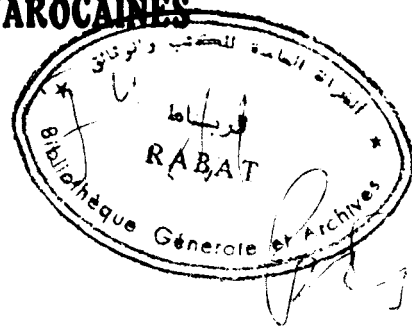


HESPERIS

ARCHIVES BERBÈRES et BULLETIN DE L'INSTITUT
DES HAUTES-ÉTUDES MAROCAINES



Volume 2
1922



edaraf

HESPÉRIS

TOME II

Année 1922.

1^{er}-2^e Trimestres.

SOMMAIRE

	Pages
HENRI BASSET et E. LÉVI-PROVENÇAL. — <i>Chella : une nécropole mérinide</i> (7 pl., 28 fig.)	1
R. MAUNIER. — <i>Leçon d'ouverture d'un cours de sociologie algérienne</i>	93
J. CÉLÉRIER. — <i>Les « merjas » de la plaine du Sebou</i> (5 cartes et fig.)	109
HENRI BASSET. — <i>Les rites du travail de la laine à Rabat</i>	139
D ^r FERRIOL. — <i>Les ruines de Tinmel</i> (photographies WATTIER) (4 pl., 6 fig.)	161

∴

BIBLIOGRAPHIE :

- J. CAMPARDOU, *Notes archéologiques sur la région de Taza* (HENRI BASSET), p. 175 — L. BÉJOT, *Étude sur le tatouage en Algérie* (HENRI BASSET), p. 176. — CARBA DE VAUX, *Les Penseurs de l'Islam* (E. LÉVI-PROVENÇAL), p. 177. — E. LÉVI-PROVENÇAL, *Les Historiens des Chorfa* (H. MASSÉ), p. 179. — M. MERCIER, *La civilisation urbaine du Mزاب* (H. MASSÉ), p. 181.
-

CHELLA

UNE NÉCROPOLE MÉRINIDE

Il est rare, dans l'Afrique du Nord, de trouver, auprès de villes encore aujourd'hui florissantes, un ensemble de ruines d'une seule époque aussi bien conservées que celles de Chella. Deux cents mètres à peine la séparent du rempart almohade de Rabat. Seule, auprès de Tlemcen, el-Mansoura, ville à peine antérieure à la Chella mérinide, et œuvre de princes de la même dynastie, se présente dans des conditions analogues : mais elle a beaucoup plus souffert des atteintes du temps, puisqu'il n'en reste plus que quelques pans de murs et une moitié de minaret. Cependant, jusqu'ici, Chella n'a point encore fait l'objet d'une étude approfondie; et pourtant, à l'intérêt que présentent ses monuments datés pour la connaissance de l'art mérinide, s'ajoute celui de ses textes épigraphiques, documents historiques de grande importance.

Ce n'est pas que les vestiges de cette enceinte médiévale n'aient été signalés depuis longtemps. Dès la fin du XVIII^e siècle, des consuls européens comme Höst et Chénier les mentionnent. En 1804, Ali Bey les visite et ne manque pas d'être frappé par leur harmonieux aspect autant que par la beauté du site, le long des jardins qui bordent le Bou Regreg. Jusqu'aux années qui précèdent notre arrivée, les voyageurs, peu nombreux, qui parlent de Chella, sont séduits eux aussi, par le pittoresque des ruines, mais ne songent pas à les décrire exactement ni à retracer leur histoire.

On n'avait d'ailleurs, à ce sujet, que des notions fort confuses, au point que M. Saladin, dans un ouvrage classique, attribuait au XII^e siècle (1) la porte monumentale, pourtant expressément datée

(1) M. Saladin, *Manuel d'art musulman*, I, l'Architecture, Paris, 1907, pp. 234-35, fig. 170-171.

du xiv^e. En 1901, M. Doutté visitait à son tour l'enceinte mérinide et en fournissait, quelques années plus tard, une description sommaire, ainsi qu'un plan (1). Enfin, la Mission scientifique du Maroc, ayant à traiter de la région de Rabat dans l'un des volumes de ses *Villes et Tribus* (2), a donné sur les monuments et l'histoire de Chella un rapide aperçu, accompagné de quelques vues photographiques et d'une reproduction des épitaphes d'Aboû 'l-Hasan et de Chams eđ-Doḥà.

D'autre part, tous ces travaux ont laissé presque entièrement de côté la riche floraison de rites et de légendes qui, peu à peu, s'épanouit parmi les pierres de la vieille nécropole royale. Le champ de repos des princes qui luttèrent pour la foi est devenu pour le peuple une terre toute peuplée de génies qui veillent sur des trésors et sur des talismans; les souverains mérinides sont maintenant Moulaï la'qoûb, le Sultan Noir, le roi des jnoûn, et sa fille, Lalla Chella : ils règnent sur ce monde surnaturel, en bonne intelligence avec leurs voisins, les Sept Saints, protecteurs des ruines.

Aussi, croyons-nous qu'il ne sera pas inutile de rassembler ici ce que l'on peut savoir sur le passé de Chella musulmane; d'éditer les textes épigraphiques qu'on y peut encore relever; de décrire ses monuments sous leur aspect actuel, en regrettant que le caractère sacré de leur emplacement ne nous ait point permis de tenter la moindre fouille ou même le moindre sondage. Cet ensemble, tel qu'il se présente aujourd'hui, peut, en effet, fournir pour l'étude de l'art mérinide un point de repère d'autant plus précieux que Chella fut bâtie presque tout entière par un seul souverain — Aboû 'l-Hasan — à une date exactement déterminée.

De même, il nous a paru qu'une étude de Chella ne pouvait laisser de côté toutes les légendes qui se sont attachées à ses vestiges et les cultes populaires qu'on y célèbre. Car nulle part peut-être on ne pourrait trouver aussi complètement réunis les croyances et les rites que les indigènes de l'Afrique du Nord associent d'ordinaire aux ruines.

A ce double point de vue, Chella forme un ensemble type; comme partout au Maroc, l'histoire et la légende se côtoient dans son enceinte.

(1) E. Doutté, *En Tribu*, Paris, 1914, pp. 401-405.

(2) *Villes et Tribus du Maroc; Rabat et sa région*, t. I, *Les Villes avant la conquête*, Paris, 1918, pp. 41-51.

I.

HISTOIRE

A. — CHELLA JUSQU' AUX MÉRINIDES.

Il est au Maroc un certain nombre d'endroits qui, par leur situation topographique, semblent avoir été de tout temps destinés à être habités : on y trouve, en effet, réunies toutes les conditions nécessaires à la vie des populations primitives, de l'eau en toute saison, une position aisée à défendre, la proximité d'une riche vallée, et parfois d'un fleuve poissonneux. Sur certains de ces emplacements se sont développés par la suite des centres importants : telle est, par exemple, l'origine de Volubilis, de Fès, de Sfrôû, de Taza, de Tlemcen. Chella fut un de ces points habités dès la plus haute antiquité : sur le plateau qui la domine, les silex taillés d'époque chelléenne sont nombreux ; on y relève en abondance des outils moustériens et des silex d'époque néolithique, qui témoignent d'un peuplement continu pendant la période préhistorique. Sa source, qui fournit sans intermittence une eau pure et abondante, groupait autour d'elle des populations qui pouvaient, à proximité, se procurer sans grande peine les poissons du Boû Regreg ou le gibier de l'Oûlja.

Ces conditions favorables, autant que la situation géographique et stratégique de l'endroit et les voies d'accès relativement faciles vers l'intérieur du pays, contribuèrent sans doute, à l'époque historique, à décider des commerçants ou des colons étrangers à s'établir dans ces parages. Ce furent d'abord les Phéniciens : l'existence d'un de leurs comptoirs sur les rives du Boû Regreg semble certaine, bien qu'à vrai dire, aucune indication précise n'ait été relevée encore qui permît d'en déterminer l'emplacement exact. Mais, si l'on en juge par les comptoirs atlantiques sur lesquels on est plus certainement renseigné, Lix, par exemple, il y a de fortes chances pour que les marchands phéniciens aient choisi, sur le bord du fleuve, le premier point d'eau qu'on y rencontre, placé d'ailleurs à l'extrémité d'un méandre, à petite distance de l'embouchure. Quoi qu'il en soit, il est très probable que la Sala romaine succéda à une cité punique assez impor-

tante, puisqu'on a pu lui attribuer avec vraisemblance quelques monnaies (1).

On est, au contraire, assez bien renseigné sur l'emplacement de la ville romaine : des vestiges y sont encore nettement apparents, bien que les constructions musulmanes postérieures en recouvrent une grande partie. La nécropole, fouillée par l'un de nous en 1917 et 1918, a livré de nombreuses pièces de mobilier funéraire, quelques monnaies et quelques inscriptions. Cependant, aucun des textes mis à jour n'est encore venu confirmer le nom de Sala Colonia, qu'on a toute raison de penser avoir été celui de la cité (2).

Nous n'avons pas dessein d'étudier ici l'histoire de Chella romaine. Il est certain qu'à la période de prospérité de cette colonie, qui semble avoir atteint, comme toutes les villes africaines, son apogée dans la première moitié du III^e siècle, fit suite une décadence qui put se prolonger fort longtemps, même après la disparition de la puissance romaine : en effet, les documents archéologiques permettent, dans une certaine mesure, de suppléer un peu au manque total de textes historiques relatifs à cette période troublée. Dans la nécropole de Chella, les matériaux des tombes romaines ont été souvent réemployés, mais à une date antérieure à l'arrivée de l'Islâm; en même temps, on constate dans la technique du mobilier de ces tombes nouvelles et dans l'évolution des croyances sur la vie future qu'il implique, une régression de plus en plus marquée. Cependant, il semble qu'à l'époque des plus anciens géographes arabes, d'Ibn Hawqal d'abord, puis d'el-Bakrî, le site même n'ait plus été habité. Ils n'y signalent, en effet, que des ruines, d'ailleurs imposantes, et il semble qu'au moment où ces voyageurs passèrent en ces lieux, l'ancien centre urbain s'était déjà entièrement déplacé vers le bord de la mer et la rive droite du fleuve (3). D'ailleurs, ce fait n'a rien que de très

(1) Cf. *Manuel pour la recherche des antiquités dans le Nord de l'Afrique*, Paris, 1890, p. 184.

(2) Cf. Pline l'Ancien, *Hist. Nat.*, V, I. Sur Sala romaine, cf. Ch. Tissot, *Recherches sur la géographie comparée de la Maurétanie tingitane*, in *Mém. Acad. Insc.*, 1^{re} série, t. IX, 1878, p. 232. — Sur la nécropole, cf. Henri Basset, *La nécropole romaine de Chella*, in *France-Maroc*, 1919. Les premiers résultats ont été communiqués à l'Académie des Inscriptions; cf. *Comptes rendus de l'Acad. des Insc.*, 1918, pp. 300-301.

(3) Si l'on accepte les indications données par Ibn Khaldoun, *Ibar*, *Histoire des Ber-*

explicable, avec l'arrivée de l'Islâm : on a d'autres exemples de pareils déplacements; Larache ne se superposa pas à Lixus, non plus qu'Oûlilî à Volubilis. Le nouveau centre de la rive droite du Bou Regreg attira sans doute à lui toute la population de l'ancienne cité romaine, en même temps qu'il lui prit son nom (1). Et quand, dans les premiers siècles qui suivirent l'introduction de l'Islâm au Maroc, des historiens mentionnent la ville de Salâ ou de Châla, on peut affirmer sans grand risque d'erreur qu'il faut entendre par ces noms Salé plutôt que Chella (2).



Salé, à cette époque, joua un rôle parfois important. Elle fut, au XI^e siècle, la capitale d'un petit état ifranide, qui, sous le règne de Tamîm, s'étendit jusqu'à Fès et sur le nord du Maroc (424-29/1033-38) et fut détruit par les Almoravides (3).

Ce fut sa situation de place frontière qui valut à Salé son importance politique. Au Bou Regreg, en effet, s'arrêtait la puissance des

bères, trad. de Slane, Alger, 1852-58, t. II, app. III, p. 560 et 563, il semble que dès l'époque d'Idrîs II, Salé existait déjà, indépendamment de Chella. L'historien dit, en effet, qu'à la mort d'Idrîs II, son fils 'Isâ eut dans sa part de l'empire Salé, Chella, Azem-mour, Safi.

(1) La coexistence des deux noms de Châla et de Salâ peut d'ailleurs s'expliquer aisément : ces deux toponymes ne sont que le doublet d'un même terme qu'il y a tout lieu de croire berbère, ou plutôt phénicien. Cf. en effet le traitement du ψ phénicien dans les toponymes ou les mots puniques latinisés; $\psi\psi$ devient *rus* dans Rusicade, Rusaddir, Rungunium, etc.; cf. aussi la latinisation de ššft en *suffetus*, etc. Le nom primitif semble donc avoir été Châla, adouci en Sala. La forme indigène, dont l'usage n'avait pas dû se perdre, se conserva même quand le nom latin fut adopté par les Arabes (cf. Rusicade, arabisé en Skikda). C'est ainsi que la Châla mentionnée par Ibn Khaldoun à propos des Banoû Ifran (III, p. 221 et passim) est sans aucun doute la ville du bord de la mer. Peu à peu chacune des formes s'appliqua de plus en plus spécialement à chacun des deux emplacements successifs de la ville; la distinction tendait déjà à se faire à l'époque d'el-Bakrî (Cf. p. 202 de la trad. de Slane, Paris, 1859). Il est probable qu'elle se fixa définitivement lors de la fondation de Rabat. Le dédoublement du *l* de Chella semble de date relativement récente.

(2) A l'époque la plus florissante du royaume ifranide, appelé par Ibn Khaldoun royaume de Châla, el-Bakrî ne signale sur l'emplacement de Chella que les ruines d'une ville antique. La capitale de cet état était donc évidemment Salé.

(3) Cf. Ibn Khaldoun. III, p. 221 sqq.

Barghoûwâfa, qui peuplaient toute la région du Tâmasnâ. Cette nombreuse confédération s'était alors séparée du reste de la communauté musulmane; sous la direction de chefs nationaux, elle suivait les préceptes religieux d'un prophète issu d'elle-même, Şâlih, fils de Tarif; c'était une sorte d'adaptation berbère de l'Islâm, sur laquelle, au surplus, nous sommes assez mal renseignés (1). Il semble qu'au début les Barghoûwâfa aient essayé d'étendre leur puissance sur une assez grande partie du Maroc, mais, rapidement, ils durent se cantonner à l'intérieur de leurs frontières. A leur tour, les Musulmans orthodoxes prirent contre eux l'offensive et trouvèrent à les combattre un pieux prétexte de guerre sainte.

Durant le x^e et le xi^e siècles, une série d'expéditions sont dirigées contre le pays des hérétiques, avec des succès divers. Les Idrîsides, puis les Andalous de Ja'far, fils de 'Ali, puis les Şanhâja de Bologgîn ben ez-Zirî (368/978 et années suivantes), puis de nouveau les Andalous de Wâdih, le gouverneur d'el-Manşour Ibn Abî 'Amr (389/999), puis les Ifranides de Salé, surtout sous le règne de Tamîm, les combattirent tour à tour, en attendant que des coups décisifs leur fussent portés par les Almoravides et les Almohades. Pour toutes ces expéditions, Salé, à l'abri de l'autre côté du fleuve, formait une « base » de premier ordre.

Il est même probable que la concentration des *mojâhidîn* contre les Barghoûwâfa s'opérait sur la rive gauche. Nous avons pour cette époque un témoignage précieux : celui d'Ibn Hawqal, qui écrivit ses *Masâlik* en 367 (977-78), et qui dit à ce sujet : « Au-delà du fleuve Sboû, dans la direction du pays des Barghoûwâfa, à environ une étape, coule le Wâdî Salâ. C'est là que se trouve le dernier lieu habité par des Musulmans : un *ribât* où se groupent les Musulmans. C'est sur le fleuve également qu'est la ville ruinée, dite Salâ l'ancienne, aujourd'hui détruite. Les gens habitent et se groupent dans un *ribât* qui l'entoure. Cet endroit a pu rassembler jusqu'à cent mille guerriers

(1) Notre principale source d'informations sur cette question est la *Description de l'Afrique septentrionale* d'el-Bakrî, trad. de Slane, pp. 300-315. Ibn Khaldûn ne fait guère que reproduire les indications de ce géographe. Sur l'histoire des Barghoûwâfa, cf. surtout el-Bakrî, *loc. cit.*; Ibn Abî Zar', *Rawâf el-qirâtis*, éd. Törnberg (*Annales regum Mauritaniae*), Upsala, 1843, pp. 82-85 et Ibn Khaldûn, II, pp. 125-133.

voulant attaquer à l'improviste l'ennemi. Leur ribâṭ est dirigé contre les Barghoûwâṭa, tribu berbère installée sur l'Atlantique, et limitrophe de cette région où prend fin la terre d'Islâm » (1).

A la lecture de ce texte, une première constatation s'impose : à une époque fort ancienne, au moins dès le x^e siècle, il existait dans cette région un ribâṭ. Cela n'a rien pour surprendre ; la guerre sainte appelait le ribâṭ. Mais ce passage d'Ibn Ḥawqal, si important soit-il, n'en reste pas moins assez obscur sur certains points : il semblerait, à le lire, qu'il y ait eu deux ribâṭ, l'un à Salâ même, l'autre autour de Châla. Mais on ne voit guère pourquoi, à si peu de distance l'un de l'autre, ces couvents-forteresses auraient pu s'édifier, dans un but d'ailleurs identique. Il serait peut-être plus rationnel de ne pas accorder au second ribâṭ d'Ibn Ḥawqal la signification qu'il donne au premier. Il est certain que celui des ribâṭ qui entourait la ville ruinée, et où venaient se rassembler, même en faisant la part de l'exagération du géographe, un aussi grand nombre de combattants, ne pouvait être qu'un camp, muni ou non de quelques installations permanentes : il ne devait être utilisé qu'au moment des rassemblements pour le jihâd. Dès lors, on peut penser qu'il existait soit à Salé « rive droite », soit sur la pointe naturellement fortifiée ou s'élève aujourd'hui la qaṣba de Rabat, un ribâṭ-couvent, occupé de façon permanente par une garnison défensive : il devait naturellement, en période d'afflux de mojahidîn, se prolonger, avec leurs campements, jusqu'au-delà de l'ancienne ville romaine. C'est un ribâṭ-camp qui s'ajoutait au couvent. Jusqu'où s'étendaient les limites de ce second ribâṭ ? Il est permis de croire qu'il couvrait tout le terrain compris entre l'Océan et le fleuve, peut-être jusqu'à l'ancien *limes* (2), ainsi réutilisé, et dont les traces devaient être plus visibles alors qu'aujourd'hui.

(1) *Kitâb el-masâlik wa 'l-mamâlik*, éd. de Goeje, 2^e partie, 1873, p. 56 :

ومن ورائه الى ناحية بلد برغواطة على نحو بريد وادي سلا واليه تنتهي سكنى المسلمين وهي رباط يرباط فيه المسلمون وعليه المدينة الأثرية المعروفة بسلا القديمة قد خربت والناس يسكنون ويرابطون برباط يحف بها وربما اجتمع في هذا المكان من المرابطين مائة الف انسان يريدون ويغفصون ورباطهم على برغواطة وهي قبيلة من قبائل البربر على البحر المحيط متصلين بهذه الجهة التي شفت عمارة بلد الاسلام اليها

(2) L'ancien *limes* romain passait en effet à très peu de distance au sud de Rabat. Son tracé est encore visible et a été remarqué par les indigènes qui l'appellent *Sâqiat Far'ouîn*.

D'autre part, Ibn Hawqal a fort bien compris l'importance stratégique de cet établissement sur la rive méridionale du fleuve. C'était, en effet, comme une tête de pont d'où l'on pouvait constamment surveiller et menacer les Barghoûwâta hérétiques, avec la ressource, en cas de nécessité, de se réfugier de l'autre côté du fleuve.

Ainsi donc, avant l'époque des Almohades, la région sur laquelle s'élèvent les trois villes était déjà un territoire consacré à la guerre sainte.

On ignore le rôle que joua le ribât pendant les luttes acharnées que les Almoravides livrèrent à la confédération du sud du Boû Regreg et au cours desquelles 'Abd Allah, fils d'Iâsîn, trouva la mort. Les Barghoûwâta, épuisés par les attaques dont ils étaient l'objet depuis plusieurs siècles, allaient, un peu plus tard, être complètement réduits par les Almohades. A mesure que les hérétiques — d'ailleurs, semble-t-il, surtout attaqués par le sud depuis l'époque des Almoravides — s'affaiblissaient, le ribât de Salâ perdait de son importance. Cependant, au milieu du xii^e siècle, el-Fazârî signalait sur la pointe qui domine au sud l'embouchure, une forteresse qu'il appelait Qaşr Banî Târğa (1).

Mais, dès le début de la dynastie almohade, l'ancien ribât reprend toute sa valeur; ce n'est plus contre les Barghoûwâta presque définitivement soumis qu'il est dirigé : il devient le point de rassemblement des combattants qui vont faire la guerre sainte de l'autre côté du détroit. A partir de ce moment, les textes historiques deviennent plus précis. 'Abd el-Mou'min, en 545 (1150), s'occupe d'aménager le camp. Il y amène notamment l'eau de la source dite Ghboûla, par une conduite dont les vestiges existent encore aujourd'hui. En outre, sur l'emplacement de la qaşba actuelle, il fonde la ville d'el-Mahdîyya. C'est là qu'il mourut en 558 (1163), au moment où il avait rassemblé, pour les faire passer en Espagne, des contingents si importants que, à en croire le *Rawd el-qirâtis*, leur camp s'étendait jusqu'aux sources

(1) Cf. René Basset, *Documents géographiques sur l'Afrique septentrionale*, Paris, 1898, p. 25, note 1. Ce passage a été utilisé par les auteurs de *Rabat et sa région*, 1, p. 9; ils déclarent avec juste raison (p. 11) que les Banoû Târğa étaient d'origine Şanhâja et que, par conséquent, ils purent être amenés à Rabat par les Almoravides.

d'el-Khamîs et de Ghbouïla. Le sultan Aboû Ioûsof Ia'qoûb l'almoûhade, son deuxième successeur, reprenant et développant ses plans, achève l'enceinte, bâtit les portes et la mosquée de Hassân ; le Ribâṭ el-faṭḥ est fondé. C'est là qu'il réunit à plusieurs reprises des troupes qui doivent passer en Espagne. Mais la nouvelle ville semble avoir perdu presque toute sa splendeur à la mort de son fondateur : après une courte éclipse, Salé redevient la principale agglomération.

B. — CHELLA, NÉCROPOLE MÉRINIDE (1).

L'histoire de Salé et de Rabat, au moment où s'établit la dynastie mérinide au Maroc, est une suite de prises et de reprises, de luttes auxquelles prirent part tour à tour contre les nouveaux sultans, les derniers Almohades, les Chrétiens et même un prince issu de la famille royale. En 649 (1251), Aboû Iaḥiâ Aboû Bakr s'empara pour la première fois des deux villes; il en confia le gouvernement à son neveu, Ia'qoûb, fils de 'Abd Allah, fils de 'Abd el-Haqq (2). L'année suivante, les Almohades, sous la conduite d'el-Mortaḍâ, chassèrent le gouverneur mérinide, qui s'établit dans les environs et ne perdit pas l'espoir de recouvrer son autorité. A l'avènement d'Aboû Ioûsof Ia'qoûb, fils de 'Abd el-Haqq, Ia'qoûb, fils de 'Abd Allah, ne tarda pas à s'insurger contre ce sultan, et c'est pour son propre compte que, bientôt, il rentra dans Salé, où il se posa en prétendant (856-658/1258-1260 (3). Il s'occupait de mener la lutte contre son oncle, quand un événement inattendu mit fin à ses préparatifs : les Chrétiens, dont de nombreux vaisseaux étaient entrés dans le Boû Regreg, sous prétexte d'apporter des armes au prince, s'emparèrent par surprise

(1) Nous remercions le savant salétin Si Moḥammed Ibn 'Ali ed-Dokkâli es-Salâwi, historiographe de S. M. Chérifienne, d'avoir bien voulu nous communiquer sa notice sur Chella, intitulée *ed-Dorrat el-iatima fi wasf madinat Châllat el-ḥaditha wa'l-qadima*. Cette notice vient d'être presque intégralement reproduite dans une brochure signée d'un lettré de Rabat, Moḥammed Aboû Jandâr, sous le titre de *Châlla wa-âthârohâ* (Rabat, Imprimerie officielle, 1340).

(2) Au témoignage d'Ibn Khaldouñ (IV, p. 38), la première soumission des habitants de Rabat et de Salé aux Mérinides aurait eu lieu vers la fin de 646 (1249). Mais le texte n'est pas clair.

(3) Sur ces événements, cf. *Qirâs*, p. 197 et surtout Ibn Khaldouñ, IV, pp. 42 sqq.

de Salé, le 2 chawwâl 658 (10 septembre 1260). Iâ'qoûb, fils de 'Abd Allah, dut se réfugier à Rabat, et peut-être même, si l'on en croit Ibn Khaldoun, eut recours devant ce danger soudain à celui même qu'il combattait. Toujours est-il qu'Aboû Ioûsof, qui se trouvait alors à Taza, accourut en toute hâte, et, au bout de quatorze jours de siège, reprit Salé aux Chrétiens. Pour parer à toute tentative nouvelle de la part de ces derniers, il fit construire le long de la rive droite du fleuve un rempart continu, et l'on raconte qu'il tint à travailler de ses propres mains à cette œuvre pie (1). Par la prise de Salé, le sultan Aboû Ioûsof Iâ'qoûb avait accompli son premier acte de guerre sainte.

Il ne s'en tint pas là dans son activité de mojâhid, et, reprenant les traditions des Almoravides et des Almohades, il alla à son tour combattre les Chrétiens d'Espagne. Il traversa quatre fois le détroit, et à deux reprises séjourna sur le territoire de Rabat avant de passer dans la Péninsule : à la fin de 675 (1276), il se rendit au Ribâf el-fath pour y lancer l'appel à la guerre sainte et y demeura jusqu'au moment où il alla à el-Qaşr es-şaghîr s'embarquer pour l'Espagne (2) ; plus tard, au moment d'entreprendre sa quatrième expédition, en 683 (1284), il y passa le mois du jeûne, avant de gagner Tarifa (3). A en juger par ces séjours successifs, il semble que les « Deux-Rives » aient continué sous les Mérinides à apparaître comme le ribâf où se concentraient les mojâhidîn ; de même, c'est de cette époque qu'il faut dater la construction de l'arsenal maritime de Salé.

Le *Rawd el-qirât*s (4) note dans sa chronologie terminale, et sans y insister, deux événements qui se passèrent à Rabat, précisément à l'époque du second séjour d'Aboû Ioûsof, en ramadân 683 : d'abord, il fit réparer le vieil aqueduc de 'Abd el-Moû'min ; ensuite — et ceci est plus important en ce qui concerne cette étude — le 6 de ce même mois (16 novembre 1284), « la femme libre Omm el-'izz, fille de

(1) Sur ces événements cf. *Qirât*s, p. 201 et Ibn Khaldoun, IV, p. 47 sqq. — Iâ'qoûb fils de 'Abd Allah n'attendit pas l'arrivée de son oncle et, après avoir tenu la campagne quelque temps, il finit par être tué près de 'Aïn Ghboûla.

(2) Cf. *Qirât*s, p. 217 ; Ibn Khaldoun, IV, p. 85.

(3) Cf. *Qirât*s, p. 230 ; Ibn Khaldoun, IV, p. 110.

(4) Cf. *Qirât*s, p. 280 (année 684).

Moḥammed, fils de Hâzim, mourut au Ribâṭ el-faṭḥ et fut enterrée à Chella ». Or, cette princesse, qui appartenait à la famille des Banoû 'Alî, avait été épousée par le sultan Aboû Ioûsof, et était la mère d'Aboû Ia'qoûb, qui devait être son héritier (1).

Omm el-'izz, autant que nous en pouvons juger, est la première personne appartenant à la famille des Mérinides qui ait été enterrée à Chella. 'Abd el-Ḥaqq, le fondateur de la dynastie, et son fils Idrîs, avaient été ensevelis à Tâferlâst, auprès de l'endroit où ils étaient tombés en combattant contre les Riâḥ (2). Aboû Iaḥiâ avait donné l'ordre qu'on l'enterrât dans le cimetière de Bâb el-Fotoûḥ, à Fès, auprès du tombeau d'Aboû Moḥammed el-Fichtâlî (3) : recommandation assez éloquente, car, en se faisant inhumer dans la *Rawḍat el-'olamâ'*, la nécropole traditionnelle des docteurs d'Islâm, il montrait déjà le rôle religieux que la nouvelle dynastie allait s'efforcer de jouer.

Au reste, Aboû Ioûsof ne négligeait pas l'entretien du tombeau de son père : d'Algésiras, quelques mois avant sa mort, à la fin de 684 (1285), il avait chargé son fils Aboû Ia'qoûb, qu'il avait envoyé comme lieutenant au Maghrib, d'élever un monument sur la tombe de son père 'Abd el-Ḥaqq et sur celle de son frère Idrîs. Ibn Khaldouñ dit à ce sujet : « Aboû Ia'qoûb traça à Tâferstât un ribâṭ (4), et fit placer au-dessus de leurs tombes des stèles (5) de marbre, sur les-

(1) Cf. *Qirâs*, p. 258 et Ibn el-Aḥmar, *Rawḍat en-nisrin*, éd. et trad. Gh. Bouali et G. Marçais, Paris, 1917, p. 16/65 Cf. également p. 61 de la trad., note 1.

(2) Cf. *Qirâs*, p. 190 (lig. antépén.); Ibn Khaldouñ, IV, p. 30; *Rawḍat en-nisrin*, p. 9/56. — Les historiens ne fournissent aucune indication sur les endroits où furent enterrés les deux princes qui régnèrent entre 'Abd el-Ḥaqq et Aboû Iaḥiâ : Aboû Sa'id 'Othmân, tué en 638 (1240) dans la vallée du Wâdi Rdât, et son frère Aboû Mo'arrif Moḥammed, tué à son tour en 642 (1244).

(3) Cf. Ibn Khaldouñ, IV, p. 45. Le *Qirâs*, p. 197 (*in fine*), place ce tombeau à l'intérieur de Bâb el-Jaziyin. Ce renseignement est reproduit par *el-Ḥotal el-mawchīyya*, Tunis, 1329, p. 132 et Ibn el-Qâḍî, *Jadhwat el-iqtibâs*, Fès, 1301, p. 102, l. 5 *ante fin*. — Cet Aboû Moḥammed el-Fichtâlî avait été le premier des docteurs de Fès qui reconnût l'autorité d'Aboû Iaḥiâ en rabî II 646/août 1249) : cf. *Qirâs*, p. 195 et Ibn Khaldouñ, IV, p. 38.

(4) Le mot semble avoir ici la signification de *ḥorm*, c'est-à-dire « d'enceinte sacrée » telle que le sera celle de Chella, jusqu'au début du XIX^e siècle. Le verbe employé par Ibn Khaldouñ est assez suggestif, car il signifie à l'origine « tracer un sillon pour limiter un terrain. »

(5) Le texte arabe porte *استنجات*, pluriel d'un mot qui désigne à proprement parler « la bosse du chameau », et par extension, toute protubérance, comme celle que forme la terre amoncelée sur une tombe. Il s'agit évidemment de la stèle en forme de

quelles des inscriptions furent gravées. Il attacha à l'endroit des lecteurs du Qor'ân et affecta à son entretien le revenu de fermes et de terres (1) ». Le *Rawd et-qirâtis*, qui relate aussi le fait, spécifie que les terres ainsi constituées en biens de mainmorte étaient assez étendues pour que leur labour nécessitât quarante attelages de bœufs (2).

Cependant, ce n'est ni à Tafertâst, auprès du mausolée de son père, qu'il s'occupait ainsi à embellir à la fin de ses jours, ni en Espagne, où il avait pourtant bâti pour en faire sa résidence la Ville-Neuve d'Algésiras, qu'Aboû Ioûsof fut enseveli. A sa mort, il fut transporté à Chella. Ce n'était point sans doute uniquement pour qu'il reposât auprès de son épouse Oum el-'izz, mère d'Aboû la'qoûb, qui allait lui succéder. Pour comprendre le choix de ce lieu de sépulture, il faut se souvenir qu'Aboû Ioûsof était avant tout un mojâhid. Longtemps avant qu'il fût sultan, l'idée de la guerre sainte le hantait. Après la prise de Meknès par Aboû lahiâ en 643 (1245-46), il avait cherché à entraîner celui-ci dans une expédition contre les Chrétiens d'Espagne, et, n'y pouvant parvenir, il avait résolu de la tenter avec ses propres ressources : le sultan l'en avait empêché presque de force (3). A peine venait-il de succéder à Aboû lahiâ, que l'occasion s'offrait de réaliser le rêve de toute sa vie : et son premier succès de combattant pour la foi avait été justement de reprendre aux Chrétiens la ville de Salé, dont le nom, depuis plusieurs siècles, était associé à la lutte contre les ennemis de l'Islâm, hérétiques ou infidèles. Le territoire de l'ancien ribât avait pu ainsi prendre à ses yeux une valeur toute particu-

prisme allongé, caractéristique des sépultures mérinides, et dont les tombes étudiées plus loin offrent des modèles. Ces stèles portent actuellement le nom de *mqâbrîyya*; cf. A. Bel, *Inscriptions arabes de Fès*, Paris, 1919, p. 13, note 2 : il remarque fort justement que ces prismes de marbre portent en Algérie un nom différent. Il y a peu de chances pour que le mot *mqâbrîyya* vienne de *mqâbra*, inusité au Maroc; il semble dériver plutôt du pluriel *mqâber*, employé dans le pays avec le sens collectif de « cimetièrre » (cf. la judicieuse note de C. A. Nallino, in *Riv. Stud. Orient.*, 1921, vol. VIII, p. 842, note 3). En tout cas, il n'est pas sans intérêt de voir fournir par Ibn Khaldoun le terme qui vraisemblablement au Moyen-Age désignait au Maroc ces sortes de pierres tombales.

(1) Ibn Khaldoun, II, p. 305 de l'éd. de Slane. La trad. du même, IV, p. 119, est légèrement inexacte.

(2) *Qirâtis*, p. 257. Bien que l'expression soit encore courante au Maroc, Beaumier, trad. p. 527, traduit inexactement : « l'émir.... dota cette zaouâ de quarante paires de bœufs de labour ».

(3) Cf. Ibn Khaldoun, IV, p. 76.

lière; et, d'autre part, on se rappelle qu'il y avait préparé ses propres expéditions vers la Péninsule. Ce sol sacré convenait mieux qu'aucun autre pour recevoir la dépouille mortelle d'un mojâhid; et l'on peut penser qu'il y avait désigné lui-même un emplacement : ce ne fut pas pourtant l'une des deux villes qui s'y élevaient déjà, et auxquelles s'attachaient trop de souvenirs étrangers à sa dynastie; ce fut à proximité de Salé et de Rabat, à Chella. Parmi les ruines de l'antique cité, il avait fait élever une mosquée, dans laquelle, au témoignage précis d'Ibn Abî Zar', sa femme Omm el-'izz fut enterrée. C'est là qu'à son tour il fut transporté, peu après sa mort, survenue le 22 moharram 685 (20 mars 1286), dans son palais d'el-Bonîyya, près d'Algésiras (1). Ainsi était inaugurée la nécropole royale de Chella.

Le sultan Aboû la'qoûb Ioûsof fut un digne émule de son père, un grand guerrier et un homme pieux. Il combattit les infidèles en Espagne; en outre, lui aussi dut lutter non seulement contre des révoltes intérieures, mais surtout contre les dynastes de Tlemcen. La fin de son règne se passa à assiéger sans résultats cette ville, auprès de laquelle il bâtit el-Mançoûra, qui devint sa résidence ordinaire; il y fut assassiné le 7 dhoû 'l-qa'da 706 (13 mai 1307) (2). Comme Aboû Ioûsof, ce ne fut pas dans la ville fondée par lui qu'il fut inhumé : son corps fut transporté à Chella et placé auprès de celui de son père.

Le petit-fils d'Aboû la'qoûb Ioûsof, Aboû Thâbit 'Amir, lui succéda mais mourut empoisonné au bout d'un an de règne (8 safar 708/28 juillet 1308), à Tanger, au moment où il allait réprimer une révolte contre les Ghomâra (3). A son tour, il fut transporté à Chella et fut enseveli tout contre le tombeau de son grand-père (4).

Les historiens sont tous d'accord pour attester que ces quatre personnages, dont trois sultans successifs, reçurent une sépulture à Chella. D'autres membres de la famille mérinide y trouvèrent-ils place à la même époque? Cela est assurément possible, mais aucun

(1) Cf. *Qirfâs*, p. 257; *Rawdat en-nisrin*, p. 12/60; *Holal*, p. 133.

(2) Cf. *Qirfâs*, p. 268; Ibn Khaldoun, IV, p. 168-69; *Rawdat en-nisrin*, p. 16/35-66; *Holal*, p. 133.

(3) Cf. *Qirfâs*, p. 271; Ibn Khaldoun, IV, p. 179; *Rawdat en-nisrin*, p. 17-69; *Holal*, p. 134.

(4) D'après *Holal*, *loc. cit.*

document ne permet pour l'instant de l'affirmer. En tout cas, après Abou Thâbit 'Amir, la nécropole royale fut pour un temps délaissée. Le frère de ce dernier, Abou 'r-Rabi' Solaimân, mort à Taza, au bout de deux ans de règne, le 30 jomâdâ II 710 (23 novembre 1310), fut enterré dans la grande mosquée de cette ville (1). Sa pierre tombale s'y trouve encore : confirmation du renseignement fourni par l'auteur du *Qirâs* et Ibn Khaldoun. Elle est placée dans l'une des coupes, aujourd'hui fort délabrées, qui s'élèvent dans la cour plantée d'oliviers de la grande mosquée de Taza. Cette tombe est encore l'objet de la vénération populaire : c'est une stèle allongée, du type mérinide ordinaire, mais très dégradée sur chacune des faces du champ épigraphique.

Abou 'r-Rabi' Solaimân eût pour successeur son grand-oncle Abou Saïd Othmân, fils d'Abou Iousof Ia'qoub; ce sultan mourut non loin de Fès, le 25 dhou 'l-qa'da 731 (3 septembre 1331). Au sujet du lieu de sa sépulture, un problème se pose : la *Rawdat en-nisrin* dit qu'il fut enterré à Chella (2); Ibn Khaldoun, au contraire, affirme qu'on l'ensevelit à Fès (3), et M. Bel croit possible de retrouver son tombeau dans une maqâbrîyya que le hasard a récemment mise à jour, dans la *jâma' el-gnâiz* de la grande mosquée de Fès-la-Neuve (4).

Ce sultan porte dans la filiation des princes qui lui succédèrent le titre de « guerrier pour la foi » : à vrai dire, pas plus que ses deux derniers prédécesseurs, il n'avait réellement dirigé d'expédition contre les Chrétiens; même, en 718 (1318), pour une raison assez futile, il avait refusé de répondre à l'appel des Grenadins attaqués par les infidèles. Pourtant, tout au début de son règne, il avait semblé disposé à reprendre la tradition de son père Abou Iousof et de son frère Abou Ia'qoub. Il s'était rendu à Rabat pour y préparer une campagne contre les Chrétiens d'Espagne (5), et, à cet effet, avait ordonné la construction de bateaux dans l'arsenal de Salé (6).

(1) Cf. *Qirâs*, p. 273; Ibn Khaldoun, IV, p. 188; *Rawdat en-nisrin*, p. 18/70 (ne mentionne pas la mort); *Holal*, p. 134.

(2) P. 19/72.

(3) IV, p. 211.

(4) *Inscr. Ar. de Fès*, p. 43-44. Cet auteur pense d'ailleurs que ce tombeau est plutôt celui d'Abou 'Inan. Cf. *infra*, p. 20, note 2.

(5) Cf. Ibn el-Qâdi, *Jadhwat el-iqtibâs*, p. 288, *in fine*.

(6) Cf. *Qirâs*, p. 285, *in fine*.



Si Aboû Sa'ïd n'eut que des vellités de jihâd, son fils et successeur Aboû 'l-Ḥasan 'Alî mérita effectivement son titre de combattant pour la foi. Ibn Khaldou'n, à plusieurs reprises, affirme qu'il avait pour la guerre sainte une passion égale à celle de son grand-père Aboû Iousof la'qou'b (1). Dès le début de son règne, en 732 (1331-32), il accueillit avec empressement à Fès le roi de Grenade Moḥammed Ibn el-Aḥmar, qui venait lui demander secours contre les Chrétiens : ceux-ci, installés à Gibraltar depuis 709 (1309), étaient devenus de plus en plus menaçants. Aboû 'l-Ḥasan envoya, sous les ordres de son fils Aboû Mâlik 'Abd el-Wâḥid, une expédition qui, renforcée des contingents du dynaste andalou, s'empara de Gibraltar en l'an 733 (1333) (2).

Après avoir établi sa domination sur le Maghrib et s'être enfin emparé de Tlāmçen en 737 (1337), il reprit ses projets de conquêtes dans la Péninsule : il donna l'ordre à son fils Aboû Mâlik, gouverneur d'Algésiras, d'entreprendre une nouvelle attaque. Mais elle se termina malheureusement : les Musulmans, surpris par l'armée chrétienne, subirent une défaite complète et Aboû Mâlik fut tué (740-1339) (3). Aboû 'l-Ḥasan ne voulut pas rester sur cet échec et décida de se mettre lui-même en campagne. Il rassembla cette même année une armée nombreuse; il réussit à lui faire traverser le détroit, après avoir remporté une victoire sur la flotte des Chrétiens, qui essayait de lui barrer le passage, et il vint mettre le siège devant Tarifa. Mais il fut complètement battu sous les murs de cette ville; son camp fut pris; même deux de ses femmes furent tuées. Le sultan repassa au Maroc et prépara une quatrième expédition, qui n'eut pas un meilleur succès. Son vizir 'Askar fils de Taḥâḍrît (4) ne réussit pas à dé-

(1) Cf. notamment IV, p. 217.

(2) *Ibid.*, IV, p. 217-18.

(3) *Ibid.*, IV, p. 229-30.

(4) Sur ce personnage, cf. *Rawḍat en-nisrin*, p. 21 du texte et 77 de la trad. et note 1.

fendre Algésiras contre les troupes de Don Alphonse, et la flotte musulmane fut elle-même anéantie (742-743/1342) (1). Absorbé par d'autres soins, il ne put plus jamais reprendre cette lutte.

Cependant, bien qu'elle se fût terminée de si malheureuse manière, Aboù 'l-Ĥasan n'en avait pas moins été le champion qui avait conduit à l'assaut des Chrétiens les forces militaires et navales de tout le Maghrib; il avait ainsi cherché à reprendre les traditions de ses glorieux ancêtres, les plus grands souverains de toute la dynastie. Plein de respect et d'admiration pour leurs exploits, il s'efforça, pendant son règne, de donner à leurs sépultures un cadre qui fût digne d'elles. Aboù 'l-Ĥasan fut le fondateur de Chella, telle que nous la connaissons aujourd'hui.

Jusque là, en effet, en quoi consistait la nécropole mérinide? Autant qu'on en peut juger, ce n'était qu'une simple mosquée, dans laquelle avaient été placées les dépouilles royales : cette mosquée, probablement isolée dans la campagne, était complètement fermée sur l'extérieur, de manière que ses murs la défendissent contre les déprédations possibles des pillards (2). C'était, somme toute, un sanctuaire de petites dimensions, une chapelle funéraire semblable peut-être à celle qui, à Tâferġâst, recouvrait les restes du fondateur de la dynastie. Aboù 'l-Ĥasan en fit une nécropole grandiose. Il réserva autour de la mosquée un large espace qu'il entoura d'un mur d'enceinte, chevauchant la pente depuis le sommet du plateau, à proximité du rempart almohade de Rabat, jusqu'à la vallée du fleuve. Cette enceinte de béton fut percée de trois portes; l'une monumentale, sur la face sud-ouest, était richement décorée; les autres avaient des proportions plus modestes.

Sur la porte monumentale court un bandeau d'inscription koufique du plus haut intérêt, car il fournit la date exacte à laquelle ce travail fut accompli : l'enceinte fut terminée à la fin de dhoù 'l-Ĥijja 739 (8 juillet 1339). Or, c'était justement l'époque de la plus grande puissance d'Aboù 'l-Ĥasan : le Maghrib tout entier

(1) Ibn Khaldoun, IV, p. 234-36.

(2) Cf. *infra*, la description du sanctuaire.

lui était soumis, Tlemcen même était tombée deux ans auparavant; le sultan, libre en Afrique, tournait ses regards vers l'Espagne et la guerre sainte. C'est dans l'année qui suit celle où fut construite cette imposante muraille, qu'Aboû 'l-Hasan, pour la seconde fois, lançait contre les Chrétiens son fils Aboû Mâlik. Lorsque, cette même année 740, après la désastreuse issue de l'expédition, le souverain rassembla pour venger son fils une importante armée dont il devait prendre lui-même le commandement, l'ancien ribâṭ servit-il comme autrefois à sa concentration? La date des travaux entrepris à Chella permettrait de se le demander; mais rien n'autorise à l'affirmer. En tout cas, c'est là qu'il fit transporter le corps de son fils Aboû Mâlik, du moins si l'on en croit le consul Chénier, à l'époque duquel le tombeau était encore visible (1). Dès ce moment, Chella était redevenue la nécropole des princes mérinides, le champ de repos des guerriers pour la foi.

En même temps qu'il enfermait le mausolée de ses ancêtres dans une vaste enceinte, Aboû 'l-Hasan s'occupait de restaurer, d'embellir et d'agrandir le sanctuaire, pour le préparer à recevoir d'autres dépouilles illustres. Ces restaurations sont notamment visibles au minaret : celui-ci fut presque entièrement reconstruit à cette époque, sur les mêmes bases que l'ancien. Une porte nouvelle donna accès à la mosquée. Le mur qui fermait au sud-ouest le sanctuaire et dont il reste encore une amorce fut démoli pour permettre des constructions nouvelles. La plus importante de celles-ci fut une seconde mosquée, dont l'oratoire était plus spacieux que celui de l'autre — il comprend en effet trois travées au lieu de deux, mais son *ṣahn* est plus petit — (2). On peut s'expliquer l'existence de cette nouvelle mosquée à côté de la première : on en trouve d'autres exemples en Afrique du Nord; mais il serait peut-être hasardeux de supposer que l'oratoire de la première avait été désaffecté et transformé en chapelle funéraire, au moment de l'inhumation d'Aboû Ioûsof. La seule preuve — bien faible à la vérité — pourrait être l'existence d'une décoration de plâtre.

(1) Chénier, *Recherches historiques sur les Maures*, Paris, 1787, III, p. 287.

(2) Cf. *infra*, description et plan.

dont les restes subsistent sur chacune des parois. Au contraire, la mosquée la plus récente est extrêmement sobre, sans autre décoration qu'une coquille ou une rosace de chaque côté du mihrâb. Elle fut pourvue d'un minaret de petite taille, mais d'une chambre d'ablutions relativement spacieuse. Aboû 'l-Ḥasan construisit aussi, on le verra, une grande salle funéraire entre les deux mosquées. Et pour lui-même, il prépara un mausolée plus somptueux que tous les autres (1).

Dans la nécropole où Aboû 'l-Ḥasan avait fait déposer les restes de son fils Aboû Mâlik et qu'il avait disposée pour y être enseveli lui-même, d'autres membres de sa famille, de son vivant, furent inhumés. L'une de ses femmes, Chams ed-ḍoḥâ, esclave affranchie d'origine chrétienne et mère d'Aboû 'Inân (2), morte le 4 rajab 750 (18 septembre 1349), y fut transportée et enterrée le 25 du même mois (9 octobre). C'est ce que nous apprend son épitaphe, une de celles qui subsistent encore à Chella. Mais ce ne fut pas sur l'ordre d'Aboû 'l-Ḥasan. A cette époque, en effet, les malheurs avaient commencé à s'abattre sur lui. Il était, en Ifrîqîyya, engagé dans une série de campagnes sans issue, et, pendant ce temps, le Maroc lui avait échappé. Dès 749, sur un faux bruit de la mort de son père, Aboû 'Inân Fâris s'était proclamé sultan ; dès lors, il conserva le pouvoir. Quand Aboû 'l-Ḥasan revint pour le lui reprendre, il se heurta à la puissance nouvelle de son fils, et, dans les luttes qu'il lui livra, il fut plus souvent un fugitif qu'un combattant (3). L'ensevelissement de Chams ed-ḍoḥâ, en 750, fut donc l'œuvre d'Aboû 'Inân, qui, sur la pierre tombale qu'il fit graver, se donnait déjà les titres éminents de khalife et d'émir des croyants (4).

Deux ans après, Aboû 'l-Ḥasan succombait : en dernier lieu, il avait dû se réfugier dans le Grand Atlas, chez les Hintâta, dont le chef, 'Abd el-'Aziz ben Moḥammed ben 'Alî, lui était resté fidèle.

(1) Cf. Ibn el-Ḥaṭîb, *Raḡm el-ḥolal*, Tunis, 1316, p. 97 : *فدفنت بها في اللحد الكريم الذي اعدده لذلك*.

(2) Cf. *Raḡdat en-nisrîn*, p. 23/79.

(3) Un excellent récit de cette période troublée a été donné par Van Berchem, *Titres califiens d'Occident*, in *Journal Asiatique*, 10^e série, IX, 1907, p. 306-308.

(4) Cf. *infra*, Épigraphie historique, inscription n° 5.

C'est dans cette tribu qu'il mourut, peut-être empoisonné, pendant la nuit du lundi au mardi 27 rabi' I 752 (24 mai 1361) (1). Le corps fut descendu vers la plaine. Abou' 'Inân, campé près de Marrâkech, vint à la rencontre du convoi et témoigna ostensiblement d'une affliction peut-être peu sincère. Il rapporta les restes de son père dans la capitale du Sud et leur donna une sépulture provisoire, dans la mosquée d'el-Mançoûr, en face de l'oratoire proprement dit (2). Peu de temps après, se dirigeant sur Fès, il fit transporter dans son cortège la dépouille d'Abou' 'l-Ĥasan, et, à son passage à Rabat, il la fit déposer solennellement dans le mausolée que le sultan défunt avait préparé pour lui-même (3). Ce devoir accompli, Abou' 'Inân se rendit à Fès sans tarder, pour y organiser une expédition contre Tlemcen, dont la dynastie était redevenue puissante : cette campagne fut couronnée de succès.

Ces soins n'empêchaient pas le nouveau sultan de s'occuper du tombeau de son père. En 755 (1354), il décidait d'affecter à l'entretien du mausolée et à la nourriture des pauvres à Chella, les revenus du bain public nommé el-Ĥammâm el-jadîd, à Rabat, et consignait cette fondation sur une table de marbre dont on trouvera le texte plus loin (Épigraphie historique, n° 3).

Mais quelle que fût la piété avec laquelle Abou' 'Inân, continuant l'œuvre de son père, entretenait la nécropole de ses ancêtres et le

(1) Cette date, qui figure dans l'épithaphe, est également celle que donne Ibn el-Aĥmar *Rawĥat en-nisrin*, p. 211-76, suivi par Ibn el-Qâdi, *Jadhwat el-igtibâs*, p. 292 et en-Nâsiri, *Kitâb el-istiqsâ*, Qaire, 1312, II, p. 85, qui a lu lui-même l'épithaphe. Elle semble devoir être adoptée de préférence à celle du 23 rabi' II de la même année donnée par Ibn el-Khaṭib, *Raqm el-ĥolal*, p. 96, *in fine*, Ibn Khaldoun, II, p. 425-14, p. 291 et ez-Zarkachi, *Tâ'rikh ed-dawlatâin*, Tunis, 1286, p. 71, trad. Fagnan, in *Rec. Soc. arch. Constantine*, 1891, p. 119 — et à celle du 13 rabi' II, donnée par Abou' 'l-Maĥâsin, *en-Nofoûm ez-zahira*, trad. partielle Fagnan, in *Rec. Soc. arch. Constantine*, 1901, p. 378. L'auteur d'*el Ĥolal el-mawĥiyya*, p. 134, est plus près de la vérité (fin de rabi' I).

(2) Cet endroit devint par la suite la nécropole des sultans sa'diens. Cette inhumation provisoire est attestée par l'inscription funéraire de Chella (et par en-Nâsiri, *loc. cit.*). D'après l'historiographe impérial Si Moĥammed Ibn 'Alî ed-Dokkâlî es-Salâwi, la première pierre tombale d'Abou' 'l-Ĥasan serait toujours en place au mausolée des sa'diens. Ce serait une maqâbriyya de pierre bleue portant une inscription assez fruste, avec le lieu et la date de la mort du sultan.

(3) Ces renseignements donnés pour la plupart par Ibn el-Khaṭib, *loc. cit.*, sont confirmés par la stèle funéraire d'Abou' 'l-Ĥasan.

tombeau d'Abou 'l-Ḥasan, il ne devait pas lui-même être enseveli dans cette enceinte. Lui aussi eut une fin tragique, au milieu des intrigues et des révolutions de palais, dans les derniers jours de 759 (1358) (1), et fut enterré dans la mosquée de Fès-la-Neuve (2).

D'ailleurs, à partir d'Abou 'l-Ḥasan, aucun des souverains mérinides dont nous connaissons le lieu de sépulture, ne fut enseveli à Chella. Quatre le furent à Fès, au lieu dit el-Qolla, les Qbîbât Bni Mrin d'aujourd'hui, au sommet d'une colline qui domine Bâb Gîsa (3), et où l'on voit encore les restes du mausolée qui fut vraisemblablement le leur : Abou Sâlim Ibrâhîm, fils d'Abou 'l-Ḥasan, mort le 27 dhoû 'l-qa'da 762 (23 septembre 1361) (4); son fils Abou 'l-Abbâs Aḥmed, qui y fut transporté de Taza, où il était mort le 7 moḥarram 796 (12 novembre 1395) (5); deux des fils de ce dernier, Abou Fâris 'Abd el-'Azîz, mort le 8 ṣafar 799 (11 novembre 1396) et enterré auprès de son père (6), et enfin Abou 'Amir 'Abd Allah, mort le 30 jomâdâ II 800 (21 mars 1398) (7). Deux furent enterrés dans la mosquée de leur palais, c'est-à-dire la grande mosquée de Fès-la-Neuve, Abou Zaïyân Moḥammed, fils d'Abou 'Abd er-Raḥîmân fils d'Abou 'l-Ḥasan, mort le 22 dhoû 'l-ḥijja 767 (24 août 1366) (8) et son oncle et successeur Abou Fâris 'Abd el-'Azîz fils d'Abou 'l-Ḥasan,

(1) Cf. Ibn Khaldoun, IV, p. 317-18.

(2) Cf. *Rawḍat en-nisrîn*, p. 23/80. Cf. également A. Bel, *Inscr. ar. de Fès*, p. 43-44. El-Kattâni, *Salwat el-anfâs*, Fès, 1316, III, p. 224, spécifie que cette sépulture est voisine de celle du traditionniste Moḥammed ben Moḥammed Ibn Jozaï, mort en 757 ou 758 (sur lequel cf. el-Kattâni, *op. cit.*, III, p. 222), dans une chambre adossée au mur oriental de la grande mosquée de Fâs el-jadid. Ce texte, que M. Bel n'a pas utilisé, semble devoir infirmer son opinion que la stèle mérinide anépigraphie qu'il a relevée dans la Jâma' el-gnâiz est probablement celle d'Abou 'Inân.

(3) Cette colline, d'après el-Kattâni, *op. cit.*, III, p. 168, 1, 8, porterait le nom de Jabal ez-za'farân.

(4) Cf. Ibn el-Aḥmar, *Rawḍat en-nisrîn*, p. 27/86; Ibn el-Qâḍi, *Jadhwat el-igtibâs*, p. 83; el-Kattâni, *Salwat el-anfâs*, III, p. 168.

(5) Cf. Ibn el-Aḥmar, *Rawḍat en-nisrîn*, p. 36/99; Ibn el-Qâḍi, *Jadhwat el-igtibâs*, p. 54; el-Kattâni, *Salwat el-anfâs*, III, p. 166.

(6) Cf. Ibn el-Aḥmar, *Rawḍat en-nisrîn*, p. 37/101; Ibn el-Qâḍi, *Jadhwat el-igtibâs*, p. 289; el-Kattâni, *Salwat el-anfâs*, III, p. 167.

(7) Seulement d'après el-Kattâni, *Salwat el-anfâs*, III, p. 167. Cet auteur croit que la coupole funéraire de ce sultan est celle dont les restes sont connus aujourd'hui à Fès sous le nom de Ḥammâm el-ghoula.

(8) Cf. Ibn el-Aḥmar, *Rawḍat en-nisrîn*, p. 27/89; Ibn el-Qâḍi, *Jadhwat el-igtibâs*, p. 130.

mort le 22 rabi' II 774 (22 octobre 1372), qui y fut transporté de Tlemcen (1). Un autre, enfin, fut enterré à Tanger, où il fut assassiné : c'était un petit-fils d'Abou' 'l-Hasan, Abou' Zaïyan Moḥammed ben Abou' 'l-Faḍl (2).

S'il est ainsi à peu près établi qu'aucun sultan mérinide après Abou' 'l-Hasan ne fut enterré à Chella, l'enceinte put cependant recevoir encore les restes de quelques membres de la famille royale : ainsi, ceux du prince dont la stèle, encore inédite, sera étudiée plus loin (Épigraphie historique, n° 7). Cette mqâbrîyya doit provenir de l'un des deux mausolées anciens dont les vestiges s'élèvent sur la pente qui domine les mosquées (3), ce qui laisse à penser qu'à cette époque tardive, on n'enterrait plus dans les chapelles funéraires qui leur étaient attenantes. En plus de cette pierre, il existe encore à Chella plusieurs autres stèles mérinides : l'une, très usée et recouverte de chaux, mais présentant des traces d'inscription lisibles sur une face, se trouve actuellement en dehors de la *khalwa* (épig. hist., n° 8); d'autres, anépigraphes, subsistent en entier ou en partie aux abords immédiats des mosquées. Bien d'autres encore durent disparaître, puisque Léon l'Africain, qui prétend avoir visité le sanctuaire en l'année 915 H. (1509) (4), y compta trente inscriptions funéraires. Mais, au moment où le voyageur la visita, Chella, depuis un siècle, était déjà bien déchu de sa splendeur.



Ce qu'elle était au temps de cette splendeur, nous pouvons nous en faire quelque idée. La nécropole royale, dont les tours et la porte monumentale se dressaient sur l'ancien camp du jihâd, enfermait

(1) Cf. Ibn el-Aḥmar, *Rawḍat en-nisrin*, p. 30/90, Ibn el-Qâḍi, *Jadhwat el-iqtibâs*, p. 268. Il est à remarquer qu'el-Kattâni, dans son dictionnaire des notabilités de la ville de Fès, ne signale pas ces deux derniers sultans.

(2) Cf. Ibn el-Aḥmar, *Rawḍat en-nisrin*, p. 35/98, Ibn el-Qâḍi, *Jadhwat el-iqtibâs*, p. 131. Il avait été déposé le 5 ramadân 789 (23 septembre 1387).

(3) Cette stèle se trouve en effet juste au pied de ces chapelles.

(4) Léon, in *Ramusio*, I, 29.

à l'intérieur de ses murs, en plus des chapelles funéraires, deux mosquées, une source captée pour le pavillon d'ablutions, et des vergers. Le visiteur, en franchissant la grande porte élevée par Aboû 'l-Hasan, avait devant lui, au bas de la pente, le spectacle du minaret aux faïences polychromes, des coupoles décorées abritant les tombeaux des sultans mérinides. D'un côté de la porte, s'élevait l'hôtellerie destinée aux pèlerins; à divers points de l'enceinte, quelques édifices devaient servir à loger les gardiens et les lecteurs du sanctuaire.

Pas plus qu'ils ne l'ont fait pour les autres monuments élevés par la dynastie mérinide, à Fès surtout, les annalistes ou les biographes du Maghrib n'ont laissé de description détaillée de Chella, nécropole royale. Cela n'entre pas dans leur conception de l'histoire. Tout au plus mentionnent-ils la construction d'une demeure royale ou d'un édifice public; — encore ont-ils passé sous silence celle de Chella. Mais, heureusement, au temps même de son éclat, elle eut un visiteur de marque, homme d'état et grand écrivain : Lisân ed-dîn Ibn el-Khaṭīb. On connaît la vie mouvementée et la fin malheureuse de ce vizir, qui, né à Loja en 713/1313, fut d'abord au service du prince de Grenade Aboû 'l-Hajjâj Ioûsof, de la famille des Banoû 'l-Aḥmar, puis à celui de son successeur Moḥammed V; après avoir accompagné ce souverain dans sa fuite au Maroc, il rentra à Grenade en 763/1362 et, à la suite d'un complot qui fut tramé contre lui à l'instigation du secrétaire Moḥammed Ibn Zomrok, dut se réfugier à Fès, où il fut assassiné en 776/1374 (1). Il fut pendant toute sa carrière en relations suivies avec les sultans mérinides Aboû 'l-Hasan, Aboû 'Inân, Aboû Sâlim et 'Abd el-'Azîz et les couvrit d'éloges dans la plupart de ses ouvrages. Ceux-ci, principalement l'*Ihâṭa*, le *Raqm el-hotat*, la *Raiḥânat el-kollâb*, et surtout le *Nafḥ-et-ṭib* d'el-Maqqarî, dont la plus grande partie est consacrée à Lisân ed-dîn, permettent de suivre le ministre pas à pas dans ses différents voyages en Afrique. Il séjourna à Marrâkech, à Meknès, à Fès, à Tlemcen; mais c'est à Salé qu'il demeura le plus longtemps et qu'il habita même. En effet, lorsqu'en 761 (1359), il accompagna le roi Moḥammed V auprès du sultan mé-

(1) Cf. les références données dans E. Lévi-Provençal, *Les Historiens des Chorfa*. Paris, 1922, p. 229, note 3.

rinide Aboû Sâlim, il demanda à ce dernier l'autorisation de parcourir le Maroc. A la fin de son voyage, il voulut, si l'on en croit ses propres paroles, accomplir en territoire sacré une espèce de retraite, et choisit, pour remplir ce pieux devoir, la ville de Salé. Son but était clair : par des visites répétées à la nécropole de la dynastie régnant au Maroc, il voulait attirer mieux encore sur lui les faveurs d'Aboû Sâlim et obtenir, par l'entremise de ce souverain, la restitution de ses biens confisqués en Andalousie. A ce moment, son talent littéraire semble surtout s'être exercé à la composition de panégyriques mérinides, et peut-être spécialement à la glorification du sultan le plus pieux de la famille, Aboû 'l-Hasan, celui-là même qui avait construit Chella. C'est vraisemblablement à cette époque qu'il composa la longue élégie relative à ce sultan, que l'on trouve insérée dans le commentaire de son *Raḡm el-ḥolal* (1), et qui renferme des allusions, à vrai dire très obscures, à la nécropole, commençant par ce vers :

« Arrête-toi au bord du fleuve sacré, aux rives bien défendues, et gagne le mausolée dont les visiteurs voient leurs espérances se réaliser...! » (2)

C'est du ribâṭ de Chella, durant ce même séjour à Salé, qu'Ibn el-Khaṭīb date une épître qu'il adresse à Aboû Sâlim; lui-même en a conservé le texte dans sa *Raiḥânat el-kottâb*; el-Maqqarî l'a reproduite ensuite dans le *Nafḥ et-ṭîb* (3). L'historien s'exprime ainsi au sujet de cette lettre : « Revenu de Marrâkech, Ibn el-Khaṭīb se rendit à plusieurs reprises au ribâṭ de Chella, cimetière des rois mérinides — parmi lesquels le sultan Aboû 'l-Hasan — pour y adresser des invocations et réciter le Qor'ân. Il visita fréquemment la nécropole et le fit savoir au sultan Aboû Sâlim, en lui demandant d'intercéder en sa faveur auprès des Andalous, pour qu'ils lui rendissent ses biens confisqués au moment de sa disgrâce. » La lettre, qu'el-Maqqarî reproduit ensuite, est d'une fort belle tenue littéraire et renferme d'assez nombreuses allusions à la nécropole, mal-

(1) P. 97-101.

(2) P. 98, vers 23.

(3) Ed. du Caire, 1301. III, p. 193 sqq. — Reproduite par en-Nâṣiri, *Istîqṣâ*, II, p. 115 sqq.

heureusement noyées parmi les métaphores et les artifices de rhétorique qu'exigeait alors et qu'exige encore, chez les lettrés maghrébins, l'emploi de la prose rimée. Elle est datée du 11 rajab 761 (28 mai 1360). Ibn el-Khaṭīb, qui la fit suivre de deux poèmes composés respectivement de vingt et de sept vers, l'adressa à Aboû Sâlim, qui se trouvait alors en expédition dans la vallée de la Moulouya. Il y couvrait le sultan des plus grands éloges, et, pour le flatter, associait les princes défunts à son panégyrique. Il l'avertissait qu'il s'était spécialement placé sous la protection de son père Aboû 'l-Ḥasan, pour l'implorer dans le « ribâṭ béni de Chella », et faisait tenir au constructeur de la nécropole tout un discours d'intercession en sa faveur. Lui-même ajoutait cette phrase significative : « Le caractère sacré (*ḥorma*) de Chella est bien connu. A Dieu « ne plaise que les gens de l'Andalousie ne veuillent y porter at-
« teinte! »

Le 24 rajab, Aboû Sâlim lui adressa une réponse favorable et donna des ordres pour que les biens de Lisân ed-dîn lui fussent restitués. Le vizir andalou, toujours du ribâṭ de Chella, lui envoya une lettre de remerciements dont on a conservé le texte : il y prétend qu'au reçu de la lettre d'Aboû Sâlim, il alla se prosterner devant le tombeau d'Aboû 'l-Ḥasan pour lui témoigner sa reconnaissance et pria les ṣolba de l'endroit de réciter avec lui dans le sanctuaire des fragments du Qor'ân (1).

Ces lettres, fort intéressantes pour l'histoire d'Ibn el-Khaṭīb, ne sont pas les seules où il parle du mausolée d'Aboû 'l-Ḥasan et de Chella. Grâce à ces indications éparses dans ses œuvres et dans sa correspondance (2), on a quelques données sur la nécropole royale à l'époque à laquelle il y séjourna. A l'intérieur des jardins qui couvraient la plus grande partie du ribâṭ, le sanctuaire, composé des deux mosquées et de leurs chapelles funéraires, était

(1) Cf. el-Maqqari, *Nafh el-ṭib*, III, *loc. cit.*, et en-Nâsirî, *Istiḳṣâ*, II, p. 118.

(2) Cf. notamment un court passage du *Mi'yâr el-ikhṭiyâr*, description géographique en prose rimée (imprimé à Fès, chez Aḥmed Iomni, 1325), p. 42, reproduit par en-Nâsirî, *Istiḳṣâ*, II, p. 113. Malgré un fatras de rhétorique qui rend impossible toute traduction à la lettre, on en peut dégager des renseignements assez précis qui confirment ceux qu'Ibn el-Khaṭīb donne dans sa correspondance lors de son séjour à Salé.

dans tout son éclat. Les ors y resplendissaient auprès des marbres polychromes, les revêtements de plâtre et de faïence n'avaient pas commencé à s'effriter. Tout était soigneusement entretenu. La tombe d'Aboû 'l-Ḥasan, qui, à cette époque, apparaissait comme le plus vénéré des souverains qui dormaient là, fût-ce Aboû Iousof ou Aboû Ia'qoûb, était, dans sa chapelle funéraire, recouverte d'un large fragment de l'étoffe qui, pendant une année, avait voilé la Ka'ba de la Mekke. Des clercs, jour et nuit, y récitaient le Qor'ân et des invocations : leur entretien était assuré à l'aide de la fondation constituée par Aboû 'Inân. Les biens de mainmorte du sanctuaire comprenaient aussi de magnifiques exemplaires du Livre sacré, enrichis d'enluminures et semblables à ceux que les sultans mérinides ou zaïyânides de ce siècle copiaient de leur main et consacraient dans les villes saintes (1).

La nécropole des grands souverains de la dynastie régnante était un asile, un lieu de pèlerinage renommé. Ibn el-Khaṭīb s'y réfugiait pour obtenir les faveurs des fils d'Aboû 'l-Ḥasan. Mais beaucoup d'autres devaient venir auprès de la sépulture de ces mojâhidin, pour demander le secours de leur intercession auprès d'Allah, et, comme du tombeau de tous les saints, remporter quelque parcelle de *baraka*. Les princes mérinides, comme leur ancêtre 'Abd el-Ḥaqq, qui, même de son vivant, était, aux yeux de la foule, investi d'un pouvoir miraculeux (2), étaient après leur mort révéérés comme des saints (3). Deux fois par an, à des dates régulières, un *mausim* se célébrait aux alentours. Comme toutes les réunions de ce genre, c'était à la fois un pèlerinage et une foire.

Ses origines étaient peut-être assez anciennes. Dans toute la partie supérieure de l'enceinte d'Aboû 'l-Ḥasan — aux environs de la grande

(1) Cf. pour Aboû 'l-Ḥasan, Ibn Khaldoun, texte, II, p. 392-94. Cf. aussi E. Lévi-Provençal, *Note sur un Qor'ân royal du XIV^e siècle*, in *Hespéris*, tome I, 1921, pp. 83-86.

(2) Cf. *Qirâtas*, p. 191.

(3) Aboû l-Ḥasan bénéficia même d'un recueil de *manâqib*, que l'auteur, le célèbre Ibn Marzouq, intitula *Kitâb el-mosnad eş-şahih el-ḥasan fi manâqib sayyidinâ Abi 'l-Ḥasan*. Cet ouvrage semble malheureusement perdu, bien qu'il figure parmi les sources qu'en-Nâsirî mit à contribution pour la composition de son *Kitâb el-istiqsâ*. C'est à lui qu'Ibn el-Aḥmar fait probablement allusion dans la *Rawḍat en-nisrin*, p. 8/54. Cf. également G. Marçais, introduction, p. xiv.

porte — le béton des remparts comprend une très forte proportion de tessons de poterie : on en peut conclure qu'à l'époque où ces remparts furent construits, le sol, en cet endroit, était jonché de débris de poteries grossières, comme on en trouve en tout emplacement de marché. L'endroit, d'ailleurs, se prêtait fort bien à la tenue d'un souq : c'était devant la porte dite Bâb el-hadîd, percée dans l'enceinte almohade de Rabat; aujourd'hui encore, c'est en dehors des portes, en plein air, que se tiennent les marchés hebdomadaires des villes marocaines.

L'existence des deux foires annuelles de Chella est attestée par une indication que contient le *Kitâb er-rasâ'il el-kobrâ* (1), écrit par le juriste marocain Maḥammed Ibn 'Abbâd, qui vivait au viii^e siècle de l'Hégire (2) : « L'affluence à la foire de Chella, dit cet auteur, est passée en proverbe : en effet, à l'époque où elle se tenait deux fois par an, à date fixe, on n'y pouvait rien entendre, tant il y avait de cris et de bruit. Du moins en était-il ainsi au temps passé; car, aujourd'hui, ce n'est plus qu'un souq rural (*soûq el-ghobâr*) de peu d'importance, tel qu'on en trouve dans la campagne. » Dans sa *Maqâmat el-boldân*, ou « séance » géographique à la manière d'el-Ḥarîrî, Ibn el-Khaṭîb a, lui aussi, consacré quelques lignes à ce marché, en insistant surtout sur les bateleurs qui s'y trouvaient. Il avait lieu sans doute alors à l'extérieur aussi bien qu'à l'intérieur de l'enceinte, sur l'éperon qui domine la vallée du Bou Regreg : c'était l'un de ces souq el-ghobâr du Moyen-Age, dont la pittoresque dénomination s'est perdue.

C. — DÉCADENCE ET RUINE.

La première moitié du xv^e siècle fut pour le Maroc une époque particulièrement troublée. En 1420 (823 h.), l'assassinat de l'avant-dernier souverain mérinide, Aboû Sa'îd 'Othmân, qui lui-même avait passé tout son règne au milieu des compétitions, ouvrait encore une

(1) Édition lithographiée de Fès, 1320, p. 116.

(2) Mort en 792 (1390). Cf. E. Lévi-Provençal, *Les Historiens des Chorfa*, p. 314, note 6.

période d'anarchie plus intense. Abou Zakariyyâ' Iaḥiâ el-Waṭṭâsi, gouverneur de Salé, proclama 'Abd el-Ḥaqq, fils du souverain, un enfant d'un an. Il réussit à le faire reconnaître et régna plus tard sous son nom, mais ce ne fut pas sans de longues années de luttes contre de nombreux prétendants. L'un d'entre eux, qui nous est connu seulement par la description de Meknès d'Ibn Ghâzi intitulée *er-Rawḍ el-hatouñ* (1), s'appelait Aḥmed el-Liḥiâni, des Banoû Our-tâjin, cousins des Banoû Marîn : il se maintint à Meknès « une vingtaine d'années, pendant les troisième et quatrième décades du ix^e siècle (1417-37) ». Il parvint même jusqu'aux Deux-Rives (2), fief d'Abou Zakariyyâ'. Ces événements furent fatals à Chella : de là date sa ruine.

C'est un point sur lequel nous sommes renseignés par un passage d'*el-Mi'yâr el-mo'rib* du jurisconsulte el-Wancharîsi, qui reproduit *in-extenso* (3) le texte d'une consultation demandée, au nom du sultan 'Abd el-Ḥaqq, au juriste Moḥammed ben Qâsim el-Qawrî (4). Cette « question » nous révèle qu'Aḥmed el-Liḥiâni, s'étant emparé de la nécropole, la pillâ, enleva les objets précieux et fit main-basse sur les exemplaires du Qor'ân qui y avaient été consacrés. Après la défaite du rebelle par Abou Zakariyyâ', on retrouva ces livres dans sa maison de Meknès, et la consultation du Mérinide avait justement pour but de savoir quelle destination légale pouvaient recevoir ces volumes recouverts et déposés, en attendant, au palais royal de Fès. Il ne fut pas question de les replacer à Chella : dans sa réponse, le juriste el-Qawrî conseilla de les affecter à des bibliothèques de mosquées ou d'en employer la valeur à des œuvres charitables.

La ruine de Chella était définitive : peut-être le sacrilège d'Aḥmed el-Liḥiâni n'avait-il fait que l'achever. Si ce personnage n'avait pas

(1) Édition lithographiée de Fès, 1326, p. 15; traduction Houdas, *Monographie de Méquinez*, in *Journal Asiatique*, 8^e série, t. V, Paris, 1885, p. 144. Cf. aussi, *ibid.*, p. 11 du texte et 133 de la trad.

(2) Nous ne saurions dire si ce fut une simple incursion ou s'il s'empara réellement de Rabat et de Salé.

(3) Dans la partie de son ouvrage relative à la jurisprudence des biens de mainmorte (*nawâzil el-aḥbâs*), t. VII de l'édition lithographiée de Fès, 1314, pp. 11-12.

(4) Sur ce personnage, qui mourut à Fès en 872 (1468), cf. E. Lévi-Provençal, *les Historiens des Chorfa*, p. 225, note 4.

hésité à profaner une nécropole qui n'était pas celle de ses ancêtres, les derniers Mérinides semblent n'avoir eu pour elle qu'une vénération modérée : depuis longtemps, ils ne s'y faisaient plus enterrer. Nous ne voyons point que 'Abd el-Ĥaqq ait fait quelque tentative pour la relever. Au reste, il passa presque toute sa vie sous la régence des Banoû Waĥĥàs, qui, eux non plus, n'avaient pas intérêt à glorifier les grands souverains mérinides. Si Chella, aux yeux de la foule, garda sa valeur de sanctuaire, le culte officiel, dès cette époque, n'y fut plus célébré. La même vénération demeura attachée aux tombeaux, mais son objet peu à peu se modifiait : les souverains et les princes s'effaçaient devant les saints. Aboû Ioûsof la'qoûb devint Moulâï la'qoûb. Dès ce moment, la nécropole commença à abriter les dépouilles de personnages de Rabat désireux d'obtenir pour leur vie future l'intercession des saints du ribâl. Cette pratique, jusqu'à nos jours, s'est perpétuée. Chella est maintenant jonchée de pierres tombales et de tertres qui datent de tous les derniers siècles.

Mais l'enceinte restait debout; elle conservait ou prenait même quelque valeur militaire. Nous sommes bien mal renseignés sur son histoire au cours de la période moderne. A certains indices, il semble qu'au xvii^e et au xviii^e siècle on y ait placé quelques soldats : sans doute, avaient-ils pour mission d'empêcher que cette enceinte, aux portes de Rabat, ne servît de repaire aux pillards de la campagne environnante. C'est à ces soldats qu'il faut vraisemblablement attribuer les graffiti de la grande porte, qui représentent des vaisseaux de ces deux siècles (1). Il est probable que, sous cette protection, l'intérieur de l'enceinte renfermait des champs et des vergers, comme il s'en trouve encore aujourd'hui.

La prudence qui faisait garder ces remparts n'était pas sans fondement. A la fin du xviii^e siècle, sous le règne de Moulâï el-Iazîd, si l'on en croit l'historien Moĥammed eġ-Ĭo'ayyif de Rabat, qui vivait à cette époque (2), la tribu arabe des Şabbâĥ, qui dévastait les envi-

(1) Cf. *infra*, Description de la porte monumentale, et J. Campardou et Henri Basset, *Graffiti de Chella*, in *Hespéris*, t. I, 1921, pp. 87-90.

(2) Sur cet historien, cf. E. Lévi-Provençal, *les Historiens des Chorfa*, pp. 213-215. Le même événement fut aussi rapporté dans un opuscule historique dû à la plume d'un savant de Salé, 'Abd el-Qâdir ben el-Ĥâjj el-Khayyâġ el-Jo'aïdi.

rons de Rabat et coupait toutes les routes, n'avait point eu de peine à subjuguier les cultivateurs qui se trouvaient dans l'enceinte et avait fait de Chella une forteresse, où elle rassemblait tous les produits de ses pillages. Les tribus de la région de Rabat avaient vainement essayé de mettre fin à cette situation : le sultan Moulaï el-Iazîd dut préparer une expédition pour les réduire. Il réunit une armée à Salé; sous les ordres du gouverneur de cette ville, Abou Ia'zâ el-Qaşâlî, elle passa le Bou Regreg le 17 rabî' I 1205 (24 novembre 1790), et, le même jour, défit complètement les Şabbâh. Le lendemain, elle força les portes de Chella, et le gouverneur el-Qaşâlî abandonna aux 'Abîd le butin qu'ils y pourraient faire. « Ils trouvèrent là, dit eḍ-Ḍo'ayyif, « des chameaux, des bœufs, des moutons, des pièces de velours, des « tapis, des objets de cuivre, du grain et même des nègres et des « négresses. » Ils démolirent les habitations et s'emparèrent de ce qui s'y trouvait; mais ils ne s'en contentèrent pas. Ils creusèrent le sol, dit le chroniqueur, devant le mausolée de Sidi Iaḥiâ et ne respectèrent pas les chambres funéraires. On devine que, comme les gens d'aujourd'hui, ils étaient hantés par l'idée des trésors que les ruines devaient contenir. Le sac de Chella émut profondément les habitants des Deux-Rives, et ils virent un châtiment de ce sacrilège dans le supplice d'el-Qaşâlî, que Moulaï Solaïmân fit pendre cinq ans plus tard, à Bâb el-khabbâz, l'une des portes de Salé.

Malgré ces déprédations successives, le sanctuaire fit grande impression sur Ali Bey qui visita Chella quelques années plus tard (1). Il y vit un grand concours de pèlerins : peut-être était-ce un jour de fête, et l'on sait d'ailleurs combien le voyageur espagnol était porté à l'exagération. Du moins, sa description nous prouve-t-elle que la vénération populaire était toujours aussi grande : à ce moment, l'enceinte abritait déjà sans doute les mêmes saints qu'aujourd'hui, et les mêmes cultes, plus païens qu'orthodoxes, s'y devaient célébrer. Les mosquées et les tombeaux constituaient un ḥorm pour les non-musulmans. Ni Höst (2), ni Chénier (3), au siècle précédent,

(1) Ali Bey el-Abbasi, *Voyages*, Paris, 1814, I, p. 227.

(2) *Nachrichten von Marokos und Fes*, éd. all., Copenhague, 1707, p. 82.

(3) *Rech. hist.*, t. III, p. 31.

n'y avaient pu pénétrer, et il en fut ainsi durant le xix^e siècle. Cependant, au cours de ses dernières années, à mesure que les mosquées se ruinaient davantage, les barrières du *ḥorm* s'ouvraient plus facilement. L'accès, aujourd'hui, en est libre.

Voilà ce qu'à l'heure actuelle, on peut savoir de l'histoire du cimetière royal des Mérinides, telle qu'elle est écrite dans les chroniques et sur le terrain. C'est assurément peu de chose. C'est assez cependant pour permettre d'en démêler les grandes lignes : un sanctuaire, d'abord étroit, construit pour abriter son tombeau et celui des siens par le premier des grands *mojâhidîn* mérinides; puis, conçue sur un vaste plan par Abou 'l Hasan, une nécropole somptueuse, digne de la dynastie qui allait prétendre au titre éminent des khalifes, une œuvre d'art et une œuvre pieuse, comme celles qu'elle éleva à Fès, à Tlemcen, à Meknès, à Salé; quelques années de splendeur; enfin, comme il advint de toute chose au Maghrib, ce furent bientôt l'abandon et la ruine, hâtés par des pillages et des profanations.

II

ÉPIGRAPHIE HISTORIQUE

A. — INSCRIPTIONS DÉDICATOIRES.

1. — *Bandeaux épigraphiques de la porte monumentale. Caractères koufiques (1).*

أعوذ بالله من الشيطان الرجيم بسم الله الرحمن الرحيم وصلى الله على سيدنا محمد
واله وسلم تسليماً امر بهذا مولانا السلطان أمير المسلمين أبو الحسن (2) ابن مولانا السلطان
المقدس المرحوم أمير المسلمين أبي سعيد بن مولانا السلطان (3) المقدس المرحوم أبي يوسف
ابن عبد الحق خلد الله ملكهم وكان الفراغ منه في آخر ذي الحجة عام تسعة وثلاثين وسبعمائة

TRADUCTION. — Je cherche refuge auprès d'Allah contre Satan le lapidé ! Au nom d'Allah, le Clément, le Miséricordieux ! Qu'Allah inspire des prières pour notre Seigneur Mohammed et sa famille, et qu'Il leur accorde le salut !

Cette construction a été ordonnée par notre Maître le Sultan, l'Émir des Musulmans, Abou 'l-Hasan, [fils de notre Maître le Sultan sanctifié, l'objet de la miséricorde divine, l'Émir des Musulmans. Abou Sa'ïd, fils de notre Maître le Sultan] sanctifié, l'objet de la miséricorde divine, Abou Ioûsof, fils de 'Abd el-Ḥaqq. Qu'Allah éternise leur empire ! Cette construction fut terminée à la fin de dhou 'l-hijja de l'an 739.

Cette dernière date correspond au 8 juillet 1339.

*.

2. — *Bandeaux épigraphiques de la face externe de la chapelle funéraire d'Abou 'l-Hasan. Écriture monumentale andalouse.*

(Ces bandeaux courent au-dessus d'autres bandeaux en koufique, qui n'ont qu'un but propitiatoire et un intérêt artistique : le texte en sera donné dans la description de la chapelle funéraire d'Abou

(1) On trouvera la reproduction de la fin de cette inscription *infra*, Écriture.

(2) A partir d'ici jusqu'à la fin du bandeau horizontal, l'inscription a été très dégradée et sa lecture a été fort difficile. La restitution proposée ne saurait être donnée comme certaine, mais à l'examen minutieux du champ épigraphique, elle apparaît comme la plus probable.

(3) La lecture de ce qui suit (bandeau vertical descendant, bien conservé, et représente *infra*) redevient, jusqu'à la fin, à tout à fait certaine.

'I-Hasan. On trouvera également *infra*, Ecriture, la reproduction d'une partie de la présente inscription.)

البقاء لله امر بهذه القبة المباركة مولانا السلطان لاجل الصالح العادل المجاهد امير
المسلمين وناصر الدين ابو الحسن ابن مولانا السلطان لاجل العادل المجاهد المقدس
المرحوم امير المسلمين وناصر الدين ابي سعيد بن السلطان لاجل ابي يوسف يعقوب بن
عبد الحق بجوار هذه المقابر المرعية عامله الله بجميل الجزاء اصلح الله وجاعل..... نفع الله
مولانا المتعبد اللهم.....

TRADUCTION. — La durée appartient à Allah! A ordonné (la construction de) cette coupole bénie notre Maître le Sultan, le très illustre, le saint, le juste, le mojâhid, l'Émir des Musulmans et le Défenseur de la Religion, Aboû 'I-Hasan, fils de notre Maître le Sultan, le très illustre, le pieux, le juste, le mojâhid, le sanctifié, l'objet de la miséricorde divine, l'Émir des Musulmans et le Défenseur de la Religion, Aboû Sa'ïd, fils du Sultan le très illustre, Aboû Iousof la'qoûb fils de 'Abd el-Ilâqq, auprès de ces tombeaux bien gardés. Qu'Allah lui réserve la plus belle des rétributions! Qu'Allah le dirige et qu'il le place.....! Qu'Allah accorde à notre Maître le profit de ses grands desseins!.....

* *

3. — *Table des hoboûs du tombeau d'Abou 'I Hasan. — Conservée à la Grande Mosquée de Rabat (jâmi' el-kharrâzin), encastrée sur le côté gauche de l'ouverture donnant accès du sahn dans l'oratoire (1).*

Plaque de marbre quadrangulaire de 0^m,65 de longueur sur 0^m,45 de largeur. Le champ épigraphique est entouré d'un encadrement de 2 centimètres de largeur.

الحمد لله وحده مما حبسه مولانا الخليفة الامام المتوكل
على الله امير المؤمنين المجاهد في سبيل رب
العالمين ابو عنان ابن مولانا امير المسلمين
المجاهد في سبيل رب العالمين ابي الحسن

4

(1) Nous devons la copie de cette inscription, ainsi que la description de la pierre à Si Moḥammed Ibn 'Ali ed-Dokkâli es-Salâwi. L'accès des mosquées étant, comme l'on sait, interdit aux Européens au Maroc, nous n'avons pu voir nous-mêmes cette pierre.

ابن مولانا امير المسلمين المجاهد في سبيل
 رب العالمين ابي سعيد ابن مولانا امير
 المسلمين المجاهد في سبيل رب العالمين
 ابي يوسف يعقوب بن عبد الحق تقبل الله منه
 وبلغه في نصر الاسلام امله الحمام الجديد برزبط
 الفتح حرسه الله على ضريح مولانا المرحوم
 والده رضوان الله عليه واطعام المسا
 كين بشالة عمرها الله تعالى وذلك في عام
 خمسة وخسين وسبعمائة عرف الله خيرة

TRADUCTION.

La louange n'appartient qu'à Allah !

Parmi les fondations pieuses établies par notre Maître le Khalife *el-motawakkil*

'alâ 'llah (celui qui met sa confiance en Allah), l'Émir des Croyants, le Combattant pour la Foi dans la Voie

du Maître des Mondes. Abou 'Inân, fils de notre Maître, l'Émir des Musulmans,

le Combattant pour la Foi dans la Voie du Maître des Mondes, Abou 'l-Hasan,

fils de notre Maître, l'Émir des Musulmans, le Combattant pour la Foi dans la Voie du Maître des Mondes, Abou Sa'ïd, fils de notre Maître l'Émir des Musulmans, le Combattant pour la Foi dans la Voie du Maître des Mondes,

Abou Iousof Ia'qoub fils de 'Abd el-Ĥaqq — veuille Allah accepter son dessein

et exaucer son espoir pour la victoire de l'Islâm! — se trouve le bain neuf (el-Ĥammâm el-jadid, qui est au Ribât

el-fath (qu'Allah le protège!, (bain dont les revenus seront affectés) à l'entretien du tombeau de notre Maître, l'objet de la miséricorde divine,

son père — qu'Allah lui témoigne son agrément! — et à la nourriture des pauvres à Challa — qu'Allah la fasse prospérer! — ; ce (legs fut établi) en l'année 755. Qu'Allah nous rende cette année favorable!

L'année 755 H. correspond à la période comprise entre le 26 janvier 1354 et le 15 janvier 1355.

B. — INSCRIPTIONS FUNÉRAIRES.

4. — *Fragment de mqâbrîyya en marbre, représentant l'extrémité de gauche de la stèle. Conservé auprès de la mqâbrîyya n° 5 (Planche 1).*

Longueur : 0^m,59. — Largeur à la base : 0^m,25. — Hauteur : 0^m,20. — Hauteur du champ épigraphique sur chacune des faces : 0^m,085. — Deux lignes d'écriture sur chaque face. — Caractères cursifs très dégradés.

Face antérieure (1) :

Ligne 1 :

..... منها باذن

Ligne 2 :

التقي لاخشي الاطهر امير المسلمين المجاهد.

Face postérieure :

Ligne 3 :

في سيل رب العالمين ابو الحسن ابن الخلفاء الراشدين [شدين]

Ligne 4 :

بقصرهما المبارك بمنصورة تلمسان اجديدة

TRADUCTION.

..... d'elle, sur l'ordre de.....
le pieux, celui qui craint Allah, le très pur, l'Émir des Musulmans, le Combattant pour la Foi dans la Voie du Maître des Mondes, Aboû 'l-Ḥasan, fils des khalifes qui [suivirent le droit chemin]....
..... dans leur palais (à eux deux) béni, à la Maṣṣou'ra de Tlemcen la Neuve... ..

**

5. — *Mqâbrîyya, en marbre, située dans une chapelle adossée à l'ancienne mosquée. (Planche 1).*

Longueur : 1^m,97. — Largeur à la base : 0^m,235. — Hauteur : 0^m,20. — Hauteur du champ épigraphique sur chaque face : 0^m,085, — Deux lignes d'écriture par face. — Caractères cursifs, vocalisés en partie. Cette vocalisation est reproduite ci-dessous.

(1) Nous appelons face antérieure celle sur laquelle commence l'inscription.



Epitaphe de Chams ed. - Dolh.

Face antérieure :

Ligne 1 :

الْحَمْدُ لِلَّهِ هَذَا قَبْرُ مَوْلَانَا الْحَجْرَةَ الطَّاهِرَةَ التَّقِيَّةَ الصَّالِحَةَ اِمَّ السُّلْطَانِ الْخَلِيفَةِ
الْإِمَامِ الَّذِي جَلَّتْ أَوْصَافُهُ (1) الْجَمِيلَةَ وَمَحَامِدُهُ الْجَلِيلَةَ عَنْ أَنْ تَحْضَى بِلِسَانٍ أَوْ
تَرْسَمَ بِيَدٍ مَوْلَانَا أَمِيرِ

Ligne 2 :

الْمُؤْمِنِينَ الْمُتَوَكِّلِ عَلَى رَبِّ الْعَالَمِينَ أَبَا (2) عِنَانَ بْنِ أَمِيرِ الْمُسْلِمِينَ أَبِي
الْحَسَنِ بْنِ الْخُلَفَاءِ الْإِيْمَةِ الْعَظْمَاءِ الْأَعْيَانَ اسْتَكْنَهَا اللَّهُ فَنَسِيحَ الْجَنَانِ وَتَلَقَّاهَا
بِالْعَفْوَةِ (3) وَالْعُقْرَانَ وَكَانَتْ وَقَاتَهَا فِي لَيْلَةِ السَّبْتِ

Face postérieure :

Ligne 3 :

الرَّابِعِ لِرَجَبِ الْفَرْدِ عَامَ خَمْسِينَ وَسَبْعِ مِائَةٍ وَدُفِنَتْ فِي آثَرِ صَلَاةِ الْجُمُعَةِ
الْخَامِسِ وَالْعِشْرِينَ مِنَ الشَّهْرِ الْمَذْكُورِ بِمَشْهَدِ مَوْلَانَا الْخَلِيفَةِ الْمَنْصُورِ وَمَنْ وَفَدَ
لِحُضُورِ دَفْنِهَا

Ligne 4 :

مِنْ أَعْيَانِ الْمَشْرِقِ وَالْمَغْرِبِ أَيْدِ اللَّهِ تَعَالَى أَمْرَةً وَشَيْدَ مَعَالِيهِ وَمَفَاخِرَهُ وَأَبَدَ
أَثَارَةَ الْكَرِيمَةِ وَمَأْتِرَةَ وَكَانَ وَلِيَّهُ وَنَاصِرَهُ وَجَمَعَ لَهُ بَيْنَ خَيْرِ الدُّنْيَا وَالْآخِرَةِ بِمَنْدِ

TRADUCTION.

La louange appartient à Allah !

Ceci est le tombeau de notre maîtresse, la libre, la pure, la pieuse, la sainte, mère du Sultan, le Khalife, l'Imâm, dont les belles qualités, les nobles et louables actions sont si grandes qu'aucune langue ne pourrait les énumérer et aucune main en tracer la description, notre Maître, l'Émir des Croyants, celui qui met sa confiance dans le Maître des Mondes, Abou 'Inân, fils de l'Émir des Musulmans Abou 'l-Hasan, fils des Khalifes, les Imâms grands et nobles. Allah veuille lui réserver une place spacieuse au Paradis et l'accueillir avec pardon et indulgence ! Sa mort survint dans la nuit du vendredi au samedi quatrième jour de rajab l'unique de l'an 750. Elle fut enterrée après la prière du vendredi vingt-cinquième jour du même mois, en présence de notre maître le khalife victorieux par Allah, et des

(1) Erreur du lapicide pour *أوصافه*.

(2) Solécisme pour *أبي*. Lu *أبي* dans la transcription donnée par *Rabat et sa région*, page 47, ligne 2.

(3) Lu *العفو* dans la transcription donnée *ibid.*, page 47, ligne 3.

hommes nobles d'Orient et d'Occident qui vinrent en députation pour assister à ses funérailles. Qu'Allah très haut fortifie le pouvoir (d'Abou 'Inân , rehausse sa gloire, perpétue ses œuvres illustres et le souvenir de ses actions d'éclat ! Qu'il soit son défenseur et son aide et, par sa grâce, lui accorde également le meilleur sort dans ce monde et dans l'autre !

Les 4 et 25 rajab 750 correspondent au 18 septembre et au 9 octobre 1349. Le 9 octobre 1349 est bien tombé un vendredi.

6. — *Mqâbriyya, en marbre, d'Abou 'I-Hasan. La stèle a été brisée en deux morceaux, actuellement en place. (Planche 2).*

Longueur : 2^m,165. — Largeur à la base : 0^m,35. — Hauteur : 0^m,275. — Hauteur du champ épigraphique sur chaque face : 0^m,10. — Deux lignes d'écriture par face. — Caractères cursifs. — La vocalisation donne presque toujours naissance à des motifs ornementaux qui remplissent la partie du champ laissée libre par les groupes de lettres.

Face antérieure :

Ligne 1 :

هذا قبر مولانا السلطان الخليفة الامام امير المسلمين وناصر الدين المجاهد في سبيل رب العالمين ابي الحسن ابن مولانا السلطان الخليفة الامام امير المسلمين وناصر الدين المجاهد في

Ligne 2 :

سبيل رب العالمين ابي سعيد ابن مولانا السلطان الخليفة الامام امير المسلمين وناصر الدين المجاهد في سبيل رب العالمين ابي يوسف يعقوب بن عبد الحق قدس الله روحه

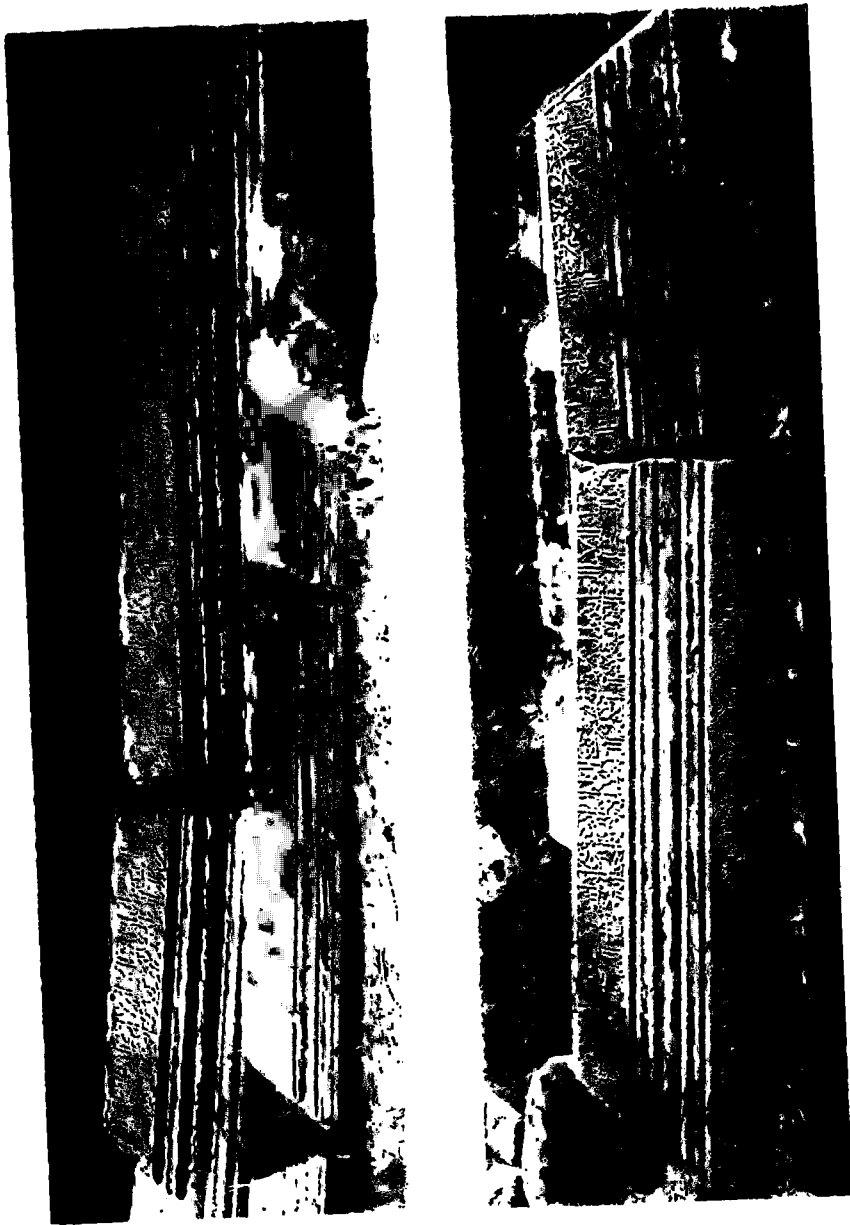
Face postérieure :

Ligne 3 :

ونور ضريحه توفي رضى الله عنه وارضاه بجبل [تت] في ليلة الثلاثاء السابع والعشرين لشهر ربيع الاول المبارك من عام اثنين وخمسين وسبعمائة وقبر في قبلة

Ligne 4 :

جامع المنصور من مراكش عمرة الله بذكره ثم نقل من هنالك [الى] هذا الضريح المبارك المقدس من شالة الحفة الله رضوانه وبوابة جنانه وصلّى الله على سيدنا محمد وعلى اله وسلم



Epitaphe d'Abou 'I-Hasan.

TRADUCTION :

Ceci est le tombeau de notre Maître le Sultan, le Khalife, l'Imâm, l'Émir des Musulmans et le Défenseur de la Religion, le Guerrier pour la Foi dans la Voie du Maître des Mondes. Aboû 'l-Ḥasan, fils de notre Maître le Sultan, le Khalife, l'Imâm, l'Émir des Musulmans et le Défenseur de la Religion, le Guerrier pour la Foi dans la Voie du Maître des Mondes. Aboû Sa'îd, fils de notre Maître, le Sultan, le Khalife, l'Imâm, l'Émir des Musulmans et le Défenseur de la Religion, le Guerrier pour la Foi dans la Voie du Maître des Mondes, Aboû Iousof la'qouûb, fils de 'Abd el-Ḥaqq. Qu'Allah sanctifie son âme et fleurisse son tombeau ! Il mourut — puisse Allah lui témoigner son agrément et en être satisfait lui-même ! — dans la montagne des Hintâta, pendant la nuit du lundi au mardi vingt-sept de rabî' I le bîni de l'an 752. Il fut enterré en face de la mosquée d'el-Maousoûr, qui se trouve à Mar-râkech — qu'Allah emplisse ce temple de ses louanges ! — puis, il fut transporté de cet endroit à ce mausolée bîni et sanctifié, dans Chella. — Qu'Allah l'enveloppe de Sa satisfaction et le reçoive en Son paradis ! Et qu'Allah inspire des prières pour notre Seigneur Moḥammed et pour sa famille et qu'Il leur accorde le salut !

Le 27 rabî' I 752 correspond au 24 mai 1351.

7. — *Mqâbrîyya, en marbre, brisée par le milieu; se trouve derrière le mausolée de Sidi Laḥsen et-Imâm, à l'intérieur d'un enclos.*

Longueur : 1^m,28. — Largeur à la base : 0^m,18. — Hauteur : 0^m,13. — Hauteur du champ épigraphique sur chaque face : 0^m,04 — Une seule ligne d'écriture sur chaque face. — Caractères cursifs,

Face antérieure :

الحمد لله وحده هذا قبر مولانا ابي لا العباس بن مولانا ابي سالم بن ابي
الحسن توفى

Face postérieure :

لسابع شوال عام تسعة وستين وسبعمائة ودفن بالبقعة..... الموفى عشرين من جادى
الاولى عام ستة وسبعين وسبعمائة

TRADUCTION :

La louange n'appartient qu'à Allah !

Ceci est le tombeau de notre Maître Aboû 'l..... el-'Abbâs fils de notre Maître Aboû Sâlim, fils d'Aboû 'l-Ḥasan. Il mourut le....., correspondant au sept chawwâl 769. Il fut enterré dans ce verger (cimetière), le.... vingt jomâdâ I 776.

Le 7 chawwâl 769 correspond au 27 mai 1368, et le 20 jomâdâ I 776, au 27 octobre 1374.



8. — *Mqâbrîyya*, en marbre, sur le sentier qui descend à gauche du chemin caillouteux allant de la porte monumentale à la nécropole.

Longueur : 1^m,55. — Largeur à la base : 0^m,20. — Hauteur : 0^m,18. — Hauteur du champ épigraphique : 0^m,04. — Deux lignes d'écriture sur chaque face, recouvertes d'un épais enduit de chaux durcie. Inscription illisible sur la face postérieure. On lit difficilement sur la face antérieure :

اعوذ بالله من الشيطان الرجيم بسم الله الرحمن الرحيم وصلى الله على سيدنا محمد واله
وصحبه وسلم تسليما كل من عليها فان ويبقى وجه ربك ذو الجلال والاكرام هذا قبر

c'est-à-dire le *ta'awwoûdh*, la *basmala*, la *taslîyya*, les versets 26 et 27 de la soûrate LV du Qor'ân et la formule initiale : « Ceci est le tombeau de... »



Des huit épigraphes, dédicatoires ou tumulaires, que l'on vient de traduire, les plus importantes se trouvent expressément datées; ce sont l'inscription de fondation de l'enceinte et de la porte de Chella, et la table des biens de mainmorte affectés à la nécropole par le sultan Aboû 'Inân. Ces deux derniers textes fixent de manière indiscutable l'époque à laquelle le cimetière royal abrita, en même temps que de nouvelles et illustres dépouilles, une série de chefs-d'œuvre de l'art mérinide, que l'écrivain Ibn el-Khatâb admira dans leur splendeur, et dont les vestiges sont ceux qui couvrent la partie la plus basse de l'enceinte d'Aboû 'l-Hasan. Remontant, le premier au milieu de 1339, le second à 1355, ils montrent que c'est de cette période de seize ans que les ruines actuelles de la Chella musulmane datent exactement.

Des *mqâbrîyya* encore visibles aujourd'hui, les deux plus importantes sont à coup sûr celles que l'on a décrites sous les n^{os} 4 et 6, la première malheureusement incomplète, l'autre, le plus beau tombeau mérinide que l'on ait découvert jusqu'à ce jour, fournissant un texte historique de la plus haute valeur.

La stèle funéraire d'Abou 'l-Ḥasan (1), gravée sur l'ordre de son fils Abou 'Inân, permet en effet d'élucider quelques points relatifs au sultan détrôné; par son caractère d'indéniable authenticité, elle supprime tout doute sur la date de la mort d'Abou 'l-Ḥasan, en confirmant l'indication chronologique que l'on trouve dans la *Rawḍat en-nisrin* d'Ibn el-Aḥmar, et qui ne concorde pas avec celle que fournit Ibn Khaldouñ. L'inscription, spécifiant que c'est dans une des dépendances de la mosquée d'el-Manṣouër à Marrâkech qu'Abou 'l-Ḥasan fut provisoirement inhumé, offre un renseignement laissé de côté par tous les annalistes; renseignement, d'ailleurs, d'autant plus intéressant que ce fut plus tard exactement au même endroit que les sultans sa'diens firent édifier leur célèbre mausolée dynastique.

Que représente, à l'origine, le fragment épigraphique (n° 4), dont on a vu la reproduction sur la planche 1, tout contre la maqâbrîyya de la mère d'Abou 'Inân, Chams ed-ḍoḥâ? Ce texte incomplet est d'abord — il est à peine utile de le rappeler, car la forme même de la pierre sur lequel il est gravé ne permet pas le moindre doute — un texte funéraire. Or, sur cette partie d'inscription, un seul nom propre figure, celui d'Abou 'l-Ḥasan, « le fils des khalifes bien dirigés ». Même si l'on ne connaissait pas la pierre tombale de ce dernier sultan, il serait impossible d'émettre l'hypothèse que l'on se trouve en présence de sa propre épitaphe : il faudrait dans ce cas le génitif *أبي الحسن*, appelé, à cause de la règle de l'idâfa, par la formule initiale *هذا قبر* : « ceci est le tombeau de... ». La seconde partie du fragment mentionne, d'autre part, le palais d'el-Manṣouëra de Flenccn la Neuve. Il y a tout lieu de croire, alors, étant donné que le seul sultan mérinide mort à el-Manṣouëra et enterré à Chella est précisément le fondateur de cette ville, Abou Ia'qoub Ioûsof, que cette stèle soit celle de ce souverain, qui, au témoignage des historiens arabes, fut transporté à Chella pour y être enseveli. Mais alors, pour-

(1) Cette inscription a déjà été publiée par Saavedra, in *Boletín de la R. Academia de la historia*, Madrid. XII. 1888, p. 504 et traduite par Tissot, in *Bulletin de la Société de Géographie de Paris*. II, 1876, p. 271 sqq. Cf. Van Berchem, *op. cit.*, p. 304, note. Texte et traduction ont été publiés récemment, avec plusieurs fautes de lecture, dans *Rabat et sa région*, p. 45-46.

quoi sur la pierre, de manière absolument indubitable, le nom d'Abou 'l-Hasan? Ce n'est pas ce sultan qui fit ramener le corps de son oncle à Chella, car l'on se rappelle que ce transfert est mentionné par l'auteur du *Bawq' el-qir'is*, qui arrête son récit au règne d'Abou Sa'ïd.

Ce n'est d'ailleurs pas là seulement que réside la difficulté. Il existait à Chella, il y a encore quelques années, une pierre portant l'épithaphe d'Abou la'qoûb. Elle a disparu depuis. Peut-être est-ce précisément celle qui, au dire du moqaddem de Sidi lahiâ, fut emportée en dehors du Maroc (1)? Il serait du plus haut intérêt de savoir quel endroit abrite aujourd'hui cette inscription qu'il faut, jusqu'à nouvel ordre, considérer comme perdue. Le texte, fort heureusement, en a été presque entièrement conservé, grâce à un calque rapporté au British Museum par le vice-consul anglais Frost (2), et a été traduit, dès 1876, par Tissot (3). Il est trop important pour ne pas mériter d'être ici publié à nouveau et traduit :

هذا قبر سيدنا ومولانا الملك العادل . المجاهد الشهيد امير المسلمين وناصر الدين (4)
 المقدس المرحوم ابي [يعقوب] بن مولانا الملك العادل الزاهد المرابط الصالح امير المسلمين
 وناصر الدين المقدس المرحوم ابي يوسف بن عبد الحق قدس الله روحه وشرف ضريحه
 توفي شهيدا يوم الاربعاء السابع لشهر ذي القعدة عام ستة وسبعمائة

TRADUCTION. — Ceci est le tombeau de notre Seigneur et de notre Maître le souverain, le juste, l'Imâm, le Combattant pour la Foi, le martyr (5), l'Emir des Musulmans et le Défenseur de la Religion, le sanctifié, l'objet de la miséricorde divine, Abou 'la'qoûb, fils de notre maître le souverain, le juste, le dévot, le morâbiç, le saint, l'Emir des Musulmans et le Défenseur de la Religion, le sanctifié, l'objet de la miséricorde divine, Abou Iousof fils de 'Abd el-Hasan. Qu'Allah sanctifie son âme et illustre son tombeau! Il mourut martyr le mercredi 7 dhoû 'l-qa'da 706.

(1) Cf. *Rabat et sa région*, p. 45.

(2) En même temps que celui de la mqâbriyya de Chams ed-dohâ. Cf. Charles Rieu *Supplement to the Catalogue of the Arabic Manuscripts in the British Museum*, in-4, Londres, 1894, p. 396, n° 605. D'après lui, l'inscription avait 2 pieds 5 pouces sur 2 pieds 2 pouces.

(3) *Op. cit.*, p. 269 sqq. Cf. Van Berchem, *op. cit.*, p. 296, n° 2, in fine.

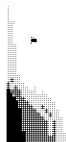
(4) La copie de Rieu, sûrement fautive porte النص لدين.

(5) Le mot شهيد (sur le sens spécial duquel cf. W. Marçais, *Note sur trois inscriptions arabes du Musée de Tlemcen*, in *Bulletin Archéologique*, 1900, p. 164; et A. Bel, *Inscr. de Fès*, p. 81, note 1), fait allusion à la mort violente du sultan Abou 'la'qoûb.

Ce texte, qui recoupe exactement la date de la mort d'Abou la'qoub fournie par les historiens arabes, est bien trop précis pour laisser quelque doute quant à l'attribution de la pierre sur laquelle il était gravé. Mais un détail, à première vue sans importance, vient permettre une hypothèse, à vrai dire assez hardie.

En effet, la pierre décalquée par Frost est une dalle quadrangulaire, si on en juge par les dimensions fournies par le supplément au catalogue des manuscrits du British Museum. Il n'existe pas de stèle de cette sorte dans la Chella mérinide, ou, plus exactement, dans la Chella d'Abou 'l-Hasan et d'Abou 'Inan. Il est donc permis de croire qu'elle fut gravée avant les règnes de ces deux sultans, immédiatement après le transfert du corps d'Abou la'qoub. Ne pourrait-on dès lors penser que, voulant que la nécropole ne comprît que des mqâbrîyya de forme prismatique, le sultan qui fit bâtir l'enceinte, la porte monumentale, une grande salle funéraire et sa propre chapelle, ait fait graver, pour remplacer la dalle quadrangulaire d'Abou la'qoub, une mqâbrîyya de forme pareille à celles qui devaient recouvrir les autres tombes?

Évidemment, cette opinion ne s'appuierait pas sur des bases bien solides, si elle ne se trouvait quelque peu renforcée par le texte même du fragment de mqâbrîyya. En effet, un examen attentif de la ligne 2 de la face postérieure nous a permis de lire *بتصيرهما*, « dans leur palais à eux deux » de la Mançoûra neuve de Tlemeen. A quel personnage, en plus d'Abou la'qoub, pourrait s'appliquer ce duel? Il est très probable que c'est à Abou 'l-Hasan, qui, comme l'on sait, restaura la ville fondée par son oncle et en fit même l'une de ses résidences préférées. Et n'est-il pas permis de penser que, par un sentiment de jactance personnelle dont on retrouve tant d'exemples en ce pays, Abou 'l-Hasan, restaurant ou reconstruisant les tombeaux de ses illustres prédécesseurs Abou Iousof et Abou la'qoub, ait voulu perpétuer le souvenir du pieux devoir qu'il accomplissait; que, voulant inscrire son nom sur les tombes mêmes de ces sultans, il ait fait refaire leurs épitaphes, en ait dicté le texte et ait prescrit qu'elles fussent gravées sur des mqâbrîyya, et non plus sur des tables quadrangulaires. Dans ce cas, l'on comprendrait le duel de *بتصيرهما*, absolument inexplicable sans cela, et l'on pourrait interpréter : Ceci est le tombeau de ... Abou



la'qoûb. fils de ... Aboû loûsof, fils de 'Abd el-Haqq, qui a été élevé sur l'ordre de ... Aboû 'l-Hasan ... Il était mort le mercredi 7 dhoû 'l-qa'da 706, dans leur palais (à eux deux) béni de la Mançoura de Tlemcen la Neuve.

Cette solution du problème épigraphique qui se pose ne saurait, en tout cas, passer pour définitive. Et malheureusement, il est fort probable que l'inscription du fragment de maqâbrîyya — que les lettrés arabes de Rabat, ignorant l'existence de l'inscription relevée par Frost, attribuent tous à Aboû la'qoûb — ne pourra jamais être développée avec certitude, à moins qu'un hasard heureux ne mette à jour le reste de la stèle.

L'inscription funéraire de Chams ed-dohâ (1) présente, elle aussi, un incontestable intérêt historique, moins d'ailleurs au sujet de cette concubine chrétienne qui eut comme seul mérite de mettre au monde Aboû 'Inân, qu'au sujet de ce sultan lui-même. Par une coïncidence remarquable, la femme qui a donné à Aboû 'l-Hasan le fils qui devait le renverser, meurt précisément l'année même où ce fils se déclare sultan. Il fait à sa mère des funérailles grandioses, la fait transporter à Chella, vingt et un jours après sa mort, ce qui laisse supposer qu'elle s'éteignit loin des Deux-Rives. Mais Aboû 'Inân était trop soucieux de sa gloire pour faire graver sur l'épithaphe maternelle le nom de « Soleil du Matin », qui était la marque de son origine servile : il se contenta de la faire appeler la libre, la pure, la pieuse, la sainte et surtout la mère du sultan khalife.

Dans sa fort belle étude sur les *Titres califiens d'Occident*, le regretté Van Berchem avait déjà remarqué que l'épithaphe de Chams ed-dohâ était le document protocolaire le plus ancien que l'on possédât d'Aboû 'Inân. L'on sait que le premier soin de ce sultan fut de

(1) Un calque de cette inscription a été rapporté également par le vice-consul Frost au British Museum. Le texte, d'après ce calque, a été publié par Rieu, *loc. cit.*, mais avec des lectures erronées : l'erreur de transcription la plus importante est ابنة السلطان « fille du sultan Aboû 'Inân, pour « mère du sultan. » Ce qui donne lieu à un grave contre-sens historique. Cf. aussi النقية pour التقدمة et ببيان pour ببنان. — Le texte a également été publié en 1888 par Saavedra, dans le *Boletín de la R. Academia de la Historia*, XII, p. 504 sqq. Une traduction en a été donnée par Tissot, *loc. cit.*. — On trouvera aussi texte et traduction dans *Rabat et sa région*, p. 46-47.

prendre le titre éminent des khalifes, *âmîr el moû'minîn*, pour remplacer le titre plus modeste d'*âmîr el-moslimîn*, que ses ancêtres et son père avaient adopté dans leur protocole. A vrai dire, Aboû 'l-Ḥasan, avait, au temps où la fortune souriait à ses armes et avant sa lamentable défaite par les troupes rebelles du nouveau sultan, songé à inaugurer dans la dynastie mérinide l'usage de l'appellation suprême des chefs de la communauté musulmane. Mais les malheurs qui marquèrent la fin de son règne lui firent perdre bientôt cet espoir. Quant à Aboû 'Inân, du vivant même d'Aboû 'l-Ḥasan — l'épithaphe de Chams ed-dohâ ne laisse aucun doute à cet égard — il n'eut aucun scrupule à retirer le titre envié au souverain ḥafside et à l'adopter pour lui-même.

L'épigraphie historique de Chella n'apporte guère d'éclaircissements sur la politique khalifienne des sultans mérinides — qui n'aient déjà été mis en lumière et utilisés par Van Berchem. Dans sa récente étude sur les *Inscriptions Arabes de Fès*, M. Bel a montré, avec des documents nouveaux, que la thèse de l'auteur des *Titres califiens* demeurerait exacte et se trouvait en tous points vérifiée. D'ailleurs, les successeurs d'Aboû 'Inân renoncèrent bientôt à l'appellation khalifienne et se contentèrent du titre de leurs ancêtres, *âmîr el-moslimîn*.

L'épithaphe d'Aboû 'l-Ḥasan, dont le texte, avant d'être remis au lapicide, fut sans doute soumis au sultan Aboû 'Inân, marque bien le souci qu'eut ce dernier de ne pas faire bénéficier son père défunt du titre qu'il s'était donné à lui-même. Les autres inscriptions de Chella qui mentionnent Aboû 'l-Ḥasan (comme d'ailleurs celles que l'on a retrouvées à son nom, à Salé, à Fès, à Tlemcen, à Mostaganem), ne lui accordent toutes que le titre subkhalifien.

Il semble, de plus, que ce titre subkhalifien ait, au début du règne d'Aboû 'l-Ḥasan, et peut-être même avant lui, subi une légère modification, plus exactement une addition. Dans la stèle du sultan, de même que dans beaucoup des inscriptions d'Aboû 'l-Ḥasan, le titre d'*âmîr el-moslimîn* se complète pour ainsi dire par celui de *nâsir ed-dîn*. « le défenseur de la religion ». Il ne s'agit pas, comme on serait tenté de le croire à première vue, de deux appellations nettement distinctes et toujours accolées l'une à l'autre dans l'énumération lau-

dativité du protocole, mais d'un seul titre, fait de deux qualifications reliées par une conjonction : « l'Émir des Musulmans et le Défenseur de la Religion ». Ce titre double, si l'on en juge par les protocoles épistolaires des souverains qui régnèrent après Aboû 'Inân, semble avoir été conservés par les derniers Mérinides. Qui sait si, à l'origine, dans l'esprit d'Aboû 'l-Ĥasan, cette double qualification n'était pas destinée à préparer les chancelleries musulmanes de l'étranger à l'adoption du titre éminent par le sultan de Fès?

D'ailleurs — et ceci viendrait à l'appui de cette dernière hypothèse — les deux plus récentes des inscriptions gravées au nom d'Aboû 'l-Ĥasan n'accrochent à son nom ni le titre d'âmîr el-moslimîn, ni le double titre d'âmîr el-moslimîn et de nâşîr ed-dîn : sur les inscriptions de fondation de la mèdersa de Fès el-jadîd et de celle appelée el-Mişbâhîyyâ, à Fès (747/1346) (1), le sultan ne prend en effet que le titre de khalîfe, et, immédiatement avant son nom et sa filiation, celui d'*el-mo'ayyad bi-ĥizbi 'llah*, variante plus expressive de nâşîr ed-dîn, qui marque peut-être, elle aussi, une seconde étape de transition de l'âmîr el-moslimîn à l'âmîr el-moû'minîn.

L'épigraphie historique de Chella n'offre pas moins d'intérêt en ce qui concerne l'accession des princes mérinides à une qualité qu'ils revendiquèrent pour la plupart : celle de moĵâhid, de « combattant pour la Foi dans la Voie du Maître des Mondes ». Dans leur nécropole, d'ailleurs, ce titre semblait avoir une signification beaucoup plus profonde encore que dans les protocoles et les préambules épistolaires : il justifiait leur désir de champions du jihâd d'être enterrés dans un rîbâṭ consacré. Rien, à ce propos, n'est plus éloquent que l'inscription funéraire d'Aboû 'l-Ĥasan : avec quelle piété n'y est-il pas appelé combattant de la guerre sainte, et fils et petit-fils de sultans eux-mêmes moĵâhidîn? Plus que toutes les œuvres pies qu'ils ont pu accomplir durant leur vie, c'est cette lutte contre l'infidèle, cette obéissance à la plus importante à leurs yeux des prescriptions orthodoxes, qui leur paraît la plus méritoire de leurs actions et fera pencher la balance en leur faveur au jour suprême. Chella, terre de

(1) Cf. A. Bel, *op. cit.*, textes des inscriptions, p. 104 (107) et 235 (207).

jihâd, fut, avant tout, dans l'esprit de ceux qui en firent leur nécropole et l'embellirent de chefs-d'œuvre de l'art moresque, un champ de repos de mojâhidîn. Quand ils renoncèrent au pieux devoir de la guerre sainte, les successeurs d'Abou 'l-Hasan purent conserver dans leur protocole le titre de mojâhid, auquel ils n'avaient plus droit; mais ils n'eurent plus pour sépulture le territoire sacré où les troupes d'Abou Ioûsof, puis celles d'Abou 'l-Hasan s'étaient réunies pour marcher contre l'infidèle.

III

LES MONUMENTS

A. L'ENCEINTE (1).

1. — LA MURAILLE.

L'enceinte de Chella se présente sous la forme d'un pentagone irrégulier, dont le plus grand côté (face nord-ouest), mesure environ

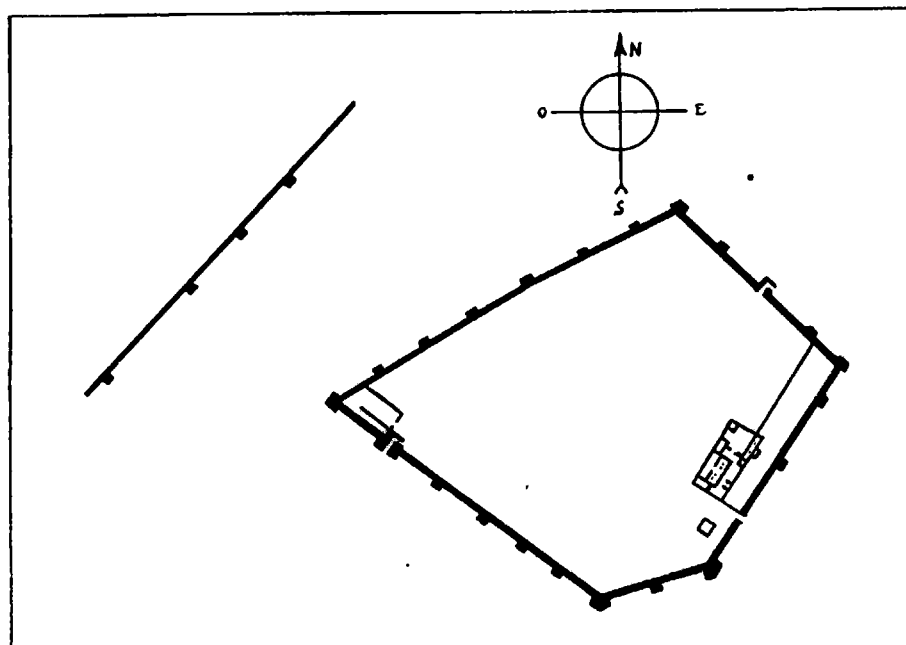


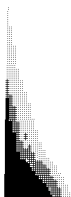
Fig. 1. — Disposition générale de l'enceinte de Chella. Dans l'angle, les murailles de la grande enceinte de Rabat.

300 mètres de longueur, et le plus petit (face sud-sud-est), environ 80 (fig. 1). Elle est en béton, d'assez médiocre qualité, mêlé de cailloux

(1) Nous tenons à remercier ici M. Georges Marçais, qui voulut bien revoir les épreuves de cette description archéologique et nous faire profiter de ses observations. M. J. Hainaut est l'auteur des plans et des dessins qui accompagnent et éclairent cette étude, et fut à maintes reprises, lors de nos relevés sur le terrain, le plus dévoué des collaborateurs : qu'il trouve ici l'expression de toute notre gratitude. Nous sommes également redevables à M. H. Terrasse de remarques judicieuses et l'en remercions bien vivement.



Les remparts (face sud-ouest de l'enceinte).



1

2

roulés parfois assez gros, et dans la partie occidentale surtout, de tessons de poteries nombreux. Ce béton mérinide contraste avec la belle qualité du béton almohade, qui renferme, dans les parties soignées, de la brique pilée en guise de terre, et, partout, une forte proportion de chaux : aussi les remparts de Chella, d'ailleurs moins épais, présentent-ils un aspect de délabrement beaucoup plus accentué que ceux de la grande enceinte de Rabat, pourtant d'un siècle et demi plus anciens. Des brèches se sont ouvertes, surtout sur la face nord-ouest; les plus anciennes ont été barrées d'un mur léger; mais l'une d'elles, auprès de l'angle occidental, est restée béante; elle date à peine de quelques années.

Le mur, crénelé, a une hauteur moyenne de 6 à 7 mètres, et une épaisseur de 1^m,60, parapet compris. Ces dimensions permettent l'existence d'un chemin de ronde continu, de 1^m,10 environ de large. Les différences de niveau, souvent considérables, sont rachetées par de hautes marches, qui représentent d'ordinaire toute une assise de béton. Le terrain offre en effet une dénivellation de plus de 30 mètres : la grande porte, dans la partie supérieure des remparts, et pas tout à fait au point culminant, est à la cote 57.8, et la partie la plus basse de l'enceinte à la cote 26.5. La déclivité portant presque entièrement sur les deux petits côtés du pentagone, elle y est extrêmement accusée.

Le long de ce chemin de ronde court un parapet, haut de 0^m,65 et large de 0^m,48 à 0^m,50; il supporte des merlons, également en béton, laissant entre eux des créneaux de 0^m,65 en moyenne, et au creux desquels un revêtement de briques forme une sorte de dos d'âne longitudinal (1). Les merlons eux-mêmes sont larges de 0^m,91 et hauts de 0^m,80 de la base au lit de briques qui soutient le glacis; celui-ci est une pyramide de pierres et de briques, assez effilée : elle a, en effet, 0^m,65 de haut. Ce couronnement a le plus souvent disparu : on le verra encore cependant sur toute une série de merlons, sur

(1) A l'inverse de ce qui se passe notamment à el-Mançoûra, où le dos d'âne des créneaux est perpendiculaire au mur. Cf. W. et G. Marçais, *Les monuments arabes de Tlemcen*, Paris, 1901, p. 202, fig. 36.

la planche 3. Au-dessous d'un merlon sur deux, une meurtrière est ménagée, dans le parapet, presque au ras du chemin de ronde. Enfin, tous les 4^m,35, un larmier en pierre se déversant à l'intérieur de l'enceinte, servait à l'écoulement des eaux.

La muraille, aujourd'hui d'une belle couleur ocre, était recouverte à l'extérieur d'un crépi blanc uni, dont on voit encore les traces par places. A l'intérieur, étaient figurés de faux joints, destinés à simuler un appareil cyclopéen : décoration fréquente sur les murailles des villes; les exemples en sont nombreux, notamment à Fès et à Meknès, et datent d'époques diverses.

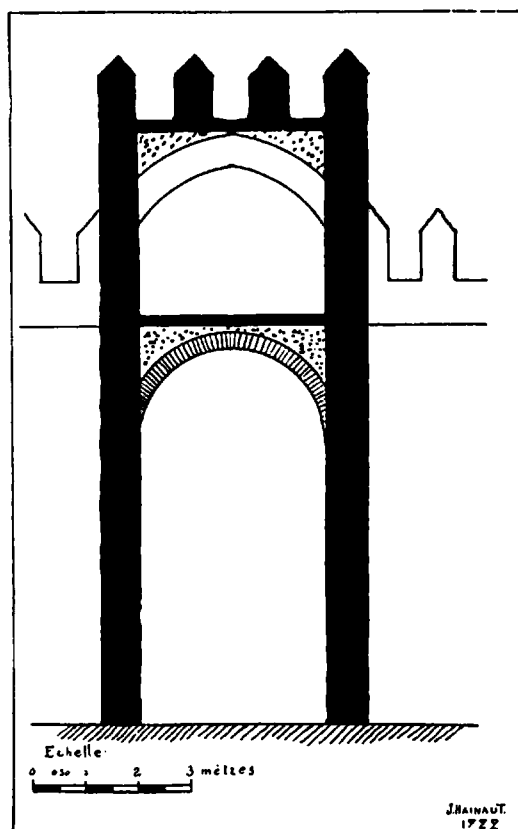


Fig. 2. — Élévation en coupe d'une tour de l'enceinte.

Les tours. — L'enceinte est flanquée de vingt tours, sans compter les deux de la porte principale. Cinq sont des tours d'angles : mais une seule de celles-ci présente une forme particulière.

Les tours sont disposées de façon assez régulière sur chaque face de l'enceinte, mais variable avec chacune

de celles-ci. Ainsi, sur la face sud-ouest, elles sont séparées par un intervalle de 32^m,50 (1); tandis que sur la face sud-est, elles sont distantes l'une de l'autre d'une cinquantaine de mètres. Construites également en béton, quadrangulaires, elles sont accolées au mur, et ne

(1) A l'exception de celles qui sont les plus voisines des tours de la grande porte, et qui en sont l'une à 36^m,50, et l'autre à 37^m,90.

font pas saillie sur le chemin de ronde. Leurs dimensions ne sont pas absolument régulières : elles mesurent environ 5 mètres de large sur 3^m,50 à 3^m,90 d'avancée (1). Cette dernière dimension est plus considérable dans les tours de la face sud-ouest (2) : cela vient peut-être de ce qu'elles jouaient le rôle de piliers au moins autant que de moyens de

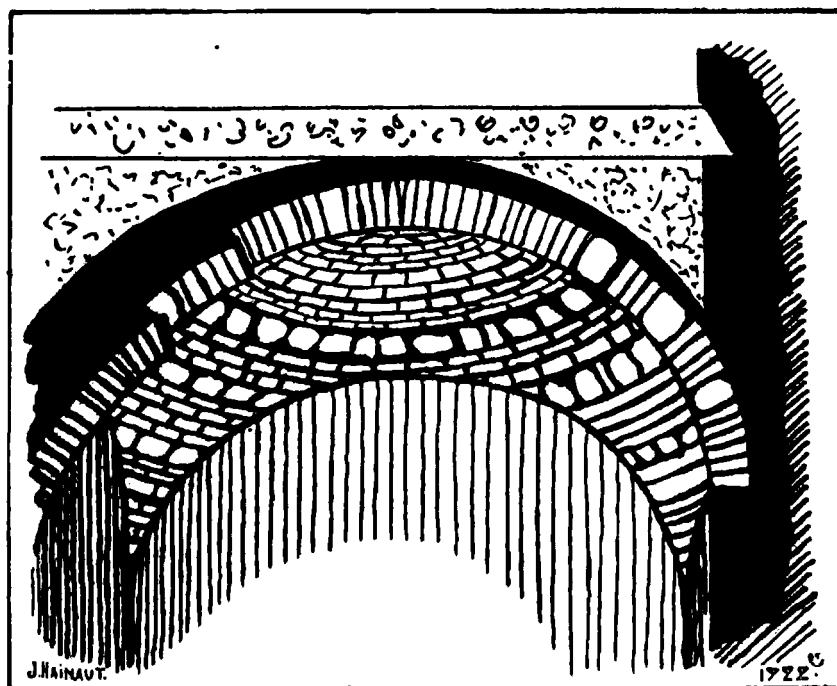


Fig 3. — Coupole supportant le premier étage des tours.

défense; le mur, sur cette face-là, avait à supporter une forte pression des terres : le niveau à l'extérieur de l'enceinte est, en effet, infiniment plus bas qu'à l'intérieur, et même en admettant que le ruissellement ait augmenté cette différence de niveau, il semble qu'il dut toujours en exister une.

L'aménagement de ces tours est intéressant (fig. 2). Reposant, aux

(1) Voici quelques dimensions : face sud-ouest 4^m,80 de large sur 3^m,50 d'avancée; face nord-est : 5^m,20 sur 3^m,90; la tour d'angle au nord a 5^m,10 sur 5^m,10; face nord-ouest : 5^m sur 4^m; 5^m sur 3^m,80.

(2) Dimensions : 5^m,10 de large sur 5^m d'avancée et 5^m,10 sur 5^m,20 environ. La tour d'angle à l'est a 5^m,85 de large.

endroits où le terrain l'exigeait, notamment à la face nord-ouest, sur de fortes semelles de béton, elles sont creuses, et comportent normalement trois étages. L'étage inférieur est constitué par une chambre, dans laquelle on ne pénétrait pas (1), recouverte d'une coupole sur pendentif, d'un travail extrêmement grossier, et qui, d'ailleurs, s'est souvent effondrée (fig. 3). Celle-ci, en une tour où nous avons pu l'étudier de près (face nord-ouest), n'est même pas exactement circulaire — la chambre intérieure mesurant 2^m,50 sur 2^m,20; — elle est extrêmement aplatie, construite en matériaux médiocres, en briques, avec, près de la base, deux ou trois rangées circulaires de moellons, insérés entre des rangées de doubles ou de triples briques. Le tout est encastré dans la paroi de béton, reposant dans une rainure creusée à la pioche. L'on ne voit pas, à l'intérieur, de trace de coffrage; ni, dans les parois ou dans la coupole, le moindre vestige d'une ouverture par où l'on aurait pu retirer une charpente.

Au-dessus, une semelle de béton forme le sol de la chambre supérieure. On pénètre dans celle-ci par une baie, irrégulièrement disposée, mais qui s'ouvre partout de plain-pied sur le chemin de ronde. La chambre était couverte elle-même, à 2^m,75 de hauteur, par une plate-forme à peu près partout effondrée, qui constituait l'étage supérieur de la défense; un arc de briques, parallèle à la muraille, et placé à l'intérieur de la chambre, aidait à la soutenir. La plate-forme était entourée d'un parapet crénelé, aux merlons semblables à ceux du rempart : en tenant compte des merlons d'angle, on en voyait quatre par côté; sous les deux du centre étaient percées des meurtrières, à ouverture interne en plein cintre.

Les tours de la face sud-est ont été construites de façon un peu différente; au reste, nous avons vu déjà que leurs dimensions ne sont pas les mêmes. Plus allongées (2), les chambres inférieures sont couvertes par une voûte en berceau, assez plate, en briques qui, très vite, prennent une position presque verticale; dans un angle, on a

(1) Disposition ordinaire dans les fortifications de ce genre. Ainsi dans les enceintes de Rabat, de Salé, etc.

(2) L'une mesure 3^m,72 sur 2^m,62; l'autre 3^m,90 sur 2^m,48. L'épaisseur des parois de béton est de 1^m,25 à 1^m,30.

ménagé un trou d'homme, qui dut servir lors de la construction, et fut fermé ensuite par une maçonnerie. Au-dessus, même plate-forme et même arc de briques. L'étage supérieur manque. Sur presque toute

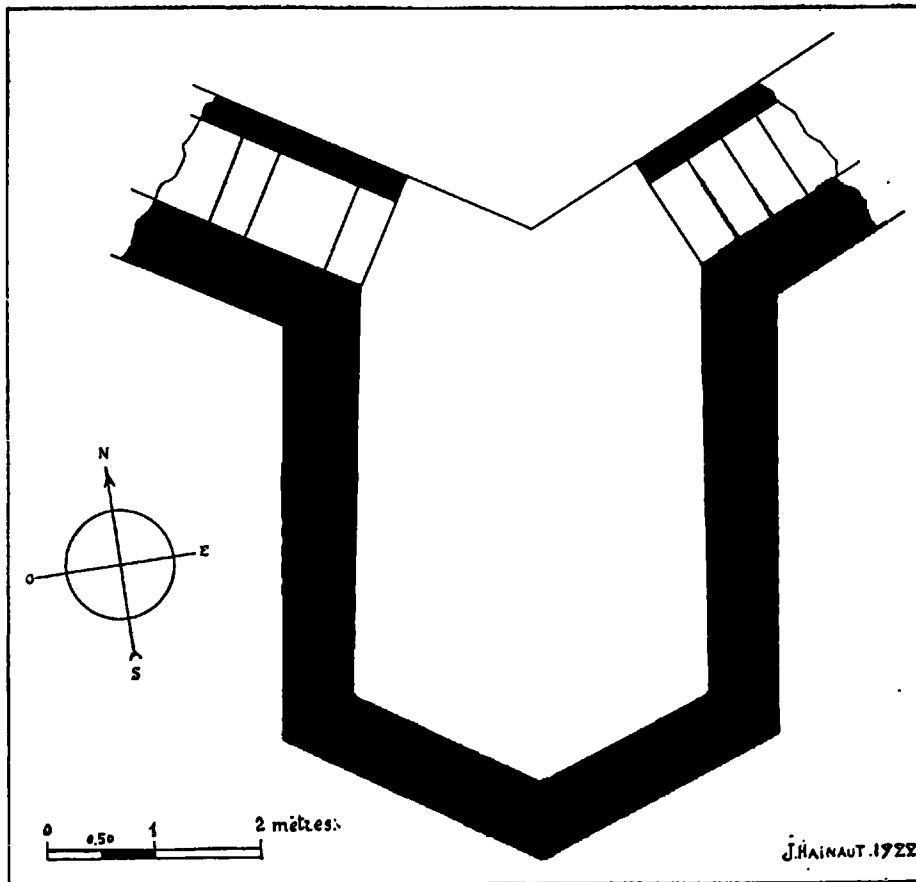


Fig. 4. — Plan de la tour d'angle sud.

sa longueur, cette portion de la muraille a été rasée à hauteur du chemin de ronde.

Deux tours, en outre, présentent une forme un peu particulière. D'abord la tour d'angle sud : elle est pentagonale, et non quadrangulaire, comme toutes les autres (fig. 4). Ensuite, la tour la plus occidentale de la face nord-ouest (non compris la tour d'angle). Elle est infiniment plus large que les autres : 6^m,75; son avancée, selon les côtés, est

de 4^m,40 et de 4^m,80 : car elle est tout à fait de guingois. Sa chambre inférieure s'ouvre sur l'intérieur de l'enceinte par une porte très basse en forme d'arc brisé; sans doute servit-elle de magasin. Dans la chambre du haut, l'arc en briques, malgré sa portée supérieure à 3^m,50, ne peut venir buter contre les parois : il est relié à elles, de chaque côté, par un mur de moellons et de briques. Tout cela est disposé sans la moindre symétrie. A une époque postérieure, la chambre inférieure de cette tour dut servir de sanctuaire à un culte maraboutique : on voit, en effet, de chaque côté de l'ouverture, et fort au-dessus, deux de ces anneaux de pierre qui, d'ordinaire, servent à placer des drapeaux.

Cette chambre est aujourd'hui réutilisée comme magasin à paille, par l'un des propriétaires qui cultivent le sol de Chella. Bien d'autres tours ont eu le même sort. Des ouvertures, parfois, ont été creusées dans les parois des chambres inférieures pour les transformer en silos, tandis que les chambres supérieures étaient aménagées en chambres d'habitation (1). Les laboureurs, depuis longtemps, ont repris possession de Chella.

Défenses accessoires. — Pas de fossé le long de l'enceinte. Pas non plus de mur intérieur, comme en certains points de l'enceinte de Taza, et semble-t-il, d'el-Mançoûra (2). Mais, de part et d'autre de la grande porte, à 5^m,25 des tours qui la flanquent, se détachaient vers l'extérieur, à angle droit, deux murs de béton, épais de 0^m,65, et dont on suit les affleurements, au ras du sol, sur une quarantaine de mètres, à gauche de la porte, et un peu moins longtemps à droite. S'agit-il d'une barbacane destinée à protéger les abords de la porte, forçant l'assaillant à passer, pour arriver jusqu'à elle, entre deux murs fort rapprochés? La fortification mérinide a connu ce système de défense : à Taza, par exemple. Cependant, on peut se demander si les murs qui nous occupent montaient bien haut. Leur écroulement en ce cas, n'aurait pas manqué de laisser des déblais importants,

(1) D'où les deux ouvertures qu'on aperçoit, sur la planche 3, dans la tour au premier plan. L'espèce de poterne, au pied de cette même tour, semble aussi une ouverture postérieure.

(2) Cf. W. et G. Marçais, *Les monuments arabes de Tlemcen*, p. 203.

CHELLA, PL. IV



La grande porte de l'enceinte.



qui ne se retrouvent pas. En outre, on ne voit pas trace de la seconde attache qui aurait dû relier cette barbacane aux remparts. Enfin, un mur élevé, en cet endroit, aurait eu pour résultat de masquer la porte, sauf à l'intérieur d'un étroit couloir. Or, cette porte était destinée à être vue. Sa décoration très soignée le prouve, et, nous le constaterons aisément, sa valeur militaire est faible, ayant été délibérément sacrifiée à sa valeur d'œuvre d'art.

On peut donc supposer que les murs en question étaient fort bas, simples murs de soutènement peut-être, destinés, en raison de la déclivité du terrain, à permettre de conserver un chemin d'accès plan, en retenant, d'un côté, les terres qui auraient pu l'obstruer, et de l'autre, en empêchant le ruissellement de l'entamer.

Ce système défensif est en somme fort simple. Bien qu'il soit de beaucoup plus petites dimensions, et qu'il en diffère assez sensiblement par quelques détails de construction — en ce qui concerne les tours notamment et la forme des créneaux — il n'est pas sans présenter, dans l'ensemble, quelque ressemblance avec l'enceinte d'el-Mançoûra (1), de date assez voisine ; construite en 702 (1302-03), par Aboû Ia'qoûb, elle fut restaurée par Aboû 'l-Ḥasan. Mais, comme nous le verrons mieux encore en étudiant les portes, il se prêtait fort mal à une défense effective.

2. — LA GRANDE PORTE.

La porte principale se trouve sur la face sud-ouest de l'enceinte, à 300 mètres environ de la porte des Zaër (2), de la grande enceinte de Rabat. Elle est à coude simple, et s'ouvre, à l'intérieur, face au

(1) En voir la description p. 201 sqq, dans l'excellent volume de MM. W. et G. Marçais, *les Monuments arabes de Tlemcen*, que nous aurons encore souvent l'occasion de citer par la suite.

(2) C'est le nom qui est donné couramment à cette porte depuis l'établissement du Protectorat, car il faut la traverser pour gagner la partie de la banlieue de Rabat occupée par la tribu des Za'ir. Elle s'appelle en réalité Bâb el-ḥadid, « la porte du fer », et non comme on l'a quelquefois écrit Bâb Chella : ce dernier nom s'applique à une porte non coudée (bâb 'adfiyya), qui est percée dans le mur 'alawide de la medina de Rabat, et d'où partait l'ancienne piste qui menait à Chella.

sud-est. La forme particulière des tours qui la flanquent lui donne dès l'abord un aspect extrêmement original.

Les ouvertures sont d'une grande élégance. Celle de l'extérieur (pl. 4 et 5) a dû être consolidée par deux piliers de maçonnerie reliés par une poutre qui, enrobant ses pieds-droits, rétrécissent sensible-

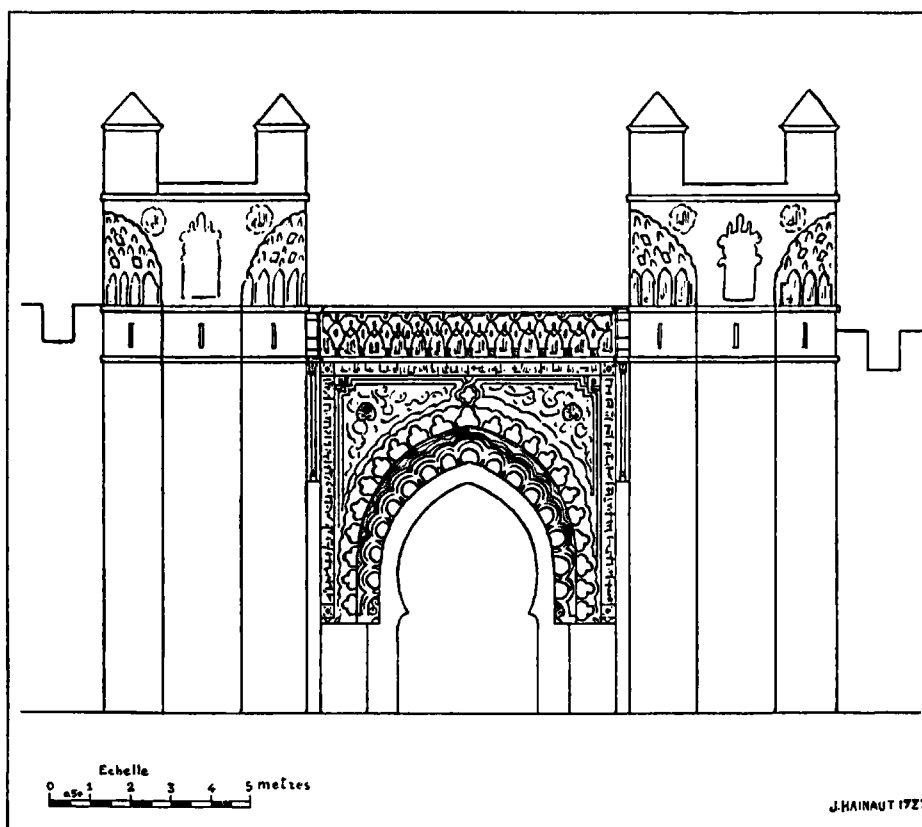


Fig 5. — Élévation schématique de la grande porte (face extérieure).

ment le passage. Sur la face intérieure (pl. 7), au contraire, à part un abaissement du sol causé par le ruissellement, les choses sont restées en l'état, et l'on peut aisément étudier les proportions de l'ouverture. Elle consiste en un arc outrepassé et brisé, reposant sur deux pieds-droits hauts de 1^m,65 (au-dessus du sol primitif) et écartés de 3^m,50. L'arc lui-même, formé de claveaux rayonnant autour d'un centre placé

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

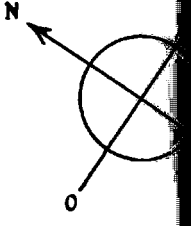
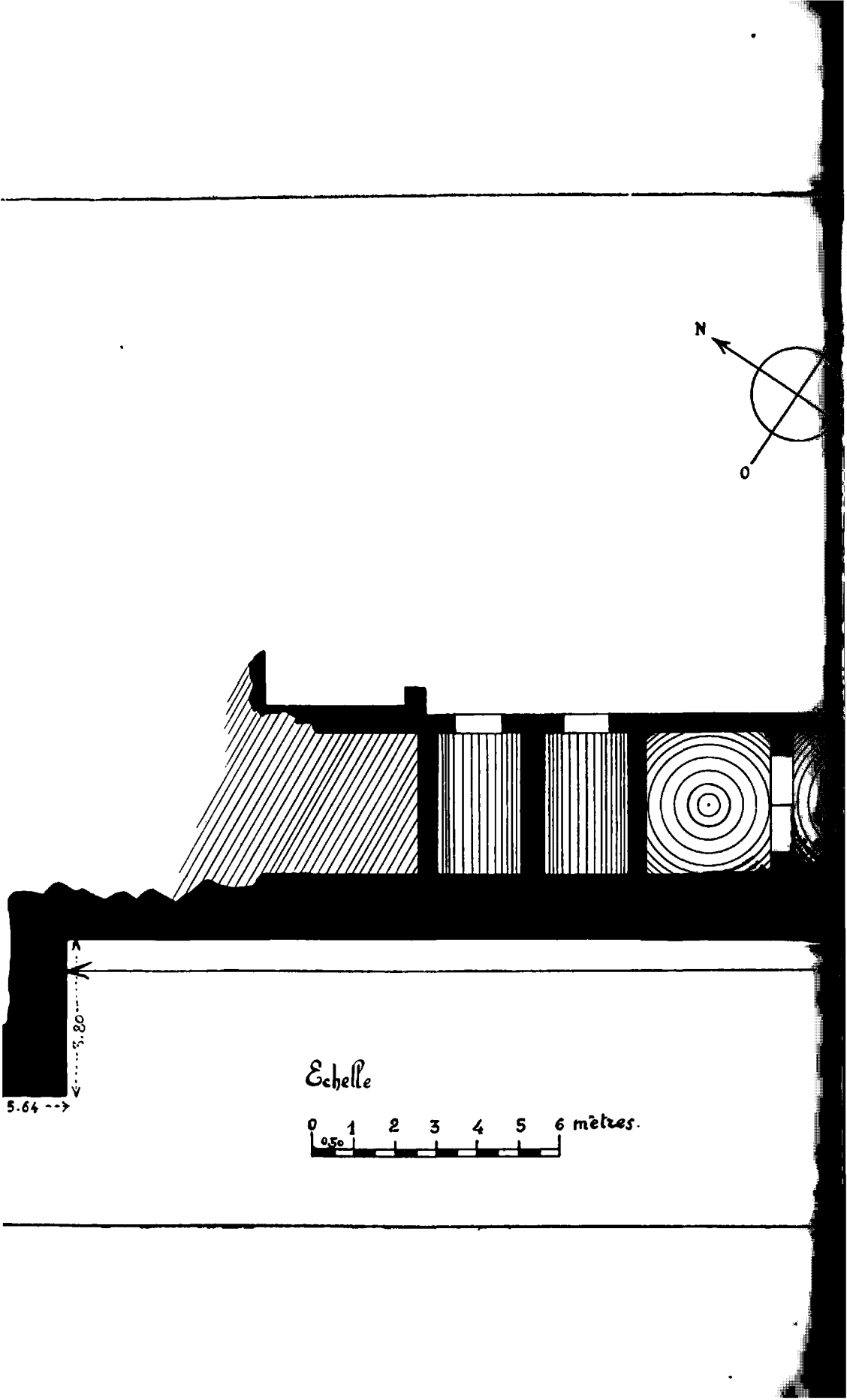
13

1
insert

Id — Out

Here





Echelle



3.80
5.64

au-dessous des centres de construction, mesure 3^m,15 de hauteur sur 3^m,50 de largeur maxima. Ce qui donne, au total, à l'ouverture une hauteur de 4^m,80, de la clef de voûte au sol ancien, sur une largeur de 3^m,50; la hauteur totale de cette face de la porte étant de 9^m,15, parapet compris. L'ouverture extérieure est de proportions différentes. La largeur de l'arc est sensiblement égale; mais la clef de voûte est à 5^m,60 du sol ancien, et la hauteur totale de 9^m,95 (1).

La construction, à première vue, sur les deux faces, apparaît extrêmement soignée. De belles pierres de taille, disposées par assises régulières, et jointes avec infiniment de soin, séparées par un lit de ciment imperceptible, au point qu'on les dirait simplement posées l'une sur l'autre. Dans la partie supérieure, suivant un procédé de construction assez fréquent dans ces sortes de monuments, et que l'on observe à Rabat depuis l'époque almohade jusqu'au xvii^e siècle, les pierres de taille se superposent par assises alternativement étroites et larges : celles-ci étant constituées par des pierres placées de champ. Le tout repose sur une épaisse semelle de béton, destinée à égaliser le terrain, et qui donne en même temps beaucoup de cohésion à l'ensemble. A l'extérieur, cette semelle, comprise, semble-t-il, entre les deux fausses barbicanes, s'avancait jusqu'à une distance de 5^m,50 des pieds-droits, et de 1^m,60 de l'extrémité des tours. Le ruissellement autant que les pieds des passants l'ont aujourd'hui profondément entaillée.

Mais si l'on y regarde de près, l'on s'aperçoit que les pierres de taille ne forment qu'un revêtement étroit, derrière lequel est un mur fait de grossiers moellons. Ce revêtement, aux extrémités, vient tout juste s'appliquer sur le béton du mur d'enceinte : c'est à peine si, en de rares points, surtout à la base, il mord légèrement sur son épaisseur. En arrière de cette façade, tout ce qui n'est pas vu immédiatement de l'extérieur, est construit en matériaux légers ou de second choix; ainsi en va-t-il de la base jusqu'au sommet des tours : le principe de l'économie des matériaux a été poussé à l'extrême. La face intérieure de la porte est conçue dans le même esprit. Et les

(1) Les figures 5 et 15 (élévation) permettront d'étudier les proportions relatives des différents éléments de la construction et de la décoration sur les deux faces de la porte.

deux grands murs du fond sont simplement en béton. Mais on s'était arrangé pour qu'ils fissent illusion : à l'intérieur, ils étaient recouverts de crépi, et à l'extérieur était dessinée, à leur angle de jonction, sur toute la hauteur, une série de faux-joints qui simulaient des assises de pierre de taille. Bref, deux façades imposantes, et, derrière elles, du travail hâtif, économique, assez médiocre.

Sauf cependant en ce qui concerne la voûte qui recouvre cette porte coudée. C'est une voûte d'arête, en briques, d'une belle venue. Elle est pleine, sans un de ces jours, fréquents dans la couverture de semblables monuments, et grâce auxquels, de la plate-forme supérieure, on peut commander l'intérieur de la porte. Elle repose sur quatre piliers engagés, construits eux aussi en bel appareil; mais déjà les massifs de maçonnerie qui les relient aux pieds-droits des ouvertures sont en moellons : ils étaient d'ailleurs revêtus d'un enduit assez épais, tandis que les piliers restaient nus.

L'écartement de ces piliers donne la largeur du couloir : elle est de 3^m,40; et, si l'on en déduit le ressaut supérieur sur lequel repose directement la voûte — soit 10 à 15 centimètres par côté — on a du même coup la largeur de celle-ci. Quant à la longueur de chacun des deux berceaux, elle est au total, en y comptant les renforcements, ou corps de garde, dont il va être question, de 9 mètres pour celui qui aboutit à l'ouverture extérieure, et de 10^m,60 pour l'autre.

Entre le couloir et les deux murs du fond, en face par conséquent de chacune des portes d'entrée, et séparés par le pilier, plus massif que les deux autres, qui soutient la voûte à l'angle opposé aux deux ouvertures, sont deux renforcements, de dimensions inégales. L'un — en face de l'ouverture extérieure — est peu profond; l'autre, au contraire, sorte de corps de garde, mesure 3^m,40 sur 3^m,15; son sol est une plate-forme surélevée de 0^m,85 au-dessus du sol ancien du couloir; au fond, s'opposent deux niches symétriques, voûtées (1), peut-être destinées à économiser des matériaux.

(1) Hauteur : 2^m,60; largeur : 0^m,90. L'une d'entre elles seulement — du côté opposé à la tour — est assez profonde : elle s'enfonce de 1^m,50.

L'éclairage de l'intérieur de la porte, lorsque les vantaux étaient fermés, était assuré par deux petites fenêtres à arc trilobé, percées dans les murs du fond, juste au-dessous de la voûte.

Les tours. — Les tours qui défendent l'accès de la porte sont à pans coupés, si bien qu'elles se présentent extérieurement comme des tours octogonales (1), mais à plate-forme supérieure quadrangulaire : les angles de celles-ci sont soutenus par un encorbellement à stalactites. Leur aménagement n'est pas sans rapport avec celui des tours qui flanquent le rempart : elles ont, d'ailleurs, un saillant sensiblement égal au leur. Au-dessus d'une chambre intérieure, dans laquelle on ne pénètre pas, sont deux étages de défenses : au niveau du chemin de ronde, une chambre; et au-dessus, une terrasse crénelée. Les merlons (2) sont semblables à ceux des remparts, mais de dimensions plus considérables (3). Ils ont, eux aussi, bel aspect, paraissant, de l'extérieur, édifiés en pierres de taille disposées par assises alternées. Mais ce n'est encore qu'apparence : ces pierres, posées de champ dans les assises larges, ne forment que le parement d'une construction de briques (4).

L'aménagement des parties hautes. — On accède à la partie supérieure de l'édifice par un escalier qui débouche dans le corps de

(1) Les tours à pans coupés ne sont pas exceptionnelles au Maroc : on peut citer, par exemple, à Rabat même, deux portes du rempart almohade, tout à fait comparables entre elles, Bâb el-Hâd, et celle sur laquelle est bâtie le palais du sultan ; à Fès, la porte de la qaşba des Filâla, etc.

(2) Il y en avait dix par tour. Il n'en reste plus aujourd'hui qu'onze en tout. Ils ont pu tomber à une date récente : deux ont disparu depuis l'époque où ont été prises les photographies de M. de la Martinière reproduites dans Saladin, *op. cit.*, p. 234 et 235.

(3) Voici ces dimensions : 1^m,50 de hauteur environ, 0^m,74 de largeur, 0^m,40 d'épaisseur. 0^m,54 d'écartement (largeur des créneaux). Les merlons d'angle ont la même largeur sur les deux faces extérieures.

(4) Le mur postérieur de ces tours, n'étant pas visible du dehors, est construit en béton, à l'exception cependant de quelques parties dans le bas. Dans la tour nord, contre laquelle s'ouvrait la poterne, et dont le pied, de ce fait, était dégagé avant la construction de l'hôtellerie dont il sera question plus loin, une série d'assises régulières de pierres de taille montait presque jusqu'au niveau de l'arc de la poterne — à peu près jusqu'au niveau de la terrasse actuelle de l'hôtellerie. Au pied de l'autre tour, un fragment, irrégulier, de mur en gros appareil vient s'encastrier dans le béton.

garde étudié plus haut, et monte en tournant autour d'un pilier, à l'intérieur du massif de maçonnerie compris entre la tour nord, le couloir et le corps de garde; il empiète légèrement dans l'intérieur de la tour. Cet escalier étroit (0^m,83), est couvert par une série de petites voûtes d'arête en briques (1), et éclairé par trois petites fenêtres obliques. Il est aujourd'hui effondré sur l'espace de quelques marches.

Dans sa partie supérieure, il se divise en deux branches. Celle de droite mène à un couloir couvert d'une terrasse sur rondins, et terminé par un escalier de quelques marches, qui appartient déjà au chemin de ronde du rempart; le terrain, à cet endroit, subit une assez forte déclivité. Dans ce couloir s'ouvre, à gauche, une baie qui donne accès à la chambre supérieure de la tour nord. Cette chambre reproduit grossièrement la forme extérieure; les parois sont percées de cinq meurtrières, qui servaient, en temps normal, à donner de la lumière. Toute cette disposition manque de régularité : les côtés n'ont pas les mêmes dimensions, et l'ouverture intérieure des meurtrières n'est guère symétriquement placée. On s'en rendra compte aisément sur le plan.

Cette chambre était couverte, à 3 mètres du sol, par une terrasse formée d'une semelle de pisé reposant sur des rondins, comme celle du couloir. Mais elle avait ici une portée plus grande : il n'est pas étonnant qu'elle soit aujourd'hui complètement effondrée. Cette terrasse constituait la plate-forme supérieure de la tour, le deuxième étage de défense. Elle n'était pas d'un accès très facile. On y arrivait par une petite ouverture triangulaire ménagée dans l'angle de la chambre, et à laquelle on montait par une échelle, dont les barreaux, en bois, étaient encastrés dans le mur : les traces en sont encore visibles. Peut-être aussi pouvait-on parvenir à l'étage supérieur par l'extérieur. Au-dessus de la terrasse du couloir, une étroite

(1) Les dimensions de ces briques sont de 0^m,25 de longueur sur 0^m,12 de largeur et 0^m,035 à 0^m,04 d'épaisseur. Ce sont les dimensions ordinaires des briques employées dans cet édifice. — La dernière voûte est sensiblement oblique : cela vient de ce que les deux branches entre lesquelles se divise l'escalier dans sa partie supérieure ne sont pas exactement en face l'une de l'autre : il y a là un décrochement d'environ 0^m,30 (cf. le plan, fig. 7).

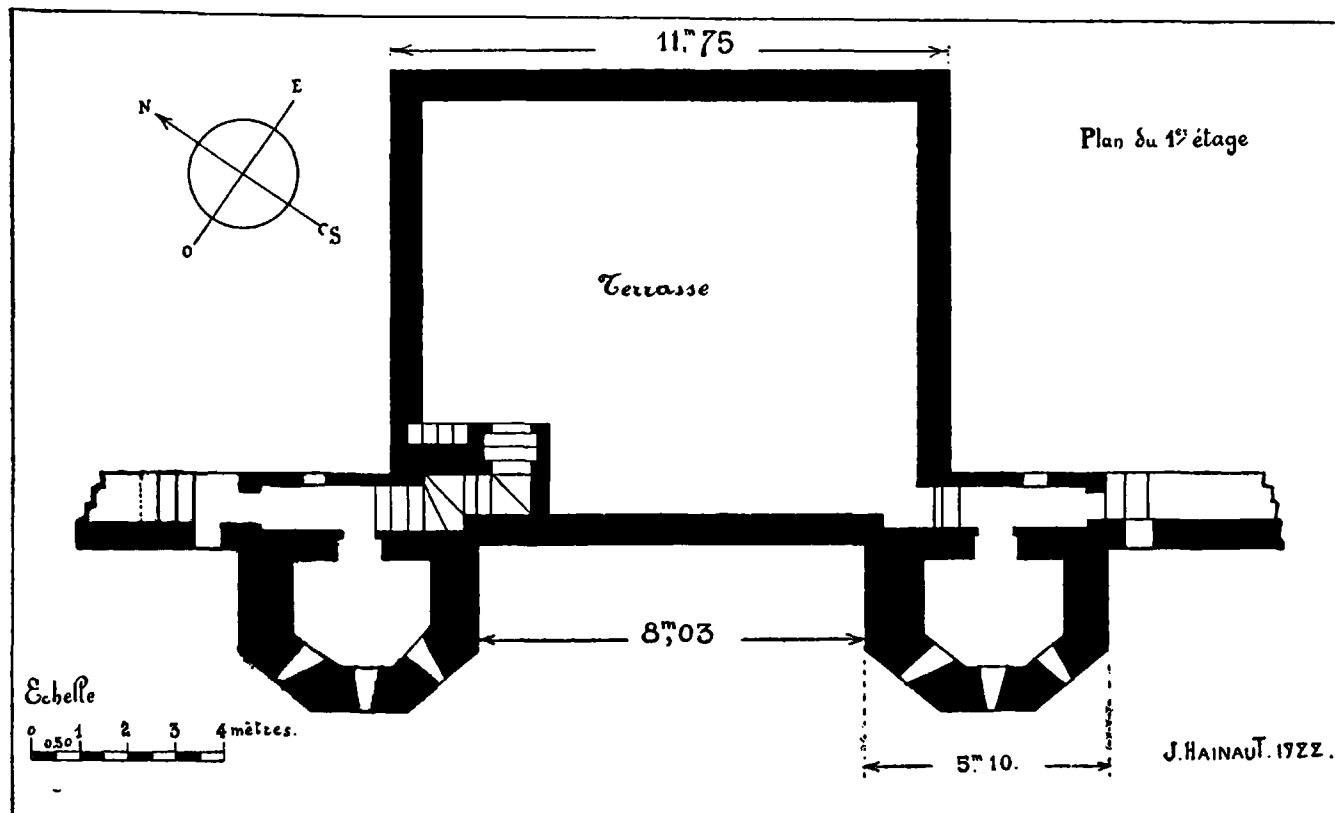


Fig. 7. — Plan de la grande porte (premier étage)

ouverture permet de se glisser à l'intérieur du crénelage des tours; et, d'autre part, on remarque sur le plan, en arrière de la tour nord, un départ d'escalier, qui, terminé peut-être par une échelle ou des marches en matériaux très légers, pouvait mener de la plate-forme supérieure de la porte sur la terrasse du couloir, et de là au sommet de la tour. Mais il faut reconnaître que cette voie était encore plus malaisée que la première. Au-dessous du crénelage, une seule meurtrière, au centre, juste en face de l'ouverture dont il vient d'être question.

La branche de gauche de l'escalier mène à la terrasse qui surmonte la porte. C'est une large plate-forme de 11^m,30 sur 9^m,60; elle est bordée par un parapet haut d'un mètre, percé de cinq meurtrières, fort étroites, dans la partie qui domine l'ouverture extérieure de la porte (1). De l'autre côté de la terrasse, un couloir symétrique à celui qui a été étudié précédemment, donne accès à la chambre supérieure de la tour sud, et va rejoindre le chemin de ronde du rempart. La fin de chacun de ces deux couloirs est marquée par une petite porte à arc brisé; ils étaient en outre éclairés chacun par une petite fenêtre, aujourd'hui fort dégradée, percée dans la paroi extérieure en briques.

Graffiti. — Dans l'escalier, et dans le couloir en face de la baie qui donne accès à la tour nord, sont les *graffiti* déjà décrits dans *Hespéris*, et qui représentent des vaisseaux du xvii^e et du xviii^e siècles (2). Au pied de la tour sud, grossièrement entaillées dans la pierre, on voit également des figurations de poignards courbes. Si les représentations de vaisseaux ne sont pas rares sur les murailles

(1) A l'angle du parapet qui surmonte l'ouverture intérieure de la porte, et du mur qui limite le couloir dont il va être question, il reste un demi-merlon à cinq dents en pierre, d'un type très classique au Maroc. De l'autre côté de la plate-forme, à l'emplacement symétrique, on relève la trace d'un semblable demi-merlon. Faut-il penser que ce parapet était garni de merlons dentelés, plus ornementaux que défensifs? C'est fort peu probable, car on n'en voit pas les attaches.

(2) J. Campardou et Henri Basset, *Graffiti de Chella, Hespéris*, t. I, p. 87-90. — Depuis l'époque où cet article a été écrit, les dessins ont été de plus en plus dégradés par le vandalisme des promeneurs. Ils disparaissent presque, aujourd'hui, sous des inscriptions qui datent de quelques mois.

marocaines (1), les poignards de ce genre sont très fréquents : il suffira d'indiquer ici ceux, très comparables, que l'on trouve sur les portes de Rabat : à la porte de la qasba des Oûdâïa et à Bâb er-Rouâh, notamment.

Décoration de la grande porte.

La décoration de la face extérieure est extrêmement riche. A l'exception des claveaux qui circonscrivent l'ouverture, et qui sont lisses, il ne reste pas, du départ de l'arc au sommet de la frise, le moindre espace vide. C'est une décoration serrée, en pleine pierre, qui ne témoigne peut-être pas d'un excès d'imagination, mais qui ne laisse pas d'être fort harmonieuse. Elle se compose admirablement : les lignes architecturales sont très habilement calculées de manière à éviter toute lourdeur; et dans chaque détail, l'exécution apparaît remarquable.

Suivant une disposition fréquente (2), cette décoration s'étage sur plusieurs plans : la frise et le bandeau épigraphique; les écoinçons; enfin, deux arcs superposés.

L'arc inférieur, au-dessus des claveaux lisses, assez fortement brisé, s'appuie sur un corbeau, surmontant lui-même un faux pied-droit. L'arc est lobé; les lobes sont dessinés par deux rubans entrecroisés qui, entre leurs pointes tantôt doubles et tantôt triples, ensèrent un espace semi-circulaire décoré; le motif qui le remplit groupe plusieurs des principaux éléments dont est formée la décoration de tout cet ensemble (fig. 8) : la coquille, ici surmontée d'un fleuron issu de la palme et entourée de deux « pommes de pin » : celles-ci vraisemblablement dérivées de la grappe de raisin, mais s'en étant étrangement écartées. Ce groupement est classique à l'époque mérinide : on en retrouve de très nombreux exemples, sculptés dans la pierre ou dans le bois. Au départ, dans un lobe plus spacieux, coquilles et pommes

(1) A l'article précédemment indiqué, joindre des mêmes auteurs, *le Bastioun de Taza*, in *Archives Berbères*, 1918. On trouve gravés sur les murs de cette forteresse des armes aussi bien que des vaisseaux.

(2) Cf. notamment au minaret d'el-Mançoûra, étudié par W. et G. Marçais, *op. cit.*, p. 217.

de pin sont remplacées par le motif serpentiforme, très évolué à cette place, autre élément de décoration, et non des moins gracieux, que l'on a prodigués dans cette porte : on étudiera plus loin comment son rôle, d'architectural, est devenu purement décoratif. A l'ogive,

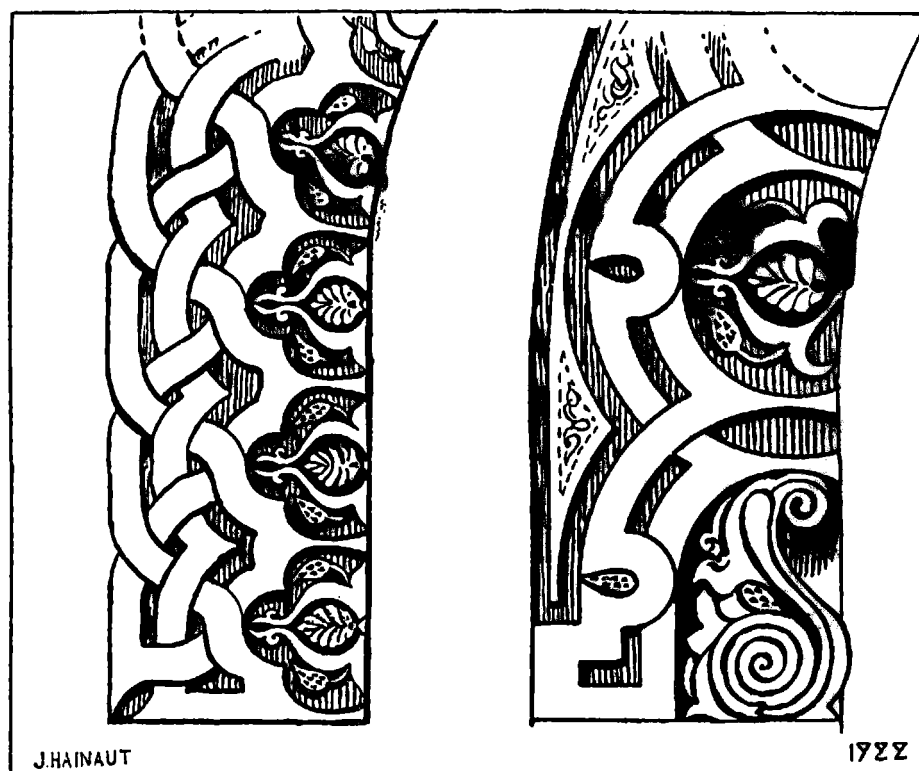


Fig. 8. — Décoration des arcs, face extérieure.

les rubans, au lieu de poursuivre leur entrecroisement régulier, se relèvent de manière à ménager deux alvéoles, remplies chacune par une grande pomme de pin verticale. Cela est d'un effet très sûr. L'arc inférieur est sensiblement allégé; du même coup, l'arc supérieur se trouve haussé; celui-ci n'écrase plus celui-là, il y a du jour entre eux, et l'ensemble du dessin, par là-même, est d'une grande légèreté.

L'arc supérieur, d'une brisure moins accentuée, repose sur deux colonnettes simplement esquissées; il est, lui aussi, dessiné par des



La grande porte : Ouverture extérieure.



.

1





La grande porte. Détail : le départ des arcs.



rubans entrecroisés. Mais ceux-ci sont trois, au lieu de deux, et les pointes sont simples. Par contre, l'espace qu'elles embrassent est trilobé, et non plus semi-circulaire. Le décorateur ne s'en est pas embarrassé; il a adapté sa décoration à ce champ nouveau : la coquille restant au centre, les pommes de pin et le fleuron remplissent chacun un lobe. Et comme les deux arcs sont excentriques, il existe entre eux un espace étroit, qui va s'élargissant vers l'ogive : il est occupé par un feuillage de palmes très serré, rappel de la décoration des écoinçons.

L'arc supérieur est lié d'une autre façon encore à la composition générale de la décoration. De son sommet partent deux rubans qui, après s'être entrecroisés de manière à laisser entre eux un médaillon quadrilobé qui porte une eulogie en écriture cursive, délimitent les écoinçons, en se tressant aux angles, et vont, dans leur partie inférieure, reprendre leur place dans les galons de l'arc, au moment où celui-ci commence à s'infléchir.

Ce dessin a pour résultat d'alléger encore l'ensemble. Les écoinçons sont ainsi surélevés : ils gagnent toute la hauteur du médaillon, et celui-ci vient, en quelque sorte, exhausser l'arc supérieur à son sommet, et de la même manière que l'arc inférieur. L'axe de la porte s'en trouve souligné. L'élévation des écoinçons par l'introduction d'un médaillon quadrilobé surmontant l'arc, et lié ou non au dessin de celui-ci, est fréquent dans cet art. La face interne de cette même porte en offre un exemple plus frappant encore. Et précédemment — pour nous en tenir aux monuments voisins — la grande porte de la mer, à Salé, bâtie un demi-siècle plus tôt, sous Abou Ioûsof Ia'qoub le Mérinide, présente une disposition analogue (1); et l'on en retrouve l'indication sur les portes almohades de Rabat, pourtant plus massives, notamment à Bâb er-Roûâh.

Les écoinçons sont garnis d'un feuillage serré, très caractéristique de l'époque mérinide, formé d'un entrelacs de palmes simples et doubles, parmi lesquelles sont semées — sans grande symétrie apparente — des pommes de pin. Cela fait un fond sur lequel se détachent,

(1) On consultera sur cette porte l'excellente étude de M. H. Terrasse, qui paraîtra prochainement dans *Hespéris*.

avec un relief vigoureux, deux grosses coquilles. Encadrant les écoinçons, le bandeau épigraphique, en koûfique occidental, à tendance ornementale très marquée; les hampes montant tout en haut du champ épigraphique s'y brisent et s'y tressent, de manière à faire contrepoids à la masse de l'écriture, et parfois retombent. Cependant, ce koûfique est relativement sobre pour l'époque à laquelle il fut gravé, beaucoup plus sobre, on le verra, que celui du bandeau qui décore la chapelle funéraire d'Aboû 'l-Hasan : on étudiera plus en détail, en un chapitre spécial, le caractère de cette écriture. Notons seulement qu'ici les lettres elles-mêmes, avec leurs hampes tressées, suffisent à la décoration : elles se détachent sur un fond nu, sans le moindre ornement végétal lié ou non à elles : cela donne à l'inscription, assez serrée par elle-même, un relief beaucoup plus net. Aux extrémités et aux angles, un motif sensiblement quadrangulaire, analogue à celui que l'on retrouve aux mêmes places à la chapelle d'Aboû 'l-Hasan : l'élément principal étant un médaillon quadrilobé, contenant une sorte de rosace. Cette inscription n'est pas seulement décorative : c'est l'inscription dédicatoire de la porte, dont la teneur a été étudiée plus haut, et qui la date exactement de la fin de dhoû 'l-hijja 739 (8 juillet 1339).

Au-dessus du bandeau épigraphique, et correspondant au parapet de la plate-forme, une haute frise, quelque peu maltraitée par le temps, figure une série d'arcatures aveugles. Elle est d'un dessin comparable à la frise de la porte des Oûdâïa — surtout à celle de la face interne — ou à celle de la porte de la zâwîyya salétine d'en-Nasâkh, qui fut construite dix-huit ans après la porte de Chella, et dont il ne reste plus guère que ce vestige. Les arcatures (fig. 9) reposent ici sur de petites colonnes torsées engagées, très basses. Ces arcatures sont au nombre de treize, chiffre qui se retrouve sur la face interne de la porte des Oûdâïa; mais ici, les consoles réduisent de moitié la première et la dernière. L'intérieur des arcatures est occupé par un motif koûfique que nous lisons *el-molk lillah* : « la royauté est à Allah. » Cette inscription se détache sur fond nu : elle est traitée surtout comme un motif ornemental; l'artiste a su en faire une composition assez symétrique, dont une grosse tresse marque le centre.

Un fleuron se dresse au sommet de chaque arcature; entre elles, un entrelacs architectural, dont le départ, dans le vide, est à l'intérieur des arcatures; il renferme une coquille surmontée d'une pomme de

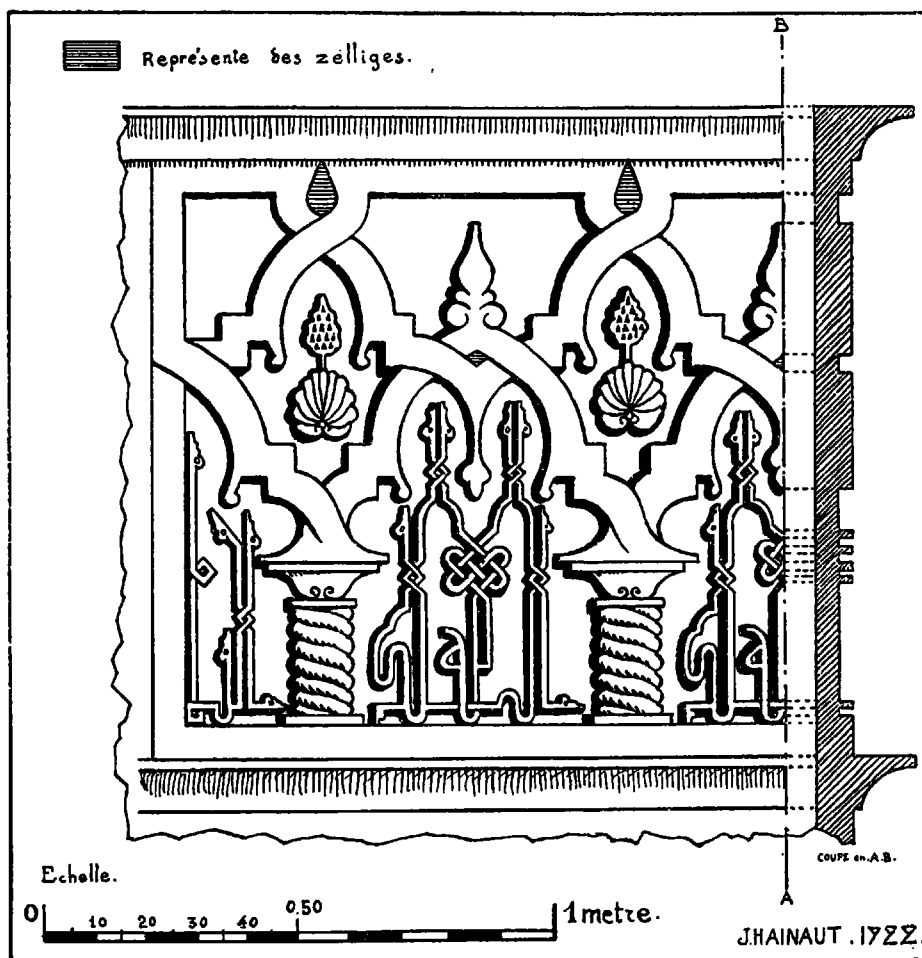


Fig. 9. — Frise de la grande porte, face extérieure; disposition des faïences.

pin. L'originalité de cette décoration vient de l'emploi de quelques faïences — dont il ne reste plus guère que les traces aujourd'hui — liées étroitement à la composition : au-dessus de chaque médaillon de l'entrelacs — donc tout à fait au sommet de la frise — une amande bleue; et, dans les intervalles, à un niveau légèrement infé-

rieur, juste au-dessous des fleurons, un petit losange, bleu également, marque le croisement des rubans qui délimitent l'arcature et des rubans de l'entrelacs. Cela est très sobre : à peine quelques touches bleues dans cette dentelle de pierre ocre.

De part et d'autre de la frise, tout contre l'avancée des tours, sont deux consoles, supportées par deux colonnettes qui reposent elles-mêmes sur des corbeaux : ceux-ci sont à peu près de niveau avec le sommet de l'arc d'ouverture. De telles consoles d'angle sont classiques dans les portes almohades et mérinides; mais ici, elles ont été traitées avec un soin particulier. Les colonnes, base, fût et chapiteau, sont de marbre blanc. Le fût est octogonal : la colonne étant engagée, on n'en voit que cinq pans. Les chapiteaux sont fort gracieux : le sommet des acanthes, assez sensiblement recourbé, supporte deux grosses volutes séparées par un bandeau où étaient inscrites des eulogies. Ces chapiteaux sont malheureusement très dégradés dans leur partie supérieure. Les corbeaux ont disparu; mais quelques fragments demeurés en place montrent qu'ils étaient de marbre bleu. De même matière était aussi l'étroit tailloir qui sépare le chapiteau de la console (1).

Celle-ci, en pierre, est très décorée, du moins sur la seule des deux faces latérales qui soit visible, l'autre étant masquée par l'avancée des tours (fig. 10). Au départ, le motif serpentiforme; au-dessus, une série de palmes et de pommes de pin; dans l'écoinçon, la coquille, fort allongée, entre des palmes doubles. Enfin, des stalactites complètent la décoration.

(1) Il peut sembler étrange que les corbeaux, fortement engagés dans la muraille, et qui ne supportaient en rien le poids des colonnettes — puisque celles-ci sont demeurées en place après la chute des corbeaux — aient disparu, de chaque côté, en laissant un trou à leur place. D'autre part, on dirait que les tailloirs eux aussi ont subi des tentatives d'arrachement : ils sont écornés, et le haut des chapiteaux, qui les touche, est fort dégradé, ce qui contraste avec la bonne conservation du reste de la colonne et de la console. Il faut peut-être rapprocher ce fait de la légende, mentionnée plus loin, selon laquelle une pierre *bleue* s'est trouvée être un bloc d'argent. La porte de Chella, qui cache des objets enchantés, tel l'anneau de Salomon, a dû exciter, comme toutes ces ruines sur lesquelles courent tant de récits merveilleux, l'imagination des chercheurs de trésors : ils auront arraché ou tenté d'arracher ces pierres bleues, haut placées, auxquelles, sous l'empire de la légende, ils croyaient voir des reflets métalliques

Ces consoles étaient-elles destinées à supporter un auvent? On peut objecter à cette hypothèse que la décoration des tours se poursuit là même où cet auvent aurait dû la masquer : on s'en rendra compte aisément sur la figure 11. D'autre part, ces consoles s'avancent de 1^m,20 au-delà du plan de la porte, 1^m,10 du rebord du parapet. On s'expliquerait mal un saillant aussi prononcé s'il s'agissait d'un simple ornement. D'autant plus que l'existence d'un auvent pour protéger une porte aussi ornée est presque générale. Les portes essentiellement militaires des villes, même, semblent en avoir été pourvues, surtout sur leur face interne.

Ce qui doit être noté, en tout cas, c'est la répartition extrêmement sobre et habile des éléments polychromes dans la décoration de la porte de Chella. Ils ont été placés exclusivement dans la partie supérieure. De chaque côté, les marbres blancs des colonnes, entre le bleu foncé des corbeaux et des tailloirs; et entre eux, mais tout en haut, sur la frise, quelques touches de faïence bleue, tout petits points à peine perceptibles d'en bas, juste suffisants pour accrocher la lumière. Cela complétait, et en même temps allégeait admirablement une décoration qui aurait pu paraître un peu chargée.

Les tours, elles aussi, sont décorées, du moins dans leur partie supérieure; et cette décoration se compose avec celle de la porte. A hauteur du bas et du haut de la frise, un cordon de pierre, portant un entrelacs simple, fait le tour de chacune d'elles. Mais la décoration s'épanouit au-dessus du cordon supérieur, juste à partir du niveau où se termine la porte. Le principal prétexte de cette décoration, ce sont les encorbellements à stalactites qui supportent la plateforme quadrangulaire (fig. 12, 13 et 14). Chacun repose sur quatre groupes de colonnettes géminées : entre celles-ci sont trois panneaux



Fig. 10. — Console d'angle
(face extérieure de la porte).

décorés de motifs dérivés du koñlique. Le dessin, d'une symétrie rigoureuse, se compose de part et d'autre d'un axe, dont le centre



Fig 11. — La grande porte : sommet de la tour nord.

est marqué par une grosse tresse sur les panneaux extérieurs, et par une coquille sur le panneau central. Entre chaque groupe de colon-

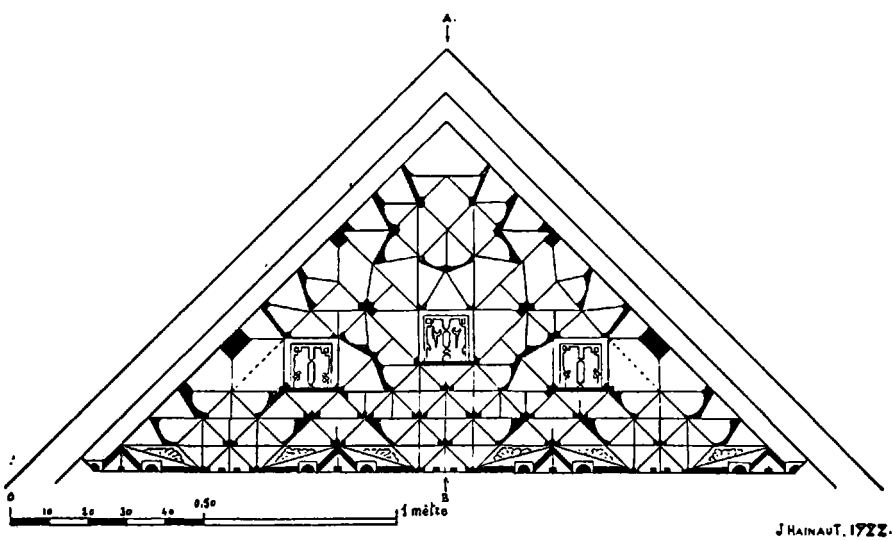
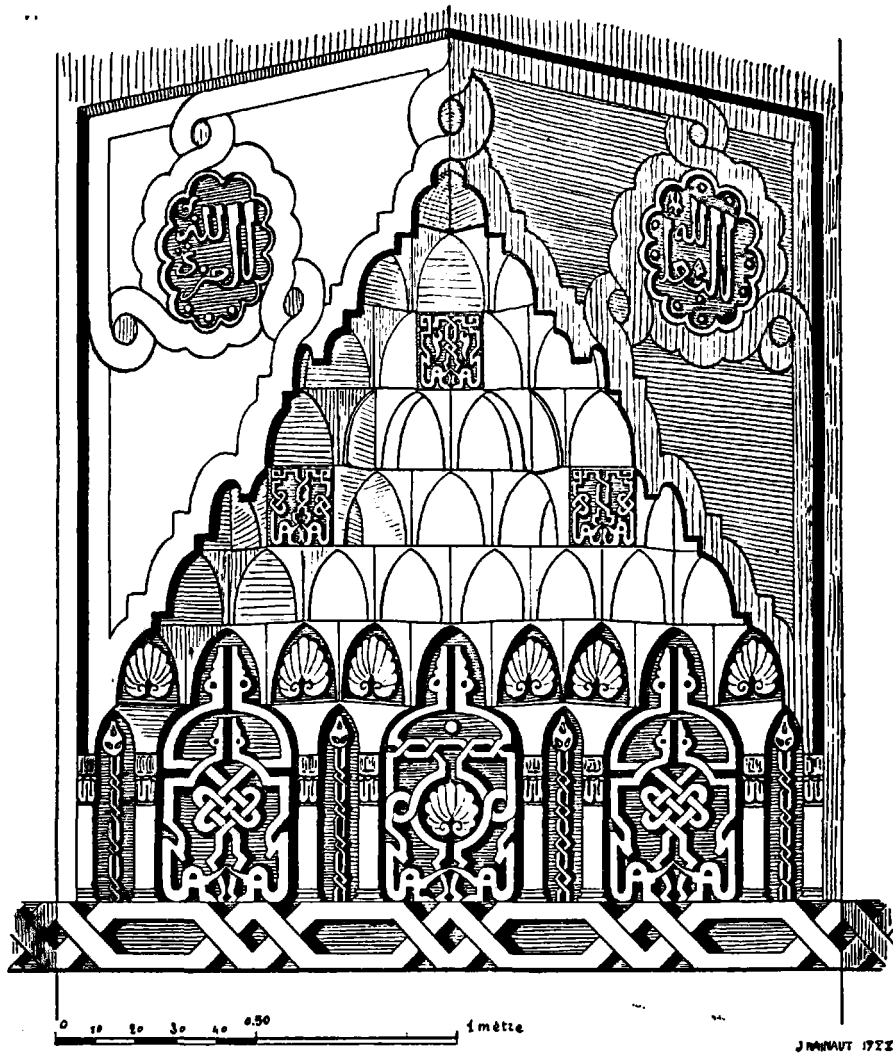


Fig 12 et 13. — Encorbellement à stalactites des tours. Élévation et plan.

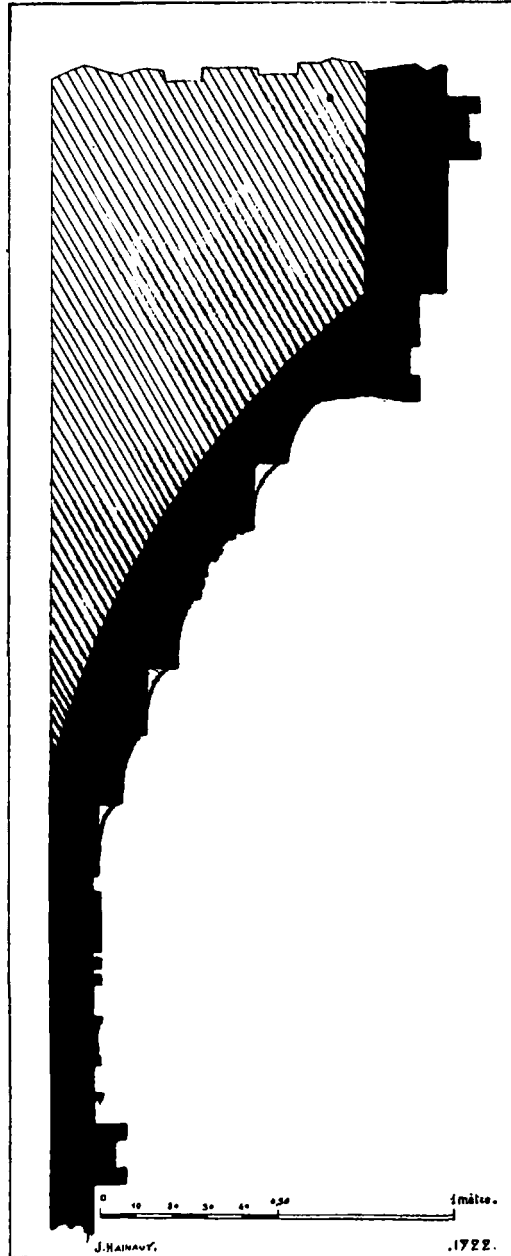


Fig. 14. — Encorbellement à stalactites des tours
Coupe suivant AB du plan.

nettes, un entrelacs formant tige supporte une pomme de pin. Au départ de l'encorbellement, chacune des colonnettes est surmontée de la coquille; entre les stalactites, trois petits cadres carrés, disposés en pyramide, contiennent des motifs décoratifs dérivés du koufique, très semblables dans leur partie inférieure aux motifs qui décorent les panneaux du bas; mais au lieu de la tresse centrale, deux d'entre eux portent deux tresses en cœur latérales; le troisième, le carré supérieur, les remplace par deux petites palmes doubles. De part et d'autre de l'encorbellement, sur les faces latérales, un médaillon lobé porte une eulogie en écriture andalouse : *el-baqâ' illah* (la durée est à Allah), ou *el-'izzat illah* (la gloire est à Allah). Enfin, sur les panneaux qui séparent les encorbellements, de simples lignes dessinent des arcatures lobées, dans un encadrement rectangulaire; et cet ensemble décoratif est limité par un nouveau cordon de pierre portant un entrelacs simple, juste au-dessous des merlons.

La décoration de la face intérieure de la porte est infiniment plus sobre. L'ensemble est plus étroit; trois plans successifs seulement

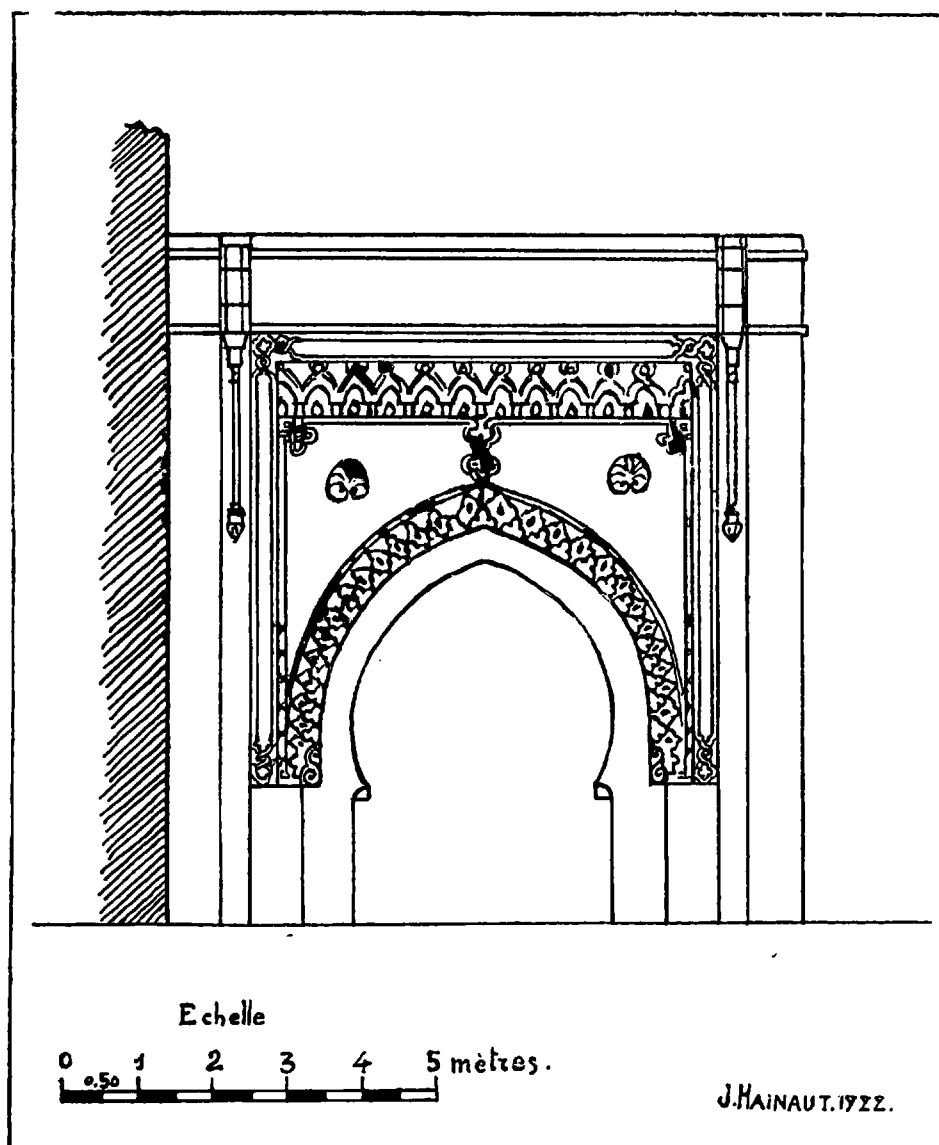


Fig. 15. — Élévation schématique de la grande porte (face intérieure)

au lieu de quatre. Au-dessus des claveaux lisses qui circonscrivent l'ouverture, et qui reposent sur des corbeaux sobrement sculptés,

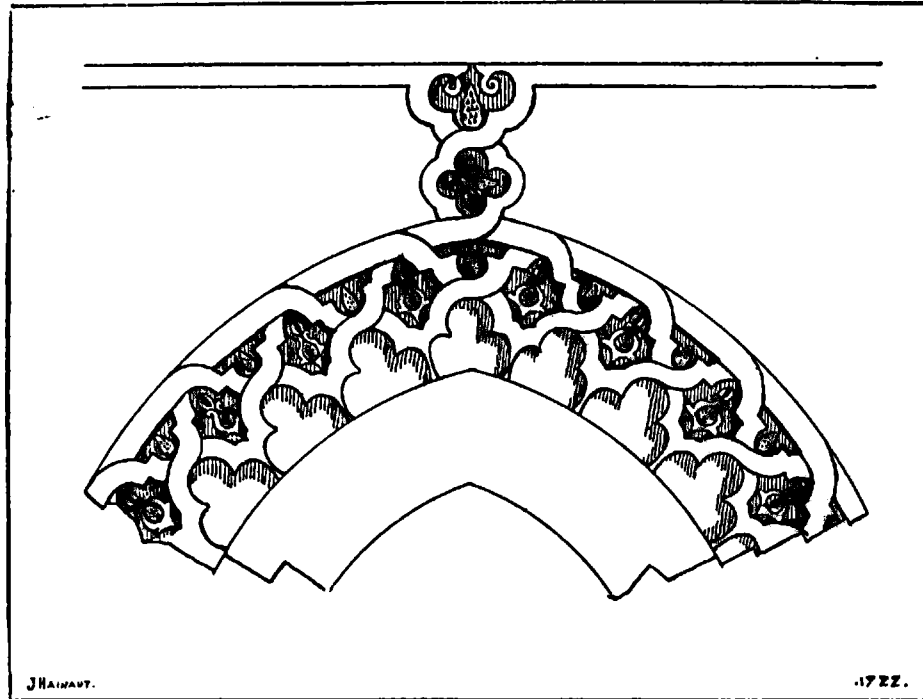


Fig. 16. — Décor de l'arc de la grande porte (face intérieure).

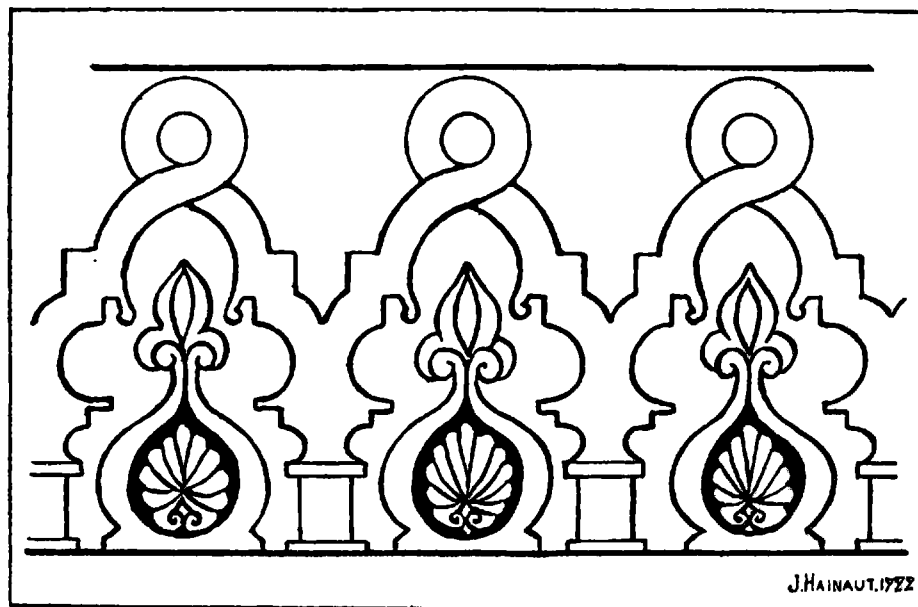


Fig. 17. — Frise de la grande porte (face intérieure).



La grande porte : Ouverture intérieure.



portant à leur centre la coquille, un seul arc, au-dessus de corbeaux analogues, sans colonnettes de support. Cet arc est festonné, mais

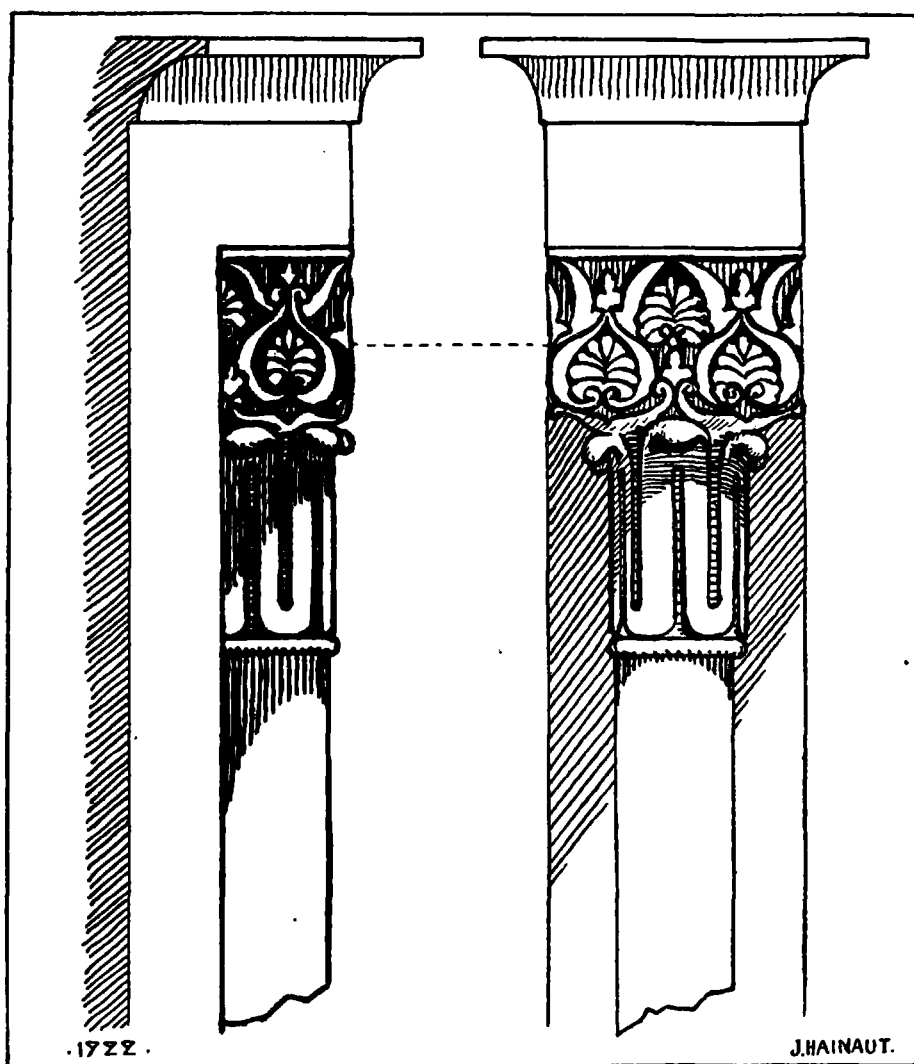


Fig. 18. — Chapiteaux à coquilles supportant les consoles (face intérieure)

l'espace trilobé délimité par les pointes du feston ne porte aucune décoration, si ce n'est, au départ, le motif serpentiforme. Pas de galons tressés, mais les pointes du feston sont autant de départs d'un entrelacs architectural immédiatement arrêté, enclosant la coquille,

surmontée du fleuron, et placée elle-même sur une sorte de hampe formée des tiges de palmes doubles qui l'encadrent (1); dans les intervalles, la pomme de pin. Les écoinçons sont surhaussés plus encore que ceux de l'autre face, grâce à la présence, au-dessus de l'ogive, d'un médaillon quadrilobé, décoré de quatre pommes de pin formant rosace, et surmonté d'une nouvelle pomme de pin plus volumineuse (fig. 16); mais ils sont nus et portent seulement deux grosses coquilles en relief; un galon, tressé aux angles, les délimite. Au-dessus,



Fig. 119. — Console d'angle
(face intérieure de la porte).

une frise composée d'une série d'arcatures aveugles, décorées de la coquille surmontée du fleuron : celui-ci, à cet endroit, se compose nettement des deux palmes doubles adossées (fig. 17). Tout autour, un bandeau préparé comme pour servir de champ épigraphique, mais resté vide. Enfin, le parapet de la plate-forme ne porte aucune décoration. Il est limité de chaque côté par une console, appui probable d'un auvent (2). Les consoles reposent aussi sur des colonnettes engagées, mais rondes, cette fois, et de pierre, non de marbre, et, pour cette raison sans doute, moins maltraitées que celles de l'autre face. Elles sont surmontées d'une astragale torse, et d'un chapiteau extrêmement gracieux, dont la décoration, au-dessus des acanthes mauresques au

sommet légèrement recourbé, se compose essentiellement de trois coquilles disposées en pyramide (fig. 18). La décoration latérale (fig. 19) est comparable à celle des consoles de l'autre face, mais plus simple : au départ, le motif serpentiforme; aux écoinçons,

(1) Composition décorative à rapprocher peut-être de celle que Bel signale dans le *dâr el-ouđouđ* de la medersa d'es-Sbá'iyin, *Inscriptions arabes de Fès*, p. 162 sqq. et fig. 29; mais alors il s'agit d'un motif traité pour lui-même.

(2) Dimensions : saillant 1 m. 06; largeur 0 m. 30; surmontées d'un tailloir large de 0 m. 47.

la coquille, surmontée du fleuron trilobé, entre des palmes doubles; en bordure, des lignes dessinant des volutes simples. Seules, les faces visibles sont décorées. Sur la tranche de la console, entre les stalactites, deux coquilles encore, l'une au départ, l'autre au sommet.

Il est de tradition constante que la face intérieure des grandes portes qui traversent une enceinte soit moins décorée que la face extérieure. Si donc nous trouvons ici des écoinçons vides, un parapet nu, si l'emplacement occupé sur l'autre face par le bandeau épigraphique reste inutilisé, il n'en faudrait pas conclure que l'œuvre ne fut pas terminée. Au reste, la sobriété de la décoration, la pureté et l'élégance des lignes, l'harmonie des proportions, tout contribue à faire de cette face de la porte une admirable œuvre d'art.

En dernière analyse, on l'a vu, les éléments qui concourent à la décoration de cette porte ne sont pas très nombreux : la pomme de pin, la coquille, le motif serpentiforme, et dans les fonds ou bien se combinant avec les autres motifs, la palme simple ou double.

De la *pomme de pin*, il y a peu à dire ici. Il semble bien établi qu'elle dérive de la grappe de raisin, vieux motif qui fut adopté dès les premiers temps par l'art musulman, et qui s'est largement répandu sur toute la terre d'Islâm (1). D'autre part, si elle apparaît fréquemment à Chella, son emploi fut bien plus considérable encore dans la décoration d'autres monuments mérinides, notamment dans les medersa de Fès (2). C'est dans le plâtre surtout qu'on la trouve sculptée : cette matière, beaucoup mieux que la pierre, permettait le relief très accentué que les artistes de la bonne époque aimaient à donner à la pomme de pin. La fortune de ce motif persista, et l'art abâtardi d'aujourd'hui en fait un usage souvent abusif.

La *coquille* est également un motif dont l'art mérinide a fait un

(1) La grappe de raisin stylisée, triangulaire, était d'ailleurs un motif décoratif connu en Afrique dès avant l'Islâm. Cf. notamment le sarcophage byzantin reproduit dans Gauckler : *Inscriptions latines découvertes en Tunisie de 1900 à 1905*, Paris, 1907, (extrait des *Nouvelles Archives des Missions scientifiques*, t. XV), pl. VI.

(2) Cf. Bel, *Inscriptions arabes de Fès*, p. 369-371.

grand emploi. Mais rarement, même à la medersa d'el-'Alfârîn à Fès, elle tient une place aussi considérable que dans la porte de Chella, surtout sur la face interne, si sobre par ailleurs : corbœaux, arc, écoinçons, frise, consoles, en tirent presque toute leur décoration. Au reste, ce n'est pas un motif nouveau dans l'art de l'Afrique du Nord : la décoration almohade notamment en fait un large usage; et, à cet égard, la décoration de la porte des Oûdâïa à Rabat (face externe) annonce déjà celle de la porte de Chella (face interne) : deux grosses coquilles aux écoinçons, ce qui est la règle, mais en outre, au-dessus de ceux-ci, une première frise décorée de treize coquilles côte à côte; plus haut encore, au-delà du bandeau épigraphique, une grande frise à arcatures, où, dans les intervalles, sont encore sculptées des coquilles; enfin, celles-ci se retrouvent sur la tranche des consoles, comme à Chella.

Nous n'avons pas l'intention de rechercher ici si la coquille, à l'origine, est bien une coquille, ou si elle dérive de la palmette. Remarquons seulement que, dans la décoration de la porte de Chella, elle n'est pas toujours semblable à elle-même. Tantôt ronde, comme sur les grands écoinçons, et comme se présentent d'ordinaire les grandes coquilles almohades, elle peut aussi apparaître tout à fait pointue, comme à l'écoinçon des consoles de la face externe; et l'on trouve les formes intermédiaires. Les deux spirales du bas sont placées tantôt à l'intérieur même de la coquille, comme aux grands écoinçons de la face externe, et tantôt au-dessous, comme aux écoinçons de l'autre face; elles s'enroulent tantôt de droite à gauche et tantôt de gauche à droite.

La coquille peut être traitée seule; mais, plus souvent, surtout lorsqu'elle est de petites dimensions, elle est surmontée d'un fleuron trilobé, et dessinée sur un champ; fleuron et champ semblent bien, l'un et l'autre, issus de la palme double.

La *palme* employée à profusion dans la décoration de cette porte, est la palme lisse, dernier dérivé très stylisé de l'acanthé, ainsi que l'ont montré MM. W. et G. Marçais (1). Elle est simple ou double,

(1) *Les monuments arabes de Tlemcen*, p. 106 et 107, fig. 12, G, G' et H. Plus

et, dans ce cas, à feuilles inégales, l'une, inférieure, courte, et l'autre longue. Elle est fort élégante : élancée et amincie à la séparation des feuilles; la pointe de la feuille inférieure a tendance à se diriger vers le bas (fig. 20, 2°). Dans les feuillages serrés des écoinçons, les palmes doubles sont en majorité.

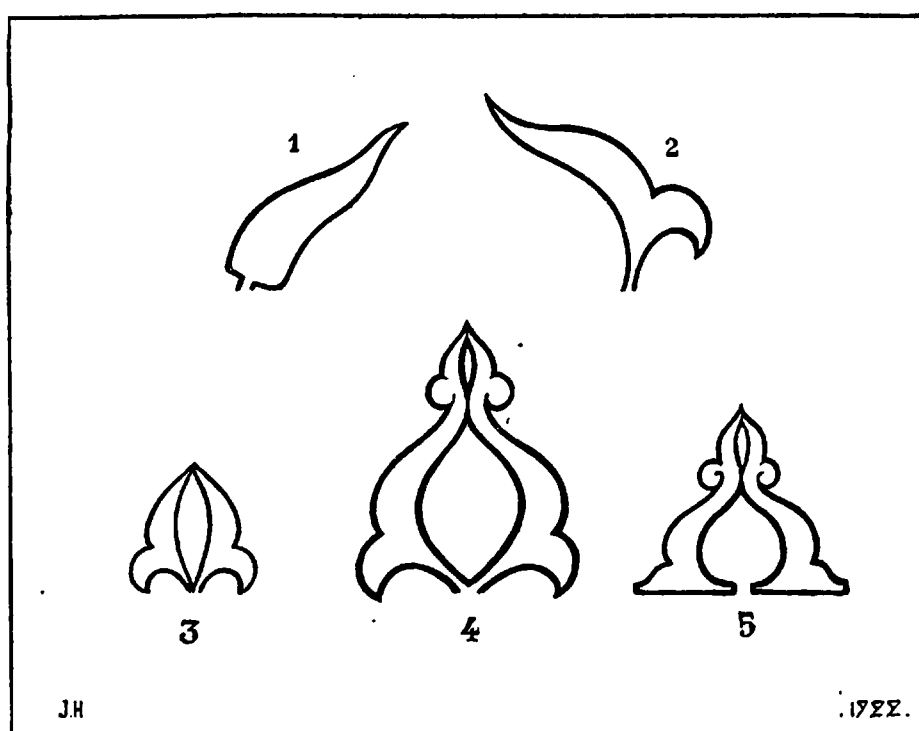


Fig. 20. — La palme et ses compositions.

Ces mêmes palmes doubles adossées, liées par leurs tiges et par leur sommet, et laissant entre leur dos cambré un espace plus ou moins considérable, forment un nouveau motif, dont l'extraordinaire fortune dure encore dans l'art nord-africain : soit qu'il décore, entre-

récemment, M. G. Marçais admet que la feuille de vigne a pu contribuer, dans une certaine mesure, à donner naissance à ce motif (*La chaire de la Grande Mosquée d'Alger*, *Hespéris*, 1921, p. 376).

lacé, des fonds entiers, soit qu'il s'unisse à quelque autre motif. Ce sont ces deux palmes adossées qu'il faut reconnaître, vraisemblablement, à l'origine, dans les fleurons trilobés qui surmontent les coquilles : cela est particulièrement visible sur la frise de la face interne (fig. 16, et 20, 3°). La coquille elle-même peut prendre place dans l'intervalle laissé entre elles par deux palmes doubles adossées : tel paraît être en bien des cas l'origine de l'encadrement sur lequel se détachent ces coquilles. C'est ainsi que les choses se présentent très nettement dans le motif qui remplit les lobes de l'arc inférieur sur la face externe (fig. 8). La palme, en ce cas, tend à se compliquer : au sommet de la feuille la plus longue se dessine une nouvelle petite palme double qui, s'adossant à celle de la feuille symétrique, donne une sorte de fleuron qui surmonte l'ensemble de la composition (fig. 20, 4° et 5°).

Le motif *serpentiniforme* — que nous proposons d'appeler ainsi parce qu'il présente l'aspect classique du serpent dressé sur sa queue — a sa place nettement définie dans la décoration de cette porte : au départ des arcs sur les deux faces; sur la face latérale des consoles, au-dessus du chapiteau des colonnettes d'angles. C'est aux mêmes places qu'on le rencontre dans les autres édifices de ce genre : il est un ornement pour ainsi dire obligatoire à la base des arcs des grandes portes almohades.

On peut assez aisément reconstituer l'histoire de ce motif, dont la porte de Chella, sur sa face extérieure, présente l'évolution achevée. Il a pour origine le départ de l'arc lobé, tel qu'on le trouve en Orient (1), et qui passa de bonne heure en Occident. On l'observe déjà à la Qal'a des Beni Hammâd (XI^e siècle) (2), puis dans la grande mosquée almoravide de Tlemcen (1135) (3), et un peu plus tard,

(1) Arcs lobés ou comportant à la fois des lobes et des redans. Ainsi, fort accentué, à la mosquée d'el-Hakim au Caire : cf. S. Flury, *Die Ornamente der Hakim- und Ashar-Moschee*, Heidelberg, 1912, pl. XXXIII, fig. 4.

(2) Cf. G. Marçais : *Art musulman d'Algérie, Album de pierre, plâtre et bois sculpté*, 2^e fasc. Alger 1916, p. 41, fig. 18.

(3) Cf. *ibid.*, 1^{er} fasc., Alger, 1909, pl. IV. Déjà, dans ces deux cas, une spirale inférieure fait pressentir la naissance de l'ornement.

mais sous une forme plus pure, dans les arcs de la mosquée de Tinmel. La fig. 21 montrera l'évolution de ce motif. Les deux premiers dessins représentent le départ d'arcs lobés à Tinmel : le n° 1, un arc entre deux nefs, à l'intérieur de la mosquée ; le n° 2, l'arc du

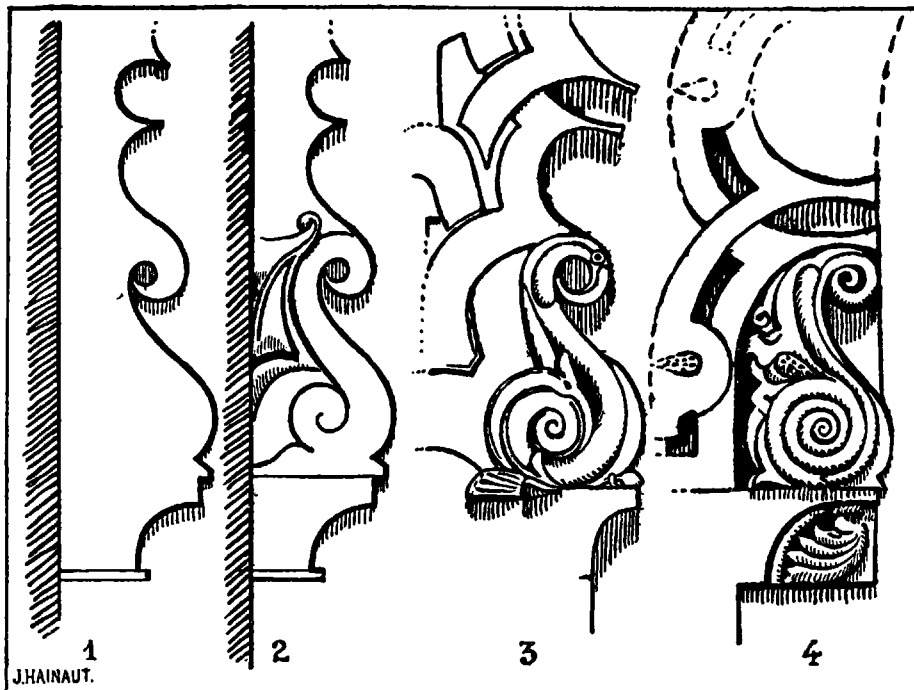


Fig. 21. — Évolution du motif serpentiforme.

mihrâb ; on voit déjà s'ébaucher dans celui-ci le motif décoratif. Le travail se poursuivant, l'on en arrive au dessin n° 3, qui reproduit le départ de l'arc sur la face extérieure de Bâb er-Roûâh, porte almohade de la grande enceinte de Rabat. Le motif, simple et robuste, joue bien encore son rôle architectural, mais il a pris un sens décoratif beaucoup plus net : il est devenu le serpent enroulé sur lui-même ; et à voir l'œil figuré au sommet, il semble que le décorateur ait bien eu dessein de représenter cet animal. Ces deux motifs dérivent directement l'un de l'autre : le léger saillant et la ligne ondulée qui forment une espèce de socle à la spirale inférieure sur le n° 2, jouent

eux-mêmes leur rôle dans la nouvelle composition décorative. Enfin, l'évolution s'achevant, le motif serpentiforme finit par perdre tout vestige de sa valeur architecturale : il n'est plus qu'un motif purement décoratif, remplissant par tradition le premier lobe au départ de l'arc : tel il se présente à Chella (n° 4). Il s'est compliqué; les spirales sont devenues plus fournies; il s'orne d'une sorte de crête, destinée à corriger ce que sa partie supérieure aurait de trop grêle, et dans laquelle vient s'insérer une pomme de pin. Mais de même qu'à Tinmel ce motif se présente à différents stades d'évolution, on le trouve à Chella sous divers aspects. Ainsi, il est déjà beaucoup plus simple, sur cette même porte, au départ de l'arc de la face intérieure; il est fort archaïque aux consoles de la porte des jardins, où il conserve même son rôle architectural (voir ci-dessous, fig. 28). Petit fait, en soi assez symptomatique : la face extérieure de la porte de Chella représente bien l'art mérinide le plus achevé.

Telle est cette porte. Elle n'était pas faite pour soutenir un siège sérieux. Le faible relief de ses tours à pans coupés, l'absence presque complète de moyens de défense, de rares meurtrières, une voûte pleine, au-dessus de son coude simple, des corps de garde minuscules, tout cela ne contribue guère à lui donner une valeur militaire véritable. Tout en elle a été sacrifié à l'élégance et à la décoration : celle-ci, face à l'extérieur, est d'une extraordinaire richesse : pierre sculptée, marbre polychrome et faïence y concourent; pas un vide dans le champ que le constructeur avait réservé à l'ornementation. Porte grandiose de mosquée ou de medersa bien plutôt que porte de ville, c'était celle qui convenait à une enceinte élevée pour enfermer la somptueuse nécropole que la piété d'Aboû 'l-Hasan avait édifiée sur les tombeaux de ses ancêtres, et où lui-même, d'avance, avait marqué sa place.

3. — LA POTERNE.

Juste contre la tour nord s'ouvrait une poterne, aujourd'hui murée, mais encore fort visible. Large de 2^m,05, elle était creusée dans la muraille de béton, limitée d'un côté par les pierres en appareil

régulier de la base de la tour, et, dans la partie supérieure, par un arc surbaissé, en briques séparées par des lits de ciment d'épaisseur presque égale à la leur; au centre, une clef de voûte en pierre, à trois mètres environ du sol actuel. La poterne est bouchée aujourd'hui par des assises successives de moellons cimentés et assez régulièrement disposés. La fermeture est ancienne : antérieure au dernier crépissage du mur, car l'enduit de celui-ci la recouvre en partie. Nous avons d'ailleurs toutes raisons de penser que cette fermeture est contemporaine de la construction de l'hôtellerie dont il sera question plus loin, car, à l'intérieur, elle donne dans une des chambres de cette hôtellerie, très au-dessus du sol; et, par contre, elle est coupée par la terrasse de celle-ci. L'arc est fort visible au-dessus de cette terrasse, à l'intérieur de l'enceinte; il a même aspect qu'à l'extérieur, et il est souligné d'une large bande courbe, combinée de manière à produire un effet décoratif avec celles qui, sur cette face de la muraille, simulent les joints d'un appareil cyclopéen.

4. — L'HÔTELLERIE.

Attenant à la grande porte, et occupant tout l'angle nord-ouest de l'enceinte, est un édifice qui se composait d'une grande cour, entourée d'une série de salles. Le mur antérieur, encore debout en partie, s'attache à l'angle formé par le coude de la porte; il était percé d'une ouverture, dont il reste un pied-droit, en pierres de taille bien appareillées; tandis que le reste du mur est en moellons — toujours la même économie de matériaux. — Cette ouverture donnait accès dans la cour centrale. A sa gauche, adossées au mur antérieur de l'édifice, puis à la paroi nord de la grande porte, étaient deux petites chambres recouvertes d'une voûte de briques, en berceau, larges de 1^m, 83 et longues de 2^m, 90, qui s'ouvraient sur la cour (1). Venaient ensuite, adossées au mur d'enceinte, trois petites chambres analogues, longues la première de 5^m, 30 et les autres de 3^m, 35 et larges de 2 mètres à 2^m, 50. Ce sont celles dont la construction obstrua la poterne. Elles

(1) Voir *supra*, fig. 6, le plan de ces salles, joint au plan de la grande porte (rez-de-chaussée).

sont suivies d'une grande salle donnant sur la cour par trois larges baies surmontées d'un arc brisé, en briques, qui s'ouvrent dans le mur de moellons. Cette salle est recouverte par cinq coupoles successives, sur pendentifs, de très belle venue. L'architecte avait cru utile de les soutenir par des arcs de briques : ceux-ci sont tombés, sauf un fragment, et les coupoles, qui d'ailleurs se contrebutent mu-



Fig. 22. — L'hôtellerie.

tuellement, ont parfaitement tenu. La salle a 18^m,35 de long sur 3^m,45. Viennent ensuite deux autres petites pièces voûtées en berceau, analogues aux premières; et l'on voit sur le troisième côté le départ d'une autre. Mais à partir de là, la construction s'est effondrée: ses débris forment un plan incliné qui permet d'accéder à la terrasse des chambres précédentes, à 1^m, 80 environ au-dessous du chemin de ronde du rempart. Le quatrième côté de l'édifice est formé par un mur de béton, sur lequel on voit encore des attaches de voûtes et de coupoles : leurs traces laissent supposer qu'il y avait là un corps de bâtiment exactement symétrique à celui qui lui faisait face.

Que la construction de cet édifice fût postérieure à celle de la porte et de l'enceinte, cela ne saurait faire aucun doute. Nous avons reconnu déjà en effet que cette construction ferma la poterne. D'autre part, le mur antérieur de l'édifice vient s'appuyer au mur de la porte sans s'y encastrer; et l'on voit nettement, à travers ses pierres disjointes, se poursuivre jusqu'à terre la série de faux joints qui décore l'angle de la porte : la partie recouverte aujourd'hui par ce mur était donc primitivement destinée à être vue. Et l'on retrouve encore sur le mur d'enceinte auquel s'adossent les chambres, à l'intérieur même de celles-ci, les faux joints, qui sur la face interne de la muraille, simulaient partout un appareil cyclopéen.

Cependant, si cette construction apparaît ainsi nettement postérieure à celle de la porte et du mur d'enceinte, elle ne le fut pas, vraisemblablement, de bien longtemps. Le seul pied-droit encore debout de l'ouverture est bâti en pierres de taille de mêmes dimensions que celles qui constituent la façade de la grande porte; elles sont jointes exactement de la même manière, par un lit de ciment imperceptible. L'enduit visible sur la porte à travers le mur rapporté, est resté d'une extrême fraîcheur, comme s'il n'avait pas été exposé longtemps aux intempéries. Les coupoles et les voûtes sont un travail de très bonne époque. Enfin, nous l'avons vu, le bouchage de la poterne semble ancien.

Quelle était la destination de cet édifice? Diverses hypothèses ont été émises. La Mission scientifique du Maroc y voit une medersa (1). L'on n'aperçoit pas sur quoi se fonde cette opinion : cet ensemble ne présente rien de ce qui caractérise une medersa. D'autres en font un grenier; mais cela est difficilement soutenable : dans ce pays, les grains se conservent dans des silos; or s'il en existe, de date récente, de l'autre côté du mur qui clôt cet édifice, on n'en trouve nulle trace dans la cour. D'autres enfin y voient un hôpital : cette opinion ne saurait provenir que du texte de Léon l'Africain, qui dans la traduction française dit que le fondateur de Chella y fit construire un très bel « hospital (2) ». Mais s'il s'agit bien du même édifice, il faut sans

(1) Medersa de Sidi el-Iâboûri. *Rabat et sa région*, t. I, p. 50.

(2) *Ospitale*, in Ramusio, Venise, 1583, I, 29-A. *Hospitium*, dans le texte latin.

doute entendre par là une maison des hôtes. C'est en effet ce que semble être cette cour entourée de logements. Son emplacement, à l'entrée de l'enceinte, et sa disposition sont exactement celles que présentent encore les *fondaq* dans les villes marocaines. Les petites salles, aux portes étroites, servaient de chambres aux hommes; les grandes salles, à larges baies, de chaque côté de la cour, étaient des écuries pour les bêtes.

Nous nous trouvons donc vraisemblablement devant une hôtellerie, destinée à abriter les pèlerins qui venaient, parfois de fort loin, faire leurs dévotions au sanctuaire où dormaient les princes mérinides; et peut-être, en même temps, à loger les clercs chargés de la célébration du culte. Elle fut construite peu après l'enceinte, dès le règne d'Aboû 'I-Hasan peut-être, ou sous celui de son fils Aboû 'Inân; en tout cas en un temps où la splendeur de la nécropole et l'éclat de la famille régnante attiraient auprès du sanctuaire une grande affluence de fidèles.

5. — BÂB 'AÏN AJENNA.

La porte dite Bâb 'Aïn Ajenna, du nom de la fontaine qui coule dans les jardins, au-dessous de Chella, s'ouvre dans la face nord-est du rempart, dans un endroit de grande déclivité du terrain. Elle a fort souffert. Sous son aspect actuel, elle se présente comme une porte à coude simple, mais, disposition tout à fait exceptionnelle, le coude de la porte, et par suite la masse même de l'édifice, se trouvent non pas au dedans, mais au dehors de l'enceinte. En outre, et ceci est non moins notable dans une porte d'aussi petites dimensions, elle comprend quatre portails, dont deux à l'intérieur du coude. Ces deux faits, ainsi que nous le verrons, ne sont peut-être pas sans rapport.

Face à l'intérieur de l'enceinte (fig. 23) — la partie la mieux conservée — la porte apparaît extrêmement simple, et la facture assez négligée. Dans le béton du rempart sont encastrés des pieds-droits, et de chaque côté de l'arc, un pilier destiné à le contrebuter, en pierres de taille médiocrement jointes. L'arc, en briques, outrepassé et légèrement brisé, est coupé par cette bordure. Il mesure, de la clef de voûte

au sol ancien, 4^m,40, et 2^m,15 de la clef de voûte à la hauteur des corbeaux qui le supportent. L'écartement entre les pieds-droits, qui représente aussi la largeur de l'arc, est de 2^m,66. Les écoinçons, fort petits, sont en matériaux de remplissage. Aux angles supérieurs,

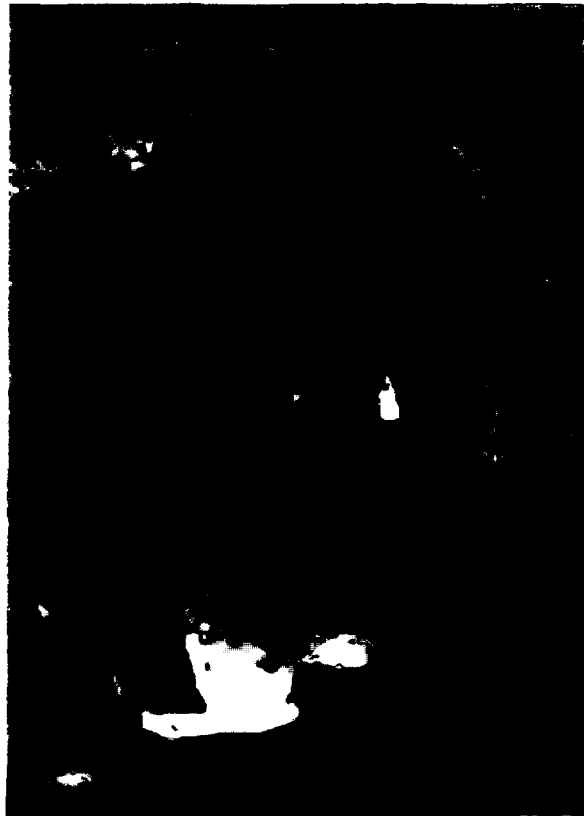


Fig 23 — Bâb 'Ain Ajenna. Face intérieure.

deux pierres plates, inégales, se présentent comme des fragments de linteaux : peut-être surmontaient-elles une petite ouverture, ou plus simplement, servirent-elles à encastrer la charpente. Elles reparaissent symétriquement de l'autre côté, au portail intérieur B (v. plan fig. 24). Un lit de briques surmonte l'ensemble, et, s'encastrant dans le béton, termine le rectangle de la porte. On ne voit ni trace de décoration, ni trace de revêtement. Le chemin de ronde, au-

dessus de cette porte, formait primitivement une plate-forme, suivie d'un escalier très rapide, en raison de la déclivité du sol. Une réfection postérieure a transformé cette plate-forme en un plan incliné.

La traversée du mur d'enceinte, entre les portails A et B est couverte par une voûte en berceau, en briques, extrêmement surbaissée, et qui n'était fortement rattachée qu'au portail A : une large fente la sépare aujourd'hui de l'autre.

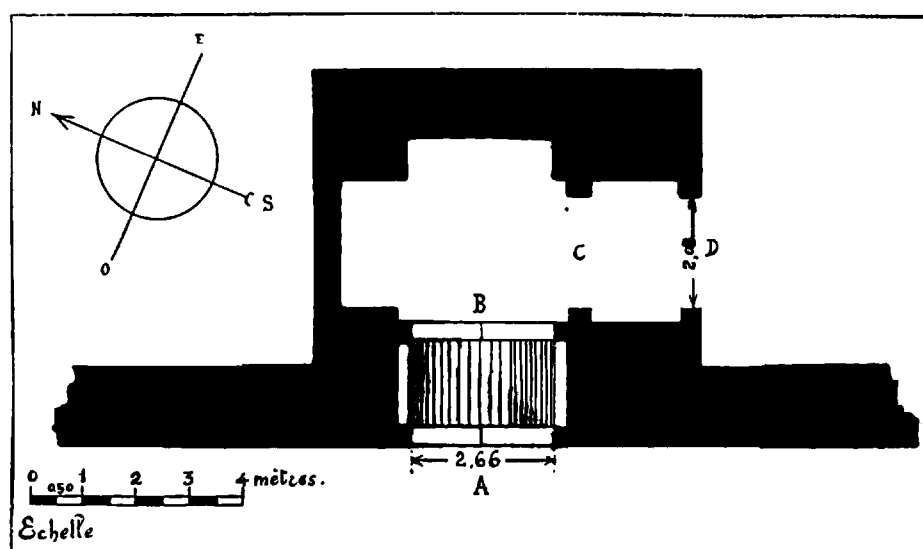


Fig. 24. — Bab 'Ain Ajenna (plan).

Les murs de fond, délimitant le coude de la porte, sont bâtis en moellons grossiers, mêlés de pierres romaines réemployées — l'on est en effet à cet endroit sur l'emplacement de la ville ancienne, et des affleurements de murs antiques sont visibles de part et d'autre de la porte; — ils sont liés par un mortier de très mauvaise qualité : de la boue avec une très petite proportion de chaux. Seuls les pieds-droits des portails C et D sont appareillés avec plus de soin; ils sont en pierres de taille, et, très dégradés, présentent encore l'aspect de piliers destinés à supporter des arcs. Au portail extérieur (D), l'absence de corbeau sous le commencement du cintre pourrait faire supposer que l'arc était en plein cintre. Ce serait le seul arc de ce genre dans

les portes de Chella — et c'est encore un fait à noter. En outre, l'ouverture extérieure était sensiblement plus étroite que l'autre : elle n'avait, mesurée à la base où les vestiges du second pied-droit sont encore visibles, que 2^m,08.

Cette porte présentait, en beaucoup plus petit, le même genre de corps de garde que la grande porte. Mais il est impossible d'indiquer avec certitude quelle était la couverture du coude : elle est aujourd'hui

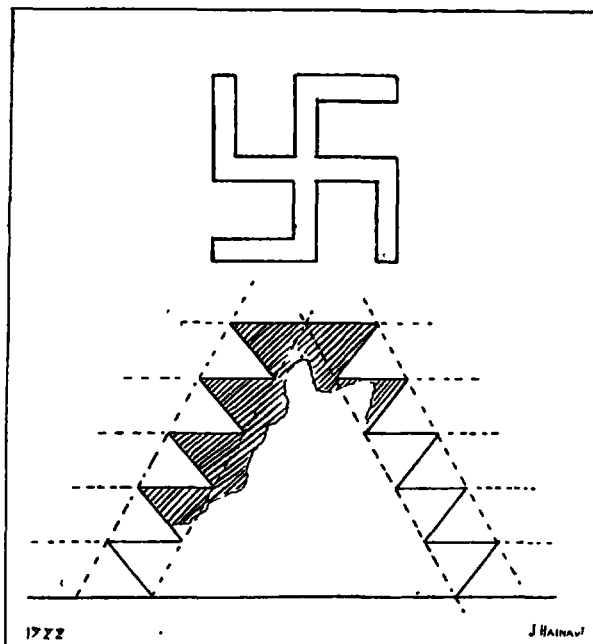


Fig. 25. — Bab 'Ain Ajenna. — Motifs ornementaux du portail B, à l'intérieur de la porte.

d'hui complètement effondrée. Cependant, bien que les murs de fond restent debout presque jusqu'à leur sommet, on n'y remarque aucune trace de départ de voûte. On est donc amené à penser que la couverture devait être constituée par une plate-forme bétonnée reposant sur des poutres : peut-être en faut-il voir un reste dans quelques fragments de béton que l'on peut ramasser çà et là.

Mais fort intéressante est la décoration du portail B (à l'intérieur du coude). Sur les montants en pierres de taille sont représentés, presque jusqu'au sommet, de faux joints, comme il en existe à l'an-

gle de la grande porte. Ils sont surmontés, de chaque côté, par un svastika à quatre branches, dessiné à l'aide du même enduit (fig. 25, en haut). Au-dessus, le lit de briques qui surmonte l'ouverture (et qui semble avoir été éventré postérieurement) est divisé par la décoration en deux registres : à l'étage inférieur, de faux joints simulent les claveaux d'un arc extrêmement surbaissé; à l'étage supérieur, de faux merlons dentelés se détachent en blanc sur fond rouge (fig. 25, en bas). Toute cette décoration est fort dégradée : à peine en reste-t-il assez pour en reconnaître les éléments (1).

Il paraît fort étrange à première vue que cette décoration — la seule qui existe sur la porte — se trouve justement sur un portail intérieur, peu éclairé, bref à un endroit où il était fort difficile de la voir. Autre fait étonnant : c'est juste derrière ce portail intérieur que se trouvent les deux trous où venaient s'encaster les montants des vantaux.

Tout cela s'explique cependant de façon assez simple : ce portail donnait autrefois directement sur l'extérieur, et le coude n'existait pas. Ainsi s'expliquent du même coup toutes les anomalies que nous avons constatées : la construction du coude à l'extérieur de l'enceinte, contre toutes les règles; l'existence de quatre portails; l'appareil extrêmement grossier des murs, qui sont en moellons très mal liés, et non en béton; la couverture par une semelle bétonnée et non par une voûte; le plein cintre de l'ouverture extérieure, dont les dimensions ne sont pas égales à celles de l'ouverture intérieure. Des indications précises viennent d'ailleurs confirmer cette manière de voir. Les murs du coude sont simplement appuyés au mur d'enceinte, et ne s'y encastrent pas : derrière eux l'enduit du rempart reste visible. Dans la semelle de béton sur laquelle repose la porte, on voit également un joint très net (2). On peut donc affirmer sans risque d'erreur

(1) Les lignes de construction des dessins de merlons sont fort visibles, et permettent de se rendre compte de la manière dont le dessinateur obtenait sa figure. Il composait une série de triangles à l'aide de lignes obliques dans les deux sens, recoupées par des lignes horizontales ayant la valeur d'un ressaut (v. la fig. 25, en bas). Les mêmes traces existent d'ailleurs dans le travail du bois découpé.

(2) Le portail B semble bien avoir été repris en sous-œuvre : notamment l'un de ses pieds-droits est en partie fait de briques, alors qu'ailleurs à cette hauteur l'on ne trouve que des pierres.

que la porte primitive, percée vraisemblablement au moment où l'on construisait le rempart, était droite, comme la porte des jardins, en tout autre appareil, que nous allons étudier : seule la porte principale était coudée. Et cela montre encore combien peu l'enceinte de Chella était disposée pour une défense effective.

A quelle époque Bâb 'Aïn Ajenna fut-elle ainsi modifiée? Certes, les pieds-droits nouveaux marquent un certain souci d'esthétique : peut-être cependant a-t-on réemployé des matériaux anciens. En tout cas, la très mauvaise qualité du mortier qui lie les murs nouveaux ne leur aurait guère permis de rester debout bien longtemps, même après l'effondrement de la plate-forme qui les chargeait. Nous serions donc assez disposés à attribuer à cette réfection une date assez récente — la même peut-être, à considérer la qualité des matériaux, que celle à laquelle fut consolidé l'arc extérieur de la grande porte. Mais il serait téméraire, sans autres documents, de chercher à déterminer plus exactement cette date, et de tenter de la mettre en rapport avec l'un ou l'autre des événements dont nous avons plus haut rapporté l'histoire.

6. — LA PORTE DES JARDINS.

Dans la partie inférieure de l'enceinte s'ouvre une troisième porte (plan, fig. 26). Elle tient dans la face sud-est la place normale de la première tour après l'angle méridional; elle se trouve au-dessous de la source, un peu en dehors de la clôture actuelle de la khalwa.

Elle est d'un aspect fort différent de Bâb 'Aïn Ajenna; d'ailleurs plus ruinée encore. Comme ses montants étaient simplement posés sur le mur d'enceinte et ne s'y encastraient pas, leur poids même, et surtout l'effort de la végétation, les en ont aisément séparés. La porte, aujourd'hui, penche en avant de façon fort inquiétante : ses pierres disjointes ne tiennent plus que par un miracle d'équilibre. En outre, l'exhaussement du sol, très sensible en cet endroit, et qui diminue de beaucoup la hauteur de toute cette ligne de remparts, a enterré la porte jusqu'au-dessus de la naissance de l'arc. Branlante, couverte de verdure, bouchée par une haie, elle est aujourd'hui d'un aspect

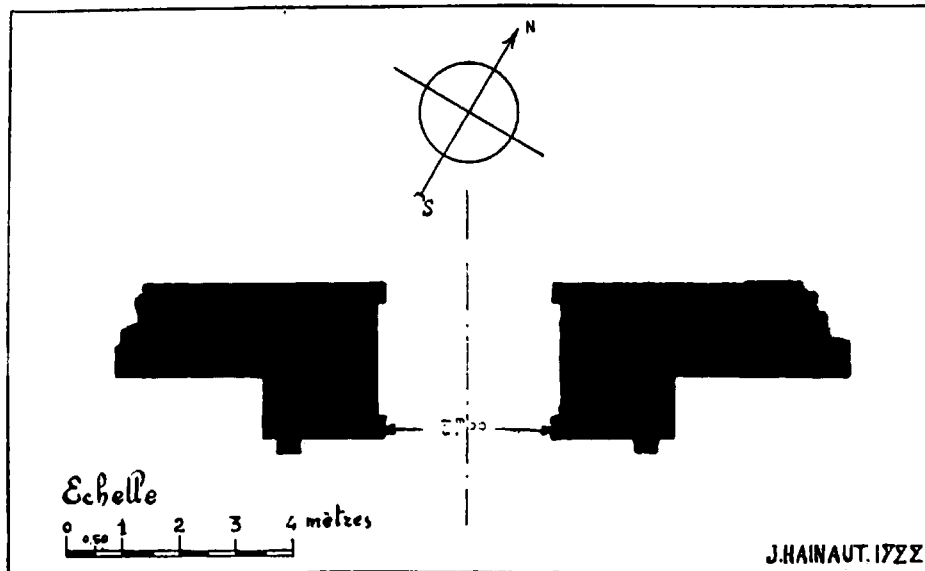


Fig. 26. — Porte des jardins. Plan.



Fig. 27. — Ruines de la porte des jardins.

fort pittoresque; mais il est à craindre qu'elle ne dure plus bien longtemps (fig. 27).

Comme la grande porte, elle présentait à l'extérieur une façade en pierres de taille; mais infiniment plus simple, et aussi, construite avec beaucoup moins de soin. Les couches de ciment qui lient les pierres sont épaisses : un à deux centimètres. L'arc, de 3 mètres d'ouverture, brisé, était délimité par une série de claveaux, dont les proportions n'avaient pas été calculées avec une exactitude suffisante; au sommet, au lieu de la clef de voûte, on avait dû insérer un mince claveau supplémentaire. Les écoinçons, nus, sont, comme l'arc, placés sur un plan légèrement en retrait, au-dessus duquel, suivant le procédé déjà rencontré, les pierres, au lieu d'être disposées en assises régulières, le sont en assises alternativement larges et étroites. Le rectangle de la porte est délimité par deux pilastres en pierres de taille, qui supportent, sur un soubassement quadrangulaire légèrement saillant, deux consoles, larges, hautes de 1^m,03 (la hauteur de la frise) et d'avancée légère. Leurs faces latérales portent le motif serpentiforme, très simple, et qui s'adapte à leur forme même (fig. 28). A leur sommet, on voit encore le départ d'une moulure, qui fermait en haut le rectangle. Les pierres étaient jointoyées : c'est, avec le motif serpentiforme des consoles et la moulure du sommet, la seule décoration que présentait la porte.

Si simple soit celle-ci, elle n'était encore qu'une façade trompeuse. Derrière les pierres de taille, l'épaisseur du mur était constituée par

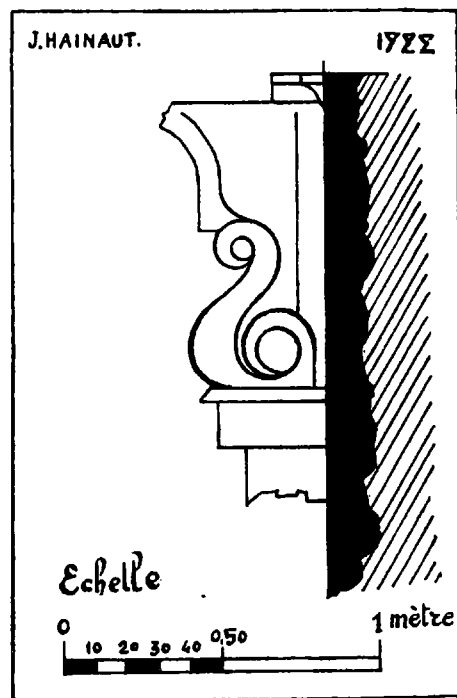


Fig. 28. — Porte des jardins. Console.

des matériaux médiocres, et quelle que fût la faible avancée de la porte sur le mur d'enceinte, les parois latérales, qui, nous l'avons vu, étaient simplement appliquées à la muraille de béton, étaient elles-mêmes en moellons. C'est la même économie de matériaux que partout ailleurs.

Derrière le portail, à l'intérieur, on voit de chaque côté le départ d'une voûte en berceau, en briques. Bien que la partie postérieure soit presque entièrement détruite, il semble que cette porte était droite, simple traversée du rempart : on ne trouve en effet nul vestige de conde.

HENRI BASSET et E. LÉVI-PROVENÇAL.

(A suivre.)

LEÇON D'OUVERTURE

D'UN COURS DE SOCIOLOGIE ALGÉRIENNE¹

MESDAMES, MESSIEURS.

Ce m'est à la fois un devoir et un plaisir que de remercier le Conseil de la Faculté de Droit et Monsieur le Recteur de l'Académie d'Alger, d'avoir proposé au Ministre de l'Instruction Publique la création du cours que j'inaugure aujourd'hui. Il me faut exprimer aussi à M. le Ministre de l'Instruction publique ma gratitude pour avoir, sans retard, décidé cette création; en sorte que, dès cette année même, il m'est possible d'ouvrir cet enseignement.

Je le dois d'autant plus, que cet enseignement offre un caractère nouveau, non seulement à la Faculté de Droit d'Alger, mais encore dans les Facultés de Droit en général.

Jusqu'à présent le mot de « Sociologie » n'avait point été inscrit dans les programmes officiels et dans les affiches publiques des Facultés de Droit françaises, à la différence de maintes Universités étrangères. Nous avons pensé qu'il y avait à tenter une sorte de décentralisation universitaire, en cherchant à répondre aux curiosités particulières que peut avoir un homme cultivé en Algérie. Notre Faculté a voulu que les étudiants et le public pussent avoir des clartés sur les institutions sociales de ce pays; et c'est pourquoi on a disposé que cet enseignement serait admis parmi ceux pour lesquels l'option est ouverte à l'examen du doctorat ès-sciences politiques et économiques. Même, notre désir serait qu'il contribuât à inciter nos futurs docteurs en droit à chercher des sujets de thèse dans cette réalité

(1) Prononcée à la Faculté de droit de l'Université d'Alger, le 10 Mars 1922. On en donne le texte tel à peu près qu'il a été sténographié; mais on y a ajouté quelques notes infrapaginales, qui précisent et qui éclairent certaines allusions faites *in vivo*.

vivante et mouvante qu'ils ont autour d'eux; et je puis dire que, dès maintenant, cet espoir n'est pas déçu.

Il convient, tout d'abord, d'indiquer le pourquoi du titre que nous avons choisi à cet enseignement; de définir, par conséquent, l'objet qu'il se propose, et les matières qu'il devra comprendre. Ce sera là précisément la tâche de la présente leçon d'ouverture.

Le cours porte, dans nos programmes et sur nos affiches, ce titre : « *Économie et Sociologie Algériennes* »; c'est-à-dire qu'il se propose *l'étude des conditions économiques et des institutions sociales des peuples qui vivent sur le territoire de l'Algérie*. Mais, en réalité, ce cours pourrait avoir, plus logiquement peut-être, le titre plus bref de *sociologie algérienne*; car l'étude des phénomènes économiques, dont nous ferons à juste raison une branche essentielle de notre enseignement, n'est autre chose qu'un aspect de l'étude plus générale des phénomènes sociaux. Il n'est plus à démontrer aujourd'hui que les phénomènes économiques se déroulent dans des sociétés; qu'ils ne sauraient être conçus en dehors de la vie en commun; et que, par conséquent, étudier la vie matérielle d'un peuple est impossible si l'on ne connaît pas, dans ses grands traits, son organisation sociale elle-même. Si donc nous avons inclus, dans le titre officiel de cet enseignement, le mot d'économie algérienne, ç'a été pour le rattacher de façon officielle et patente aux enseignements économiques qui déjà se donnent dans la Faculté de Droit; en d'autres termes, pour marquer que l'enseignement nouveau se relie parfaitement aux enseignements actuels, et que ce n'est pas du tout une révolution universitaire que nous tentons. Mais encore une fois, l'objet propre, et par conséquent le titre naturel de cet enseignement, c'est la *Sociologie de l'Algérie* : entendons par là l'étude des phénomènes sociaux de toutes sortes que nous pouvons observer parmi les peuples divers qui vivent sur le territoire de cette colonie.

Encore est-il nécessaire, dès l'abord, de préciser quels seront la nature et le caractère de cette étude; ce qui sera l'occasion, en même temps, d'expliquer pourquoi nous lui donnons ce nom de sociologie, et pourquoi nous n'avons pas préféré adopter l'une ou l'autre des désignations traditionnelles.

Nous avons voulu faire comprendre par là, que l'étude que nous

entreprenons des populations algériennes au point de vue social, présentera un triple caractère; elle sera une étude *descriptive*; elle sera ensuite une étude *comparative*; elle sera enfin, et surtout, une étude *explicative*. Notre préoccupation et notre ambition ne sera pas seulement de décrire et d'observer les phénomènes qui s'offrent à nos yeux, pour la pure et simple satisfaction de les connaître; ce serait là l'œuvre d'une étude proprement descriptive, telle que peut être l'archéologie par exemple, ou encore la géographie; mais nous prétendons faire ici quelque chose de plus qui, précisément, confère à nos études un caractère distinctif. Après la description des faits, qui est le moment préalable et nécessaire de toute recherche, nous voulons en effectuer la comparaison ou le rapprochement; et c'est-à-dire que notre désir est de mettre en parallèle et en rapport les faits les uns avec les autres, alors même que ces faits, ces coutumes, ces traditions, auraient été observés chez des peuples distants les uns des autres, soit dans l'espace, soit dans le temps. Car le principal intérêt scientifique qu'il y a de connaître des faits, c'est de pouvoir ensuite les rapprocher et les comparer les uns avec les autres, afin de faire ressortir leurs caractères fondamentaux et de dégager leurs traits constitutifs. Et enfin, lorsque nous aurons peut-être mené à bien cette double tâche de la description et de la comparaison des faits sociaux de l'Algérie, il nous faudra entreprendre une tâche dernière et plus malaisée : celle de leur explication. *Observer* les faits et les *comparer* entre eux n'est rien, si cela ne permet pas de les *comprendre*; en d'autres mots, d'atteindre leurs causes, de découvrir leurs raisons et leurs motifs, d'arriver jusqu'aux sources profondes d'où ils découlent.

C'est pourquoi le mot de sociologie, par lequel nous proposons de désigner cette étude, nous a paru, mieux que tout autre, exprimer le caractère complexe qu'elle va offrir d'être à la fois une description, une comparaison et enfin une explication des faits sociaux qu'il nous est donné d'observer autour de nous.

Par là, nous pouvons comprendre que cet enseignement, de par sa nature même, ne saurait faire double emploi, en aucune manière, avec les enseignements qui existent déjà, soit à l'Université d'Alger, soit dans d'autres Universités. Notamment il diffère, par sa tendance et par son intention, des cours de *géographie* qui sont professés dans

les Facultés des Lettres, et particulièrement du cours de géographie de l'Afrique du Nord à la Faculté des Lettres de notre Université. Car, encore une fois, la géographie, comme son nom même et son étymologie l'indiquent, est une étude descriptive dans le genre de l'histoire et de l'archéologie; mais non pas, dans son essence tout au moins, une étude comparative et explicative comme est, et comme doit être la sociologie. C'est pour une raison analogue que nous avons écarté l'emploi du terme, très usité, d'*ethnographie algérienne*. L'ethnographie, la description des races, n'est en effet autre chose qu'un aspect particulier et une branche supérieure de la géographie elle-même. Il y a la géographie physique, la description de la terre; et il y a la géographie humaine, la description historique et morale des variétés d'hommes qui peuplent la surface terrestre.

Ainsi, il nous semble que la sociologie en général, et en particulier la sociologie algérienne telle que nous voulons l'enseigner, présente, par rapport aux disciplines précédentes, des tendances spéciales et des caractères originaux. Elle s'en distingue par cela surtout, qu'elle cherche à être une science véritable, c'est-à-dire une méthode d'explication des faits. Si elle poursuit la connaissance des phénomènes sociaux, ce n'est pas en vertu de la pure et simple curiosité de les connaître. Ce n'est pas seulement pour les *contempler*, mais c'est aussi pour les *comprendre*, pour les pénétrer dans leurs motifs intimes. Et c'est là pourquoi cette étude sociologique ne saurait se borner à être purement descriptive; pourquoi elle doit être surtout comparative et enfin explicative.

Mais si nous pensons par là avoir justifié le premier terme de cette expression « sociologie algérienne », il nous reste maintenant à justifier le second; et à ce point de vue encore, nous avons un choix à faire entre plusieurs expressions concurrentes, qu'il nous a fallu soumettre à la critique pour des raisons de méthode. On a coutume, assez fréquemment, d'employer depuis quelques années l'expression « *sociologie musulmane* », désignant par là l'étude des peuples musulmans. Mais quelle que soit l'unité très réelle de la civilisation musulmane dans le temps et dans le lieu, on oublie pourtant, nous semble-t-il, que chaque peuple musulman possède son caractère spécial, que ses institutions ont une couleur originale; et c'est préci-

sément ce que le cours de cette année aura pour objet de mettre en lumière à propos du peuple kabyle. Dès lors, il n'est pas vraiment légitime de parler d'une sociologie musulmane. Chaque peuple musulman a sa sociologie particulière, qui doit être décrite et expliquée dans ses caractères propres et dans ses traits constitutifs. C'est pour la même raison qu'il nous faut abandonner aussi une autre expression qui est en faveur depuis peu d'années, celle de « *Sociologie berbère* ». On dit volontiers que la « race berbère », comme on l'appelle, possède des institutions caractéristiques qui se retrouvent partout les mêmes dans l'Afrique du Nord, de la Tunisie jusqu'au Maroc; et sans doute il y a là quelque part de vérité. Mais c'est aussi une outrance que d'affirmer que le droit berbère et l'organisation sociale des peuples non arabisés du Moghreb présentent partout les mêmes règles uniformes. Il est bien vrai qu'ils s'opposent à l'ensemble des institutions musulmanes par certains traits — notamment par certains traits du droit de la famille — qui ne pouvaient manquer de frapper les observateurs des populations berbères, et qui d'ailleurs s'observent dans beaucoup de sociétés élémentaires, répandues par tout le monde. Mais il faut dire cependant des Berbères ce que tantôt nous venons de dire des Musulmans eux-mêmes; à savoir que leurs institutions, quelle que soit l'unité d'ensemble qu'elles offrent à l'observation superficielle, présentent dans l'espace, selon les peuples, souvent même selon les tribus, des variations trop originales et trop essentielles pour qu'il soit possible de les négliger. Et d'ailleurs il est bien acquis maintenant que ce n'est pas la race qui détermine l'essence des institutions sociales; et de même qu'on ne croit plus qu'il ait existé jamais un droit aryen uniforme quels que soient les peuples de cette origine; de même, et nous espérons le montrer, il n'est pas possible d'affirmer qu'il y a un droit berbère, toujours le même, dans l'histoire et dans le lieu. Dès lors, il semble que nous eussions dû adopter une dernière expression, qu'employait autrefois dans un cours libre M. Sabatier, celle de *Sociologie indigène* (1). C'est bien là, en effet, le terme qui pourrait définir à la fois l'objet principal que nous donnons à cette étude, et le caractère que nous lui assignons : mais pourtant, il nous

(1) Cours de Sociologie indigène. Cf. *Le Petit Colon*, 16 décembre 1884.

a semblé qu'il convenait de réserver la curiosité que nous pourrions avoir d'étudier non seulement la vie en société des peuples indigènes, mais aussi la vie en société des peuples étrangers et surtout européens, qui se sont répandus au cours des siècles sur l'Afrique du Nord. Il en est, parmi eux, qui ont importé sur ce territoire des institutions singulières, des pratiques originales ; et il y a lieu de ne pas nous interdire *a priori* l'étude de ces phénomènes extérieurs, qui ont affecté dans une mesure plus ou moins profonde les faits indigènes eux-mêmes. Et c'est pourquoi le titre de ce cours sera, non pas celui de sociologie indigène, ni celui de sociologie musulmane ou berbère ; mais le titre, tout à fait générique, de *sociologie algérienne*.

Tel étant l'objet de cet enseignement, il faut en marquer sommairement l'utilité, et en tracer les divisions fondamentales. Sans doute il peut paraître superflu de prétendre qu'il y a un intérêt à la fois *théorique* et *pratique*, ou comme l'on aime à dire aujourd'hui, un intérêt *pragmatique*, à connaître la vie sociale des peuples algériens. Un intérêt théorique, car c'est notre droit et notre devoir, particulièrement à nous Français, que de connaître et de comprendre les peuples dont nous avons assumé l'administration. A ce devoir nous n'avons jamais failli ; et la colonisation française a toujours donné l'impulsion aux recherches de sociologie comparée (1). Ce sont, avec les Lafitau et les Charlevoix, nos missionnaires qui les ont fondées en Amérique, comme en Afrique nos voyageurs et nos fonctionnaires. Mais on voudrait qu'à l'image de ce qui a pu être fait dans certaines colonies étrangères, à l'image surtout de ce qui a été effectué dans des conditions admirables par le Gouvernement des États-Unis, l'étude de l'Ethnographie Algérienne fût organisée de façon systématique, sous la forme d'un service public et d'une institution officielle, ainsi que présentement une recherche analogue se fait déjà au Maroc. Mais d'autre part il y a aussi un véritable intérêt pratique à la connaissance de ces institutions sociales. Auguste Comte l'a dit : « Savoir, c'est Pouvoir » ; la connaissance constitue l'instrument indis-

(1) E. Jobbé-Duval, *l'Histoire comparée du droit et l'expansion coloniale de la France. Annales internationales d'histoire*, 1900, p. 117-146. Cf. E. Cheysson, *l'Étude de l'homme social et la colonisation. Revue générale internationale*, 1897, II, p. 163-181.

pensable et le moyen nécessaire de l'action. Bien des erreurs que nous avons pu commettre nous eussent été évitées, si nos fonctionnaires eussent été mieux pénétrés qu'ils ne l'étaient, de la compréhension de l'esprit des indigènes et de la connaissance de leurs institutions.

C'est donc à tous ceux qui peuvent être curieux de la sociologie indigène, que cette étude s'adresse; dès lors la diversité de ce public nous impose une manière de dédoublement de cet enseignement. Il comprendra deux séries de leçons tout à fait indépendantes l'une de l'autre. La première aura pour but l'exposé de la matière, d'une façon générale, ou l'étude d'ensemble des civilisations algériennes; et elle sera destinée plus particulièrement, mais non pas exclusivement, aux étudiants de cette Faculté. La seconde, qui formera le cours public proprement dit, portera chaque année sur un sujet différent, qui sera la description et l'explication méthodique de certains des phénomènes sociaux, dont on aura donné, dans la partie générale de l'enseignement, une analyse d'ensemble. Au cours de la présente année, cette partie spéciale de notre enseignement aura pour objet des « *recherches sur la vie économique et sur l'organisation sociale du peuple kabyle* ».

**

Il nous reste maintenant à tracer d'abord le tableau d'ensemble de la partie générale du cours, afin d'en marquer l'intérêt mieux que nous n'avons pu faire jusqu'à présent; ensuite, nous indiquerons les raisons pour lesquelles nous avons cru devoir commencer la partie spéciale de ce cours par l'étude sociologique de la Kabylie.

Et tout d'abord, quel sera donc le contenu de la partie générale de ce cours, et quel seront les grands cadres que nous aurons à remplir pour offrir une étude d'ensemble des civilisations algériennes ?

Cette matière se divise, de façon pour ainsi dire naturelle, en deux aspects qui sont : d'abord l'étude des *phénomènes économiques*, ensuite l'étude des *institutions sociales*. D'une manière générale, l'organisation sociale d'un peuple dépend, non pas exclusivement mais à coup sûr étroitement, des conditions de son existence matérielle; et donc il était logique d'inaugurer une étude de la sociologie algé-

rienne par l'analyse préalable de l'économie, base de l'ordre social.

Ce système économique comprend lui-même un ensemble très composite de phénomènes divers; mais il est possible pourtant d'y dessiner quelques catégories générales. Notamment, il convient de remarquer que les phénomènes économiques se caractérisent avant tout par l'objet même que poursuit l'activité matérielle des hommes. A ce point de vue les peuples de l'Algérie présentent tous ce caractère d'être des peuples à « économie complexe ». En d'autres termes, il n'y a point en Algérie de peuple qui s'emploie exclusivement à l'une ou l'autre des tâches diverses qui peuvent occuper l'activité économique. Il n'y a point de peuple, même nomade, qui soit exclusivement pasteur; il n'y a point de peuple non plus qui soit exclusivement agriculteur. Mais la plupart des populations de l'Algérie se consacrent à la fois à la chasse, à l'élevage, à l'agriculture, et même elles exercent déjà des industries rudimentaires, lesquelles donnent lieu à des échanges multipliés.

Il y a, à cette situation, des causes nombreuses, dont la principale peut-être tient à la nature du terrain et aux conditions du climat. L'un et l'autre offrent en effet la plus grande variété. Les ressources naturelles sont très variables dans l'espace, d'une région à l'autre; et quant au climat, il varie lui-même au cours de chaque année, et de la façon la plus régulière. Le climat algérien forme deux saisons nettement différentes qui se succèdent et s'alternent: la saison froide, pluvieuse et neigeuse; la saison chaude et sèche. De là toute une série de conséquences, quant aux traits de la vie économique, et quant à la nature de l'existence sociale. Il y a les activités de l'hiver et les activités de l'été; il y a les industries de la maison et les industries de l'extérieur, qui se renouvellent tour à tour avec les saisons; en sorte que l'indigène algérien passe successivement et rythmiquement par deux conditions d'existence. De là aussi, au point de vue social, une sorte de rythme tout à fait analogue. Il y a, pendant la période de l'hiver, la vie fermée du groupe domestique, contracté en quelque sorte sur lui-même; et il y a, pendant l'été et surtout à sa fin, la fusion des groupes sociaux les uns avec les autres, la vie de société qui bat dans toute son intensité; c'est la période des fêtes, la période des échanges, la période des réjouissances de toutes sortes. Et ainsi

la vie économique et sociale affecte en Algérie des caractères à la fois variés et successifs.

Ce n'est pas seulement l'objet de l'activité économique qu'il y a lieu de considérer, si l'on veut en faire le tableau descriptif; il faut aussi en analyser ce que nous appellerons le *mode d'exercice*; c'est-à-dire qu'il faut rechercher quelle est la forme des institutions économiques, quelles sont les règles suivant lesquelles s'effectue la satisfaction des besoins, et quels sont les groupes sociaux qui travaillent à la poursuite de la richesse. A ce point de vue encore la vie économique algérienne offre un trait fondamental, qui est qu'elle repose avant tout sur l'institution domestique. L'organe essentiel de l'activité économique, c'est la famille: entendons par là, non pas la *famille conjugale* (1) de nos sociétés modernes, le petit groupe restreint des époux et de leurs descendants directs; mais le groupe beaucoup plus vaste de la *famille agnatique*, qui réunit plusieurs souches de parents et plusieurs générations d'individus dans une association supérieure. Ce groupe de la famille agnatique cherche, autant qu'il le peut, à se suffire au point de vue économique; il veut satisfaire, par ses propres ressources, aux besoins de tous ses membres. Et c'est là une tendance qui, aujourd'hui encore, peut être observée en Afrique du Nord, dans sa plénitude, alors que, pourtant, des tendances nouvelles déjà se manifestent, et qu'il se produit des atteintes à l'indépendance ancienne de l'économie familiale. C'est ainsi que, pour certaines tâches, la famille fait appel à la collaboration d'un groupe plus vaste, le village, et que la construction de la maison s'effectue non pas par l'action isolée de chaque famille, mais par la collaboration collective du village tout entier. C'est ainsi encore que des échanges se développent sur les marchés qui se sont formés aux frontières des tribus, que des produits étrangers s'y introduisent, et qu'ainsi encore la famille, peu à peu, trouve en dehors d'elle-même le moyen de satisfaire à ses besoins. Et enfin, l'on voit apparaître, chez certains peuples de l'Afrique septentrionale, une atteinte plus grave à l'autonomie économique du groupe domestique. C'est l'intervention des arti-

(1) Durkheim, *La famille conjugale*. *Revue Philosophique*, XLVI, janvier-février 1921, p. 1-14.

sans professionnels, des gens de métier, qui, peu à peu, cherchent à monopoliser les industries indigènes. D'abord, l'homme de métier se borne à collaborer avec le village ou la famille, comme il se voit par exemple dans la construction de la maison; il n'y joue, par rapport aux travailleurs du village, que le rôle d'un conseiller et d'un directeur; mais ensuite, il s'assure peu à peu, de par sa supériorité technique, l'exercice de tous les actes du métier dans son entier, et la famille, peu à peu, se trouve déstituée de l'indépendance matérielle qui, pendant longtemps, en avait été le caractère essentiel.

Cette étude des actions économiques, considérées dans leur objet et ensuite dans leur mode d'exercice, forme la préface naturelle à l'étude des *institutions sociales*, qui en est à son tour le complément nécessaire. Par ce qui vient d'être dit, on a compris déjà qu'il était impossible de décrire l'activité économique sans faire intervenir la connaissance des groupes sociaux. Il nous faudra donc énumérer les différentes espèces de *groupes sociaux* qui existent chez les peuples de l'Afrique du Nord, pour ensuite décrire et analyser les *activités sociales* dont ces groupes sont en quelque sorte le support. De même que, dans la biologie, l'étude des organes précède et commande l'étude des fonctions; de même, dans la sociologie, l'étude des groupements sociaux précède aussi l'étude des activités sociales.

Les *groupements sociaux* sont déjà dans l'Afrique du Nord de plusieurs sortes; et les sociétés indigènes de l'Algérie ne méritent point du tout, dans son sens littéral, l'épithète de sociétés primitives. Il y a, en effet, d'abord des *groupes consanguins*, ainsi qu'on peut les appeler : c'est-à-dire des groupes tels que la tribu, le clan et la famille elle-même, qui sont formés des descendants réels ou fictifs d'un même ancêtre; des groupes dont le lien social repose donc sur la communauté de descendance. Il y a aussi et surtout des *groupes territoriaux* : des groupes dont l'unité repose non plus sur la communauté d'origine, mais sur la communauté d'habitation, et dont le village, tel qu'il existe en Kabylie, nous offre le type le plus frappant; groupes qui sont de petites sociétés fermées, de petits mondes complets avec leur vie indépendante. Et enfin, il apparaît déjà dans nos sociétés algériennes une nouvelle espèce de groupements sociaux, qui sont des groupes supérieurs, en ce sens qu'ils n'apparaissent pas

dans les états primitifs de l'évolution humaine : ce sont des *groupes fonctionnels*, dont l'unité procède, non plus de la communauté d'origine ou d'habitation, mais de l'identité d'occupation ou de l'analogie d'activité. C'est parmi cette dernière espèce de groupes qu'il faut ranger les corporations industrielles de l'Afrique du Nord; et c'est d'eux qu'on peut rapprocher les confréries religieuses. Les unes et les autres ne sont point des groupements dont on a fait naturellement partie par la naissance ou par le voisinage, mais plutôt des groupements volontaires, dans lesquels on peut entrer librement et desquels il est possible de sortir.

Les groupes sociaux, dont la diversité nous apparaît déjà très poussée, sont les organes sur lesquels reposent les *activités sociales*, c'est-à-dire les phénomènes fondamentaux du droit, de la religion et de l'art, tels qu'ils se développent dans les sociétés de l'Algérie (1). L'activité juridique de ces groupements sociaux, nous aurons à l'exposer, non pas sans doute en son détail, puisque ce n'est pas notre objet principal, mais du moins dans ses traits fondamentaux; et il nous faudra dégager comment ce droit coutumier de l'Afrique du Nord, ce droit dans lequel les sanctions publiques ne sont pas distinctes des sanctions privées, ce droit dont presque toutes les règles sont assurées par des peines positives, présente des caractères tout à fait singuliers par rapport aux droits modernes de nos sociétés actuelles. Et, de même en sera-t-il encore de l'activité religieuse. Nous n'aurons point la prétention de décrire en son détail la religion des indigènes de l'Algérie; mais nous aurons à marquer tout au moins comment cette religion essentiellement *animiste*, fondée sur la croyance aux génies et sur le culte des esprits, conserve pourtant des traits qui appartiennent à une religion plus primitive, nous voulons dire la religion *totémique*; cette religion dans laquelle les groupes sociaux se croient et se prétendent identiques et associés à des espèces animales avec lesquelles ils imaginent entretenir des rapports de parenté. Nous croyons qu'il sera possible de montrer que cette religion n'a point disparu tout à fait de l'esprit des peuples de l'Afrique du Nord (2), et que

(1) En outre de l'activité économique, dont on sait pourquoi nous l'étudions séparément et préalablement.

(2) Lors de la conquête de la Kabylie, les Aït bou Haddou pensaient que les gens de

la religion animiste ou spiritualiste qu'ils professent aujourd'hui s'est en quelque sorte superposée à une forme de religion totémique. Et enfin, parmi les activités sociales, il en est une aussi dont l'étude sommaire devrait être faite, c'est l'activité esthétique. Il y a chez les peuples de l'Afrique du Nord un art littéraire et un art décoratif, qui, l'un et l'autre, sont des phénomènes sociologiques, en ce sens qu'ils se relient au caractère de la civilisation tout entière, qu'ils ne sont pas les mêmes selon les peuples et que, par exemple, la poterie kabyle, par sa forme, par sa décoration, par sa fabrication aussi, est quelque chose de tout à fait différent de la poterie tunisienne ou de la poterie marocaine, comme de la poterie aurasienne ou de la poterie mozabite.

**

Tel est, Messieurs, le programme très synthétique de la partie générale de cet enseignement. Il nous faut, maintenant, expliquer pourquoi, au cours de la présente année universitaire, nous nous proposons d'étudier dans la partie spéciale, à laquelle sera consacré le cours public du vendredi, les *institutions économiques et sociales du peuple kabyle*.

Il y a un peuple kabyle (1) qui, sans doute, ne mérite pas le nom de nation au sens moderne et actuel du mot, mais qui, pourtant, se définit à la fois par son unité matérielle (2) et par son unité morale; il a ses institutions particulières, il a son droit original et il constitue un ensemble de civilisation qui survit aujourd'hui encore,

l'une de leurs fractions pouvaient approcher des singes sans que ceux-ci en fussent inquiets « car ils sont d'une même origine ». (Devaux, *Les Kabyles du Djerdjera*, 16°, 1859, p. 236 : cf. p. 220, 225, des légendes assimilant des tribus à des animaux). V. d'autres faits chez A. van Gennep, *L'état actuel du problème totémique*, 8°, 1920, p. 213-276 ; et epr. la notion très nette de *réincarcération* dégagée par J. Desparmet, *Bull. Soc. Géogr. Alger*, 1918, p. 135.

(1) Les légendes arabes elles-mêmes lui prêtent une origine spéciale; cf. Lapène, *Tableau historique, moral et politique sur les Kabyles*, 8°, 1846, p. 65, et Desparmet, *Bull. Soc. Géogr. Alger*, XXVI, p. 477.

(2) Les Kabyles eux-mêmes, devant une théorie moderne, se sont représentés leur société comme analogue à un organisme vivant ; cf. Daumas, *Mœurs et coutumes de l'Algérie*, 16°, 1855, p. 202 ; et sur la fréquence de cette représentation dans les sociétés élémentaires : Westermarck, *Moral Ideas*, II, 204.

malgré les atteintes qui y sont portées par la pénétration des mœurs nouvelles. Ce peuple, nous le connaissons tout particulièrement; c'est lui qui, parmi les peuples de l'Algérie, a été le mieux étudié (1); c'est lui aussi que j'ai eu jusqu'à présent l'occasion de pouvoir observer par moi-même dans plusieurs voyages que j'y ai effectués. C'est peut-être la raison la plus légitime que je puisse donner de l'avoir pris comme sujet d'étude.

Mais encore faut-il que ce peuple kabyle offre à nos yeux d'autres intérêts; et notamment celui de nous présenter des institutions tout-à-fait typiques : nous voulons dire des institutions qui ont une valeur particulière au point de vue de la sociologie comparée. Souvenons-nous que notre intention n'est pas seulement de décrire les faits particuliers, mais aussi de les comparer entre eux, afin d'en dégager les tendances générales et d'en établir les causes. A ce point de vue, le peuple kabyle nous procure une expérience de la plus haute portée; il s'y trouve des institutions qui, quels que soient leurs aspects particuliers, possèdent pourtant des analogues parmi des sociétés très distantes dans l'espace et dans le temps.

Il y a eu, depuis quelques années, une série d'écrivains qui ont pris à tâche de montrer comment les institutions sociales du peuple kabyle ressemblent, par leurs traits fondamentaux, à celles de la plupart des sociétés élémentaires (2). Telle était par exemple la société israélite lorsqu'elle vint s'établir dans le pays de Canaan, où la société

(1) E. Carette, *Études sur la Kabylie proprement dite*, 2 in-8, 1848. C. Devaux, *Les Kébaïtes du Djerdjera*, in-16, 1859. Hanoteau et Letourneux, *La Kabylie et les coutumes Kabyles*, 3 in-8°, 1872 (2^e édition, 1893).

(2) Dès 1886, Émile Masqueray, dans sa thèse sur la *Formation des cités chez les populations sédentaires de l'Algérie*, marquait l'analogie de la société kabyle avec l'état ancien de la Grèce et de Rome. En 1890, Paul Viollet (*Histoire des institutions politiques...* 1. p. 213-214), comparait l'assemblée kabyle à l'assemblée germanique. Durkheim, en 1893 (*De la division du travail social*, 8° p. 193-194, et *Règles de la méthode sociologique*, 16°, 1895, p. 104) fut le premier à reconnaître, dans l'organisation kabyle, un type de société très répandu qu'il dénomma *type segmentaire*. Voyez encore, sur les institutions kabyles rapportées au droit comparé : F. Besson, *Étude comparative sur la constitution de la famille chez les Kabyles...* Bull. Société de Législ. comparée, XXV, 1894, p. 276-296; P. Huvelin, *Essai historique sur le droit des marchés et des foires*, 8°, 1897 (le marché kabyle comme type de marché primitif) : Esmein, *Trois documents sur le mariage par vente*, Nouv. Rev. hist. de droit..., 1899, p. 620-621; Fauconnet, *La responsabilité*, 8°, 1920, p. 120-121.

grecque dans la période héroïque (1), ou la société iroquoise à l'époque de sa découverte (2); telles sont enfin, aujourd'hui même, la société des Arabes du désert de Moab, celle des Berbères du Maroc, celle des Touareg du Sahara. Aussi l'intérêt principal que nous trouvons dans cette étude systématique du peuple kabyle, c'est de nous donner la base d'une comparaison méthodique; c'est de nous présenter des institutions qui ont la valeur d'un véritable type, qui ne sont point particulières à tel ou tel peuple, mais qui se retrouvent, sous des aspects variés, dans des sociétés nombreuses; en sorte que décrire et expliquer la société kabyle, c'est décrire et expliquer une forme typique d'organisation sociale.

Pourtant, et quelle que soit, du point de vue de nos préoccupations historiques, la valeur de cette remarque, il nous semble qu'il y a d'autres raisons encore pour lesquelles une étude du peuple kabyle vœut être tentée. Cette étude nous montrera, en effet, la *pérennité de la civilisation antique* parmi les peuples modernes des bords de la Méditerranée. L'une de nos constatations les plus probantes, ce sera de trouver, avec M. Van Gennep (3), que les dessins des poteries kabyles sont vraisemblablement d'origine égéenne et qu'ils remontent à une tradition ancienne de plusieurs millénaires. Lorsque le voyageur pénètre dans un village kabyle, lorsqu'il arrive à ce lieu public où se réunissent les notables du village, à la *djemaâ*, il aperçoit sur les dalles grossières où siège ce Sénat en haillons, des tables de jeux gravées au couteau; et il pense aussitôt à ces jeux gravés que l'on a retrouvés intacts sur les dalles du forum de Timgad.

Mais encore, il est une autre impression qui se dégagera de notre étude : celle de l'*unité de la civilisation méditerranéenne*, non seulement dans les temps antiques, mais aussi dans les temps modernes; unité qui se manifeste à la fois dans le mode de vie et dans les indus-

(1) Bertholon, *Sociologie comparée des Achéens d'Homère et des Kabyles contemporains*, *Revue Tunisienne*, xx, mars 1913, p. 190-199.

(2) « Tous les villages se gouvernent de la même manière, et comme s'ils étoient indépendans les uns des autres ». (Lafitau, *Mœurs des sauvages américains...*, I, in-4, 1724, p. 463).

(3) *Études d'ethnographie algérienne*, 4^o, 1912 et *Recherches sur les poteries peintes de l'Afrique du Nord*, 4^o, 1918.

tries, dans les institutions et dans les croyances. Nous n'en pouvons citer ici qu'un seul exemple. Notre grand Frédéric Mistral, dans son poème de *Mireille*, fait allusion à une tradition très vivante dans nos petites cités provençales, brûlées de soleil comme des villages mauresques; c'est la croyance aux « jours de la vieille », cette période de temps sombre, de vent et de neige, qui s'étend aux derniers jours de février et aux premiers jours de mars (1). On reconnaît là la période du *Hesoum*, redoutée des Arabes, période qui porte chez les Kabyles (2) et chez les Marocains (3) ce même nom de « jours de la vieille », et en vertu de la même légende. Il y a, dans l'année indigène, des périodes heureuses et des périodes malheureuses, qui rappellent les périodes fastes et les périodes néfastes du calendrier romain.

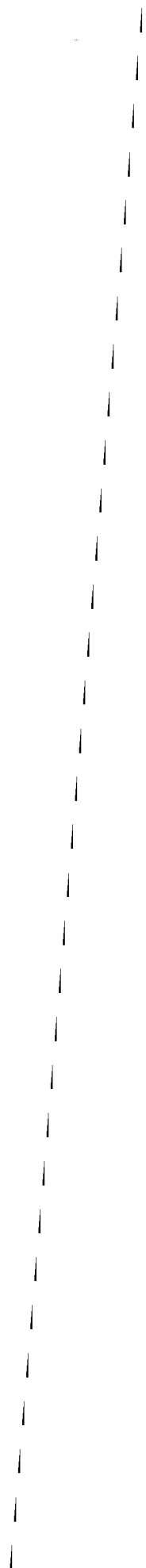
Ainsi, les influences de l'islamisme prolongent les traditions du paganisme sur les deux rives de la « mer fermée ». Et l'on a maintes preuves que la Méditerranée demeure, aujourd'hui encore, la mer gréco-latine, et que la lumière des civilisations antiques n'y est point éteinte. C'est à notre pays qu'il appartient de la maintenir sur cette terre d'Algérie; c'est à la France d'y continuer la grandeur romaine par sa puissance, comme elle y perpétue la sagesse attique par son génie.

René MAUNIER,
Professeur à la Faculté de Droit
de l'Université d'Alger.

(1) *Miréio*, chant vi, et note 6 : cf. chant vii, note 8 sur les « jours de la vache » le *Neth* des Africains.

(2) Sur les « jours de la vieille » dans le Maghreb et en Kabylie surtout, Destaing, in *Revue Africaine*, L, 1906, p. 244-252; Ben-Sedira, *Cours de langue kabyle*, 16^e, 1887, p. ccxxii-ccxxiii, etc.

(3) H. Basset, *Essai sur la littérature des Berbères*. 8^o, 1920, p. 295, 301; cf. *Archives Berbères*, II, 1, 1917, p. 91, et III, 1, 1918, p. 95. René Basset, in *Revue d'ethnographie et des traditions populaires*, III, n^o 10, 1922, p. 164-165.



LES « MERJAS » DE LA PLAINE DU SEBOU⁽¹⁾

Les Français qui, désireux de se fixer au Maroc comme colons, parcoururent le R'arb au printemps 1912, furent profondément étonnés. La plaine, couverte d'eau sur des centaines d'hectares, était transformée, suivant la pittoresque expression des indigènes, en un immense « miroir ». Beaucoup de pistes étaient impraticables pour les piétons et même pour les cavaliers. Quoique nos colons, Algériens ou Tunisiens d'origine, fussent habitués aux crues violentes des oueds de l'Afrique du Nord, ils n'imaginaient pas l'ampleur et la durée d'une telle inondation. Ils eurent immédiatement la preuve que leur expérience africaine avait besoin d'une adaptation marocaine. Mais contre certaines illusions l'expérience des autres est insuffisante.

Le Maroc est si riche en contrastes violents que des techniciens éprouvés se trompent. Un ingénieur racontait plaisamment comment lui fut révélée l'originalité hydrographique de la plaine du Sebou. Chargé en mars 1917 de reconnaître le R'arb pour sa mise en valeur agricole, il pensait effectuer sa mission avec l'automobile et le cheval que l'administration avait mis à sa disposition. Malgré les prodiges accomplis par les chauffeurs marocains, il fallut bien vite renoncer à l'automobile, moyen de transport dont le perfectionne-

(1) Le présent article n'est qu'une modeste contribution à l'étude d'un phénomène encore mal observé et déjà sur le point de disparaître.

En dehors de nos observations personnelles, et des travaux de M. Pobéguin [Voir Pobéguin, *Sur la côte ouest du Maroc — Falaises, dunes et sables* — Paris 1907; Pobéguin : *Le fleuve Sebou dans sa plaine d'alluvions* (Bull. Afr. fr. Renseign., 1907, p. 305-309)] les éléments en ont été puisés à trois sources principales : les Archives et Rapports du Service de l'Hydraulique, de la Compagnie du Sebou, de la mission du Sebou. Sans la bienveillance avec laquelle M. Chabert, Chef du Service de l'Hydraulique, M. de Segonzac, Directeur de la Compagnie du Sebou; M. le Capitaine Moret, Chef de la Mission du Sebou ont mis à notre disposition tous leurs documents, notre travail eût été impossible. En particulier les Rapports de MM. Rénot, Zemerli, Journet et Roesler nous ont été d'un secours précieux. Nous devons aussi à l'appui de M. Godard, Administrateur Délégué et à la complaisance de M. Conte, Directeur de l'exploitation agricole de la Compagnie du Sebou, d'avoir pu assister à la création de la Vie dans un Désert.

Nous les prions de bien vouloir trouver ici l'expression de notre reconnaissance.

J. CÉLÉRIER

ment suppose d'autres perfectionnements. Le cheval lui-même fut abandonné. Et notre ingénieur prit place, comme les fellahs marocains, sur une méchante barque ou sur ces radeaux de jonc qu'on appelle *madia*. Pour un homme qui concevait son rôle comme la recherche de l'eau et de procédés d'irrigation, les débuts étaient singuliers.

Mais qu'on s'imagine l'effarement du voyageur qui revient en septembre, ayant dans l'œil la vision du pays parcouru au printemps. Il se demande s'il n'a pas été victime d'un mirage. Les nappes d'eau ont disparu à peu près complètement ; plus de barques, plus de radeaux ; bourricots et chameaux circulent sur des pistes déjà poussiéreuses. Cependant quelques détails ne peuvent échapper au regard qui cherche des traces du passé : des flaques d'eau apparaissent de loin en loin ; le contraste avec le bled fauve et pelé est frappant ; une végétation abondante et vigoureuse ondule et bruit sous la brise de mer ; l'œil, lassé du soleil et du sol nu, se repose avec plaisir sur des teintes vertes qui, malgré leurs tons pâles, paraissent alors merveilleusement fraîches. Des troupeaux assez nombreux sont à demi-cachés dans les hautes herbes ; ces bœufs n'ont pas, malgré la saison sèche, l'air pitoyable et décharné de leurs congénères marocains. A défaut d'eau, il subsiste donc une humidité suffisante. On arrive ainsi à concevoir qu'entre les deux aspects de la plaine, au début du printemps et au début de l'automne, il n'y a pas contradiction, mais rapport étroit, le second s'expliquant par le premier.

Ces vastes étendues qui, au Nord et au Sud du Sebou inférieur, ont un régime amphibie, les indigènes les appellent *Merjas*. Ce mot arabe signifie littéralement « pâturage ». Il n'exprime donc qu'une image incomplète, saisonnière, pour ainsi dire, de la région qu'il désigne. Pour définir au moins l'apparence extérieure des *Merjas* de la plaine du Sebou, il faut indiquer leur double aspect : nappes d'eau en hiver, pâturages en été.

Ces conditions physiques qui paraîtraient partout originales ont au Maroc une valeur toute particulière. Moins déshérité que l'Algérie, le Maroc cependant manque d'eau : comme dans tous les pays du soleil, l'humble et toute puissante magicienne crée la fertilité ou le désert suivant qu'elle se donne ou se refuse. L'excès d'eau dans une

importante région du Maroc est un véritable paradoxe qui a eu naturellement une action profonde sur les habitants.

La Merja est devenue comme une petite unité géographique où l'homme, s'adaptant aux conditions naturelles, en a tiré le meilleur parti, dans la mesure où le permet l'indolence fataliste de la race. Entre elle et lui se sont noués des rapports qui donnent une physiologie caractéristique à l'habitat, au genre de vie, aux procédés agricoles dans certaines fractions des tribus du R'arb et des Béni-Ahsen. L'arrivée des Européens a déjà modifié et modifiera davantage encore ces rapports, sans toutefois les détruire entièrement.

Un triple but s'impose donc à notre étude :

1° Expliquer l'origine des Merjas, par l'analyse de leurs conditions physiques.

2° Montrer comment les Merjas ont modifié pour leurs riverains les conditions générales de la vie des Indigènes.

3° Examiner quels problèmes les Merjas ont posés à la colonisation et quelles sont les solutions appliquées ou envisagées.

I. — LES CONDITIONS PHYSIQUES DES MERJAS

Sur toutes les cartes du Maroc, même à petite échelle, on a représenté par une teinte bleutée ou par un signe spécial le domaine des Merjas. Ce domaine a une ampleur suffisante pour appeler l'attention dès le premier coup d'œil. Sur la carte provisoire au 1/200.000°, il occupe la plus grande partie de la demi-feuille ouest d'Ouezzan, le Nord de toute la feuille de Meknès. Dans la région limitée, au Nord par les collines de Lalla Zorah, au Sud par la forêt de Mamora, à l'Ouest par les dunes littorales, à l'Est par l'alignement des collines qui dominent la plaine, les Merjas sont le trait original du paysage. Cette région a la forme d'un trapèze assez régulier d'une superficie approximative de 3.000 kilomètres carrés ; le Sebou y développe ses méandres paresseux et le grand arc de cercle qu'il décrit sépare la plaine du R'arb de la plaine des Béni-Ahsen de constitution semblable et d'étendue à peu près égale. Sur cette superficie totale de 3.000 kilomètres carrés, les Merjas occupent environ 60.000 hectares soit 1/5 et cette proportion serait beaucoup plus forte si l'on ne considérait

que le centre et l'ouest de la plaine.

Ce vaste domaine ne forme pas un tout continu : non seulement le large talus qui borde le Sebou isole complètement les Merjas du

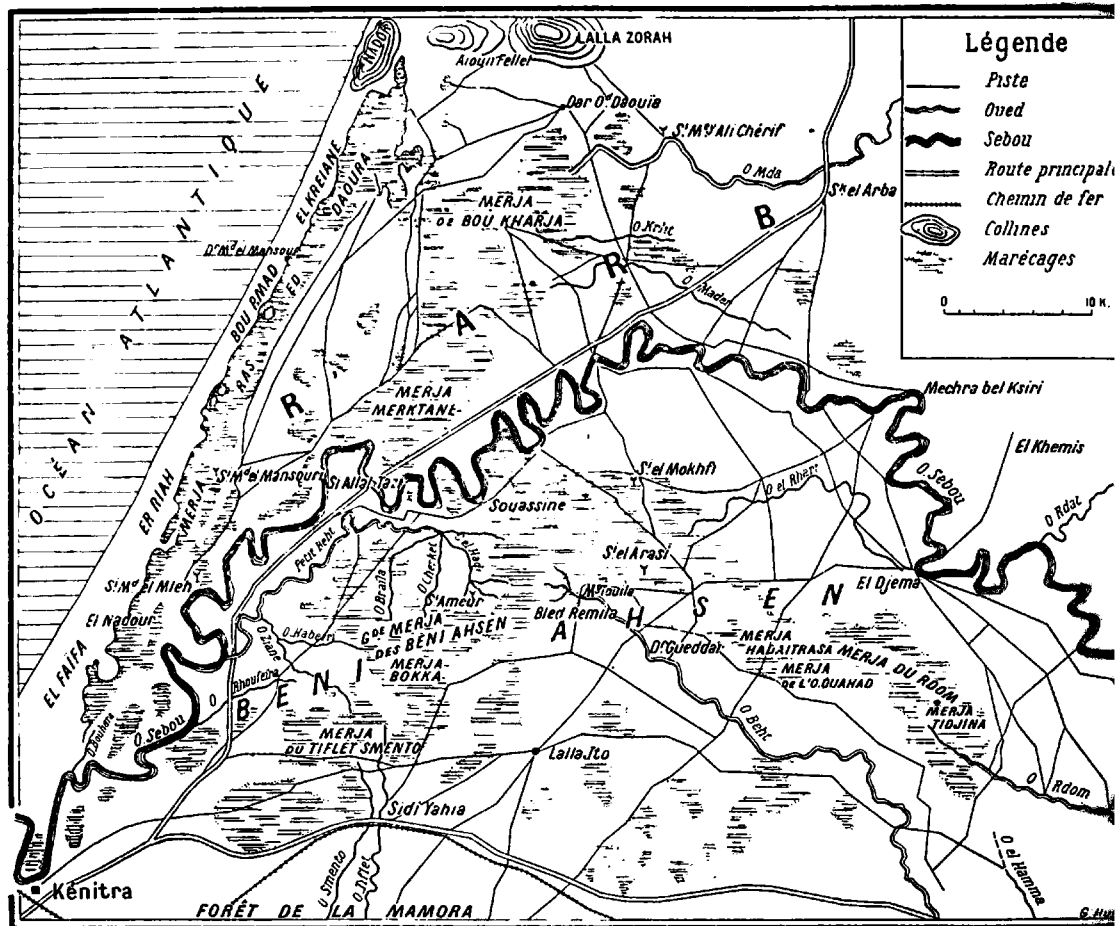


Fig. 1. — Les « Merjas » de la plaine de Sebou.

R'arb de celles des Beni-Ahsen, mais encore, au Nord et au Sud du fleuve, chaque Merja conserve son individualité. Même au début du printemps, au moment de la plus grande extension des eaux, il subsiste entre les principales Merjas des seuils qui permettent le passage. Cependant le nombre et la largeur de ces seuils varie d'une année à l'autre. Deux Merjas séparées en année normale peuvent communiquer après un hiver particulièrement pluvieux. Il arrive même quel-

quefois qu'une violente crue submerge toute la plaine, mais l'immense nappe d'eau, peu profonde, se résorbe très vite.

Il convenait de faire ces réserves pour montrer le caractère très approximatif de la superficie qu'on peut assigner à chacune des principales Merjas. Toutes sont d'une façon plus ou moins visible, en relation avec une rivière, mais tandis qu'on les désigne, chez les Béni-Ahsen, par le nom de cette rivière, on leur donne dans le R'arb, un nom spécial.

Il y a dans le R'arb, trois grandes Merjas :

La Merja Merktane, 4.500 hectares; la Merja Bou-Kharja, 8.500 hectares, le Ras ed Daoura, 9.500 hectares.

Les principales Merjas des Béni-Ahsen sont :

La Merja du Rdom, 9.000 hectares; la Merja du Beht, 19.000 hectares, la Merja du Tiflet et Smento, 2.600 hectares.

On pourrait encore mentionner, à cause de leur intérêt économique, le groupe des Merjas de Kénitra (Alaoui, Fouarat, Safaya, Biarami, les Courlis) qui couvrent 2.000 hectares à gauche et à droite du Sebou. Mais en général nous laisserons de côté les petites Merjas pour concentrer nos études sur les grandes qui sont les plus originales. La Merja ez Zerga qui n'a pas plus de 2.000 hectares est également restée en dehors de notre étude : sa communication avec la mer par la passe de Moulay Bou Selham, quoique intermittente, lui assure des conditions physiques qui la distinguent profondément des autres Merjas, malgré la communauté de nom.

Les diverses parties d'une Merja. — Ces indications mathématiques suffisent à montrer qu'il ne faut pas voir dans leur plus ou moins d'étendue une qualité essentielle des Merjas. A côté des 19.000 hectares de la grande Merja du Beht, la Biarami qui n'en a que 300 paraît bien modeste, et, entre ces extrêmes, tous les ordres de grandeur sont représentés.

La forme n'est pas moins variable que la dimension. Le Ras ed Daoura est tout en longueur : il a 50 kilomètres du Nord au Sud tandis que sa largeur qui atteint au maximum 4 kilomètres à la hauteur du Segmet se restreint à un thalweg de 100 mètres. Les Merjas du Rdom et du Beht sont au contraire allongées de l'Est à l'Ouest, mais

présentent aussi des étranglements qui séparent des zones élargies. La Merktane est la plus harmonieuse de forme.

La profondeur est encore assez mal connue pour les merjas du Sud ; elle n'est jamais très considérable, le maximum de 3 à 4 mètres n'étant atteint qu'en hiver et en certaines parties très rares et très peu étendues. Surtout la profondeur ne présente aucun caractère de régularité ; elle peut s'abaisser à quelques centimètres, tous les degrés intermédiaires étant réalisés un peu au hasard, semble-t-il. Cette variation de la profondeur est cependant un fait important que nous comprendrons mieux en étudiant de plus près la structure des Merjas.

Avant de hasarder une hypothèse sur leur origine, on peut considérer les Merjas comme des organismes où une observation en quelque sorte extérieure permet de distinguer plusieurs parties.

L'élément essentiel est une partie centrale que les techniciens appellent le *Hydra*. Cuvette déprimée par rapport aux terrains qui l'entourent, le Hydra présente naturellement les plus grandes profondeurs en hiver ; il conserve de l'eau, sinon absolument toute l'année, du moins la plus grande partie de l'année.

Le Hydra est entouré par une zone plus ou moins large, pour laquelle nous emploierons le nom de *Plage*. C'est la zone qui subit le plus de variation : en principe, elle est convertie d'eau l'hiver et asséchée l'été, mais la durée et la surface d'immersion sont difficiles à préciser exactement. La limite intérieure entre la Plage et le Hydra est en quelque sorte théorique, sauf le cas rare où elle est soulignée par une rupture de pente. La limite extérieure de la Plage a une grande valeur pratique : elle marque, en effet, les points extrêmes que peuvent atteindre les labours et ensemencements des indigènes. En général, les fellahs marocains se montrent très prudents : ils arrêtent leur attelage de labour en-deçà de la limite des eaux, laissant ainsi entre la plage lavée habituellement et leurs cultures une zone inutilisée, une frange de jachères. Il arrive quelquefois cependant que leurs labours soient inondés et leurs semences perdues : le fait peut se produire, soit qu'enhardis par une série d'années sèches, les paysans aient voulu dépasser la limite ordinaire de leurs champs, soit qu'un hiver exceptionnellement pluvieux étende le domaine de la Merja. D'autre part, la définition que nous avons donnée de la

Merja : nappe d'eau en hiver, pâturage en été, laisse place pour des stades intermédiaires. La surface, recouverte par l'eau passe par un maximum qui est atteint d'habitude vers le mois de mars; puis l'eau recule peu à peu, laisse la plage complètement à sec et le minimum peut être égal à zéro quand le Hydra lui-même n'a plus d'eau. Ainsi les limites du hydra et de la plage varient non seulement suivant le moment de l'année, mais encore suivant les années.

Hydra et plage se partagent le domaine de la Merja; mais ils ne sont pour ainsi dire que des éléments passifs. En outre, chaque Merja reçoit un ou plusieurs affluents; s'il y en a plusieurs, l'un d'eux est prédominant, et c'est son nom qui sert à désigner la merja chez les Béni-Ahsen. De même, la merja a un ou plusieurs émissaires, dont le lit est plus ou moins net, et le cours parfois intermittent.

Hydra, plage, affluent, émissaire, tels sont les quatre éléments constitutifs d'une merja. Étudions l'aspect et le rôle de chacun dans les diverses merjas : ce sera le meilleur moyen, d'une part, de dégager la physionomie propre de chacune des merjas; d'autre part, de recueillir les données qui permettront d'expliquer leur origine commune.

Hydra. — La formation d'un véritable hydra suppose à la fois des conditions topographiques et hydrographiques.

Les conditions topographiques, c'est l'existence d'une cuvette sans écoulement; mais comme nous avons signalé l'existence d'un émissaire, il faut du moins que le fond de la cuvette soit au-dessus du niveau de l'émissaire. Les conditions hydrographiques, c'est que l'apport d'eaux soit suffisant pour compenser au moins en partie l'évaporation.

Ces deux conditions, en principe indépendantes l'une de l'autre, sont, même en pratique, d'une réalisation très différente : l'une est fixe, au moins dans les conditions de notre observation — réserve très importante —, l'autre est susceptible de variations dont les résultats sont faciles à constater. En dépit de quelques changements que nous verrons, la topographie essentielle de la Merja ne varie pas d'une année à l'autre. Au contraire, le régime des pluies au Maroc est caractérisé par son instabilité.

Suivant que la hauteur totale des précipitations est plus ou moins grande, il y a des années sèches et des années pluvieuses. Le nombre de jours de pluie ne varie pas moins que leur répartition mensuelle; certes, la saison sèche coïncide bien avec l'été, suivant la loi du climat méditerranéen, mais ses limites extrêmes n'ont aucune fixité. Il peut tomber de violentes averses dès la mi-septembre, tandis que, certaines années, octobre et novembre restent implacablement secs. Nous rappelons cette instabilité bien connue, quoique encore mal mesurée, car son influence sur les Merjas est si importante que nous aurons souvent à l'invoquer. En tout cas, dans les conditions ordinaires du climat marocain, le soleil ardent, la sécheresse absolue pendant au moins quatre mois, déterminent une évaporation si intense qu'elle l'emporte, le plus souvent, sur l'alimentation en eau des merjas. Ainsi les conditions hydrographiques d'un Hydra vraiment permanent sont rarement réalisées : elles constituent une sorte d'idéal dont chaque merja se rapproche plus ou moins, suivant sa situation et suivant les années.

La réalisation des conditions topographiques est plus assurée. Le levé de précision de la rive gauche du Sebou, qu'a achevé une mission spéciale, montre que l'existence de cuvettes sans écoulement normal est un fait constant, sinon dans les petites merjas, du moins dans les plus grandes. Mais ces cuvettes ont une forme, une ampleur et une profondeur très variables.

La mieux caractérisée est celle de la Merktane (1). Le niveau s'y abaisse à 6^m,2; par une coïncidence curieuse, c'est tout près du Sebou que cette faible profondeur est réalisée, mais les berges du fleuve sont à 11 mètres, empêchant le Sebou et la Merktane de confondre leurs eaux. Nous retrouvons cette cote de 6^m,2 dans le merja Bou Khardja, mais très loin du minimum de la Merktane, à l'endroit où commence ce curieux tronçon de rivière qu'on appelle le Segmet. Le seuil des Miknassat, qui est à 10 mètres d'altitude, sépare très nettement la Merktane et la Bou-Khardja, quoique ces deux Merjas soient confondues sur les cartes du Service Géographique sous

(1) Nous étudierons dans un autre paragraphe les travaux effectués dans la Merktane. Nous raisonnons provisoirement d'après la situation de la Merja qui existait au début de 1918.

le nom de Merktane, improprement étendu à la Bou-Khardja. Ce seuil forme comme un dos d'âne, de telle sorte que les eaux de la Merktane, loin d'avoir une tendance à s'écouler au nord, vers le Segmet, s'accumulent au sud, où se trouve le fond le plus bas du Hydra.

La cuvette de la Merktane est donc fortement dissymétrique, suivant son axe S.-N. Un profil O.-E. montrerait une dissymétrie semblable. La Merktane est dominée à l'ouest par un talus assez abrupt de 4 à 5 mètres, qui représente une ancienne dune émoussée et fixée; du côté de l'est, elle forme, au contraire, un plan qui se relève doucement vers les terres des fractions Béni-Malek.

D'une façon générale, la Bou-Khardja est également inclinée de

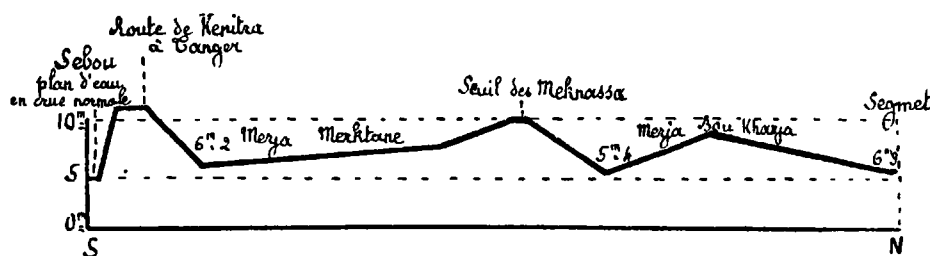


Fig. 2. — Coupe schématique S.-N. du Sebou au Segmet (hauteurs exagérées 200 fois).

l'Est vers l'Ouest, mais sa topographie est très originale. Elle présente pour ainsi dire un double hydra, dont les deux parties, orientées, l'une E.-O., l'autre S.-N., se rejoignent à angle droit vers Ras el Oued, c'est-à-dire l'origine du Segmet. Cette disposition est parfaitement visible sur la carte au 1/200.000^e, où une figuration spéciale distingue d'une façon plus théorique que réelle le hydra de la plage. En outre, la profondeur est régulière dans les deux cuvettes qui se trouvent morcelées pour ainsi dire en plusieurs poches séparées par des hauts-fonds ou même de véritables îlots. C'est pourquoi, pendant la saison sèche, l'eau se conserve, non dans une partie centrale, mais dans un chapelet de flaques : c'est d'ailleurs un fait commun à toutes les merjas. Le hydra du Nord s'étend du débouché du Mda au commencement du Segmet : ces deux points sont respectivement aux cotes 10^m,34 et 6^m,9. Il y a donc une pente très nette, qu'on peut rendre sensible par des courbes de niveau à équidistance de 0^m,50. Mais cette pente

n'est pas régulière. Le Hydra dessine deux méandres inverses, dont la réunion forme comme un S couché; le point de jonction des deux

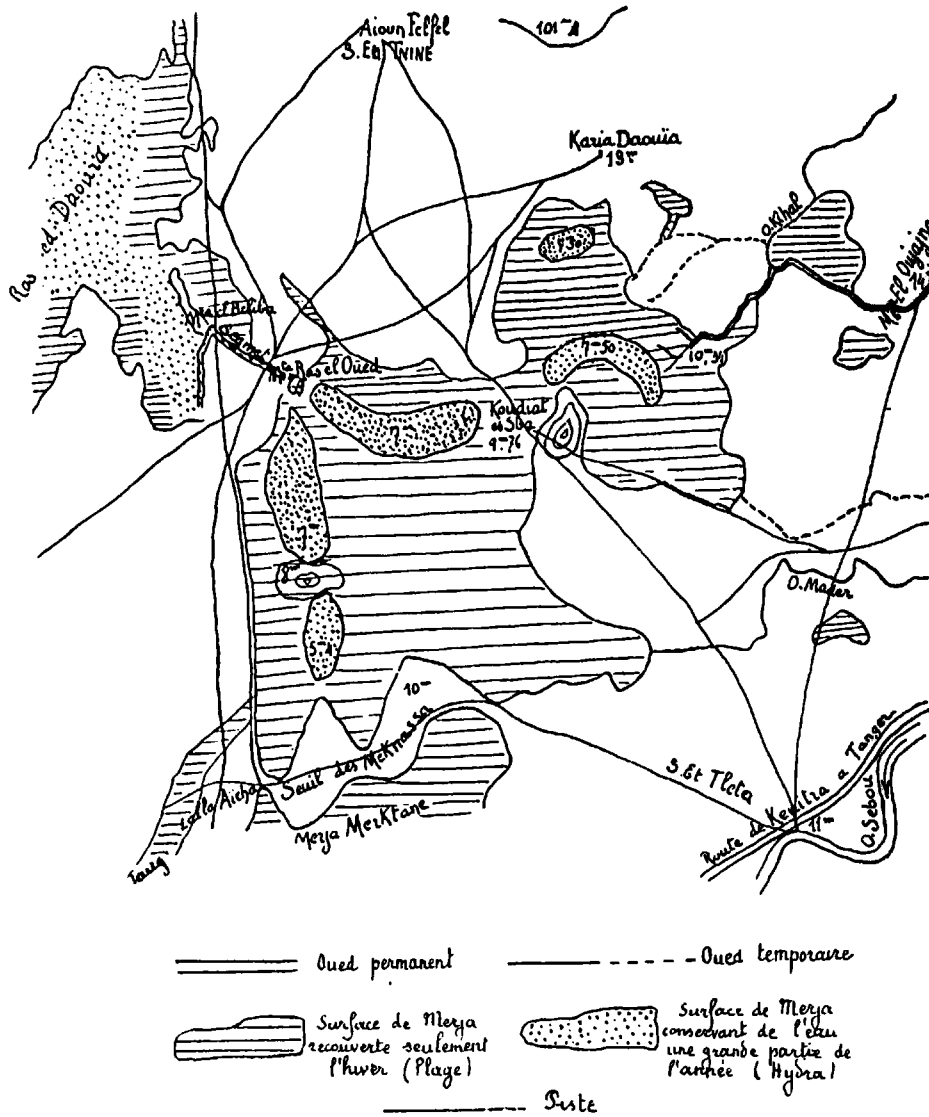


Fig. 3.— La Merja Bou-Khardja

méandres est marqué par un léger relèvement du fond, un mètre environ. Ce haut-fond prolonge le Kouidiat Sba (9^m,76), butte de sables qui étrangle le hydra sur sa rive gauche. Cette diminution de la lar-

geur et de la profondeur crée une sorte de gué où l'eau disparaît dès le début de l'été; la zone de passage, moins accusée peut-être dans la réalité que sur la carte, est cependant très remarquable. Le méandre de l'Est, convexe vers le Nord, présente, au nord, isolée de la cuvette principale, une petite poche dont le fond est à 7^m,5. Le Hydra du Sud part du Segmet au lieu d'y aboutir. Il est également divisé en deux parties par un seuil, qui est à la cote 8 mètres; dans la poche du sud, non loin du seuil des Mekkassat, le fond descend à 5^m,40.

Dans le Ras ed Daoura, le Hydra est allongé, comme la merja, du N.-N.-E. au S.-S.-O. Contrairement à ce qu'on pourrait conclure de la plupart des cartes, il est interrompu par des seuils qui sont à sec le plus souvent. A la fin de février 1920, c'est-à-dire à l'époque des plus hautes eaux, on pouvait franchir le Ras ed Daoura à la hauteur du marabout de Sidi Mohammed el Mansouri, et le passage avait plusieurs centaines de mètres de largeur. En face de Sidi Mohammed el Mleh, il se produit un nouvel étranglement, et sur une longueur de plus de 4 kilomètres jusqu'au marabout de Sidi Habichi, le Ras ed Daoura n'existe pour ainsi dire plus. Il est réduit à une étroite dépression verdoyante, où l'eau semble avoir fait totalement défaut pendant l'hiver 1919-1920. Remarquons toutefois que ces constatations, faites en 1920, peuvent avoir un certain caractère exceptionnel : l'hivernage 1919-1920 a été très peu pluvieux et, comme il succédait à deux années de sécheresse, les nappes d'eau ont atteint partout un niveau très inférieur à la normale (1). Au cours de l'été qui a suivi, les rivières ont baissé au-dessous de l'étiage officiel et du zéro des échelles. Mais cette réserve n'infirme pas les constatations topographiques qui ont été permises par la faible hauteur de l'eau. La Ras ed Daoura est morcelé en cuvettes bien individualisées, l'importance de ces hydras successifs semble aller en diminuant du Nord au Sud. En face du Segmet, on a plutôt l'impression d'un lac que d'une Merja, puis ce lac est de plus en plus obstrué d'îles, à mesure qu'on se rapproche du seuil de Sidi Mohammed el Mansouri; il se reforme au sud de ce marabout, puis une dernière fois après Sidi Habichi. A l'extrémité méridionale de la Ras ed

(1) Pendant l'été 1922, la Ras ed Daoura a été complètement à sec même au nord, fait absolument anormal.

Daoura, il n'y a plus de véritable hydra, mais une simple succession de petits marécages.

Dans les grandes merjas des Béni-Ahsen, le hydra présente un nouvel aspect. Chacune des rivières qui se perdent en merja est, pour ainsi dire, prolongée par un hydra, et cette continuité est rendue encore plus apparente par la pente, qui est plus nette que dans le R'arb. Dans la Merja du Beht, la pente générale du Sud-Nord est d'environ 0^m,001 par mètre.

Il est vrai que cette pente n'est pas régulièrement répartie entre le point où disparaît le Beht et le point où les eaux de la Merja se réunissent dans un émissaire. La grande Merja présente un phénomène qui n'existe pas dans les autres et semble vraiment paradoxal. Dans sa partie centrale, les eaux sont à deux niveaux différents, qui se raccordent par une chute brusque atteignant près de deux mètres : sur un très large front, les eaux, l'hiver, tombent en cascade de l'étage supérieur à l'étage inférieur. Nous essaierons de rattacher à la formation générale des merjas, cette présence de chutes si anormales dans un marécage.

On s'étonnera moins de l'existence de véritables courants localisés dans des chenaux qu'on appelle « cherket ». Ces cherket forment un lacs compliqué et enserrant des îles de dimensions variables. Dans la merja du Smento, les Nekba des Zaitrat et des Safari ont de 30 à 50 ha., tandis que l'île Dafaâ atteint 400 ha.

Comme on peut s'y attendre, le Hydra le plus remarquable est celui de la Merja du Beht. Les eaux s'accumulent dans une vaste cuvette de forme triangulaire, qu'on appelle merja de Sidi-Ameur et qui est située entre Sidi Ameur, Sidi Harrat et le Bled Remila. La profondeur en est mal connue, mais la réserve d'eau est considérable : en effet, malgré l'évacuation partielle des eaux vers l'Ouest, malgré l'évaporation, malgré l'absorption des plantes, on constatait encore à la fin d'août 1918 une profondeur d'eau de 0^m,60 entre les cherkets; et cette observation était faite sur une ligne Ras el Beht, Sidi Harrati, c'est-à-dire à l'est de l'axe de la cuvette. La merja de Sidi Ameur a d'ailleurs des annexes dont elle est séparée par des seuils : telles sont la merja Bokka et la Daya Gocéâ, qui sont situées à l'extrémité méridionale et ont une alimentation particulière.

Au centre de là merja du Rdom, on trouve, au lieu d'une cuvette, un étranglement appelé Mechra-el-Joued; ainsi se trouvent individualisées, à l'est, la merja de Tijina, et à l'ouest, les merjas Ouahad et Hadaitrasa. Ni l'une, ni l'autre, ne présentent un véritable hydra, et l'on peut remarquer sur la carte au 1/200.000° l'absence des hachures spéciales figurant l'eau permanente. En effet, le fond de la merja du Rdom est remarquablement plat; il est sillonné de cherket. Dès que ces fossés ne suffisent pas à écouler les crues, l'eau se répand uniformément et d'un seul coup sur toute la plaine, où elle n'atteint par suite qu'une faible hauteur; elle disparaît de même complètement en été sans pouvoir subsister en quelque cuvette.

Plage. — Nous avons indiqué que la difficulté de fixer une limite précise entre le Hydra et la Plage existait aussi pour tracer le périmètre extérieur de la Plage. Lorsque l'Administration se préoccupa de gagner à la culture et à la colonisation le domaine occupé par les merjas, son premier soin devait être cependant de circonscrire exactement ce domaine, le contact entre le bord extérieur de la plage et les champs cultivés ressemblant plutôt à une zone indécise qu'à une ligne géométrique. Il était à craindre que les agents chargés de la délimitation, en bons fonctionnaires français, voulussent étendre le domaine merja au détriment des propriétés « melk ». Inversement, les indigènes, ignorant les intentions de l'Administration et l'avenir juridique des terres délimitées, avaient une tendance naturelle à faire restreindre le plus possible le domaine qui serait officiellement consacré merja. On procéda sur place à une enquête minutieuse, près de chaque riverain. Ce fut seulement après une entente amiable qu'on creusa les trous destinés à recevoir des bornes.

Les contestations furent, en réalité, moindres qu'on pouvait le craindre. Malgré quelques fluctuations locales et passagères, il y a une fixité suffisante dans la surface annuellement recouverte par les eaux. En beaucoup de points et même vers la fin de l'été, il est facile au premier coup d'œil de reconnaître le terrain lavé habituellement par un séjour prolongé de l'eau. Dans les cas douteux, la flore donne des indications précieuses. Par exemple, les artichauts sauvages ne se trouvent que dans la zone cultivable, même si elle est momentanée-

ment en jachère : il en est de même des asphodèles et du « Bou-Asfir », plante épineuse et rampante, à fleur jaune; inversement, les touffes de jonc ne dépassent pas le périmètre d'inondation.

Il y a, naturellement, des différences sensibles entre chaque Merja dans l'extension et la forme de la plage. L'extension de la plage de la Ras ed Daoura est déterminée par la dissymétrie si accusée des versants. A l'ouest, où la rive est en pente, la plage se restreint à quelques mètres; du côté de l'est, elle peut s'étendre jusqu'à deux kilomètres. La disposition est bien moins accusée dans la Merktane, mais sa plage orientale est également plus étendue que la plage occidentale. La forme en équerre du hydra de la Bou-Khardja ne se retrouve pas dans la plage; le saillant qui crée cette forme est, en effet, inondé une partie de l'hiver, mais il faut remarquer qu'il est découvert de bonne heure par les eaux. La merja du Rdom présente quelques particularités; si le fond en est très plat, et immédiatement recouvert par l'eau, les rives ont en général une pente assez rapide : c'est pourquoi les fluctuations de l'eau y sont, pendant l'hivernage, très limitées en étendue. C'est cependant dans cette merja qu'on a pu observer les changements les plus nets.

En 1912, à propos d'un règlement d'affaires, il fut dressé un plan exact de la partie nord de la Merja de Tijina. Actuellement, l'extrême limite se trouve reportée à deux kilomètres au nord de celle qui est indiquée sur le plan. Le douar des Keberta, ou plutôt l'ancien emplacement du douar et des silos, est pendant six mois submergé. Les indigènes prétendent que cette extension de la merja a été causée par les travaux d'un colon, M. Obert, qui, dans le sud de la merja, a creusé un canal, élevé une digue et modifié le cours du Rdom. Mais cette explication n'a pas de valeur pour une autre extension qui s'est produite à l'ouest, dans la merja de l'Oued Ouahad : l'eau s'est avancée en pointes « mtâïcha » (*jetées* en arabe) Avec leur philosophie résignée, les indigènes se contentent de dire : « La merja est venue et n'est plus repartie ».

La merja du Tiflet Smento présente une exception locale au principe de la délimitation de la plage : la daya Zerzour, qui est une dépendance de la merja, est considérée par les indigènes comme cultivable au moins sur ses bords, qui donnent pourtant l'impression d'être

périodiquement recouverts par l'eau et sont en fait parsemés de bouquets de « smar », plante demi-aquatique.

Les plages de la merja du Beht sont mal connues, à cause de leur grande extension et de leur complexité. Les plages correspondant aux diverses parties de la merja sont séparées par les îlots cultivables et rejoignent parfois les plages des merjas voisines. Ainsi, la piste de Lalla Aïcha Zemmouria à Mkzachen, qui sépare la merja Hadaitrasa, dépendance du Rdom, de la Merja el Keleb, dépendance du Beht, est le plus souvent à sec; à la suite de fortes pluies, elle peut être inondée, et les deux merjas n'en forment plus qu'une. Une jonction exceptionnelle s'établit de même au sud-ouest avec la merja Hanicha, dépendance du Tiflet-Smento.

Affluents. — L'alimentation en eau des merjas est un des problèmes les plus délicats, car les conditions en paraissent variables. On peut admettre une triple origine pour l'eau des merjas : 1° ruissellement et sources; 2° inondations du Sebou; 3° affluents.

Les merjas, par suite de leur forme de cuvette, bénéficient d'un ruissellement qui s'effectue sur tous leurs versants, dont le développement est assez considérable. Mais le coefficient utile est faible. Outre l'influence générale du climat marocain, la région des merjas n'a que des pentes faibles, le sol est presque uniquement constitué par des sables très perméables. Cette perméabilité a du moins l'avantage de soustraire à l'évaporation une partie des eaux de pluies qui est rendue aux merjas sous forme de sources ou de suintements temporaires; mais les conditions géologiques et topographiques ne permettent guère l'existence d'un important niveau de sources. Il est difficile de mesurer les quantités d'eau qui parviennent aux merjas de cette façon; elles ne sont pas très considérables.

Les crues du Sebou, sur lesquelles nous reviendrons, peuvent avoir une subite importance, mais c'est là un facteur exceptionnel. En somme, si l'on met à part la Merktane, originale par son régime comme par sa topographie, la prépondérance dans l'alimentation des merjas appartient aux affluents. Parmi ceux-ci, il faut distinguer un affluent principal constant et des affluents secondaires ou intermittents.

La façon dont l'affluent débouche ou se perd en merja est à peu

près la même dans chaque cas. Le fleuve, qui avait en amont une pente assez forte et un lit encaissé entre de hautes berges, commence par ralentir sa vitesse et abaisser ses berges. Il décrit quelques méandres aplatis; il se divise en deux ou plusieurs branches d'importance inégale, qui rappellent les bouches d'un fleuve dans un delta; mais ces bras n'ont au maximum qu'une longueur de trois à quatre cents mètres et disparaissent progressivement. En fait, la merja commence dès la patte d'oie. On peut supposer qu'il y a un rapport entre ces subdivisions du fleuve et les « cherket » ou « sareg » qui sillonnent la plage et le hydra, mais la continuité n'est pas visible, et nous essaierons de comprendre pourquoi cette continuité, si elle a existé, n'a pu se maintenir.

Le débit de l'affluent principal est très différent suivant les merjas et l'importance des merjas est précisément en rapport étroit avec l'importance de ce débit. Pour chaque affluent, le débit est également très variable, suivant la saison. Mais, dans les grandes merjas, il est rare que ce débit tombe à zéro. Il n'en est pas de même des affluents secondaires. Sur le pourtour de chaque merja, on constate l'existence de lits d'oueds : leur pente est généralement faible, parfois même le sens de cette pente est difficile à discerner. Ce sont rarement des oueds indépendants, et la langue indigène, très riche en vocables pour baptiser tous les succédanés d'oueds, les désigne sous le nom de *sheb*. Ces shebs viennent soit d'une ramification détachée de l'affluent principal, en amont de son embouchure, soit d'une merja voisine, soit du Sebou. Ils sont à sec la plus grande partie de l'année, parfois même plusieurs années de suite.

Tous ces caractères des affluents se retrouvent plus ou moins nets dans chaque merja.

La *Merktane* se distingue cependant des autres. Elle n'a pas d'affluent pérenne, mais son hydra mieux caractérisé lui permet de conserver plus longtemps l'eau qui lui vient, soit du ruissellement, soit d'une inondation exceptionnelle du Sebou, soit du Taug. Le Taug est un sillon long et étroit, qui vient de la Bou Khardja, longe la rive ouest de la Merktane, dont il est séparé par un dos de terrain, et rejoint l'extrémité méridionale de cette merja, après l'avoir contournée.

La *Bou Khardja* est en rapport étroit avec l'oued Mda. L'éventail

formé par les branches divergentes de l'oued s'orientent du N.-O. au S.-O., alors que le hydra qui lui fait suite est convexe vers le Nord. L'Oued Mda a un débit assez abondant : de 800 à 1.000 litres à la seconde en hiver, de 50 à 100 litres en été. Certaines crues exceptionnelles peuvent donner 10 mètres cubes à la seconde, mais leur durée ne dépasse pas deux ou trois jours. Au Sud-Est, la Bou-Khardja a une dépendance qui reçoit les eaux intermittentes de l'oued Mader.

La *Ras ed Daoura* reçoit le Segmet sur le rôle original duquel nous reviendrons.

Les merjas des Béni-Ahsen ont un régime plus complexe que ne l'indique leur nom qui semble les identifier complètement avec leur affluent principal.

La *Merja du Tiflet Smento*, comme son nom nous l'indique, est constituée par la réunion de deux rivières jumelles qui coulent parallèlement du Sud au Nord. A la hauteur de la station de Sidi Yahia, les deux rivières sont encore séparées par une croupe sablonneuse d'un relief assez vigoureux, mais le niveau s'abaisse rapidement vers le Nord, et, vers Mechra-Remla, on ne perçoit plus d'obstacle. Il faut remarquer que l'Oued Smento, quoique moins abondant que le Tiflet, conserve son individualité jusqu'au premier marabout de Sidi Aïssa, alors que la zone d'épandage du Tiflet commence dès Mechra-Remla.

La *Merja du Rdom* reçoit normalement les eaux du Rdom par deux branches qui se séparent près de la ferme Obert. Mais après de grandes pluies, la Merja reçoit des eaux de plusieurs directions : plusieurs seheb tel le Seheb Helaoua viennent du Beht; le Seheb El Ghazi a amené de l'eau du Sebou en 1912; l'Oued Hamma, l'Oued Tihili poussent jusque-là; l'Oued Rdom lui-même lance, en amont de son delta ordinaire, une pointe vers la Merja qui s'est avancée vers lui.

Le *Beht* se perd en Merja suivant le processus général que nous avons indiqué. Il émet d'abord sur sa rive droite un premier bras dirigé S. N. qui alimente la partie orientale de la merja à raison de 200 litres à la seconde, puis deux autres ramifications se détachent successivement sur la rive gauche, se partageant à peu près également le reste du débit, 800 litres environ et ces eaux se dirigent plutôt vers l'Ouest. En dehors de cette alimentation normale, la merja du Beht peut recevoir de l'eau de tous les coins de l'horizon, des merjas

voisines et du Sebou. On a même observé des faits singuliers; l'écoulement normal des eaux se fait vers le Nord et vers l'Ouest, mais peut être complètement renversé et les émissaires se transforment alors en affluents.

Émissaires. — L'évacuation des eaux des merjas est un problème qui n'est pas moins délicat que celui de l'alimentation. Le fait capital, c'est qu'une très faible partie de l'eau des merjas parvient à la mer. Certaines merjas, surtout parmi les petites, n'ont pas d'émissaire; et les émissaires connus ont un faible débit qui n'est pas du tout en rapport avec le débit de l'affluent principal, sans même tenir compte des eaux amenées à la merja; et la quantité totale des eaux reçues par la merja mesure l'influence exercée par l'infiltration, l'évaporation et la nutrition des plantes. Mais il est difficile de la calculer exactement, le débit de l'affluent seul étant à peu près connu.

Dans le R'arb, la structure des grandes merjas est assez simple. La Merktane n'a pas d'émissaire naturel et ce caractère achève l'originalité de cette grande cuvette. La Bou-Khardja a pour déversoir le Segmet qui en conduit le trop plein à la Ras ed Daoura. Le Segmet joue donc un double rôle d'émissaire et d'affluent. L'expression « canal de jonction » qu'on lui applique quelquefois n'est cependant pas tout à fait exacte car elle laisserait supposer une égalité de niveau entre les plans d'eau des deux merjas, alors que les eaux de la Bou-Khardja s'évacuent normalement dans le Ras ed Daoura, l'inverse ne se produisant jamais. Le Segmet présente tous les caractères d'un véritable cours d'eau; sa pente est faible, mais suffisante, pour créer, après les pluies, un véritable courant; ses rives sont très nettement marquées et la hauteur des berges en étiage est de deux mètres. Mais cet aspect n'est réalisé que sur une faible longueur, 4 à 5 kilomètres du point appelé Ras el Oued, où les eaux de la Bou-Khardja se canalisent jusqu'au gué de El Bétila. Le Segmet ne se termine pas à Bétila, mais là commencent ses divagations ou, si le terme n'est pas trop ambitieux, son delta. Il se divise en effet en deux branches. Cette division et les divagations consécutives correspondent à une zone de dunes qui séparent la Ras ed Daoura de la Bou-Khardja. La branche la plus importante se dirige vers l'Ouest, disparaît dans un premier marécage, puis se res-

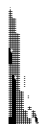
serre entre deux rives avant de se perdre à nouveau dans la Ras ed Daoura. La seconde branche, après avoir dessiné un méandre très aigu vers le Sud, remonte au Nord-Ouest pour se réunir à la première. Le delta ainsi formé est très marécageux mais parsemé d'îlots toujours à sec.

La Ras ed Daoura que l'on peut considérer dans une certaine mesure comme un émissaire de la Bou-Khardja n'est pas un impasse. Comme nous l'avons vu, son extrémité méridionale se prolonge par une série de petites merjas plus ou moins indépendantes suivant la saison; la dernière de ces merjas donne elle-même naissance vers le marabout de Sidi Mohammed ben Kheir, à un petit oued, l'Oued Bouhara, qui, après un cours de 3 kilomètres vient se jeter dans le Sebou. En théorie, l'Oued Bouhara est donc l'émissaire du Ras ed Daoura et de la Bou-Khardja dont il amènerait les eaux au Sebou, le grand collecteur de toute la plaine. Mais ce petit oued dont le lit colmaté est tout couvert de végétation, est bien incapable d'écouler les millions de mètres cubes d'eau qui s'accumulent dans les deux grandes merjas pendant l'hivernage.

En résumé, le drainage de la plaine du R'arb, quoiqu'il ait une voie indiquée par la topographie, est tout à fait embryonnaire.

Ce caractère inachevé, comme hésitant, se retrouve sur la rive gauche du Sebou, mais les lignes en sont plus complexes, comme brouillées. Les petites merjas qui correspondent aux nombreux oueds descendant des montagnes des Zaërs, des Zemmours et des Guerouane n'ont pas d'émissaires. Le Haimeur, le Tourizha, le Hamma, le Tihili, le Rdom lui-même se perdent réellement dans leurs merjas. Mais nous avons vu qu'à la suite de crues exceptionnelles, des communications s'établissent avec la grande merja du Beht dont les émissaires propres se trouvent alors servir à toute la partie orientale des Béni Ahsen.

L'évacuation, au moins partielle, des eaux de la Merja du Beht, offre une certaine symétrie avec leur arrivée. Le mouvement général des eaux vers le Nord et vers l'Ouest se concentre en un chevelu de cherket qui peu à peu se simplifie et aboutit à un collecteur principal, de même qu'en amont l'affluent principal s'est subdivisé en plusieurs branches. Ce collecteur principal, c'est l'oued Beht, reconstitué sous



le nom de Petit Beht. Sa direction est singulière. Il enveloppe au Nord par un demi-cercle le centre et l'ouest de la merja de façon à recueillir toutes les eaux qui s'en écoulent. Il est constitué d'abord par le Beitha qui est alimenté par la partie orientale de la merja; mais le Beitha n'a en été qu'un débit de quelques litres. Beaucoup plus abondant est l'oued el Hadj pour lequel on a constaté à la fin d'août 1919 un débit important et qui pénètre profondément à l'intérieur de la merja, et précisément dans le hydra central de Sidi Aneur. Après son confluent avec l'oued el Hadj, le Petit Beht roulait environ (fin d'août 1919) 250 litres à la seconde alors que le débit du Beht en amont était de un mètre cube.

Il est vrai que toute l'eau de la merja ne s'écoule pas vers le Nord-Ouest : la merja Bokka et la Daya Gocça qui forment au Sud-Ouest une sorte d'annexe de la grande merja ont un émissaire propre qui est l'Oued Habciri. Mais il n'est pas sûr que cette partie de la merja, qui est formée surtout par l'oued bou Chaala, reçoive une seule goutte d'eau du Beht.

L'Oued Habciri sert aussi d'émissaire partiel à la merja du Tiflet Smento lorsqu'une crue suffisante remplit la partie nord de cette merja ou Hanicha. Mais la merja du Tiflet Smento a un émissaire propre qui est l'Oued Ziane. L'Oued Ziane et l'Oued Habciri se réunissent en un tronç commun qui aboutit au Petit Beht. Celui-ci en effet a poursuivi son cours si curieusement parallèle à celui du Sebou. En amont de Si Allal Tazi, il s'était rapproché à moins d'un kilomètre du grand fleuve, mais obliquant vers le Sud, il conserve son indépendance pendant une vingtaine de kilomètres. Le Sebou est donc le collecteur général des eaux des Béni Ahsen, comme de celle du R'arb, mais les conditions du drainage ne permettent pas à ce collecteur d'accomplir régulièrement sa mission. Nous allons essayer d'en comprendre les raisons.

II. — CAUSES DE LA FORMATION DES MERJAS.

Ce n'est pas en effet expliquer l'origine des merjas que d'invoquer l'insuffisance du drainage; cette explication n'est qu'une tautologie

qui laisse subsister le problème. De nombreuses circonstances peuvent provoquer un drainage insuffisant qu'on trouve dans des pays très différents : plateaux calcaires, déserts, régions de moraines récentes, etc. D'autre part, il ne faut pas oublier le double aspect du problème des merjas : si la présence de l'eau est le fait initial, sa disparition n'est pas moins intéressante au point de vue de la géographie humaine.

Plusieurs causes du mauvais drainage ont été successivement mises en avant et tirées soit du sol, soit des eaux. Si l'on excepte les infiltrations permanentes provenant du Sebou qui n'ont pas été matériellement constatées et sont invraisemblables, il semble que ces diverses causes ne s'excluent pas. Comme il résulte de sa description, la merja est un phénomène complexe, présentant des nuances; ce phénomène n'a pas une cause unique; il est en rapport avec des conditions générales qui permettent, suivant le moment de l'année, l'action de tel ou tel facteur. Suivant le point de vue on peut comparer la merja marocaine, tantôt aux étangs des Landes, tantôt aux étangs du Bas-Languedoc, tantôt aux marais du Poitou, tantôt aux zones d'épandage des fleuves désertiques.

Dans la formation des merjas, les conditions générales du climat, la nature du sol, le relief, le régime hydrographique, la végétation même ont une part de responsabilité qu'il n'est pas toujours aisé de préciser. Il est nécessaire, pour la clarté de l'exposition, de séparer leurs effets respectifs, mais il ne faut pas oublier qu'elles ne sont pas séparées dans la réalité et réagissent l'une sur l'autre.

Le climat est le facteur le plus général; mais son action la plus importante est indirecte ou en quelque sorte à deux degrés, le relief et le régime hydrographique étant sous la dépendance du climat.

Le vent a joué un rôle plus actif qu'on ne supposerait tout d'abord. Il a élevé les dunes du littoral; certains accidents du relief de l'intérieur lui semblent aussi attribuables, sinon actuellement, du moins dans un passé géologique récent. Le régime des pluies est le facteur capital d'un régime hydrographique. La température a une action directe. En provoquant, par l'évaporation intense, la disparition de l'eau, c'est elle qui fait l'originalité des merjas et leur influence sur la géographie humaine. Qu'on imagine la plaine du Sebou à des la-

titudes plus élevées : il pourra se former des étangs, mais ce ne seront jamais des pâturages.

La nature du sol fait sentir son influence de plusieurs façons. La plaine du Sebou est formée de sables; le départ est encore assez mal établi entre les diverses origines de ces sables : alluvions fluviales, mer sahélienne, dunes récentes. Au premier abord, cette grande masse de sables semble peu conciliable avec l'idée de marécages que l'esprit associe plus facilement à des formations imperméables. Comment des eaux stagnantes pourraient-elles séjourner longtemps à la surface de sables poreux? Les sondages sont encore insuffisants pour permettre une réponse certaine. Certains sables d'origine alluviale sont assez fortement argileux pour constituer une couche imperméable. Peut-être y a-t-il, comme dans les Landes, une transformation des sables en un sol analogue à l'aliôs : quelques constatations faites dans la Bou-Kharja tendraient à le prouver. Dans les régions observées, voici le cas le plus général : au-dessus des sables, les vases apportées par les eaux finissent par constituer un banc d'argile imperméable. Au débouché du Mda, cette couche a 3 mètres d'épaisseur, elle s'amincit progressivement vers l'ouest, elle n'a plus que 0^m,75 au Koudiat Sba et 0^m,40 près du Segmet. La décomposition des végétaux aquatiques ou semi-aquatiques complète parfois ces dépôts. Dans la merja du Beht on trouve un banc de cette espèce de tourbe en formation, épais de 0^m,30 à 0^m,40 et reposant sur une argile très fine. Dans un forage effectué à Si Allal Tazi pour trouver de l'eau, à 12 mètres, la cuiller ramenait une argile brune de plus en plus compacte.

Les sables qui couvrent le reste de la plaine n'offrent à l'érosion aucune résistance, quelle que soit leur origine ou leur composition exacte; lorsque la végétation disparaît par places comme sur les larges pistes, le vent suffit à les accumuler ou les disperser. Ces sables peuvent donc être maniés et remaniés facilement : ce sont là des conditions très défavorables à l'établissement d'un modelé ferme et d'un réseau hydrographique bien défini.

Ainsi le climat et le sol nous ramènent au jeu, d'une part des conditions topographiques, d'autre part des conditions hydrographiques.

Conditions topographiques. — Comme il est difficile de concevoir un marécage sur une pente, le fait fondamental, c'est que le R'arb et le pays des Béni-Ahsen constituent une plaine très basse. Dans toute la zone marécageuse, aucun point n'atteint 15 mètres et nous avons vu que le fond de certaines merjas s'abaissait à moins de 6 mètres. Le débouché du Mda dans la Bou-Kharja est à la cote 12 mètres, et la mer se trouve éloignée de 20 kilomètres. Dar Gueddari, sur le Beht, en amont de sa perte en merja, est à la cote 16 mètres et à près de 40 kilomètres à vol d'oiseau de la mer. L'altitude de la plaine, si faible qu'elle soit, permettrait cependant une pente suffisante; mais *cette pente, dans ses deux directions naturelles, soit vers la mer, soit vers le Sebou, vient buter contre une ligne de relief.*

C'est immédiatement au bord de la mer que se trouvent les plus grandes hauteurs de la plaine. Au Nord, l'alignement des collines de Lallah Zorah et de Aïoun Felfel, après une dépression qui, d'après Brives (1), peut être considérée comme une très ancienne communication entre le Ras ed Daoura et la Merja Zerga, se prolonge jusqu'à l'Océan qui est dominé de plus de 100 mètres par le Nador. Depuis le Nador, le Ras ed Daoura se trouve, sur toute sa longueur, séparé de la mer par une étroite et abrupte colline; haute de 50 mètres en moyenne, la crête atteint encore 87 mètres à Sidi bel Rhazi, au confluent du Sebou. C'est un cordon de dunes dont le relief est d'autant plus vigoureux qu'il semble reposer sur un socle solide de grès calcarifères d'âge très récent; le socle est visible aux deux extrémités Nord et Sud qui sont les plus élevées; la dune est également consolidée de loin en loin par un boisement naturel de chênes-lièges rabougris.

Il n'existe, dans cette barrière continue, aucune brèche sauf celle que s'est ouverte le Sebou. Ce n'est donc que par le Sebou que les eaux de la plaine peuvent s'écouler vers la mer. En fait, comme nous l'avons montré, c'est bien vers le fleuve que la pente est orientée : le R'arb et le pays des Béni Ahsen forment deux plans symétriques par rapport au Sebou et inclinés, l'un vers le Sud-Ouest, l'autre vers le

(1) Brives, *Voyages au Maroc*, page 49.

Nord-Ouest. Cette disposition se comprend aisément. Toute la plaine apparaît comme une construction du Sebou et de ses affluents qui ont colmaté un golfe marin ou une lagune dont la disparition est récente. La pente est celle d'un cône de déjection composite formé par

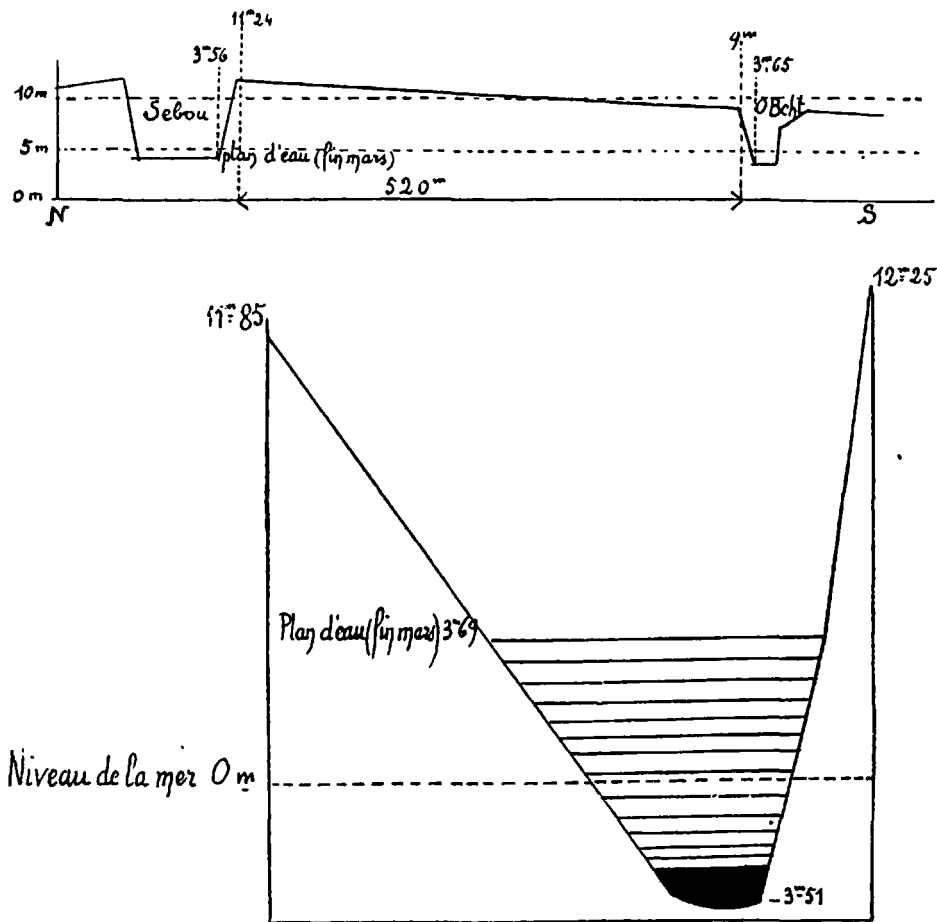


Fig. 4 et 5. — Profils en travers du Sebou un peu en amont de Si Allal Tazi.

le rapprochement de plusieurs torrents ou, plus exactement peut-être, d'un delta, dont les branches ne seraient pas dues à la division d'un fleuve, mais à la convergence de plusieurs rivières. La plaine marécageuse est comme une petite Hollande, le groupe Sebou-Mda-Rdom-Beht reproduisant à une faible échelle le groupe Rhin-Meuse-Escaut.

Dans ces conditions, pourquoi le Sebou n'est-il pas rejoint par ses

affluents? De même qu'un cordon de dunes barre l'accès de la mer, un relèvement du relief se produit aux approches du fleuve. Le Sebou développe ses méandres sur une sorte de haute chaussée continue, dont la largeur varie entre 3 kilomètres et quelques centaines de mètres. Au milieu de cette chaussée, le fleuve est comme emprisonné entre des berges abruptes qui peuvent atteindre 8 à 10 mètres de haut et s'inclinent en pente douce vers l'extérieur. On ne peut s'empêcher d'être vivement frappé par ce phénomène : aussi a-t-on expliqué parfois que l'eau des merjas proviendrait d'infiltrations du Sebou à travers ses berges. Il arrive bien en effet que le plan d'eau du Sebou est à un niveau supérieur à celui de la plaine, mais la largeur du bourrelet et sa consistance argileuse rendent invraisemblables ces infiltrations.

Cette double digue naturelle qui protège le Sebou est cependant un facteur essentiel dans la formation des merjas : elle est l'obstacle où viennent se heurter les eaux obéissant à la pente. Le cours du petit Beht est particulièrement expressif : il longe le bord extérieur du bourrelet jusqu'à ce qu'un accident local lui ait permis de le couper. Ce que le Beht est parvenu à faire lui-même, il a suffi de le faire artificiellement pour vider la Merktane, en creusant une tranchée profonde à travers la digue de la rive droite.

On commence donc à comprendre pourquoi il y a eu accumulation des eaux devant ce barrage. Mais l'explication reste incomplète : comment ce barrage s'est-il formé et pourquoi n'est-il pas rompu par les affluents? En réalité si la disposition générale du relief a orienté les rivières, ce sont elles surtout qui ont créé les formes actuelles : ainsi les conditions topographiques nous ramènent aux conditions hydrographiques.

Conditions hydrographiques. — Ces conditions établissent une solidarité étroite entre le cours inférieur des rivières et leur cours supérieur, par conséquent, entre la plaine et les régions hautes qui la dominent au Nord-Est et au Sud. Elles sont essentiellement une traduction du climat, surtout du régime des pluies dont nous avons déjà rappelé quelques caractères. C'est le régime méditerranéen de l'année divisée en deux périodes : période de sécheresse absolue l'été,

période de pluies pendant la saison froide. Même pendant cette seconde période, le nombre de jours pluvieux est restreint et les précipitations présentent deux maxima, l'un à la fin de l'automne, l'autre au début du printemps. Environ la première quinzaine de mars, il tombe quelques pluies diluviennes; c'est aussi le moment où fondent les neiges des montagnes. Cette coïncidence amène alors pour le Sebou et ses affluents des crues violentes qui sont encore aggravées par la nature du sol et le relief.

Les marnes helvétiques de l'ancien détroit Sud-Rifain qui affluent sur de vastes surfaces ou se trouvent à une faible profondeur sont tout à fait imperméables; les couches cocènes sont aussi le plus souvent argileuses. Constamment déblayées par l'érosion, toutes ces formations, quoique très tendres, se tiennent sous des pentes très raides.

Les jours de grosses pluies, toute la masse d'eau dévale en quelques heures. A l'échelle de Mechra-bel-Ksiri, alors que le fleuve est depuis longtemps en plaine et présente une belle largeur, le Sebou peut monter de 6 à 7 mètres du jour au lendemain et atteindre ainsi 10^m,50 au-dessus de l'étiage. Son affluent principal, l'Ouerra, n'est pas moins torrentiel : la largeur de son lit peut passer de 10 mètres à 120 ou 150 mètres. Près du poste de Kelaa des Sless, il existe un bac dont le câble est à 12^m,50 au-dessus du plan d'eau ordinaire. Il est arrivé que les arbres charriés par l'Ouerra ont rompu ce câble.

La puissance d'érosion de ces rivières est en rapport avec la violence anormale du courant. Le Sebou et ses affluents sont des types de fleuves travailleurs; leurs eaux ne sont jamais claires et passent par toutes les nuances du jaune clair au rouge ocreux. Il serait intéressant de mesurer le volume des éléments solides charriés au moment des grosses crues : ce volume serait considérable. Dans le Haut Sebou, quand on parle d'installer une usine hydro-électrique, on est obligé de prévoir un bassin de décantation.

On devine ce qui va se produire en plaine. Pour le Sebou comme pour ses affluents, la puissance de transport s'épuise au fur et à mesure de l'affaiblissement de la pente; ils laissent tomber leurs alluvions par ordre de densité décroissante. Mais entre le fleuve principal et ses affluents, les conditions ne sont pas égales et le résultat est différent.

Grâce à son volume d'eau qui reste suffisant toute l'année, le Sebou a maintenu son lit et son accès vers la mer. Ce n'est pas sans difficulté, comme on peut aisément le constater encore aujourd'hui à son embouchure. Le vent d'Ouest y poursuit son travail d'édification; la dune de la rive droite continue à s'avancer en pointe au Sud-Ouest, elle rejette toujours plus au Sud le fleuve qui doit entailler sa rive gauche pour se frayer un passage. Il est possible que l'orientation du Sebou dans son cours inférieur soit due à l'action continue de ce phénomène se répétant toujours dans le même sens. Le travail du vent se trouve facilité par l'œuvre propre de la barre fluviale qui tend aussi à obstruer le chenal; la profondeur d'eau s'y trouve, par marée basse, inférieure de 3 ou 4 mètres au lit du fleuve en amont.

Contre ces deux forces dangereuses, le Sebou lutte victorieusement grâce à son volume d'eau accru par la marée haute. A mesure que son débit baisse, le chenal de l'embouchure s'affaiblit. On peut, chaque été, prévoir que le fleuve va être arrêté; mais en hiver il reprend l'offensive; ses grandes crues sont comme autant de vigoureux coups de balai qui débarrassent le chenal des sables qui tendent à l'obstruer.

Cette victoire remportée à l'embouchure se répercute en amont. N'ayant pas été privé d'un niveau de base fixe, le Sebou a pu de même maintenir la fixité de son lit; du moins, s'il a eu — comme il est à peu près certain — des variations, elles ont été assez lentes pour se faire sans accident, c'est-à-dire sans divagations. Ainsi le Sebou n'a pas été enterré sous ses propres alluvions ou barré par elles. A mesure qu'elles se déposaient dans le fond du lit, le fleuve s'y creusait un nouveau lit entre des berges dont la hauteur paraît singulière dans ce pays si bas. Le résultat fut un exhaussement général et la création de cette originale chaussée au milieu de laquelle serpente le Sebou.

Tout autre a été le sort de ses affluents. Il leur aurait fallu accomplir un travail symétrique à celui du fleuve principal, scier la chaussée à mesure qu'elle s'élevait, maintenir ainsi le contact avec le Sebou, comme celui-ci le maintenait avec la mer. Ce maintien d'un niveau de base constant n'a pas été possible à cause de l'insuffisance chronique du débit, à cause aussi de la faiblesse de la pente qui ne permettait pas de compenser cette insuffisance. Le seul affluent qui a pu, dans une certaine mesure, maintenir ce contact, est le Beht qui est

aussi le plus abondant. L'été ramène périodiquement une saison critique où les affluents, loin de pouvoir lutter contre l'accumulation des alluvions du Sebou, n'ont plus la force de surmonter les leurs. Quelques-uns, saignés en amont par les séguias d'irrigation, cessent même de couler. Ceux qui ont encore de l'eau sont si paresseux que le moindre obstacle les arrête; en arrière de l'obstacle, il se produit un épandage de l'eau, épandage désastreux puisqu'il amène une augmentation de l'évaporation. Ainsi le point où la rivière cesse de couler tend à reculer vers l'amont, jusqu'à l'endroit où le lit du fleuve est limité par de hautes rives qu'entretient la vivacité de la pente.

Dans cette plaine de sables instables, il faut peu de choses pour créer un obstacle. Les troupeaux qui viennent de loin s'abreuver démolissent les berges sablonneuses, piétinent et se vautrent dans l'eau boueuse; ils élargissent de plus en plus le lit où la rivière n'est plus qu'une nappe de moins en moins profonde. Très souvent la rivière est franchie à gué par une piste, il y a dans la plaine plusieurs Mechra Remla (gué de sable); les ornières des voitures qui y circulent maintenant favorisent l'épandage de l'eau. Or la piste a naturellement choisi le point où la rivière était plate et sans profondeur. L'Européen s'embrouille dans ces pistes qui sont tantôt à sec, tantôt couvertes d'eau. Les Marocains sont moins embarrassés : le riche propriétaire passe sur sa belle mule trottinante, impassible devant les gouttes d'eau boueuse qui giclent sur la selle rouge et la blancheur du burnous; le pauvre lève un peu plus haut les pieds sur le cou de son âne; le « meskine » entre les meskine, tenant d'une main ses « belr'a », de l'autre les pans crasseux de sa « jellaba », s'engage non moins résolument sur la piste inondée.

Dans les petites merjas du Hamma on peut constater pratiquement l'effet produit par cette circulation d'hommes et d'animaux.

Quand un obstacle s'est ainsi formé d'une façon plus ou moins accidentelle, il a beaucoup de chances de se consolider. Dans ces alluvions argilo-sableuses, conservant longtemps de l'eau, le soleil printanier provoque une exubérance dans la végétation : tiges et racines fixent la boue humide et le barrage, nourri de tous les apports postérieurs, devient permanent.

L'importance que peut prendre cette fixation par la végétation n'est

nulle part aussi frappante que dans la merja du Beht. Elle contribue à expliquer non plus la formation d'un simple barrage, mais cette large chute dont nous avons signalé l'originale présence au cœur de la grande Merja. En débouchant dans le vaste marécage, le Beht forme par ses apports, un cône de déjection large et épais que le fleuve pousse en avant sans doute chaque année. Mais la végétation s'est implantée dans ces fines alluvions et en a changé la consistance : cette végétation a une puissance en rapport avec l'ampleur de la merja et son volume d'eau; ce ne sont plus de simples joncs, mais de solides roseaux. Leurs tiges et surtout les rhizomes jouent le rôle de claies naturelles qui emprisonnent les apports du Beht et expliquent la progression anormale du cône de déjection : au lieu de se raccorder par une pente douce avec le niveau de la merja en aval, le front du cône domine la zone où sort l'Oued el Hadj de près de deux mètres. Cette rupture de pente est accusée par la cascade.

Barrage ou rupture de pente, tel est le résultat de l'action combinée de la végétation et de la faiblesse du courant pendant la saison sèche. Or les crues d'hiver qui permettent au Sebou de nettoyer son estuaire, non seulement sont impuissantes à rendre le même service à ses affluents, mais encore confirment les effets des maigres de l'été. Ce qui peut subsister du lit de la rivière en plaine est impuissant à assurer l'écoulement de la crue; la plus grande partie de l'eau se répand dans la plaine. Cette inondation supprime tout modelé normal; il se forme des remous qui déplacent le sable, provoquent le dépôt des éléments en suspension dans l'eau. Quand la crue diminue, il n'y a pas comme dans un réseau hydrographique bien défini, un retrait progressif vers le lit du fleuve. Il n'y a plus de lit, plus de pente directrice. L'eau des crues reste sur place, au hasard des petites dépressions : c'est la Merja au début du printemps.

On conçoit d'ailleurs que des circonstances locales, une fixation des berges dans un sol plus résistant, aient maintenu un tronçon de lit, de même qu'une route non entretenue continue à être marquée par ses ouvrages d'art : ainsi s'explique l'existence du Segmet, ainsi s'explique qu'un même oued puisse former plusieurs merjas successives.

Certaines merjas sont alimentées par les grandes crues du Sebou. Entre Mechra-bel-Ksiri et Sidi Ali bou Jenoun les berges du Sebou

s'abaissent quelquefois, présentant des « fenêtres » d'où peuvent venir des eaux qui s'écouleront vers les merjas par quelques « scheb », à sec le plus souvent, ou « Kherarej ». Ces Kherarej, où le sens du courant varie suivant que la crue monte ou descend, aboutissent à des cuvettes plates que les indigènes appellent « msila » et utilisent dans leur économie rurale. Dans ces conditions l'inondation du Sebou amplifie l'action de ses affluents, mais l'action propre et décisive du fleuve principal reste la formation de sa double digue.

En somme, la merja est la surface d'inondation d'une rivière qui subit un sort semblable à celui des fleuves désertiques et pour des raisons de même ordre : l'irrégularité extrême du débit et l'absence d'un niveau de base constant qui ne permettent pas l'établissement ou le maintien d'un lit bien défini. La formation des merjas est une vérification à rebours des lois du modelé et du drainage, précisément par leur insuffisante application dans la plaine inférieure du Sebou.

(A suivre)

J. CÉLÉRIER.

Professeur de géographie
à l'Institut des Hautes-Études Marocaines.

•

LES RITES DU TRAVAIL DE LA LAINE A RABAT

Le travail de la laine, chez les populations indigènes de l'Afrique du Nord, est essentiellement un travail féminin. La tonte, seule, est du domaine des hommes; et aussi, dans les villes, le tissage des étoffes sur les métiers à basse lisse, technique d'introduction relativement récente. Toutes les autres opérations, lavage de la laine, blanchissage, peignage, filage, teinture, sauf, parfois, dans les villes; tissage des tapis, tissage des étoffes sur les métiers à haute lisse, tout cela est fait par les femmes. Les procédés sont presque tous très archaïques, et s'accompagnent de pratiques rituelles nombreuses. Ainsi qu'il arrive pour la plupart des techniques anciennes, chaque opération que nécessite le travail de la laine est double : elle comporte, à côté des éléments physiques, des éléments mystiques qui sont peut-être les principaux; il n'est pas un instrument employé qui ne possède, en même temps que sa valeur propre d'outil, une valeur magique, souvent plus considérable. Et tous ces travaux sont mis encore sous le patronage de Lalla Menni, personnage aujourd'hui presque oublié, issu d'une divinité de l'antique paganisme, vraisemblablement d'Ammon lui-même, le grand dieu-bélier des Libyens (1).

La tonte des moutons est une véritable cérémonie. Le jour où l'on y procède est un jour de fête. On a recours à la *tiwizi*, l'antique corvée volontaire berbère, qui, d'un usage fréquent, conserve toujours un caractère rituel très net; toute la communauté travaille pour un seul, à charge de revanche. On tond les bêtes en chantant des formules destinées à attirer sur elles et sur la laine les bénédictions célestes; et la journée se termine par des réjouissances (2). Ce qui

(1) Je me permets, sur ce point, de renvoyer le lecteur à mes *Notes sur l'Ammon libyque*, actuellement sous presse (p. 5-7.)

(2) Cette cérémonie n'a pas encore fait au Maroc l'objet d'une étude spéciale : on trou-

frappe principalement dans cette cérémonie, c'est sa ressemblance avec celles qui marquent la récolte des produits de l'agriculture : elle présente de grandes analogies avec la moisson et surtout avec le gaufrage des olives (1). La laine est traitée comme un fruit de la terre : cela n'est point indifférent, et se pourra percevoir aisément en bien d'autres circonstances.

Une fois tondues, les toisons qui ne sont pas destinées à être vendues brutes sont remises aux femmes, à qui revient le soin de les transformer en laine prête à être tissée. Comme tous les travaux, celui de la laine est soumis aux nécessités des jours fastes et néfastes. Ceux-ci varient selon les endroits et selon les opérations; mais le principe existe partout. Ainsi, à Rabat, on ne doit pas travailler la laine le jour des quatre grandes fêtes musulmanes, ni le vendredi; le lundi et le jeudi sont au contraire des jours très favorables. Dans la région de Demnat, on ne file ni ne tisse la laine le vendredi (2). Chez les Ntifa (Atlas au nord-est de Demnat), les femmes montent leur métier le mardi, mais ne tissent ni le dimanche, ni le mercredi. Chez les Aït Mjild (Brâber du Moyen-Atlas), les femmes ne se livrent à aucun travail de la laine le dimanche ni le vendredi, mais elles peuvent, ce jour-là, chercher des plantes tinctoriales (3). A Blida, on commence le tissage le lundi ou le vendredi (4). Toutes ces interdictions se superposent exactement à celles qui existent ou existaient encore récemment en Europe (5) : constatation que nous aurons

vera cependant des renseignements dans E. Lévi-Provençal, *Pratiques agricoles et Fêtes saisonnières des tribus djebalah de la vallée moyenne de l'Ouargha. Archives Berbères*, t. III, p. 96-97; pour le Sud-Oranais, Ben Danon, *Contribution à l'étude de l'industrie pastorale en Algérie et au Maroc, Bull. de la Soc. de Géog. et d'Arch. d'Oran*, 1916, p. 314; pour la Tunisie, Menouillard, *La tonte du mouton en Tunisie, Revue Tunisienne*, 1906, p. 117 sqq.; Decker-David, *L'agriculture indigène en Tunisie*, Tunis, 1912, p. 308 : « ... les hommes tondent en chantant, tandis que les femmes, qui aident à préparer le couscous, poussent des you-you, et que les enfants jouent à la *agfa*, jeu analogue au golf... » Il s'agit sans doute d'un jeu de même genre que la *koura*, qui est notre hockey, et dont la valeur rituelle en Afrique du Nord est bien connue.

(1) Description dans Boulifa. *Textes berbères en dialecte de l'Atlas marocain*, Alger, 1908.

(2) Boulifa, *op. cit.*, p. 198. L'auteur donne une assez longue description du travail de la laine, mais les rites n'ont malheureusement pas retenu son attention.

(3) Laoust, *Étude sur le dialecte berbère des Ntifa*, Paris 1918, p. 309-310.

(4) Desparmet, *Ethnographie traditionnelle de la Mettidja, Revue Africaine*, 1919, p. 277.

(5) On en trouvera un grand nombre dans l'enquête de Sébillot : *Légendes et curio-*

bien souvent l'occasion de faire en étudiant ces rites de la laine.

La première opération consiste à laver les toisons, afin de les débarrasser de toutes les impuretés qu'elles contiennent. On les fait bouillir avec une sorte de saponaire; on les lave ensuite soigneusement à l'eau courante, en les battant fortement. Cela ne semble pas aux femmes un labeur pénible; elles ne l'accomplissent pas, d'ordinaire, à la maison, mais dans la campagne, auprès d'un ruisseau ou d'une fontaine — à Rabat, à la source de Chella ou au bord de la mer; — elles sont toute une joyeuse bande, et le travail s'accompagne de chants, de rires, de plaisanteries. On mange des friandises; on se grise de plein air; et, dès cette première opération, jeunes femmes et jeunes filles interrogent à l'envi la laine sur le sort qui les attend. De bien des choses, elles tirent des présages : de la façon dont se présente la toison au moment où on l'ouvre, des mottes de terre, des saletés qu'elle contient, et de la manière dont celles-ci se comportent dans le feu où on les jette. Et le soir, quand on rentre, on dépose dans un coin de la maison les toisons lavées, et on les y laisse parfois plusieurs jours. Car, de même que le grain, après la moisson, peut continuer à croître sur les aires à battre et dans les silos, de même que le niveau de l'huile monte spontanément dans les réservoirs où on l'emmagasine au sortir du pressoir, la laine, une fois lavée, peut s'accroître encore, elle aussi, pour le plus grand profit de son propriétaire : mais il faut se garder de déranger les forces mystérieuses qui président à cette croissance surnaturelle. Et cela montre encore nettement l'analogie qui existe dans l'esprit des indigènes entre la laine et les autres produits de la terre.

sités des métiers, Les fileuses, p. 17 sqq. Même défense de filer à certains jours de la semaine ou à certaines périodes de l'année, notamment les jours de la Passion, le jour de Noël ou la veille : « Dans le nord de l'Ecosse et en Danemark, rien ne doit tourner en rond de Noël au premier de l'an : les oies réussiraient mal ou la charrue se briserait. En Suisse, le vent emportera le toit de la maison où l'on aura filé la veille de Noël. En Belgique, il ne faut pas laisser apercevoir aux arbres un rouet pendant cette nuit : ils n'auraient pas de fruits l'année suivante. » (*ibid.*, p. 19). De même, dans l'Afrique du Nord, l'interdiction de travailler la laine le jour de 'Achoûra est presque générale. Elle semble, dans les deux cas, devoir s'expliquer de la même manière. Noël et 'Achoûra sont deux fêtes de renouvellement de l'année : il faut éviter à ce moment tout ce qui pourrait « nouer » l'année nouvelle — donc, avant tout, le travail de la laine, avec ses fuseaux ou ses rouets qui tournent, et ses métiers où les fils se nouent.

Cette croyance, dans les villes, tend, comme tant d'autres, à s'effacer. Mais alors, on peut saisir parfois le passage de la croyance au souvenir légendaire. Interrogée sur ce point, une vieille fileuse de Rabat raconta qu'autrefois la laine s'accroissait d'elle-même après qu'elle avait été tondue; mais aujourd'hui, depuis que les hommes sont devenus méchants, il n'en est plus rien. Ainsi se constitue ou se fortifie peu à peu dans l'esprit populaire le souvenir d'un âge d'or, où tout venait sans effort, où la nature était plus généreuse, et les hommes meilleurs.

La laine, une fois lavée, est peignée, blanchie au soufre; bref, transformée en mèches prêtes à être filées. Ces opérations sont faites à la maison, grâce, le plus souvent, à la même aide apportée par les voisines, surtout si cette laine doit être employée à confectionner le trousseau d'une fiancée. Le travail se mêle de pratiques rituelles, qui peuvent, selon leur fin, se classer en deux grands groupes. D'une part, les pratiques qui n'ont pas d'autre but que le travail même de la laine : chasser les mauvaises influences qui peuvent se trouver en elle, et la mettre dans les conditions magiques les plus favorables pour l'accomplissement du travail; car une bonne partie de celui-ci est l'œuvre des forces incluses dans la laine et dans les instruments eux-mêmes. D'autre part, des rites divinatoires nombreux, encore que les questions auxquelles ils doivent répondre soient peu variées. Les ouvrières de la laine sont, en très grand nombre, des jeunes filles ou des jeunes femmes. Ce qui les intéresse surtout dans l'avenir, c'est de savoir, les unes, si elles se marieront, et à quel genre d'époux; les autres, si elles auront des enfants, et leur sexe, et leur destinée. Tout est matière à présage, et les instruments mêmes — nous le verrons aussi du métier à tisser — peuvent jouer un grand rôle dans cette magie divinatoire. Mais je ne m'attacherai pas ici à décrire ces rites, car ils sont déjà connus: M. Doullé a rapporté dans tous ses détails la cérémonie tlemcenienne dans laquelle le grand peigne à carder déguisé en homme apparaît comme le substitut magique du fiancé désiré (1); et les croyances relatives à ces travaux prélimi-

(1) *Magie et Religion dans l'Afrique du Nord*, Alger, 1909, p. 384-385.

naires de la laine ont été recueillies avec beaucoup de soin par MM. Bel et Ricard dans leur étude sur *Le Travail de la laine à Tlemcen*: une enquête menée à Rabat n'a pas révélé, à propos de ces opérations, de rite vraiment nouveau.

Je voudrais bien plutôt insister sur les pratiques rituelles du filage et du tissage, celles qui se concentrent autour du fuseau et du métier à tisser d'ancien modèle. D'abord, elles sont très mal connues : jamais encore elles n'ont été étudiées dans l'Afrique du Nord; même l'excellente monographie de MM. Bel et Ricard s'applique à l'industrie d'une ville où le rouet s'est substitué généralement au fuseau, où le métier à basse lisse des hommes a remplacé l'antique métier à haute lisse féminin, où les vieilles techniques ont disparu, entraînant les vieilles croyances. Ensuite, de tous les rites de la laine, ce sont les plus importants, les plus caractéristiques, et cela se conçoit : filage et tissage sont les deux opérations fondamentales, celles qui transforment le plus complètement la matière offerte: créer avec des brins de laine des fils résistants; avec ces fils, un tissu, est une chose bien faite pour remplir d'un étonnement mêlé de respect et de crainte un esprit peu cultivé, disposé à voir partout l'action des forces occultes.

**

On file encore la laine, dans les campagnes berbères, comme la filait la reine Berthe, et Jeanne d'Arc en gardant ses moutons; on la file avec la quenouille et le fuseau. Le rouet — inestimable progrès — n'a encore pénétré que dans les villes, et point dans toutes. L'ouvrière tient serrée contre elle la quenouille, roseau fendu, où sont enroulées les mèches de laine; devant elle, danse le fuseau suspendu à une extrémité de ces mèches, que son mouvement continu transforme, en les tordant, en un fil résistant. Ce fuseau est une simple broche de bois; à une extrémité, un sillon, creusé parfois dans une armature métallique, saisit le fil; à l'autre, un peson, volant en miniature, actionné à petits coups par l'ouvrière, fait tourner rapidement le fuseau. Instrument ingénieux et simple, extrêmement archaïque, et vraisemblablement, partout où il fut employé, investi d'un grand pouvoir magique; on en trouve la trace jusque dans les contes de

Perrault : c'est pour s'être piquée avec un fuseau que s'endormit la Belle au Bois dormant (1). En tout cas, ce caractère magique est très nettement accusé chez les Berbères. Très souvent, le fuseau semble avoir une valeur d'amulette. Chez les gens du Moyen-Atlas méridional et du Haut-Atlas, on suspend le peson aux cornes des vaches qui viennent de vêler; chez les Jbâla, Berbères arabisés du Nord-marocain, on attache un fragment de fuseau au cou des ânes pour les préserver des influences néfastes. Il est vraisemblable que le fuseau, pointu, agit alors comme talisman contre le mauvais œil. C'est peut-être aussi pour cette raison qu'à Blida, lors de la cérémonie du septième jour après la naissance, au cours de laquelle on présente l'enfant à la maison et aux génies familiers, on place sur sa poitrine un fuseau en même temps qu'un petit miroir rond (2). En d'autres cas, le fuseau semble servir de substitut phallique. Lors de la circoncision chez les Berbères de la Haute-Moulouya, le prépuce, sitôt enlevé, est placé sur un fuseau, et emporté par les femmes au milieu des you-you. Cérémonie analogue chez les Aït Seghrouchen du Moyen-Atlas (3). Il est possible que, magiquement, ce transfert en débarrasse l'enfant de façon définitive. C'est sans doute par suite de la croyance à un lien analogue que l'on ne saurait, à Blida, introduire sans danger un fuseau dans la chambre où est le berceau d'un petit garçon de moins de quarante jours (4). Parfois, le rôle du fuseau est moins clair. Un des procédés employés par les sorcières de l'Atlas marocain pour empêcher la pluie de tomber — pratique réprouvée entre toutes dans un pays où la pluie est si nécessaire — consiste à faire labourer un fumier par un chat attelé à une charrue minuscule : le corps de cette charrue est souvent constitué par un fuseau.

(1) Voir des exemples de la valeur magique du fuseau dans Sébillot, *op. cit.*, *passim*; Frazer, *Les origines magiques de la royauté*, trad. P. H. Loyson, Paris, 1920, p. 53-54.

(2) Celui-ci symbolise vraisemblablement le soleil, auquel, dans certaines tribus berbères de l'Atlas marocain, on présente encore l'enfant après sa naissance.

(3) Destaing, *Étude sur le dialecte berbère des Aït Seghrouchen*. Paris, 1920, p. XLVn.

(4) Desparmet, *Ethnographie traditionnelle de la Mettidja*, *Bulletin de la Société de Géographie d'Alger*, 1919, p. 222 : « ... tel de ses organes essentiels gauchirait en grandissant et prendrait une forme bistournée ». — A rapprocher de la croyance germanique : « si une femme, pendant les six semaines qui suivent son accouchement, file de la laine, du lin ou du chanvre, son fils sera pendu quelque jour » (Sébillot, *op. cit.*, p. 22).

Mais, quelles que soient les applications qui en sont faites, il semble que si le fuseau possède une telle vertu magique, cela vient de ce que, dans le rudimentaire appareil de filage, il est la partie agissante; toujours en mouvement, tandis que la quenouille est immobile, il semble doué de vie; et c'est cette vie même qui transforme, chose merveilleuse pour un esprit simple, une mèche de laine sans consistance en un fil résistant.

Le rouet, qui s'est introduit à une époque assez récente, et dans les villes seules, n'a pas eu la fortune magique de l'antique fuseau. Il est venu trop tard, et c'est un étranger; les vieilles croyances ne se sont pas attachées à lui; le transfert était d'autant plus difficile que la technique ancienne continuait à vivre à côté de la nouvelle. Le rouet sert bien parfois dans des opérations de magie courante, telles que le nouage de l'aiguillette : mais sa vertu lui vient alors de ce qu'il est muni d'une roue, beaucoup plus que de ce qu'il est en contact avec les forces de la laine.

★★

Le caractère magique du métier à tisser est plus net encore que celui du fuseau. Mais tous les genres de métiers ne le possèdent pas. Les femmes, dans les villes, ne sont pas seules à tisser la laine. Il s'est même fait une sorte de partage : elles ont gardé le tissage des tapis, tandis que les étoffes avec lesquelles on fait les vêtements sont d'ordinaire fabriquées par des tisserands. En Berbérie, lorsqu'une industrie est ainsi partagée, il est normal que les techniques employées par l'un et par l'autre sexe soient différentes : la femme a gardé la technique ancienne, l'homme a adopté la plus perfectionnée. De ce phénomène, la céramique offre un exemple typique : selon les régions, elle est une industrie féminine ou masculine. Dans le premier cas, la technique est extrêmement archaïque; les poteries sont façonnées à la main, cuites à l'air libre, et le travail se fait sur commande; dans le deuxième, les poteries sont façonnées à l'aide du tour, cuites dans des fours, et destinées à être vendues sur les marchés (1); voilà plusieurs milliers d'an-

(1) Sur les poteries nord-africaines, cf. surtout Van Gennep, in *Études d'ethnographie algérienne*, et in *Varia Africana*, publication de l'Université de Harvard, t. II; J. Her-

nées que ces deux formes d'industrie persistent côte à côte. L'antagonisme entre les deux techniques, en matière de tissage, est moins ancien, mais non moins marqué. Les tisserands des villes travaillent sur un métier à basse lisse, relativement perfectionné (1), tandis que celui dont se servent les femmes, dans les campagnes pour tisser les étoffes, et partout pour fabriquer les tapis, est un métier à haute lisse, demeuré extrêmement archaïque. Et comme il est naturel, puisque ce sont les femmes qui l'utilisent et qu'il représente la forme traditionnelle de l'industrie de la laine, c'est autour de ce dernier métier à tisser que se sont conservées les vieilles croyances et les vieux rites. Le métier neuf, celui dont se servent les hommes, les ignore à peu près complètement.

Ces traditions de la laine, conservées par les femmes, se sont maintenues dans les villes beaucoup plus qu'on ne serait tenté de le croire au premier abord, puisqu'il est entendu que les villes sont bien plus exposées que les campagnes à l'action des influences nouvelles. Cependant, même urbaine, une industrie féminine est assez peu accessible à celles-ci : beaucoup moins qu'une industrie masculine. Cela tient sans doute à la séparation, si importante dans la vie nord-africaine, entre les deux sociétés, masculine et féminine, et aux conditions particulières à chacune d'elles : la première seule est en contact avec le monde extérieur, et ses nouvelles acquisitions, de quelque ordre qu'elles soient, ont souvent bien du mal à passer dans l'autre société.

Cela nous explique pourquoi, en étudiant les rites qu'observent encore aujourd'hui les tisseuses de tapis de Rabat (2), le principal cen-

ber, *Technique des poteries rifaines du Zerhoun (Hespéris, 1922, fasc. 3)*; sur celles des villes, A. Bel, *Les industries de la céramique à Fès, Alger, 1918*.

(1) Voir la description de ce métier dans Bel et Ricard, *Le Travail de la laine à Tlemcen, Alger, 1913*, p. 63-78. On trouvera aussi la description des deux sortes de métiers, et des hypothèses sur leur origine dans Stuhlmann, *Ein kulturgeschichtlicher Ausflug in den Aures*, Hambourg, 1912, p. 113-121. Cf. aussi le métier de Figuig, in Pariel, *La maison à Figuig, Revue d'Ethnographie & de sociologie, 1912*, p. 275-276; celui du Mzab, in Marcel Mercier, *La civilisation urbaine au Mzab, Alger, 1922*, p. 242-244.

(2) J'adresse ici mes plus vifs remerciements à Mlle R. Bazet, directrice de l'école ouvrière indigène de Rabat, dont l'obligeance a facilité mes recherches, et qui, sur quelques points, a bien voulu enquêter elle-même d'après mes indications. Il est en effet des questions sur lesquelles l'enquête est pratiquement impossible à un homme : seule une femme peut obtenir les renseignements désirés, et une femme qui ait su gagner l'entière confiance des musulmanes : ce qui se rencontre rarement.

tre urbain de cette industrie au Maroc, on peut retrouver, très vivantes, les traces de croyances extrêmement anciennes. Certes, le tapis de Rabat, sous sa forme actuelle, est relativement récent; il a peut-être un siècle et demi d'existence, et l'on pourrait reconstituer ses origines. Mais quels que soient les modèles, orientaux et locaux, dont elles se sont inspirées pour le composer, ce sont des ouvrières qui l'ont créé; elles ont transformé le dessin du tapis qu'elles tissaient sur leur très ancien métier: mais celui-ci n'en fut pas changé le moins du monde (1).

Ce métier, à haute lisse, est d'une remarquable simplicité. Deux grands montants verticaux, en bois; deux poutres horizontales, l'une en haut, l'autre en bas, entre lesquelles est tendue la chaîne; dans l'intervalle compris entre ces poutres, trois roseaux, passés horizontalement entre les fils de chaîne. L'un, supérieur, les maintient immobiles vers le haut; l'autre, inférieur, en immobilise vers le bas la moitié, à laquelle il est attaché; les fils laissés libres par lui sont alternativement tendus et distendus par le jeu du troisième roseau, que l'ouvrière tantôt lève et tantôt abaisse: ce qui lui permet de glisser les fils de trame entre les fils de chaîne, et de nouer les nœuds de laine qui forment le dessin. Le métier nécessite quelques rares accessoires, dont les principaux sont un lourd peigne de métal destiné à serrer le tissu, et un couteau qui sert à couper les fils de laine teinte avec lesquels sont faits les nœuds.

C'est, on le voit, très rudimentaire; mais tout cela, montants, roseaux et accessoires, est susceptible, à l'occasion, de jouer son rôle magique. Pris ensemble ou séparément, ces instruments peuvent donner des indications sur l'avenir, analogues à celles que nous avons vu déjà demander par les femmes au cours des travaux préliminaires de

(1) Les tisseuses de Rabat se rendent fort bien compte de l'origine mixte du tapis qu'elles tissent, où se retrouvent à la fois des motifs décoratifs orientaux et locaux. Elles racontent à ce sujet cette jolie légende: une cigogne passait un jour sur Rabat, portant dans son bec un morceau de tapis qu'elle avait pris en Orient, chez les Turcs. Elle le laissa échapper: il tomba sur une certaine maison, qu'on connaît encore. Il y avait là des femmes intelligentes, qui copièrent sur leur métier ce morceau de tapis en y ajoutant les objets qui étaient autour d'elles: les verres dans lesquels elles buvaient du thé, les oiseaux sur les branches d'arbres, bien d'autres encore, et jusqu'aux pattes de la cigogne: ce sont en effet les noms d'autant de motifs anciens.

la laine; ils peuvent même influencer la destinée de qui a recours à leurs bons offices. La jeune fille qui atteint ses vingt ou vingt-cinq ans et commence donc — nous sommes chez les musulmans — à devenir une vieille fille, emprunte à une tisseuse toutes les pièces qui composent le métier et tous les accessoires. Elle se procure ensuite de l'eau de sept puits différents et découverts, sept puits « dans lesquels le regard de Dieu se reflète » : cette prescription est fréquente en magie nord-africaine. Et le vendredi, à l'heure de la prière solennelle du *zohor*, disposant autour d'elle pièces démontées du métier et accessoires, elle les lave avec cette eau. Quand une femme mariée n'a pas d'enfant, elle procède, pour en avoir, exactement de la même manière. Cette pratique, qui a été relevée à Tlemcen, existe aussi à Rabat, et en bien d'autres endroits de l'Afrique du Nord; on y remarquera, et c'est loin d'être le seul exemple d'un si étrange mélange, l'union intime des croyances magiques et des rites de l'orthodoxie musulmane.

Le peigne de fer qu'on emploie pour resserrer le tissu peut servir au même usage magique que le peigne à carder. Mais les roseaux du métier, surtout, semblent doués d'un pouvoir particulier. Le roseau, d'une manière générale, joue un grand rôle dans nombre de cérémonies et de pratiques magiques; en outre, ceux-ci, dont le jeu permet l'entrecroisement des fils, sont en rapport très direct avec la vie mystérieuse qui, nous le verrons, anime le métier : d'où leur puissante vertu. La future mère qui veut connaître d'avance le sexe et l'avenir de son enfant, s'empare, sitôt le tapis enlevé du métier, de l'un des roseaux et se précipite à la porte de la maison : voit-elle un homme, elle aura un fils; une femme, ce sera une fille. Selon l'aspect de la personne, l'enfant sera riche ou misérable, heureux ou malheureux; il deviendra puissant, ou restera d'humble condition. Cette croyance n'est pas spéciale à la Berbérie; on la retrouve, sous une forme tout à fait analogue, jusqu'en Suède et en Finlande : lorsqu'elle a achevé de tisser une pièce d'étoffe, l'ouvrière qui veut connaître le sexe de l'enfant qu'aura la femme enceinte à laquelle elle pense, sort de sa maison en chevauchant un bâton qu'elle a mis en contact avec le métier : la vue de la première personne qu'elle rencontre la renseigne (1).

(1) Wikman, *Die Magie des Webens und des Webstuhls in schwedischen Volksglau-*

Et ce n'est point la seule analogie qui se puisse constater entre les rites du tissage dans deux régions aussi éloignées.

De même que le métier et ses divers accessoires, les opérations du tissage sont en rapport magique avec les événements de la vie humaine, principalement lorsqu'il s'agit d'amour et de mariage.

Le premier travail consiste à préparer les fils de chaîne : il convient d'abord de leur donner la taille voulue. On plante en terre deux bâtonnets à une distance égale à la longueur du tapis projeté. Une ouvrière munie d'une pelote de fil spécial — le fil de chaîne doit être particulièrement résistant — la dévide en allant de l'un à l'autre de ces bâtonnets, faisant ainsi autant de voyages que la largeur du tapis nécessite de fils de chaîne. C'est, pour peu que le tapis soit de grandes dimensions, un travail long et fatigant; il ne doit pas être interrompu. Aussi, les ouvrières peuvent-elles se relayer, à condition toutefois qu'aucune ne soit remplacée par une femme de sa famille, car cela leur porterait malheur à toutes deux. Éternuer au cours de cette opération est signe de mort pour soi ou pour quelqu'un des siens : on cite de multiples cas où ce présage s'est vérifié. Mais surtout, l'ouvrière, si elle n'est pas mariée, et les jeunes apprenties qui sont présentes, doivent se garder d'enjamber le fil tendu : sinon, le jour de leurs noces, elles ne pourraient remplir leur devoir d'épouses; au contraire, si elles sont mariées, enjamber ce fil est pour elles de bon augure.

Une fois la chaîne tendue, et le tissage du tapis commencé, les garçons ne sauraient se glisser, sans s'exposer à une mésaventure de même ordre, entre le montant inférieur et le sol; même, on s'efforce d'en empêcher les tout petits qui marchent à quatre pattes; bien qu'on ne les pense point encore menacés d'un châtiment aussi grave, cela leur porte cependant malheur : ils sont insupportables tant que le tapis reste sur le métier, et, en conséquence, reçoivent force tapes et punitions : c'est du moins ce que m'affirma un jour une ouvrière en corrigeant son petit enfant.

*ben, Acta Academiae Aboensis, Humaniora, I, 1920. — Selon une coutume autrefois répandue, et qu'on retrouve en Allemagne jusqu'au milieu du XVIII^e siècle, la femme qui voulait connaître le nom de son futur mari tendait devant sa porte le premier fil de sa journée : le nom du premier homme qui passait était le nom cherché (Sébillot, *op. cit.*, p. 16).*

Mais de ce pouvoir maléficiant du métier, il est possible de tirer des effets bienfaisants : on l'emploie pour mettre la vertu des jeunes filles à l'abri jusqu'à leur mariage. Une fois le tapis terminé, on ne le détache pas du métier sans observer une série de rites fort importants, sur lesquels nous reviendrons. Parmi les fils qui le retiennent, on rompt d'abord ceux du milieu : la *ma'allma* (maîtresse ouvrière) fait passer successivement ses apprenties par l'ouverture qui vient d'être ainsi pratiquée. Au moment où chacune la franchit, la maîtresse ouvrière lui donne un coup sur les reins avec un des roseaux du métier, en disant :

bēnt ~ n-nās, haït!
uld ~ n-nās, haït!

filie bien née, sois mur,
 fils bien né, sois fil! (1)

Désormais, même le voudraient-elles, elles sont à l'abri de toute atteinte. Seulement, il faudra avoir soin de délier le sortilège avant leur mariage (2). Voici l'un des moyens employés à cette fin par les femmes de Rabat: métier et tapis y jouent encore leur rôle. On conserve soigneusement la *nira* — nous verrons tout à l'heure l'importance capitale de cette ligne de nœuds — du premier tapis tissé sur un métier. Lorsque la jeune fille se marie, avant la toilette rituelle qui pré-

(1) On remarquera dans ce dicton le jeu de mots obtenu par l'emploi de deux substantifs sonnante de manière presque identique.

(2) Cette façon de protéger la vertu des jeunes filles est fort répandue dans l'Afrique du Nord, jusque dans les campagnes les plus reculées. Ainsi M. Westermarck la note chez les Aït Yousi : « ... la coutume veut que toute petite fille soit à un moment donné conduite trois fois sous les deux traverses supérieures d'un métier à tisser portant une trame préparée, afin qu'aucun homme ne puisse la déflorer, et l'effet magique de cette cérémonie doit évidemment être annulé avant les noces. » Westermarck, *Les Cérémonies du mariage au Maroc*, trad. J. Arin, Paris, 1921, p. 134. Pratique analogue à Tlemcen; cf. Doutté, *Magie et Religion*, p. 293; la jeune fille passe non pas à travers, mais sous le métier : « on présente la jeune fille à une femme qui fabrique des tapis, des couvertures ou des haïk, le jour où elle doit achever l'objet qu'elle a sur le métier. Celle-ci prend la fille par la main gauche, et la fait passer sept fois au dessous du métier, en lui donnant chaque fois un coup de balai sur les fesses : au septième coup, la maîtresse du métier s'adressant à la fille doit prononcer ces mots : « Je t'ai nouée par le métier, tu ne seras dénouée que par le métier. » — Voir *ibid.*, p. 293-294 la cérémonie destinée à annuler celle-ci : le métier y joue son rôle, mais il s'y mêle d'autres éléments.

cède sa conduite dans la maison de son époux, elle prend un fil de cette *nira*, pose sur un bout le talon de son pied droit, et tenant dans sa main l'autre extrémité, fait passer ce fil le long de son dos, sur sa tête, et enfin, le retient entre ses dents. Les femmes présentes coupent alors le fil, dont les deux tronçons sont consumés dans un brûle-parfum placé entre les deux jambes de la mariée, de façon que la fumée monte jusqu'à elle.

Il n'est pas bon qu'un garçon assiste à l'enlèvement du tapis : il s'exposerait à périr par le fer. Cette menace s'explique à l'heure actuelle par le fait qu'on emploie un couteau pour détacher, sinon, comme nous le verrons, les premiers des fils qui retiennent le tapis au métier, du moins la plus grande partie d'entre eux. Mais la nature de ce châtiment ne saurait justifier en dernière analyse l'interdiction d'assister à la cérémonie, car rien n'empêche les garçons d'être là lorsque l'on tisse, opération pour laquelle la tisseuse emploie un couteau chaque fois qu'elle a noué un point. Il y a bien plutôt danger d'ordre sexuel (1). Le travail de la laine, travail féminin, apparaît souvent, en Afrique du Nord, dans l'une ou l'autre de ses phases, dangereux pour les garçons. A Blida, on ne laisse pas pénétrer dans la chambre où est le berceau d'un garçon de moins de quarante jours les femmes qui se livrent à l'un quelconque des travaux de la laine, et l'on se garde d'approcher de ce berceau de la laine non ouvrée ou non tissée : nous avons vu déjà que la même interdiction existe pour le fuseau (2).

Quant aux croyances précédentes, elles s'expliquent principalement, semble-t-il, par ce fait que le métier est, par sa destination même, par le travail qui s'accomplit sur lui, par le résultat qu'il permet

(1) En Suède, où cette interdiction existe, on croit que le garçon perdrait sa virilité. Wickman, *loc. cit.*

(2) Cf. Desparmet, *Ethnographie traditionnelle de la Mettidja*, *Bulletin de la Société de Géographie d'Alger*, 1919, p. 222. — A Demmat, l'interdiction d'assister à l'enlèvement du tissu est générale. Au moment où l'on va y procéder, on ferme la porte de la chambre et on la cale soigneusement, afin que personne, homme ou femme, ne puisse entrer (Boulifa, *Textes berbères en dialecte de l'Atlas marocain*, p. 198). — « En Norvège, quand on ôte le tissu de dessus le métier, personne ne doit entrer dans la chambre ni en sortir, sous peine d'être exposé à une attaque d'apoplexie. La porte est alors fermée et gardée par quelqu'un » (Sébillot, *op. cit.*, *Les Tisserands*, p. 11).

d'obtenir, en rapports tout à fait étroits avec la magie des nœuds. Or, celle-ci, en matière de magie sexuelle, joue un rôle extrêmement important, chez les populations de l'Afrique du Nord comme ailleurs.

Mais les fils qui ont été en contact avec ce réservoir de forces magiques qu'est le métier, mieux encore, ayant joué quelque rôle dans le travail qui s'élabore en lui, en reçoivent une valeur particulière, qui ne ressort pas nécessairement à la magie des nœuds, ni à la magie sexuelle. En Algérie, pour que les silos soient inépuisables, on y jette mille grains d'orge enfermés dans une peau de chacal nouée par un fil de trame pris au métier (1). A Rabat, on se sert d'un tel fil comme remède, du moins préventif : les fillettes l'attachent autour de leur front pour se préserver des maux de tête.

La laine prise au métier tient aussi une grande place, et ce qui est naturel, dans les rites d'apprentissage. On sait que chez les populations nord-africaines, aucun apprentissage ne se peut concevoir sans l'intervention d'un saint : sa grâce est bien plus nécessaire encore que l'apprentissage manuel, dont elle dispense souvent. Chaque métier, et presque chaque opération, a son patron attitré. Le tissage ne fait pas exception. A Rabat, lorsqu'une fillette ne fait aucun progrès dans cet art, on s'adresse à Lalla Zineb el-'Aïdiyya, dont la qoubba s'élève rue Souïqa. On raconte que cette Lalla Zineb était une tisseuse qui travaillait très vite : elle réussit un soir à terminer un tapis commencé le matin même. Aussi, dit-on aujourd'hui d'un travail hâtivement fait :

ḥadāḳ ṣ-ṣṣṣ-ḍīāl-lālla-zīnēb ~ l-ṣaidīyyā

C'est un ouvrage digne de Lalla Zineb el-'Aïdiyya (2).

et l'on en conclut, peut-être abusivement, que le tapis de la sainte était fort mal fait. Pourtant, c'est à ses bons offices qu'on a recours pour délier les doigts de l'enfant. On la conduit à sa qoubba, après s'être muni de raisins secs, que l'on mange dans le sanctuaire. Ensuite on fait absorber à l'enfant, dans un peu de lait, un flocon de laine recueilli sur le tapis en cours de tissage ; et elle dit en même temps :

(1) Desparmet, *Revue Africaine*, 1919, p. 276, d'après le livre de magie d'Ibn el-Hâjj.

(2) On dit aussi : c'est un tapis des *Oulad Ṣīdī Ṣrīdī*.

*iā lalla-zinēb,
 aṣṭeni ~ l-fhāma
 ūftāh-li-bṣerṭi.
 ūgō^uudni f-trēq ~ lhēr!*

Lalla Zineb, donne-moi l'intelligence, ouvre-moi la compréhension, et conduis-moi dans le bon chemin.

Lorsque, pour une raison quelconque, la fillette ne peut pas être conduite à la qoubba de la sainte, la maîtresse ouvrière prend un flocon de laine au tapis attaché au métier, le pose un instant sur sa tête, et le fait absorber sur place, dans un peu de lait, à son apprentie. Celle-ci alors lui baise la tête et les mains, et la maîtresse ouvrière prononce elle-même la formule consacrée : « Que Lalla Zineb te donne l'intelligence... »

Au reste, il n'est pas mauvais de stimuler par d'analogues pratiques le zèle et l'habileté des apprenties, même si l'on n'a nullement à s'en plaindre. Lorsque l'on tisse un tapis, on indique par trois nœuds de laine blanche glissant le long d'un fil de chaîne l'endroit où doit se terminer chaque bordure, et le centre du tapis. Lorsque celui-ci est terminé, la maîtresse ouvrière recueille la laine de ces trois nœuds de repère, la met dans sa bouche, l'imbibé d'un peu de salive et la partage entre ses apprenties. Celles-ci doivent alors absorber ces brins de laine dans un peu d'eau, en s'inclinant au-dessus de la tête de la maîtresse ouvrière.

Dans tous ces cas, on voit que le rite essentiel est l'absorption du flocon de laine. L'on crée ainsi entre le métier, la laine et l'ouvrière un lien magique, qui fut mis, postérieurement peut-être, sous l'égide de la sainte. Mais le rôle de cette dernière n'est pas superflu : le flocon de laine a été en contact avec elle, ou, à son défaut, avec la maîtresse ouvrière; il transmettra donc en outre à l'apprentie les qualités de ces tisseuses émérites. Le rite est particulièrement net dans le dernier cas: on sait le rôle de la salive comme véhicule de *baraka*.

Lalla Zineb el-'Aïdiyya est particulière à Rabat. Les gens de Salé n'ont point recours à elle: ils ont leur sainte à eux. Il n'y a pas là seulement une marque de l'antagonisme traditionnel qui sépare les deux cités: l'industrie du tissage est trop répandue pour que les tisseuses de chaque ville n'eussent point éprouvé le besoin d'avoir à portée de la

main une protectrice à laquelle elles pussent avoir recours en tout temps, et s'adresser librement comme à l'une des leurs (1).

De même que les rites de la préparation de la laine, ceux du tissage sont de deux sortes : les rites qui se rapportent à la vie des ouvrières, et ceux qui ont pour but le tissage lui-même; ces derniers sont les plus importants. Le métier vide n'est qu'un assemblage de poutres et de roseaux; sitôt le fil de chaîne tendu, sitôt le travail commencé, le métier s'anime d'une vie qui lui est propre et persistera jusqu'au moment où le tapis sera détaché de lui. Le métier, sans métaphore, est une personnalité vivante : les ouvrières, qui le vénèrent et le craignent, sont unanimes à l'affirmer. Même, elles savent où réside surtout cette vie: c'est dans la *nira*; elles entendent par là la ligne des nœuds grâce auxquels une partie des fils étant immobilisée, le jeu des autres permet l'entrecroisement des fils de trame : là en effet réside tout le secret du tissage.

Une telle personnalité réclame beaucoup d'égards; elle est très susceptible. Il ne lui plaît pas de travailler pour les méchants : si celui à qui est destiné le tapis n'a pas le cœur pur, il survient, au cours du tissage, toutes sortes de mésaventures. L'ouvrière qui entre au matin dans la chambre où est le métier, ne manque pas de le saluer; en sa présence, elle ne se sent pas seule; elle doit se garder de prononcer une parole désobligeante, surtout si elle s'adresse à lui, et de le traiter avec désinvolture. Ainsi il est interdit d'accrocher à lui quelque vêtement, et surtout de s'asseoir sur la traverse inférieure; une paresse insurmontable s'emparerait des ouvrières : sans doute le métier leur aurait-il transmis sa fatigue ou celle de la personne qui se serait assise sur lui.

Une coutume qui semble avoir disparu à Rabat, mais qu'on re-

(1) Auprès de la qoubba de Lalla Zineb est celle de Sidi Mengoût, qui de son vivant, était, dit-on, un forgeron. Il exauce toutes sortes de prières; mais on a spécialement recours à lui pour guérir un enfant de sa paresse. On le lui conduit, les mains liées derrière le dos; on les détache dans la qoubba du saint, et l'enfant lui demande, comme à Lalla Zineb : « *gō^uudni f-trēq ḥēr*, conduis-moi dans le bon chemin. » Puis il lui offre des bougies et de l'huile. Si les mains de l'enfant se délient d'elles-mêmes dans la rue avant l'arrivée à la qoubba du saint, c'est d'excellent augure. Le sens du rite est clair.

trouve encore en divers points de l'Algérie, veut qu'on nourrisse le métier. On dépose sur les montants quelques grains de blé; ou bien l'on fait couler sur la nira quelques gouttes du sang d'un poulet qu'on égorge: c'est un véritable sacrifice au métier.

Celui-ci n'est pas à l'abri des atteintes du mal. Il redoute particulièrement le mauvais œil. Pour l'en protéger, on a recours aux talismans ordinaires: on accroche sur ses montants une main découpée dans un morceau de papier, ou un fer à cheval; parfois, les deux ensemble. Pour ne point défier la fortune, on s'abstient de supputer le profit que fera la laine, ce que rapportera le travail, et l'époque à laquelle il sera terminé. A mesure que l'ouvrage avance, on enroule la partie achevée autour de la traverse inférieure, le *menoual*; on la recouvre d'une étoffe, et l'on évite soigneusement de la regarder, car cela porterait malheur au tapis. Or c'est encore une pratique qui rapproche le travail de la laine de celui des fruits de la terre: ainsi, lorsqu'on presse les olives, dans un local qu'on choisit généralement obscur, les canaux par où l'huile s'écoule et les réservoirs où elle s'amasse sont recouverts de paillasons qui la cachent aux regards, et que l'on ne saurait soulever sans dommage.

Cette puissance magique du métier, cette *baraka* qu'il possède, est comme toutes les forces de ce genre, à la fois bienfaisante et redoutable. L'homme qui en profite, sans en être tout à fait le maître, n'en doit user qu'avec les plus extrêmes précautions, sinon elle se retourne infailliblement contre lui. Ainsi le métier peut devenir funeste aux hôtes de la demeure où il se trouve, si l'on n'observe pas quelques prescriptions formelles. On ne doit pas faire pénétrer dans une maison un métier portant un tapis commencé, car il ferait périr un des habitants de la demeure nouvelle : peut-être les lois de l'équilibre magique exigent-elles qu'une existence disparaisse pour compenser celle que l'on vient d'introduire. On peut heureusement tourner la difficulté : s'il est absolument nécessaire de procéder au transport d'un tapis en cours d'exécution, on écarte tout danger en faisant pénétrer métier et tapis par les terrasses et la cour de la maison: magiquement, ils ne sont pas entrés. Il est interdit également, sous peine de grands malheurs, de placer deux métiers dans

la même chambre, ou dans deux chambres se faisant face : c'est une croyance très répandue que deux *baraka* ne peuvent se rencontrer sans danger. Cette interdiction était rigoureusement observée à Rabat jusqu'à ces tout derniers temps. Mais les tapis de Rabat sont devenus à la mode, et se sont vendus de plus en plus cher. Les tisseuses ont trouvé le moyen, l'appât du gain aidant, de concilier une fois de plus les vieilles croyances et les nouvelles conditions économiques. Elles se sont avisées qu'on pouvait monter deux métiers dans la même pièce sans rien avoir à craindre, si l'on prenait la précaution de les séparer par quelque talisman, comme par exemple un *keskâs* (1) de terre à cinq trous. On connaît la valeur prophylactique tout à fait générale du chiffre cinq dans l'Afrique du Nord.

On aperçoit déjà les principaux traits de cette existence magique qui est celle du métier à tisser. Mais nulle part le caractère de cette vie n'apparaît aussi clairement que dans la cérémonie dernière, celle qui a justement pour but de la lui retirer : cette vie s'évanouit en même temps qu'on enlève du métier le tapis achevé. On conçoit combien une telle opération est délicate : l'on s'attaque à une force magique redoutable, que l'on doit supprimer pour jouir de son travail, sans cependant la détruire tout à fait, afin de pouvoir à nouveau se servir de son effet bienfaisant. C'est un moment solennel entre tous. Cela se passe à la fin de la journée : il n'est pas bon de terminer un tapis au début ou au milieu du jour. Toutes celles qui ont travaillé sont là : maîtresse ouvrière, tisseuses, apprenties; on a convié des voisins et des amies; point de garçon, car cela leur porterait malheur. On a préparé un bol d'eau : la maîtresse ouvrière y trempe la *medra*, la fourche, et asperge de quelques gouttes d'eau le tapis, en récitant cette formule :

sqînâk f' d-donîâ,
~sqîna f' lahrâ!

Nous t'avons abreuvé dans cette vie,
abreuve-nous dans l'autre monde.

(1) Marmite trouée où l'on fait cuire le couscous.

On le traite comme les agonisants : à ceux-ci aussi, c'est un pieux devoir de donner à boire, en leur pressant sur la bouche un linge très blanc trempé dans l'eau, afin qu'ils ne « partent pas avec la soif », et qu'en reconnaissance ils abreuvent dans l'autre vie ceux qui viendront les retrouver. L'eau restée dans le bol qui a ainsi servi à désaltérer le tapis est sacrée : on ne doit pas la jeter, « car en elle est la vie du tapis »; on empêche les enfants d'y toucher, parce que s'ils la buvaient, leurs facultés intellectuelles seraient paralysées. On s'en débarrasse en la versant dans un pot de fleurs: la plante vivante absorbe cette âme.

Désormais on peut toucher au tapis, le séparer du métier en rompant l'extrémité des fils de chaîne qui le lient aux traverses. Cela ne se fait point sans d'ultimes précautions. La maîtresse ouvrière commence par la traverse supérieure, et rompt d'abord les fils du centre de la ligne. Pour eux, elle n'emploie pas le couteau : car ce serait faire injure à la laine que de lui imposer dès l'abord le contact du fer impur; elle les brûle. C'est alors que — rite adventice — elle fait passer ses apprenties par l'ouverture, ainsi qu'il a été rapporté plus haut. Enfin les derniers fils sont coupés, le tapis est retiré du métier, et celui-ci n'est plus qu'un cadre mort (1). Mais ces rites ont été bien observés, il reste prêt à ressusciter sitôt que l'on tendra sur lui la chaîne d'un nouveau tapis; sans ces précautions, il serait mort à jamais; et ce serait en vain qu'on s'efforcerait désormais de tisser un tapis sur lui.

Toutes ces croyances, tous ces rites, présentent d'étranges analogies avec ceux qu'on observe dans la culture de la terre. Par rapport au tissu qui se crée en lui, le métier est comme le champ par rapport à la moisson qu'il porte. Tout le temps que le grain est en lui,

(1) On pourrait encore retrouver çà et là en Europe des vestiges de croyances très voisines et de rites analogues : « Dans la Flandre occidentale, quand le tissage d'une pièce de toile est fini, on la coupe en fil de penne. Or il est d'usage que les enfants de la maison tiennent une assiette sous le fil de penne quand celui-ci est coupé, afin, comme on dit, de recueillir le sang de cette pièce de toile. Le tisserand, pendant qu'il la coupe, laisse tomber de sa main quelques pièces de monnaie dans l'assiette, et les enfants croient que cette monnaie sort de la toile elle-même et en forme le sang... En Norvège, celui qui coupe le tissu déjà prêt doit mettre sur les ciseaux des charbons ardents, sortir de la chambre et les éteindre dans la cour. » (Sébillot, *op. cit.*, *Les Tisserands*, p. 11).

le champ vit d'une vie merveilleuse dont la récolte est le produit. Cette vie germe avec le grain, croît avec les épis, s'épanouit en même temps qu'eux, et se retire au moment où ils tombent sous la faucille du moissonneur. Le champ demeure alors comme mort; il mourrait tout à fait si par d'habiles pratiques le laboureur ne savait lui restituer une parcelle de cette vie, pour que l'année d'après il puisse encore une fois renaître, et prêter sa force au grain. Croyances analogues, et rites très semblables. Entre la cérémonie de l'enlèvement du tapis et celle de la moisson, il y a une analogie frappante. C'est de part et d'autre le même respect religieux devant cette vie magique que l'on va supprimer, en prenant toutes les précautions pour qu'elle puisse renaître. De même que, dans le premier cas, c'est la maîtresse ouvrière qui joue le principal rôle, de même la coupe des premiers épis doit être faite par le maître du champ ou par le chef des moissonneurs, qui porte le titre de *raïs*, ou celui d'*agellid* (roi) chez les Berbères. Comme le fer est proscrit pour couper les fils de la laine, de même ces épis doivent être cueillis à la main. Dans l'un et l'autre cas, l'on chante des formules, et ce qui montre le mieux combien la similitude des deux opérations est sentie profondément par les indigènes eux-mêmes, c'est que *ces formules sont identiques*. Les tisseuses ont adopté sans en changer un mot les formules mêmes de la moisson. Lorsqu'on enlève un tapis sur les métiers de Rabat, les femmes chantent:

*mūṭ, mūṭ, iā-fēddānna,
iā-sōbhān-m' l-lā-imūṭ,
qādēr-bik mūlānā ihīk!*

Meurs, meurs, ô notre champ d'orge;
gloire à Celui qui ne meurt pas!
Mais Notre Seigneur peut te rendre la vie;

ou encore :

*mūṭ, mūṭ, iā fēddānna,
iā-sōbhān m' l-lā imūṭ,
iāhīk-mūlānā,
bā'd-ma-ṭmūṭ!
wiḥērtīk rā'lna,
widērsuā ṣīrānna!*

Meurs, meurs, ô notre champ d'orge ; gloire à Celui qui ne meurt pas !
 Notre Seigneur te rendra la vie, après la mort ; nos hommes te
 laboureront et nos bœufs te dépiqueront (ta récolte) (1).

★★

Les rites du travail de la laine sont donc, en Berbérie, nombreux et très caractéristiques, ceux surtout qui s'attachent à l'archaïque métier à tisser encore employé par les femmes. Ces rites, on vient de le voir, se divisent en deux grands groupes : les uns ont pour objet l'avenir des ouvrières elles-mêmes, et concernent surtout l'amour, le mariage et la fécondité ; les autres ont pour but d'aider le travail des forces occultes qui participent pour une part prépondérante à toutes les transformations des brins de laine, depuis leur croissance jusqu'au moment où ils sont devenus un tissu.

Les premiers de ces rites semblent, tout d'abord, moins fondamentaux : puisqu'ils ne font, en quelque sorte, que dériver du travail de la laine, qui, sans eux, pourrait cependant être mené à bonne fin ; tandis que les autres, dans l'esprit des ouvrières, sont la condition même de ce travail, plus encore que ne l'est l'œuvre de leurs mains. Cependant, il ne faudrait pas croire qu'ils représentassent une innovation récente. Un instrument doué d'une puissance aussi considérable dut être de tout temps le centre de nombreuses pratiques de magie. D'autre part, les rites de ce genre que nous avons observés en Berbérie ne sont pas sans rapport avec ceux que l'on rencontre dans des pays parfois lointains, comme la Scandinavie. Sans doute, les con-

(1) Voir des exemples de ces formules dans Westermarck, *Ceremonies and Belief connected with agriculture...*, Helsingfors, 1913, p. 24-25 ; Laoust, *Mots et Choses berbères*, p. 376-379. — On retrouve chez les Hayaïna (est de Fès) une formule toute semblable :

mît° yâ feddâinna
subhân men lâ imât°
ḡadar mulâna yahyh
ba'den imât°

Meurs, ô notre champ ; gloire à Celui qui ne meurt pas ! Notre Seigneur peut le ressusciter après qu'il est mort. (Westermarck, *loc. cit.*) Ces formules sont quelquefois citées par les femmes : ainsi celle que rapporte E. Lévi-Provençal, *Pratiques agricoles et fêtes saisonnières des tribus djebalah de la vallée moyenne de l'Ouargha*, *Archives Berbères*, 1918, p. 16 du t. à p.

ditions du travail sont les mêmes: l'étoffe est tissée par des femmes, dont les principales préoccupations sont partout peu nombreuses et bien semblables: amour, mariage, enfants; sans doute aussi le métier à tisser est directement en rapport avec la magie des nœuds, dont l'emploi est général, pour des fins presque partout analogues. Des rites de même ordre auraient donc pu naître autour du métier à tisser, indépendamment les uns des autres, en différents pays. Ou bien, devant leurs rapports parfois si étroits, faut-il envisager des influences réciproques ou plutôt une origine commune? En ce cas, il faudrait la chercher très loin, remonter peut-être à l'époque préhistorique où un métier à tisser déjà relativement perfectionné, comme l'antique métier de Barbarie, s'est répandu en Occident.

En ce qui concerne le deuxième groupe des rites, ceux qui ont trait au travail même de la laine — et là encore, l'Europe semble avoir comme jadis certaines croyances analogues à celles que nous retrouvons aujourd'hui chez les tisseuses nord-africaines — une observation s'impose dès l'abord: la laine est considérée comme un produit du sol, de même ordre que le grain et l'huile, et traitée en conséquence. Comme le grain et l'huile, elle possède une vertu particulière, éminemment bienfaisante, mais dont il serait dangereux d'user sans de minutieuses précautions. Nulle part ce caractère sacré de la laine, si semblable à celui que l'indigène prête au grain, n'apparaît aussi clairement que dans les rites du tissage: le métier est au tissu ce que le champ est à la moisson, le cadre nécessaire pour que s'épanouisse et se transforme la vie de la laine ou du grain; et les rites se répondent. Placé devant le mystère de la création, l'homme peu civilisé ne peut comprendre qu'une matière nouvelle puisse naître, une autre changer d'aspect, par la seule œuvre de son industrie. Son esprit, avide d'explication mystique, en forge ou en adopte une, et l'applique ensuite systématiquement à tout ce qui, dans la nature, lui paraît pouvoir s'y prêter.

HENRI BASSET

LES RUINES DE TINMEL ¹

Tinmel a été tiré de son oubli par M. Doutté qui en a placé dans son ouvrage *En tribu*, une magistrale description à laquelle il n'y a rien à reprendre. Comme on ne pourrait refaire ce travail sans répéter, moins heureusement certes, l'excellente étude de M. Doutté, nous nous contenterons de préciser quelques points encore peu clairs, soit d'après des renseignements pris sur les lieux mêmes, de la bouche des gens du pays, soit à Marrakech, dans la bibliothèque du cadi Moulay Mostafa et d'après ses conseils.

Le lieu appelé Tinmel, Tinnal, ou Tinmelel est situé dans la vallée même de l'oued Nfis à six kilomètres en amont de Talat-n-Yaqoub. La grande piste de Marrakech à Taroudant laisse donc Tinmel à sa droite.

Suivant une direction franchement Ouest, on quitte Talat-n-Yaqoub par un sentier rocailleux, parmi les éternels champs en terrasses sur la rive droite de l'oued.

A 4 kilomètres, on passe à gué sur la rive opposée. Il se trouve là une petite ride de terrain qu'on franchit avec une extrême facilité. Immédiatement après, Tinmel commence. L'agglomération actuelle se devine plus qu'elle ne se voit entre les boqueteaux rabougris, couchée à la partie inférieure du plan incliné de la montagne sur la rive gauche.

A nos pieds s'étale un vieux cimetière de dimensions disproportionnées ; il n'est d'ailleurs pas désaffecté et on y enterre encore. Asem-del Amghar: le cimetière du chef, annonce le guide. C'est dans ce cimetière qu'on a montré à M. Doutté l'endroit où dormirait son dernier sommeil Ibn Toumert, le Mahdi des Almohades; une tombe plus

(1) Les photographies jointes à cet article sont l'œuvre du regretté Wattier, Inspecteur des Eaux et Forêts à Marrakech, qui avait adressé en même temps à *Hespéris* une courte note sur les ruines de Tinmel. Ayant appris que la partie d'un travail du D^r Ferriol sur le même sujet était sous presse, il retira le sien, en voulant bien autoriser *Hespéris* à publier les magnifiques documents que l'on trouvera ici. (N. D. L. R.)

grande que les autres serait la sienne, tout près du mausolée branlant de Lalla Himmit 'Azza, patronne du lieu.

On verra plus loin ce qu'il faut penser de cette assertion dont M. Douitté lui-même a fait justice. Si réellement ce cimetière remonte à l'époque des Almohades, et il est très vraisemblable qu'il en soit ainsi — il a dû servir à la tribu des Ait Amghar, dont il aurait encore conservé le nom, et formée des parents d'Ibn Tounert. Au reste ces trépassés dorment aujourd'hui sous la protection de cette Lalla Himmit 'Azza, la mère aux deux tombes, le corps de cette sainte personne ayant fait jadis l'objet d'une dispute entre les gens de Tinnel et les Zenaga.

Suivant toujours le chemin dans la direction Ouest, on atteint, 500 mètres plus loin, le ravin de Talat n-Waqba: c'est une crevasse à pic dans le plateau ; elle servait de défense naturelle aux remparts de la ville qui dominaient d'une quarantaine de mètres le talus opposé du ravin. Entre celui-ci et les murs extérieurs s'étend un espace de trois cents mètres, en pente assez raide dans sa partie Nord, plus douce au Sud du côté du Nfis. Il s'y trouve, tout à gauche du sentier, une citerne sans âge, sur la droite, huit haouch, sur la signification desquels notre guide ne veut rien révéler de précis: « Ils servent, dit-il, au jeu de balle, ce sont les enfants qui les ont élevés pour leurs jeux ». Explication peu plausible à moins que le jeu de la balle ne fasse partie de quelque rite ancestral.

Avant d'aborder la description de chaque partie de la vieille ville, il faut, pour avoir une vue d'ensemble et situer le tout dans son cadre, escalader l'escarpement qui surplombe, au nord, les ruines. Taourirt N Tidaf, la colline des vedettes: ainsi la nomme-t-on encore, expliquant suffisamment de la sorte sa destination première. Et de fait il y a au sommet, des vestiges de murettes en pierres sèches, comme en élèvent encore de nos jours les berbères quand ils montent la faction.

La petite ville almohade reposait dans le quadrilatère suivant :

Au sud, la ligne à peu près rectiligne de l'oued Nfis dont la rive gauche servait de défense naturelle ; tandis que la rive droite très escarpée porte les trois collines où l'Inam el Mahdi allait chercher l'inspiration.

A l'est, le ravin déjà mentionné de Talat-n-Waqba.



La Vallée de l'Oued Nfis.



La Vallée de l'Oued Nfis et l'emplacement des ruines.

A l'ouest, un ravin analogue mais de dimensions bien moindres : Talat-n-W'abdallah, encore dénommé Talat-n-Timezguida.

Au nord, cette même colline des vedettes couvrait la cité; le mur d'enceinte de ce côté, était bâti à mi-pente, au point où la roche se relève brusquement et ne permet plus de placer des maisons.

Cet espace peut avoir de 800 à 900 mètres dans sa plus grande longueur, de 500 à 600, dans sa largeur. La face sud ne comportait pas de mur d'enceinte; le côté ouest semble en présenter des vestiges en un point immédiatement derrière la mosquée; à la face nord correspondait vraisemblablement un simple mur en pierres sèches, la protection du poste de vedettes étant jugée suffisante. Seul le côté de l'ouest, celui qui regarde vers la plaine, le plus menacé par conséquent, a conservé des vestiges encore suffisants pour que l'on reconstitue ce que pouvait être cette partie du rempart. En voici le détail :

Reprenons pour faciliter la topographie le sentier à l'endroit où nous l'avons laissé, à côté de la citerne et avant les murs. A droite, sur le rebord qui domine les haouch, les restes d'une énorme tour beaucoup plus massive que les autres attire la première le regard. Elle mesure environ 8 mètres sur 4. Jusqu'à hauteur d'homme, les constructions sont en pierre du pays retaillée et cimentée avec un mortier à la chaux d'une teinte rouge, résistant ; au dessus est un beau pisé à la chaux épais d'un mètre et demi, à l'intérieur duquel sont inclus de gros madriers et des pierres. Le sol de cette tour est occupé par le déblai de la toiture qui doit s'être augmenté de débris de toute sorte, car on y voit quantité de dalles ardoisées jetées là pêle-mêle. Les indigènes ont placé ici un sanctuaire (ils en ont mis partout dans ces ruines), dédié à un seyyid, Moulay Yaqoub, qui ne serait autre qu'el-Mansour, le plus grand des bâtisseurs du Moghreb. Ils prétendent que c'est là son tombeau. Ses fidèles, ignorants, en font un fils de ce Moulay Yaqoub de Fès, patron des sources sulfureuses. Chose remarquable, ce prince est le seul de sa dynastie dont le nom soit parvenu jusqu'aux grossiers habitants de la Tinmel moderne. Abd el-Moumen lui-même n'est qu'un inconnu dans sa patrie d'adoption, dont il a porté si haut la gloire.

A droite et à gauche de cette tour majeure continuait le mur d'enceinte, flanqué de tours nombreuses mais de dimensions sensible-

ment réduites de moitié ; elles ne s'élèvent guère plus haut que la terre qui les environne, mais on les reconnaît à la trace laissée par l'éroulement du pisé, les tas symétriques de terre rouge en marquent l'emplacement ; elles devaient être moins soignées que la tour de Yaqoub el-Mansour.

Il y en a ainsi 7 à droite de cette dernière, puis on arrive à Bab Ighli ou porte d'entrée. M. Doutté a pu encore admirer son arc disjoint, il s'est complètement affaissé depuis. L'emplacement n'en est plus marqué que par un double seuil, car c'était une porte en chicane comme les portes actuelles de Marrakech, dont elle était loin d'avoir les proportions. Les pilastres extérieurs, en pierre taillée, ne s'élèvent plus qu'à un mètre et demi du sol.

Toujours à droite, après la porte, une partie du mur extérieur est encore debout. Il mesure 1^m.50 d'épaisseur et est également bâti en pierre retaillée avec mortier à la chaux. Ce coin devait être un des plus soignés de l'enceinte et il ne pouvait en être autrement puisque c'est par là que pénétraient les Almohades venant en pèlerinage aux tombeaux de leurs ancêtres. On voit, dans les chroniques de l'époque, les premiers souverains de la dynastie manifester à tout moment leur sollicitude pour la cité du Mahdi.

On compte après Bab Ighli encore 4 tours en pierre car, depuis la porte, tout pisé à disparu ; ces gens construisaient apparemment avec les matériaux les plus près de leur main, en pisé dans les endroits où se trouvait de la terre, en pierre quand le rocher affleurerait.

Après ces dernières tours, le trajet du mur n'est plus marqué que par un entassement informe de cailloux : on n'y peut plus rien relever qui en puisse indiquer la contexture. Peut-être le mur primitif, qui ne pouvait être que la continuation de celui de Bab Ighli, ayant subi quelques déprédations, fut remplacé par un modeste mur en pierres sèches quand sombra la fortune de Tinmel. Ce sont les débris de celui-ci qui jonchent le sol.

Sur le côté nord, la trace est encore moins visible, l'entassement des cailloux se perd au milieu des rochers ou s'égare parmi les restes d'autres murs dont on ne peut dire l'origine. Dans ce dédale, il est impossible désormais de retrouver le fil : seules, des fouilles méthodiques pourraient donner quelques résultats.

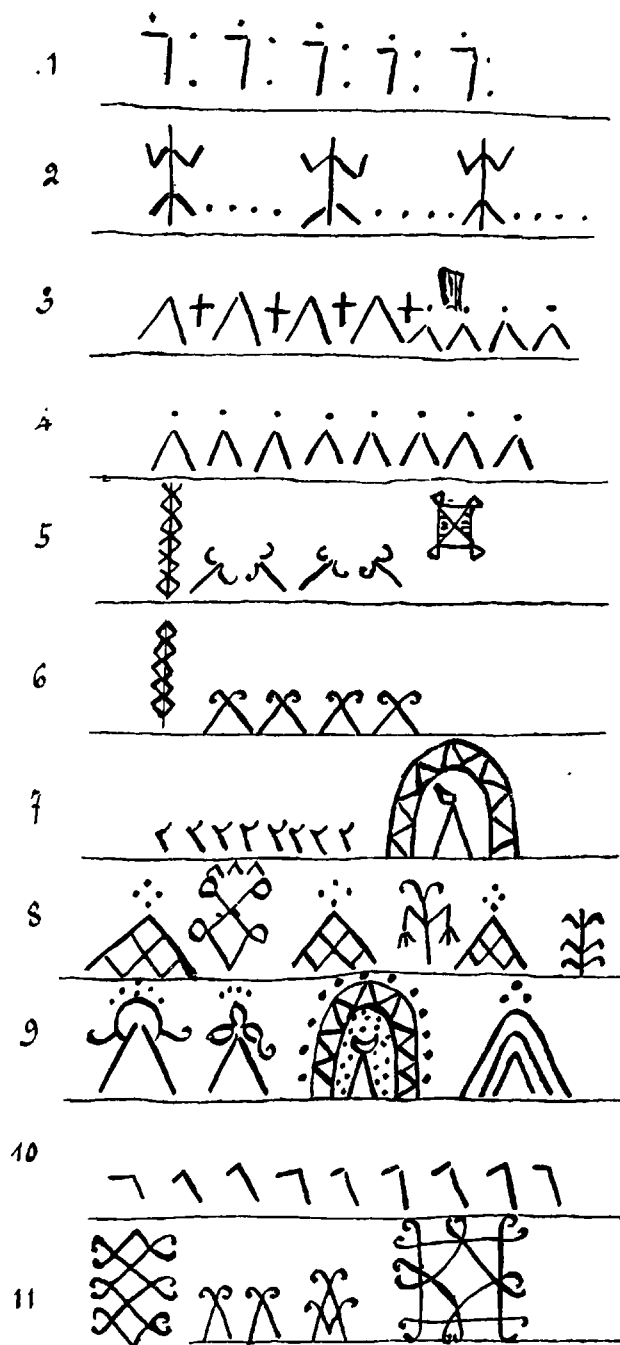


Fig. 1. — Décorations de la maison du cheikh de Tinmel.

Les vestiges de murs sur la face ouest sont à peine visibles du côté de la mosquée : cependant il nous a semblé voir, en un point, un petit escarpement vertical sur le talus du Talat-n-w'Abdallah, qui serait le reste d'un pan de pisé. Bien que les traces de murette continuent de l'autre côté du ravin, nous estimons que c'était là la limite de la petite cité montagnarde.

L'intérieur du quadrilatère abrite quelques maisons misérables.

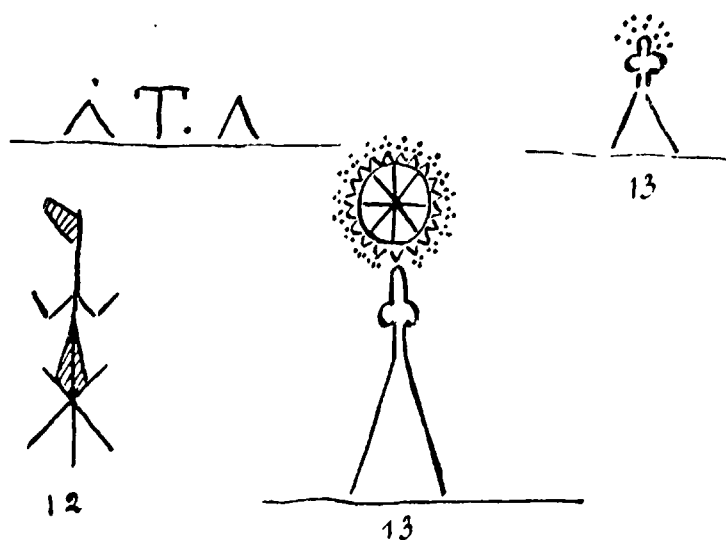


Fig. 2. — Décorations de la maison du cheikh de Tinnel

groupées autour de la demeure du cheikh, sur la rive gauche d'un tout petit ravineau : c'est le Tinnel moderne.

La maison du cheikh aurait encore quelque allure si elle ne se trouvait à proximité de la mosquée du Mahdi. Ses murailles sont revêtues à profusion de décorations, dont les curieuses bandes superposées correspondent aux bandes du pisé. L'ensemble présente l'aspect d'un tapis des plus bariolés ; ces points, ces crochets, ces croix, ces angles et ces triangles sont bien à la base de ces tapis Wawsguit, communément vendus sur le souk de Marrakech sous le nom de tapis Glaoua (fig. 1 et 2).

LA MOSQUÉE DE TINMEL. — Quelques pas plus loin, sur une légère ride dominant le fossé de Talat 'n-w'Abdallah, s'élève la célèbre mos-

quée décrite, il y a quinze ans, par M. Doutté, la mosquée du Mahdi des Almohades. Les indigènes ne l'appellent plus depuis longtemps que *Timezguida toumlilt*, la mosquée blanche, blanche par l'intérieur, grâce à son revêtement de plâtre, car la masse elle même participe à ce ton vieux cuivré si commun aux monuments moghrebins.

L'ensemble forme un carré d'une quarantaine de mètres de côté ; pour pouvoir recouvrir un pareil vaisseau d'une toiture, l'intérieur



Fig. 3. — Vieille mosquée de Tinmel et réduit en pisé masquant la porte de droite. Ce réduit sert actuellement de lieu de prière.

fut compartimenté par une série d'arcatures sur piliers massifs, en un damier de petits carrés de 4 mètres environ de côté. De la sorte les madriers taillés dans le bois d'alentour purent être utilisés en guise de charpente.

De cette forêt d'arcades, il ne reste encore debout que la travée sud, celle qui correspond au mur dans lequel est aménagé le mihrab. Elle compte dans un plan parallèle à ce mur, huit piliers massifs fort bien conservés. Entre chaque pilier et le mur, ainsi qu'entre deux piliers consécutifs, est un arc en briques revêtu de stuc plus ou moins fouillé ; les arcs entre mur et pilier sont bien mieux décorés que les autres.

Des neuf carrés ainsi tracés dans cette travée, celui du milieu.

plus spacieux, répond au mihrab, il portait une coupole aujourd'hui écroulée et dont l'amorçage sur le mur est encore visible.

De même les deux autres carrés, correspondant aux deux angles de cette travée, comportaient chacune une coupole ; seule celle de l'angle Est tient encore par un prodige d'équilibre, l'autre ayant disparu depuis longtemps.

Chacune de ces coupoles au plafond très décoré était surmontée



Fig. 4. — Nids d'abeille de la coupole du mihrab, actuellement détruite.

d'un toit en tuiles vertes en forme de pyramide très évasée. Celle du mihrab était à peine dominée par le massif minaret de neuf mètres sur quatre qui lui correspond extérieurement.

A environ six mètres de hauteur, le mur sud comprend une série de petites fenêtres romanes régulièrement espacées, servant à donner la lumière et à assurer la ventilation. De sorte que, vu de l'extérieur, avec ses coupoles et ses fenêtres, ce mur présente de frappantes ressemblances avec celui de la mosquée de la Koutoubia qui lui correspond à Marrakech.

De chaque côté, dans les faces est et ouest, sont percées trois portes



L'Intérieur de la Mosquée. — Côté opposé au Mihrab.



La Mosquée. — Travée du fond.

monumentales, dont les vantaux en cèdre garnis de clous étoilés ne se distinguent de ceux que l'on fabrique encore de nos jours que par leurs proportions. Entre leurs ais disjoints, la piété des fidèles a entassé un nombre incalculable d'ex-voto, composés surtout de minuscules cailloux. Elles ne jouent plus sur leurs gonds; celles qui sont entr'ouvertes le resteront définitivement.

Deux d'entre elles sont murées ; l'une correspond à la mosquée



Fig. 5. — Coquille ornant un pilier en face du mihrab.

actuelle de Tinmel accolée à l'ancienne ; l'autre sert maintenant d'abri aux pèlerins.

La face nord, la plus maltraitée, ne présente que quelques traces d'amorces d'arcades.

D'ailleurs, toute la décoration intérieure semble avoir été réservée à cette seule partie sud, la mieux conservée. Nous avons vu que là était le mihrab. Il y a quelques années, quand le caïd était à Talat n-Yaqoub, les prières du vendredi y étaient encore dites en public. Voilà pourquoi quelques mains pieuses ont pris soin de cette partie du vaisseau. Tandis qu'ailleurs le sol disparaît sous l'amoncellement des moellons, des briques et des plâtras descendus avec les arcs ruinés et la toiture. Ici, le

sol est déblayé et un talus de deux mètres sépare cette partie du reste de la nef envahie par une végétation déjà ancienne.

Tous ces détails d'ornementation méritent d'être étudiés de près; il y a là beaucoup à apprendre sur l'évolution de l'art marocain. Tous ces motifs, en effet se trouvent dans l'architecture actuelle; mais alors qu'ici, ils sont traités largement, sobrement, par une main sûre d'elle-même, on les reconnaît dans les œuvres récentes ridiculement rapetis-



Fig. 6. — Entrée du mihrab.

sés, multipliés à l'infini et noyés dans le fouillis du détail.

Le mihrab d'un style si pur, est le centre de cette œuvre de haut goût. Il se détache d'un ton d'ivoire sur le fond noir de sa niche, car la piété des fidèles y a allumé longtemps des lampes fumeuses et de longs cierges en cire du pays. Quatre fines colonnettes supportent l'admirable arc brisé dont le stuc a pris la patine du marbre. Un second le circonscrit, et le souligne, avec tout autour une grosse guirlande à entrelacs. Par dessus sont trois grosses fenêtres romanes en plâtre ajouré finement travaillé. Puis de chaque côté du mihrab, s'ouvrent, ménagées dans l'épaisseur de l'arcade, deux longues portes cintrées pas plus



La Mosquée. — La travée du fond (vue d'enfilade).

larges que l'arcade elle-même; elles donnent accès à deux pièces de dimensions exigües. Dans celle de droite, en regardant le mihrab, sont les restes d'un vieux minbar, objet de la vénération publique, bien que grossier et sans cachet. La pièce gauche porte le nom de Lbab-n-Mekhzen; il y a, en effet, répondant à l'extérieur, une porte murée, par où, dit-on, entra le prince, dont la maison était attenante, sans être vu.

Le mihrab lui-même est désigné par les indigènes sous le nom de menber (chaire).

Le pisé de la bâtisse, la conduite qui écoulait les eaux de la toiture, les briques elles-mêmes qui formaient la voûte des arcs irréprochables, tous ces matériaux sont d'un fini dont le secret s'est perdu ; il tranche crûment devant les misères du présent.

Et tout cet ensemble, d'une éblouissante blancheur sous l'aveuglante lumière des altitudes, est austère, noble, empreint d'une vraie grandeur. Il s'y révèle un artiste incomparable, sûr de lui-même, en pleine possession de son génie. Son rêve intérieur, puissant comme le mouvement religieux qui l'inspira, simple comme la doctrine épurée des Almohades, s'étale ici au grand jour; il éclate de tous côtés sur ces arcatures dentelées, sur ces piliers massifs aussi inébranlables que le dogme unitaire, tandis que les fines colonnettes qui en soulignent les angles semblent placées là tout exprès, sous les mystérieuses voûtes, pour rappeler la fragilité des choses humaines.

Serait-ce là la mosquée désormais célèbre dans laquelle le vendredi 15 du mois de Ramadan de l'an 515 (Hégire), Ibn-Toumert proscrit et fugitif se proclama « l'Imâm Infaillible », le « Mahdi annoncé », ayant pour mission de ramener la justice sur la terre, tandis que ses dix compagnons, armés de leurs sabres, invitaient le peuple à lui prêter serment de fidélité?

La mosquée qui vit de si humbles débuts était certainement plus modeste. Le farouche réformateur, qui anathématisait de sa cinglante éloquence le luxe des Almoravides, n'aurait point toléré un tel luxe de décors. Les chefs-d'œuvre de ce genre ne peuvent éclore qu'aux heures prospères, dans la paix des grands empires. Il faut en reporter la date plus bas, après les difficiles commencements du règne d'Abd el-Moumen, le premier et aussi le plus grand des princes de la dynas-

tie. Le Mahdi en effet, malgré toute sa science et sa flamme, ne fut jamais qu'un simple chef de secte, un agitateur comme on en a tant vus, et ses ressources furent toujours modestes.

Abd el-Moumen, au cours de sa vie agitée, fit aux heures de recueillement le pèlerinage de Tinnel.

Le Nafh et-tib de Makkari permet de situer à peu près dans le temps la construction du temple : après la pacification de l'Espagne, les deux fils de l'émir Abd el Moumen, Yoûsof et Yaqoub, rapportèrent en grande pompe de Cordoue, l'un des quatre exemplaires du Coran primitif. Ce livre vénéré, fut, avec les ouvrages du Mahdi, placé dans un coffre ouvragé et exposé à la vénération du peuple dans la mosquée de la Koutoubia alors en pleine construction. De là, les princes, en grande pompe, se rendirent au cimetière de Tinnel; ils y transportèrent avec eux les saints livres et les exposèrent également dans la mosquée qui venait à peine d'être terminée. Ainsi, les deux édifices, celui de Tinnel et celui de Marrakech seraient contemporains, et puisque les ressemblances entre les deux bâtiments sont si frappantes, il se peut qu'un même architecte les ait édifiés tous deux.

El-Marrakchi, qui écrivait à peine cent ans après les événements rapportés, nous fait voir Abd el-Moumen au comble de sa gloire, venant en pèlerinage à Tinnel. Obligé, en 1158, à la suite d'une sédition, d'envoyer au supplice quelques-uns de ces Aït Amghar, proches parents du Mahdi qui avait failli compromettre l'œuvre commune, il vint en suppliant au tombeau du Maître et profita de son séjour pour agrandir et embellir la mosquée de la ville.

Les guerres d'Espagne ayant pris fin en 1157, il semble logique de faire remonter à cette mémorable année 1158 la construction de la « mosquée blanche », sous la direction de quelque éminent architecte ramené de par delà le détroit.

Un autre problème historique est lié à ce monument où se trouvent le lieu de la sépulture du Mahdi et des princes Almohades? Sans doute, cette splendide bâtisse abrita le tombeau d'Ibn Toumert et ceux des princes de sa dynastie. Nous aurions devant nous le pendant des sépultures mérinides de Chella près de Rabat et des tombeaux Saadiens de Marrakech.

Seul, le déblayage du sol de la mosquée peut nous renseigner exac-

701

TINMEL, PL. IV



La Mosquée. — Mihrab.

tement sur l'emplacement des sépultures Almohades. C'est sous la couche des matériaux amoncelés qu'on doit les retrouver encore intacts, car la sainteté du lieu a empêché les dévaliseurs d'accomplir leur besogne ; on doit pouvoir en effet reconstruire le bâtiment brique par brique, car les gens du pays, bien que fort indigents en matériaux, n'en ont pas emportés une seule. L'écroulement de la toiture doit remonter à plusieurs siècles, trois cents ans peut-être puisque sur l'amoncellement des décombres, un pistachier térébinthe de dimensions imposantes a poussé; voilà pourquoi les indigènes depuis plusieurs générations, ont perdu le souvenir exact de l'emplacement des tombeaux.

On ne saurait donc sérieusement exiger des habitants de la Tinnel actuelle quelque précision à ce sujet, pas plus que sur la personne du grand réformateur qui repose parmi eux. C'est à peine si le nom de l'Imam el Mahdi est connu d'eux. Le nom d'Ibn Toumert est inconnu, complètement oublié. Oubliés aussi les noms des quatorze princes ensevelis dans la mosquée aux côtés du Madhi, sauf celui de Yaqoub el-Mansour.

Diverses versions circulent au sujet du tombeau du Mahdi. Le plus grand nombre, et parmi eux, surtout, les gens du vulgaire, croient qu'il est enterré à une centaine de mètres en contre-bas de la mosquée. Ce serait lui qui y est vénéré sous le nom de Sidi Bou Iffaden : le père aux genoux, ainsi nommé parce qu'il guérit le mal aux genoux (Yaqoub el-Mansour, par contre, coupe la fièvre). Notre guide nous conduit vers un haouch de dimensions très honnêtes; à l'intérieur du cercle décrit, se dressent deux pierres tumulaires; le bord supérieur de celle placée à la tête présente une forte encoche en forme de croissant, parce que les femmes qui viennent implorer le saint s'arment d'un caillou et frappent violemment le sommet de cette pierre en appelant le personnage à haute voix. Il n'y a que ce moyen violent, paraît-il, pour être exaucé. Tout autour, dominant le haouch, est un long espace planté de jujubiers arborescents encore jeunes, ce qui dénote une tombe d'invention récente, car, en ces latitudes, des plantes ainsi placées à l'abri du fer et du feu par la protection sainte ne tardent guère à atteindre leur complet développement.

Les gens plus cultivés, ou doués tout au moins d'un peu de sens critique, disent : « Le Mahdi est bien ce Sidi bou Iffaden, qui guérit

le mal aux genoux, mais nul ne sait où il est enterré. Et ceux qui ont quelques prétentions littéraires ajoutent que le Mahdi repose sous le minaret même, dans un souterrain, en compagnie de douze rois, ses prédécesseurs, dont lui-même, le dernier héritier, fut le plus grand de tous.

Il était curieux de connaître l'opinion même des indigènes touchant l'origine des ruines de Timmel. Avant tout, une chose les a frappés : les dimensions imposantes de la mosquée.

Les fenêtres, disent-ils, et ils montrent celles du mur sud, percées à six mètres de hauteur, un homme de nos jours, même monté sur un dromadaire, ne pourrait les atteindre. Les anneaux des portes étaient si grands qu'un homme les traversait facilement sans se baisser. On ne les voit plus de notre temps, parce que les chrétiens les ont enlevés. Et ils en concluent que, seuls, des géants ont pu ouvrir des fenêtres aussi haut perchées et forger des anneaux de porte dans lesquels un homme passait. En ce temps-là aussi les femmes étaient grandes, si grandes qu'un cavalier actuel lancé au galop franchirait sans coup férir le cercle de leur bracelet.

Quant à la ville de Timmel, elle fut bâtie en une nuit par la fille de l'Imam el Mahdi pendant que celui-ci était parti en expédition. A son retour, l'Imam trouva porte close; il lui fallut parlementer longuement avant que la très prudente jeune fille se résolût à faire ouvrir.

Pour être complet, signalons à l'extérieur de la mosquée côté Sud, des substructions d'un périmètre exigü, aux murs en pierre taillée, mais paraissant trop minces pour pouvoir remonter aux Almohades.

C'est la Tigemi-n-Uguellid, Maison du roi. Des fouilles seules permettraient de se rendre compte si elle renferme des vestiges intéressants.

D^r FERRIOL,

Médecin du Groupe Sanitaire Mobile
de Marrâkech.

Bibliographie

J. CAMPARDOU. — *Notes archéologiques sur la région de Taza*. Extrait du *Bulletin de la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran*, 1921, in-8°, 22 p. et 3 pl.

J'ai eu récemment l'occasion, ici même, de rappeler les fouilles exécutées par M. Campardou dans la région de Taza et de Guercif ; les résultats en ont été exposés dans divers articles, notamment : *La grotte de Kifan bel Ghomari à Taza*, *La nécropole de Taza*, et *Stations préhistoriques à Guercif* (*Bull. de la Soc. de Géog. et d'Arch. d'Oran*, 1917 et 1919). Revenu en France après la démobilisation, M. Campardou a rouvert ses carnets de fouilles, et en a extrait ce nouvel article. On y trouvera les observations qu'il a pu faire depuis ses dernières publications ; des conclusions sur certains points ; enfin tout un programme de recherches dans ces régions.

L'occupation du Toumzit, grâce à laquelle, en 1918, on a pu explorer les abords de Taza, a permis à M. Campardou de constater que la nécropole ancienne n'est pas limitée à l'éperon sur lequel s'élève la forteresse, mais qu'elle s'étend aussi de l'autre côté de l'Oued Taza, remontant les pentes des contreforts du Toumzit ;

elle présente là les mêmes caractères. L'on ne peut que se ranger aux conclusions de l'auteur, lorsqu'il voit dans la Taza primitive une qalaâ, où les populations du voisinage, vraisemblablement nomades, entreposaient leurs grains et leurs objets précieux, et auprès de laquelle elles ensevelissaient leurs morts. L'on est aussi tout à fait de son avis, lorsqu'il dit en parlant des sépultures : « Somme toute, il ne serait pas impossible que l'usage des tombeaux de ces nécropoles ait dépassé l'établissement de l'Islamisme ». Les tombes à rebord intérieur se rencontrent en Afrique, comme le montre l'auteur, depuis l'époque romaine jusqu'à nos jours ; mais si, à Taza, les tombes de ce genre, sans orientation nette, ne peuvent dater de l'époque où l'Islâm avait pénétré profondément les populations, elles ne sont peut-être pas de beaucoup antérieures. Les poteries recueillies au voisinage, faites autour, sont assez comparables à celles de Tlemcen du IX^e ou du X^e siècle. Sans doute n'en a-t-on trouvé aucune dans les tombes mêmes ; mais le rebord est parfois formé de briques cuites ; et le seul mobilier rencontré en abondance consiste en clous et en charnières de fer. Plus anciennes à tout prendre apparaissent les sépultures que l'auteur signale sur la crête de Rous

er-Rehi, qui domine au sud le plateau de Taza ; le mort y était déposé accroupi. Il est regrettable que le vandalisme de nos tirailleurs ait brisé et dispersé les poteries qui les accompagnaient.

J'en arrive maintenant au programme de recherches : les points où M. Campardou a relevé des vestiges d'établissements anciens, sans avoir eu le temps de faire des fouilles suivies ; dans une pensée dont il faut lui être reconnaissant, il les indique à ses successeurs. Tout d'abord deux oppida, à fort peu de distance de Taza, l'un au sud, l'autre à l'est. Au Kef Afra, les restes d'un mur forment une enceinte de 150 mètres environ sur 200, semée de débris de silex et de tessons de poterie grossière. Des vestiges d'un chemin y mènent, et l'on remarque, sur les oueds qu'il traversait, les traces de deux ponts : ce qui semblerait indiquer que l'occupation de l'oppidum s'est poursuivie jusqu'à une époque relativement récente. Au Kern Nesrani, on discerne, au centre, les ruines d'un village, et au nord, sur un emplacement qui commande admirablement la vallée de l'Inaouen, les vestiges d'un oppidum, mur et habitations. L'existence de ces points habités est extrêmement intéressante pour l'histoire de Taza ; mais il est remarquable que dans tout cela on ne signale rien de romain.

Entre Guercif et Safsafat, non loin du poste d'El Mizen, sur la rive droite du Mloulou, M. Campardou a relevé toute une série de tombeaux mégalithiques, dont une vingtaine d'assez grandes dimensions : ce sont des

tumulus circulaires ou des pyramides à étages ; quelques-uns paraissent n'avoir pas été touchés. On n'en avait pas encore signalé jusqu'ici dans cette région : vraisemblablement parce qu'à ce point de vue, elle n'a encore été que très peu explorée.

Nous devons d'autant plus remercier M. Campardou de ces indications précieuses, et souhaiter que ce programme de recherches, dont je n'ai reproduit ici qu'une partie, puisse être bientôt suivi.

Henri BASSET

Lieut. BEJOT. — *Etude sur le tatouage en Algérie*. Extrait des *Bulletins et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris*, séance du 15 juillet 1920, p. 161-167.

Quelques observations intéressantes concernant le tatouage masculin dans les tribus arabes ou arabisées d'Algérie. Comme dans le reste de l'Afrique du Nord, le tatouage masculin est bien moins développé que le tatouage féminin. Il est assez rare, et se réduit à quelques petites croix, lignes, ou croisants superposés au front, à la tempe ou au nez : à en croire les indigènes il aurait actuellement une valeur surtout curative ou prophylactique. L'auteur cite également des tatouages ornementaux aux poignets : mais il n'indique pas clairement s'ils ne sont pas particuliers aux femmes. Plus intéressantes à noter sont de véritables marques tribales : ainsi les deux traits verticaux sur le nez des Flitta de la région de Zemmora, et le trait sur la glabelle des gens d'Aflou ou des

Ouled Amran de Géryville, quelles que soient les explications secondaires (rendre la vue perçante, écarter le mauvais sort) données dans ce dernier cas. Autre détail important : les tatouages masculins sont exécutés souvent par des diseurs de bonne aventure ambulants originaires des Beni Adès, fraction des Reguibat de l'extrême sud marocain.

L'auteur, qui cite le Dr. Bazin et L. Jacquot, ne semble pas avoir connu les travaux plus importants de Bertholon et surtout la remarquable série d'études du Dr. Herber sur les tatouages marocains, qui avait déjà commencé à paraître à la date de cette communication. Si, comme nous l'espérons, il continue à s'intéresser à ces questions, il trouvera là toute une très importante documentation.

Henri BASSET.

BARON CARRA DE VAUX. — *Les Penseurs de l'Islam* (t. I : *Les souverains, l'histoire et la philosophie politique*; t. II : *Les géographes; les sciences mathématiques et naturelles*), 2 vol. in-12, VII-383 et 400 p., Paris, Geuthner, 1921.

Le plan de cette publication, dont voici les deux premiers volumes et qui en comprendra cinq, ne laisse pas d'être assez original. L'auteur, en un bref avant-propos, l'explique en même temps qu'il justifie son projet : il veut donner au grand public un choix d'appréciations sur des œuvres maîtresses dues à la plume de penseurs musulmans, historiens ou géographes, philosophes ou médecins, théologiens

ou juristes ; il se défend de fournir le moindre catalogue ; il compte, en brossant un tableau des trois grandes littératures islamiques, ne pas seulement présenter des noms ou des titres de livres, mais « quelque chose de vivant, des personnes, des types, des pensées, des caractères. »

On ne peut qu'applaudir à pareille entreprise. Si le public français, surtout celui qui habite l'Afrique du Nord, est en général assez ignorant des choses et des gens d'Islâm, c'est surtout parce qu'il manque de travaux de vulgarisation, qui ne soient pas d'objet trop spécial et destinés à un petit groupe d'érudits. Depuis quelques années d'ailleurs, les orientalistes, en France au moins, prennent soin de combler cette lacune : des manuels clairs et de petite étendue, comme par exemple celui que M. Gaudetroy-Demombynes vient de composer sur les *Institutions Musulmanes*, contribueront pour beaucoup à éclairer le public cultivé sur la société musulmane, sa religion, son histoire, son passé littéraire ou artistique. Aussi bien doit-on accueillir avec faveur la publication de M. Carra de Vaux, qui correspond de même à un réel besoin.

D'autant plus que ces deux petits volumes se lisent avec autant de facilité que d'intérêt et même d'agrément. Ce sont des suites de récits, où les détails pittoresques et piquants ne manquent pas, souvent entremêlés de légendes, d'anecdotes ou de passages empruntés aux œuvres des personnages étudiés.

Dans le premier volume, après avoir esquissé à grands traits les portraits

de grands souverains musulmans, tels que les principaux khalifes 'abbâsides, Saladin, Soliman le Magnifique ou Mahmoud le Ghaznévide, l'auteur passe successivement en revue les historiens les plus marquants des dynasties musulmanes: quelques autres, plus récents, dont le choix paraît au reste assez éclectique; puis des historiens turcs et persans. El-Mâwardî et Ibn Khaldoun donnent la matière d'un chapitre sur la « philosophie politique ». Enfin, l'auteur présente en quelques pages la littérature populaire, contes et proverbes.

Le volume suivant n'offre pas moins d'intérêt; même il semble appelé à rendre quelques services aux orientalistes, qui y trouveront, rassemblées, des données éparses dans quelques ouvrages antérieurs, sur le passé scientifique des Arabes. En effet, après s'être longuement étendu sur certains géographes ou voyageurs musulmans, — et, à ce propos, l'on eût souhaité une carte, — l'auteur dresse une liste complète et assez claire, agrémentée de citations ou de traits peu connus, des savants musulmans qui, au Moyen Age, firent prospérer ou même créèrent des sciences comme l'arithmétique, l'algèbre, la géométrie, la mécanique, l'astronomie, la médecine et l'histoire naturelle. Parfois même, il est difficile de le suivre dans des exposés techniques, où il emploie une terminologie un peu spéciale (ainsi dans tout le paragraphe relatif à la trigonométrie et à l'invention du sinus et de la tangente).

On est surpris par la place minime que tient le Maghrib dans les deux premiers tomes des *Penseurs de l'Is-*

lam. Cette quasi-exclusion semble absolument injustifiée. La collaboration de l'Afrique Mineure, pendant les siècles passés, à l'imposant monument de la littérature arabe n'a pas été si faible que l'auteur, par son silence, donne à le croire. Sans vouloir revendiquer pour un 'Abd el-Mou' min, un Aboû'l-Hasan ou un Ahmed el-Mançoûr une place à côté d'er Rachid ou de Şalâh ed-dîn, on peut regretter que le Maghrib ne soit représenté, dans le chapitre sur les historiens arabes, que par quelques pages sur el-Maqqarî, inspirées de la notice de Dugat ou extraites des *Analcetes*. Ibn Khaldoun lui-même n'est représenté que sous les traits d'un compilateur, et seule vaut sa « philosophie politique », exposée dans ses *Prolégomènes*. Il en va de même des géographes, dont les œuvres, pourtant, comme les chroniques les plus importantes, ont déjà fait l'objet de traductions et ont fourni aux spécialistes d'Islâm maghribin et même oriental une documentation qu'ils n'ont point dédaignée.

Malgré cette particularité d'autant plus regrettable que cette publication trouvera surtout des lecteurs en Afrique du Nord; malgré, aussi, la sorte de méses-time que souvent l'auteur semble porter aux œuvres récentes d'érudition orientale (ainsi, t. I, p. 341-343, il emprunte au *Magasin pittoresque* de 1882 des « proverbes usités de nos jours par les Musulmans d'Afrique dans la conversation », sans avertir que ces proverbes ont été l'objet d'une vaste et remarquable enquête de la part de M. Ben Cheneb), — les deux premiers volumes des *Penseurs de l'Is-*

lam laissent bien augurer des suivants et rendront au public désireux de se familiariser avec le passé intellectuel du monde musulman, des services appréciables. E. LÉVI-PROVENÇAL.

LÉVI-PROVENÇAL. *Les historiens des Chorfa*. Paris, Larose, 1922, in-8, 470 pp.

Voici enfin le travail d'ensemble qu'on attendait sur les temps modernes de la littérature arabe marocaine : littérature presque exclusivement historique, hors quelques rares poèmes et quelques recueils d'anecdotes; car de nombreux ouvrages de jurisprudence et de théologie, qui nécessiteraient une étude spéciale, n'appartiennent proprement pas à la littérature.

Des *Chorfa* sortirent, on le sait, les souverains des dynasties saadienne et alaouïte qui ont gouverné l'empire marocain depuis le xvi^e siècle. C'est dire que M. L.-P. a laissé hors de son étude les historiens des dynasties antérieures, au sujet desquels nul ne serait du reste plus qualifié que lui pour donner un pendant aux *Historiens des Chorfa*. Il semble bien au demeurant que, dans la première partie de son livre, M. L.-P. ait formulé, en étudiant leur conception de l'histoire, des opinions qui s'appliquent uniformément à tous les historiens marocains. Cette première partie, remarquable effort de généralisation, ne s'adresse pas seulement aux savants : administrateurs civils et militaires ne perdront point leur temps à la méditer, car l'auteur y a parfois souligné heureusement certains traits de l'âme marocaine.

L'histoire, chez les Marocains, est restée presque jusqu'aujourd'hui la servante de la religion. L'un de leurs principaux historiens ne commence-t-il pas son œuvre maîtresse en déclarant soigneusement que, si les esprits distingués placent l'histoire au premier rang, c'est qu'elle fait partie des « études orthodoxes », née qu'elle est pour ainsi dire avec l'Islam? L'Islam en effet, dès l'origine, s'attache aux généalogies authentiques, cette forme embryonnaire de l'histoire, ainsi qu'aux récits relatifs à la vie du Prophète et de ses compagnons. Les Marocains, en écrivant l'histoire, songent donc plus ou moins explicitement à défendre l'Islam, ce qui pourrait passer en quelque mesure pour une forme du patriotisme. Quant à l'idée de patrie telle que nous la concevons nous-mêmes, elle reste à peu près étrangère à tous ces auteurs : le cas de tel biographe, déclarant qu'il écrit sur les cheiks du Maroc parce que ce pays est sa patrie, semble isolé.

A vrai dire, essaya-t-on jamais au Maroc de définir précisément la science historique? Cette définition est le plus souvent « noyée dans le pathos des fleurs de rhétorique » et obscurcie par la prose rimée; ou bien on se contente de recopier le chapitre d'Ibn Khaldoun sur les avantages de l'histoire, bien que ce grand écrivain semble somme toute assez peu apprécié par ses confrères du Maroc.

En un mot, les Marocains s'attachent à l'histoire des individus beaucoup plus qu'à celle des événements; il s'ensuit que les biographes sont parmi eux bien plus nombreux que les historiens

vraiment dignes de ce nom. Et encore faut-il compter, en lisant ces derniers, avec les réticences et les ménagements qui s'imposent bon gré mal gré à un auteur investi de fonctions officielles. D'autre part, le grand défaut de ces historiographes — M. L.-P. l'a clairement noté (p. 42-43), — c'est que, hors la cour et les grandes capitales, rien du pays ne les intéresse : « l'histoire du Maroc n'a été en somme, depuis le xvi^e siècle, qu'une lutte du pouvoir central contre les chefs religieux... Rien de tout cela dans ces œuvres historiques, ou si peu, qu'il faut lire entre les lignes, avec une grande attention, pour trouver quelques allusions. »

On pourrait presque affirmer, sans faire erier au paradoxe, que les vrais documents historiques de la littérature marocaine se trouvent, non pas dans les ouvrages d'histoire proprement dits, mais épars dans les recueils biographiques (*tarajim*) consacrés « à l'élite intellectuelle et à la noblesse religieuse. » Cette littérature biographique est très riche, et pour cause : les tombeaux des saints parsèment le Maroc et les confréries y pullulent. Ces œuvres si nombreuses, biographiques, hagiographiques, généalogiques et autobiographiques, constituent un ensemble de documents que les érudits devront utiliser tant pour l'étude des confréries que pour l'histoire littéraire du Maroc. Certes, leur valeur historique est discutable; « elles présentent un aspect aussi fragmentaire que des documents d'archives, sans en avoir toujours la valeur » (p. 54), déclare M. L.-P. qui, afin de le démontrer, a examiné longuement les procédés des

historiens marocains (information, exposition, expression) insistant sur leurs plagiats, sur leur langue et leur style. A ce propos, M. L.-P. reprendra sans doute plus tard l'étude des éléments proprement littéraires que renferment les œuvres des historiens marocains : étude qu'il pouvait seulement annoncer dans son ouvrage (cf. notamment p. 127). Nombreux sont en effet les matériaux que fourniront par exemple la *Nozhat-et-hadi* d'al-Ifrâni, le *Bostân* d'az-Zayyâni, le *Montaqâ* d'Ibn-al-Qâdi, chrestomathies presque autant que chroniques; le *Jâich* d'Akensous, étouffant parfois les faits historiques sous les poésies; le *Rawd-al-hatoun* d'Ibn Ghâzi où l'on rencontre, entre autres, des vers attribués à Lisân-ad-Dîn Ibn-al-Khatîb; le *Bodour-ad-dâwiya*, document d'histoire littéraire autant que document historique; les *Mohadarât* d'al-Yousî, précieux témoignage sur la société où vécut l'auteur.

Dans cette littérature historique, cinq auteurs s'isolent au premier rang : Zayyâni, Ifrâni, Nâcirî, Qâdirî et Kattâni, les deux derniers biographes plutôt qu'historiens. M. L.-P. narre pittoresquement l'existence mouvementée du premier de ces auteurs; d'autre part, il analyse leurs œuvres, non seulement en évaluant leur mérite intrinsèque, mais en opérant de l'une à l'autre les rapprochements nécessaires — car — et c'est un des mérites des *Historiens des Chorfa* — les œuvres y sont étudiées, non pas isolément, mais toujours en fonction de l'ensemble.

Au reste, les notices de M. L.-P. n'excluent pas les travaux de détail

postérieurs. Son ouvrage est, plus encore qu'une série de minutieuses recherches, un tableau largement esquissé où les érudits futurs trouveront l'échelonnement précis des valeurs littéraires et l'indication des pistes à suivre; tel historien ou biographe dont on connaissait à peine davantage que le nom, leur paraîtra tout à coup digne d'une étude particulière. En un mot, ce livre élargit singulièrement l'horizon des études relatives au Maroc et c'est là, semble-t-il, le meilleur éloge qu'on puisse lui décerner. M. L.-P. l'a pourvu de tables détaillées, parmi lesquelles d'excellents index des noms de personnages et des titres d'ouvrages. Un certain nombre de ces auteurs sont encore inédits : M. L.-P. en a parlé le plus souvent grâce à l'importante collection de manuscrits de l'Institut des Hautes-Études marocaines dont il vient de publier le catalogue (Publications de l'Institut des Hautes-Études marocaines, t. VII, Paris, Leroux, 1921, in-8, 306 et 74 pp.). Autrement dit, une étude aussi complète ne pouvait guère être menée à bien que par un des maîtres de cette jeune école. Henri MASSÉ.

MARCEL MERCIER. *La civilisation urbaine au Mzab*. Alger, imp. Pfister et Paris, Geuthner; in-8, 269 pp., 12 fig. et 12 pl.

Aux premiers temps de l'Islam, un groupe de musulmans, réprouvant la politique de modération pratiquée par le calife Ali à l'égard de son parent et compétiteur Moawiya, refusèrent de reconnaître son autorité : c'étaient les

Kharedjites. Les orthodoxes s'appliquèrent à étouffer ce mouvement extrémiste : écrasés une première fois, les rebelles se regroupèrent autour d'Abdallah ibn Wahhâb (d'où leur nom de Wahhabites) mais sans plus de succès. Dès lors, partagés en sectes, ils se répandirent secrètement dans le monde musulman. Parmi eux, les Abadhites, disciples d'Abdallah ibn Abadh (mort en 750 J.-C.) cherchèrent refuge en Afrique du Nord : prenant le Djebel Nefousa comme base d'opérations, ils s'emparèrent d'abord de Kairouan; n'ayant pu s'y maintenir, ils fondèrent à Tiaret la capitale d'un véritable empire; en 902, incapables de résister aux assauts des orthodoxes, ils abandonnèrent Tiaret qui fut détruite de fond en comble et transportèrent le siège de leur puissance dans une de leurs villes, plus méridionale, Sédrata d'Ouargla; celle-ci devait, en 1075, être réduite par un des princes hammadites. Alors l'« état de gloire », pour parler le langage de la secte, le céda à l'« état de secret » (c'est-à-dire « état de détresse ») qui dure encore aujourd'hui; les Abadhites cherchèrent un dernier refuge au Sahara où ils s'étaient naguère ménagé des établissements dans la région du Mzab; et les descendants des hommes de cette suprême émigration ne sont autres que les Mzabites, bien connus en Algérie pour leurs rares aptitudes commerciales.

A ces villes abadhites du Mzab, M. Marcel Mercier vient de consacrer une enquête qui dépasse de beaucoup les proportions courantes d'une thèse de doctorat en droit. Ce travail apparaît

surtout comme une remarquable contribution à l'ethnographie; mais c'est en même temps une œuvre de sociologie qui se rattache ainsi aux sciences juridiques (cf. notamment le chapitre : divisions sociales de la ville). M. Mercier a recueilli ses documents au cours de trois voyages au Mzab, de 1915 à 1921.

Le Mzab fait partie, géographiquement du Sahara septentrional, administrativement du territoire de Ghardaïa; sa superficie atteint 8.000 kmq. Ce qui frappe aussitôt lorsqu'on examine sa structure, c'est son isolement : d'une part des dépressions, d'autre part l'immense étendue des dunes désertiques constituent en quelque sorte les remparts naturels du pays; incliné du N.-O. au S.-E., il est profondément érodé par les eaux et les vents, d'où le nom de *chebka* (filet) que lui donnent les indigènes; en un mot, déclare M. Mercier, « on peut dire sans crainte qu'il y a bien peu de contrées aussi déshéritées sur la terre. » Pourtant, en dépit du sol rocheux ou sablonneux, malgré la sécheresse et l'intensité de l'évaporation interrompues, rarement il est vrai, par des pluies diluviennes, on cultive sans relâche ce plateau ingrat et l'on y construit des villes.

Le Mzab resta sans doute inhabité aux temps préhistoriques et il semble que les Romains n'y aient jamais pénétré. Peut-être servit-il de passage aux caravanes. Toujours est-il que des nomades y vivaient certainement avant l'arrivée des ancêtres des Mzabites actuels qui y fondèrent successivement, de 1011 à 1053, et à proximité les unes des autres, El-Ateuf, Bou-Noura,

Melika, Beni-Sgen, Ghardaïa. Trois autres villes, Guerara, Berrian et Melili les deux premières créées au xvii^e siècle, se trouvent à l'écart de l'agglomération principale.

Ces villes, hors Guerara et Berrian en quelque mesure, furent édifiées sur des hauteurs, la question de la sécurité l'emportant sur celle du ravitaillement. Elles surgissent au milieu d'un paysage désolé, sans qu'aucun arbre s'élançe de la masse des habitations; celles-ci, loin d'être dispersées capricieusement comme celles des villages sahariens, se pressent les unes contre les autres, sans jardins, jusqu'au sommet de la butte dominée par un minaret quadrangulaire; pas de murs de terre ou d'argile, mais de la maçonnerie solide où dominent voûtes et portiques. En un mot, villes nées d'une volonté qui ne fut nullement sollicitée par les agréments du lieu, et dans lesquelles s'agite une population très dense. Ainsi Ghardaïa possède 476 habitants à l'hectare, ce qui est considérable si l'on songe que les maisons n'y ont qu'un étage; qu'on n'oublie pas en effet qu'à Paris par exemple, si tel quartier particulièrement peuplé compte 741 habitants à l'hectare, c'est grâce à ses maisons de cinq et six étages. D'autre part, de même que les boulevards de Paris suivent le tracé d'anciennes fortifications, de même les rues circulaires de Ghardaïa rappellent les enceintes successives de la ville. Tout au contraire des villes musulmanes orthodoxes, la mosquée y occupe le point culminant, de façon à constituer à l'occasion une protection matérielle autant que morale; par con-

tre, le marché se trouve rejeté à la périphérie; il semble donc bien que le nœud vital de la ville mzabite soit religieux, non économique; théoriquement du moins, car on verra (p. 69 sqq. de l'ouvrage) que la vie des villes mzabites se trouve en fait concentrée sur le marché.

M. Mercier, ainsi qu'on pouvait s'y attendre, a adopté Ghardaïa comme type de ville mzabite, étudiant successivement les points d'attraction (mosquée, marché) les contours (remparts, cimetières), les voies (routes, portes, rues), les divisions sociales. On ne peut songer ici à le suivre dans les détails de cette description raisonnée. On notera cependant certains traits particulièrement caractéristiques : le feu qui brûle, sans doute dans une intention mystique, au milieu des salles d'école attenantes à la mosquée; les *takerboust* (décrits p. 56-57), locaux servant à des ablutions rituelles, ablutions plus minutieuses encore — il s'agit de puritains — que celles des musulmans orthodoxes; l'accès des marchés rigoureusement interdit aux femmes de condition libre; la prédilection des Mzabites pour la viande de chameau (cf. les détails de dépeçage donnés p. 73); la *mçalla* à laquelle se réunissent les cadis des sept cités, en cas de consultation juridique importante, point qui, situé hors de toute ville, semble par là même un sûr indice de tendances égalitaires (p. 81-82); le désir, inné chez les Mzabites de revenir mourir en leur pays; la séparation des cimetières basée sur les origines tribales; le si curieux culte des autels sur lesquels on offre des sacrifices (p. 88 sq.).

Le chapitre consacré aux divisions sociales expose successivement la condition des Juifs du Mzab; les groupements professionnels et les métiers; la division fondamentale de la société en *tolba* (clercs) et *aouâm* (illettrés) et l'autre division secondaire, en *çofs*; le gouvernement et la police.

Au Mzab, on rencontre les divers types d'habitation saharienne : tentes, huttes en *djérid*, maisons de *toub*. Mais on y rencontre surtout la maison mzabite particulière à la région Ghardaïa renferme un peu plus de 1800 maisons contenant chacune six habitants en moyenne, époux et enfants (la monogamie est à peu près générale). La hauteur moyenne des maisons, en ville, est de six à sept mètres; la maison est constituée en substance par une cour centrale d'environ cinq mètres sur six, surmontée d'un toit soutenu par quatre piliers, et entourée de pièces assez petites; au-dessus, « un étage semi-couvert dont le toit est supporté par une colonnade irrégulière qui délimite une partie légèrement en contre-bas de celle à ciel ouvert » (voir les pl. XI et XII); entre tout cela et la rue, un corridor d'entrée, coudé et flanqué de communs. Habitation à proportions restreintes, ramassée sur elle-même, vraie maison urbaine, s'opposant nettement par sa conception aux maisons de Laghouat ou de Touggourt dont les pièces se groupent sans plan défini, sans souci des dimensions du terrain, autour d'une cour à ciel ouvert.

De même que pour la cité, M. Mercier a procédé, pour l'étude de la maison, *ab exterioribus ad interiora*. Quel-

ques remarques sur les usages et rites concernant seuil et entrée suivent l'examen détaillé de la porte avec sa serrure et ses ornements, et du couloir d'entrée : ce dernier abritant d'ordinaire un moulin à fabriquer, non le pain (qui ne se fait plus à domicile), mais le couscous, base de l'alimentation avec les dattes et le lait aigre. A la porte s'ajoutent vers la rue, des « jours » d'aération et des avant-corps rappelant la *moucharabyeh* égyptienne. L'étude des différentes pièces de la maison marche de pair, dans l'ouvrage, avec celle des divers usages domestiques.

Les Mzabites possèdent, pour la plupart, résidence d'été et d'hiver. Ainsi, à Ghardaïa, l'oasis *ghâbaï* se trouve à 1 km. 500 au N.-O. de la ville : les habitants s'y installent dans leurs villas, de mai à novembre, non seulement pour fuir les chaleurs torrides de la ville, mais encore et sur-

tout afin de mieux surveiller la culture de leurs jardins. On a déjà compris, d'après la contexture géologique du pays, que toutes ces habitations sont solidement bâties; à décrire ces modes et ces rites de construction, M. Mercier a mis le même soin qu'aux autres parties de son livre; ce souci de précision se retrouve dans le chapitre consacré au mobilier (cf. notamment les pages 238 sqq. sur les tapis).

L'auteur de ce livre fut bien inspiré en s'attachant de préférence au Mzab qu'il définit expressivement « une de ces rares régions de l'Algérie dont on peut dire que l'indigène a su faire rendre toute sa mesure. » M. Mercier, de même, a su faire rendre sa mesure au sujet qu'il a choisi; il convient donc de souhaiter que, par d'autres travaux encore, il contribue à maintenir les nobles traditions de sa famille.

Henri Massé.

L'Éditeur Gérant : E. LAROSE.

ANGERS. — IMPRIMERIE F. GAULTIER

LA JUSTICE BERBÈRE AU MAROC CENTRAL

Il est généralement admis que les Berbères du Maroc central sont essentiellement anarchiques et que leurs institutions coutumières, réputées, par ailleurs, variables de tribu à tribu, et même de douar à douar, sont caractérisées par l'absence presque complète de toute organisation judiciaire.

Sans doute, la coutume berbère, à l'instar des législations primitives, ne connaît point de magistrats, ni de hiérarchie judiciaire; mais si, à l'origine, existait seule la vengeance privée, l'habitude de se faire justice, de s'assurer soi-même, selon ses forces et à son gré, la satisfaction du droit qu'on estime avoir, la réparation du tort qu'on juge avoir subi, ce système ne s'est maintenu intact que pour les droits de la tribu, tant vis-à-vis de ses membres que dans ses rapports avec des tribus étrangères. Vis-à-vis de ses membres, en effet, car la tribu se fait justice en face des particuliers; un amazigh ne plaidera pas contre la taqbilt qui, par l'organe de celui qui détient le pouvoir exécutif — amghar — et de ses représentants — imasaïen ou ihmilen — lui réclame une contribution qu'il juge injustifiée; ainsi, à Rome, on ne plaidait pas contre l'État. Vis-à-vis des tribus étrangères, car si la tribu étrangère se juge offensée ou si elle n'obtient pas satisfaction, elle fait la guerre. Ainsi, la tribu se fait justice elle-même dans ses rapports avec les particuliers et avec les tribus étrangères.

★★

Au contraire, le même principe ne s'applique pas entre individus, et les particuliers n'ont pas, semble-t-il, même et surtout dans les tribus berbères restées indépendantes, le droit de se faire justice à eux-mêmes. Par ailleurs, il est permis de constater une unité remar-

quable dans les institutions judiciaires des Braber, contrairement à l'opinion trop généralement répandue qui croit trouver dans la diversité des coutumes une caractéristique essentielle des Berbères du Maroc central.



La djemâ'a, qui réunit l'ensemble des pouvoirs administratifs et politiques du douar, n'a pas cependant, à proprement parler, d'attributions judiciaires. Son rôle est ici purement de conciliation, et elle ne fait qu'user de son influence pour essayer d'amener un accord entre les parties.

Les modes de l'appel en justice varient suivant que la tribu a ou non un chef de guerre (*amghar*), ou, dans les tribus soumises, un caïd. Quand la tribu est commandée par un amghar ou un caïd, le demandeur invite, devant témoins, son adversaire à se présenter contradictoirement avec lui devant la djemâ'a. L'amghar, ou le caïd, assure alors, par l'intermédiaire des imasaien ou des mokhazenis, suivant les cas, la comparution du défendeur. Si, au contraire, il n'y a ni amghar, ni caïd, le demandeur va devant la djemâ'a, seule autorité constituée, et lui expose ses prétentions; c'est alors la djemâ'a elle-même qui assure la comparution de l'adversaire. Dans les deux cas, l'adversaire qui refuse de se présenter est puni d'une amende.

Les parties exposent leurs prétentions devant la djemâ'a. Elles sont presque toujours accompagnées de leurs parents, qui ont le droit de prendre la parole. Les femmes sont admises à se présenter en personne devant l'assemblée. On entend les témoins, et, s'il en est d'absents dont l'audition est jugée nécessaire, l'affaire peut être renvoyée à une prochaine réunion de la djemâ'a. Les parties et les témoins entendus, la djemâ'a s'efforce de concilier les adversaires et leur propose des bases de transaction. Quelquefois, demandeur et défendeur se laissent convaincre et le litige se règle ainsi par un accord conclu devant la djemâ'a. Cet accord porte le nom d' «*ameslah* ». Le mineur encore chez son père ne peut consentir valablement une transaction; au contraire, la femme peut régulièrement transiger, même sans le consentement de son mari. L'ameslah est obligatoire pour les parties, si chacune d'elles a désigné préalable-

ment un amasaï, une caution qui répond de l'exécution de la transaction.

Dans la plupart des affaires qui lui sont soumises, la djemâ'â invite en effet chacune des parties à désigner un amasaï; l'amasaï du demandeur est choisi par le défendeur et réciproquement. L'amasaï ainsi désigné peut être récusé. Au cas de récusation d'un amasaï, la djemâ'â invite la partie récusante à proposer trois noms d'imasaïen entre lesquels l'adversaire a le droit de choisir.

L'amasaï est libre d'accepter ou de refuser la mission qui lui est confiée. Il refusera, s'il n'est pas sûr de voir la partie dont il est la caution, accepter la décision qui interviendra, car il est lui-même responsable de cette exécution; le plus souvent, il exigera la remise d'une bête dont le prix suffira, le cas échéant, à le garantir des condamnations qui pourront être prononcées. Si le plaideur n'est pas riche et ne possède pas de troupeaux, il remet en gage son fusil à l'amasaï, dont c'est la meilleure sûreté. L'amasaï doit, s'il accepte sa mission, le déclarer expressément devant la djemâ'â.

Si l'une des parties ne trouve pas de répondant dans sa propre djemâ'â, elle va quelquefois trouver une djemâ'â voisine, à laquelle elle offre un sacrifice, et qui, par suite, ne peut, sans encourir le *âr*, refuser de lui désigner un amasaï parmi ses membres.

Il est possible, d'autre part, qu'aucun des imasaïen successivement désignés n'accepte cette mission. La djemâ'â examinera alors s'il n'y a pas là une présomption grave défavorable à celle des parties pour laquelle nul ne veut se porter caution, et, très souvent, en pareille hypothèse, gain de cause est donné à l'adversaire.

**

Lorsque la djemâ'â n'a pas réussi à concilier les parties ou lorsque l'affaire traîne en longueur devant elle, les parties vont soumettre leur différend à un arbitre. La djemâ'â peut conseiller aux parties d'aller voir tel ou tel arbitre, mais en aucun cas, elle ne peut les y contraindre. Les plaideurs qui consentent à constituer un arbitre prononcent habituellement devant la djemâ'â la formule du piquet

nduz-n-tagust. « Nous avons enfoncé le piquet chez un tel », disent-ils.

Dans les affaires graves qui pourraient mettre aux prises deux fractions et déchaîner la baroud, la djemâ'à peut faire appel aux notables d'autres djemâ'à qui se réunissent en conseil appelé *ajemou'*. L'*ajemou'* donne un avis, propose une solution, sans pouvoir jamais l'imposer. Si les parties refusent de s'y soumettre, elles sont renvoyées devant l'arbitre; mais, pas plus que la djemâ'à, l'*ajemou'* ne peut désigner l'arbitre appelé à statuer, car, disent les Berbères, le juge qui ferait l'objet de cette désignation pourrait fort bien être l'ennemi de l'une des parties.

Les litiges se règlent donc très souvent par voie d'arbitrage, les parties désignant d'un commun accord un arbitre (*anehcham*, pl. *inehchamen*; *anzerfu*, pl. *inzurfa*), auquel elles soumettent leur différend.



L'arbitre est généralement choisi parmi les hommes réputés sages et de bon conseil; il peut être pris dans un autre douar ou même dans une tribu étrangère. L'opinion publique seule confère le titre d'*anehcham*, et il y a souvent plusieurs *inehchamen* dans une même tribu. D'ailleurs, quand il s'agit de questions de pur fait, les parties s'en remettent souvent à la décision d'un notable de la djemâ'à, même s'il n'a pas la qualité d'arbitre.

Les fonctions d'arbitre sont entièrement gratuites : la *horma* — l'honneur d'être choisi — est considérée comme une rétribution suffisante.

Les règles précédemment exposées en ce qui concerne l'appel en justice, la désignation des imasaïen et l'exécution des sentences pour les affaires portées devant la djemâ'à, sont les mêmes dans la procédure suivie devant l'arbitre, qui est également gratuite.

Quand l'arbitre a été désigné et les répondants choisis par les parties, le jour de la comparution est fixé par les imasaïen. Les imasaïen assistent aux débats, mais ne prennent pas, en principe, la parole; ils sont là pour entendre la décision de l'arbitre et la faire respecter.

Ici encore, les parties ne sauraient refuser de se présenter devant l'arbitre; en effet, l'amasai doit assurer la comparution de son client, et chaque partie a eu soin de choisir pour son adversaire un amasai capable de lui imposer sa volonté. Si cependant un des plaideurs refuse de se présenter, l'amasai qui s'est porté fort pour lui doit, le cas échéant, exécuter en son lieu et place la condamnation qui sera prononcée; en même temps, il en informe la djemâ'a et la prend à témoin; ainsi, plus tard, la djemâ'a l'aidera à se faire rembourser de ses avances.

D'ailleurs, la coutume berbère n'ignore pas le jugement par défaut : l'arbitre a le droit de prononcer immédiatement un jugement contre la partie défaillante, s'il y a eu *takitut nhah*, c'est-à-dire si les parties ont prononcé la formule « *takitut nhah* » (rendez-vous nhah), devant la djemâ'a. Si le mot nhah n'a pas été prononcé, il faut trois défauts successifs pour qu'un jugement puisse être rendu par l'arbitre contre la partie non comparante.

L'arbitre n'entend jamais directement les témoins dont les dépositions sont recueillies par les imasaïen, dans les conditions déterminées par l'orf. De même, au cas de contestation en matière immobilière, l'arbitre ne se transporte jamais sur les lieux. Lorsqu'il a entendu les parties, il les renvoie devant la djemâ'a, qui doit, elle, se rendre sur les lieux et communiquer à l'arbitre les résultats de son transport.

L'arbitre peut refuser de juger — même si les parties lui ont jeté le 'âr — quand il trouve l'affaire trop compliquée, mais cela arrive rarement. Il a la faculté, dans les affaires délicates, de prendre l'avis d'autres arbitres, mais lui seul a qualité pour trancher le litige. Il est, d'ailleurs, loisible aux parties de désigner elles-mêmes, au lieu d'un arbitre unique, deux ou trois inehchamen qu'elles chargent de trancher leur différend; c'est ce qui se passe généralement quand demandeur et défendeur ne sont pas d'accord sur le choix de l'arbitre; ils désignent alors chacun un arbitre, et, ou bien les deux inehchamen siègent en tribunal ensemble, ou bien — si les parties appartiennent à deux djemâ'a différentes — elles vont successivement devant l'un et l'autre de leurs juges. Si les arbitres adoptent la même sentence, celle-ci est obligatoire pour les parties. Sinon, il y a lieu à désignation d'un troisième arbitre qui décide souverainement.

Les parties peuvent s'engager par avance à accepter la décision de l'arbitre, quelle qu'elle soit. Dans ce cas, la décision du premier arbitre est considérée comme sans appel. Ce principe comporte cependant une exception : il peut arriver que, même en pareil cas, l'arbitre accorde à la partie qui a succombé et qui se déclare mécontente de sa décision, l'autorisation de recourir au jugement d'un autre arbitre; c'est le droit de *soulan*. Mais l'arbitre a le droit de refuser le *soulan* demandé.

Si les parties n'ont pas convenu de s'en tenir à la décision du premier arbitre, le plaideur condamné ou débouté peut demander que le litige soit examiné à nouveau par un second arbitre. La décision que rendra ce dernier, même si elle est conforme à la première, ne sera elle-même souveraine que si les parties lui ont reconnu le droit de se prononcer sans appel. Bien plus, la partie succombante dans cette nouvelle instance peut provoquer la désignation d'un troisième arbitre, mais la décision qui sera rendue à la suite de cette nouvelle épreuve sera sans appel.

La partie qui a succombé devant le premier arbitre, mais à laquelle les deuxième et troisième arbitres ont successivement donné gain de cause, peut, dans certaines circonstances, prendre à partie le premier juge et le faire condamner à des dommages-intérêts, suivant le cas, en nature ou en argent.

Il est possible que les deux plaideurs, après avoir désigné, d'un commun accord, un premier arbitre dont la décision n'a pas été acceptée, n'arrivent pas à s'entendre sur le choix d'un second ou d'un troisième juge. Dans ce cas, ce sont les imasaïen qui désignent, en leur lieu et place, l'arbitre auquel sera soumise la contestation.

**

Le serment judiciaire *tagalit*, prêté sur un siyd est, en dehors du témoignage, le mode de preuve le plus fréquemment employé. Il est déféré par l'arbitre au défendeur, à l'exclusion du demandeur, et le défendeur doit, en outre, être accompagné de co-jureurs (*im-gila*), dont le nombre varie suivant les tribus. Si les parties sont du même douar, en même temps que le défendeur, doit jurer un de

ses parents, désigné par le demandeur; ce co-jureur porte le nom d' « amenqar ». Cet amenqar peut être un fils du défendeur, même encore au sein; cet enfant, disent les Berbères, sera puni par Dieu, si son père est parjure; dans la plupart des cas, la femme sachant son mari de mauvaise foi, l'invitera à se libérer et à ne pas faire jurer leur fils pour lequel elle redoute le châtement qui suivrait le faux témoignage.

Le nombre des co-jureurs est généralement porté à cinq, quand les parties appartiennent à deux djemâ'a différentes; il y a toujours parmi eux un *amenqar* choisi par le demandeur. L'*amenqar* jure le premier. Il prend un pan de son selham et en frappe le seuil ou le mur d'entrée, tout en prononçant la formule sacramentelle; c'est-à-dire : que ma tente soit vide, soit balayée comme je le fais, si je prête un faux serment. » Quand l'*amenqar* a juré, les quatre autres co-jureurs sont généralement dispensés du serment.

On retrouve, en matière de serment, le *takitut nhah*. S'il y a eu *takitut nhah* et si le défendeur ne se présente pas au jour fixé avec ses co-jureurs, il est condamné par l'arbitre; si, au contraire, c'est le demandeur qui n'est pas présent, le défendeur fait constater au moqaddem du siyd l'absence de son adversaire, qui ne pourra plus rien lui réclamer par la suite. Si l'*amenqar* est malade ou absent et le fait vérifié par la djemâ'a, le serment est remis à une date ultérieure.

**

L'arbitre juge suivant la coutume traditionnelle (azref, izref, abrid) qui régleme très minutieusement tous les rapports sociaux, toutes les questions de droit : statut personnel, statut successoral, statut immobilier...

L'exécution des décisions est assurée par les imasaïen, qui répondent de l'obéissance de ceux dont ils sont les garants.

Henri BRUNO.

LE QÂNOÛN DES M'ÂTQÂ

Les monuments de la littérature juridique berbère (1) — *qânoûn* en Algérie, *izref* au Maroc — ne se présentent pas, en général, dans une forme rédigée. Le texte de la norme juridique n'est pas écrit; la formule en est conservée dans la mémoire des anciens qui la répètent par cœur et se la transmettent oralement.

Quand une rédaction du texte existe — fait encore rare — ce n'est pas de leur propre mouvement que les rédacteurs y ont procédé, mais sous l'influence de circonstances extérieures, par complaisance ou sur l'injonction de l'autorité. Le plus souvent, alors, elle est le fait de *tolbâ* qui ont recours à la langue arabe, non pas pour transcrire le texte lui-même en lettres et signes équivalents, la langue berbère n'étant pas ou n'étant plus une langue écrite, — mais pour en exprimer le sens; en ce cas, il y a, non pas *rédaction*, à proprement parler, mais *traduction*; et l'utilisation qui en est faite ensuite par les Français s'accompagne nécessairement d'une deuxième traduction (2). Nous ne possédons guère qu'un petit nombre de textes transcrits (3) ou traduits (4) directement de la langue berbère en langue française.

Il est banal, aujourd'hui, de redire le caractère oral de la littérature juridique berbère. Mais peut-être les juristes n'ont-ils pas, jusqu'ici, pris suffisamment garde à l'incertitude dont ce caractère

(1) V. Henri Basset, *Essai sur la littérature des Berbères*, Thèse lettres, Alger, Carbonel, 1920, p. 83-100. Énumération p. 83-84.

(2) P. ex. les textes recueillis par Hanoteau et Letourneux, in *La Kabylie et les coutumes kabyles*; Nehlil, *L'azref des tribus et qsour berbères du Haut-Guir*, *Archives berbères*, 1915, fasc. I.

(3) V. Belkassem ben Sedira, *Cours de langue kabyle*, Alger, Jourdan, 1887, p. 295-355, texte non traduit de 9 *qânoûn* kabyles; Saïd Boulifa, *Le kanoun d'Adni*, texte et traduction in *Mémoires et Textes publiés en l'honneur du XIV^e Congrès des Orientalistes par l'École supérieure des Lettres d'Alger*, Alger, 1905.

(4) Saïd Boulifa, *op. cit.*, Adde les textes recueillis par Masqueray in *Formation des cités sédentaires*.

accompagne l'expression originale de la pensée berbère; et il semble qu'ils se soient moins encore souciés de la déformation que peut lui faire subir le procédé de fixation généralement employé : deux traductions successives, en deux langues, l'arabe et le français, qui correspondent à deux systématisations différentes. On ne saurait trop regretter, dans cet ordre d'idées, que nous ne possédions pas les textes sur lesquels ont travaillé Hanoteau et Letourneux; et, sans vouloir en rien diminuer le mérite et la valeur de leur œuvre, il faut également déplorer la tendance de la jurisprudence algérienne à y voir, sinon une codification, tout au moins une rédaction définitive des coutumes kabyles.

Nous pensons réduire au minimum les inconvénients que nous venons de signaler, en donnant la reproduction photographique du texte du qânoûn des M'âtqâ, en même temps que sa traduction (1), suivie des observations qu'il comporte.

I. — TRADUCTION.

Louange à Allah, l'unique.

Qu'il répande ses bénédictions sur notre Seigneur Mohammed!

Qânoûn ayant pour objet d'ordonner la jurisprudence des djemâ'â, d'après l'ancienne coutume suivie dans la tribu des M'âtqâ — Allah les favorise!

1. — Dans chaque village, il doit y avoir un amîn et des tamân. Ces représentants désignent ensuite un amîn pour toute la tribu. Cet amîn (des amîn) choisit lui-même ses tamân dans toute la tribu. Il a un droit de contrôle général; aucun litige ne peut être tranché que devant lui. Toutes les fois qu'une djemâ'â (de village) inflige une amende à quelqu'un, il (peut) augmenter cette amende et la porter au triple. Lorsqu'il tranche un litige, sa décision est définitive; personne ne peut l'annuler.

(1) Le texte lui-même est inédit. Le mérite de sa découverte revient à M. Hacoun-Campredon, avoué à Tizi-Ouzou, auteur d'une *Etude sur l'évolution des coutumes kabyles, spécialement en ce qui concerne l'exhérédation des femmes et la pratique du habous*, Thèse droit, Alger, 1921, où l'on trouvera, p. 48-62, une première traduction du qânoûn des M'âtqâ.

2. *De la chef'â.* — La chef'â s'exerce sur les immeubles indivis et sur ceux possédés par des frères.

Lorsqu'un co-proprétaire vend (ses droits sur) un immeuble indivis entre lui et un mineur (1), la vente ne devient définitive qu'un an après la puberté de ce mineur. Jusqu'à l'expiration de ce délai, ce dernier peut, à tout moment, exercer la reprise de son bien, sans qu'aucune objection puisse être élevé. Quant à l'absent, il peut exercer la chef'â sur sa part et sur celle de ses frères, même si sa part dans les immeubles est infime. La vente faite en pareil cas ne devient définitive que trois jours après le retour de l'absent.

Le mineur peut, toutefois, exercer la chef'â tant sur sa part que sur l'immeuble même dont il possède une part, si minime soit-elle.

3. *De la transaction.* — Au cas où, à la suite d'un litige, des gens de bien et des notables interviennent et mettent fin au différend par un arrangement à l'amiable, cette transaction est définitive et ne peut être annulée, même de l'accord des parties. Celles-ci ne peuvent rien y changer, quelle que soit l'importance du litige.

4. *De la procuration* (2). — Donner procuration est permis dans toute la tribu. Si une personne donne pouvoir à quelqu'un de la représenter en justice, nul n'empêchera celui-ci d'exercer son mandat ou de gérer l'affaire (3) de son mandant.

5. *Des marabouts.* — Nos ancêtres faisaient une distinction entre les marabouts suivant le degré de leur piété et de leur instruction.

Ceux qui sont des gens de bien et de paix, nous sommes leurs serviteurs et nous les respectons.

Ceux qui, au contraire, se conduisent mal, nous les soumettons à la loi commune, sans égards spéciaux.

6. *De l'aumône.* — Si quelqu'un fait donation aumônière à la tribu ou à la djemâ'â, d'un immeuble ou de tout autre bien; s'il promet en présence de témoins et s'il ne se rétracte pas avant la délivrance,

(1) يتيم.

(2) Lire ا'كا.

(3) Lire تصرف. Ce terme suppose un mandat général; mais, dans les habitudes musulmanes, le mandat *ad litem* revêt souvent ce caractère.

le don est acquis, quelle qu'en soit l'importance, à la tribu ou à la djemâ'a.

Si, au contraire, le donateur se ravise avant le moment de l'exécution de sa promesse et révoque son aumône en présence de ceux qui ont été témoins ou de tous autres, la donation est nulle et nul n'y a droit.

7. — La fille vierge, qu'elle ait ou non atteint l'âge de la puberté, est mariée par son ouali, qui est le parent (*âceb*) le plus proche. Quant à la femme qui a cessé d'être vierge, c'est elle-même qui dispose de sa personne, comme elle l'entend; elle est libre d'épouser qui bon lui semble, même sans dot.

8. — Si quelqu'un a fait, en faveur de certaines parentes par les femmes, telles que filles et sœurs et autres femmes, des libéralités portant sur des immeubles, des meubles ou du bétail, et si un acte de donation de habous a été dressé, personne ne peut les en priver

9. — La femme, répudiée ou devenue veuve après avoir été chassée par son mari du domicile conjugal, n'a droit à rien dans la succession de son mari.

Si ses parents lui ont fait des dons qu'elle a emportés chez son mari le jour de la consommation de son mariage, elle n'a pas droit à leur reprise, car ses biens sont devenus la propriété de son mari.

Cette règle ne subit d'exception que dans le cas où ces objets ont été seulement prêtés à la femme ou lui ont été donnés deux, trois jours au plus après la consommation du mariage. Alors ces biens sont la propriété de la femme et personne ne peut les lui enlever.

10. — En cas de querelle, celui qui, pour frapper son adversaire, se sert d'un fusil — que le coup rate, qu'il n'atteigne pas son but, que les chiens ne fonctionnent pas ou qu'il y ait blessure, — d'un sabre, d'un poignard, d'une hachette ou d'une faucille, est passible d'une amende de quinze réaux, ancienne frappe; celui qui se sert d'un bâton ou d'une pierre — que le coup ait porté ou non, — 5 réaux; celui, enfin, qui ne se sert que de ses mains, un quart de réal.

11. — Lorsqu'une femme est mariée par son ouali et que ce dernier conformément à la coutume, s'est attribué (1) sa dot, la femme ne peut rien lui réclamer de cette dot s'il subvient à tous ses besoins. Mais s'il rompt avec elle toute relation, s'il ne lui fait plus rien parvenir, la femme peut le révoquer en présence de notables et exiger de lui la restitution de la totalité de ce qu'il s'était attribué sur le montant de sa dot, conformément au qânoun.

12. — En cas de désaccord entre un mari et ses beaux parents, il peut arriver que le frère ou le père de l'épouse enlève cette dernière du domicile conjugal : si le mari va chercher sa femme et demande et obtient son retour, toute difficulté est aplanie.

Mais si le mari n'obtient pas satisfaction, il peut, à son choix : ou bien (répudier son épouse et) exiger le remboursement des objets de valeur composant la dot, tels que bijoux, vêtements de soie, et lui laisser seulement de quoi se vêtir : une melhafa, une ceinture et un mouchoir de tête; ou bien laisser son épouse chez les parents de celle-ci et conserver l'autorité maritale, en ce sens que la femme ne pourra se remarier qu'après qu'elle aura obtenu, de son mari, sa répudiation volontaire. Sur sa demande, la femme peut toujours faire cesser son état d'insurrection et demander à rentrer au domicile conjugal sans que le mari puisse s'opposer à la reprise de la vie commune.

13. — Les femmes n'héritent de rien, pas plus de leurs parents que de leur mari.

Cette règle s'applique aussi bien aux filles de notre tribu mariées au dehors qu'aux filles d'autres tribus mariées chez nous, car, de tout temps, nous n'avons ni accordé ni accepté (le droit) d'héritage.

Toutefois, la femme répudiée, veuve ou en état d'insurrection doit être reçue par ses parents qui lui doivent le logement, l'habillement et la nourriture. Si ses parents se refusent à accomplir ce devoir, la tribu fait pression sur eux jusqu'à ce qu'ils prélèvent sur la succession du père de la femme ce qui est nécessaire à cette dernière pour son entretien, à dire d'experts.

(1) اكل في.

14. Chaque femme doit s'habiller suivant la fortune, la situation, le rang ou l'amour-propre de son mari ou de son ouali.

Un homme riche, aimant à faire parler de lui ou vaniteux, est libre d'acheter à sa femme ce qu'il veut et même de la couvrir d'or, d'argent et de soieries.

Tel autre, au contraire, parce qu'il est pauvre ou avare ou sans dignité, habillera la sienne à sa volonté; il peut, s'il lui plaît, la laisser nue, sans que personne ait le droit de s'immiscer dans son ménage.

15. — En cas de vol dans un jardin, une vigne, un verger ou un rucher, si le délit est commis de jour, la victime reçoit, comme réparation, l'équivalent de ce qui lui a été soustrait ou l'objet volé lui-même, à la condition d'avoir des témoins ou de s'être saisie de la personne du voleur ou d'avoir une pièce à conviction. A défaut de ces preuves, la victime peut prêter serment.

Le vol commis en plein jour est puni, en outre, d'une amende de cinq douros au profit de la djemâ'a.

Les mêmes règles s'appliquent au vol commis pendant la nuit, mais l'amende encourue par le délinquant est la même qu'en matière de meurtre, soit dix douros.

Celui qui tue un voleur, ou un homme en flagrant délit d'adultère, ou un coupeur de routes ne doit pas le prix du sang et n'encourt pas la peine du talion. La djemâ'a ne perçoit pas d'amende de la victime.

Si le propriétaire du logis a manqué le malfaiteur ou l'a seulement blessé, ou marqué, ou si le vol est prouvé, la réparation due à la victime de ce vol est celle déjà indiquée; mais l'amende due à la djemâ'a est alors portée à vingt-cinq douros.

16. — Celui qui tue son frère ou son 'âceb pour recueillir sa succession voit tous ses biens, réunis à ceux de la victime, attribués à la djemâ'a de la tribu, à titre d'amende.

17. — Celui qui se rend coupable de viol ou de tentative de viol est passible d'une amende de 50 réaux, plus exactement : de 25 douros.

Est passible de 25 douros d'amende le mari qui accepte, moyen-

nant finance, de retirer sa plainte en adultère contre le complice de sa femme; ou celui qui, n'ignorant rien de l'adultère de son épouse, accepte la situation, ou qui, sa femme étant revenue et niant le fait évident, la laisse réintégrer le domicile conjugal et ne la répudie point.

Si, au contraire, le mari répudie sa femme, il n'est passible d'aucune amende; c'est le complice qui encourt seul cette peine.

Et c'est d'Allah que nous attendons l'appui.

Copié le 19 décembre 1859, correspondant au 24 djoumâdâ I 1276 de l'hégire.

*Le capitaine chef du bureau arabe,
Signé : Illisible.*

(Sceau du bureau arabe de Tizi-Ouzou).

II. — OBSERVATIONS.

Le qânoûn dont nous venons de donner la traduction, présente des différences sensibles par rapport à ceux des différentes tribus composant la confédération des M'âtqâ, dont Hanoteau et Letourneux ont publié le texte (1). Beaucoup plus condensé que le qânoûn des Aït Khelifa, qui compte 68 articles, il est plus détaillé que les autres, avec ses 17 articles, contre 2, par exemple, au qânoûn des lamraouiën, ou même 9 à celui des Jazouzen Bouadda. Nous inclinons à penser qu'il représente un texte général en vigueur chez les M'âtqâ (2), dont l'existence aurait échappé aux auteurs de *La Kabylie* et expliquerait l'insuffisance de six sur sept des qânoûn par eux publiés.

La date et la signature du chef du Bureau arabe de Tizi-Ouzou, apposées au bas du texte, montrent (3) qu'il a été rédigé sur l'injonction de l'autorité militaire. La langue est souvent incorrecte, toujours médiocre et mêlée d'expressions kabyles. On relève dans l'or-

(1) *La Kabylie*, III, 400 à 404.

(2) On ne peut raisonnablement le considérer comme un travail de synthèse accompli par le rédacteur.

(3) La Kabylie venait à peine d'être pacifiée.

donnance du texte l'incohérence et le manque coutumiers de proportions. Sur dix-sept articles, trois (1, 5, 14), sont des dispositions de droit constitutionnel et de morale sociale et traduisent cet état d'esprit qui porte le Kabyle à s'occuper volontiers de l'organisation politique et sociale. Les articles 1 et 5 définissent spécialement les droits et devoirs de l'amîn et les prérogatives des marabouts. Quatre articles (10, 15 à 17) édictent un tarif de peines pécuniaires. Les délits prévus : vols dans les jardins, coups et blessures, adultère et enlèvement des femmes — sont des faits considérés comme particulièrement graves dans un pays pauvre, dont la population très dense, a mis en valeur toute la superficie cultivable et ressent vivement cette sorte d'atteinte à la propriété qu'est le pillage des récoltes; dans une société d'humeur batailleuse, où les luttes de çofs sont souvent très vives et les mœurs fort libres. — Ce qu'il faut surtout remarquer, c'est le nombre important (10) des dispositions consacrées au statut personnel et aux successions (art. 2 à 4, 6 à 9, 11 à 13). Le qânoûn primitif est essentiellement un tarif de peines pécuniaires et les règles de pur droit privé y sont rares. Leur présence en majorité accuse le caractère évolué de notre texte.

Il n'y a pas lieu d'insister autrement sur ces observations générales (1). Sur trois points particuliers, la rédaction du qânoûn mérite au contraire de retenir l'attention.



Pour Hanoteau et Letourneux (2), dans la vieille coutume kabyle, c'est la djemâ'â qui exerce le rôle de juge. Ces attributions judiciaires auraient pu paraître anormales et leur exercice difficile par une assemblée nombreuse et souvent agitée, encore que le rôle principal y fût joué par un petit nombre de personnages dirigeants. Il ne semble pas, néanmoins, que l'on ait jamais songé, en Algérie, à en vérifier l'existence et en préciser la signification. Le rôle judiciaire de la djemâ'â avait, d'ailleurs, été consacré par le législateur de 1874.

(1) Pour plus de détails sur les caractères généraux des qânoûn, cf. H. Basset, *op. cit.*, *loc. cit.*

(2) *La Kabylie*, III, 7, 8.

Or, des études récentes (1) poursuivies sur le droit coutumier des Berbères marocains, viennent de montrer que le rôle de la djemâ'â n'y est pas de juger, mais de concilier les parties, et, faute de pouvoir leur faire accepter un arrangement, de les renvoyer devant un arbitre. La décision même de ce dernier ne sera exécutée que du consentement de la partie condamnée. A défaut de cette acceptation, la seule ressource du demandeur est l'emploi de la force, s'il en est capable personnellement ou s'il se sent suffisamment soutenu.

La rédaction de l'article 1^{er} du qânoûn des M'âtqâ, qui reconnaît compétence à la djemâ'â à l'effet de prononcer les amendes, mais confie à l'amîn de la tribu le soin de trancher les litiges, — et les considérations qui précèdent sur le droit coutumier des Berbères marocains conduisent, au moins, à douter du caractère d'absolue vérité de l'opinion soutenue par Hanoteau et Letourneux. Il y a bien là un point obscur de doctrine. On pourrait, croyons-nous, l'éclairer par une consultation des décisions des djemâ'â, dont les procès-verbaux ont été conservés (2).



C'est une question très controversée que celle de savoir si le qânoûn a la valeur d'un règlement ou s'il est un simple recueil de coutumes. Pour certains auteurs, les qânoûn, « règlements de police nécessaires à la vie en société », « ne sont pas plus des conventions adoptées d'emblée et de propos délibéré par l'ensemble des citoyens que sorties en une fois du génie du législateur. Ils se sont formés petit à petit, au hasard des circonstances... » (3). « Les prescriptions des qânoûn ne visent que des faits particuliers; elles parais-

(1) V. Bruno, *Note sur le statut coutumier des Berbères marocains*, Archives berbères, 1915-1916, fasc. 3, p. 137; Abès, *Les Izayan d'Oulmès*, Arch. berbères, 1915-1916, fasc. 4, p. 274; Bruno, *Introduction à l'étude du droit coutumier des Berbères du Maroc central*, Archives berbères, 1918, fasc. 4, p. 307.

(2) Si un certain nombre de ces décisions pouvaient être considérées comme des jugements, l'assertion d'Hanoteau et Letourneux se trouverait vérifiée, au moins comme règle générale. Nous n'avons point connaissance de décisions de ce genre. Celles rapportées par M. Hacoun-Campredon, *op. cit.*, n'en ont certainement pas la valeur.

(3) H. Basset, *op. cit.*, p. 89.

sent l'une après l'autre, comme des jugements anticipés. » (1). Dans une opinion contraire (2), le qânoûn est un ensemble de dispositions réglementaires ayant leur fondement dans des conventions, dans des accords contractuels.

On pourrait penser à tirer argument, en faveur de cette dernière opinion, de l'emploi, dans l'intitulé du qânoûn des M'âtqâ, de l'expression *tartib*, qui, dans la technologie juridique moderne, a parfois le sens de disposition ayant force de règlement ou de loi. Mais, d'abord, nous croyons plus rationnelle la traduction dans le sens original. D'autre part, il n'est pas difficile de s'apercevoir que l'intitulé du qânoûn est, en réalité, une définition que le rédacteur a pris la précaution d'en donner. Cette définition est, déjà, une interprétation et il nous semble dangereux d'appuyer sur elle un commentaire. Nous avons là un exemple de cette déformation, plus haut signalée, que fait subir à la pensée juridique berbère la méthode de travail consistant à considérer le texte arabe qui la traduit comme son expression originale.

L'article 13 du qânoûn refuse tout droit de succession, aussi bien aux femmes de la tribu mariées au dehors qu'aux femmes étrangères mariées dans la tribu. C'est la pratique de l'exhérédation des femmes, générale à toute la Kabylie, où elle correspond à l'organisation patriarcale de la famille, composée des seuls mâles parents par les mâles et dont les femmes sont exclues. Le texte nous apprend même que l'exhérédation des femmes a toujours été en vigueur chez les

(1) Masqueray, *Formation des cités sédentaires*, p. 56.

(2) Soutenue par M. Morand, en ce qui concerne spécialement les qânoûn du Mzab in *Études de droit musulman algérien*, p. 421, Alger, Jourdan, 1910, en s'appuyant sur la dénomination de *tifâqât* ou « recueils de conventions entre clercs et laïcs » qui leur est donnée par les indigènes. On peut invoquer dans le même sens la mention, fréquemment insérée dans les qânoûn, que le texte en a été adopté d'un commun accord (cf. par exemple le qânoûn des Iouadhien (Hanoteau et Letourneux, *La Kabylie*, III, 341, 352); d'Agouni-tsellent (*aut. cit.*, *op. cit.*, III, 362); Nehlil, *L'azref des tribus et qsour berbères du Haut-Guir*, (Archives berbères, fasc. 2, 1915, p. 88, 92, 96).

M'âtqâ, par conséquent dès avant la célèbre convention de Djemâ'â Sahâridj (1).

L'article 8 corrige la sévérité de cette règle : les femmes peuvent être bénéficiaires d'une donation ou d'un habous. Hanoteau et Letourneux sont donc, ici encore, beaucoup trop catégoriques lorsqu'ils affirment (2) que les Kabyles ont aboli le habous en même temps que la vocation successorale des femmes, et que, depuis 1748, il n'a pas été constitué un seul habous. La règle qu'ils énoncent représente seulement la coutume dominante. Encore convient-il de remarquer qu'ils n'ont recueilli qu'une cinquantaine de qânoûn et qu'il en existe plus de quatre cents en Kabylie.

Il est moins exact encore de dire (3) que « les juges français institués en Haute-Kabylie n'ont plus trouvé trace de habous au sens musulman du mot ». Un auteur écrivait récemment (4) avoir eu sous les yeux des actes de habous passés par des Kabyles en 1879 et indiquait les nombreuses décisions par lesquelles les tribunaux algériens ont statué sur la validité et les effets de l'institution. Enfin, suivant le même auteur, le nombre des habous constitués en faveur de femmes irait en augmentant d'année en année.

En admettant même qu'Hanoteau et Letourneux n'aient pas fait erreur, il reste que la coutume kabyle a évolué depuis l'époque où ils l'étudiaient.

Cette évolution s'explique aisément. Il faut seulement se rappeler que les qânoûn kabyles ont été recueillis voilà plus d'un demi-siècle; que leur rédaction était déjà un peu en retard sur l'état réel des choses (5); que, dans cet intervalle, la paix française et le contact de notre civilisation ont amorcé un grand mouvement de transformation de la société kabyle; notamment, les liens de la famille patriar-

(1) Cpr. le qânoûn d'Adni, (Boulifa, *op. cit.*, *loc. cit.*, p. 151) : « autrefois, (avant 1748) les femmes héritaient ».

(2) II, 341, 348, 238, note 1.

(3) Luc, *Le droit kabyle*, Paris, 1917, p. 121.

(4) Hacoun-Campredon, *op. cit.*, p. 121, 117 et s.

(5) H. Basset, *op. cit.*, p. 91.

cale se sont relâchés. Dans la situation particulière qui nous occupe, il faut encore songer au phénomène de l'arabisation de la Kabylie et à l'influence des cadis-notaires, généralement tout disposés à faire prévaloir les institutions musulmanes sur la coutume.

★★

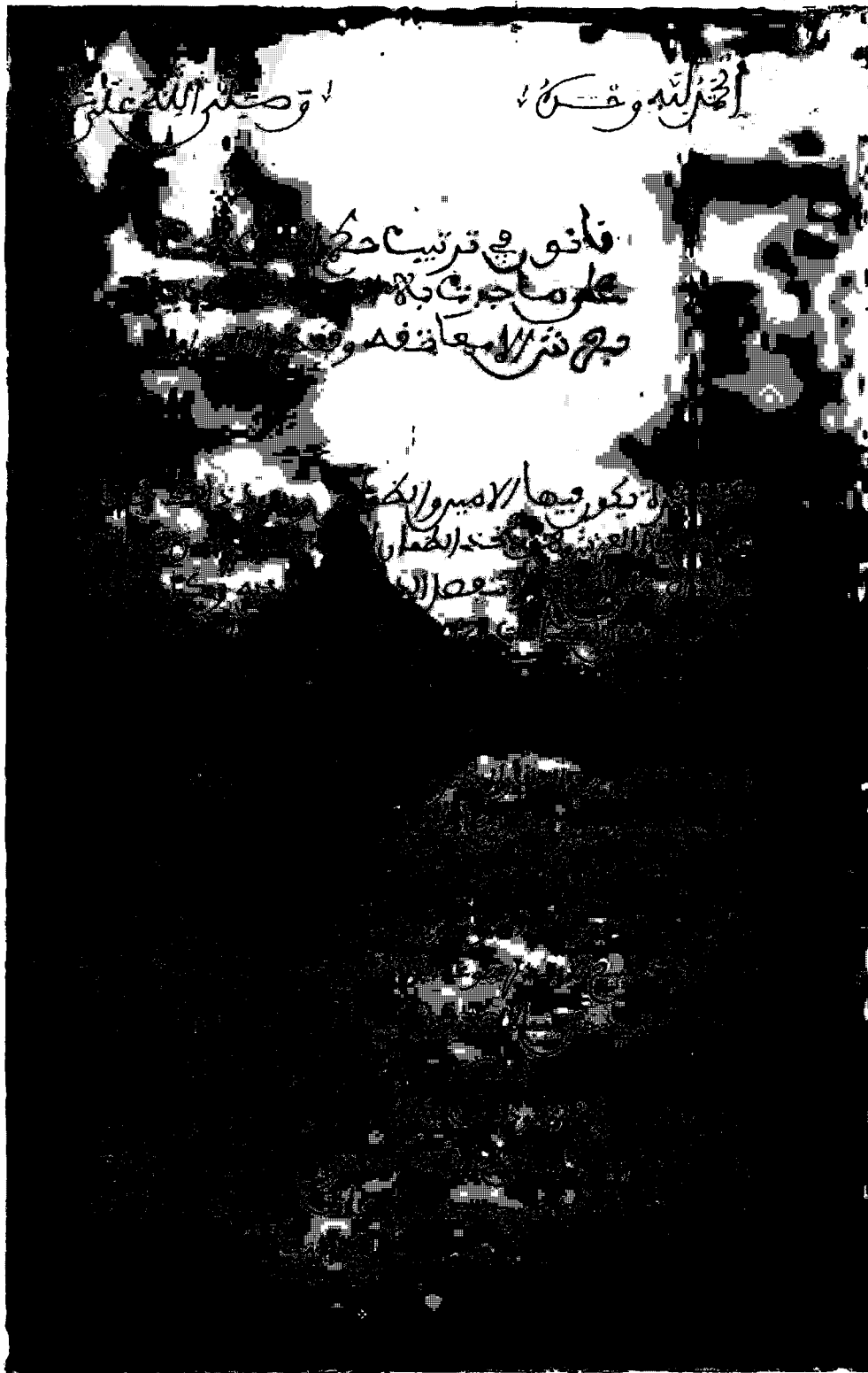
Mais, en l'état actuel de la législation algérienne, est-il possible de transporter en pays kabyle, pour la faire fonctionner dans les rapports entre Kabyles, une institution de droit musulman comme le *habous*?

D'autre part, nous savons que les magistrats algériens ont une tendance fâcheuse à voir dans Hanoteau et Letourneux une rédaction définitive du droit coutumier kabyle. Si, au cours d'un procès, l'une des parties demande à prouver que la coutume a changé depuis l'époque où elle a été recueillie, cette demande peut-elle être écartée par application de la règle *Jura novit curia*? ou doit-elle, au contraire, être admise? et quelles seront alors les règles de la preuve applicables?

Dans le cadre étroit de cette étude, nous ne pouvons songer à résoudre ces questions. Etre obligé de les poser suffit pour nous amener à conclure que l'étude du droit coutumier berbère a été beaucoup trop négligée, en Algérie, depuis une cinquantaine d'années. Et nous terminerons en souhaitant la réalisation prochaine de l'idée, mise en avant par de bons esprits, d'instituer un Comité algérien d'études berbères.

Louis MILLIOT,

Professeur à la Faculté de Droit d'Alger.



Qanoûn des M'âtqâ. Texte (I).

3

بمضى بعد اوسر مع الاخر وضربه بالبنديفة وبيان بطلت اول قبحها او انعد الزنا او اوجع
او ضربه بالسجير او الخجيم او الرفاع او المجل عليه خمسة عشر رية وشكته الا
ضربه بالعض او بالجم عليه خمسة رية اطاب اول بصي والضرب بالبنديف عليهم جمع الديال

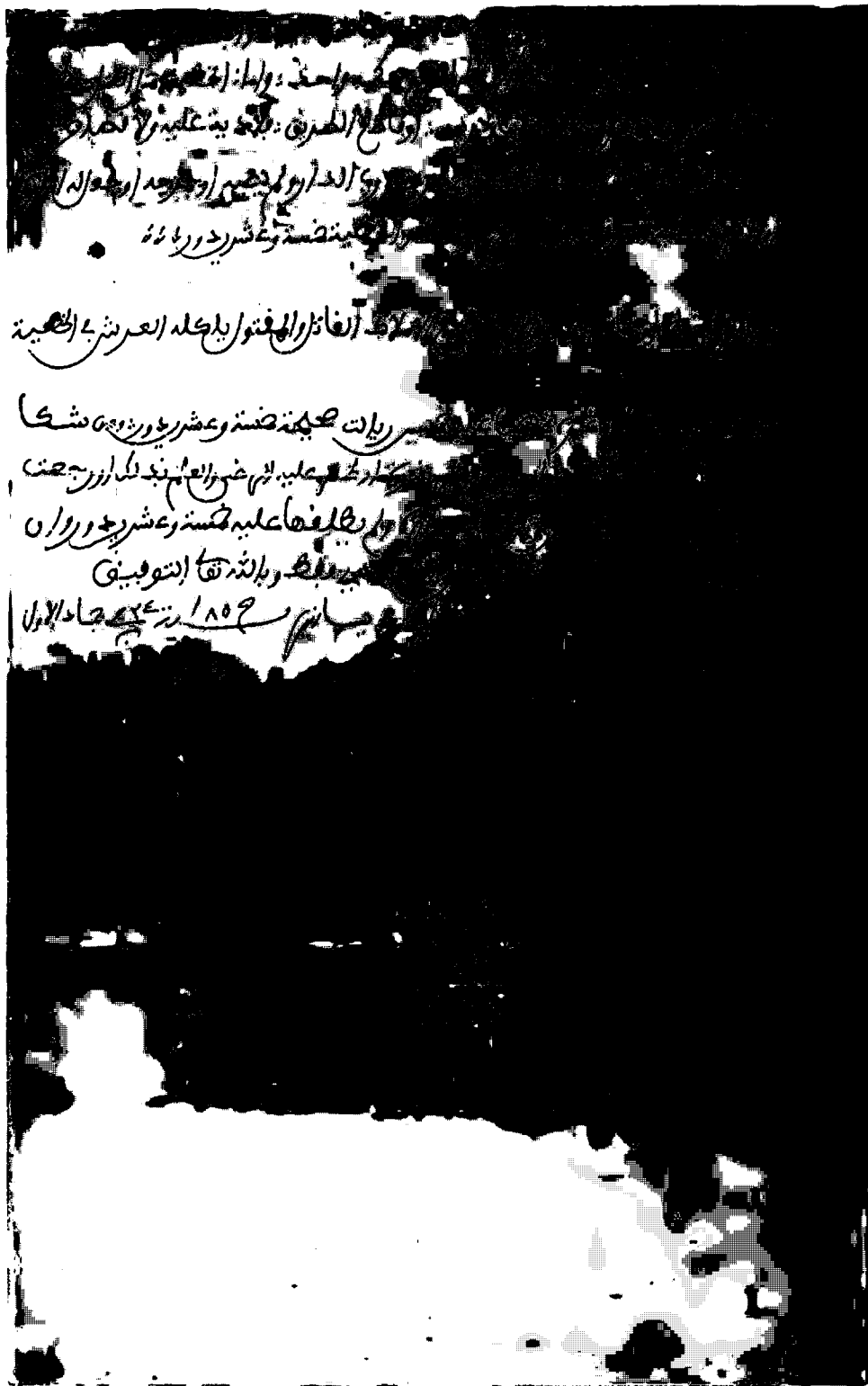
ان التزوجت واخر وانها امر صدق انها في العم وبيان قبحها وجمع البنود ما بالان
بشيء وان قطعها او يواصلها بنته، وسلمته بخضرة الصبر، بلها تاخذ منه رية
صدقها بالافاقون

ان ارفع الخلاب مير الاصحار وروبع احد اخته او بنته بالغصب وان تبعها وطلبه
وخذها بدينك وان استنقوا بلزوجها الخيام فاعلم ان اخذ ما دبره صدق انها
والملوك من ان كان واخر مير المتمر ولا يترك مير المتمر من الخواص

انك تبيع مير نيشامى اهل هنو
لغيرك اعراض غيرنا عندنا لان الميراث لا
فانها ان قاموا بها فاعلم ان الميراث لا
انها تبيع ميرها وجمعهم العم حتى
انها في الميراث

الزرق وفضد انتسبته والعم فيلجى لها
ومى كان في غير اوجيلا وعم احيى فليكنسها باشاء ولا مدخل
ولو يتركها عم يانة

ان اذ دخل الميراث ملك غيرك مثل الميراث اورد البنية انوارك وجمعها
انها لم يتركها برب الزرق ياخذ الميراث والعين غيرها ان كانت له البنية



Qānūn des M'atqā. Texte (IV).

LES « MERJAS » DE LA PLAINE DU SEBOU

(Suite et fin).

III. — RÔLE DES MERJAS DANS LA VIE INDIGÈNE.

Les Indigènes subissent la présence des merjas, le retour périodique de l'inondation avec un fatalisme résigné conforme à la fois à leurs idées religieuses et à leur paresse routinière. Sauf dans des régions exceptionnelles et peu étendues, la propriété des douars en terres labourables est largement suffisante. La faible densité et le faible accroissement de la population n'obligent pas, comme chez nous, à réagir contre le partage des patrimoines. La nécessité, seule loi qu'ils reconnaissent, ne les pousse pas à remédier à une diminution des terres cultivables. D'ailleurs quand cette nécessité se produit, la tribu ou la fraction de tribu qui a « faim de terres » a un moyen beaucoup plus commode de se satisfaire que d'engager à coups de pioche une lutte sans trêve contre les forces de la nature : à cette conquête pacifique elle préfère l'emploi du fusil et le rapt violent des terres du voisin. Ainsi firent précisément les Béni-Ahsen qui ont chassé de la rive gauche du Sebou les tribus du R'arb.

Il est évident que pour assécher les grandes Merjas, pour les gagner à la culture, il faudrait exécuter des travaux dont la précision et l'ampleur dépassent de beaucoup les moyens des Indigènes. Mais dans cette plaine au sol peu résistant, la faiblesse de la pente qui a permis la formation de la merja donne aussi le moyen de s'en préserver. Le moindre obstacle arrête l'inondation et amène un changement local. Il serait donc facile d'étendre un peu les terres labourables au détriment de la merja.

En fait quelques Indigènes, obéissant à un caïd novateur, l'ont tenté. Dans le Hamma, le caïd des Ouled Hamid eut l'idée, il y a 25 ans, d'endiguer la rivière. Oh! ces travaux ne ressemblaient en

rien aux travaux de nos ingénieurs sur la Loire! On éleva deux petits murs hauts de 1 m. 50, larges de 1 mètre; ils étaient faits de « mok-dar », mottes de terre grasse simplement séchées au soleil. Ces digues en miniature suffirent pour contenir les crues du Hamma et pendant quelques années les Ouled Hamid labourèrent en paix une terre neuve et fertilisée. Malheureusement ce caïd intelligent mourut; son successeur n'hérita sans doute pas de ses qualités; les administrés qui avaient fait le travail, avaient joui des résultats, ne surent pas entre-



Fig. 6. — Traversée en « madia » de l'O. Beht près de sa perte en Merja.

tenir l'œuvre, réparer les brèches faites aux murs par chaque crue. Et de nouveau le Hamma étendit ses eaux sur l'emplacement des champs de blé; des témoins des murs ont longtemps subsisté dans la merja. Il n'y a pas de spectacle plus marocain que ces traces de travaux utiles accomplis par un homme d'initiative et disparus avec lui.

Dans la merja du Tiflet, un résultat aussi avantageux fut obtenu, il y a une vingtaine d'années, par un moyen différent. Le Tiflet fut rejeté dans le Smento tout proche par un canal. Toute la partie méridionale de la merja appelée Braïja fut ainsi asséchée et gagnée à la culture. Malheureusement le canal était peu profond et peu solide;

il fut vite comblé et cessa de fonctionner dès l'année suivante. Dans le Beht une autre tentative fut encore moins heureuse. Deux caïds essayèrent d'établir sur le Beht un barrage qui aurait permis d'assécher et irriguer les zones plus basses : c'était une trop grosse entreprise qui échoua.

A défaut de travaux d'assèchement, quelques douars montrent un peu moins de passivité que leurs voisins. Lorsque la Merja, après un hiver peu pluvieux, se retire de bonne heure, ils labourent de petites parcelles de la plage et sèment quelques plantes à développement rapide, courges ou pastèques par exemple; plus rarement les cultures « mazouzia » ou cultures de printemps comme le maïs sont tentées. Sur ces bords de plages, l'instabilité est telle que l'ameublissement du sol amène un heureux résultat. Ainsi le Bled Aneur faisait naguère partie de la Merja du Beht; les Ababda, l'ayant occupé, l'ont si bien labouré qu'il est devenu cultivable en tout temps.

Ces exemples d'appropriation sont rares et d'une portée restreinte. En pratique on peut dire que les Indigènes n'ont fait aucune tentative sérieuse pour utiliser le domaine des Merjas comme terres de culture. Heureusement la merja offre par elle-même des ressources appréciables. Les Indigènes en ont tiré partie dans la mesure où le profit ne leur coûtait aucune initiative. N'est-ce pas une forme de respect envers la divinité que d'accepter docilement ses dons généreux? Cette utilisation a pris une double forme: la récolte des produits spontanés de la merja, l'affouage, suivant le vieux terme de la Coutume, est le procédé le plus simple; le pâturage est déjà un raffinement.

La vie végétale et animale dans la merja. — Quand on est habitué aux plaines du pays marocain où l'été semble détruire toute vie apparente à la surface du sol, on n'imagine pas l'exubérance de la végétation en merja. Certaines parties de la grande merja du Beht constituent des fourrés absolument infranchissables; on n'y peut avancer qu'en se frayant un chemin à coup de serpe. En août 1918, une mission du Service de l'Hydraulique ouvrait ainsi une percée entre Sidi el Harati et Ras Beht. Deux équipes y travaillèrent, marchant à la rencontre l'une de l'autre. Il fallut 5 jours d'un labeur opiniâtre et

épuisant pour obtenir un chemin de 4 kilomètres et demi de long sur quelques mètres de large. La hauteur des plantes empêchait toute visée d'instrument; la direction fut assurée de part et d'autre avec des fusées éclairantes tirées la nuit à heures fixes. Un essai d'incen-



Fig. 7. — Végétation dans la grande Merja du Beht. L'européen surveille la percée faite à travers les fourrés en vue d'un essai de nivellement. Les roseaux pointant au milieu du berdi atteignaient 5 m. de hauteur.

die n'eut qu'un demi succès. Les ouvriers indigènes, travaillant les pieds dans l'eau par une température de 50° au milieu de cette végétation souvent épineuse faillirent, à plusieurs reprises abandonner le chantier. La présence de grands roseaux, rares dans les autres merjas, rend la végétation du Beht plus puissante. Partout la brousse marécageuse est un gros obstacle aux communications : on n'y peut circu-

ler ni comme sur terre ni comme sur l'eau. Dans les parties les plus profondes poussent de grands joncs qui atteignent 2^m. 50 ; les Indigènes leur donnent le nom de « berdi ». Les plages sont couvertes par une haute graminée, « *ampelodesmos tenax* » qui est très connue dans toute l'Afrique du Nord sous le nom de diss. D'autres joncs, le « smar », vivent sur les bords, par grosses touffes. Entre les hautes tiges du diss et du berdi, une végétation exubérante qui s'épanouit au printemps forme comme un sous-bois : ce sont des plantes semi-aquatiques, des carex, des sagittaires, des gaillets; des liserons enlacent le tout; les petites fleurs blanches d'une renoncule forment pendant quelque temps la teinte dominante et il y en a tellement sur les bords qu'on ne distingue pas l'eau. Enfin la masse plus humble est composée par des herbes fourragères de qualité commune, avoine, bromes, ray-grass; plus rares sont les trèfles ou les luzernes.

Tour à tour étangs et prairies, les merjas offrent à la vie animale des conditions variées, mais très spéciales : la faune n'est pas moins abondante et variée que la flore. L'eau boueuse et en voie d'assèchement ne peut convenir aux poissons ordinaires sauf dans la Ras et Daoura; les conditions sont bien différentes de celles de la Merja Zerga où la pêche est si rémunératrice qu'elle est affermée par l'État. Cependant il est arrivé à quelques colons de faire, en vidant quelques trous de merja, de vraies pêches miraculeuses de barbeaux. L'anguille, ce poisson amphibie, est le mieux adapté aux merjas; elle y circule aisément, s'enfonce sous la vase, évacue les zones devenues tout à fait sèches pour former dans les poches d'eau des cherkets, des masses grouillantes. La faune terrestre est mieux représentée : ce sont surtout des oiseaux de toute grosseur et de toute couleur, mais surtout les espèces habituelles des marais : poules d'eau, pluviers, vanneaux, bécassines; les « meleagrides » qui faisaient au temps de Pline l'ancien les délices des gourmets de Rome sont sans doute des outardes, qu'on ne voit plus guère dans les merjas.

Les animaux qui ne rampent ni ne volent se sont ouvert des passages qui forment à travers les fourrés un lacs compliqué. Il y faut une vigueur exceptionnelle : aussi est-ce le domaine des sangliers. Les îlots de terre ferme, que défend la double protection de fossés pleins

d'eau et des barbelés naturels, constituent des bauges inaccessibles où les marçassins grandissent en toute sécurité. Les Indigènes signalent aussi la présence de hyènes et de chacals. Ces retraites ne sont inaccessibles que pour d'honnêtes chasseurs. Mais les hommes qui ont un intérêt à vivre cachés ont su imiter les animaux sauvages. Pendant les années troublées qui ont précédé le Protectorat, la grande merja des Béni-Ahsen fut un incomparable repaire de bandits : on peut aisément y établir à l'intérieur de petits campements en huttes de roseaux ou de diss qui, cachés par la végétation, sont tout à fait invisibles. En dehors des « outlaw », quelques bergers connaissaient seuls les labyrinthes de sentiers qui permettent de circuler à l'intérieur de la merja et de gagner les îles. Terrorisés par les bandits, ils n'osaient rien dire; ceux-ci vivaient sans inquiétude au détriment des douars voisins et des troupeaux, allant vendre leurs larcins dans des souks éloignés de leur champ d'opération.

La « cueillette » des produits de la merja. — La proximité de la merja n'est donc pas toujours sans danger pour les riverains. Mais les avantages en sont beaucoup plus grands. Il convient de remarquer dès l'abord que ces avantages appartiennent exclusivement aux riverains. Quoique ce droit ne soit écrit nulle part, pas plus sur un titre authentique de propriété que sur une « moukhiya », il n'a jamais été mis en doute par les riverains ni contesté par les douars éloignés. Nous en verrons de nombreuses preuves.

La chasse et la pêche sont un premier revenu ; les grosses anguilles de la merja Bokka (Sud de la merja du Beht) sont chassées plutôt que pêchées à la lance ou à coup de flèches. Brives dit avoir vu pêcher en Ras ed Daoura avec « des radeaux primitifs surmontés d'une voile » (1).

La récolte du diss et du berdi donne lieu à une véritable petite industrie et parfois à un commerce. Le type d'habitation est en rapport avec ces produits spontanés de la merja. On n'utilise pas beaucoup les joncs fins qu'emploient les artisans de Salé pour leurs belles nates. Mais le berdi sert à la confection des « ressass » : ce sont des nattes

(1) Brives, *Voyages au Maroc*, page 49.

très grossièrement tressées que l'on dispose verticalement autour des tentes; ce « mur » vaut bien la protection qu'assure le toit formé d'une toile. C'est aussi avec le berdi qu'on fait les radeaux ou « madia » (fig. 6). Le diss est plus important : on peut doubler en diss les nattes de berdi qui deviennent alors très moelleuses. Son principal rôle est de former la toiture des « noualas », huttes cylindro-coniques qui sont comme le stade intermédiaire entre la tente du nomade et la maison du sédentaire. Le fond argileux de la merja permet de fabriquer d'excellents « mokdar » avec lesquels on élève le mur circulaire de la nouala qui, ailleurs, est fait avec des roseaux. Sauf dans le Beht, les roseaux sont rares dans les merjas proprement dites, mais ne sont pas très éloignés. L'association mokdar, roseau, diss permet de créer des habitations assez pratiques. Un des gérants installés par la Compagnie du Sebou sur son domaine de la merja Bou-Kharja s'est fait construire avec ces matériaux une maison qui est un modèle du genre : deux noualas ont été réunis par un corps de bâtiment rectangulaire dont les murs sont naturellement en mokdar, le toit, en roseaux et diss; la pente du toit est prolongée jusqu'à terre par un clayonnage de roseaux formant comme une véranda. L'ensemble donne une impression à la fois rustique et élégante, les deux noualas évoquant d'une façon amusante les tourelles d'angle de quelque vieille gentilhommière (fig. 14).

Le diss est entré dans l'usage courant et on trouve des noualas couvertes en diss très loin des merjas. Sa récolte est donc très utile. Sur les terres de chaque douar et près des merjas, on peut en voir de gros tas coupés à l'avance. Les riverains coupent librement leur provision dans la partie de merja située en face des terres du douar; quoiqu'il n'y ait point de limite avec la zone du douar voisin, il ne s'élève point de contestation, chacun pouvant se servir aussi largement qu'il le désire.

Les rapports avec les étrangers sont plus variés et dépendent surtout des réserves existantes. Les douars qui en sont riches ne demandent aucune rétribution aux étrangers qui viennent se servir dans la merja; « car c'est une chose honteuse, disent les Ouled Riat, que de faire payer un produit accordé bénévolement par Dieu. » Il con-

vient cependant de remarquer que, même en ce cas, les riverains veillent à ce qu'on leur demande l'autorisation pour attester que l'usage de la merja leur appartient exclusivement; un seul habitant du douar suffit pour avoir cette autorisation, cette « *fabour* » permettant surtout de se créer des amis. Dans quelques douars qui comprennent des familles pauvres, il s'est établi un usage intermédiaire entre le don gratuit et la vente. Ces pauvres gens qui n'ont ni terres ni bê-



Fig. 8. — Berdi et roseaux dans la Merja Bou-Kharja.

tes, coupent le diss et le préparent en bottes. Les étrangers n'ont plus qu'à l'emporter. Comme on vient de loin, de trente, quarante kilomètres, chercher le diss, il est avantageux, pour ne pas trop perdre de temps, de n'avoir pas à le couper; on peut aussi en emporter une plus grosse provision que s'il était encore tout vert. Les étrangers paient donc par botte une faible redevance qui correspond, non à la valeur du produit, mais au travail de la récolte.

Enfin certains douars, généralement dans les zones où le diss est moins abondant, exploitent sans vergogne ce don d'Allah. Ils en font commerce, tels les Kebarta du Rdom auxquels on donne l'épithète de « *marchands de diss* ».

Ce commerce donne lieu à des pratiques malhonnêtes. En été, on voit parfois de grandes flammes s'élever au-dessus de la merja. L'incendie dure de longues heures et s'arrête de lui-même. Qui a mis le feu? — Personne! — Un aveu de responsabilité attirerait les représailles. On accuse vaguement l'imprudence des bergers. Ceux-ci sont en effet quelquefois responsables, mais leur acte a été volontaire; ils se proposent d'augmenter la surface et la qualité des pâturages: sur le sol fertilisé par les cendres, les herbes fourragères poussent mieux, en particulier si l'incendie est suivi, vers le mois d'octobre, des premières pluies. Mais le plus souvent ceux qui mettent le feu sont les vendeurs de diss. Comme pour tous les produits marchands, l'abondance de diss en fait baisser le prix. Pour raréfier la marchandise on y met le feu, l'art consistant à brûler le stock du voisin. Le voisin se venge de même. C'est une petite guerre sournoise dont les armes sont le feu et le vent. Chacun en effet profite du moment où le vent est favorable; par vent d'Est ce sont les douars de l'Est qui incendient les provisions de ceux de l'Ouest et inversement.

Le Pâturage. — Quel que soit l'intérêt de la récolte du diss, les Indigènes ont toujours considéré, comme le montre le nom même de merja, que la plus grande utilité de ces marécages était de constituer à un certain moment, des pâturages. Quand le soleil d'été a tout brûlé, que les troupeaux doivent faire 20 kilomètres pour s'abreuver dans une eau boueuse et jaunâtre, que le Maroc semble un vestibule du désert, la merja apparaît comme une véritable oasis dans ce Désert. Jamais le fourrage n'y fait défaut; à la vérité il est de qualité assez médiocre, mais le bétail marocain n'a pas l'habitude d'être gâté. L'abondance des points d'eau est aussi importante que le fourrage. Les douars ont en général des puits près de leurs installations, ces puits servant pour les besoins domestiques et pour le petit bétail. En hiver le gros bétail s'abreuve facilement à même la nappe d'eau de la merja; quand l'été arrive, la merja ne peut plus servir directement: ou bien l'eau y disparaît entièrement ou bien l'eau qui reste est une cause de maladies. Les indigènes creusent alors des puits au bas des plages et tout autour de la merja; la nappe d'eau est peu profonde; ces puits ne sont pas maçonnés; ce sont de simples trous qui ont au

maximum 2 à 3 mètres de profondeur. Les bergers y puisent avec des seaux et remplissent un petit abreuvoir préparé à côté. Quand les puits s'éboulent sous le piétinement des troupeaux, on en creuse un autre à côté de sorte que certaines parties de merjas apparaissent toutes crevassées.

Dans ces conditions, l'élevage, surtout l'élevage des bovins a pu prendre une extension qu'il n'a dans aucune autre région du Maroc : par rapport à la population et à l'étendue des terres labourables, le nombre des bœufs est exceptionnellement élevé. Une enquête officielle a évalué approximativement à 37.000 le nombre de bovins vivant sur les merjas.

En principe, la merja est le pâturage de la saison sèche. Mais il y a, suivant les merjas et suivant les douars, d'assez grandes différences, au point de vue de l'époque exacte et du mode d'utilisation des pâturages en merja. Ces différences sont en rapport avec le nombre de bêtes, l'étendue relative des terres labourées et des jachères, l'état de santé du bétail. On conçoit aisément qu'il ne soit pas sain pour le bétail de séjourner au pâturage les pieds dans l'eau. Cependant la période où la merja est le plus malsaine est la saison intermédiaire entre les grandes crues qui renouvellent l'eau des merjas et la sécheresse complète. Les animaux qui pâturent à ce moment peuvent être frappés de maladies épidémiques qui font de grands ravages : la plus fréquente, d'après la description des Indigènes, semble être la broncho-pneumonie vermineuse. Néanmoins, la nécessité est parfois plus grande que la crainte de la maladie. Sur les bords de la Merja du Rdom, en particulier à l'Est, les terres labourables sont d'une fertilité remarquable; la population est nombreuse et riche. C'est pourquoi, non seulement il n'y a pas de ces terres incultes qui constituent pour les troupeaux des terrains de parcours si nombreux au Maroc, mais encore le système d'assolement consistant à laisser le sol en jachère une année sur deux est rarement employé. Or au Maroc comme dans tous les pays de vie agricole encore primitive, la richesse du paysan et l'importance du cheptel vif sont en raison directe l'une de l'autre. Les paysans du Rdom sont donc par leur richesse même, dans une situation difficile : ils ont de nombreux troupeaux et man-

quent presque complètement de pâturages. Leurs chaumes ne sont même pas suffisants pour les moutons. Par suite la merja est la seule ressource. On peut calculer qu'il y a dans la merja du Rdom deux fois plus de bovins que dans la merja du Beht qui est deux fois plus grande. Malgré la maladie et l'humidité, certains douars laissent leur gros bétail toute l'année dans le marais. Le spectacle en hiver ne manque pas de pittoresque. Les bœufs broutent les pieds dans l'eau; le « gouzif », ces mottes de terre gazonnée, qui sont particulièrement fréquentes dans la merja du Rdom peu profonde, est particulièrement recherché; comme certaines de ces mottes sont assez grosses pour former comme un petit tertre, les bêtes ont l'air d'y manger dans un ratelier.

Dans les autres merjas les riverains sont moins embarrassés : ils ont des jachères plus ou moins étendues; ils disposent de terrains de parcours, le plus souvent sur des terrains trop sablonneux, le « rnel »; ces pâturages de rnel sont en général de qualité supérieure aux pâturages des merjas; enfin, les paysans du Tiflet sont encore plus privilégiés car ils peuvent envoyer leurs troupeaux dans la Forêt de la Mamora.

Dans ces conditions, l'année se divise en trois saisons au point de vue pâturage : après les pluies de la fin de l'hiver; les bêtes sont dans les terres de parcours, rnel ou jachères; après la récolte, elles broutent dans les chaumes où la paille des céréales reste presque entière; de la fin de l'été jusqu'aux grosses pluies, elles se réfugient dans la merja. En somme le pâturage de merja est surtout destiné à assurer la soudure. En été la coutume comporte souvent un moyen terme : les bêtes sont dans les chaumes le matin; l'après-midi on les conduit dans la merja : elles y trouvent non seulement de l'herbe à brouter, mais de l'eau à boire dans les puits de la plage et elles se reposent dans la fraîcheur des grands joncs.

Une telle nature de pâturage ne convient guère qu'aux bovins. Cependant le troupeau ovin de la plaine du Sebou est aussi nombreux qu'estimé : il profite lui aussi, quoique indirectement, de la merja. Les chaumes se trouvent dans une certaine mesure libérés des bovins et peuvent être réservés plus complètement aux moutons. Nous avons

vu également que les cultivateurs sont obligés de laisser tout autour de la merja une frange de jachères où les moutons trouvent un sol parfaitement sec et d'excellentes herbes. Le même berger peut surveiller à la fois les bœufs qui paissent dans la merja et les moutons qui broutent sur la bordure.

L'élevage du cheval présente un cas assez curieux. Dans la partie du Rdom appelée Merja Tidjina, il existe une propriété du Sultan, l'Adir Tidjina. Les Sultans du XIX^e siècle l'ont spécialisée pour la remonte de leurs écuries; les chevaux qui suivant la tradition, descendent d'un couple donné à Sidi Mohamed par Louis XVI, vivent en liberté dans le domaine, se réfugiant dans les îles inaccessibles une partie de l'année.

« Les chevaux placés sur cette propriété depuis un grand nombre d'années, étaient, lorsqu'il nous fut donné de les voir, au nombre d'une quarantaine, en 1912 et 1916, réduits à un état complet de sauvagerie, vivant en manade sans aucun contrôle.

« De temps en temps plusieurs centaines d'individus mobilisés dans les villages voisins sur l'ordre du Sultan, venaient cerner le troupeau et y prélevaient quelques sujets pour la remonte du Maghzen.

« Cette manade comprenait une trentaine de juments, quelques pouliches et poulains conduits par un seul étalon. Celui-ci, d'une férocité légendaire, quoique très âgé, disait-on, ne supportait pas d'autres chevaux à son côté et l'histoire locale disait qu'il tuait tous ses enfants mâles, dès qu'ils arrivaient à proximité de l'âge adulte. » (Geoffroy Saint-Hilaire, *L'élevage au Maroc*, page 108).

Le pâturage en merja, avantage précieux, pose la même question de droit de propriété que l'affouage. Plus strictement encore que pour la récolte du diss, le droit d'user de la merja comme terrain de parcours est exclusivement réservé aux riverains. En principe, disent les indigènes, chaque douar envoie ses bêtes dans la partie de merja qui prolonge ses terres de labour et ses pâturages ne sont limités au centre de la merja que par ceux du douar situé en face sur l'autre rive. C'est là, semble-t-il, une réponse de circonstance faite au moment de l'enquête pour la délimitation de la merja. En fait, aucun des usagers de la merja ne s'est jamais préoccupé des limites de son droit de

parcours parce qu'il ne s'est jamais heurté au droit du voisin. Les troupeaux se mêlent à l'intérieur de la merja et comme chaque bête mange bien à son aise, aucune difficulté ne s'est encore produite.

Par conséquent, exception faite pour certaines parties du Rdoni, les riverains des merjas ont des réserves de fourrages beaucoup plus grandes que les besoins de leur bétail. Dans les usages européens, il y aurait une utilisation très aisée de cet excédent : ce serait de faire des provisions de fourrage sec pour la consommation à l'écurie ou pour la vente. Mais cette pratique qui nous paraît si naturelle n'est pas employée par les Indigènes. Ils ne l'ignorent plus cependant car les Européens leur en ont donné des exemples concrets. Les fermes européennes sont nombreuses dans la région et depuis longtemps ont été attirées par la chaussée du Sebou. Les colons qui sont devenus riverains d'une partie de Merja ont fauché plusieurs hectares de plage en face de leur domaine, choisissant les meilleurs emplacements. Quelques-uns même qui n'avaient pas le droit d'usage, ont obtenu d'un douar l'autorisation de faucher : cette autorisation, obtenue par quelques « fabours » ou un échange de quelques menus services, n'a jamais pris l'apparence d'une location.

Les merjas ont ainsi fourni un certain nombre de quintaux de foin entièrement disponibles pour la vente. La qualité en est médiocre et dans les bottes pressées à la machine il y a parfois plus de diss, de jonc, voire de palmier nain que de bonnes herbes. Mais pour comprendre la valeur de ce fourrage, il faut se rappeler que le foin, fond de l'alimentation des troupeaux dans les fermes européennes, était inconnu au Maroc à notre arrivée. Aussi l'Intendance Militaire, réduite à s'approvisionner en France, a-t-elle payé le foin des merjas un très bon prix. Ce fut pour les colons avisés, une excellente affaire, le prix de revient consistant uniquement dans les frais de main-d'œuvre.

Les Indigènes ont cependant essayé de trouver dans leurs procédés agricoles un moyen de tirer parti des pâturages en excédent. L'association est chez eux d'un usage courant; elle revêt les formes les plus variées, la part contributive du capital, du travail et de la terre se diversifiant à l'infini. Dans le cas des merjas un mode d'associa-

tion s'est trouvé imposé par la nature des choses. Le riverain de la merja possède, par son droit d'usage, beaucoup plus de pâturages qu'il n'en a besoin pour son troupeau. Au contraire dans le reste de la plaine où la richesse se traduit par la possession d'un important cheptel vif, il y a trop d'animaux pour les pâturages disponibles. Des contrats ont été naturellement conclus entre les deux catégories de propriétaires. Ces contrats présentent de grandes diversités de forme au point de vue de la durée, du taux des redevances ou des parties de bénéfices; mais le fond est toujours le même; il consiste pour l'étranger à obtenir le droit de faire paître ses troupeaux avec ceux du riverain. Ce droit est particulièrement précieux pendant la difficile soudure entre la fin des récoltes et les pluies. Les riverains en trafiquaient librement à notre arrivée; il n'y avait de limitation au système que celle qui aurait pu être imposée par un douar à ses membres. En fait chacun exploitait la merja d'après sa propre initiative. Les difficultés qui semblent théoriquement inévitables ne se produisaient pas, la merja suffisant amplement aux besoins de tous. Une telle situation ne peut s'accommoder de nos procédés d'agriculture intensive. Le système d'association a eu pour résultats de faire rayonner l'influence de la merja au-delà des douars voisins, de donner à toute la plaine inférieure du Sebou une richesse en troupeaux qui complète sa richesse en cultures.

La merja se trouve ainsi jouer le rôle dévolu aux pâturages de montagne. Ce rapprochement entre marécage et montagne est moins paradoxal qu'il ne semble au premier abord. Ici et là, l'impossibilité de l'accès pendant une partie de l'année, l'inaptitude à la culture empêchent l'utilisation intensive. Au contraire la grande humidité déterminée dans un cas par la nappe d'eau, dans l'autre par la couverture de neige, puis remplacée par une insolation intense, surexcite le développement de la végétation herbacée. Ces conditions analogues expliquent des résultats semblables : une utilisation saisonnière et un élevage extensif,

IV. — LA MISE EN VALEUR

L'affouage et le pâturage constituent pour les riverains un excellent revenu. Mais si l'on compare la superficie totale des merjas avec la valeur de ce revenu, on ne peut s'empêcher de regretter, au point de vue de l'intérêt général, un tel gaspillage de terres. Dans l'état ancien du Maroc, cette inutilisation était sans importance; il y avait bien d'autres terres en friche qui n'avaient même pas besoin de travaux préalables pour être labourées. L'arrivée des Français, l'immigration et l'effort de colonisation ont changé la situation. Chacun sait en effet que le plus gros obstacle à la mise en valeur rationnelle, à la colonisation véritable, c'est la petite quantité de terres disponibles. Le paysan marocain tient à sa terre; ses procédés exigent de grandes étendues dont il n'est ni juste ni politique de le déposséder. Il faudra longtemps avant que son initiation à nos procédés intensifs aient permis de libérer les jaclières et les terrains de parcours. Aussi la demande est-elle supérieure à l'offre. La crise monétaire aidant, la terre atteint des prix qui écartent les propriétaires pourvus seulement d'un petit capital. Quant aux terres domaniales qui sont soustraites aux inconvénients juridiques des terres privées, l'État est obligé de modifier le libre jeu des enchères pour réserver des lots à la petite colonisation.

Parmi les problèmes qui se posent à l'Administration du Protectorat, il n'en est peut-être pas de plus importants que cette recherche de terres disponibles. Ce n'est pas un problème purement économique. Sa solution déterminera la forme du peuplement français au Maroc et engage l'avenir politique et social du Protectorat.

La gravité de cette question que nous nous bornons à rappeler permet de mieux comprendre l'intérêt général des merjas. Ces grands marécages ne pouvaient pas ne pas attirer l'attention des colons et de l'Administration en quête de terres. Il y avait là des milliers d'hectares dont l'appropriation était très vague, l'utilisation très médiocre; et ces terres se trouvent dans une région paisible, d'accès facile, le long du plus beau fleuve de l'Afrique du Nord, à proximité du futur réseau de voies ferrées. Elles appartiennent à la catégorie de ter-

res les plus recherchées dans ce pays chaud et sec, les terres susceptibles d'être irriguées. Bref s'il apparaissait que la dépense serait considérable pour les débarrasser de l'excès d'eau qui les rend inutilisables pour les Indigènes, on pouvait escompter leur valorisation pour couvrir la dépense.

Dès 1912, M. de Segonzac dont le nom célèbre rappelait la période héroïque des explorations dangereuses et symbolisait l'éveil du Maroc à la vie moderne avait conçu le projet d'un dessèchement des merjas. Mais les dures campagnes du début du Protectorat, bientôt suivies de la Grande-Guerre, détournèrent l'attention de l'Administration, absorbée par des préoccupations immédiates. La mise en valeur des merjas, si désirable dans l'intérêt général, était une affaire très complexe: outre les difficultés d'ordre technique ou économique, elle soulevait des problèmes juridiques et administratifs.

Le problème juridique et administratif. — Pour pouvoir disposer des merjas, il fallait commencer par résoudre un problème de droit : à qui appartenaient les terres merjas? Suivant le point de vue, on pouvait les considérer soit comme propriétés des riverains, soit comme propriétés domaniales, soit comme biens publics. Il n'y avait ni précédents, ni textes authentiques capables de donner une solution certaine. Le droit musulman et ses subtils commentateurs, les faits d'usage, l'autorité du Sultan, les règlements administratifs fournissaient des réponses plus ou moins vagues, tendancieuses ou contradictoires. Les riverains invoquaient leur droit d'usage exclusif, mais leurs titres de propriétés fondaient d'autant moins leur droit que certains donnaient la merja comme limite de la propriété. D'ailleurs les plus hardis reculaient devant une revendication qui, dans le cas des grandes merjas, aurait porté sur des espaces beaucoup plus étendus que leurs domaines et leurs besoins. Dans ces conditions, l'équité naturelle et l'intérêt général avaient plus de poids que les textes et les prétentions individuelles.

Le problème était rendu plus compliqué par le fait qu'il intéressait plusieurs administrations qui le voyaient à des points de vue différents. Pour le Service de l'Agriculture, du Commerce et de la Coloni-

sation, il fallait mettre en valeur les merjas le plus tôt possible et les maintenir à la disposition des colons. Le service des Travaux Publics était doublement intéressé, comme responsable des travaux à exécuter et comme gardien des Biens Publics. Pour la Direction des Affaires Indigènes, tutrice légale des collectivités indigènes et responsable de l'opinion, le problème de politique indigène semblait assez délicat. Enfin, le Résident Général et ses collaborateurs immédiats devaient mettre d'accord ces intérêts particuliers au nom de l'intérêt général.

Au premier examen, il apparut qu'on ne pouvait du premier coup résoudre toutes les difficultés. A côté du problème en quelque sorte théorique de la merja, il y avait le problème pratique de l'étendue de la merja et nous savons comme il est malaisé de fixer exactement cette étendue. De quelque façon qu'on désignât le propriétaire, il fallait déterminer de quoi il était propriétaire. Dès qu'on examinait cette question de l'étendue réelle, il était nécessaire de faire des réserves : est-ce que la même solution pouvait convenir à toutes les merjas? En droit et en fait, pouvait-on traiter de la même façon la grande merja du Beht où de vastes espaces étaient le plus souvent inaccessibles et inutilisés et les petites merjas du Hamma qui suffisent à peine aux riverains.

Une enquête fut commencée en 1917 par les soins du Service des Renseignements et des Affaires Indigènes. Les officiers qui en furent chargés, procédèrent en même temps à la délimitation du périmètre des merjas, sans préjuger de la solution juridique.

Les tractations avec les riverains, les décisions qui intervinrent, l'évolution du problème juridique et administratif, toute cette histoire, malgré son intérêt, dépasse le cadre purement géographique de notre étude. Signalons simplement que les décisions furent plusieurs fois remises en question. En dehors de la résistance ou de l'offensive des intérêts particuliers, la solution du problème des merjas créait un précédent; en particulier elle engageait l'avenir au point de vue de la mobilisation des terres collectives de parcours si nombreuses au Maroc.

En fait, les changements portèrent sur la formule juridique et ad-

ministrative et non sur la solution pratique qui nous intéresse. Cette solution se ramenait toujours à trois points.

L'intérêt général commande de gagner à la culture les terres merjas et les Indigènes en sont incapables.

Il est légitime et équitable que la propriété de ces terres récompense celui qui fera les travaux nécessaires ou en paiera les frais.

Il ne serait ni légitime ni équitable que les indigènes fussent privés des pâturages nécessaires à leurs troupeaux. Ce dernier point conduit à une discrimination nécessaire entre les grandes et les petites merjas. Celles-ci ne peuvent être enlevées aux riverains. Dans les grandes, il est facile de concilier l'intérêt des Indigènes avec l'attribution des terres asséchées puisque la surface de ces terres dépasse considérablement les besoins des riverains. Il suffit de réserver à ceux-ci un espace suffisant d'après leur cheptel et les Inspecteurs du Service de l'élevage furent chargés de calculer la surface nécessaire par tête de bétail, en tenant compte des conditions locales, d'ailleurs très variables. Les Indigènes doivent être d'ailleurs les premiers à bénéficier de l'augmentation de valeur des terres et des travaux d'aménagement entrepris.

Le problème juridique étant ainsi résolu sur le papier, le problème technique restait à résoudre sur le terrain.

Le problème technique. — L'assèchement et le drainage de 60.000 hectares dans une région encore éloignée des centres européens représentent un travail considérable et les difficultés techniques sont assez ardues. Une erreur, peut être grosse de conséquences, compromettre tous les efforts. Or pour ce problème de technique hydraulique on manquait au début des données les plus élémentaires. La topographie des merjas était mal connue; les observations météorologiques, les mesures du débit du Sebou et de ses affluents étaient rares; la Carte de Reconnaissance au 1/200.000 ne pouvait être considérée comme un nivellement précis de la plaine.

Des études furent commencées par le Service de l'Hydraulique. Elles ont permis d'établir, sinon un programme définitif, du moins des directives pour les études ultérieures et l'œuvre à entreprendre. Suivre les indications de la nature semble être la formule la moins

dangereuse. Comme il ressort de l'étude topographique que nous avons faite d'après les observations officielles, le Sebou est bien le collecteur naturel des eaux de la plaine; sa fonction se trouvant paralysée, il faut la faciliter en reconstituant des canaux fixes qui ramèneront vers le Sebou l'eau de ses anciens affluents.

Mais une grave objection se présente. Le lit du Sebou ne suffit pas à assurer l'écoulement des eaux en période de crue. Si on dérive vers ce lit trop étroit les crues des affluents, on augmente encore les chances d'inondation. Le danger est certain : il faut le prévoir et le combattre. Le remède proposé par la Direction des Travaux Publics consiste dans les « vals d'inondation. » Dans ce projet, on aménagerait sur chaque rive du fleuve un large canal. Par suite de la grande courbe décrite par le Sebou, le val de la rive gauche, tracé suivant la corde sera plus court, le val de droite plus long que le fleuve. La crue se trouverait donc divisée en trois branches, son écoulement mettrait plus ou moins longtemps à s'y accomplir et elle ne parviendrait à l'embouchure du fleuve qu'en trois flots successifs. Comme les crues sont aussi courtes que violentes, on espère que la différence d'écoulement serait suffisante pour empêcher la reconstitution de la crue en aval. Un système de vannes pourrait compléter le dispositif ou permettre son utilisation pour d'autres fins, l'irrigation par exemple.

Le problème économique et la compagnie du Sebou. — Le programme de dessèchement, tel qu'il est compris par la Direction des Travaux Publics, est une œuvre de longue haleine qui suppose avant tout un nivellement très précis. Le nivellement est en cours d'exécution, après une entente entre le Service des Travaux Publics et le Service géographique. En attendant qu'il soit réalisé, que toutes les études préalables soient terminées, n'était-il pas possible de faire un essai pratique? Malgré toutes les précautions, l'opération de drainage sur une aussi vaste échelle présenterait toujours un certain aléa. Est-ce que l'écoulement des eaux par les canaux à ciel ouvert assurerait un assèchement suffisant? D'autre part la valeur agricole des terres libérées pouvait réserver une grande déception. Or les Français qui critiquent sans cesse l'Administration, n'admettent pas qu'elle ne

soit pas infallible. Cet état d'esprit n'encourage guère des fonctionnaires à risquer des essais dont le succès ne leur est d'aucun profit et dont l'échec les compromet gravement.

La mise en valeur des merjas risquait de buter contre un obstacle redoutable avant même d'être réellement commencée. Si elle était poursuivie entièrement par l'État, la crainte des responsabilités risquait de la faire traîner en longueur. L'opération présente évidemment un caractère d'utilité publique, au point de vue de l'assainissement pas exemple; cependant elle a surtout pour but une valorisation des terres qui est certaine mais peut être annihilée par le prix de revient. Dans des risques financiers les entreprises privées sont plus audacieuses, ont surtout plus de souplesse que les Administrations liées par des règlements précis.

Il y avait d'autre part, des objections très sérieuses contre l'abandon des merjas à une entreprise privée qui deviendrait propriétaire des terres récupérées. Des demandes s'étaient produites, en particulier celle de M. de Segonzac qui faisait valoir une sorte de droit de priorité que lui conférait son ancien projet de 1912. Mais l'opinion commençait à réagir contre les concessions accordées à de grandes Sociétés : les monopoles aggravés par la garantie de l'État étaient vivement critiqués et, aucune distinction n'étant faite, toute concession semblait une aliénation de la communauté au profit de particuliers. Confiée à une Société, la conquête des terres des merjas perdait une partie de sa valeur sociale : l'allotissement au profit de la petite colonisation ou bien était abandonné ou du moins échappait à l'État pour devenir une opération financière.

Tirillée entre ces tendances opposées, l'Administration adopta un moyen terme qui avait pour elle la valeur d'une expérience. Une transaction intervint entre les divers solliciteurs qui furent réunis dans une seule Société « la Compagnie du Sebou. » Deux des grandes merjas du R'arb, la Merktane et le Bou Kharja, furent concédées à la Compagnie du Sebou : ce sont les mieux individualisées et cette solution laissait intact le sort des autres merjas. Le cahier des charges annexé au contrat comprenait, outre les garanties techniques, des clauses qui réservaient les droits des riverains et les droits de l'État.

Les travaux de la Compagnie du Sebou. — Un premier plan de dessèchement fut proposé par la Compagnie du Sebou : les eaux de la Bou Kharja auraient été conduites dans la Merktane par un canal qui coupait le seuil des Miknassa et un autre canal prolongeant le premier aurait coupé la chaussée du Sebou et vidé la Merktane dans le fleuve. La Direction des Travaux Publics n'accepta pas ce projet. Il lui paraissait dangereux de jeter une telle masse d'eau dans le lit



Fig. 9. — Émissaire principal de la merja Merktane dans la traversée de la haute berge du Sebou. La margelle du pont qu'on voit au premier plan est à la cote 13^m,50; sous le pont, le plafond du canal est à 3^m,50.

du Sebou qui ne suffit pas à écouler ses propres crues. Un nouveau plan fut adopté d'après lequel les deux merjas devaient être vidées séparément : le Merktane aurait son émissaire dans le Sebou; dans la Bou Kharja un canal réunirait le Mda au Segmet.

Les travaux commencèrent le 1^{er} novembre 1919. Ils n'étaient pas exécutés directement par la Compagnie mais confiés à un entrepreneur. L'établissement du réseau de canaux de drainage, collecteurs et canaux secondaires a duré plus d'un an. Des centaines d'ouvriers ont été occupés aux terrassements. Cette concentration de travailleurs dans une région presque déserte, infectée de moustiques, n'alla pas

sans difficultés. La Compagnie avait vu grand dès le début et elle employa les grands moyens, méthode plutôt rare dans une entreprise française. Le personnel fut logé, soumis à une hygiène préventive contre les fièvres; les produits nécessaires à l'alimentation furent amenés sur place et l'on installa même de petits moulins indigènes pour broyer le grain.

L'émissaire de la Merktane qui n'a qu'une profondeur de 0^m,50 au point le plus bas de la merja atteint 5^m,50 dans la traversée de la berge du Sebou. La rencontre du canal et du fleuve posait un problème délicat. Il était à craindre qu'en temps de crue les eaux du Sebou ne refluent par le canal dans la merja : la difficulté a été résolue par une vanne puissante placée sur l'émissaire un peu avant son débouché dans le fleuve.

Le canal de jonction Mda-Segmet a une longueur totale de 9.370 mètres; la pente va en décroissant de 0^m,0009 par mètre à 0^m,0002; la largeur est de 3 mètres au plafond, mais les déblais rejetés de chaque côté constituent une sorte de lit majeur, capable d'assurer un écoulement de 3.350 litres à la seconde. Le tracé ne suit pas exactement l'ancien lit du Mda, qui comme nous l'avons vu, formait deux méandres inverses; il coupe une des boucles convexes, ce qui a nécessité un certain approfondissement du canal mais diminué la longueur et augmenté la pente. Les résultats ont été presque immédiats. L'écoulement des eaux, gêné par la puissante végétation herbacée a augmenté rapidement. Les crues de l'hiver 1920-1921 ont mis le système à l'épreuve et les canaux ont parfaitement suffi à les écouler. L'expérience a seulement montré l'utilité d'allonger vers le Nord le réseau de la Merktane. La cuvette du Segmet envahie par toutes les eaux du Mda a formé une magnifique nappe d'eau. De ce côté, la Compagnie du Sebou a complété son œuvre en jetant le Segmet dans la Ras ed Daoura, mais dans l'état actuel la Ras ed Daoura reste une impasse à laquelle il faudrait assurer une issue vers le Sebou.

Désormais la Merktane et la Bou Kharja ont cessé d'exister comme marécages. On y circule librement, même pendant l'hiver, et sur ces vastes espaces les automobiles roulent sans crainte des obstacles et en bonnes marocaines, sans avoir besoin de routes ni même de pistes.

Il est amusant de voir que l'automobile est un excellent moyen de discerner ce qui fut l'emplacement du hydra et ce qui fut l'emplacement de la plage. La plage, plus sablonneuse a donné, après la dessiccation, un sol absolument uni sur lequel on roule rapidement et sans secousse. Il n'en est pas de même pour le fond du hydra tout bosselé encore par le « gouzif », ces mottes de terre le plus souvent très petites, dont nous avons parlé; en outre le sol, très argileux, se durcit, par la sécheresse, d'une façon irrégulière. C'est pourquoi, avant même que l'œil exercé ait saisi la nuance de couleur qui distingue soit les sols du hydra et de la plage soit la végétation, on est averti par les cahots ou la régularité de la marche qu'on passe du hydra à la plage ou inversement. Quant aux terres qui étaient antérieurement respectées par l'inondation, elles sont encore hérissées de leurs hauts et rudes chardons qui plient sous les grappes d'escargots. Les tiges cinglées par la voiture crépitent sous le choc et sur le capot il grêle des escargots.

Dans l'ancienne Merja, la végétation s'est rapidement transformée. Le berdi a disparu très vite; le diss est devenu moins vigoureux mais a résisté plus longtemps. On achève de le réduire en y mettant le feu. Au contraire les herbes fourragères ont augmenté et c'est merveille de voir le trèfle conquérir le sol évacué par l'eau et les plantes trop dures.

Il n'est pas moins intéressant de constater les progrès réalisés au point de vue de l'assainissement. Les moustiquès qui trouvaient dans ces marécages amphibies des conditions de vie *optima* ont perdu leurs asiles. Lorsqu'on a ouvert l'émissaire de la Merktane, c'est par milliards que les larves de moustiques ont été jetées dans le Sebou et entraînées vers la mer. Certes le paludisme qui a souvent terrassé les ouvriers indigènes n'est pas disparu; les ouvriers européens, surmenés par cette lutte poursuivie sans trêve et sans confort pendant deux ans sont parfois encore éprouvés. Mais la principale source du mal est maintenant tarie et les bords du Sebou sont plus dangereux que le centre de l'ancien marais.

Les travaux d'aménagement. — Les résultats que nous venons d'exposer sont les simples effets du drainage. Mais la disparition de l'eau

n'est que la première étape dans l'œuvre entreprise; il reste à mettre en valeur les terrains conquis. Le travail d'aménagement a été presque mené de front avec l'assainissement; cette œuvre plus longue se poursuit avec la même volonté d'aboutir à des résultats positifs.

Les travaux imposés dans l'intérêt général par le cahier des charges sont terminés. Des passerelles permettent aux pistes de franchir les canaux de drainage; la plus importante, posée sur l'émissaire de la Merktane, est utilisée par la piste qui, venant de l'ancien Poste

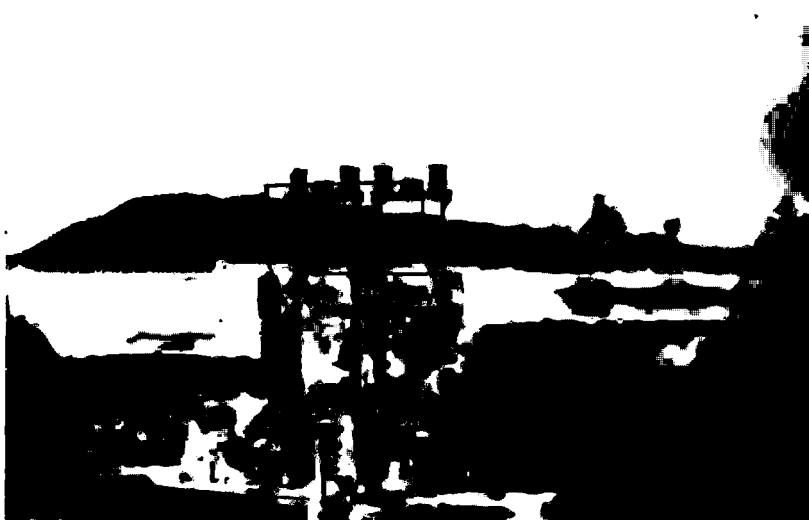


Fig. 10. — Passerelle sur laquelle l'émissaire principal de la Merja Merktane est franchi par la piste de la rive droite du Sebou. — Sur la passerelle est installée la vanne qui empêche les eaux de crue du Sebou de refluer dans la merja.

du Sebou rejoint la route de Tanger; cette passerelle sert en même temps pour la vanne qui empêche le reflux du Sebou dans l'émissaire. Un emplacement a été réservé pour le val d'inondation de la rive droite. Le lot de pâturages destiné à compenser pour les indigènes la perte des parcours en merja est prêt à leur être assigné. Pour abreuver les troupeaux des riverains, des puits ont été creusés et sont munis, suivant leur profondeur, d'une manivelle ou d'un aermotor.

La question de l'eau est restée en effet très importante. L'assèchement des merjas semblait, par une conséquence paradoxale, tarir en

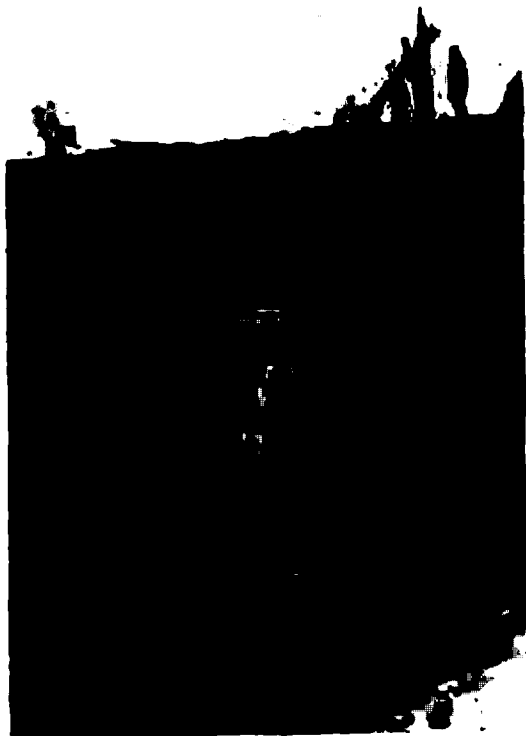


Fig. 11. — Berge du Sebou sur la rive droite près de Si Allal Tazi.

La canalisation qu'on aperçoit est un dalot destiné à l'alimentation d'un groupe moto-pompe. Le radier de prise a été construit à 0^m,50 au-dessous du niveau d'étiage de 1921. La berge a ici une hauteur de 7 mètres.



Fig. 12. — Haute berge du Sebou.

On aperçoit les différentes assises alluvionnaires. Les lits de sables reconnaissables à leur teinte claire paraissent avoir été le fond d'un « seheb » qui aurait servi jadis d'émissaire naturel à la Merja. Le « seheb » a disparu, colmaté par les apports argileux du Sebou : c'est une nouvelle preuve de l'influence de ces apports sur la formation des merjas.

même temps une des sources de prospérité de la région. Après avoir enlevé l'eau nuisible par un système de drainage, il fallait établir un système d'irrigation pour ramener l'eau bienfaisante. La difficulté est grande pour la Merktane qui n'a pas de rivière pour l'alimenter. Il n'existe nulle part au Maroc d'installation comparable à celle de la Compagnie du Sebou. C'est au Sebou qu'on s'est adressé pour puiser l'eau d'irrigation, mais nous savons quel obstacle constituent ses hautes berges. Des moyens puissants pouvaient seuls en triompher. Un peu en amont de Si Allal Tazi, au lieu-dit de la Scharfa, on a construit et équipé une usine génératrice de force électrique; elle donne, avec un moteur marchant au gaz pauvre, une force de 100 H. P. Elle actionnera quatre groupes moto-pompes qui sont échelonnés le long du fleuve et capables chacun d'un débit de 200 litres-seconde avec une élévation verticale de 7 mètres. Une vaste zone de quelques centaines d'hectares placée en contre bas de la berge du fleuve pourra être ainsi irriguée; elle sera occupée par des vergers et des cultures industrielles dont le rendement est actuellement à l'étude. Le bord du Sebou où l'on ne trouve que quelques tamarix clairsemés sera planté d'eucalyptus et ce petit bois sera aussi utile qu'agréable dans cette grande plaine nue où l'on est obligé d'employer les carottes sauvages comme combustible pour la briqueterie de Si Allal Tazi.

L'installation de la Centrale électrique et des moto-pompes a été réalisée dans des conditions qui ont augmenté sérieusement les difficultés. C'était dans le grand désarroi qui a suivi la fin de la Guerre; il fallait opérer loin de tout centre européen, avec un minimum d'ouvriers compétents. Heureusement les chalands du Sebou ont permis le transport à pied d'œuvre des lourdes machines.

En attendant l'installation complète du système, un groupe moto-pompe fonctionne déjà avec un moteur provisoire. Pour éviter la déperdition d'eau, la seguia d'amenée a été cimentée sur une longueur de plusieurs centaines de mètres. Elle sert à arroser une pépinière et une orangerie.

Avec des moyens aussi onéreux, il ne pouvait être question d'aménager de la même façon toute l'étendue des deux merjas. Il semble



Fig. 13. — Porcherie d'élevage de Dardara pour 200 truies.
Dans le fond, et à droite, baignoire pour les porcins.



Fig. 14. — Ferme du Mda.
Type de ferme de métayage ou d'embouche édifié à l'intérieur des merjas Merktane et Bou Khardja.
La maison d'habitation a été construite par des artisans indigènes avec les matériaux du pays.

qu'en agriculture la meilleure méthode soit de suivre la nature en la corrigeant. L'existence ancienne des pâturages naturels et l'importance traditionnelle de l'élevage dans la région indiquent que l'élevage trouve là des conditions très favorables et doit rester prédominant. C'est en partant de cette idée que la Compagnie du Sebou a établi son plan de mise en valeur.

L'expérience n'a pu que fortifier la première inspiration. Les vastes pâturages améliorés simplement par le drainage ont été fauchés aux meilleurs endroits. Des milliers de quintaux de fourrage ont été vendus à l'Intendance et expédiés sur Kénitra par les chalands de la Compagnie Lyonnaise. Cette source de revenu n'est pas près d'être épuisée, même quand les troupeaux de la Compagnie exigeront de grosses réserves de fourrage. Les clauses de la Concession imposent en effet, à la Compagnie du Sebou l'obligation d'entretenir un troupeau de 6.000 bovins.

Dans le plan de mise en valeur, l'élevage prédomine mais n'est pas exclusif. Le domaine des merjas se trouvait trop uniformément composé de terres fortes où la variété de cultures était impossible. La Compagnie du Sebou, par transactions amiables avec les propriétaires indigènes, s'est annexé des terres légères et des terres de cultures. A l'ouest, au delà du Taug, les « mel » du Dardara ont permis l'établissement d'une porcherie; à l'est, l'achat du domaine des Bagnoul a permis de rejoindre le Sebou par une antenne qui complète celle de Si Allal Tazi. L'achat le plus important, indispensable même, est celui des terres des Mknassat qui formaient le seuil de séparation entre la Merktane et la Bou Kharja. C'est là qu'on a installé un grand domaine spécialisé dans les cultures sans irrigation.

Le domaine des Mknassat complète ceux dont l'élevage est la fonction essentielle. L'originalité du système, c'est de concilier à la fois la spécialisation et la variété, ce qui n'était possible, bien entendu que grâce aux vastes étendues disponibles. Les jeunes animaux seront élevés dans un domaine établi près du Segnet : d'immenses hangars de tôle provenant des stocks américains ont trouvé là une utilisation imprévue et judicieuse. Un autre domaine près de l'Oued Mda dont le gérant a su merveilleusement utiliser les procé-



Fig. 15. — Centre d'élevage de l'Etoile (merja Merktane) pour 500 vaches laitières.
Au premier plan, vaches « Shorthorns » importées d'Angleterre.



Fig. 16. — Vue aérienne du Sebou et du centre de Tazi entièrement créé par la C^e du Sebou.
Toute la boucle du Sebou est irriguée.

dés de constructions indigènes constituera une ferme d'embouche où on engraissera les animaux destinés à la vente et à la boucherie. A Si Allal Tazi 5 écuries confortables sont destinées à abriter un troupeau de 500 vaches laitières dont les veaux prendront le chemin du Segmet. Le lait sera traité dans une laiterie-beurrerie-fromagerie qui est presque terminée. En attendant, les écuries logent un troupeau de près de 800 bovins qui a été constitué avec des bêtes sélectionnées dans les marchés de la région. Chaque soir les bêtes rentrent du pâturage à l'écurie; cette rentrée est un spectacle impressionnant qui semble vêtir nos créations trop compliquées de la jeunesse éternelle du monde et de l'antique simplicité. Le soleil a sombré derrière la dune; mais à l'horizon s'allument les grandes flammes qui dévorent le diss survivant à la merja; elles rendent plus rapide et plus profonde la chute de l'ombre où s'enfonce et grandit encore la plaine immense; surgissant de cette ombre, les bêtes arrivent à pas lents et paraissent innombrables, car on les fait défiler une à une pour les compter avant de les enfermer. Plus tard un système de paddoks, à la mode sud américaine, fermés par des fils de fer barbelés, facilitera le travail des gardiens et mettra un peu plus de clarté géométrique dans le partage de ces pâturages encore vierges.

La clef de voûte de cet ensemble est donc l'installation de Si Allal Tazi. Le lieu est bien choisi. Si Allal Tazi est situé au point où la route de Kénitra à Tanger franchit le Sebou, à peu près à égale distance de Kénitra et de Souk el Arba. Il est curieux de rappeler qu'en amont se trouvent les ruines de l'ancienne colonie romaine de Banasa et en aval celles de Thamusida. Le passage du Sebou, assuré naguère par un bac, l'est maintenant par un pont qu'a construit la Compagnie Schneider. La voie fluviale du Sebou, la piste de Kénitra à Mechra-bel-Ksiri par la rive droite complètent les moyens de communication. Il est vraisemblable qu'une des voies ferrées qui doit relier Kénitra au Tanger-Fès passera tout près de là. On vient de terminer la pose d'une voie de 0 m. 60 qui unit Kénitra à Ksiri par Si Allal Tazi et se prolongera sur Ouezzan. Pour desservir ses divers domaines la Compagnie du Sebou projette l'établissement d'un petit Decauville. Ce lieu, naguère encore désert, est devenu un foyer

de vie très animé et la Compagnie du Sebou en a fait par ses propres moyens, un centre de colonisation appelé sans doute à un développement rapide. Outre les installations agricoles et les logements des représentants de la Société, l'industrie est représentée par une briqueterie, le ravitaillement par deux cantines restaurants et par deux épiceries destinées l'une aux Indigènes, l'autre aux Européens. L'installation qui a eu le plus de succès fut celle d'une boulangerie à laquelle est annexée une petite minoterie. Un embryon d'organisation scolaire et d'organisation postale achève de rappeler comment la vie européenne prend possession du Bled marocain, enfonce dans un sol vierge des racines vigoureuses, crée autour d'elle la richesse dont la hausse des prix de la terre est pour les Indigènes propriétaires une manifestation éclatante.

Par la méthode scientifique, la puissance des moyens financiers et techniques, l'œuvre de la Compagnie du Sebou est l'essai de mise en valeur le plus original que la métropole ait tenté du Maroc (1). L'expérience est suffisamment concluante pour hâter la transformation de toute la plaine marécageuse. Souhaitons que, comme la Merktane et la Bou Kharja, le Ras ed Daoura et les grandes merjas des Béni Ahsen ne soient bientôt plus que des souvenirs.

J. CÉLÉRIER.

Professeur de géographie
à l'Institut des Hautes-Études Marocaines.

(1) Chez les Béni Ahsen, à Sidi Yahia, une autre Société agricole organise en bordure de la merja du Tiflet un très intéressant centre d'élevage. A l'aide d'une moto-pompe élevant l'eau du Tiflet, on pourra arroser les luzernières qui seront créées de chaque côté de la seguia d'amenée. Mais cette installation que nous avons pu voir de près grâce à la complaisance de M. Coeytaux, sort un peu du cadre strict des merjas et sera mieux à sa place dans une étude d'ensemble sur la mise en valeur de la Plaine inférieure du Sebou.

TECHNIQUE DES POTERIES RIFAINES DU ZERHOUN

Il existe, non loin de Meknès, dans le massif du Zerhoun, un certain nombre d'agglomérations rifaines de la tribu des Beni Touzin; elles se sont installées dans le pays, sous le règne de Sidi Mohammed ben Abderrahman (1859-1879).

Ces déplacements, ces « essaimages », sont fréquents au Maroc; leur histoire est celle de toutes les vicissitudes du pays. Mais lorsqu'une tribu, comme celle des Beni Touzin, habite un pays inexploré, et lorsque des fractions, comme celle du Zerhoun, conservent des relations suivies avec leur pays d'origine, elles nous permettent de connaître des industries ignorées, comme l'essaim nous instruirait sur la ruche-mère, si les abeilles ouvrières avaient des aptitudes spéciales, selon les ruchers.

Les Beni Touzin qui vivent sur les pentes septentrionales du Rif, non loin de Melilla, ont apporté au Zerhoun des techniques qui leur sont personnelles, et que l'on ne trouve chez aucun de leurs nouveaux voisins. Leur étude est instructive en soi; elle permet aussi de collaborer aux études difficiles des explorateurs et d'apporter une contribution à l'étude à peine ébauchée des industries rifaines: c'est pour cela que je réunis ici ces notes, quoique incomplètes, sur la poterie des Beni Touzin du Zerhoun (1).

Les Beni Touzin habitent quelques villages, parmi lesquels Beni Meraz et Bou Mendara sont les plus importants; ce seront aussi les plus visités, car tous deux, et surtout Beni Meraz, sont pittoresquement bâtis dans de grands cirques d'effondrement où les maisons éparses se posent deci-delà, jusqu'à la falaise qui domine les terres

(1) Ce travail a été rédigé d'après des notes recueillies dans le Zerhoun, en 1916. M. Van Gennep, à qui je l'avais communiqué, l'a utilisé dans ses « Recherches sur les Poteries de l'Afrique du Nord (*Harvard African Studies*, vol. II, Cambridge, 1918, pp. 277-278), et a déjà publié quelques-unes des figures qui illustrent cet article.

d'éboulis et dont elles utilisent parfois les anfractuosités. Bou Assel, moins important, d'aspect misérable, est à l'extrémité occidentale de l'arête qui limite, comme un grand mur, le nord de la plaine du Saïs; il domine la piste qui va de Meknès à Mouley-Ydris; il est facilement accessible, ses habitants sont accueillants et ce sont eux surtout que j'ai vus au travail.

Je ne connais la technique des Rifains de Bou Mendara et de Beni Meraz que par ce qu'ils m'en ont dit dans les maisons mêmes où ils l'employaient, et j'ai la certitude qu'elle est exactement semblable à celle de Bou Assel : je les confondrai dans ma description. Il n'y a de réserves à faire que pour le travail d'une maallema de Bou Mendara, originaire des Ait Ouriaghel, tribu voisine des Beni Touzin : j'ouvrirai à son sujet quelques parenthèses.



Les poteries du Zerhoun au point de vue commercial. — On peut juger des procédés, de l'art, du « métier », par l'œuvre, et on trouve toutes les poteries du Zerhoun au marché du samedi, à Mouley Ydris. Il ne semble pas que la vente soit soumise à la loi de la demande: la présence des marchandises est irrégulière; les vendeuses ne viennent que poussées par la nécessité de certains achats. Il s'ensuit que la fabrication n'est pas continue; elle est en rapport avec les besoins du producteur, quelles que soient les raisons qui puissent le conduire à faire monnaie ou échange de son industrie. Il y a cependant une règle à peu près constante, qui ne se vérifie pas seulement chez les Rifains du Zerhoun, mais chez les Beni Mtir et les Beni Mgild; l'ouvrier, aussi bien que l'ouvrière se met au travail l'avant-veille ou la veille du marché, la cuisson ayant lieu la veille ou le jour même, selon l'éloignement du centre de vente.

L'artisan. — Aux villages rifains du Zerhoun, c'est la femme qui travaille la glaise, alors qu'à Mouley Ydris et dans toute la région de Meknès, il n'y a que des potiers : ceux-ci se disent originaires du « Sahara », c'est-à-dire d'une région géographiquement imprécise, située au-delà du Grand Atlas, vers le sud-est du Maroc; ils ont sou-

vent le même type ethnique que les savetiers et les forgerons, dont les professions sont réprouvées (1).

Les pratiques rifaines confirment à nouveau la loi que M. Van Gennep a exprimée ainsi (2) : « ...la manufacture et le tour ne se trouvent pas, dans une même région, chez les mêmes catégories de personnes : si la poterie à la main est l'œuvre des femmes..., le tour est l'instrument des hommes. » Les femmes Beni Touzin n'emploient pas le tour, tandis que les Sahariens de Mouley Ydris l'utilisent; il y a donc, dans le Zerhoun, coexistence de deux techniques, et leur spécialisation différente en rapport avec la sexualité.

M. Van Gennep ajoute : « Les premières (les femmes), vivent à la campagne; les seconds (les hommes) de préférence dans les centres commerciaux, lieux de marché, villes. » Il en est ainsi dans la région que j'étudie, et peut-être serait-il possible d'établir, à son endroit, une formule plus étroite : la poterie rifaine, faite à la main, est de fabrication et d'utilisation familiale, portée au marché en vue d'une transaction occasionnelle, tandis que la poterie au tour est tout à fait industrialisée.

Il n'y a pas d'atelier à proprement parler; il n'en est d'ailleurs pas besoin pour un travail aussi discontinu. La fille est à la fois l'élève et la collaboratrice de la mère. A Bou Assel, on compterait, d'après le cheikh, sept à huit familles qui fabriqueraient la poterie; à Beni

(1) Ainsi que me le fait observer M. H. Basset, qui a étudié la céramique berbère dans son cours de 1918 à l'École supérieure de Rabat, le métier de potier est aussi mal vu, dans certaines tribus, que celui de forgeron. « Le potier dit aussi M. E. Laoust, dans ses *Mœurs et Choses berbères* (p. 69) passe pour un être misérable condamné par le destin... Il vit malheureux, retiré et méprisé, puisque toute sa vie se passe à battre et à piétiner notre mère et notre père, la terre ». M. Laoust cherche la cause réelle de cette mésestime dans le fait que le potier « accomplit une besogne qui, chez les Berbères comme chez tous les demi-civilisés, est uniquement réservée aux femmes ». Cette constatation n'est certainement pas étrangère aux sentiments des gens du peuple à l'égard des potiers, mais je doute fort qu'elle en soit la cause originelle. Hommes et femmes font des poteries, selon des techniques si nettement individualisées, qu'il me semble difficile de confondre leurs professions. D'ailleurs les forgerons sont également honnis, sans qu'on puisse dire qu'ils se livrent à un travail réservé aux femmes... La légende qui fait un grief aux potiers de battre la terre, me paraît plus près de la vérité, parce qu'elle attribue une cause magique à la défaveur dont souffrent ces artisans.

(2) A Van Gennep, *Études d'ethnographie algérienne*, tir. à part de la *Revue d'Ethnographie et de Sociologie*, Paris, E. Leroux, 1911, p. 32.

Meraz, toutes les familles seraient aptes à en faire; à Bou Mendara, en l'absence du cheikh, on m'a répondu très évasivement.

Technique. — Accessoires de fabrication. — L'ouvrière rifaine travaille devant la porte de sa maison, mais elle n'est pas assise, comme la potière kabyle représentée dans les *Études d'ethnographie algérienne* de M. Van Gennep (1); elle se tient dans la position accroupie (fig. 1, 2, 3).

Elle a, en face d'elle, un grand plat renversé qui sert de soubassement, de socle à la poterie en fabrication; à sa droite, de l'argile préparée, déposée sur une planche et un récipient rempli d'eau; à sa gauche, un petit tas de cendre. A Bou Assel, l'argile est recueillie non loin du village, le long de la piste de Meknès à Mouley Ydris; elle existe d'ailleurs dans toute la région.

A Bou Assel, à Beni Meraz, on mélange l'argile avec de la brique pilée; on la travaille à la main, l'expose au soleil, la mouille et la conserve dans une pièce de la maison : il est probable qu'on agit de même dans toutes les localités.

Le *récipient d'eau* contient tout l'outillage de l'ouvrière; c'est un morceau de cuir (*zilda*), destiné à mouiller la poterie en fabrication, principalement au niveau de ses bords et à rendre la glaise plus plastique; une *cuillère en bois* (*merarfa*) (fig. 11) ou plus exactement son extrémité creuse, dont les bords, plus ou moins usés, servent au modelage; enfin, un vieux *peigne de bois* (fig. 7), qui a la même destination. L'usure — ou peut-être le couteau — leur a donné des courbures différentes. A Beni Meraz, on emploie le *galet* de préférence à ces instruments. A Bou Mendara, on emploie les uns et les autres, indifféremment.

La *cendre* est destinée à empêcher l'adhérence de l'argile au support.

Le *support* (fig. 9), *lqaleb* des Kabyles, est un disque plus ou moins grand, selon la poterie à laquelle il est destiné, plus ou moins épais selon la matière qui le compose. A Bou Assel, c'est une sorte de gâteau, épais de 0,04 centim. environ, fait de bouse de vache ou d'ar-

(1) A Van Gennep, *loc. cit.*, fig. 9.

gile; à Bou Mendara, il est constitué par le fond d'un grand plat de terre. Je ne crois pas qu'il ait un nom spécifique. Les gens cherchaient comment ils pourraient le désigner; on a souvent dit *tadokka* (argile); j'ai aussi entendu le mot de *trab* (terre) ou de *garaz* (trépied) (?) Mais il m'a toujours semblé que ces noms étaient attribués à un objet que la langue populaire ne désignait pas.

Confection de la poterie. — Munie de cet outillage rudimentaire, l'ouvrière se met au travail; je me propose de noter sa technique, geste par geste, durant la fabrication de deux modèles de poterie, auxquels se rattachent toutes les formes en usage au Zerhoun, c'est-à-dire :

le vase plat, tel que l'assiette;
le vase à col, tel que la cruche.

Vase plat. — A. L'ouvrière pétrit une boule de glaise et lui donne la forme d'un disque qu'elle applique sur le support poudré de cendre. Avec une deuxième boule, elle fait un boudin de 0,15 à 0,20 cm. sur 0,08 cm., la creuse en son milieu avec le bord cubital de la main, lui donnant ainsi la forme d'un pain fendu, et l'étale en forme de ruban : c'est le futur rebord du plat, ou plutôt l'une de ses parties. Elle le met de champ et le place verticalement autour du disque, qu'elle achève de circonscrire avec un nouveau ruban de forme appropriée (fig. 1). Ce ruban est bien grossier; elle le façonne, le fait exactement adhérer au disque à coups de pouce, l'égalise avec quelques morceaux de glaise, tandis que la main gauche déplace progressivement le support ou maintient la poterie.

B. — L'ouvrière prend alors le cuir avec lequel elle lisse le bord libre et la face externe du vase. La main gauche continue son rôle d'aide : mobilisant tantôt la poterie, tantôt servant de soutien, elle permet à la droite d'appuyer sur la glaise, ce qui produit en même temps un amincissement et un exhaussement de la paroi.

A ce moment, le peigne intervient. Appuyé sur la face interne, il permet de transformer le vase à bords droits en un vase largement ouvert, en une sorte d'écuelle très profonde, la *zlâfa*.

Durant ce travail, les deux mains ont été employées selon les apti-

tudes liées à la prééminence de la droiterie; il n'y a qu'une particularité à signaler, parce qu'elle caractérise la technique, celle de la main gauche abandonnant par instants le modelage pour déplacer le support : déplacements minimes et lents, jamais assez rapides, rarement assez étendus pour qu'ils fassent songer au tour.

Vase à goulot : A. B. — L'ouvrière commence la cruche comme un plat; elle fait d'abord un vase tronc-conique à grande ouverture supérieure, puis elle modèle le haut de la cruche qu'elle réunit à la base, lorsque le séchage lui a donné quelque consistance. Je ne serais pas surpris que ce procédé fût le plus courant.

C. — Lorsque l'ouvrière a tenté de modeler, devant moi, un vase d'une seule pièce, elle ne l'a commencé qu'après certaines précautions oratoires. Ce travail comporte des difficultés; la réussite dépend de la plasticité de la terre, c'est-à-dire de l'eau qu'on lui a donnée et de la dessiccation qu'entraînent la chaleur et le vent; proportion difficile à obtenir (étant donné que l'un des termes est indépendant de la volonté), et d'où dépend la résistance ou l'effondrement de la poterie.

Pour transformer le vase évasé en ovoïde, l'ouvrière mouille d'abord la paroi et l'amincit progressivement en la serrant entre ses deux mains. Elle s'aide du peigne, dont la pression est plus régulière, et qui, avec ses courbures, agit comme un calibre. Elle diminue ainsi l'ouverture du vase. Lorsque la paroi a l'épaisseur voulue, elle en nivelle les bords avec de petits boudins de terre, à peine gros comme un doigt, puis elle les élève et les rétrécit par le même moyen. Le boudin est intimement lié au vase par de petits coups de pouce, puis lissé et refoulé par le peigne, tenu de la main droite, tandis que la main gauche soutient la paroi du côté de la cavité. Lorsque l'orifice atteint 0,08 cm. de diamètre environ et que l'ouvrière peut encore y passer la main, elle lisse l'intérieur, soit avec la main, soit avec la cuiller, et la panse de la cruche est achevée.

Le col se fait de même façon, par adjonction successive de boudins, également travaillés avec le peigne ou la cuiller. Au lieu de la main, ce sont deux ou trois doigts de la main gauche (fig. 3), qui font pression à la face interne, tandis que la main droite, externe, tend à comprimer l'argile, et, par cela même, à exhausser le col.

Le rebord est égalisé avec le cuir mouillé, tenu entre le pouce et l'index droits, la main gauche faisant tourner le plateau.

L'anse de la cruche sera confectionnée plus tard, lorsque le séchage au soleil aura mis la cruche en état de la supporter (1). Elle sera rattachée au col par une sorte de moulure ronde, ornée parfois de petites encoches, faites avec un morceau de bois.

Une description, quelque minutieuse qu'elle soit, ne peut montrer l'utilisation simultanée ou successive des deux mains. Qu'elle fit la cruche ou l'assiette, l'ouvrière se servait de sa main gauche tantôt pour modeler l'argile, tantôt pour faire tourner le support. Il lui arrivait parfois d'imprimer à ce dernier des mouvements continus, de façon à lisser les parois du vase, mais le plus souvent, elle s'en servait comme d'une *selle*, qui permet au sculpteur de voir et de modeler son œuvre sur toutes ses faces.

Séchage de la poterie. — La poterie est portée à sécher, sur son support (fig. 4). Il y a autant de supports que de pots fabriqués, et c'est pour cela que l'outillage de la « potière » ne comprend pas le fil à couper la glaise dont se servent les potiers pour détacher la poterie du tour.

Le séchage ne présenterait rien à signaler, si je n'avais à parler ici de la vieille rifaine de Bou Mendara, originaire des Ait Ouriaghel. Le cheikh n'a pas pu ou n'a pas voulu me la faire voir. Son travail est infiniment plus habile que celui du milieu où elle vit. Ses poteries, très finement décorées, sont d'une minceur remarquable. Aussi, la vieille ouvrière ne pourrait-elle travailler en été; le vent « chergui qui brûle tout », compromettrait la plasticité de l'argile et la dessècherait trop rapidement. Avec le soleil et le vent d'août, il ne serait possible que de faire les poteries grossières des Beni-Touzin.

Lissage, fausse engobe. — Avant d'être cuite au four, la poterie subit un travail de lissage, très soigné pour les poteries des Ait Ouriaghel, simplement ébauché chez les Beni Touzin. Il est obtenu, à

(1) Il en est de même pour les goulots latéraux lorsque les cruches en comportent.

Bou Assel, par la friction de la poterie au moyen de coquilles d'escargots, ou encore avec le galet.

M. Van Gennep, à qui j'ai envoyé quelques spécimens de poteries des Beni Touzin, les considère comme revêtues d'une engobe (1). Mon enquête ne m'en avait pas révélé l'existence. Pour en avoir la confirmation, j'ai prié M. Châtelain, directeur des fouilles de Volubilis, de s'en assurer; sa réponse a rendu mon assertion plus formelle.

Je considère les poteries de Zerhoun, comme revêtues d'une « *fausse engobe* », j'entends par là, d'une « couche de revêtement » réalisée par le lissage, qui comprime l'argile superficielle, la rend plus dense et lui donne l'aspect « d'une couche d'argile plus fine, appliquée sur le corps, en pâte plus grossière, de l'objet (2). » Si l'on regarde de près la poterie, on voit que ce que j'appelle la fausse engobe, n'est pas unie, mais formée de longues facettes, en traînées, correspondant au passage de la coquille d'escargot.

Le four. — Le four des femmes Beni Touzin est très rudimentaire; il est établi à proximité de la maison. Il consiste en une légère concavité, creusée dans la terre, ronde et à peine profonde d'un travers de main. Quelques pierres placées sur une seule rangée, et non contiguës, le limitent (fig. 5). Les plats sont entassés verticalement les uns contre les autres, une *gesaa* ou plat à couscous étant au centre et servant d'appui aux autres poteries.

Le combustible employé est le palmier nain, le *doum*. Il recouvre et entoure les poteries. Les pierres qui limitent le four, ne semblent pas destinées à retenir les poteries, mais plutôt à empêcher le *doum* de se répandre. Je les ai vues employées en d'autres localités dans les fours où on utilisait la paille, tandis qu'on n'en mettait point lorsqu'on cuisait les poteries avec des bûches de bois.

La cuisson est de durée variable : A Bou Assel, elle serait de plus d'une heure.

Décoration. — La décoration est d'une technique très rudimen-

(1) A. Van Gennep, *Rech. sur les pot. de l'Af. du Nord...*, etc, p. 278.

(2) A. Van Gennep, *Ét. d'ethn. alg.*, tir. à part; p. 42.

taire. Elle est obtenue par le badigeonnage de la poterie avec le suc des feuilles de *droû*, lentisque, broyées soit au mortier, soit au moyen d'un galet agissant sur une pierre plate; la vieille femme de Bou Mendara, ajouterait à ce liquide un peu de miel.

L'ouvrière des Beni Touzin fait, en général, son pinceau avec un simple morceau de bois effilé, ou avec une touffe de poils, qu'elle tient à la main; il arrive même, dit-on, qu'elle peigne avec le doigt. Par suite, le décor qu'elle trace est à larges traits; travail grossier qui ne peut être comparé à celui des Ait Ouriaghel dont les poteries sont ornées de dessins ténus, délicats, parce que l'ouvrière prend pour pinceau tantôt une plume d'oiseau, tantôt un petit faisceau de poils de chèvre (fig. 8), noués ensemble.

Je ne saurais dire comment les enfants apprennent à faire la poterie; je crois, pour l'avoir vu, que l'instinct d'imitation les pousse à pétrir la terre et à faire des pots à l'âge où ils jouent à la poupée. Le dessin est d'une technique plus délicate; il nécessite un apprentissage; l'habileté s'acquiert sans doute, par la pratique et l'exécution de dessins de plus en plus difficiles, mais j'ai vu aussi, à Bou Mendara, dans la maison même du Cheikh, un certain nombre de poteries recouvertes de dessins à la fois compliqués et maladroits, faits par des enfants « qui s'étaient exercés ».

Deuxième cuisson. — Pour que la décoration se conserve, il est nécessaire de faire passer à nouveau la poterie au feu; mais cette fois, une seule flambée suffit et le suc translucide du *droû* devient d'un beau noir brillant, encre de Chine.

Formes des poteries; leur nom; leur usage. — Les poteries fabriquées par les Beni Touzin ne sont pas très variées et servent toutes à l'usage domestique. Sauf le réchaud, elles dérivent toutes, au point de vue de leur facture, du vase tronc-conique ou de l'ovoïde.

Parmi les premières, on trouve :

D'abord la *zlâfa*, plate ou à pied, ressemblant à l'écuelle ou à un compotier trapu (fig. 23, 27, 28). L'écuelle a sur ses bords une sorte d'oreille percée qui permet de la suspendre (fig. 24).

Le grand plat de 0,40 cm. de diamètre environ, à rebords hauts

de 0,10 cm., munis de quatre appendices à l'extrémité des deux diamètres perpendiculaires (1).

Le plat couvert, haut de 0,15 à 0,20 cm., lourd d'apparence, sorte de plat à *tajin*, avec son couvert muni d'une petite anse médiane (fig. 15).

Les vases creux à anses latérales (fig. 13, 19), appelés *haleb*, utilisés pour mettre l'eau, le beurre, le miel, et souvent portés au moyen d'une petite corde de doum réunissant les deux anses.

La *gesaa* pour le couscous, grand vase, exactement tronc-conique, à fond plat percé de grands trous, ornés d'une moulure ronde avec encoche.

Parmi les vases à goulot, on trouve les types *berrâda* et *g dra*.

La *berrâda* à une ou deux anses symétriques, est un récipient pour liquides, de quelque nature qu'ils soient (fig. 25).

La *g dra* (pl. *gdoûr*) est une cruche basse, à fond large, trapue, munie presque toujours de deux anses, et quelquefois d'oreilles creuses, faites pour être saisies avec l'extrémité des doigts; elle porte parfois un goulot latéral, sur le plan perpendiculaire à celui des anses (fig. 17).

On porte cette cruche sur le dos pour aller chercher l'eau à la fontaine et on la fixe ainsi : l'extrémité d'une corde passe par l'anse antérieure, et forme deux chefs qui prennent point d'appui sur l'épaule gauche et retombent sur le devant de la poitrine où la main gauche les saisit; l'un des deux chefs partant de cette main et repassant sur cette même épaule, traverse l'anse postérieure, suit obliquement de haut en bas la panse de la cruche, l'applique contre le dos tout en la soutenant, et s'engage sous l'aisselle droite, pour être reprise par la main gauche (fig. 6). Ce mode d'arrimage a pour effet de ménager les anses d'une poterie mal cuite, et par cela même peu résistante.

Je dois encore signaler une petite cruche, à peine haute de 0,12 cm., à large ouverture, et munie de deux anses opposées, dont l'une est établie dans l'angle d'un goulot latéral (fig 10).

Le *mejâmâr* des Beni Touzin a une forme très spéciale; il ressemble

(1) C'est un plat de ce genre qui sert de soubassement au support et qui est représenté dans les fig. 1, 2, 3.

à un grand entonnoir auquel on aurait adapté une base très évasée (fig. 29, 31). Il diffère totalement du mejmâr des potiers de Mouley Ydris, qui est composé d'un vase cylindrique, à parois verticales, muni d'un pied. Ainsi survivent, côte à côte, deux modèles de poterie, d'un art très inégal et que la tradition conserve, chez des groupes ethniques d'origine différente, mais devenus voisins.

Toutes les poteries du Zerhoun sont d'usage courant; il faut faire une exception pour celles que modèle la vieille femme des Ait Ouriaghel et qui semblent d'un emploi plus restreint. Le haleb reproduit par la figure 13, était posé sur une étagère, et bien qu'il eût un an d'existence, n'avait servi qu'une fois, pour offrir de l'eau à un cadî en visite (1).

★★

En résumé, les poteries rifaines du Zerhoun sont, au point de vue de la technique, très voisines des poteries kabyles, qui ont pour caractères « 1° d'être faites à la main; 2° par des femmes; 3° d'être cuites en plein air; de servir aux usages domestiques locaux... (2) ».

M. Van Gennep ajoute que les poteries kabyles sont « tantôt nues, tantôt peintes d'un dessin rectilinéaire ». Les poteries rifaines sont, ou peu ornées ou très ornées, et leur décor est généralement rectilinéaire, mais on y trouve aussi quelques lignes courbes, et à Bou Mendara même (et cette fois, il ne s'agit plus du travail de la vieille des Ait Ouriaghel), j'ai vu des poteries ornées de dessins empruntés au règne végétal (fig. 18, 21) (3).

(1) Cette constatation n'a qu'une valeur purement locale; il se peut que dans la tribu même des Ait Ouriaghel, ces poteries, ne soient pas comme à Bou Mendara, des produits exceptionnels, et qu'elles servent par suite aux usages courants.

(2) Cf. la note 2, p. 243.

(3) On pourrait, très schématiquement d'ailleurs, classer ainsi, au point de vue du décor, les poteries rifaines du Zerhoun :

- a) poteries sans décor;
- b) poteries ornées de simples points (fig. 30);
- c) poteries aux rebords et aux arêtes soulignées par des lignes noires, flanquées parfois de petits traits perpendiculaires (fig. 15, 17).
- d) poteries parcourues de lignes noires, avec hachures perpendiculaires, ou obliques (en arête de poisson) formant de grands dessins, simples, (fig. 20, 22), avec parfois quelques figures magiques surajoutées (fig. 23);
- e) poteries très ornementées, à dessins plus ou moins complexes, mais rectilinéaires,

Il y a encore, au point de vue de la technique, une différence entre les poteries rifaines et les kabyles; elle réside dans l'emploi du support.

Le tour est en soi « une machine sur laquelle on dispose des pièces auxquelles on imprime des mouvements, pendant qu'on les travaille ». Cette définition est aussi bonne pour le tour mécanique que pour le tour du potier; [elle établit] que l'outil nommé *lqaleb* par les Kabyles, mû par les pieds, est le dérivé ou le prototype du *tour*, tandis que le support des Beni Touzin est l'équivalent de la *selle* des sculpteurs. L'emploi si différent des deux accessoires de fabrication, pourtant identiques dans les deux tribus, en a fait deux outils de signification différente.

J. HERBER.

tels que le damier, les chevrons simples ou ornés de hachures, les triangles, les quadrilages, les zigzags, etc... (fig. 24, 26, 27, 28);

d) poteries des types précédents où apparaît le décor *curviligne*, formé de lignes ondulées entrelacées (fig. 29, 31) ou d'arcs de cercle sécants, opposés par leur concavité, et limitant de petites surfaces fusiformes (fig. 14, 16);

e) poteries à *dessins naturalistes* dont la cruche (fig. 18, 21) offre l'exemple le plus typique. On trouve une ébauche de dessins de ce genre dans le mejnâr des Ait Ouriaghel, sous la forme d'une fleur ou d'un œil stylisé.

Je n'ai rien pu savoir sur l'origine de ces derniers décors et je reste encore surpris d'avoir trouvé dans la maison du Cheikh qui me donna la cruche dont il vient d'être question, un ensemble de motifs d'ornementation, qu'en Europe on n'aurait pas manqué de considérer comme étant d'un *modern styl* maladroit.

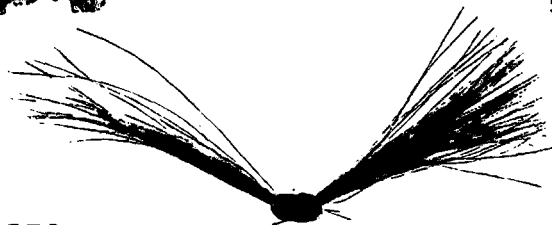




7



9



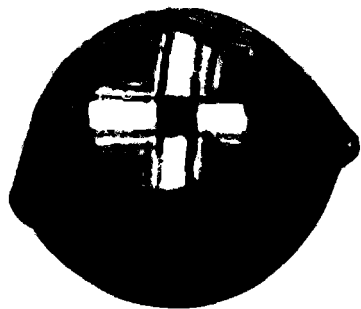
8



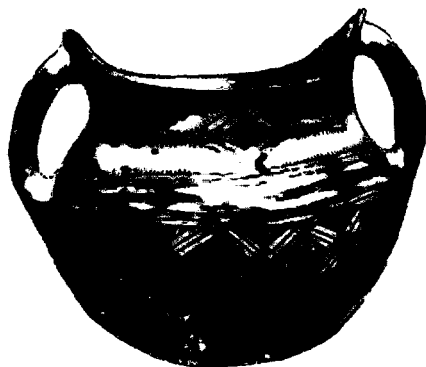
10



11



12



13



14



15



16



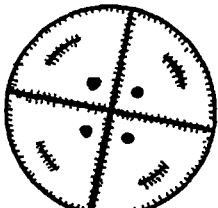
17



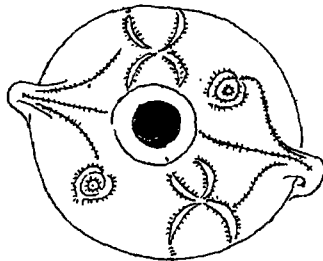
19



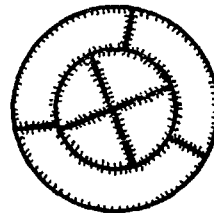
18



20



21



22



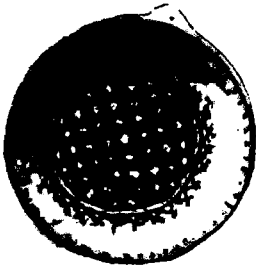
23



24



25



26



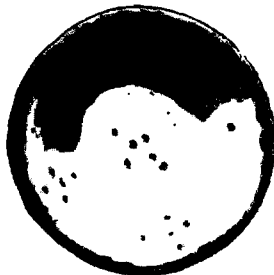
27



28



29



30



31

LÉGENDES DES FIGURES

- FIG. 1, 2, 3. — Confection de la poterie par l'ouvrière de Bou Assel. On voit à sa droite le petit plancher de bois sur lequel se trouve la glaise, et le récipient d'eau où elle imbibe le morceau de cuir. Le petit tas de cendre, blanc comme le sol, n'est pas visible sur ces photographies. •
- FIG. 4. — Séchage des poteries; les assiettes reposent sur des supports.
- FIG. 5. — Le four : quelques pierres irrégulièrement disposées marquent l'emplacement du four où les poteries viennent d'être cuites.
- FIG. 6. — Arrimage de la cruche sur le dos d'une femme de Bou Assel.
- FIG. 7. — Vieux peigne servant de calibre ou d'ébauchoir à l'ouvrière de Bou Assel.
- FIG. 8. — Pinceau en poil de chèvre, utilisé par la maallema des Aït Ouriaghel.
- FIG. 9. — « Support » fait de glaise et de boue, dont on voit l'utilisation fig. 1, 2, 3, 4.
- FIG. 10. — Petit pot à goulot latéral de 0^m,10 de haut (Bou Assel).
- FIG. 11. — Extrémité d'une cuillère servant, ainsi que le peigne, de calibre et d'ébauchoir.
- FIG. 12, 13. — Haleb modelé et décoré par la maallema des Aït Ouriaghel. La fig. 12 est destinée à montrer le dessin qui orne la base de ce haleb.
- FIG. 14, 16. — Mejmar modelé et décoré par la même maallema.
- FIG. 15. — Plat à tajiù de Bou Assel.
- FIG. 17. — Grande g^ˆdra de Bou Assel.
- FIG. 18. — Cruche de Bou Mendara, ornée de dessins à demi-effacés, qui ont été reproduits sur la fig. 21.
- FIG. 19. — Haleb de Bou Assel.
- FIG. 20, 22. — Zlâfa de Bou Assel.
- FIG. 21. — Voir la légende de la figure 18.
- FIG. 23, 24. — Zlâfa de Beni Meraz.
- FIG. 25. — Berrâda de Bou Assel.
- FIG. 26. — Zlâfa de Bou Mendara.
- FIG. 27, 28. — Zlâfa de Bou Assel.
- FIG. 29. — Mejmâr de Bou Assel.
- FIG. 30. — Zlâfa de Khendeg (autre agglomération rifaine du Zerhoun).
-

CHELLA

UNE NÉCROPOLE MÉRINIDE]

(Suite.)

B. — L'INTÉRIEUR DE L'ENCEINTE

Lorsque, par la grande porte de l'enceinte, on pénètre à l'intérieur de Chella, l'on a devant soi un chemin, fond de ravin assez vite encaissé (1), couvert de petits cailloux roulés, en qui la légende voit les anciens habitants de la cité; ce chemin, assez raide, descend vers des jardins, au bas de l'enceinte, desquels émerge un minaret décoré de faïences multicolores : celui de la mosquée d'Aboû Ioûsof. Les pentes, de part et d'autre du chemin, sont en partie incultes, en partie des champs de céréales ou de légumes, coupés de sentiers et de haies, derrière lesquelles se dissimulent quelques cabanes et quelques fermes minuscules. De ci, de là, des *hawiya* de marabouts ruinées; de rares traces de murs en pisé grossier, ne semblant pas d'une date très ancienne, restes d'habitations pareilles à celles des laboureurs d'aujourd'hui. Dans toute cette partie supérieure de l'enceinte, un seul vestige apparaît vraiment ancien et digne de retenir l'attention. C'est un grand bloc quadrangulaire de béton, très dur, qui s'avance comme un escarpement aux lignes nettes, sur la gauche du sentier. Que peut-il représenter? Léon l'Africain, parlant du fondateur de Chella, dit qu'il en releva les murailles ruinées depuis l'époque romaine, y construisit un « hospital », et un palais pour loger ses soldats. Si l'« hospital » est l'hôtellerie de l'entrée, étudiée plus haut, ces

(1) Appelé par les gens de Rabat du nom caractéristique d'*el-gergâba*, « l'endroit où l'on roule ».

restes sont-ils ceux du palais? A vrai dire, Léon n'est pas un guide très sûr : s'il affirme formellement avoir visité la nécropole méridienne, Chella, lorsqu'il y passa, était ruinée depuis un siècle; bien des légendes étaient déjà venues se fixer auprès du sanctuaire, et Léon les recueillit comme histoire véritable.

Cela dit, on peut assurément admettre qu'Aboû 'l-Hasan, en même temps qu'il reconstruisait sur un si large plan la nécropole de ses ancêtres, ait fait élever à l'intérieur de l'enceinte un palais où il pût lui-même demeurer lorsqu'il venait leur faire ses dévotions. Logement de ses soldats, comme le croit Léon? Tout au plus pourrait-on penser que l'enceinte vide de Chella était, à l'occasion, un camp où ils venaient se grouper autour de ce palais : comme l'*agdâl* des actuelles résidences chérifiennes. Mais, nous l'avons vu, si l'hypothèse n'est pas absolument invraisemblable, rien ne nous autorise à affirmer que les deux fois où il attendit sur les Deux-Rives les contingents de la guerre sainte, Aboû 'l-Hasan ait résidé à Chella même, et qu'il ait rassemblé ses soldats dans l'enceinte sacrée qui entourait la tombe des grands *mojahidîn*.

Quoi qu'il en soit, palais ou non, l'édifice dont ce bloc de béton solide est aujourd'hui le dernier reste, était admirablement placé. Bâti sur la pente raide, il dominait le sanctuaire, et par delà les minarets polychromes, les toits des mosquées et la muraille elle-même, sa vue s'étendait sur toute la mer de verdure que les jardins forment jusqu'au fleuve.

LE SANCTUAIRE.

Si l'on suit jusqu'au bout le chemin dont il vient d'être question, et que dominant les vestiges du palais, on arrive, au bas du ravin, sur une petite esplanade fort pittoresque. A droite s'étage toute une série de qoubba, ombragées de grands arbres que couronnent des nids de cigognes; devant, enfoncé en terre, un large bassin plein d'eau courante, entouré de voûtes ruinées, où tout le long du jour, des lavandières battent des toisons; au delà, des haies qui enclosent de vastes jardins d'orangers; à gauche, au-dessus d'un mur médiocrement élevé, deux minarets émergent du milieu d'amples frondaisons. Ce

mur enferme le sanctuaire : les deux mosquées et les tombeaux des princes mérinides, les ruines de la nécropole, dont Ibn el-Khaṭīb, autrefois, célébra la splendeur.

Le sanctuaire, la *khalwa*, forme aujourd'hui — le mur sud-ouest semblant récent — un quadrilatère de 54 mètres environ sur 35. Deux portes donnent accès à l'intérieur : l'une, sur la face sud-ouest, basse et sans caractère, date de ces dernières années ; l'autre, sur la face nord-ouest, est la porte ancienne. Elle est fort simple ; mais son arc outrepassé et festonné ne manque pas d'élégance ; il s'orne au départ, sur chaque côté, du motif serpentiforme. Motifs et galons disparaissent fâcheusement sous de nombreuses couches de chaux.

Par cette entrée (*A* du plan, fig. 29), on pénètre dans une cour (*B*). *ṣaḥn* d'une mosquée — la mosquée d'Aboû 'l-Ḥasan — dont la porte, unique, opposée à la qibla, s'ouvre en face, un peu à gauche. A droite de la cour, des dépendances, au rôle assez mal défini. A gauche, le mur, à peu de distance de l'angle de la mosquée, est percé d'une grande porte décorée de faïences (*C*). Elle donne accès dans une sorte de couloir transversal, étroit (*D*), qui s'avance d'une longueur égale à droite, où il est aujourd'hui sans issue, et à gauche, où se trouve une porte. Par elle, on pénètre dans une petite cour carrée, et de là, par une ouverture symétrique (*G*), dans le *ṣaḥn* d'une autre mosquée, qui occupe toute la partie nord-est du sanctuaire. C'est la mosquée ancienne, qu'une végétation folle a tout entière envahie. La paroi sud-ouest, par laquelle on entre, est percée, en son centre à peu près, d'une seconde ouverture (*I*) ; elle donne accès à un espace quadrangulaire (*J*), où se trouve une grande stèle prismatique (*mqâbrîyya*) anépigraphe de marbre blanc, et dont les murs portent encore les vestiges d'une décoration de plâtre sculpté et de mosaïque de faïence : salle ou cour ? on verra la difficulté d'en décider. De là, on accède à une première chapelle funéraire (*K*), celle où se trouve la stèle de Chams eḍ-Ḍoḥâ, et le fragment de la *mqâbrîyya* d'Aboû Ia'qoûb Ioûsof : deux des angles seulement restent debout. On arrive enfin dans l'espace qui s'étend en arrière de la mosquée d'Aboû 'l-Ḥasan, jusqu'aux murs de clôture du sanctuaire : c'est là que s'élève la grande salle funéraire de ce dernier sultan, parmi des ves-

tiges de murs et d'allées de mosaïque, des tombes de tous les âges, les unes avec des *chawâhid* de pierre aux formes disparates, les autres couvertes de faïences, sous de grands arbres où nichent les cigognes. La paroi postérieure de la qoubba d'Aboû 'l-Hasan fait partie du mur de clôture : un étroit jardin d'orangers sépare seul ce dernier de la grande muraille d'enceinte de Chella qui, découronnée, surplombe ici les beaux vergers de la vallée.

Tels se présentent aujourd'hui les vestiges du sanctuaire. Si les murs encore debout, mais qui ne soutiennent plus la moindre couverture, permettent de retrouver la disposition générale des édifices, bien des points de détail, parfois importants, demeurent obscurs. On peut, en étudiant la structure des murs et leurs raccords, se rendre compte avec une suffisante précision de leur chronologie relative; il est plus difficile de déterminer l'utilisation de certains des espaces qu'ils délimitent, ou de reconstituer l'aspect de quelques bâtiments dont il ne reste plus que de faibles arasements.

La partie la plus ancienne comprend exclusivement la mosquée d'Aboû Ioûsof Ia'qoûb : l'extrémité nord-est du sanctuaire actuel. C'est un grand quadrilatère de béton; une vaste cour (*H*) sépare deux groupes de bâtiments : d'un côté, l'oratoire, de l'autre, des dépendances, logement des gardiens et magasins. Des murailles épaisses, munies d'un chemin de ronde, et peut-être crénelées. Deux tours; l'une en béton, formée par le mihrâb, trapue, comparable aux tours des enceintes urbaines, 4 m. 20 de diamètre, 3 mètres d'avancée; l'autre en pierre, le minaret, à l'angle nord, sans saillie extérieure. On pénétrait dans ce sanctuaire fortifié par la face nord-ouest, opposée à l'oratoire : on voit encore, dans le béton de la muraille, les vestiges d'une ouverture. Dans cet ensemble fort simple, où était la chapelle funéraire? Était-ce l'une des dépendances dont les traces subsistent au nord-ouest de la cour? S'élevait-elle en un point de celle-ci, et fut-elle détruite lorsqu'Aboû 'l-Hasan reconstruisit le tombeau de ses ancêtres? Un lettré indigène, Si Moḥammed Ibn 'Alî ed-Dokkâli, suppose que les corps furent ensevelis dans l'oratoire lui-même : il s'appuie sur ce fait que l'oratoire fut entièrement décoré de plâtre

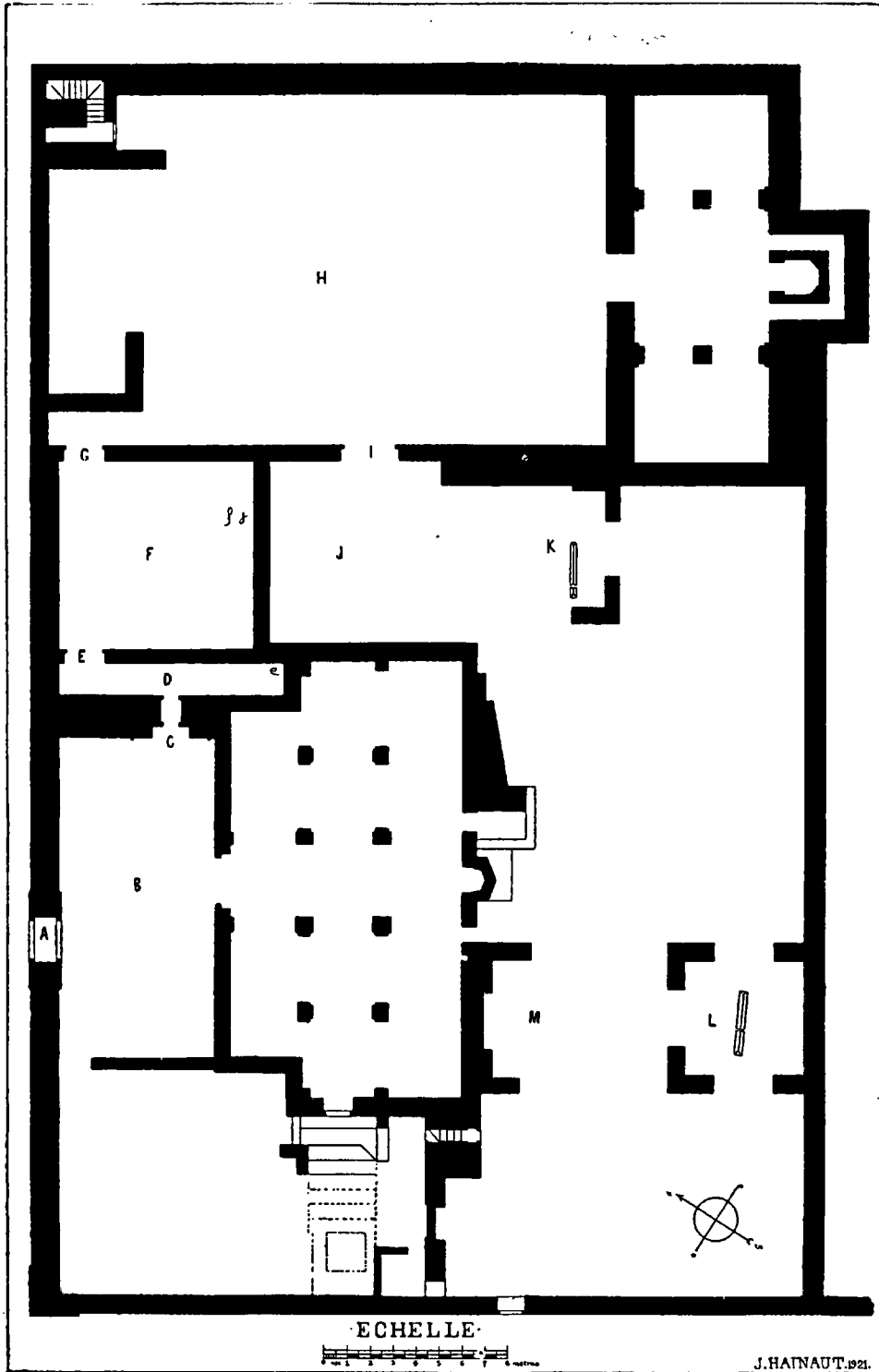


Fig. 29. — Plan du sanctuaire (état actuel).

sculpté, ce qui contraste en effet avec la simplicité voulue, avec la nudité des murs dans la mosquée d'Aboû 'l-Ĥasan. Mais cette supposition prête à des objections : son principal intérêt vient de ce qu'elle émane d'un savant musulman.

Ce qui n'est pas douteux, c'est que cette mosquée reçut de grands embellissements dans le même temps où Aboû 'l-Ĥasan transformait ses alentours : de cette époque datent la porte (C), et le minaret sous sa forme actuelle. La première est en dehors de l'enceinte primitive et se relie aux constructions nouvelles. Quant au second, non seulement, dans sa décoration comme dans son architecture, il présente l'aspect caractéristique des minarets du XIV^e siècle, mais encore on voit nettement, à 5 m. 10 du sol actuel, le point exact à partir duquel un minaret nouveau fut construit sur la base ancienne (v. *infra*, description du minaret).

Tandis qu'il restaurait le sanctuaire, déployant le même luxe que dans la construction d'une medersa, Aboû 'l-Ĥasan élevait tout à côté sa mosquée à lui, petite, toute simple et toute nue, comme il convient à un temple où l'on doit prier un Dieu supérieur à tous les biens de ce monde; un édifice qui surprend par sa modestie, venant d'un bâtisseur aussi fastueux. Le *şahn* est petit, le minaret, aujourd'hui tronqué, de dimensions médiocres; l'oratoire, par contre, plus grand que celui de la mosquée ancienne; et les dépendances, au sud-ouest, étaient importantes. A l'autre extrémité, l'espace compris entre les deux mosquées apparaît divisé en trois parties : un étroit couloir transversal (D); une cour (F) et une cour ou salle (J), qui s'ouvre à la fois sur le *şahn* de la mosquée ancienne et sur l'enclos aux chapelles funéraires. Le sol de la cour (F) est très surélevé, et d'ailleurs inégalement : cela tient à ce qu'on y dépose aujourd'hui des déblais de toutes sortes, venant de tous les points du sanctuaire : branches, pierres, débris de fûts de colonnes; cette surélévation du sol ne vient pas de la chute d'une toiture. Les murs sont nus, et l'ont toujours été. En J, au contraire, ils étaient décorés de mosaïque et de plâtre sculpté. Nous sommes, en J, en un point particulièrement intéressant du sanctuaire. Mais quel était son rôle?

Notons d'abord que ces constructions ne sont pas d'une seule venue. L'existence du couloir D, supprimant toute perspective à qui entrait

par la porte *C* ne s'explique pas très bien : il est cependant antérieur à la séparation de *F* et de *J* telle qu'elle existe aujourd'hui. Il était alors ouvert à ses deux extrémités : le mur *fj* vient en effet boucher une porte *e*, symétrique de *E*, et dont les traces sont encore très visibles. La pièce *J* ne faisait donc pas partie du plan primitif de la mosquée d'Abou 'l-Ḥasan. On entrevoit, après un premier aménagement, tout un remaniement dont la constitution de cette pièce fut la raison. Pour en faire un carré presque parfait, et qui fût assez grand, on abattit tout un pan de l'épais mur en béton de la mosquée ancienne : un mur de moellons, en arrière, le remplaça. Et par mesure de symétrie, il fut poursuivi sur toute la longueur du *ṣaḥn*, doublant même le mur de béton, là où celui-ci était resté debout ; le *ṣaḥn* se trouva désormais légèrement plus étroit que l'oratoire. Dans l'angle ouest de *J*, une petite rectification permit d'éviter dans le mur une niche peu profonde.

Pourquoi ce remaniement ? Si l'on considère les dimensions de *J*, le soin apporté à l'établissement du plan, le luxe de la décoration, la présence encore aujourd'hui d'une stèle de marbre blanc, la persistance avec laquelle, durant des siècles, les gens pieux de Rabat désirèrent s'y faire enterrer, on peut se demander si ce n'était pas là le cœur même du sanctuaire, l'emplacement qu'Abou 'l-Ḥasan choisit pour déposer les *mqābrīyya* de ses ancêtres et ensevelir les membres de sa famille qui moururent de son vivant : la grande salle funéraire de la famille mérinide, analogue à celle où plus tard, à Marrakech, devaient être ensevelis les princes sa'diens.

Mais cette hypothèse admise — et l'on a vu quelles raisons poussent à la formuler — peut-on légitimement parler d'une « salle » ? L'emplacement était-il couvert, ou à ciel ouvert ? Le soin qu'on avait pris d'en faire un carré parfait peut faire penser qu'il était surmonté d'une coupole : c'est en effet un mode de couverture qui aurait pu être employé pour une salle de huit mètres de côté, où ne subsiste aucun vestige de piliers. Mais on ne voit pas, sur ce qui reste des parois, la moindre trace d'une attache de couverture, quelle qu'elle soit. La présence d'une décoration de plâtre sculpté et de mosaïque ne saurait être un argument dans un sens ni dans l'autre, non plus que la fraîcheur relative de ce qui subsiste du plâtre, car

la paroi où il se trouve est orientée de telle sorte qu'elle ne reçoit pas la pluie. Il reste une dernière ressource : les textes. Léon l'Africain (in Ramusio, 1, f° 29), confondant d'ailleurs la'qoub el-Mançoûr l'Almohade avec le Mérinide, écrit qu'il fit construire *un bellissimo tempio, & una sala* — il distingue — *molto superba di marmi intagliati, di mosaichi, & con finistre di vetro di diversi colori*. Il ajoute : *io fui in questa sala, & viddi trenta sepulture di quei signori, & scrissi tutti gli epitaffii che v'erano*. Une salle qui pouvait contenir trente tombeaux : il ne peut s'agir de la magnifique qoubba d'Abou 'l-Hasan, qui, par ailleurs, pourrait répondre à la description. On peut assurément s'étonner que cette qoubba n'ait pas frappé Léon davantage; mais jusqu'à plus ample informé, et sans nous dissimuler les objections qui peuvent être faites à cette hypothèse, nous serions disposés à considérer l'emplacement qui nous occupe comme celui de la grande salle funéraire dont parle Léon (1).

Mais le reconstruteur de Chella ne pouvait se contenter pour lui-même de la salle commune où dormaient ses ancêtres. Glorieux aboutissant d'une lignée illustre, il voulut avoir sa chapelle funéraire à lui. Il la fit élever de son vivant, ainsi que l'atteste l'inscription qu'on y lit encore (2), derrière sa mosquée; et cette qoubba (L), dont les parois restent debout, est l'un des chefs-d'œuvre de l'art mérinide. Il y fut enseveli, et sa mqâbriyya même n'a pas été déplacée.

Une autre qoubba (K) s'élevait aussi dans cet enclos, à l'angle nord,

(1) Si l'on en croit les indications données par celui-ci, la primitive stèle funéraire du fondateur de Chella, Abou Ioûsof la'qoub, comme celle de son fils Abou la'qoub (cf. *supra*, *Epigraphie historique*) n'aurait pas été une mqâbriyya prismatique : *& furongli messc due tavoli di marmo. l'una da capo & l'altra da pic, nelle quali furono intagliati molti versi elegantissimi, i quali contenevano i lamenti & i pianti del detto Mansor, composti da diversi huomini*. Sur l'exactitude absolue de ces derniers détails, nous pouvons demeurer sceptiques. Semblable en cela au plus grand nombre des musulmans de Rabat, même lettrés, d'aujourd'hui devant les pierres tombales d'Abou 'l-Hasan ou de Chams ed-Dohâ, Léon dut lire avec bien peu d'attention toutes ces épitaphes. Sinon, en voyant celle d'Abou Ioûsof la'qoub el-Mançoûr b. 'Abd el-Haqq, il n'aurait pas pu se croire devant le tombeau d'Abou Ioûsof la'qoub el-Mançoûr b. Abou la'qoub Ioûsof b. 'Abd el-Mou'min l'Almohade, lequel fut enterré à Tinmel (*Qirâds*); ni s'imaginer que dans la grande salle funéraire, princes almohades et mérinides étaient couchés côte à côte. Bien plutôt, il dut accepter sans contrôle les renseignements d'un guide mal informé : le sanctuaire était désaffecté depuis assez longtemps déjà pour que dans la mémoire populaire se fussent confondues les deux dynasties dont les grands souverains avaient porté les mêmes noms.

(2) Cf. *supra*, *Epigraphie historique*, n° 4.

adossée au mur en béton de l'ancienne mosquée, tout près de la grande salle funéraire. Le temps l'a maltraitée beaucoup plus que celle d'Abou 'l-Hasan. Elle était sensiblement plus petite; mais, à l'intérieur du moins, aussi richement ornée : on y voit les restes d'un revêtement de marbre. C'est là que se trouve, avec le fragment de la mqâbrîyya attribuée à Abou la'qoub, la pierre tombale entière de Chams el-Dohâ. On peut penser que la qoubba fut construite effectivement pour recevoir la sépulture de la mère d'Abou 'Inân. La présence de la mqâbrîyya entière est à elle seule un argument : puisque celle d'Abou 'l-Hasan n'a pas été déplacée, rien n'empêche de croire que celle-là soit demeurée en place; tandis que le court fragment de l'autre pierre, retrouvé dans les décombres de la grande salle funéraire voisine, put être aisément apporté à une date plus ou moins récente et placé au bout de la mqâbrîyya entière. Abou 'Inân, dans les premières années de son règne, révolté contre son père, mais ayant pris, le premier des Mérinides, le titre khalifien et tenant à affirmer sa puissance, avait fait à sa mère des funérailles solennelles, en présence de députations nombreuses : on conçoit alors qu'il ait voulu ériger pour elle aussi une chapelle spéciale. Au reste, la mémoire populaire se souvient encore que cette qoubba était consacrée à une femme : c'est là qu'on vient implorer Lalla Chella.

Ces deux qoubba sont les seules constructions qui restent debout dans cette partie du sanctuaire, dont le mur de clôture lui-même s'est, à cet endroit, effondré sur une certaine longueur. Mais il existe encore sur le sol, çà et là, des affleurements de murs, et, le long de la paroi extérieure de la mosquée d'Abou 'l-Hasan, des vestiges d'attaches de couverture. Seulement, le plan de ces constructions disparues n'est pas facile à rétablir. Les affleurements de murs sont assez déroutants; il est rare qu'ils soient exactement parallèles ou perpendiculaires; par contre, il se trouve parmi eux, semble-t-il, des fondations romaines, qui ont pu être réutilisées. Les points d'attache de la couverture sont à des hauteurs très inégales. Une seule de ces constructions peut être déterminée avec certitude : c'est, en face de la qoubba d'Abou 'l-Hasan, dont moins de deux mètres la séparent, adossée à la mosquée comme l'autre l'est au mur de clôture, une

qoubba de plan et de dimensions exactement semblables, leurs deux larges baies s'ouvrant juste l'une en face de l'autre : peut-être était-ce l'endroit où se plaçaient les lecteurs du Qor'ân pour leurs pieuses récitaions sur le tombeau du souverain. Il semble enfin qu'il y ait eu, toujours le long de la mosquée, et correspondant aux ouvertures étroites qui s'ouvrent de chaque côté du mihrâb, deux autres petites pièces : l'une étant ce qu'on appelle au Maroc la *maqsoûra* (1), la chambre de laquelle sort l'imâm pour diriger la prière, l'autre peut-être une bibliothèque, comme il s'en trouve parfois à cette place : nous savons qu'il y avait des livres à Chella.

Mais ce qui achève de donner son caractère propre à cette partie du sanctuaire, ce sont les allées pavées de carreaux de faïence dont les vestiges subsistent. C'était, en somme, derrière les mosquées, un jardin intérieur — un *riad* comme il en existe encore dans les palais marocains, des parterres de fleurs séparés par des allées de mosaïque — sur lequel s'ouvrait la grande salle funéraire, et qui enclo-sait les somptueux tombeaux d'Abou l-Hasan et de Chams ed-Doûâ.

Telle se présente, dans ses grandes lignes, la nécropole des Mérinides. Mais une fois retracés, autant qu'on peut tenter de le faire aujourd'hui, le plan du sanctuaire et l'histoire de sa construction, il vaudra la peine d'examiner de plus près quelques-unes de ses parties. La décoration surtout nous retiendra : comme celle de la grande porte, elle est une des productions les plus caractéristiques d'un art très raffiné, mais déjà proche de l'irréremédiable décadence.

La mosquée d'Abou Ioûsof.

La décoration sur plâtre et la mosaïque de faïence.

L'oratoire. — L'oratoire, large de 15 m. 75 sur 5 m. 80 environ, comporte trois nefs et deux travées, la nef centrale étant sensible-

(1) Ce mot, en Orient et dans le reste de l'Afrique du Nord, désigne non pas une chambre placée derrière la mosquée, mais l'enceinte réservée en avant du mihrâb, et dans laquelle, par mesure de sécurité, se tient le souverain lorsqu'il dirige la prière. Cette enceinte, au Maroc, s'appelle *afrâg*, mot qui désigne aussi, dans les camps, l'enceinte de toile qui entoure les tentes du sultan.

204'

CHELLA, Pl. VIII



Mosquée d'Abou Iousof Oratoire.

ment plus large que les nefs latérales; ces nefs sont séparées l'une de l'autre par deux arcs outrepassés et fortement brisés, extrêmement épais dans leur partie supérieure. Arcs et piliers sont en briques, à l'exception des tasseaux, formés de pièces de bois d'un seul tenant (pl. VIII).

Juste en face de l'unique porte d'entrée, large baie sous un linteau de cèdre, le mihrâb, profond de 2 m. 10, large de 1 m. 45, constitue une véritable petite chambre, en forme de rectangle à pans coupés dans le fond. Son ouverture est un arc outrepassé, très légèrement brisé. Cet arc était placé fort haut, ce dont on ne se rend pas compte au premier regard, par suite de l'exhaussement du sol; mais son départ est à la même hauteur que celui des arcs qui séparent les nefs. De chaque côté du mihrâb est l'ouverture, aujourd'hui fort basse, d'un couloir large de 0 m. 70, qui en fait le tour : ce couloir, formant deux angles droits, suit la paroi interne de la grosse tour de béton, organe défensif de la mosquée primitive, dont le mihrâb est en quelque sorte la chambre intérieure. Il est éclairé par deux meurtrières, couvert de voûtes en berceau, dont la rencontre, aux angles, forme voûte d'arête.

L'oratoire possédait une très riche décoration de plâtre sculpté, dont il ne reste que de minces fragments, très maltraités par le temps. Un arc festonné bordait l'ouverture du mihrâb. A droite, tout contre le pilier engagé où vient buter l'arc qui sépare les nefs, monte une inscription sur plâtre, verset coranique à peu près illisible aujourd'hui; et l'on voit les vestiges d'un deuxième bandeau parallèle. A l'écoinçon de l'arc dont il vient d'être question, un autre fragment de décoration subsiste (fig. 30) (1). Il n'est pas grand — moins de trente centimètres sur une vingtaine — mais il permet de se faire une idée de la décoration de l'écoinçon. Une bordure l'enserrait, étroite, formée d'un entrelacs tressé, à trois branches, qui ne manque pas d'élégance. L'intérieur était décoré d'un jeu de fond composé de deux entrelacs en losange superposés; leurs lignes, qui sont loin d'être très pures, sont formées par des éléments lisses,

(1) L'emplacement de tous ces restes de décoration sur plâtre est bien visible sur la pl. VIII.

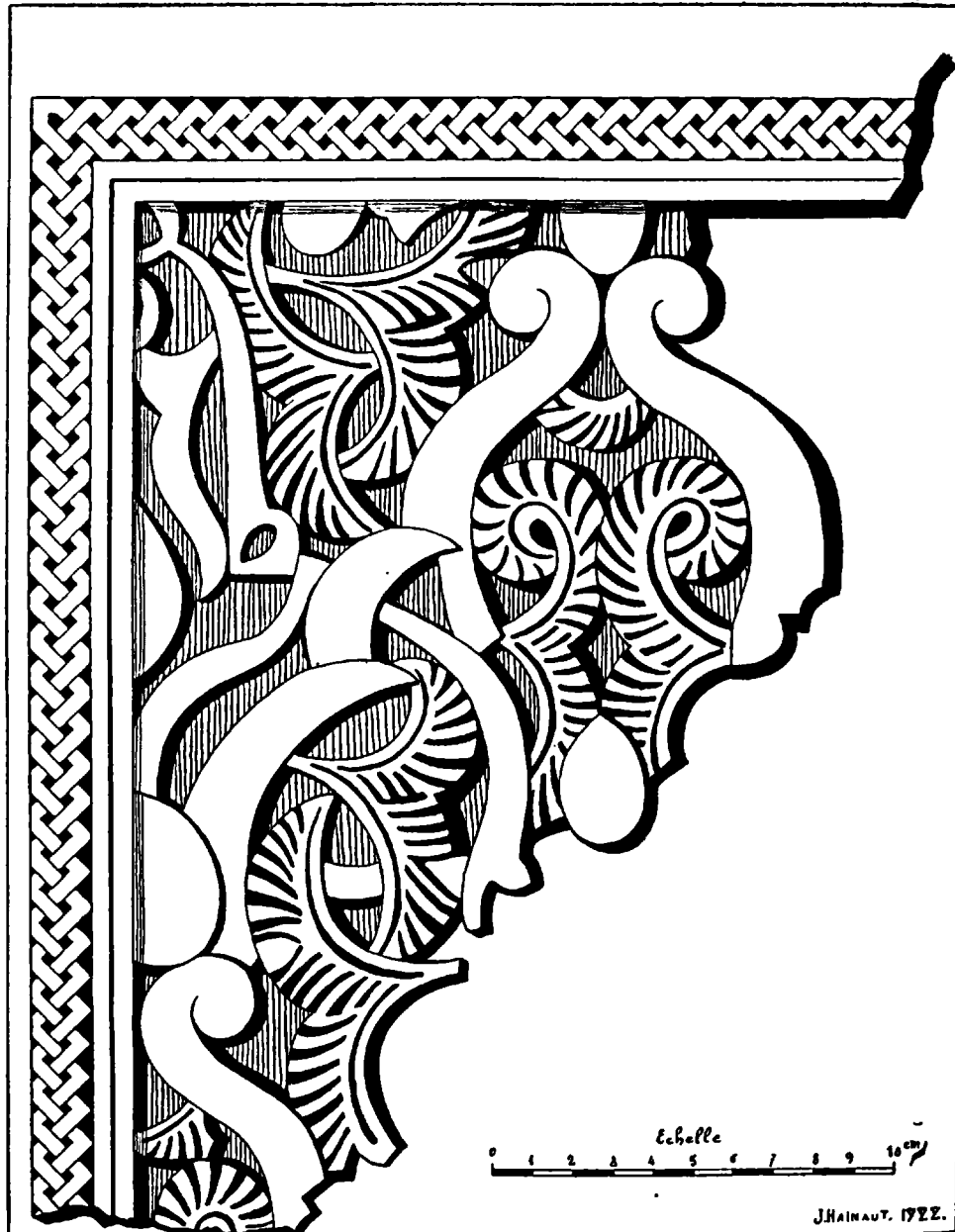


Fig. 30. — Mosquée d'Abou Iousof : fragment de décoration sur plâtre.

tandis que des palmes doubles striées et assez gauchement accolées, meublent les fonds.



Mosquée d'Abou Ioûsof. Porte décorée de mosaïque.

Si les principaux vestiges de décoration se trouvent dans le rectangle formé par l'intersection de la nef centrale et de la travée du fond, rectangle où s'ouvre le mihrâb, les autres parties de l'oratoire, contrairement à ce qui se passe dans presque toutes les mosquées nord-africaines, n'étaient pas dépourvues d'ornementation ; mais nous ne saurions dire si celle-ci était, ou non, aussi riche qu'aux alentours du mihrâb. Il reste, dans la nef de gauche, auprès des vestiges illisibles d'un mince bandeau épigraphique, un fragment d'entrelacs, en plâtre également. Il est très différent de l'entrelacs précédent, mais il est lui aussi à trois branches (fig. 31) ; partout ailleurs, à Chella, nous ne trouvons, si compliqué soit-il, que l'entrelacs à deux branches. Il serait bien téméraire de conclure de cette différence que la décoration sur plâtre de cette mosquée est antérieure à la restauration d'Abou 'l-Hasan : d'autant que l'écoinçon précédemment étudié et qui n'est pas d'une bien bonne époque, porterait plutôt à croire le contraire. Mais tout ce qui subsiste de cette décoration est trop peu de chose pour que l'on puisse tenter sérieusement de la dater à si peu de temps près.

La porte. — La porte (C du plan) est très soignée. Elle se compose de trois arcs outrepassés et brisés ; un grand arc extérieur, suivi de deux autres, sensiblement plus petits (pl. IX). Toute la façade est en pierres de taille : souci de construction d'autant plus méritoire que rien n'en devait apparaître. Du haut en bas en effet cette façade était entiè-

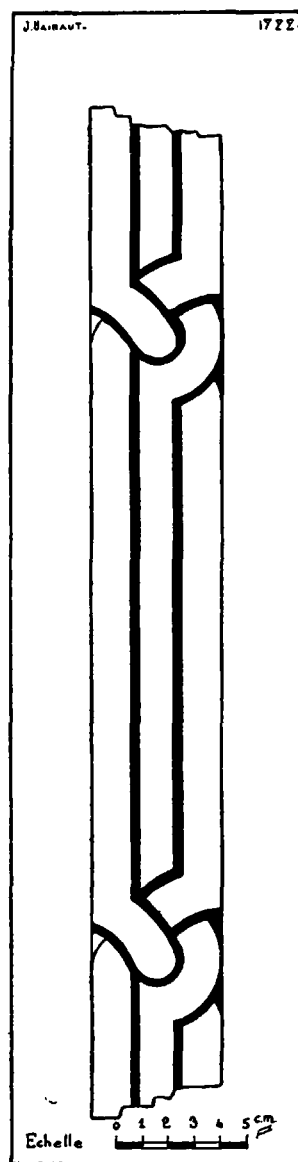


Fig. 31. — Mosquée d'Abou Iousof : entrelacs sur plâtre.

rement recouverte de mosaïques de faïence (*zellij*), aujourd'hui fort détériorées. Le long des pieds-droits eux-mêmes, qui d'ordinaire sont nus, montait une série de rosaces géométriques à douze branches. La décoration de l'arc et des écoinçons surtout est remarquable (fig. 32). Selon une tendance que nous aurons encore l'occasion de signaler à Chella, le décorateur a tenté de reproduire avec la faïence colorée des motifs réservés d'ordinaire à d'autres matériaux ; la décoration qu'on voit ailleurs gravée dans la pierre — sur la grande porte de l'enceinte par exemple — on la trouve ici dessinée en mosaïque de faïence. L'ouverture est bordée par un arc festonné, formé de deux galons verts entrecroisés; leurs pointes alternativement doubles et triples enserrant un espace semi-circulaire où sont adossées sur fond blanc deux palmes doubles violettes. Au sommet, l'un des galons se sépare et se tresse pour former au-dessus de l'arc un large nœud, dont le rôle est exactement celui que joue ailleurs un médaillon : surélever les écoinçons. Et ces mêmes galons vont s'unir à ceux de l'entrelacs géométrique allongé, qui, largement tressés aux angles, limitent les écoinçons à l'extérieur. Il est probable qu'au départ de l'arc cette bordure se liait à lui de façon analogue, ainsi que cela se produit à la grande porte de l'enceinte.

L'écoinçon est garni de palmes simples et doubles, se détachant sur des rinceaux formés par leurs propres tiges. La composition est symétrique de part et d'autre d'un axe qui passe par l'angle de l'écoinçon et se dirige vers le centre de l'arc : deux fleurons bleus le marquent, les deux seuls de tout le décor. Les palmes sont polychromes : tiges et bases généralement violettes, extrémités vertes, bleues ou jaunes; et tout le dessin se détache sur fond blanc.

Ce qui fait le principal intérêt de cette décoration de l'écoinçon et de l'arc, c'est qu'il s'agit bien d'une mosaïque. D'ordinaire, dans les plus beaux monuments de cette époque, lorsque le décor d'un panneau de faïence se compose de rinceaux, de motifs floraux, d'une inscription, c'est-à-dire comporte des lignes courbes, on emploie non pas la mosaïque, mais le carreau de faïence écorché, ce qui présente infiniment moins de difficultés. Tel n'est pas le cas ici : ce n'est pas sans exemple au Maroc, mais c'est fort rare. Nous en retrouvons un autre spécimen au minaret; il en est un encore à la mé-



Fig. 32. — Mosquée d'Abou Iousof : écoinçons de la porte (mosaïque de faïence).

dersa d'el-'Aṭṭārin, à Fès (1), monument un peu plus ancien (723-725 1323-1325) : mais l'espace ainsi décoré — les écoinçons d'un panneau de faïence — est minuscule, en comparaison de l'arc et des grands écoinçons de Chella. Il en existe également un exemple au sanctuaire de Sidi Aboû Madian, près de Tlemcen.

L'encadrement est formé par un large bandeau qui surplombe légèrement, et descend jusqu'à terre : un rang de rosaces géométriques, les mêmes que celles des pieds-droits, auxquelles elles se reliait dans la partie inférieure, le décorait d'un bout à l'autre. Au-dessus, une frise, aujourd'hui nue. De chaque côté, des traces de colonnettes d'angle, sur corbeaux de marbre blanc; du sol montait jusque là un entrelacs de mosaïques. Un étroit treillis de même matière complétait l'encadrement. Enfin le vousoir, entre l'ouverture du premier et du deuxième arc, porte un autre treillis, de mosaïque également.

Neuve, cette porte devait être un bloc de faïence éclatant, dont la seule variété venait des différences de motifs. La décoration mérinide n'en a fait nulle part ailleurs, dans un monument de ce genre, un usage aussi exclusif. Même lorsque la faïence, sans être d'un emploi aussi mesuré qu'à la grande porte de l'enceinte de Chella, est le principal élément de décor d'un minaret ou d'une porte, la pierre en sépare çà et là les motifs : ceux-ci sont ainsi beaucoup mieux mis en valeur. Mais cette porte, si clinquante qu'elle dût être autrefois, n'en apparaît pas moins comme une des plus belles œuvres que nous aient laissées les mosaïstes mérinides. On en peut dire autant du minaret voisin.

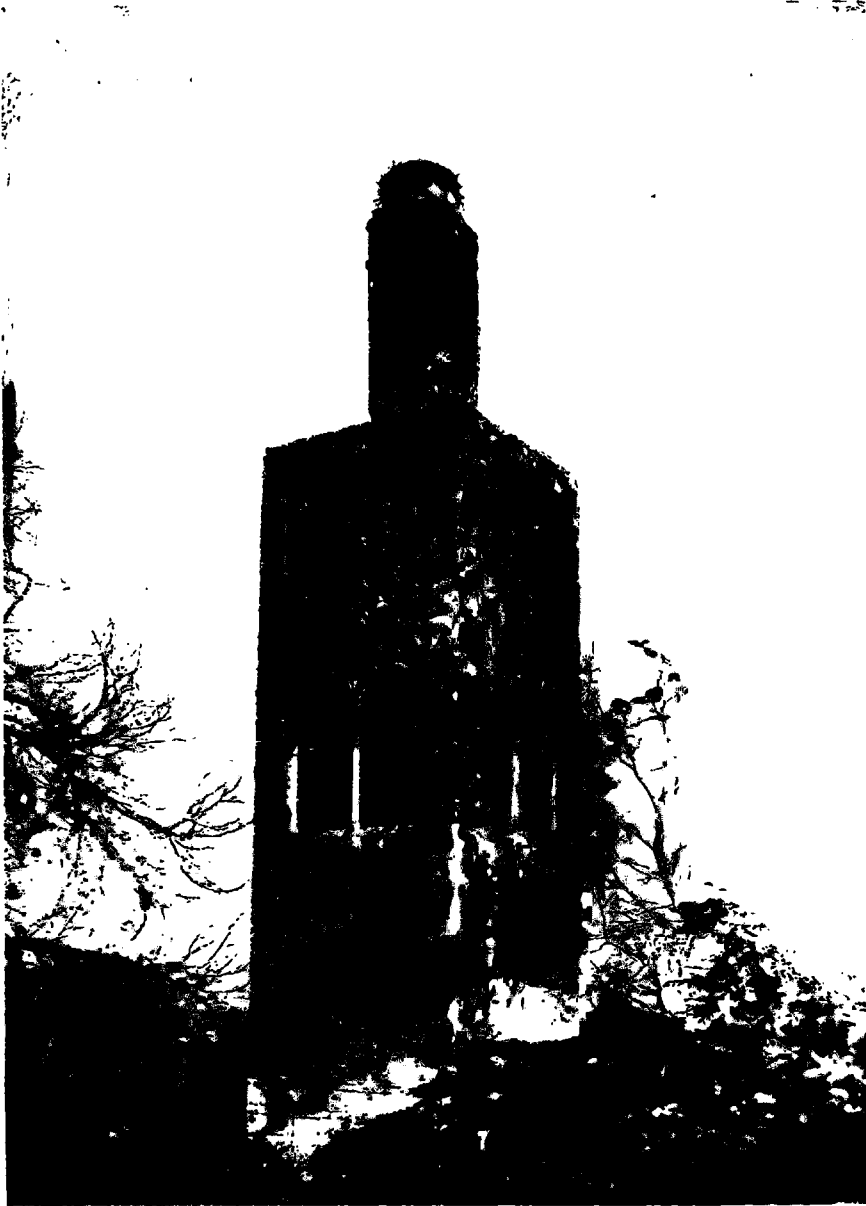
Le minaret. — Haut de 14 m. 35 au-dessus du sol actuel — lequel semble s'être exhaussé d'un mètre à peu près — large de 3 m. 75 et portant une lanterne de 5 mètres environ sur 1 m. 34 de côté, il s'apparente de près, par son architecture comme par sa décoration, aux minarets qu'avec un zèle pieux, Aboû Sa'ïd, Aboû 'I-Ḥasan. Aboû 'Inân élevèrent en grand nombre dans les villes marocaines. Nul peut-être n'est aussi luxueux (pl. X).

Construit juste à l'angle nord de l'ancienne mosquée, il s'élève

(1) Cf. Bel, *Inscriptions arabes de Fès*, p. 227 et fig. 43.

201

CHELLA, Pl. X



Mosquée d'Abou Iousof. Le Minaret.

sur la base d'un minaret antérieur, vraisemblablement celui d'Abou Iousof. Cette base, jusqu'à 5 m. 10 du sol actuel, est formée de moellons, et, aux angles, de pierres de taille appareillées. A cette hauteur, elle fait place brusquement — la rupture étant marquée par un sillon horizontal — à un appareil tout à fait différent, l'appareil alterné, tel qu'on le trouve à la grande porte de l'enceinte, au minaret de l'autre mosquée, ou au tombeau d'Abou 'l-Hasan : parment qui dissimule, comme ailleurs, des matériaux de qualité médiocre. C'est là que commence le minaret d'Abou 'l-Hasan.

A l'intérieur monte un escalier, dont l'exhaussement du sol a singulièrement rétréci l'entrée : il s'y faut glisser presque à plat ventre. L'escalier est étroit — 0 m. 70 —, couvert d'une voûte en berceau dans les parties allongées, et d'une voûte d'arête en briques à chaque angle; celle du sommet s'est effondrée. De petites fenêtres l'éclairent, véritables meurtrières, au sommet en accolade. On arrive ainsi à la terrasse, bordée d'un parapet à peine haut de 0 m. 35; mais il semble, aux traces de ciment qu'on y trouve, avoir servi de support à une construction plus élevée, bordure ou merlons. Au-dessus de la terrasse se dresse la lanterne, enfermant une chambre intérieure de 0 m. 73 de côté, couverte par une petite coupole sur trompes.

La décoration (fig. 33), à un détail près, est semblable sur les quatre faces. A mi-hauteur environ, commence un grand panneau décoratif, légèrement en retrait, qui s'élève presque jusqu'au sommet : deux arcatures le meublent, surmontées d'un haut entrelacs architectural.

Les arcs reposent sur des colonnes octogonales de marbre blanc, engagées, portant un chapiteau de même matière, à volutes et bandeau nu. Ils sont festonnés; un filet de faïence verte dessine deux rubans de pierre; et, à l'extérieur, un autre filet vert suit le contour des festons. L'intérieur est entièrement décoré de faïences : c'est, serti encore d'un filet vert, un jeu de fond figurant des rosaces à huit branches — lignes blanches sur fond noir, chaque rosace séparée de l'autre par un point jaune. — Au centre de chaque arcature s'ouvre une petite fenêtre étroite à arc polylobé.

Dans le prolongement de chaque colonne de marbre, une colon-

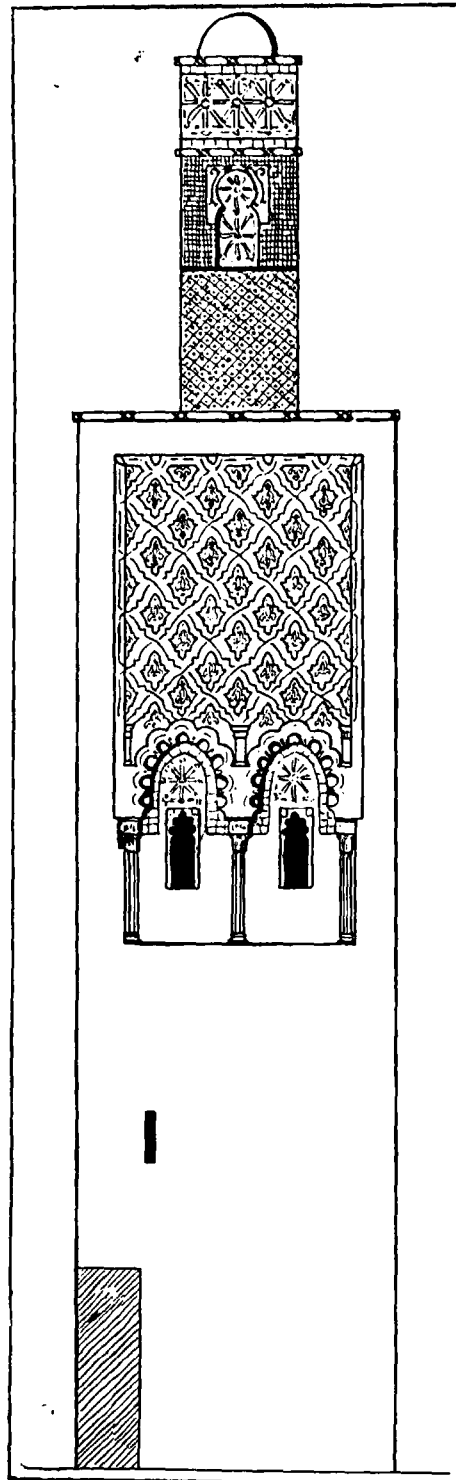


Fig. 33. — Mosquée d'Abou Iousof.
Minaret (élévation schématique).

nette de faïence blanche, portant un chapiteau de faïence bleue, sert de point de départ à l'entrelacs architectural, en pierre, souligné par un filet vert. Ce filet allège remarquablement le dessin de l'entrelacs : il se relie, au sommet, au filet qui divise de même l'encadrement de pierre et lui donne l'aspect de l'entrelacs géométrique allongé si souvent employé à Chella. Tout cela est à la fois très simple et très habile. Le procédé, d'ailleurs, était connu depuis longtemps : on le trouve au Maroc dès l'époque almohade. Au minaret de la mosquée de Hassan, un sillon divise les lignes de l'entrelacs architectural : l'emploi de la faïence ne fit qu'accentuer l'effet cherché.

Les colonnettes de faïence sont fort curieuses. L'emploi de cette matière pour un tel usage n'est pas fréquent. On sent ici la même tendance que nous avons déjà notée, le même désir de reproduire à l'aide de la faïence les motifs décoratifs réservés d'ordinaire à d'autres matières. Ces colonnettes jouent exactement le même rôle que les colonnettes de marbre blanc de la qoubba d'Abou 'l-Hasan (v. pl. XIII). Leur couleur même n'a pas été choisie au hasard : elles sont blanches, et les chapiteaux bleus. Comment ne pas songer aux colonnettes d'angle de marbre blanc avec tailloir de

marbre bleu, que l'on trouve à la grande porte de l'enceinte, ou à la chapelle funéraire d'Abou 'I-Hasan?

L'entrelacs architectural se présente sous deux aspects différents, selon les faces, de manière que le même dessin se retrouve sur les deux faces opposées. Comme celles-ci ne sauraient être vues à la fois, on peut avoir l'illusion, sous quelque angle qu'on aperçoive le minaret, que le décor, sur chaque face, ne se répète pas. Procédé un peu facile, économie d'invention décorative, qu'on retrouve aux plus belles époques de l'art marocain — ainsi à la mosquée de Hassân — et dont les minarets mérinides offrent de nombreux exemples.

Dans chacun des médaillons délimités par l'entrelacs est un motif décoratif en mosaïque de faïence; sur deux des faces, c'est un motif géométrique fort simple, ayant pour centre une étoile noire; sur les deux faces opposées, un dessin plus compliqué (fig. 34) : sur un fond vert, deux palmes doubles adossées, blanches,

surmontées et soutenues par deux fleurons blancs opposés, ensèrent une amande noire. Les tiges réunies des palmes sont barrées d'un trait blanc, et ce trait prête à l'ensemble du motif quelque ressemblance avec la fleur de lys. Il serait d'ailleurs fort téméraire de mettre en rapports les deux motifs. Les décorateurs musulmans se sont ingénies à tirer tout le parti possible des palmes doubles adossées (cf. *supra*, fig. 20); ils devaient en venir tout naturellement à cette com-

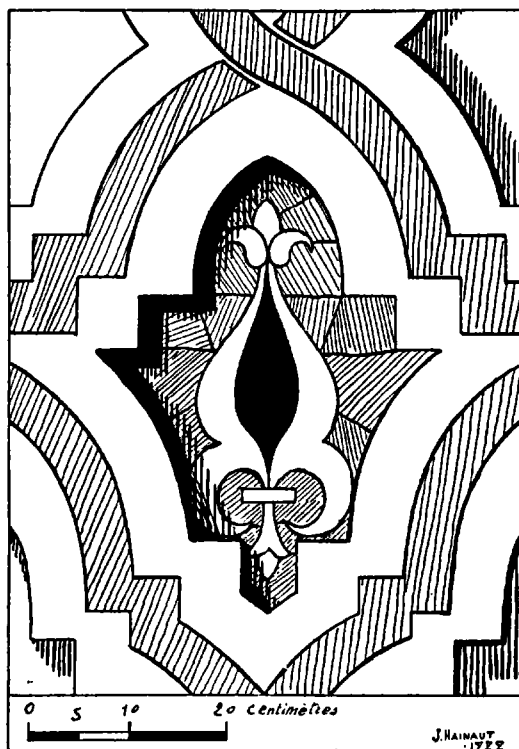


Fig. 34. — Mosquée d'Abou Iousof. Minaret.
Décoration des médaillons (mosaïque de faïence).

binaison. Nous aurons l'occasion de la retrouver à Chella même, sur la stèle de Chams ed-Doḥà (marbre, v. fig. 47) (1).

Enfin, tout en haut, contre le bord actuel du parapet, quelques faïences encore : une bande verte que surmonte un entrelacs géométrique à deux branches, allongé, blanc sur fond noir.

La lanterne est un bloc de mosaïque de faïence, semblable sur les quatre faces. La décoration comporte trois étages.

Le registre inférieur, commençant à 0 m. 45 du sol de la terrasse, est un haut soubassement formé d'un treillis de bandes noires disposées en diagonale sur fond blanc; chaque point de rencontre est marqué par une petite étoile blanche à huit branches. C'est dans ce soubassement, sur la face sud-est, que s'ouvre la porte de l'escalier. Elle est surmontée d'un arc légèrement brisé; le long des pieds-droits deux bandes de faïence noire forment un entrelacs allongé; à la naissance de l'arc, elles se dédoublent : l'une suit l'arc, l'autre dessine un rectangle qui encadre l'ouverture, et passe aux angles dans un anneau simulant la tresse que l'on trouve d'ordinaire à cette place. C'est la disposition classique, déjà plusieurs fois rencontrée à Chella : l'encadrement de l'arc lié à celui des écoinçons.

Sur le registre moyen, un rectangle légèrement en retrait contient une arcature aveugle, dont l'intérieur est décoré de deux rosaces à huit branches superposées : elles sont entourées d'un filet vert, qui suit les contours de l'arcature. Aux écoinçons, un motif floral, formant rinceaux, noir sur fond blanc : deuxième exemple à Chella d'un motif de ce genre en mosaïque et non en carreaux de faïence écorchés. Sur les côtés et au-dessus du rectangle où s'inscrit l'arcature, un réseau d'entrelacs blancs (fig. 35) — série de carrés à rentrants enlacés par les pointes — enserme des étoiles à huit branches, alternativement petites, vertes, formées de deux carrés entrelacés, et plus grandes, d'un violet très foncé qui paraît noir, formées de deux rectangles se coupant en croix et échancrés aux deux extrémités. Sur la face nord-est, l'arcature, au lieu d'être aveugle, est ou-

(1) Il en existe de nombreux exemples ailleurs. Ainsi à Fès, aux écoinçons de l'épithaphe, sensiblement contemporaine (736/1355), de la princesse mérinide Zaïnab (fleurons formés de deux palmes doubles, au-dessus de deux grandes palmes adossées). Cf. Bel, *op. cit.*, fig. 5.

verte : c'est la porte qui donnait accès dans la chambre intérieure de la lanterne (1).

L'étage supérieur de la décoration se compose d'une couronne de rosaces géométriques à huit branches, encadrée par deux bandes d'entrelacs allongé, blanc sur fond noir. Une telle frise, fort élégante,

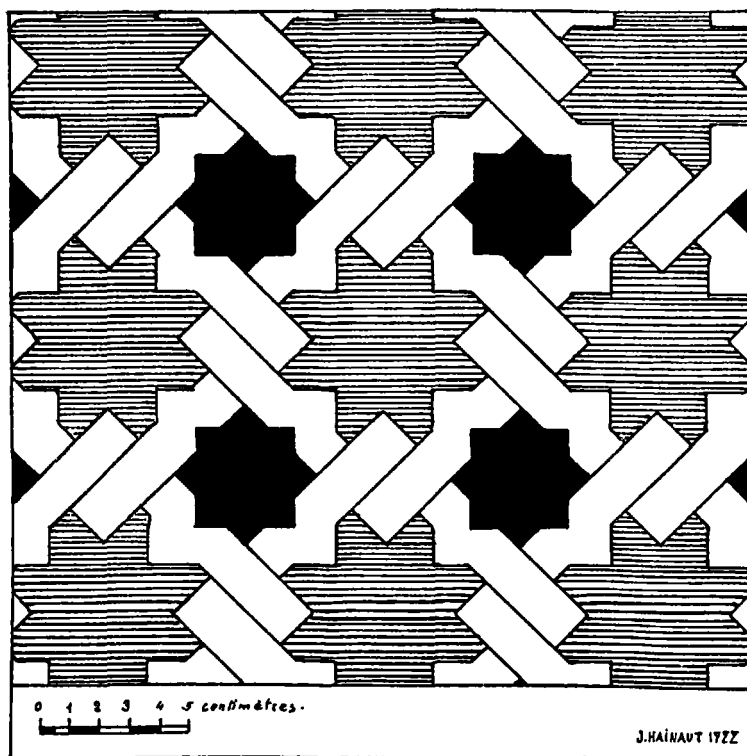


Fig. 33. — Mosquée d'Abou Iousof. Motif de mosaïque de faïence sur la lanterne du minaret.

apparaît assez souvent dans la décoration des minarets mérinides : il en est à Fès plusieurs exemples; parfois même, comme au minaret de la medersa Bou 'Anâniyya, la couronne de rosaces revient deux fois : au haut de la masse du minaret, et au haut de la lanterne.

D'autres éléments décoratifs encore sont communs à ce minaret et à d'autres minarets de la même époque : ainsi le filet qui souligne

(1) Cette ouverture, large de 0^m,55, est placée à 1^m,70 au-dessus du niveau de la terrasse; elle empiète assez sensiblement sur le décor en treillis du registre inférieur.

l'entrelacs architectural. Mais ce qu'on voit difficilement ailleurs, c'est une aussi riche et aussi heureuse combinaison du marbre, de la pierre et de la faïence. Certes, comme toute chose à Chella, cette décoration a beaucoup souffert; la faïence par endroits s'est terriblement écaillée, et de nombreux morceaux en ont disparu. Mais son éclat, jadis, était peut-être bien vif. Le soleil, aujourd'hui, fait miroiter doucement, dans l'ocre de la pierre, ces vestiges de faïence aux tons atténués, et le minaret, vétuste, couronné d'un nid de cigognes, s'unit harmonieusement, dans ce cadre ruiné, à la mer de verdure de laquelle il semble s'élever.

La salle funéraire (1).

Sur la disposition probable de cette salle (*J* du plan), il est inutile de revenir. Sa décoration a particulièrement souffert : il en reste bien peu; mais cela suffit à donner une idée de ce qu'elle devait être.

Tout le bas des murs était recouvert d'une belle mosaïque de faïence (fig. 36). Elle représente cet entrelacs géométrique compliqué qui a pour point de départ une étoile et dont les décorateurs sur bois et sur bronze ont tiré un si admirable parti dans l'occident musulman : c'est ce qu'au Maroc on appelle aujourd'hui de façon courante le *testîr* (2). Ici l'étoile initiale est à huit branches; les lignes sont blanches, et les espaces qu'elles enserrant sont verts, jaunes, et violets-noirs.

Au-dessus du décor de mosaïque venait un décor de plâtre sculpté (pl. XI). C'était une série de panneaux encadrés chacun par une arcature. Les restes de quatre d'entre eux subsistent. Deux sont presque identiques; l'ensemble, selon un procédé dont il existe de nombreux exemples, devait être disposé symétriquement de part et d'autre d'un panneau central. Quant aux motifs, dont nous avons ici trois modèles différents, il ne semble pas, d'après le peu qu'il en reste, qu'ils

(1) Bien qu'il eût été plus logique de parler d'abord de la mosquée d'Abou 'l-Hasan, qui, de si peu que ce soit, lui est antérieure, il nous a paru difficile de séparer l'étude de cette salle de celle de la mosquée ancienne : car leur décoration, plâtre sculpté et mosaïque de faïence, est assez semblable, et nous n'en trouverons plus de telle à Chella.

(2) Ce mot possède en réalité un sens plus général. Il signifie « dessin linéaire ».



Salle funéraire. Décor de plâtre sculpté.

aient été extrêmement originaux. Trois d'entre eux comportent un dessin axé, dont la palme, lisse ou striée, est l'élément principal; et

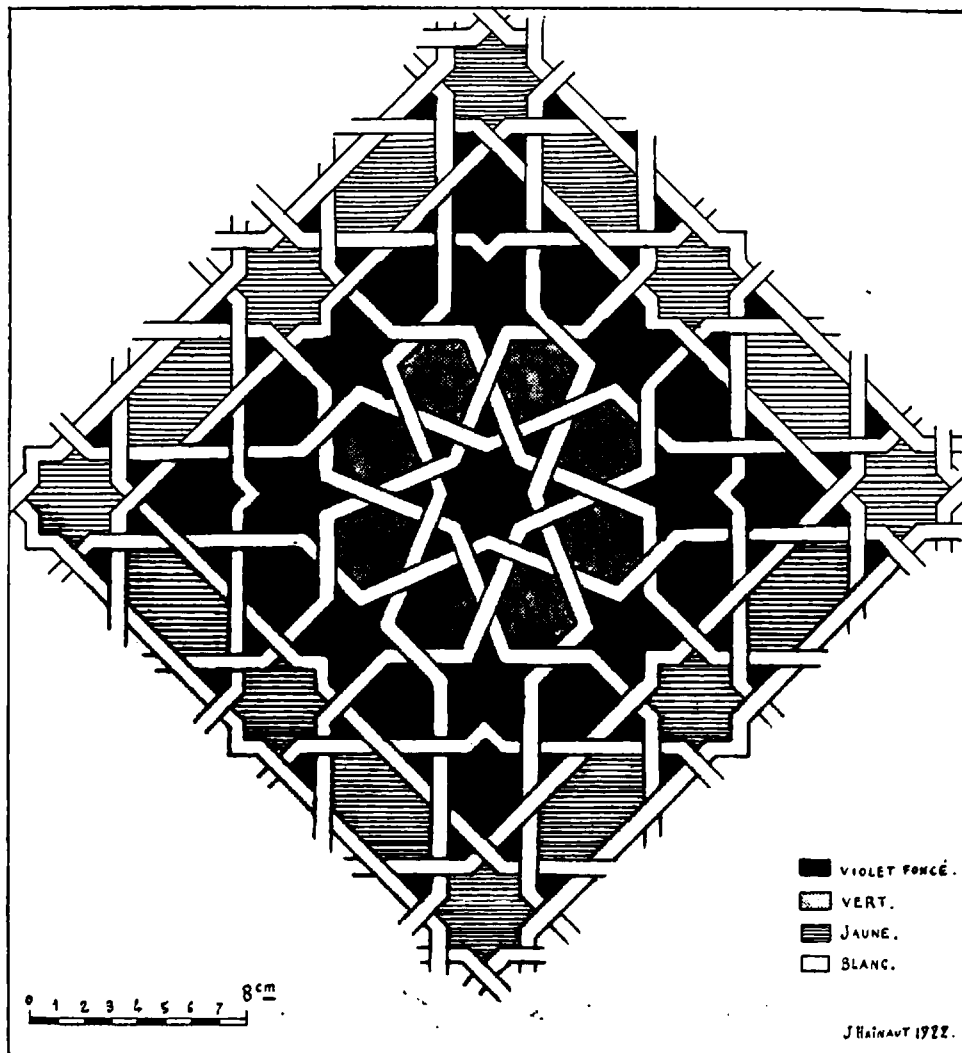


Fig. 36. — Salle funéraire : mosaïque de falence.

les différences de relief, comme il est ordinaire dans la décoration sur plâtre, jouent un rôle important : cela est particulièrement accusé dans le panneau de droite. Mais le quatrième, qui subsiste presque tout entier, est un simple jeu de fond : la décoration devient

déjà mécanique; la décadence est proche. Le décor des arcatures et des écoinçons a disparu.

Un bandeau épigraphique entourait l'ensemble des panneaux; l'inscription était une double eulogie qui se répétait d'un bout à l'autre, et que l'on lit encore cinq fois sur le fragment qui reste :

العز القائم لله
الملك الدائم لله

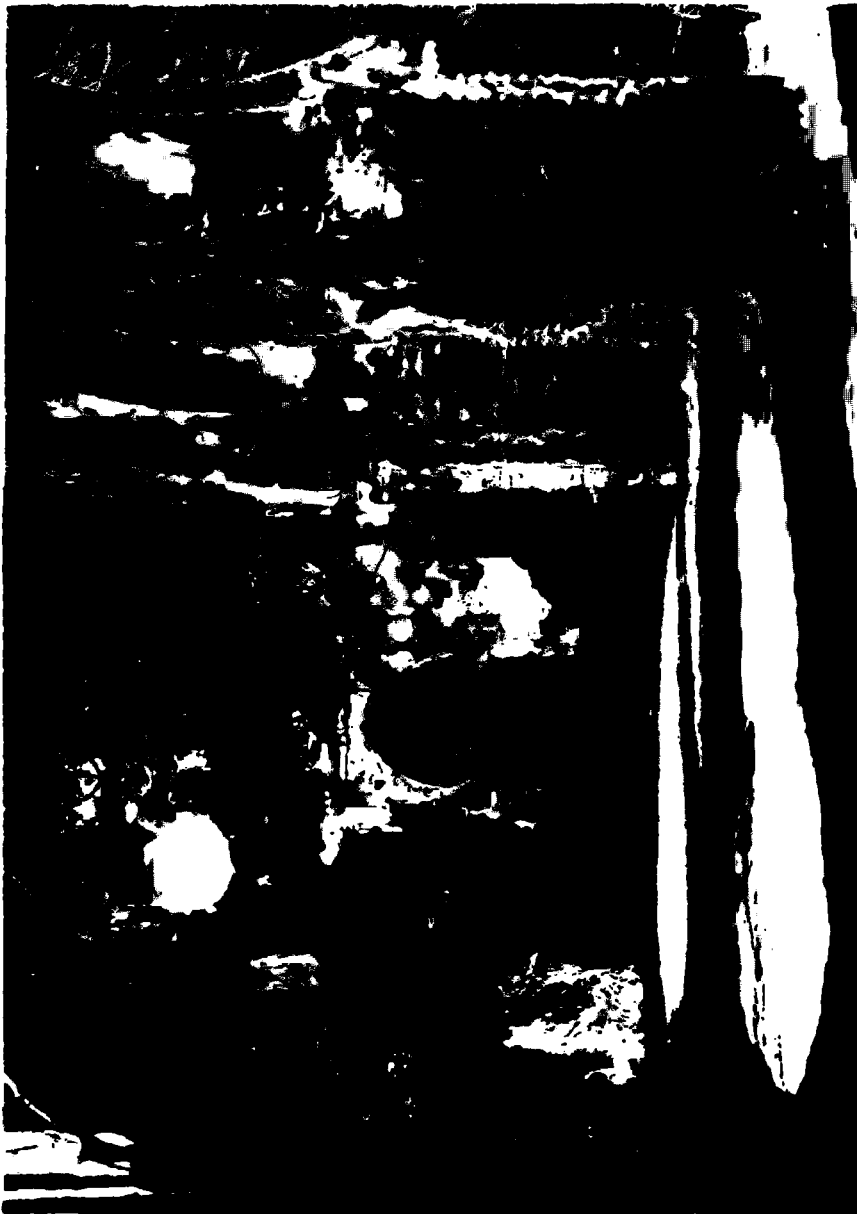
La Gloire durable appartient à Allah!
La-Royauté éternelle appartient à Allah!

Au-dessus du bandeau épigraphique court une frise composée d'une série de rosaces géométriques à huit branches, chacune à l'intérieur d'un encadrement, entre les lignes duquel des palmes doubles striées se détachent en relief vigoureux sur un fond très creusé. Les lignes des rosaces se rejoignent à travers l'encadrement, ce qui assure la continuité du dessin. Au reste, ce décor n'est pas non plus fort original : on le trouve presque identique, bandeau et frise, à la medersa Boû 'Anânîyya (1). Sans doute celle-ci est-elle quelque peu postérieure. On a cependant l'impression que déjà à cette époque, les artistes qui travaillent le plâtre n'ont souvent plus la puissance d'invention de ceux qui décorent les autres matières. Les dessins compliqués leur plaisent : mais en même temps, ils se contentent aisément du passe-partout, du tout fait. Ils travaillent une trop docile matière, qui ne les oblige pas assez à l'effort constant.

La mosquée d'Aboû 'l-Hasan.

L'oratoire. — L'oratoire (pl. XII), qui mesure 18 m. 90 sur 9 m. 95 environ, est construit suivant un plan particulier, mais dont certains sanctuaires marocains, infiniment plus importants — la mosquée d'el-Qarawîyîn à Fès, la grande Mosquée de Rabat — offrent des exemples : une nef centrale, à laquelle aboutissent de chaque côté des nefs secondaires, perpendiculaires. Celles-ci sont ici, de part et d'autre, au nombre de trois. De grands arcs outrepassés les séparent ou les chevauchent, reposant sur quatorze piliers de briques, dont huit

(1) Cf. Bel, *Inscriptions arabes de Fès*, p. 274, fig. 57.



Mosquée d'Abou 'l-Hasan. Oratoire.

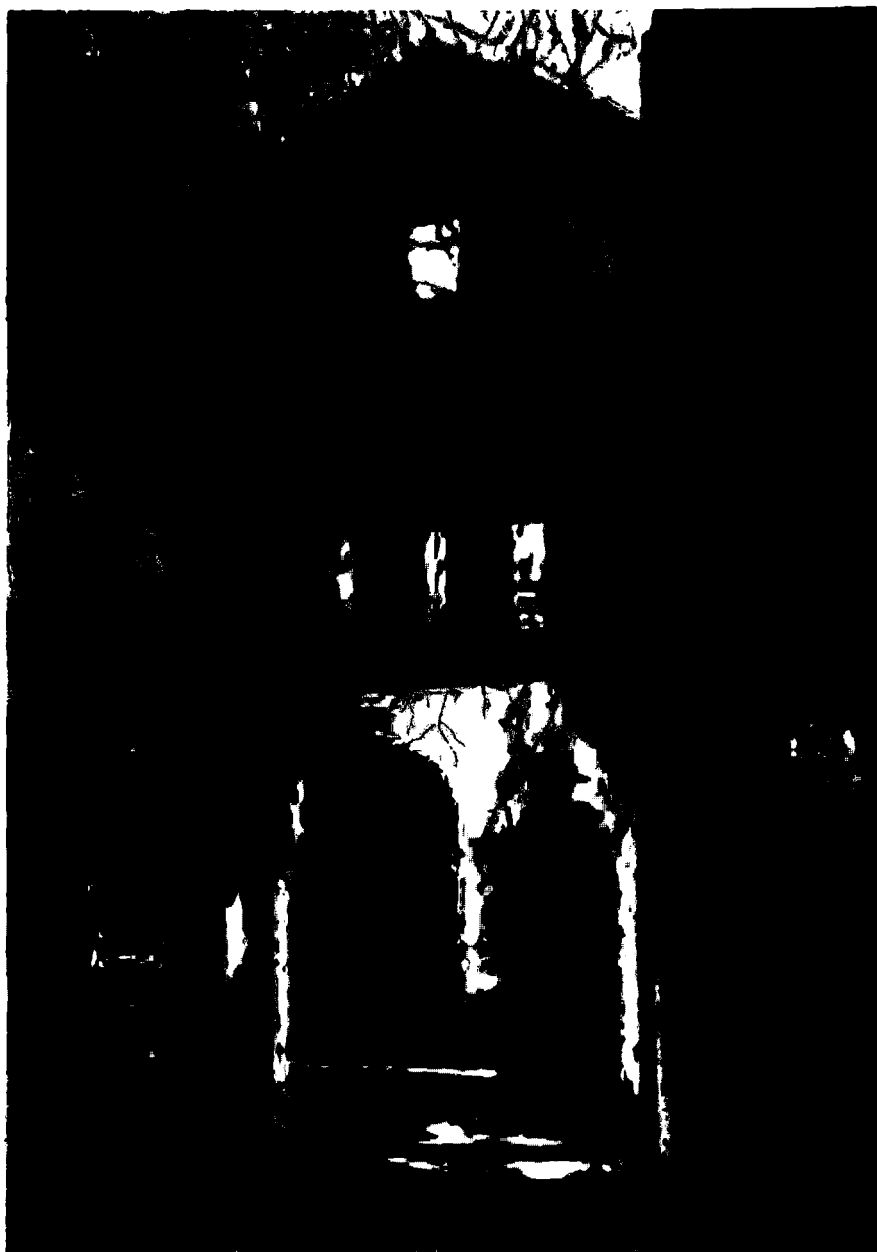


Fig. 37. — Mosquée d'Abou 'l-Hasan. Porte de l'oratoire.
(Vue prise de l'intérieur; au fond, la porte du sanctuaire).

sont libres, et les autres engagés (1). Aux angles nord et ouest, un ^{كوف}rentrant assez accusé.

La porte d'entrée (fig. 37), qui donne accès dans la nef centrale, est surmontée d'un arc trilobé fort large, dont le lobe supérieur, disproportionné, est coupé presque à sa naissance par un linteau formé d'une grosse poutre de cèdre. Au-dessus de cette poutre, trois petites ouvertures, sous linteau elles-mêmes, sont destinées à diminuer la charge qu'elle devait supporter.

Juste en face de la porte d'entrée, à l'autre extrémité de la nef centrale, s'ouvre le mihrâb, niche à six pans, large de 1 m. 12 à l'entrée, et profonde de 0 m. 90 environ. Sa décoration est extrêmement sobre : un arc outrepassé, bordé d'un feston fort simple; aux écoinçons, juste une rosace ou une coquille; et c'est toute la décoration que possédait l'oratoire.

De part et d'autre du mihrâb, une ouverture étroite, aux contours fort maltraités, mène aujourd'hui dans le jardin où s'élève la chapelle funéraire d'Abou 'l-Hasan; ces portes donnaient accès aux chambres dont nous avons cru retrouver les vestiges. Sur cette paroi s'ouvraient aussi de petites fenêtres en plein cintre.

Dans la paroi sud-ouest est une dernière porte. Juste derrière elle, profondément encaissé entre un éboulis de murailles que pressent les terres et que disjoint une végétation intense, on voit un trou rempli d'eau stagnante, formant aujourd'hui une sorte de bassin, où l'on descend par quelques marches (fig. 59). Il y avait sans doute là un passage qui menait directement de la chambre d'ablutions à la mosquée : le bassin et cette chambre sont en effet sensiblement de même niveau.

Aujourd'hui, cet endroit, dans l'esprit du peuple, est le cœur du sanctuaire; les démons le hantent : on les y vient prier. Tout autour, des restes de constructions, dont la destination demeure mys-

(1) Les arcs viennent parfois buter simplement contre le mur : il en est ainsi de chaque côté du mihrâb, où ils sont même quelque peu en porte à faux au-dessus des ouvertures. On s'en rend nettement compte sur la planche XII. L'aboutissement des arcs au-dessus des portes qui s'ouvrent de chaque côté du mihrâb se retrouve plusieurs fois dans les mosquées marocaines : notamment à Tinmel (cf. *Hespéris*, fasc. I-II, 1922, p. 170, fig. 6, et pl. IV); à la Kotobiya; à la mosquée de Hassân.

téreuse : notamment, surplombant le bassin au sud-est, une chambre minuscule — 1 m. 75 sur 1 m. 90 environ — qui donne à la fois sur celui-ci et sur le jardin funéraire. Y avait-il parmi ces constructions une *jâma' el-ğnâiz*?

Le minaret. — Tout contre se trouvait le minaret de cette mosquée, à son angle sud ; lui aussi possède une double entrée, sur l'enclos au bassin et sur le jardin funéraire.

Ce minaret est de proportions plus réduites et de décoration plus sobre que celui de l'autre mosquée ; il est aussi plus mal conservé : la lanterne manque (fig. 38). Il a pourtant été construit avec soin : un revêtement de pierres de taille en appareil alterné, derrière lequel les matériaux de remplissage, briques seulement, ou briques et moellons, sont disposés en lits réguliers (fig. 39). Il mesure 2 m. 46 de côté pour une hauteur actuelle de 8 m. 92 (jusqu'à la corniche supérieure) sur la face sud-est (jardin) et de 8 m. 25 sur la face opposée (bassin) : la dénivellation du terrain est en effet assez accentuée. L'escalier intérieur est extrêmement étroit (0^m,50) ; il n'est pas voûté comme le sont d'ordinaire les couloirs et les

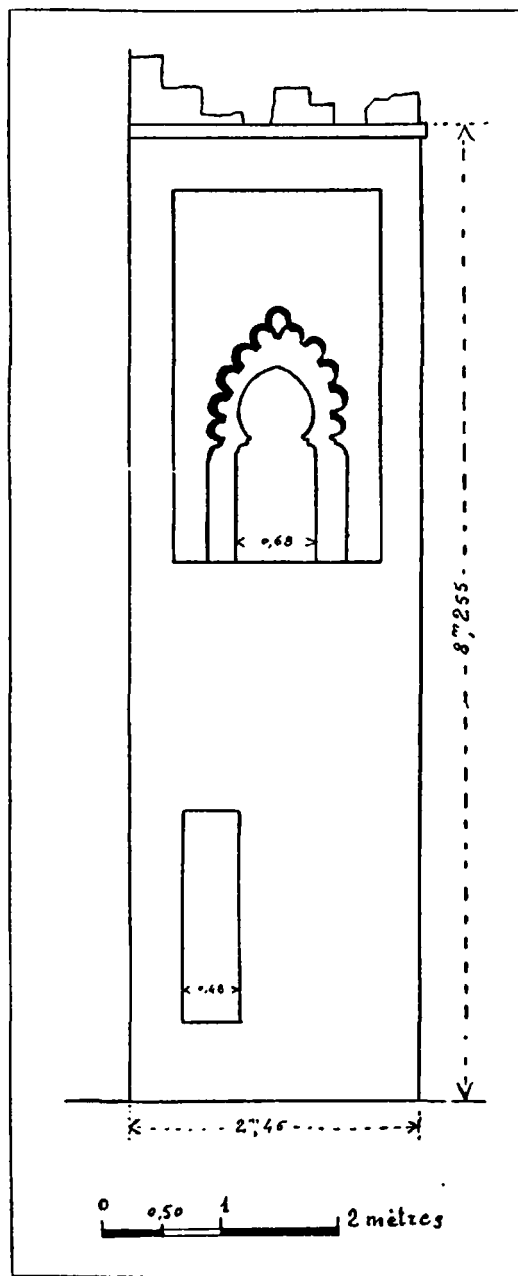


Fig. 38. — Mosquée d'Abou 'l-Hasan.
Minaret (élévation schématique, face nord-ouest).

escaliers de ce genre, mais recouvert par les dalles de pierre des marches supérieures.

Sur la face nord-ouest seulement (côté du bassin) a été ébauchée une décoration qui rappelle de loin celle de l'autre minaret. Un grand rectangle, légèrement en retrait, forme un panneau décoratif fort simple, qui meuble la moitié supérieure du minaret (fig. 38). Il en-

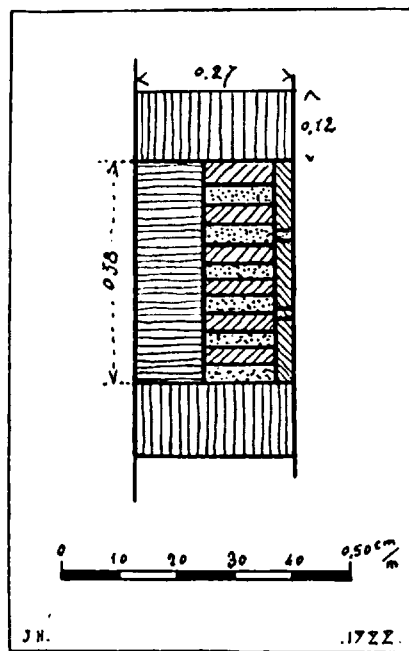


Fig. 39. — Mosquée d'Aboû 'I-Hasan. Minaret. Détail de la construction.

cadre une ouverture, dont l'arc, large de 0^m,68, outrepassé et brisé, est doublé d'un second arc, lobé; un lobe, au sommet, se superpose à une pointe. Des autres faces, celle du nord-est est accolée, presque sur toute sa hauteur, au mur de l'oratoire; celle du sud-ouest est nue; celle du sud-est (jardin) seule est intéressante. A mi-hauteur, un rang de tuiles vertes forme un léger auvent; et dans le bas, sur les fragments d'un enduit rougeâtre qui recouvrait la pierre, on relève les restes, malheureusement réduits à fort peu de chose, d'une très curieuse décoration. Ce sont des dessins, peints en brun rouge, que reproduit la figure 40. On voit encore des tresses verticales à

deux branches, très grossières, des rosaces dont les traits se poursuivent dans l'encadrement de la rosace suivante, et d'étranges compositions, ayant pour centre une rosace, entourée d'un entrelacs grossier. Ces compositions semblent avoir été disposées en quinconces, les centres espacés de 20 centimètres. Les cercles sont tracés au compas, les lignes droites tirées à la règle, les autres, exécutées à main levée, et au pinceau. C'est de la véritable fresque. Le travail devait être exécuté rapidement sur l'enduit frais; c'est ce qui explique son caractère hâtif et négligé; sous la grossièreté des lignes, on sent cependant une certaine sûreté de main. Une telle décoration, très fra-

gile, est rarement parvenue jusqu'à nous (il en existe un fragment, depuis peu, au Musée de Tlemcen); mais elle était peut-être relativement fréquente sur les plus beaux monuments médiévaux. L'on trouve encore aujourd'hui des dessins de même allure, peints en rou-

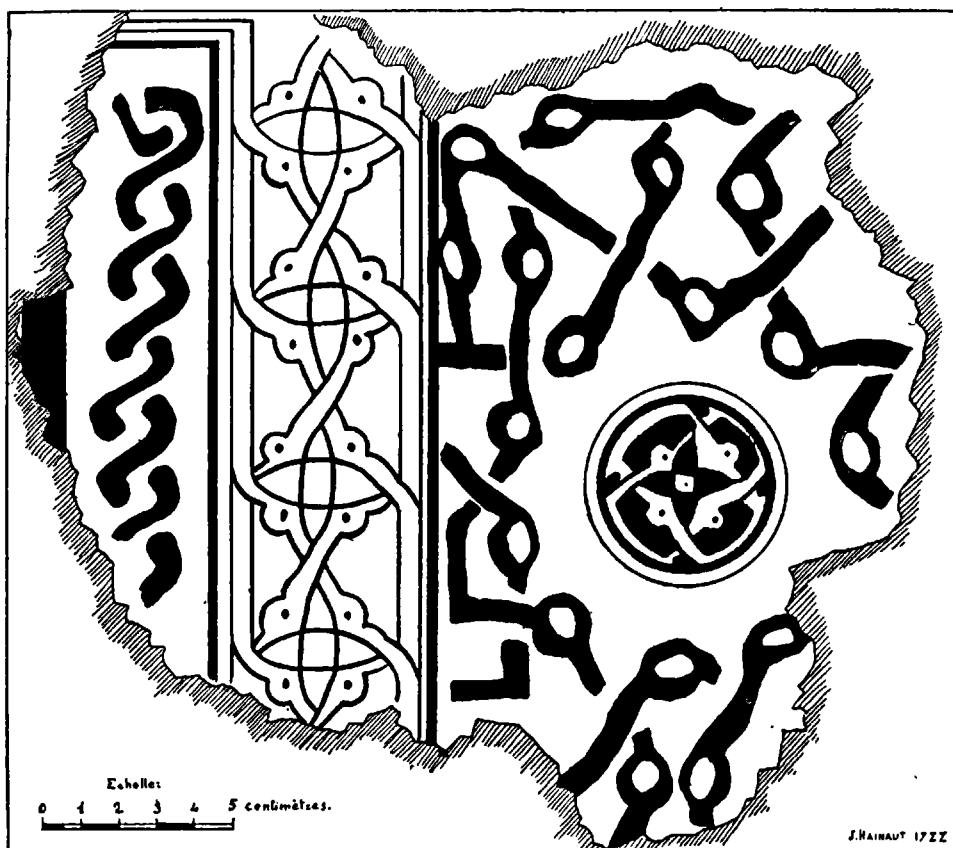


Fig. 40. — Mosquée d'Abou 'l-Ĥasan. Fragment de décoration à la base du minaret.

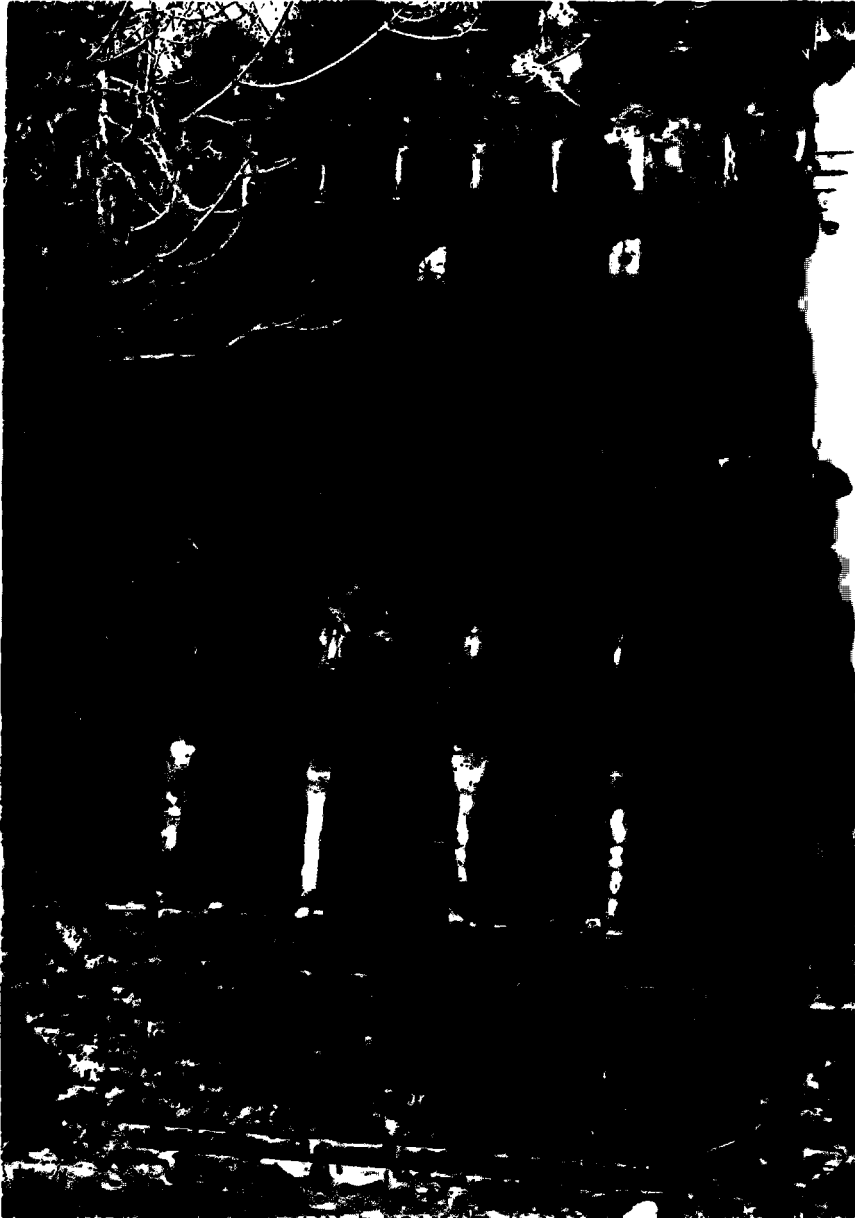
ge, en vert ou en bleu vif, dans les maisons marocaines, surtout dans les maisons aisées de la campagne : décoration facile, qui permet de meubler rapidement, et à bon compte, les surfaces nues. Il est intéressant de constater, grâce à quelques exemples conservés par miracle, qu'un semblable procédé décoratif était déjà employé aux belles époques de l'art maghribin.

*La chapelle funéraire d'Aboû 'l-Ḥasan. — Les mqâbrîyya. —
La décoration sur pierre et sur marbre.*

Entre tant de merveilles que contient le sanctuaire de Chella, nous sommes ici devant la plus somptueuse. Quelle que fût la piété d'Aboû 'l-Ḥasan à l'égard de ses glorieux ancêtres, le luxe avec lequel il avait décoré le lieu où ils dormaient côte à côte, il ne se jugea pas indigne de reposer tout seul dans une chapelle plus belle encore.

Celle-ci (fig. 29, *L*) comportait, nous l'avons vu, une annexe (*M*), de même plan. L'annexe a disparu, mais la chapelle subsiste : seule la coupole qui la surmontait s'est effondrée. C'est une construction sensiblement carrée, de 6 mètres de côté, ouverte sur trois faces par de larges baies, les murs, avant tout piliers de la coupole, formant simplement les angles : disposition fréquente dans les chapelles funéraires de cette époque, et dont nous retrouverons d'autres exemples à Chella même; ces murs d'angles sont en pierres de taille assez régulières. Sur le quatrième côté, au sud-est, le mur est plein; il faisait d'ailleurs partie de la clôture du sanctuaire. Sa construction est plus soignée encore. Les pierres de taille, disposées en appareil alterné, et remarquablement appareillées, sont jointes, sur leurs quatre côtés, par de minces lits de plomb. Funeste précaution! Trompés par la couleur, l'esprit nourri des légendes qui parlent de pierres d'argent et d'autres richesses cachées dans les ruines de Chella, les pillards ont profondément entaillé les pierres, jusqu'à hauteur d'homme, pour arracher des parcelles de ce qu'ils croyaient être métal précieux.

Au luxe de la construction répondait le luxe de la décoration. Celle des murs d'angle a disparu. On voit seulement, à l'extérieur, les restes d'un soubassement en mosaïque de faïence, treillis à larges traits noirs, avec une étoile claire à chaque point de rencontre : composition qui se poursuivait à l'intérieur, et décorait aussi le soubassement des murs de l'annexe (*M*); elle se retrouve autour de la chapelle, voisine, de Chams eḡ-Ḍoḡâ. Il y a là une idée d'un ensemble décoratif. Un semblable revêtement était d'ailleurs fréquent sur les surfaces extérieures : c'est le même, à peu près, qu'à la base de la lanterne sur le grand minaret. La paroi pleine est ornée de tout autre



Chapelle funéraire d'Abou 'l-Hasan. Décoration extérieure.

manière; c'est un admirable ensemble de décoration sur pierre rehaussée de marbre (pl. XIII). Sans doute, à considérer de près le détail, y peut-on relever quelques fautes; l'ensemble apparaît d'une élégance, d'une plénitude et d'une harmonie rares.

La décoration s'étage sur quatre plans : centre, deux bandeaux épigraphiques, frise.

Le centre de la composition est un grand panneau rectangulaire analogue à celui qui meuble la partie supérieure des minarets almohades ou mérinides, et notamment celui de la mosquée d'Abou Ioûsof, que nous avons étudié : au-dessus de trois grandes arcatures aveugles s'élève un entrelacs architectural. Les arcs reposent sur des colonnes engagées de marbre blanc — dont il ne reste que quelques fragments minuscules — par l'intermédiaire d'une abaque, en pierre, qui porte deux motifs serpentiformes, dos à dos, séparés par un feuillage de palmes doubles. Les arcs sont festonnés; leur doubles rubans enserrent entre leurs pointes de petits espaces semi-circulaires meublés de palmes doubles entrelacées. L'arcature centrale est décorée d'un motif koufique extrêmement compliqué, aux nombreuses tresses mêlées de palmes doubles; dans le bas est ménagé un médaillon où est inscrite la *hamdala*, en caractères d'écriture courante. Les deux autres arcatures, à droite et à gauche, sont meublées d'un jeu de fond, identique de part et d'autre, et devenu extrêmement banal dans la décoration marocaine : deux palmes doubles liées par le sommet s'enlacent par l'autre branche au sommet de palmes simples unies par la base, sur un fond de rinceaux formés par les tiges.

L'alternance de panneaux décorés de motifs koufiques et de motifs floraux est assez fréquente dans la décoration de cette époque. On en trouve de nombreux exemples à Fès, notamment à la medersa d'el-'Ajjârin et à la medersa Bou 'Anâniyya (1).

L'entrelacs architectural prend appui à la fois sur le sommet des arcs — il s'unit alors aux rubans de leur feston — et sur de petites colonnettes engagées, placées dans le prolongement des colonnes qui soutiennent les arcs, comme les colonnettes de faïence sur le grand minaret. Ces colonnettes sont de marbre blanc; leur chapiteau porte

(1) Cf. Bel, *op. cit.*, p. 214, fig. 41; 294, fig. 62; 308, fig. 72.

au-dessus des acanthes un simple bandeau rectangulaire : il s'y trouve une petite eulogie en koufique (fig. 41) : aux deux colonnettes des extrémités, coupées par la bordure, le simple nom de la Divinité;

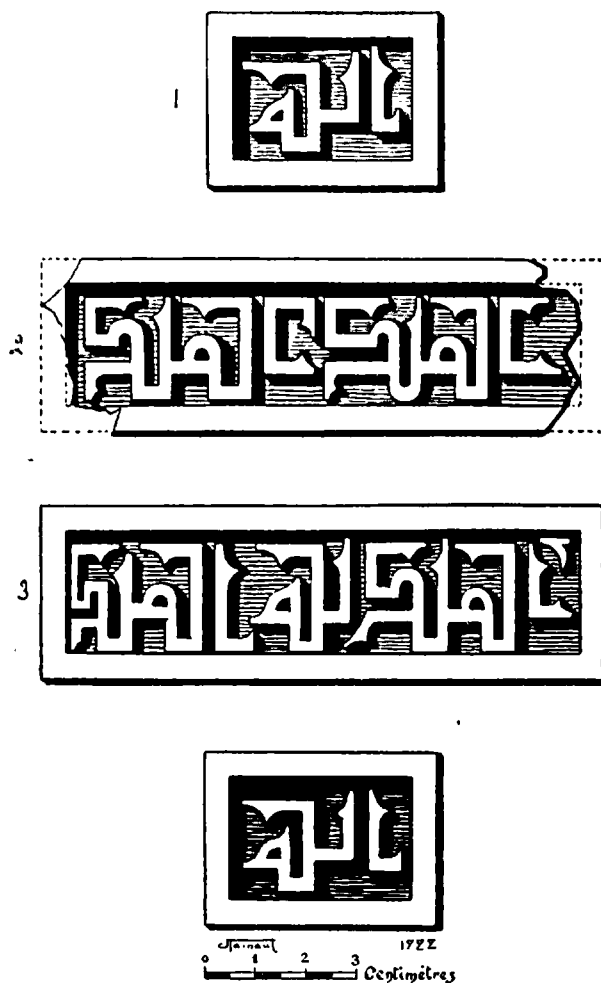
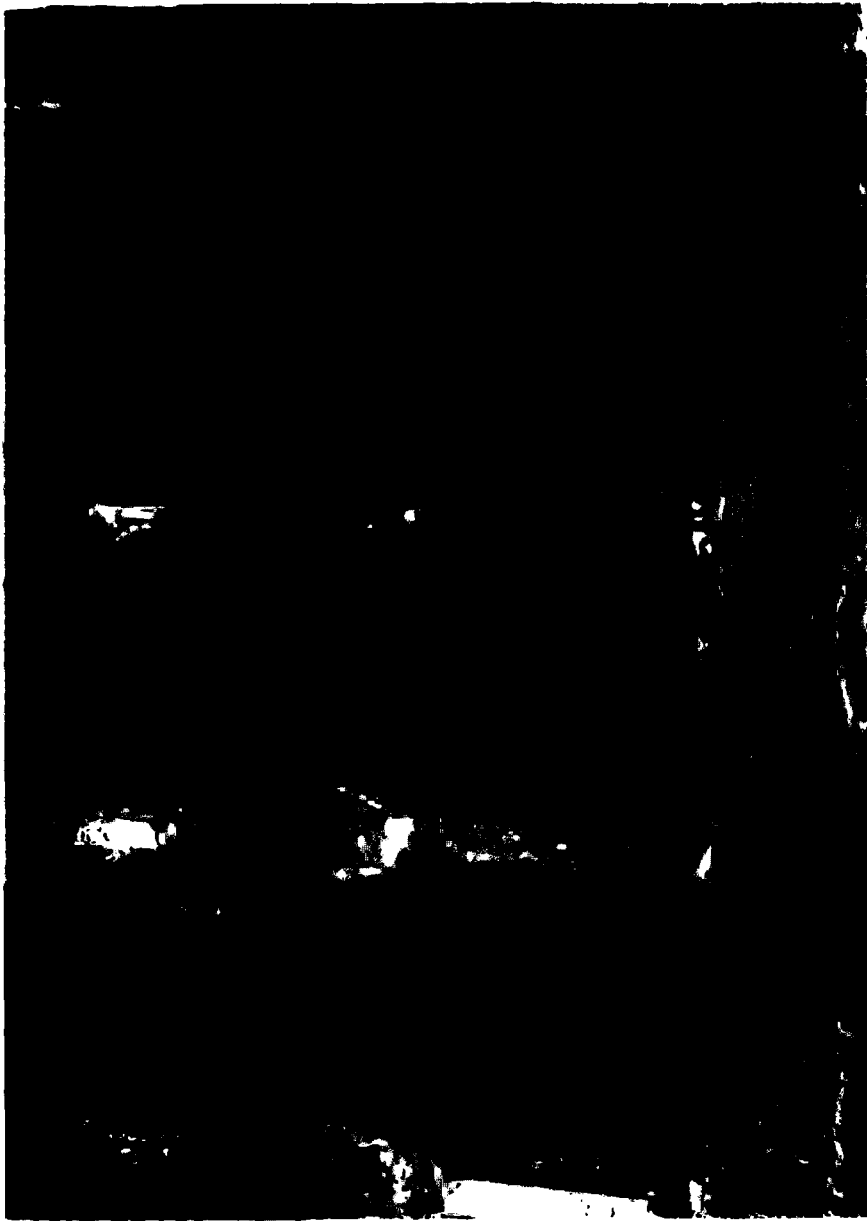


Fig. 41. — Bandeaux des colonnettes (qoubba d'Abou 'l-Hasan, face extérieure).

quant aux deux autres bandeaux, l'un porte *el-molk* répété, = la royauté [est à Allah]; et le second, *el-molk lillah, el-molk*. Les caractères, se détachant sur fond nu (une seule petite palme, à droite de l'un des bandeaux, à la place d'un retour de hampe), sont extrêmement sobres, un peu écrasés, mais d'un joli aspect décoratif. Les lignes de



Chapelle funéraire d'Abou 'I-Hasan. Décoration extérieure (détail).

l'entrelacs sont divisées par un filet dessiné dans la pierre, autrefois colorié, et lié intimement à l'entrelacs géométrique allongé du cadre. Les médaillons enserrés par ces lignes contiennent chacun un motif, dont l'élément central est une coquille en creux, entre deux palmes doubles adossées : les extrémités supérieures de celles-ci, barrées, supportent un fleuron qui surmonte la coquille, tandis que deux autres petites palmes doubles adossées, et disposées en sens inverse, la soutiennent.

Ce panneau décoratif est encadré par deux bandeaux épigraphiques, le plus petit en caractères koufiques, le plus grand en écriture andalouse; l'un et l'autre sont parsemés d'éléments floraux dont les tiges forment des rinceaux (1). Le premier encadre le panneau sur trois côtés seulement, et, dans sa partie supérieure, est sensiblement plus étroit que sur les deux côtés; le but de cette disposition est de donner à l'ensemble une allure plus élancée, d'éviter que le cadre n'écrase le panneau central. L'inscription andalouse continuait, en une double bande, sur le soubassement du monument; cette partie de l'inscription, très dégradée, est aujourd'hui difficilement discernable. Chacun des côtés de ces bandeaux est enfermé dans un cartouche, dont les rubans, s'entrelaçant aux extrémités, délimitent un médaillon à quatre lobes, décoré d'un motif qui diffère légèrement d'un bandeau à l'autre (fig. 52 et 53); ces médaillons sont de règle au départ, à l'arrivée et aux angles des bandeaux épigraphiques : ils servent en ce dernier cas à éviter la rencontre des caractères. Le cartouche, dans le plus grand bandeau, est un entrelacs en forme de chaîne; et le bandeau, dans sa partie supérieure, étant traversé par trois petites fenêtres, chacun des espaces ainsi délimité est lui-même entouré d'un cartouche (2).

L'inscription koufique est simplement propitiatoire. En voici le texte :

(1) V. *infra*, l'étude de l'écriture.

(2) Il existe aujourd'hui, en un point, une erreur assez grossière dans l'assemblage des pierres. Presqu'au sommet du bandeau extérieur montant, à droite, un décalage s'est produit, que fera aisément comprendre la fig. 42, en même temps qu'elle permettra de saisir, ce qui est plus intéressant, le système selon lequel étaient assemblées les pierres de ce monument. La disposition normale a été rétablie dans la fig. 53, qui représente cette fraction du bandeau. Cette erreur provient-elle d'une remise en place récente de ces pierres, comme l'affirment les lettrés indigènes ?

Bandeau vertical droit :

اعوذ بالله من الشيطان الرجيم بسم الله الرحمن الرحيم

Bandeau horizontal :

وصلّى الله على سيدنا محمد كل نفس ذائقة الموت وانها

Bandeau vertical gauche :

توفون اجوركم يوم القيامة فمن زحزح عن النار وادخل الجنة قد فاز وما الحياة الدنيا
لا متاع العرور

(*Qor'ân*, *Souïrate III*, vers 182). Le lapicide a dû, pour pouvoir inscrire tout ce verset sur les bandeaux, graver les cinq derniers mots en très petite cursive.

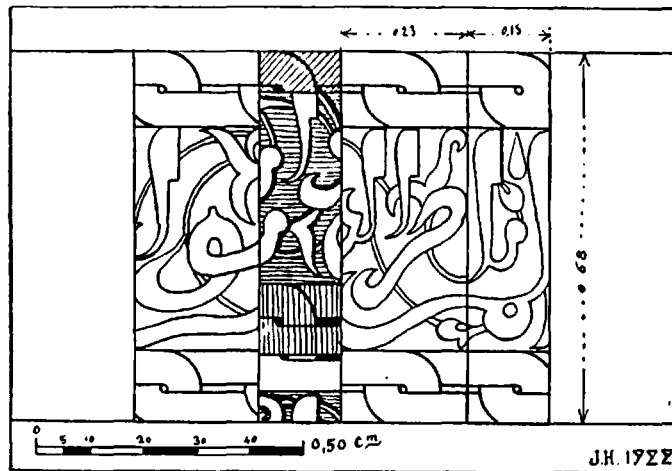


Fig. 42. — Qoubba d'Abou 'l-Hasan. Erreur d'assemblage dans l'inscription andalouse.

L'inscription andalouse est l'inscription dédicatoire du monument, celle par laquelle Abou 'l-Hasan indique qu'il fit construire sa chapelle funéraire : elle n'est malheureusement pas datée (1).

Au-dessus de cet ensemble, est une frise, surmontée d'un encorbellement à stalactites. Celui-ci est supporté par dix petits pilastres de marbre blanc, dans les intervalles desquels (fig. 43) est dessiné un motif décoratif, en écriture koufique, où nous lisons *el-*

(1) V. *Épigraphie historique*, n° 2.

molk lillah, eulogie souvent employée en ce cas. Le centre de la composition est occupé alternativement par une coquille et par une tresse : on se souvient que pareille alternance se retrouve à la grande porte, au-dessous de l'encorbellement des tours. Des palmes doubles remplissent les vides. L'*alif* et le *lâm* d'une part, le *lâm* et le *kâf* de l'autre, forment de chaque côté une tresse symétrique; mais une

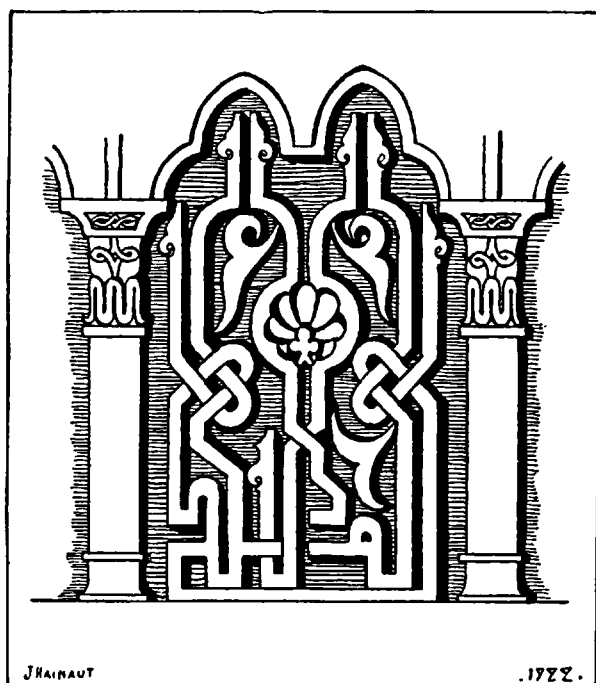


Fig. 43. — Qoubba d'Abou 'l-Hasan. Frise de la face extérieure.

grave erreur s'est glissée dans le dessin : hampes et lettres ne se joignent pas : elles sont liées hampe à hampe, et lettre à lettre : l'écriture n'est plus qu'un prétexte à décoration dont le sens s'est presque entièrement perdu.

Une autre anomalie se trouve dans les pilastres : on remarquera que la corbeille d'acanthes mauresques semble renversée : ces acanthes sont recourbées en effet non au sommet mais à l'astragale.

L'encorbellement soutenait un auvent, destiné à protéger et à compléter l'ensemble. Il s'appuyait à chaque extrémité sur une console

reposant sur une colonne d'angle, ronde, de marbre blanc, entre un corbeau et un tailloir fort bien conservés, de marbre bleu. Les deux colonnes ont disparu; mais il reste un chapiteau, de marbre blanc également, fort gracieux, assez différent de ceux que nous avons rencontrés jusqu'ici : au-dessus des acanthes mauresques sont deux min-

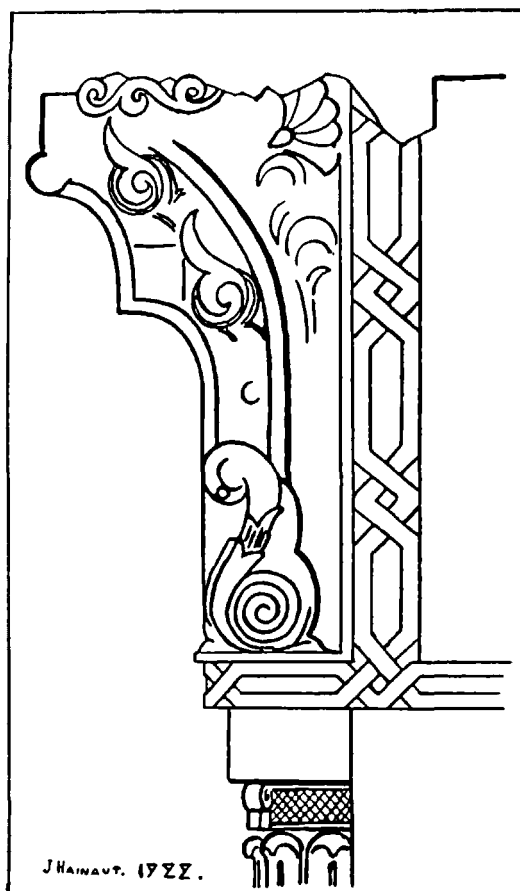


Fig. 44. — Qoubba d'Abou 'l-Hasan. Console.

ces volutes, reliées par un bandeau décoré d'un treillis. Les consoles, en pierre, ont beaucoup souffert (fig. 44). Sur les faces latérales, on distingue, au départ, le motif serpentiforme; au-dessus, un décor de palmes doubles sur rinceaux, et l'on devine un décor floral aux écoinçons; l'ensemble était encadré par un entrelacs géométrique allongé. Sur les corbeaux, et sur la tranche de la console — comme aux colonnes d'angle sur la face intérieure de la grande porte — on retrouve la coquille : dans la décoration de ce monument aussi, ce motif, qui meuble les médaillons du panneau central, tenait donc une place considérable.

Dans cet ensemble décoratif, la polychromie jouait encore un rôle important.

Colonnes et colonnettes du panneau central, pilastres de la frise en marbre blanc, colonnes d'angle en marbre blanc entre corbeau et tailloir de marbre bleu, tranchaient vigoureusement sur la pierre. On pourrait s'étonner de n'y point trouver de faïence, dont un décor semblable, au minaret, fait un si large emploi. Mais l'éclat

qu'ailleurs on demandait à la faïence, on l'obtenait ici grâce à une matière plus précieuse et plus brillante encore. Aux traces vertes qui subsistent par places, on peut penser que les fonds étaient recouverts d'une dorure à base de cuivre. Dans le panneau central, une couche d'or couvrait l'intérieur des médaillons, et, comme au minaret un filet de faïence soulignait les lignes de l'entrelacs architectural et du cadre, elles l'étaient ici d'un trait d'or. La décoration gagnait-elle beaucoup à un tel luxe? Il est permis d'en douter. Mais il devait produire grand effet, frapper l'imagination populaire; son souvenir contribua peut-être à fortifier la croyance aux grandes richesses enfouies dans Chella. Et ce détail, joint à ceux que nous avons relevés déjà, montre que si Aboû 'l-Ĥasan n'avait rien négligé pour faire de la nécropole de ses ancêtres une œuvre magnifique, nulle part sa prodigalité ne s'était manifestée avec autant d'ostentation que dans la construction du tombeau qu'il se préparait à lui-même.

L'intérieur aussi était fort soigné. La décoration des angles a disparu, au-dessus du treillis de mosaïque qui recouvrait toute la partie inférieure des murs; mais celle de la paroi pleine subsiste en partie (pl. XV). Sur cette face également, le mur, percé dans sa partie supérieure de trois petites fenêtres en plein cintre, présente un revêtement en pierres de taille par assises alternées. Au-dessus du soubassement, aujourd'hui nu, étaient deux arcatures aveugles séparées par une colonne reposant sur un corbeau; l'emplacement semble disposé pour recevoir des tables de *hoboûs* : peut-être est-ce là qu'était primitivement fixée l'inscription relative à la fondation faite par Aboû 'Inân pour l'entretien de ce tombeau, et qui se trouve aujourd'hui dans la grande mosquée de Rabat (1).

Un bandeau épigraphique en écriture courante, entre deux entrelacs étroits (2), encadre cette double arcature; au départ, aux angles, à l'arrivée, est gravée une eulogie dans un médaillon carré, dont les coins portent un fleuron fait de deux palmes doubles adossées. L'inscription se compose de deux versets coraniques :

(1) V. *Épigraphie historique*, n° 3.

(2) Semblables à ceux que l'on trouve sur la *maqabriyya* d'Aboû 'l-Ĥasan (faite et fronton); cf. fig. 45 et 46. Profondément creusés, ils ont ici l'aspect d'une bande de nids d'abeilles. Cet entrelacs est fréquent à cette époque.

h.

Bandeau vertical droit :

جنات عدن يدخلونها تجري من تحتها

Bandeau horizontal :

لأنهار لهم فيها ما يشأون كذلك يجزي الله المتقين الذين تتوفاهم الملائكة طيبين
يقولون سلام عليكم

Bandeau vertical gauche :

ادخلوا الجنة بما كنتم تعملون

(Qor'ân, Soûrate XVI, vers. 33-34).

De part et d'autre de ce décor central sont deux panneaux symétriques. Des inscriptions, coupées aux angles par une rosace ou par une eulogie leur servent de cadre. On lit, à droite, un verset coranique partagé de la façon suivante :

Bandeau horizontal supérieur :

[آمن الرسول] بها انزل اليه من ربه والمؤمنون كل

Bandeau vertical :

آمن بالله وملائكته وكتبه ورسله لا نفرق بين احد من رسله

Bandeau horizontal inférieur :

وقالوا سمعنا واطعنا غفرانك ربنا واليك المصير

(Qor'ân, Soûrate II, vers. 285).

Sur le panneau de gauche, chacun des bandeaux porte une inscription séparée. C'est, pour le bandeau horizontal inférieur, le début du verset 127 de la Soûrate III :

وسارعوا الى مغفرة من ربكم وجبة عرضها

pour le bandeau horizontal inférieur, le début du verset 129 de la même Soûrate III :

والذين اذا فعلوا فاحشة واطلوا انفسهم

Quant au bandeau vertical, il porte la formule conjuratoire :

اعوذ بالله من الشيطان الرجيم بسم الله الرحمن الرحيم صلى الله على سيدنا محمد
composée du *ta'awwûdh*, de la *basmala* et de la *taslîyya*, qui accompagne toujours, en épigraphie maghribine, la citation de versets du Livre sacré.

Le centre est un semis d'étoiles disposées en quinconces, dont les lignes se rejoignent, et dont le cœur est formé par un médaillon où



Chapelle funéraire d'Abou 'I-Hasan. Décoration intérieure.

s'inscrit une eulogie, qui parfois se poursuit de l'un à l'autre : *el-'izzat lillah, el-baqâ' lillah, el-ḥamd lillah*, ou la formule de la *taṣṭīyya*, sur toute une ligne d'étoiles. Aux écoinçons, une très fine décoration de palmes doubles sur rinceaux (1).

Au-dessus, sur toute la largeur de la paroi, et jusqu'au-dessous des trois petites fenêtres, court une haute frise, composée de grandes rosaces ayant pour centre une étoile à huit branches, et de dessin assez compliqué. L'artiste a prouvé sa virtuosité; mais ce dessin apparaît assez confus, parce qu'il n'a pu lui donner le relief accusé qui eût été nécessaire, et qu'il eût obtenu sans peine avec une autre matière. Mais, visiblement, il a voulu réaliser dans la pierre une décoration aussi riche que dans le plâtre. C'est d'ailleurs l'impression que donne tout l'ensemble : motifs et emplacements sont ceux qui, d'ordinaire, sont réservés au plâtre. Là encore, on sent le même désir d'un souverain fastueux et personnel : s'il remplaçait la faïence par l'or, le plâtre par la pierre, c'était pour faire de son tombeau le chef-d'œuvre suprême, dont la décoration ne dût rien aux matériaux plus malléables ou moins précieux que l'on employait ailleurs.

Les mqâbrīyya. — Nous avons eu déjà l'occasion de parler de ces stèles prismatiques basses et allongées, qui recouvrent la tombe des souverains mérinides (2). C'est une forme de stèle traditionnelle dans l'Islâm occidental : on l'observe couramment, aujourd'hui encore, mais construite en maçonnerie, dans les cimetières marocains. Il en faut vraisemblablement chercher l'origine dans l'imitation schématique de l'amoncellement de terre qui marque l'emplacement d'une tombe. De bonne heure, pour les sépultures luxueuses, on employa le marbre. De telles mqâbrīyya étaient d'usage courant en Afrique bien avant l'époque des Mérinides : les nécropoles tunisiennes et bougiotes, notamment, nous en ont livré de nombreux spécimens. Avaient-elles aussi pénétré plus tôt au Maghrib-Extrême? Nous ne connaissons antérieurement à cette date aucune sépulture qui soit

(1) On trouvera la reproduction d'un panneau du même genre, in Bel, *op. cit.*, p. 327, fig. 81.

(2) V. *supra*, p. 11 et n. 5.

certainement authentique ou non remaniée (1). D'autre part, elles persistent au Maroc longtemps après l'époque des Mérinides. Les tombes des princes sa'diens, à Marrâkech, sont marquées par de semblables stèles (2). Mais celles-ci, œuvre d'un siècle où l'art du marbre subit de façon excessive l'influence des modèles et des décorateurs venus d'Italie, sont de forme trop recherchée, trop gracieuse, de décoration trop riche et trop savante : elles ont perdu la pureté de lignes, l'harmonie de proportions des stèles mérinides. La *maqâbrîyya* d'Abou 'l-Ḥasan et celle de Chams ed-Ḍoḥâ sont, à cet égard, de véritables chefs-d'œuvre.

Ces deux stèles (v. pl. I et II) diffèrent un peu par leurs dimensions — celle de Chams ed-Ḍoḥâ est plus petite — mais elles sont de forme très semblable (3). Au-dessus d'un socle décoré s'élève le prisme, divisé en deux parties : en bas, quatre petits gradins séparés par une corde, au-dessus, le champ épigraphique. Aux extrémités, la disposition est la même; un motif décoratif meuble l'espace triangulaire, sorte de fronton, qui correspond au champ épigraphique.

Sur le socle de la stèle d'Abou 'l-Ḥasan (fig. 46) est dessinée une série d'arcatures à doubles lignes, enfermant un motif dérivé du koufîque, tout à fait semblable dans sa partie inférieure à celui que nous avons trouvé à la grande porte de l'enceinte, sous l'encorbellement des tours (fig. 12) : dessin absolument symétrique, qu'il serait vain

(1) L'emplacement du tombeau d'Iousof ben Tâchfin à Marrâkech, objet d'une grande vénération populaire, n'est connu que par la tradition orale. Il n'est d'ailleurs marqué par aucune construction. Celui d'Idrîs I à Moulay-Idrîs du Zerhoûn est inaccessible; celui d'Idrîs II, à Fès, apocryphe, et d'ailleurs moderne. Ceux des autres princes ont disparu. Ceux des grands saints ont tous été réédifiés à une date récente, après que l'essor des confréries eût développé leur culte. Enfin, il n'existe pas, à notre connaissance, de tombeaux de particuliers antérieurs à l'époque mérinide.

(2) En voir encore un spécimen, de la fin du xvii^e siècle, à Ceuta, in *Tanger et sa zone, Villes et Tribus du Maroc*, t. VII, Paris, 1921, p. 450-451 et pl.

(3) Dimensions :

Stèle d'Abou 'l-Ḥasan : longueur totale : 2 m. 165; largeur : 0 m. 35; hauteur : 0 m. 275; hauteur du socle : 0 m. 10; dimensions du champ épigraphique : 1 m. 88 × 0 m. 10.

Stèle de Chams ed-Ḍoḥâ : longueur totale : 1 m. 97; largeur : 0 m. 235; hauteur : 0 m. 20; hauteur du socle : 0 m. 07; dimensions du champ épigraphique : 1 m. 86 × 0 m. 085.

Autant qu'on en peut juger par le fragment qui subsiste, les dimensions de la stèle d'Abou Ia'qoub étaient les mêmes que celles de la stèle de Chams ed-Ḍoḥâ.

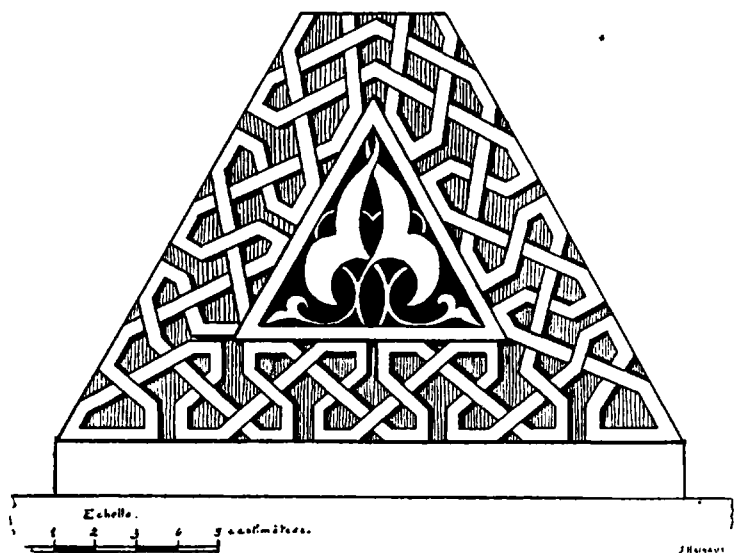


Fig. 45. — Mqâbriyya d'Abou 'l-Hasan. Motif décoratif aux extrémités du prisme.

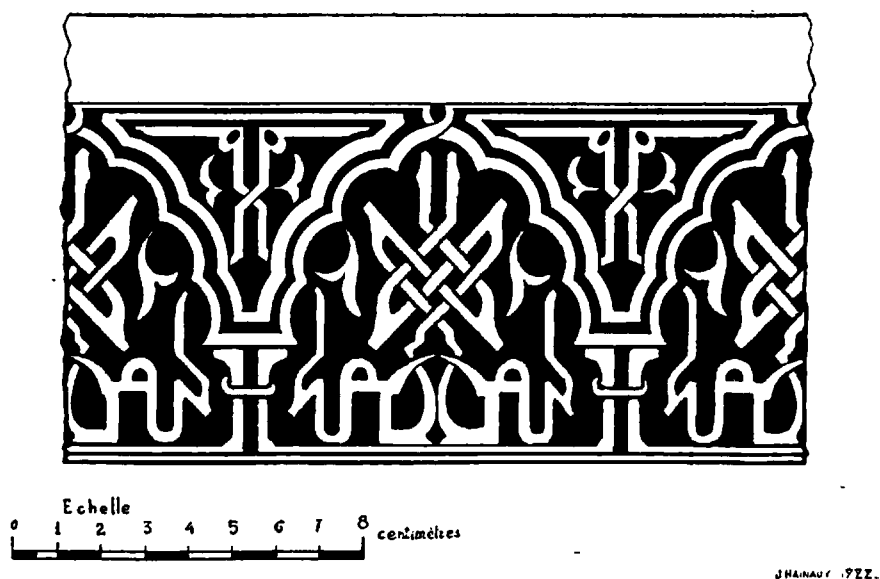


Fig. 46. — Mqâbriyya d'Abou 'l-Hasan. Décoration du socle.

de chercher à lire. De son centre, partent deux hampes qui s'entrefacent en formant une tresse comparable à celle qui, sur la porte en

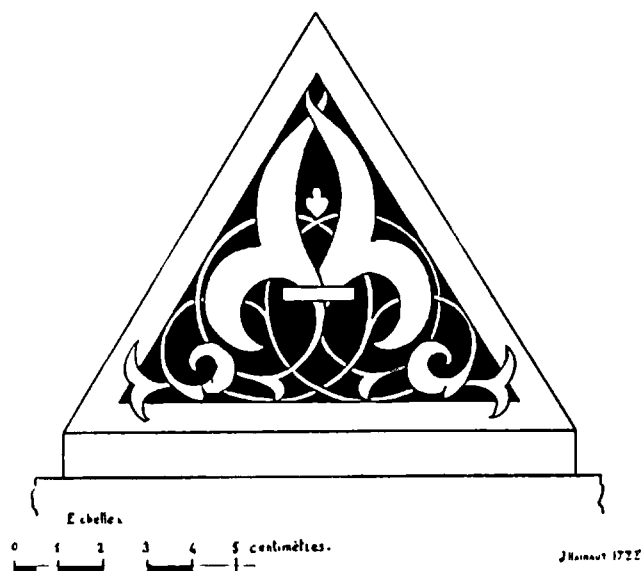


Fig. 47. — Mqâbriyya de Chams eq-Dohâ. Motif décoratif aux extrémités du prisme.

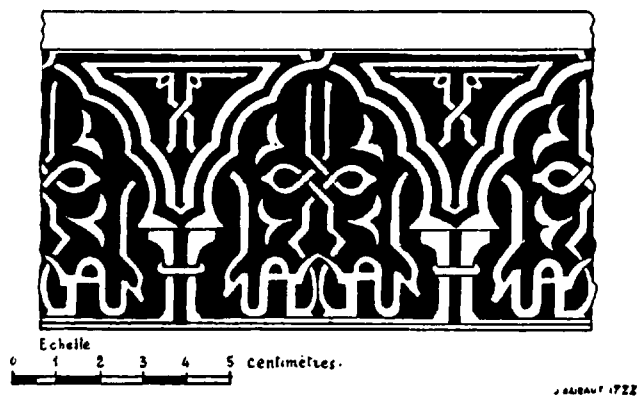


Fig. 48. — Mqâbriyya de Chams eq-Dohâ. Décoration du socle.

mosaïque de la mosquée ancienne, sert à exhausser les écoinçons (fig. 32). De chaque côté de la tresse sont deux palmes doubles symé-

triques; et les hampes initiales et finales, traversant les arcs, meublent, en se croisant entre deux petites palmes doubles, l'espace compris entre ceux-ci (1).

L'écriture, dans le champ épigraphique, se détache sur de larges rinceaux. A l'extrémité, le fronton (fig. 45) porte en son centre un triangle où se détachent deux palmes doubles adossées. Leurs feuilles supérieures se croisent; leurs tiges s'entrelacent en cœur et chacune se termine par une autre petite palme double qui meuble un des angles inférieurs. Tout autour, un large cadre décoré d'un élégant entrelacs à deux branches; et le même entrelacs se poursuit tout le long du faite.

La décoration de la stèle de Chams ed-Doḥà est très voisine. Le dessin du socle (fig. 48) est le même, à cette différence près que les deux hampes centrales, au lieu d'une grosse tresse, en forment une très simple en croix (2), entre quatre petites palmes doubles. Aux extrémités du prisme, le fronton, plus petit, ne permettait pas un large encadrement. Le motif remplit donc tout l'espace (fig. 47). C'est une admirable petite composition : deux larges palmes doubles adossées, croisées au sommet, barrées à la base, se détachent sur les rinceaux de leurs longues tiges, d'où partent, symétriquement, de petites feuilles. Entre les palmes, un petit dessin en forme de cœur marque le croisement des rinceaux; et aux angles inférieurs, les deux palmes doubles, qui se retrouvent disposées autrement dans le motif correspondant, plus simple, de l'autre stèle, débordent ici le triangle où s'inscrit la composition, corrigeant ce qu'elle pourrait avoir de trop géométriquement rigide. Pas d'entrelacs sur le faite, mais une simple arête; et pas de rinceaux sur le champ épigraphique, dont le fond est nu.

Sur la stèle attribuée à Aboû Ia'qoûb, le dessin du socle, comme l'écriture même, apparaît beaucoup moins soignée (fig. 49). Elle date probablement, on l'a vu, de l'époque où Aboû 'l-Ḥasan construisit

(1) Motif assez fréquent, et qui comporte de légères différences de détail. On en trouvera un bel exemple dans Bel, *op. cit.*, fig. 94.

(2) Si Moḥammed Ibn 'Alī ed-Dokkâli conclut de cette disposition que cette stèle fut décorée par un artiste chrétien. L'argument est curieux; mais, à vrai dire, il ne nous paraît pas décisif.

la grande salle funéraire où furent déposés les princes qui l'avaient précédé; elle est donc un peu plus ancienne que les deux autres; mais les stèles alors durent être faites en série, et le travail fut négligé. Les arcatures sont lourdes; la volute du sommet, démesurée, écrase le dessin, défaut que l'on pouvait déjà constater à la frise de la grande porte, sur la face intérieure (cf. fig. 17). Le motif dérivé du kouflique qui meuble les arcatures est, dans l'ensemble, le même que sur les deux autres stèles; mais il est traité très maladroitement : contrairement à toute tradition et à toute logique décorative, ses lignes sont coupées net par l'arc; et celles qui meublent l'intervalle des arcatures sont du pur remplissage, sans lien avec le reste de la décoration. Les tresses centrales, lourdes, ne sont pas du tout régulières; même il leur arrive à plusieurs reprises, sans symétrie

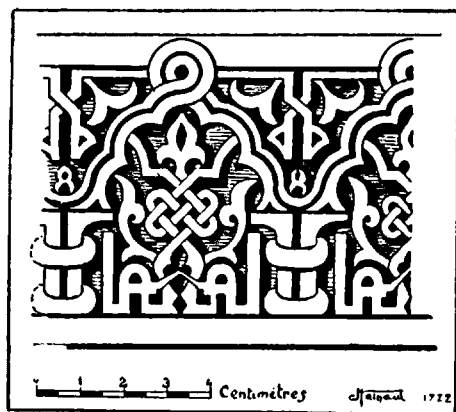


Fig. 49. — Mqâbriyya attribuée à Abou la'qoûb.
Décoration du socle.

apparente dans le fragment qui nous reste, d'être remplacées par des tresses en croix, qui rappellent celles du tombeau de Chams ed-Doûâ. Les fleurons sont massifs, et aussi les palmes qui s'efforcent de remplir tout le champ resté libre. En somme, une œuvre médiocre, décadente, et que, n'était l'inscription qu'elle porte, l'on pourrait croire de mauvaise époque, fort postérieure aux deux autres (1).

Auprès de la qoubba d'Abou 'l-Hasan sont quelques fragments de fûts de colonnes, dont l'un est particulièrement intéressant. Il représente l'extrémité supérieure d'une colonne de marbre blanc, d'un diamètre de 0^m,40 environ; une bague épigraphique en fait le tour, à l'endroit où le chapiteau venait se joindre à la colonne. Cette

(1) Outre ces stèles, il en reste quelques autres, anépigraphes et sans décoration. Nous avons mentionné celle qui se trouve dans la salle funéraire. Il en est une autre dans le *şahn* de la mosquée d'Abou 'l-Hasan; et l'on voit les débris de deux autres encore à côté de la stèle de ce souverain (v. pl. II).

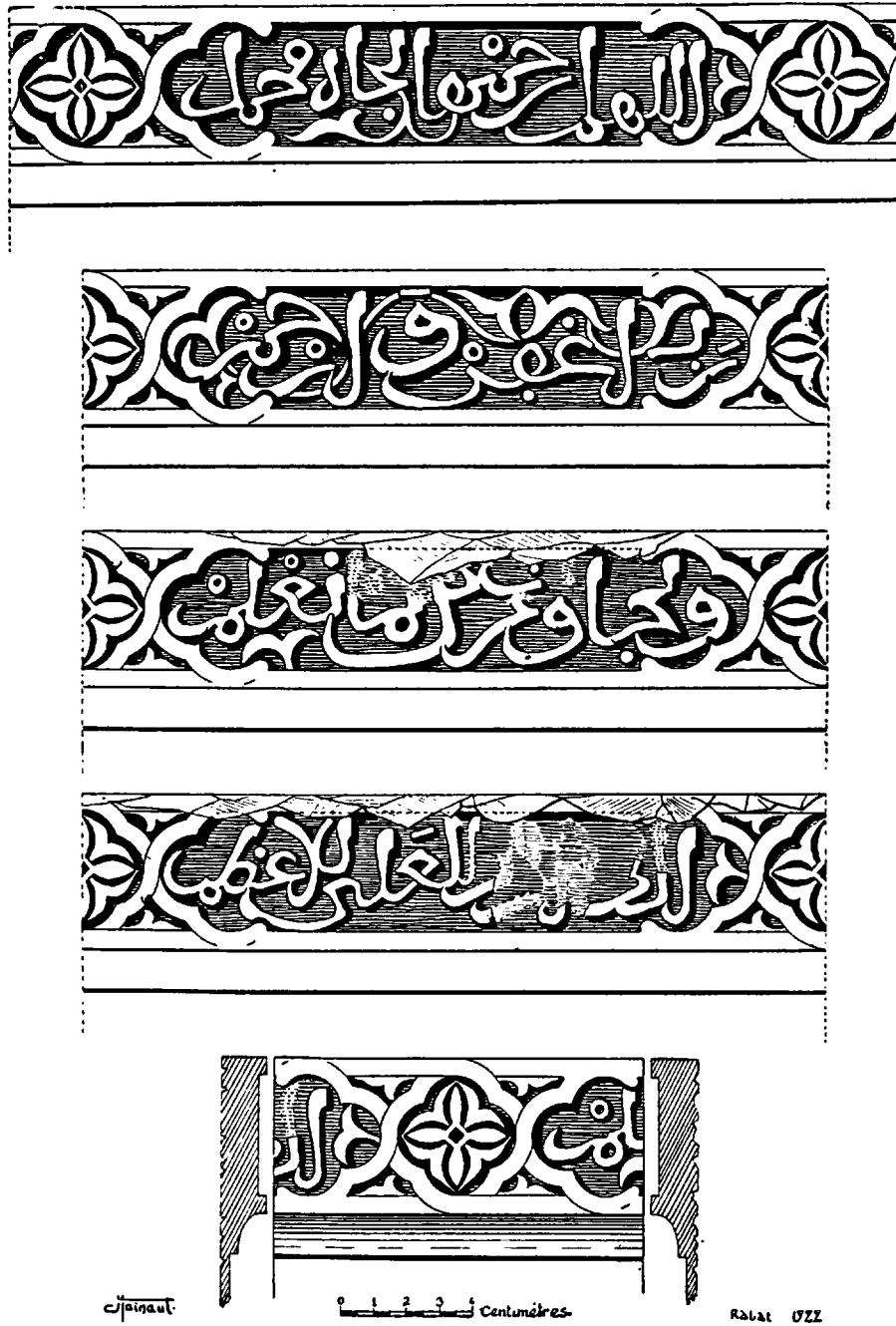


Fig. 30. — Développement d'une bague de colonne.

bague, haute au total de 0^m,06, comprend une inscription en écriture courante, qui se répartit en quatre cartouches, séparés par une rosace (fig. 50). Sauf en un cartouche où des palmes doubles et leurs tiges formant rinceaux contribuent à meubler le champ, les lettres se détachent sur fond nu.

1 اللهم ارحمها بجاه محمد

Mon Dieu! fais lui miséricorde (à elle) pour la gloire de Moḥammed!

2 رَبِّ اغْفِرْ وارْحَمْ

Mon Dieu, pardonne et sois miséricordieux!

3 وَتَجَاوَزْ عَنْ كُلِّ لِمَا تَعْلَمُ

Tu dépasses toute chose, car tu sais tout!

4 الكَرِيمِ العَلِيِّ الْعَظِيمِ

[O généreux...], élevé, magnifique!

La teneur de ces formules pieuses montre que la colonne provient d'une chapelle funéraire : vraisemblablement celle de Chams eḏ-Dohà, puisque le personnage sur lequel on appelle la miséricorde divine est une femme.

D'autres colonnes ou débris de colonne parsèment ces ruines : elles sont de diamètres divers, imposant ou étroit, de marbre ou de pierre, et quelques-unes sont peut-être des colonnes antiques : mais aucune autre ne porte d'inscription ni d'ornement.

L'ÉCRITURE

1. — *L'écriture koufique.*

Nous avons déjà rencontré à Chella, notamment sur la frise de la grande porte et sur celle du tombeau d'Aboû 'l-Iḥasan, de courtes eulogies en caractères koufiques, et de valeur avant tout décorative. Mais ces monuments présentent en outre deux longues inscriptions

koûfiques : autour de l'arc et des écoinçons de la grande porte, l'inscription dédicatoire; encadrant le panneau central de la qoubba, une inscription coranique. Ce sont deux très beaux exemples de koûfique mérinide. L'écriture, dans l'ensemble, est très comparable à celle des inscriptions koûfiques contemporaines de Fès ou de Tlemcen; son alphabet est sensiblement le même; mais elle se distingue ici par un ensemble de qualités qui ne se retrouvent pas toujours dans le koûfique de la même époque. Dans la première inscription surtout, les lettres sont vigoureuses, nettement tranchées — voire un peu massives; — sans doute les hampes et les terminaisons, développées souvent à l'excès, sont ornées au départ et à l'arrivée suivant des procédés semblables, mais sans la mièvrerie qu'on retrouve si fréquemment dans le koûfique contemporain, surtout sur plâtre. Il est vrai que l'on est ici en présence d'une épigraphie sur pierre, et cela a son importance : nous avons déjà eu l'occasion de constater combien la décoration dégénère rapidement dans une matière trop malléable.

Dans l'inscription dédicatoire de la porte — la fig. 51 en reproduit le troisième tiers, le plus nettement conservé, et qui contient la date, fin de 739 hég. — les caractères se détachent sur un fond nu. Le champ épigraphique apparaît cependant suffisamment meublé. Comment un tel effet peut-il être obtenu? Dans la partie supérieure — la moitié à peu près du champ épigraphique, la ligne d'écriture et la zone inférieure en occupant chacune un quart, — presque uniquement par le jeu des hampes et des terminaisons de lettres : *alif*, *lâ'* (1), *kâf*, *lâm*, d'une part; *noûn* seul, d'autre part. De ces hampes et de ces terminaisons, l'artiste tire un riche parti; elles montent d'un trait, sans tresse médiane, jusqu'au sommet du champ, s'y brisent en formant soit une tresse volumineuse, soit plus souvent une tresse très simple, en carré, et qui peut même devenir un simple carré renfermant une amande. Ainsi brisée, la hampe poursuit sa course le long de la ligne supérieure, ornée parfois de profondes

(1) Il se trouve que la partie représentée de l'inscription de la porte ne contient pas de lettre de cette catégorie. Mais on trouvera un *lâ'* conçu suivant une formule analogue sur la figure suivante (fig. 52, inscription de la qoubba d'Abou 'l-Ḥasan).

encoches obliques, symétriques ou non (fig. 51, *b* et *c*) (1), ou de tresses en cœur (fig. 51, *a* et *b*). Elle s'avance à la rencontre d'une autre hampe, qu'elle rejoint, ou, après une nouvelle tresse d'angle, retombe vers la ligne d'écriture. Le but de ce développement des hampes et de ces retombées est non seulement de meubler la partie supérieure du champ épigraphique, mais encore de découper en quelque sorte le bandeau en une série de rectangles décoratifs : la naissance ordinaire de l'alif au-dessous de la ligne d'écriture, qu'il coupe, accentue encore cet effet. A l'intérieur de ces cadres issus des hampes se développent les pointes des *bâ'*, des *hâ'*, des *râ'*, des *hâ'* et des lettres de même forme, et celles surtout des *dâl*. Quant à la zone inférieure, étroite — un quart à peine de l'ensemble — les hampes descendantes, les terminaisons, peu développées, des *sin*, des *'aïn*, des *fâ'* finaux, des *râ'*, des *wâw*, des *iâ'* suffisent, avec quelques arcs de liaison, à la meubler.

Développement exagéré des lignes, parfois, mais pas ou presque pas d'ornements adventices. On peut noter, dans cet ordre d'idées, les ocellures qui se rencontrent deux fois vers la fin du bandeau (fig. 51, *c*). Elles font songer aux tresses médianes en croix que l'on trouve si souvent à cette place dans les motifs décoratifs dérivés de l'écriture koufique (2). Un autre détail encore rappelle ces motifs décoratifs : c'est la recherche de la symétrie. Nous l'avons notée déjà dans l'encadrement; elle apparaît parfois sur la ligne d'écriture elle-même : que l'on considère seulement le groupe *dâl-iâ'*, fig. 51, *b*, à gauche, ou *tâ'-iâ'*, fig. 51, *c*, au centre. Par contre, les lettres se rapprochent parfois très nettement de la cursive : ainsi le *hâ'*, que l'on voit fig. 51, *b*, à droite.

L'attaque des hampes et des lettres, et leur extrémité, sont parfois massives, lignes brusquement coupées, à section droite : mais c'est assez rare. Le biseau apparaît plus souvent, principalement à la base

(1) A rapprocher des encoches obliques latérales qu'on rencontre souvent dans les motifs décoratifs dérivés de l'écriture koufique : cf., par exemple, à Chella, fig. 12 (grande porte : motifs koufiques au-dessous de l'encorbellement des tours); fig. 46 (décoration de la stèle d'Abou 'l-Hasan); fig. 48 (décoration de la stèle de Chams ed-Dohâ).

(2) V. notamment fig. 48, décoration de la stèle de Chams ed-Dohâ. Même motif, à plusieurs reprises, sur celle d'Abou Ia'qoub.

des *alif*, où il est de règle. L'extrémité des *sîn*, des *fâ'* et des *wâw* est presque toujours une ligne sinueuse, fort ténue, que termine un petit cercle à hauteur du corps de la lettre. Mais dans la grande majorité des cas, l'attaque des hampes et des lettres, et très souvent leur extrémité, forment un demi-fleuron, issu évidemment du biseau, mais fort influencé par la palme double : son contour orné est exactement celui de cette palme : feuille supérieure engagée, feuille inférieure libre et très recourbée. Nous avons eu trop souvent l'occasion de constater le rôle principal de cet élément décoratif, pour nous étonner d'en observer ici l'influence aussi marquée. On retrouve ce demi-fleuron jusque dans l'intérieur d'une lettre : dans un '*ain* médian, à la fin de l'inscription (fig. 51, c). Mais à ces attaques en demi-fleuron, caractère commun à tout le koufique mérinide, on peut mesurer la simplicité relative de l'écriture dans cette inscription. Au lieu du contour en palme double que l'on observe ici, on rencontre généralement un demi-fleuron beaucoup plus compliqué. Il l'est déjà davantage, à Chella même, dans l'inscription koufique du tombeau d'Abou 'l-Ḥasan.

La forme de quelques lettres mérite une observation particulière.

Notons d'abord la rareté du *lâm-alif* enlacé. On n'en trouve qu'un seul exemple dans le tiers de l'inscription représenté ici (fig. 51, c, au centre) : encore convient-il d'en remarquer la gaucherie : des lignes adventices dessinent un inutile et fâcheux triangle. Les hampes droites et parallèles de l'*alif* et du *lâm*, lettres qui se suivent si souvent, sont chaque fois utilisées pour former les côtés — et les points de départ — des rectangles successifs entre lesquels se partage l'inscription.

Le *kâf* devait se prêter particulièrement à une décoration dont l'allongement des lignes était l'élément principal. On trouvera un bel exemple du parti qu'en pouvait tirer l'artiste, sur la fig. 51, b, (un peu à droite du centre).

Le '*ain* initial ou médian prend parfois des formes fort compliquées. Il est tout à fait remarquable à l'initiale de ع (fig. 51, a, partie gauche) : il s'y développe exactement comme un *lâm*, et sa hampe va rejoindre, à la ligne supérieure, celle d'un *alif* symétri-

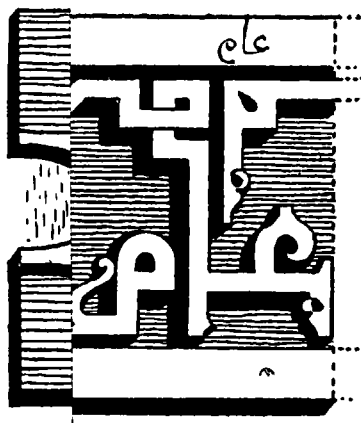
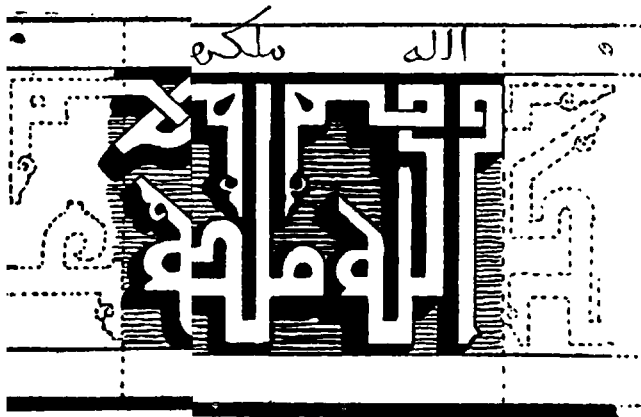
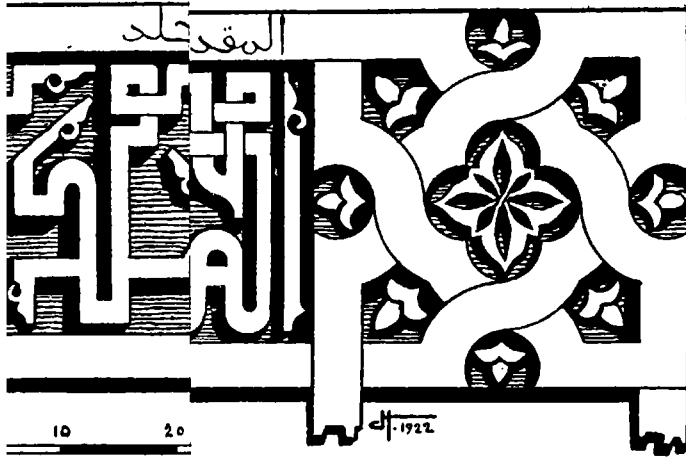
que. C'est d'ailleurs une forme exceptionnelle, née des besoins de la décoration; il est d'ordinaire plus simple (v. par exemple fig. 51, c, à droite). Mais il peut lui arriver, même médian, de prolonger ses lignes dans l'encadrement graphique : ainsi, dans la date (fig. 51, c, partie droite) le 'aïn de تسعة, qui fait pendant au *lâm-âlif* du mot suivant auquel il se raccorde par le haut. Une forme particulière de cette lettre se retrouve quelques mots plus loin, tout à fait à la fin de l'inscription : un 'aïn, par ailleurs remarquablement cursif, agrémenté, comme nous l'avons déjà noté, d'un demi-fleuron. A la finale, au contraire, cette lettre apparaît fort simple, pourvue d'une terminaison minuscule (fig. 51, b, au centre).

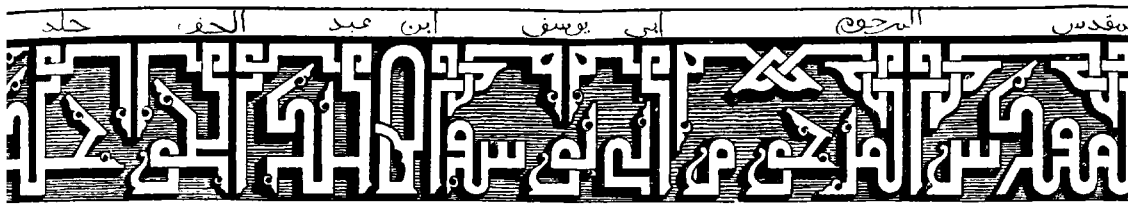
Le *noûn* est, nous l'avons vu, la seule lettre dont la terminaison, à la finale, s'élève dans la partie supérieure de l'inscription. Encore s'y comporte-t-elle parfois de façon assez particulière. Ainsi, contrairement aux hampes qui s'élèvent d'un jet, la voit-on monter en escalier (fig. 51, c); ou bien encore introduit-elle à deux reprises dans le bandeau représenté — une courte ligne courbe dans le haut de l'inscription, rompant exceptionnellement la rigidité du cadre graphique (fig. 51, a, partie gauche, et b, au centre). Il arrive même à plusieurs reprises que la partie montante soit non pas la terminaison mais le début de la lettre (1).

Une dernière remarque : l'artiste ayant mal calculé la longueur de son texte, s'est trouvé, en fin d'inscription, dans l'impossibilité de faire entrer dans la ligne d'écriture les deux dernières lettres. Il ne s'en est pas autrement embarrassé, et s'est contenté de les graver dans la partie supérieure du champ épigraphique, au-dessus du dernier mot. Le bandeau représenté de l'autre grande inscription koufique de Chella, pourtant plus soignée en apparence, nous en offre un exemple beaucoup plus choquant (2).

(1) On en verra un exemple dans la partie représentée de la seconde inscription, fig. 52, au centre.

(2) Même particularité au bandeau vertical de droite de cette porte. Cela se retrouve d'ailleurs aux meilleures époques : ainsi à la porte de la qaşba des Oûdâia à Rabat, à Bâb Agnâou Marrâkech etc. — Au reste, il n'est pas impossible que, de part et d'autre, les lapicides aient voulu imiter certains copistes qui, à la fin et au-dessus de chaque ligne, ajoutent un mot du texte qu'ils transcrivent avant de passer à la ligne suivante,





0, mètre 50



Fig. 51. ... Inscription dédicatoire de la grande porte (dernier tiers)



Cette seconde grande inscription koufique, celle qui se déroule sur la face extérieure de la chapelle funéraire d'Aboû 'l-Hasan, — et dont la fig. 52 représente le premier tiers, le bandeau vertical droit — est vraisemblablement postérieure, mais de très peu, à la première : nous pouvons supposer en effet que la construction de ce tombeau est l'un des remaniements qu'Aboû 'l-Hasan apporta au sanctuaire après sa grande restauration. L'écriture est analogue, l'alphabet sensiblement pareil; même emploi des hampes pour séparer le bandeau en rectangles successifs; mêmes tresses en carré ou en cœur dans la ligne supérieure — elles sont seulement plus rondes — et mêmes encoches, mais droites au lieu d'être obliques.

Pourtant l'aspect des deux inscriptions n'est pas identique. Outre ces menues différences dans la ligne supérieure, d'autres, plus importantes, se révèlent aisément à l'examen. La ligne d'écriture est mieux marquée : on dirait que l'artiste a tenu à l'indiquer nettement. Contrairement à ce qu'on observe dans l'autre inscription, on voit le plus souvent les hampes des lettres montantes prendre naissance sur la ligne d'écriture, et non au bas du champ : même il arrive que l'*alif* suive quelques instants cette ligne, puis se brise à angle droit pour s'élaner vers le haut. Il reste, pour meubler la zone inférieure, les arcs de jonction et les terminaisons des lettres qui descendent normalement au-dessous de la ligne d'écriture. Comme dans l'autre inscription, ces terminaisons sont sobres, à l'exception de celle du *noûn*.

L'attaque des hampes diffère aussi. Plus rarement encore elle est à section droite et massive; mais le biseau est plus fréquent : on le trouve parfois aux trois branches du *sîn*, à l'attaque du *ra'*. On remarquera aussi la terminaison inférieure, en quart de cercle, d'un *alif* (بالله). Mais les attaques les plus nombreuses, en demi-fleuron, ne présentent plus, sauf exceptions, le contour de la palme double; le motif, tout en apparaissant relativement simple pour l'époque, est plus compliqué et plus allongé : la branche inférieure de la palme est soudée à la hampe, formant un anneau souligné lui-même d'une petite digitation; et la branche supérieure se

scinde souvent en un double lobe. On cherche parfois à obtenir un effet d'opposition en adossant en sens inverse deux demi-fleurons; on en trouvera plusieurs exemples dans le bandeau reproduit. Deux sont particulièrement frappants (fig. 52, partie gauche), parce qu'ils se trouvent dans la partie médiane du champ épigraphique, ou un peu au-dessus.

Mais ce qui différencie surtout les deux inscriptions, c'est que la seconde, au lieu de se détacher sur fond nu, s'enlève sur fond de rinceaux. Ces rinceaux sont formés par de longues tiges ténues enroulées sur elles-mêmes, assez irrégulièrement reliées entre elles, portant à chaque extrémité une palme : soit double; soit simple et reposant sur une base à deux lobes. Ces palmes sont des dimensions les plus diverses, selon l'espace à meubler. En outre, les tiges passent au travers de petites feuilles en amande, parfois disposées symétriquement; ou bien encore d'autres feuilles s'en détachent, minces et enroulées.

Dans toutes ces légères différences de forme et de position des caractères, dans la présence des éléments floraux indépendants de l'écriture, on sent une recherche d'élégance plus marquée, sinon toujours plus heureuse, que dans l'autre inscription. Après l'étude que nous avons faite du tombeau d'Aboû 'l-Hasan, nous ne saurions nous en étonner. Nous avons parlé déjà pourtant d'une négligence de facture, qui, pour être fréquente, n'en est pas moins grave : l'erreur de calcul par suite de laquelle l'artiste doit se résoudre à terminer son inscription en caractères minuscules. D'autre part, les trois bandeaux ne sont pas de mêmes dimensions : le bandeau supérieur est sensiblement moins haut — partant, moins orné. La diminution porte presque tout entière sur la zone supérieure du champ épigraphique, celle que d'ordinaire l'ornementation s'efforce de meubler; la ligne d'écriture touche les tresses de la ligne supérieure (v. pl. XIII). Mais ici, il ne s'agit pas d'une négligence : cette étroitesse du bandeau supérieur avait pour but d'alléger le cadre, et l'écriture, en écrasant ses hampes, a dû se plier aux nécessités de l'ensemble.

2. — *L'écriture andalouse. — L'écriture cursive.*

A côté des caractères kouffiques, des types d'écriture plus ou moins

rapprochés de la cursive courante se rencontrent à Chella. Il faut d'abord remarquer qu'ils sont suffisamment différents du type oriental dit *naskhî* — de même, d'ailleurs que les graphies des copistes marocains — pour qu'on puisse leur attribuer ce nom. Ils procèdent plutôt du *khaff andalosi* de la belle époque espagnole, écriture qui, si l'on en croit les traités maghribins sur la matière, représente aux yeux des lettrés du pays la perfection calligraphique en Occident musulman; elle est même parfois préférée au koufîque, parce que, malgré l'absence de points diacritiques ou les surcharges d'éléments décoratifs, elle demeure plus facilement lisible que l'écriture archaïque qui florissait aux premiers siècles de l'hégire. A vrai dire, c'est en koufîque que fut tracé le bandeau de la porte monumentale de Chella, la plus ancienne des deux inscriptions d'inauguration de la nécropole; mais on l'a vu, l'écriture en est sobre et nettement découpée; peut-être était-ce afin qu'au moment où elle fut gravée sur la pierre et avant d'être unaltraitée par le temps, elle pût être déchiffrée sans peine par les pèlerins quelque peu lettrés. Mais l'autre inscription koufîque de Chella est infiniment plus chargée. Le lapicide n'eut plus le souci de tracer un texte lisible pour des yeux non exercés; l'essentiel fut d'obtenir le plus d'effet décoratif possible, tout en inscrivant sur le monument la série de versets coraniques destinés à écarter du sultan et de son œuvre les maléfices de Satan.

Le seul texte en écriture monumentale « andalouse » qui soit conservé à Chella — si l'on excepte les médaillons sur les tours de la grande porte — est précisément celui qui court au-dessus de ce dernier bandeau koufîque; mais il constitue peut-être, à l'heure actuelle, le plus beau spécimen de cette écriture au Maroc (1).

Le champ épigraphique n'est pas seulement occupé par le texte de l'inscription : toute une série d'éléments floraux dont les tiges s'élèvent en rinceaux servent, en quelque sorte, de fond au bandeau : de même façon, d'ailleurs, que dans le bandeau koufîque du dessous. Nulle place n'est réservée aux points diacritiques, non plus

(1) La fig. 53 reproduit le début de cette inscription, à l'exception de la formule initiale *المقام لله*, et du verbe *امر*. Les lettres qui composent ces mots sont en effet très dégradées.

qu'à la vocalisation. Les hampes des lettres verticales, assez minces à leur point de départ, vont en s'amplifiant vers leur sommet, ce qui leur donne une vigueur caractéristique. Ce trait se retrouve en effet presque toujours dans l'épigraphie non koufique de cette époque : et l'on a eu tort de n'en pas tenir assez compte dans les récentes restaurations des belles medersa mérinides. On remarquera sur la fig. 53 la façon dont sont traités les groupes ll ; la partie inférieure de l'*alif*, en s'infléchissant, vient rejoindre le *lâm*, à l'endroit où cette lettre commence à s'incurver. Les *noûn* se différencient à peine des *râ'*, en fin de mots ou de groupes de lettres.

Toutes ces particularités se retrouvent au surplus dans la graphie des mqâbrîyya à épitaphes de Chella, toutes couvertes de caractères cursifs apparentés de très près au type andalou. Celle dont l'inscription est le plus remarquable est celle du fondateur de la nécropole, Aboû 'l-Ḥasan. Les lettres, qui ont une tendance très marquée à l'incurvation, s'y détachent avec la plus grande netteté. Comme sur le bandeau andalou, les lettres *alif* et *lâm* de l'article se présentent toujours liées : ll au lieu de ll , sauf quand la dernière lettre du mot précédent est munie d'un appendice qui s'avance suffisamment pour enfermer l'*alif*. Les deux mêmes lettres, ainsi que la partie supérieure du *lâ'* (*zâ'*), ont des hampes qui montent en épaississant. Le groupe ll est traité en forme d'éventail. Aux lignes inférieures, les lettres à appendice sublinéaire ont moins d'ampleur qu'aux lignes supérieures. Mais, de part et d'autre, le lapicide évite l'appendice à angle droit. Il l'infléchit sous la ligne et parvient à des effets artistiques très sûrs en traitant très largement les finales des mots. C'est ainsi que sur la face antérieure, le ن final du groupe رب العالمين est tracé de façon à enfermer dans sa boucle le mot ابي suivant. Par contre, les lettres ou groupes isolés qui pourraient, à cause de leur forme, exiger une place trop grande (كفي , كت), sont délibérément rapetissés.

L'épithaphe de Chams ed-Dohâ donne lieu à des remarques sensiblement identiques. Là aussi, le lapicide — ou le dessinateur, si les lettres, comme c'est probable, ont été tracées à main levée avant d'être gravées — se révèle fort habile et versé dans l'art de la calligraphie, avec peut-être moins de sûreté dans le dessin, et moins

1

2



3

4

5



6

7

8

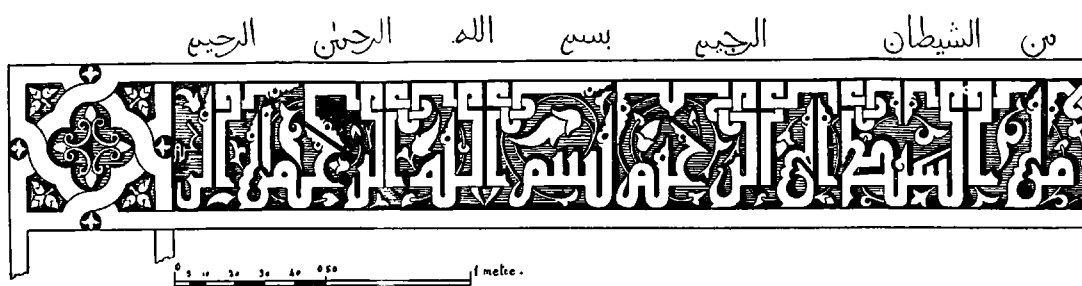


FIG. 52. — Qoubba d'Abou T-Hasan. Bandeau rouge.

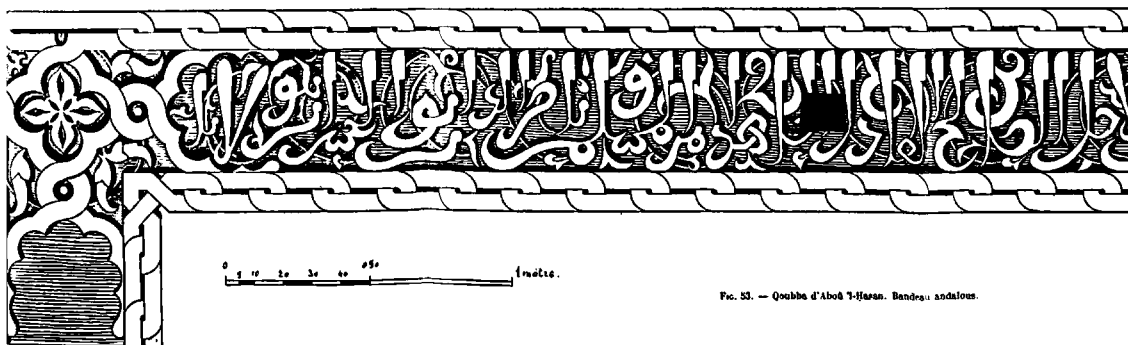


FIG. 53. — Qoubba d'Abou T-Hasan. Bandeau andalous.

d'élégance dans la forme donnée à certains groupes, tels que le و . Quant au fragment de la *mqàbrîyya* attribuée à Aboû la'qoûb, il est l'œuvre d'un lapicide ou d'un calligraphe médiocre : l'écriture donne la même impression que le décor. Tous les mots ou groupes de lettres occupent un espace bien plus long qu'il n'était nécessaire : on est frappé dès l'abord de la gaucherie du tracé, du peu de vigueur de la ligne. On peut croire que l'artisan a dû, sur un champ de la longueur ordinaire des prismes funéraires, avoir à graver un texte relativement court. Il eût peut-être obtenu un meilleur effet en resserrant son texte sur une seule ligne par face, au lieu de le distendre sur un espace trop grand.

Les groupes d'écriture cursive — eulogies ou versets coraniques — qui sont conservés dans la salle funéraire contiguë à la mosquée ancienne, et à l'intérieur de la chapelle qui contient les restes d'Aboû 'l-Hasan apparaissent aussi de bonne époque. Ceux qui sont gravés sur la pierre ne le cèdent en rien à ceux qui ont été inscrits, plus facilement, dans du plâtre frais.

La vocalisation, si variée, n'a guère été employée à Chella que dans l'épithaphe de Chams *ed-Djoûhâ*; encore, doit-on reconnaître qu'elle n'y joue guère le rôle d'une décoration et que le champ épigraphique, qu'elle sert à remplir pourtant, conserve des vides en de nombreux points. Au contraire, tout le parti possible a été tiré par le lapicide de celui de la stèle d'Aboû 'l-Hasan : pas le moindre espace qui, à défaut de lettres ou de points diacritiques, n'ait été semé de fleurons trilobés, de rinceaux minuscules ou de palmettes graciles. On ne peut comparer plus exactement ce champ épigraphique qu'à une page de manuscrit de la même époque, enluminée, qu'à l'un de ces titres d'ouvrage si fouillés, à quoi excellent encore aujourd'hui les calligraphes maghribins. Et l'on est même en droit de se demander si la double bande écrite du tombeau d'Aboû 'l-Hasan n'a pas été traitée à l'origine de même manière qu'une enluminure marocaine; si, ici comme là, la polychromie n'est pas venue rehausser le dessin. Il n'est pas impossible que, primitivement, la partie épigraphique de la stèle ait été peinte en trois tons — or, noir, rouge — chacune des couleurs ayant été réservée aux lettres, à la décoration florale, au fond.

LA CHAMBRE D'ABLUTIONS.

En dehors des limites de la *khalwa* et non loin d'elle, il reste encore dans l'enceinte d'intéressants vestiges de l'époque anérinide.

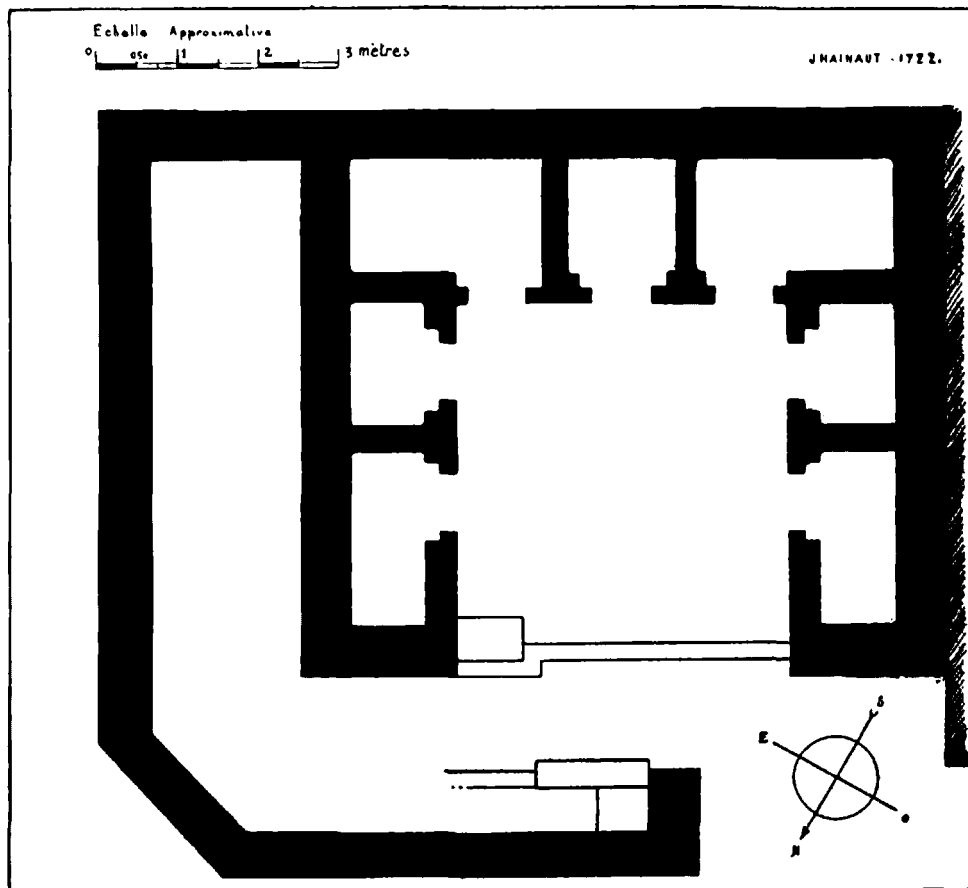


Fig. 54. — Plan de la chambre d'ablutions.

A quelques pas du mur actuel du sanctuaire, au sud-ouest, à l'extrémité de l'esplanade où mène le chemin qui descend de la grande porte, se trouve la source renommée de Chella. Elle jaillit à l'intérieur d'un édifice construit en moellons, enfoncé en terre aujourd'hui de toute sa hauteur, et qui mesure environ 10^m,50 sur 9^m,50 : on y pénétrait par l'angle ouest (pl. XVI et fig. 54). L'eau sort par



Chambre d'ablutions.

1

1

un étroit conduit au bas de la paroi nord-ouest; elle s'écoule de là dans une sorte de bassin quadrangulaire, de 4^m,50 sur 4^m. environ, qui est en réalité la cour de l'édifice. Sur les trois autres côtés de cette cour sont disposées sept petites salles, inégales (1), mais symétriques; elles sont couvertes par des voûtes en briques et s'ouvrent chacune sur la cour, trois sur la face sud-est, et deux sur les autres côtés. L'eau, qui a envahi la cour, recouvre aussi le sol de ces petites salles. Cette eau passe pour la plus pure que l'on puisse trouver autour de Rabat. Les âniers viennent remplir à la conduite leurs tonnelets ou leurs bidons, et les lavandières, les pieds dans l'eau, battent sans trêve des toisons ou des étoffes, au milieu des tortues et des anguilles sacrées que de nombreuses offrandes ont rendues familières.

Telle n'était pas, évidemment, la destination première de l'édifice. L'opinion courante veut qu'il s'agisse d'un aménagement romain de la source; mais cette opinion ne repose sur aucun fondement solide. Il n'y a rien de romain dans cette construction; par contre, elle présente le plan classique des chambres d'ablutions annexées aux mosquées et aux medersa : une cour avec un bassin central rempli d'eau courante, et des latrines tout autour. Il eût été étonnant que le sanctuaire de Chella n'eût point comporté de chambre d'ablutions, comme il était naturel que cette source fût captée pour servir à cet usage éminemment pieux. L'on ne saurait objecter que cette construction n'était pas directement contiguë à la mosquée : entre la chambre d'ablutions de la Boû 'Anânîyya et cette medersa, il faut traverser une des rues les plus animées de Fès; et le cas n'est pas isolé : à el-Qarawîyîn, il en est de même. Ici, la distance était faible; d'un point à l'autre, on ne risquait guère d'être souillé. Au reste, nous l'avons vu, une porte spéciale permettait d'entrer directement dans l'oratoire. Tout concorde donc à nous faire considérer l'édifice dans les ruines duquel coule aujourd'hui la source, comme une chambre d'ablutions, complément nécessaire d'un sanctuaire qui comportait une mosquée.

(1) Les plus grandes n'atteignent pas 2^m,50 sur 1^m,50, et les plus petites n'ont pas tout à fait 1^m,50 sur 1^m.

LES QOURBA MÉRINIDES EN DEHORS DU SANCTUAIRE

Tout autour de l'esplanade et de la source s'élève une série de petits sanctuaires consacrés aux saints de Chella; les uns sont dans le

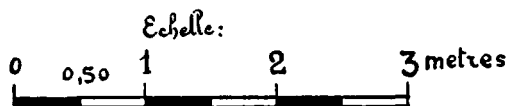
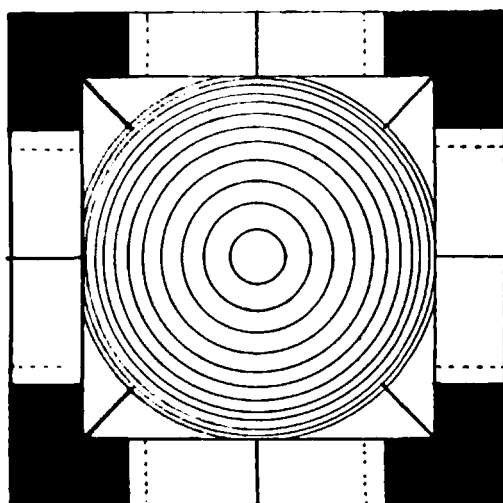


Fig. 55. — Plan de la petite qoubba.

bas; les autres s'étagent sur la pente. Deux de ceux-ci, les deux plus élevés, sont d'anciennes chapelles funéraires de princes mérinides. Dans un tel milieu, il était fatal qu'elles devinssent des lieux de culte: la dévotion populaire en a fait la sépulture de saints personnages légendaires. Mais elles eurent des destins divers. L'une abrita un *sayyîd* oublié — si on l'attribue le plus souvent à Lalla Şauhâja, l'opinion n'est pas unanime sur ce point — elle est tout à fait ruinée, et l'on ne se gêne pas pour y déposer toutes sortes d'immondices; l'autre donna

asile à la fabuleuse Lalla Ragrâga, toujours vénérée: cette chapelle fut soigneusement entretenue, et même, semble-t-il, restaurée.

Les deux qoubba sont alignées sur la même plate-forme. Elles sont de dimensions différentes mais de plan analogue. Elles consistent essentiellement en une coupole reposant, par l'intermédiaire de trompes, sur des murs strictement limités aux angles, entre lesquels s'ouvrent de larges baies.

La plus petite (fig. 56 et 57; plan, fig. 55) — la qoubba ruinée — mesure 3^m,75 de côté. Elle est assez profondément enterrée, et la coupole n'existe plus. Les angles sont construits en pierres de taille, assez mal jointes, disposées en assises alternées. Les arcs des baies, qu'un mauvais mur de pisé a bouchés par la suite, sont outrepassés

sés et brisés, formés de claveaux taillés mais joints assez grossièrement; leur ouverture, sur les quatre côtés, varie de 1^m,90 à 1^m,95. Inscrits dans un rectangle légèrement en retrait, ils sont coupés par la bordure. Les écoinçons semblent avoir été en pierres appareillées. Une corniche faisait le tour de la qoubba.

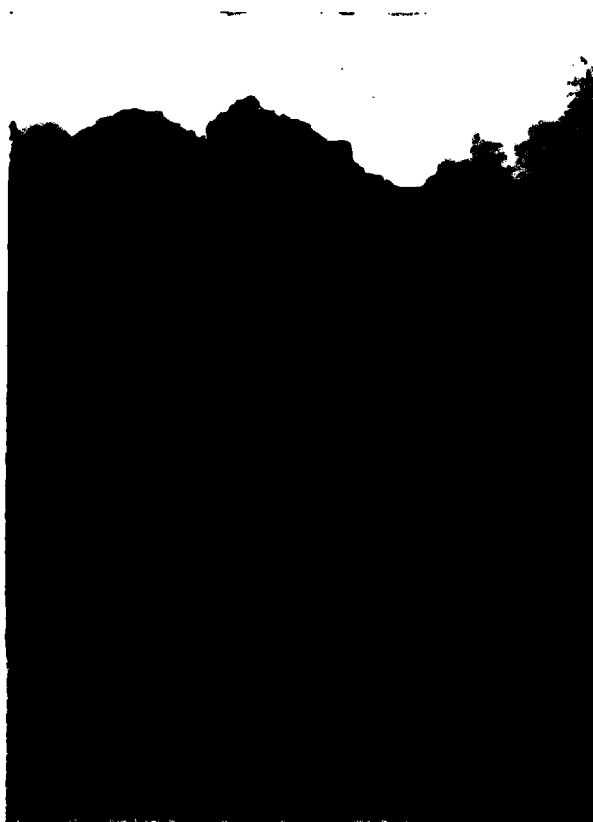


Fig. 56. — Petite qoubba : entrée actuelle.

L'autre mesure 5^m,20 de côté (plan, fig. 58). Les baies sont aujourd'hui bouchées; la coupole paraît avoir été restaurée. Les angles, sous la couche de chaux qui recouvre l'ensemble, sont en appareil alterné, et renforcés. Les arcs sont moins largement coupés par la bordure; ils mesurent 2^m,70 d'ouverture. Une corniche faisait également le tour de l'édifice.

Ces qoubba sont vraisemblablement un peu plus récentes que les monuments étudiés jusqu'ici. Si par leur disposition elles s'apparentent de près aux chapelles funéraires d'Abou 'l-Hasan et de Chams ed-Dohâ, elles rappellent également les « Tombeaux des Méridiens » de Fès, où furent ensevelis les derniers souverains de la dynastie. Au reste, nous pouvons peut-être les dater assez exactement. Nous avons retrouvé derrière le sanctuaire de Sidi Lahsen el-Imâm, construction récente, la mqâbrîyya brisée d'un prince qui fut enterré en 776 (1374) (1); or ce sanctuaire est juste au pied de la plus petite des qoubba : il n'y aurait rien d'étonnant à ce que la stèle eût roulé jusque-là.

Y eut-il dans l'enceinte de Chella, à la même époque, d'autres chapelles funéraires? Nous avons relevé, on s'en souvient (2), une autre



Fig. 57. — Petite qoubba : vue d'en haut.

(1) V. *Épigraphie historique*, n° 7.

(2) *Ibid.*, n° 8.

stèle, illisible dans sa partie intéressante, à gauche du chemin qui descend de la grande porte. Elle se trouve sur une sorte de petite plate-forme. Est-elle en place, et une qoubba la recouvrait-elle? Il ne reste, à vrai dire, aucun vestige de celle-ci.

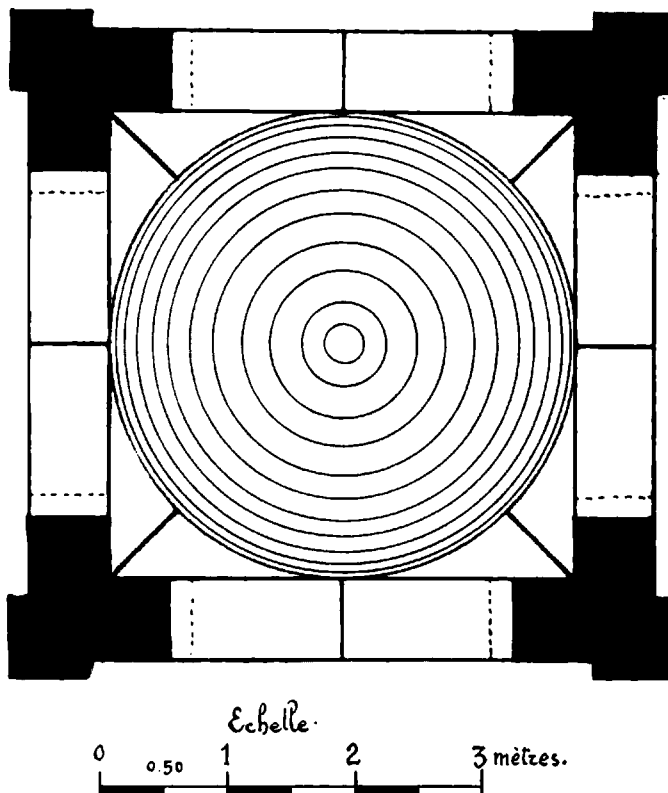


Fig. 58. — Plan de la grande qoubba.

Dans tous les cas, il semblerait, qu'à partir d'une certaine époque — peut-être après l'ensevelissement d'Abou 'l-Hasan — on ait cessé d'enterrer dans le sanctuaire. Les princes de la famille royale qu'on transporta par la suite à Chella, et dont aucun n'avait régné, furent déposés sur les pentes qui le dominaient. Ils étaient là encore en terre sainte; ils restaient sous l'égide des plus pieux et des plus illustres souverains de la dynastie mérinide.

(A suivre)

Henri BASSET et E. LÉVI-PROVENÇAL.

ERRATUM A LA PAGE 31.

Depuis la publication de la première partie de cette étude, nous avons eu les moyens d'examiner de plus près le bandeau horizontal de l'inscription dédicatoire de la grande porte, et nous sommes en mesure de fournir un texte définitif, qui corrige sur certains points le texte précédemment proposé sous réserves. Notamment, il apporte trois mots nouveaux particulièrement intéressants, car ils prouvent que l'appellation الرباط المبارك, « le *ribât* béni », fut donnée à Chella dès le moment de la construction de l'enceinte. On remarquera que ce sont les propres termes qu'emploie Ibn el-Khaṭīb (cf. *supra*, p. 24).

(Ligne 1) اعوذ بالله من الشيطان الرجيم بسم الله [الرحمان الرحيم وصلى الله] على سيدنا محمد واله وسلم (Ligne 2) امر ببناء سور هذا الرباط المبارك مولانا السلطان امير المسلمين ابو الحسن ابن مولانا السلطان امير المسلمين المقدس المرحوم ابو (sic) سعيد ابن مولانا السلطان امير المسلمين (Ligne 3) المقدس المرحوم ابي يوسف ابن عبد الحق خلد الله ملكهم وكان الفراغ منه في اخر ذي الحجة عام تسعة وثلاثين وسبعمائة.

TRADUCTION. — (Ligne 1) Je cherche refuge auprès d'Allah contre Satan le lapidé! Au nom d'Allah, [le Clément, le Miséricordieux! Qu'Allah inspire des prières] pour Notre Seigneur Moḥammed et sa famille et qu'il leur accorde le Salut!

(Ligne 2) La construction des remparts de ce *ribât* béni a été ordonnée par notre Maître le Sultan, l'Émir des Musulmans, Aboû 'l-Ḥasan, fils de notre Maître le Sultan, l'Émir des Musulmans, le sanctifié, l'objet de la miséricorde divine, Aboû Sa'ïd, fils de notre Maître, le Sultan, l'Émir des Musulmans, (Ligne 3) le sanctifié l'objet de la miséricorde divine, Aboû Ioûsof, fils de 'Abd el-Ḥaqq. Qu'Allah éternise leur empire! Cette construction fut terminée à la fin de dhoû 'l-ḥijja de l'an 739

H.-B. et E. L.-P.

Communications

Identification de l'atelier monétaire de Mohammedia

C'est avec raison que M. Henri Lavoix, dans la préface de son *Catalogue des monnaies musulmanes de la Bibliothèque Nationale*, insiste sur le rôle important de la numismatique arabe appelée à rectifier des erreurs historiques et géographiques : « Les écrivains orientaux, ajoute-t-il, souvent incertains des faits, sans renseignements exacts sur les personnages, sur les noms des villes et sur la chronologie, ne s'accordent pas toujours et sont parfois en contradiction avec eux-mêmes. La monnaie apporte du moins au milieu de ces hésitations la sécurité de ses documents : elle détermine les noms propres, elle précise les événements, elle fixe les dates (1). » On ne saurait mieux dire; il est cependant des cas où le document historique vient rectifier le document monétaire, ou plutôt en éclairer les obscurités, et c'est un cas de ce genre que je voudrais signaler.

Ayant étudié les séries monétaires des souverains de la dynastie saadienne conservées à la Bibliothèque Nationale, j'avais remarqué avec étonnement la mention, sur deux dinars en or, de la ville de *Mohammedia* comme lieu de frappe. Ces monnaies figurent dans le catalogue Lavoix sous les n^{os} 1051 et 1052, et nous reproduisons fidèlement la description qui en est donnée.

Pièce n° 1051

An 1002 Hég. [1593-1594].

Au droit et au revers, quatre cercles, dont trois linéaires et le quatrième pointillé.

Au droit, légende circulaire (2) :

ضرب بالحمدية • حاطها الله

Dans le champ (3) :

الحمد لله
رب العالمين

(1) P. XLVII.

(2) « Frappé à El-Mohammedia, Dieu la conserve ! »

(3) « Louange à Dieu, le maître des mondes ! »

Au revers, légende circulaire (1) :

عام اثنين والبعه

Dans le champ (2) :

ابو العباس
احمد المنصور
بالله

**

Pièce n° 1052

An 1006 Hég. [1597-1598].

Au droit et au revers, deux cercles, dont l'un linéaire et l'autre pointillé, et deux carrés linéaires.

Au droit, dans les segments de cercle (3) :

انما يريد الله الخ

Dans le carré (4) :

بسم الله الرحمن احيم
عبد لله الامام
ابو العباس احمد
المنصور بالله
امير المؤمنين

Au revers, dans les segments de cercle (5) :

ضرب بالمحمديه * حاطها الله * عام ستة والفق

Dans le carré (6) :

ابن الامام ابى عبد
الله محمد الشيخ
الخليفة ابن الامام
الفايم بامر الله
الشريف الحسنى

(1) « Année 1002 ».

(2) « Abou el-Abbas Ahmed *el-Mansour bi Allah* ».

(3) « Dieu veut nous préserver de toute souillure, ô gens de la maison, et vous purifier complètement ». Coran, xxxiii, 33. — Le texte arabe n'a pas été développé.

(4) « Au nom de Dieu le clément, le miséricordieux! Le serviteur de Dieu, l'imam Abou el-Abbas *el-Mansour bi Allah*, émir des Croyants ».

(5) « Frappé à Mohammedia, Dieu la préserve! — Année 1006 ».

(6) « Fils de l'imam Abou Abdallah Mohammed *ech-Cheikh* le calife, fils de l'imam El-Kaïm bi amer Allah, le chérif hassénien ».

On trouve également au *British Museum* une pièce de Moulay Ahmed *el-Mansour*, où la ville de Mohammedia est mentionnée comme lieu de frappe. Cette pièce est décrite comme suit dans le *Catalogue of oriental Coins in the British Museum*.

Pièce n° 253.

An 1002 de l'Hégire.

Au droit et au revers, deux carrés linéaires.

Dans le champ :

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ
عَبْدُ اللَّهِ الْأَمَامِ
أَبُو الْعَبَّاسِ أَحْمَدُ
الْمَنْصُورُ بِاللَّهِ
أَمِيرُ الْمُؤْمِنِينَ

Dans les segments :

ضَرْبُ بِالْمَحْمَدِيَّةِ * * وَالْهَيْ

Au revers, dans le champ :

أَبْنُ الْأَمَامِ أَبِي عَبْدِ
اللَّهِ مُحَمَّدُ الشَّيْخِ
الْمُهْدِيِّ ابْنِ الْأَمَامِ
الْقَائِمِ بِأَمْرِ اللَّهِ
الشَّرِيفِ الْحَسَنِ

Dans les segments :

أَنَّمَا يَرِيدُ اللَّهُ لِيُذْهِبَ الْخ

Que pouvait être ce Mohammedia? Je connaissais bien aux environs de Tunis un palais de ce nom (1), mais avait-il existé au Maroc une ville appelée Mohammedia? Tel est l'un des problèmes que je me proposais d'étudier, au cours de ma mission de 1922. J'eus tout d'abord la bonne fortune de rencontrer à Rabat M. Maréchal, numismate très averti, ayant constitué avec autant de science que de persévérance un précieux médailler. M. Maréchal mit obligeamment à ma disposition sa collection qui précisément renfermait un dinar posant le problème de Mohammedia. Voici la description de cette monnaie, dont on trouvera p. 321 une reproduction :

An 1002 Hég. [1593-1594].

Au droit et au revers, trois cercles linéaires.

(1) A 15 kil. de Tunis, sur la route de Zaghuan.

Au droit, légende circulaire (1) :

انما يريد الله الخ

Dans le champ (2) :

بسم الله الرحمن الرحيم
عبد الله الامام
ابو العباس احمد
المنصور بالله

Au revers, légende circulaire (3) :

ضرب بحضرة محمدية حاطها الله عام اثنين والرب

Dans le champ (4) :

ابن الامام ابي عبد
الله محمد الشيخ
المهدي بن الامام
الفايم بامر الله

Mon enquête sur *Hadra Mohammedia* حضرة محمدية ne donna à Merrakech que des résultats négatifs. Les lettrés, interrogés à ce sujet, déclarèrent ne connaître aucune localité au Maroc à laquelle ce nom pût être appliqué. Ce fut à Taroudant que me fut fournie la solution du problème. Le cadî, auquel je posai la question, répondit, sans un instant d'hésitation, que l'appellation *capitale mohammédienne* حضرة محمدية désignait la ville de Taroudant et se rencontrait fréquemment dans les écrits. Ce nom, ou plutôt ce surnom, avait été donné à Taroudant, parce que cette ville avait été la capitale de Monhammed *ech-Cheikh*, le fondateur de la dynastie saadienne, de 1520 à 1540, date où ce chérif avait supplanté son frère Ahmed *el-Aaredj* sur le trône du Maroc et fait de Merrakech sa nouvelle capitale. Cette explication me fut confirmée plusieurs fois pendant mon séjour à Taroudant.

Il ne restait donc aucun doute sur cette identification. Je fus néanmoins très satisfait de pouvoir, quelques jours après, appuyer d'un texte histori-

(1) Pour la traduction développée; v, *supra*, p. 318, note 3.

(2) « Au nom de Dieu le clément, le miséricordieux! Le serviteur de Dieu, l'imam Abou el-Abbas Ahmed *el-Mansour bi Allah* ».

(3) « Frappé dans la capitale mohammédienne — que Dieu la protège! — l'an 1002 ». Il faudrait régulièrement الحضرة المحمدية.

(4) « Fils de l'imam Abou Abdallah Mohammed *ech-Cheikh el-Mehdi*, fils de l'imam El-Kaïm bi amer Allah ».

que les dires de mes informateurs de Taroudant. On trouve en effet dans la *Nozhet el-Iladi* (1) une lettre de Moulay Ahmed *el-Mansour* adressée à son fils Moulay Abou Farès, alors son khelifa à Merrakech. La lettre est datée du 14 Rbia 1^{er} 1011 [1^{er} septembre 1602]. Abou Farès avait écrit précédemment à son père pour lui demander s'il devait s'éloigner de Merrakech, au cas où la peste qui sévissait au Maroc viendrait à se déclarer dans la ville. Le sultan, dans sa réponse, fait les recommandations suivantes : Abou Farès devra partir de Merrakech, avant même qu'un cas de peste soit signalé; quant au caïd Ahmed ben Mohammed, oncle d'El-Mansour, qui a demandé l'autorisation de quitter « la capitale mohammédienne, Abou Farès ne s'opposera pas à son départ; il lui prescrira de rejoindre l'armée campée à Khandoq el-Oued.

و خالنا الفائد احمد بن محمد الذي استاذنكم على الخروج عن ذلك المرض من المحصرة
المحمدية باذا تقادش بلا عليه في الخروج ويلتحق باهل تلك المحلة بخندق الوادي

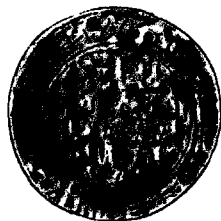
Le traducteur de la *Nozhet el-Iladi*, étonné à bon droit de l'expression *الحصرة المحمدية*, crut devoir l'identifier dans une note avec Merrakech. Mais cette identification est inadmissible. Il est manifeste, en effet, d'après le contexte même de la lettre d'El-Mansour, que le caïd Ahmed ben Mohammed, qui a demandé à quitter « la capitale mohammédienne », ne se trouvait pas à Merrakech avec son petit neveu Abou Farès; le sultan, dans sa réponse, prend une décision spéciale à son sujet et lui assigne comme résidence Khandoq el-Oued que nous savons être dans le Sous.

Il est donc surabondamment établi que l'expression *الحصرة المحمدية*, ou celle qui est moins correcte et plus fréquente *حصرة محمدية*, désigne toujours Taroudant, la capitale du Sous, la capitale pendant près de 20 ans de Mohammed *ech-Cheikh*. Il faudra rectifier en conséquence les catalogues des monnaies saadiennes.

Rabat, 3 juin 1922.

Le Lieut. Colonel Conseiller historique
du Gouvernement chérifien.

H. DE CASTRIES.



1) Traduction Houdas, pp. 297-300. Texte, pp. 184-185.

Notes sur la thérapeutique indigène dans le Sud Marocain.

Ces courtes notes que nous présentons aux lecteurs d' « Hespéris » sont dues à la plume d'un de nos confrères, le regretté Docteur Bulit, du corps de santé militaire, qui fut, pendant plusieurs années, un des meilleurs pionniers de l'assistance médicale indigène du Protectorat marocain.

Nous les publions avec les annotations et références qu'une mort prématurée ne donna pas le temps à leur auteur d'y ajouter, et pensons être utiles à tous ceux qu'intéressent les coutumes et les rites séculaires du Maroc, en même temps que nous rendons un pieux et juste hommage à la mémoire de notre confrère.

Le Maroc a perdu en Bulit un de ses meilleurs enfants d'adoption : il était de cette race de vaillants et de passionnés qui fait les vrais apôtres de la pénétration pacifique, et si la mort ne nous l'avait pas enlevé, il aurait sûrement trouvé au Protectorat, dans l'assistance civile, le poste de choix qu'il avait si dignement conquis par son activité, sa valeur professionnelle et son abnégation.

Le Docteur Bulit était né à Montauban, le 21 juin 1888. Quelques mois après sa sortie du Val de Grâce et un court stage dans un régiment de France, il débarqua au Maroc le 28 janvier 1914, et, après avoir été affecté successivement en qualité d'aide-major, à Casablanca, au Tadla, à Ber Rechid, à Mechra Ben Abbou et à Tedders, pour des besognes médicales diverses, il embarquait pour le front français le 8 décembre 1915, emportant de ce premier contact avec le pays du Maghreb une impression profonde qui devait nous le ramener, en fin 1916, avec la croix de guerre et une citation à l'ordre de la division marocaine. Dès son retour au Maroc, le Directeur Général des Services de Santé lui confia la direction du groupe sanitaire mobile de Seltat, en Chaouïa Sud. Il y donna bientôt l'impression d'un médecin de rayonnement de premier ordre s'adaptant admirablement au pays et aux circonstances, et confirmant l'excellente impression que son premier séjour avait laissée de lui.

La maîtrise avec laquelle il jugula une épidémie de peste aux Ouled Ziane le fit désigner pour une reconnaissance médicale dans le Sous, où le groupe sanitaire mobile de Marrakech signalait des cas de peste dans la région de Taroudant. Bulit venait d'être promu Médecin-Major de deuxième classe. Il s'acquitta de sa nouvelle mission avec sa conscience et sa compétence coutumières, mais il dut être relevé pour raison de santé, en octobre 1918, et fut envoyé à Boujad comme Médecin-Chef de l'Infirmierie Indigène. Désigné pour l'Armée d'Orient, il s'embarqua au commencement de 1919, mais le Maroc le tenait aux moelles; il s'y faisait réaffecter deux mois après, et c'est au moment où il nous revenait pour la troisième fois, pour longtemps, sinon

pour toujours, que la fièvre typhoïde le terrassait à Marseille, à l'hôpital militaire, où il mourut le 7 février 1920.

Le Docteur Bulit a laissé d'intéressants rapports de tournées qui constituent les premiers documents médicaux, basés sur une enquête méthodique, que nous possédions sur l'état sanitaire des populations du Sous et l'épidémiologie de cette région. Il avait entrepris de rédiger un guide du médecin de l'assistance indigène, avec le souci d'être avant tout pratique (à l'usage des médecins débutants); sa principale originalité consistait en ce qu'il l'avait fait suivre d'un petit manuel de conversation et vocabulaire français-arabe et berbère (dialecte chleuh) tout à la fois. La question a été reprise depuis, plus complètement, mais l'essai de vocabulaire médical en trois langues aurait intérêt à être mis au point.

Les Notes que nous publions sont le fruit d'observations recueillies en Chaouïa et au Sous, sans que la part soit faite exactement entre ce qui revient à chacune de ces contrées, mais les observations faites au Sous dominent et constituent le principal intérêt de ce travail.

Parmi les substances citées sous leur nom arabe ou berbère, un certain nombre sont bien connues et identifiées dans la « liste des drogues et simples employées dans la pharmacopée marocaine à Mogador », de l'ouvrage du Docteur Lucien Raynaud (1); pour d'autres, il nous a fallu recourir aux ouvrages classiques des médecins arabes et surtout à celui d'Ibn et Baitar (2) qui nous ont permis, en outre, de rendre leur orthographe classique aux termes modifiés par les prononciations locales. Nous avons consulté également avec fruit un opuscule devenu rare, le « Don précieux aux amis traitant des qualités des végétaux et des simples », manuscrit anonyme de la Bibliothèque d'Alger (3). L'intérêt de cet ouvrage vient de ce que l'auteur est certainement un arabe moghrebin et que des termes spéciaux au Sud Marocain s'y rencontrent fréquemment.

Enfin un petit nombre de plantes ou de substances non identifiées ont été déterminées, à notre intention, par M. le Professeur Maire, d'Alger, M. Reynier de l'Institut Scientifique Chérifien et M. le Pharmacien Principal Froment de Casablanca. Nous leur en exprimons ici notre gratitude. (4)

Rabat, le 4 mai 1922

Docteurs MAURAN et RENAUD. H. P. J.

(1) *Étude sur l'Hygiène et la Médec. au Maroc*, Paris, Baillière, 1902.

(2) *Traité des simples*, trad. du Dr Leclerc, Paris, Imp. Nat., 1877-83.

(3) Trad. A. Meyer, in *Journ. de Méd. et de Pharm. de l'Algérie*, année 1881, 97 p. Il semble bien que ce soit un abrégé du même ouvrage que M. G. Salmon ait traduit dans le tome VIII des *Archives Marocaines* et qu'il cite dans le catalogue d'une Bibliothèque privée (*Arch. Mar.*, t. V) sous le titre de *تجربة الاحباب في نهاية النبات و الاعشاب* qui diffère seulement du précédent par le mot *نهاية* (les fins) au lieu de *ماهية* (les qualités)

(4) Au moment où le travail d'interprétation de ces Notes était achevé, nous avons

CONTRE LE MAL DE TÊTE.

On s'humecte le gosier de vinaigre légèrement sucré, puis on se serre la tête avec des compresses imbibées d'eau fraîche.

Certains autres oignent leur crâne avec du *Henné* moulu, tamisé et mélangé d'eau froide.

CONTRE LA TOUX.

On procède par un massage, en s'oignant tous les membres avec de l'huile d'olive pure et garantie, et en s'humectant le gosier avant de dormir. On prend à jeun une tasse de bouillon préparé avec *Sekkin Jebir* (1) et *Aark Sous* (2), (cette racine quand on la mâche et qu'on avale la salive rend sonore une voix enrouée), réduite en poudre presque impalpable, ainsi que *Khodenzel* (3) (Racine d'une plante exotique).

2° Prendre :

a) Des pois chiches torréfiés et mouillés dans de l'eau salée; — b) *Nefaâ* (4), — c) *Djeldjan* (5); — d) Du sucre.

Moudre le tout; la poudre ainsi préparée constitue un bon stimulant que l'on prend tous les matins à jeun dans un verre d'eau.

3° On boit de bon matin l'eau de lavage du cordonnier, dans laquelle il a lavé une peau tannée.

4° On prend *Zgaf* (matière résineuse) (6) réduit en poudre, toujours à

en connaissance de l'étude de M. Gattefossé sur *Les plantes dans la thérapeutique indigène au Maroc* (Travaux de l'Office national des matières premières végétales, n° 10, décembre 1921). Elle confirme la plupart des renseignements que nous donnons, notamment en ce qui concerne l'identification des plantes *Mekhinza*, *Kiklan*, *Ouden et Hallouf et Taserghint*. Cette importante étude rendra les plus grands services à nos confrères du Maroc. Seule, la transcription des termes arabes, souvent défectueuse, serait à revoir.

(1) *سكنجبين* Gingembre, rhizome du *Zingiber offic.* Rosc. Le terme classique est *زنجبيل*.

(2) *عرق السوس* racine de Reglisse, *Glycyrrhiza glabra* L.

(3) Prononciation moghrébine de *Khoulendjan* *خُلَيْجَان*, Galanga, rhizome de l'*Alpinia offic.* Hance, importé de l'Inde Cf. Dr. Guignes. *Les noms arabes dans Serapion*, Journ. Asiat. 1905; n° 417; *Tohfa*, p. 27; Salmon, p. 78; Ibn Baitar, trad. Leclerc, n° 829, qui en fait surtout un stomachique, carminatif et aphrodisiaque, modérateur de la sécrétion urinaire.

(4) *نَعْمَة* semence du Fenouil, *Feniculum dulce* (la plante se nomme au Maroc *Besbas* *بَسْبَاس*). Cf. Raynaud p. 168; *Leared Morocco and the Moors*. London, 1876. Append.

(5) Exactement *Djouldjoulan* *جُلْجُلَان* graine de Sesame. Cf. *Tohfa*, p. 65; Raynaud, p. 167; Ibn, Bait., n° 499.

(6) Nous n'avons pas identifié de matière résineuse portant ce nom. Les droguistes indigènes à Marrakech et Casablanca désignent sous le terme d'*Azgaf* ou d'*Izgaf* *ازغاف* un mélange dans lequel entrent de l'os de seiche, *Zebed el bahr*; des piquants

jeun. Pour rendre son effet plus efficace, on prend le lendemain du poivre moulu, une cuillerée environ.

5° *Hadjra Zarga* (Pierre bleuâtre) (1), broyée, calme la toux.

6° Prendre à jeun :

a) *Tassarghint* (2) (mot berbère); — b) *Ouden el Hallouf* (3), plantes dites « Oreilles de sanglier », séchées au soleil, moulues fortement et mélangées dans un verre d'eau fraîche.

7° a) *Hab Erchade* (4); — b) Beurre rance; — c) *Helba* (5), chauffé sur le feu et moulu fortement. Mélangé avec ces deux derniers, se prend tous les matins à jeun.

CONTRE LA FIÈVRE.

1° On fait brûler devant le Malade et on l'oblige à sentir fortement :

a) Le pharynx d'un mouton, immolé le jour de la grande fête *Aïd El Kebir*, que l'on sèche quelques jours après, au soleil, et que l'on garde soigneusement; — b) *Serrak Zit*. (Belette). Ce mot signifie en arabe : Voleur d'huile, toute vivante; — c) Sept graines de *Helba*; — d) Semelle d'une savate qu'un Taleb vénéré a portée au pied droit; — e) Le foie de l'ânesse (séché à l'ombre); — f) L'abdomen de la poule; — g) La vésicule biliaire du mouton immolé pendant la fête.

de hérisson, *Chouk el Qenfoud*; de la peau de la mue de serpent; de la lavande, *Khezama*; du Carvi, *Karouya*; enfin du *Fasoukh* (voir plus loin p. 8 note 2), qui est effectivement une résine. A Rabat la composition est différente, et il y figure notamment du Mica, mais, dans l'un et l'autre cas, l'*Azga* est utilisé particulièrement en médecine magique.

(1) C'est, selon toute vraisemblance, le sulfate de cuivre.

(2) *تاسرغينت* c'est la *Serghina* des Arabes. *Corrigiola Telephiiifol*. Pourr. dont le rhizome entre dans la composition des parfums. Cf. Dozy *Suppl. aux dict. arab.*, I, 138; Ibn Batouta, IV, 394; Léon l'Afric., éd. Scheffer, III, 467 (*Tauzarghante*); Marmol, III, 21 d; Ibn Bait., n° 1170. La plupart des auteurs en font un *Telephium*, le *T. Imperati*. Seul Leared, *op. cit. app.* p. 342, qui a eu sans doute la plante entière à sa disposition, lui a donné sa véritable détermination que nous a confirmé le prof. Maire.

(3) D'après *Le pays du mouton*, Alger, 1893, 1 vol. in-fol., ce serait un *Ranunculus*, le *R. muricatus*. L. Cf. également D^r Raynaud *op. cit.* et Leared, *op. cit.* qui n'a pu l'identifier. L'échantillon recueilli dans la région de Rabat et qui nous est parvenu desséché, a paru au prof. Maire ressembler davantage au *R. Macrophyllus*. Le terme d'أذن الحادوي vient de ce que les feuilles du collet sont couvertes de poils blancs et soyeux.

(4) حَبِّ الرَشَاد grains du *Lepidium Sativ* L. vulg. Cresson alénois. Cf. *Tohfa* p. 24. Salmon, p. 98. Le terme classique est حَرْبُ Horf. Cf. Guigues, *op. cit.*, p. 90; Ibn Bait., n° 653.

(5) حَلْبِيَّة bien connu, c'est le Fenugrec, *Trigonella foenum graec.* L.

2° Lorsque la fièvre se déclare, on doit, sans prévenir le fiévreux, prendre une mèche de toile propre, mise en ignition, et la brûler sur sa nuque. L'émotion qu'il en ressent, lui fait oublier les souffrances et ainsi, la fièvre disparaît promptement, mais momentanément.

LOTIONS ANTISEPTIQUES POUR LA REPousse DES CHEVEUX.

1° a) *Lemratek Dehbia* (1); — b) *Lemratek Elfalacha* (2); — c) *Harmel* (3); — d) Safran pur; — e) Huile d'olive pure.

Moudre les quatre premiers et les mettre dans l'huile chauffée.

2° a) Huile pure; — b) Mercure; — c) *Souak et Har* (écorce de racine de noyer). Amer; — d) *Fassoukh* (4).

On frotte l'écorce de noyer avec du mercure dans de l'huile, puis on fond le *Fassoukh* et on mélange le tout.

(1) المَرْتَك الذهبية c'est la *Litharge*. Cf. I. Bail., n° 2114; Guigues, *op. cit.*, n° 353 qui orthographie *Mourtak* مَرْتَك; il s'agit d'une litharge impure mélangée de *Massicot*, d'où sa couleur jaune dorée (*dehbia*).

(2) المَرْتَك البتّاشة Deux échantillons de couleur brunâtre provenant le 1^{er} de droguistes indigènes de Rabat, le 2^e de Casablanca, ont été analysés par M. le Pharmacien Principal de 1^{re} classe Froment :

	Echantillon n° 1	Echantillon n° 2
Gangue insol. dans les acides et l'Acét. d'Amm.	6,00	8,69
Argent	"	0,87
Plomb	78,29	39,55
Cuivre	"	27,25
Fer et Alumine	0,72	0,97
Chaux	10,30	14,24
Magnésie	0,65	0,49
Acide phosphorique	0,73	7,76
Acide sulfurique	0,09	traces
Acide carbonique	0,10	0,13

Le 1^{er} échantillon est donc un *Massicot* impur, contenant 83, 77 % de plomb (en PbO) et un peu de plomb métallique; le 2^e un mélange d'Oxydes de plomb et de cuivre, et surtout de ces deux métaux eux-mêmes. Il s'agit, en somme, de culots de préparations industrielles de plomb et de cuivre provenant sans doute d'Espagne, mais nous n'avons pas rencontré de substance végétale portant le nom de *Flachia* (Dr Raynaud *op. cit.* p. 172) et de *Mratok et Fettacha* citée par Salmon *op. cit.*, p. 40, sans avoir été vue par lui.

(3) حَرْمَل bien connu, c'est le *Peganum Harmala* L. plante de la flore saharienne des fumigations. Cf. la Magie des parfums in Doullé, *Magie et religion*, p. 72.

dont la graine est d'un emploi courant chez les Indigènes pour composer des lotions et (4) فاسوخ Comme ammoniacque impure extraite du rhizome de la *Ferula communis*, appelée au Maroc *Klekh* كلخ Cf. Leared *op. cit.* app. p. 345; Hooker et Ball: *Morocco and great Atlas* London 1878 p. 386; Lenz: *Tombouctou* trad. Lehautcourt, Paris, 1886,

CONTRE L'ENDONÉPHRITE

Le médicament suivant agit sur toutes les maladies rénales, disent les Indigènes.

a) *Khobbiza et Melsa* (Guimauve lisse sauvage); — b) *Kiklane* (1), Casse, fleurs; — c) Racine de *Maadnous* (variété de persil); — d) Racine de céleri.

Hachés fortement ou broyés, ils sont placés dans un récipient et mis sur le feu pendant une heure jusqu'à cuisson.

Après avoir pris un bain chaud, le malade ôte son *seroual* et s'assied sur le récipient. La vapeur chauffant le corps doit amener la sueur, signe précurseur de la guérison. Celle-ci dépend de la quantité de sueur produite. Aussi comme mesure préventive, on doit, à la fin de l'opération, s'enfermer dans une petite pièce dans laquelle il y a un réchaud.

CONTRE LE MAL DE DOS.

1° On prend :

a) Du *Khodenjal* (2); — b) du *Thym*.

On les pile assez fortement et on les fait bouillir dans de l'eau pure pendant une heure environ, c'est-à-dire jusqu'à ce que l'infusion soit teintée de rouge. On la laisse reposer et refroidir et on la prend le lendemain, à jeun.

2° On chauffe une superficie d'environ un mètre carré au minimum, en brûlant du bois au-dessus, et, après avoir enlevé la cendre, on y étale :

a) *Dad* (3);

t. I, p. 339. La *Tohfa* orthographe *فُسُوخ* p. 14 et 78. En Orient ce produit est extrait d'une autre ombellifère, le *Dorema ammoniacum*, en arabe *Ouchchâq*. Cf. Ibn Bait, n° 83; Guigues, *op. cit.*, n° 414. Le *Fusoukh* entre au Maroc dans la composition de pâtes épilatoires, de remèdes contre les affections cutanées et de recettes magiques. Cf. le roman de Mme Elissa Rhais : *Sââda la marocaine*, p. 117.

(1) Parait être une altération de *فَلْفَلَان* plur. de *فُلْفُل* Ibn Bait., n° 1822 : *Cassia Tora* de Forskal. Cf. égale Guigues, *op. cit.*, n° 198. A Rabat et Marrakech les droguistes indigènes vendent sous ce nom des graines de différentes espèces d'*Acacia*, notamment de l'*A. Farnesiana*, Willd.

(2) Cf. *supra*, p. 4, note 3.

(3) Mot berbère; on trouve aussi *Addad*, cf. R. Basset; *les noms berb. de plantes dans Ibn Bait*. Florence 1899, p. 5; Laoust, *Mots et choses berb.*, Paris Challamel, 1926, p. 509; Leared, *op. cit.*, p. 241. C'est le Chardon à glu *Atractylis Gummifera*, en arabe Chouk et *Eulk*, épine à la gonime. La racine, à l'état cru, est toxique et fréquemment usitée au Maroc dans un but criminel; la glu extraite des capitules est inoffensive, l'*A. Gummifera* était connu des Anciens, c'est le *Chaméléon blanc*: *Χαμυλαίων λευκός*; de Dioscorides et Galien. Cf. Ibn Baitar trad. Leclerc, n° 86. Léon l'Africain le cite également III, 467 « une drachme de son eau distillée peut exterminer un homme en moins d'une heure ».

b) *Loonsel* ou *Loonsla* (1).

Broyés et mélangés.

Quand cela est prêt, le malade doit s'étendre sur le dos, les pieds et les mains allongés, de façon à ce que la partie malade soit posée sur l'emplacement choisi et préparé d'avance. Le patient doit en outre rester en cette position tant que la terre n'est pas refroidie, c'est-à-dire pendant une heure et demie environ et tant que l'engourdissement n'est pas complètement dissipé.

CONTRE LE MAL AUX YEUX.

Rmad (2).

Cette maladie, prétendent les Arabes, ne paraît généralement qu'à l'époque où fleurissent les grenadiers.

1° Mettre deux ou trois gouttelettes dans l'œil malade, d'une dissolution de *Barodia* (3) dans un peu d'eau tiède.

2° On prend :

a) Des roses (pétales séchés et moulus); — b) du Henné (pétales séchés et feuilles moulus).

Le tout broyé, trempé dans de l'eau fraîche, on en imbibé un flocon de laine ou de coton et on l'applique sur l'œil malade, jusqu'à ce que l'eau disparaisse complètement.

Après quoi la guérison, du moins partielle, est certaine.

L'Aadoua (4).

On prend : *L'Emkhenza* (5) herbe sauvage; ce nom vient du mot *Khnez*, nauséabond, à cause de sa mauvaise odeur.

(1) العنصل bien connu; c'est la *Scilla Maritima* L.

(2) رمَد, ophtalmie en général, d'après les lexiques; le Dr Sanguinetti (*Quelques chap. de Méd. et de thérap. arabe. J. Asiat.*, 1866, p. 74) traduit : chassie ou lippitude, c'est-à-dire blépharite, alors que pour lui c'est le terme عَمَش qui signifie ophtalmie. Ici, il semble plutôt s'agir d'une conjonctivite catarrhale saisonnière.

(3) Au Maroc on désigne sous ce terme le sulfate de fer, qui ailleurs est appelé d'ordinaire *Zadj*, زاج, *Tohfa*, p. 36; Guigues, p. 118. Le terme de *Baroudia* est cité par le Dr Mauchamp, *La Sorcellerie au Maroc*, Paris, Dorbon, s. d., p. 271.

(4) العدوى signifie habituellement « la contagion ». A Rabat on ne connaît pas sous ce nom d'affection spécialement oculaire mais une maladie très grave caractérisée par des abcès multiples et que nous n'avons pu encore identifier. A Casablanca, un droguiste indigène originaire du Haouz nous a dit que ce terme s'appliquait à une inflammation oculaire caractérisée par du prurit et du larmolement.

(5) المخنزرة. — *El Mekhinza*, d'après le *Pays du mouton* (op. cit.), serait la *Santolina*

On la fait bouillir dans l'eau pure, puis le malade s'incline, les yeux grands ouverts, sur la cuvette contenant la tisane, afin que la vapeur fasse sortir les larmes.

Lebiud (1).

On prend une cuvette pleine d'eau, on l'expose le soir à l'air, dans un endroit découvert, face aux étoiles, et on la laisse jusqu'au matin, avant le lever du soleil. En se lavant les yeux avec cette eau, on est sûr qu'au bout de trois jours la guérison sera radicale. Cependant, pour plus d'efficacité, on lave dans la cuvette quelques feuilles, de trois à sept, couvertes de rosée.

Le médicament ainsi préparé demande beaucoup de soins. On le met de préférence dans un endroit humide pour pouvoir s'en servir le plus longtemps possible. Deux ou trois fois par jour, on laisse tomber quelques gouttelettes dans l'œil.

Turchu (2). Giffle donnée par un *Djinn* à l'individu imprudent.

Cette maladie ne peut être guérie que par un seul moyen : dès que l'œil commence à gonfler, il faut s'adresser au *Taleb* le plus proche qui, aussitôt arrivé, se met à écrire des versets du Coran sur un œuf de grosseur raisonnable avec de l'encre arabe faite avec du Henné ou du Safran.

L'amulette une fois faite, le *Fekih* la prend dans la main droite, l'applique tout doucement sur l'œil malade en répétant des versets du Coran, et casse l'œuf à la fin.

Ainsi l'œuf qui servait d'amulette et qui a été appliqué sur l'œil malade, s'est emparé de toute la maladie; en cassant l'œuf, la maladie a « expiré » (3).

Des indigènes qui paraissent fort expérimentés en matière de médecine affirment que la guérison par ce curieux préservatif a été souvent radicale. Il a été aussi plusieurs fois constaté que quelques marabouts comme *Sidi*

Squarrosa Wild. (Composées). A Rabat, la plante connue sous ce nom est au contraire le *Chenopodium Ambrosioides* (déterm. du professeur Maire), plante importée d'Amérique, et aujourd'hui très répandue.

(1) الميماض. C'est l'Albugo ou taie cornéenne. Cf. D^r Sanguinetti, *op. cit.*, p. 83. La thérapeutique indiquée est évidemment infantine, même quand on la compare à celle d'El Qalioubi (xvii^e siècle) ou du *Kitab er rahma*, où entrent des substances bizarres comme le fiel de corbeau et la présure de lièvre, mais où il y a un essai de traitement rationnel.

(2) Il s'agit de l'œdème des paupières.

(3) Rite d'expulsion. Cf. E. Doulté, *Magie et religion*, p. 436.

Bou-Smara et *Sidi Mbarek* à Casablanca (1), *Sidi Ouasmin* (2), et, en particulier, *Moulay Bou Azza* (3), sont doués d'un certain pouvoir de guérir, aussi efficacement que l'amulette énoncée ci-dessus, cette maladie, dont la cause est attribuée à la contrariété des *Djenoun* (4).

L'homme qui a le malheur de les provoquer, même involontairement, et de s'attirer par là leur haine, reçoit au moins une gifle, la *Tarcha*, inguérissable par les remèdes.

CONTRE LA PARALYSIE MOMENTANÉE.

Quand quelqu'un perd la sensibilité d'un membre, il faut immédiatement le transporter dans un *Horm* (Lieu saint), où il doit passer trois nuits consécutives, toujours enfermé dans la *goubba* et suivre un régime, quelquefois assez singulier.

On doit aussi, sans remettre au lendemain, faire venir un *Taleb* ou *Ilakim* (sorcier) (5), de préférence descendant du Marabout protecteur, pour agir contre la maladie et atténuer son effet malfaisant.

Celui-ci, aussitôt arrivé, garrotte le paralytique solidement et commence sa *Tazima* (6) (sorte de prière extraite du Coran et augmentée de plusieurs noms de démons comme *Schamharoch*, etc.), en le fouettant, d'abord

(1) Sidi Bou Smara a son tombeau dans la rue qui porte son nom. Il y a deux Sidi Mbarek, l'un nommé *Moul et Kharrouba* situé rue El Hammam, l'autre dit *Ed-Driouich*, près de la rue El Farran. Cf. *Villes et Tribus du Maroc*. Casablanca et les Chaouia. Paris, E. Leroux, 1915, t. I, p. 66.

(2) Sidi Ouasmin er Regragui a sa *goubba* sur le Djebel Hadid, chez les Chiadma, entre Safi et Mogador.

(3) Le Chaikh Abou Izza enterré à Taghia (la Thagia de Léon l'Africain), chez les Zaïan, est un des saints les plus réputés du Maroc. Il mourut dans la seconde moitié du XII^e siècle, ayant, au dire de la *Salouat et Anfas* (I, 174), vécu près de 130 ans. Il était le disciple d'Abou Choïb ben Ouâroud eç Çinhadji, le Moulay Bouchaïb d'Azenmour. Cf. E. Michaux-Bellaire, *Essai sur l'Hist. des Confréries Maroc.*, Hespéris, 1921, 2^e trim.

(4) Ces êtres mystérieux, surnaturels et invisibles sont toujours, à l'exception du mois de Ramadan, pendant lequel ils sont enchaînés, des sortilèges nocturnes, favorables ou défavorables, suivant la conduite des êtres humains. Les indigènes prétendent même que sur toute la surface de la terre il n'y a pas d'endroit qui ne soit habité par eux, sauf les mers, à cause de leur saure. Par conséquent, partout où l'on se trouve, le jour comme la nuit, on risque toujours, surtout en marchant vite, d'écraser quelques-uns de leurs petits, ce qui alarme toute une tribu de ce peuple invisible. La preuve en est dans la démarche des *Tolba*, toujours lente et mesurée (*Note de l'auteur*).

(5) Le terme de *حكيم* a généralement le sens de « Sage », « Savant » et souvent de « médecin »; le véritable sorcier est le *Sehhar* *سحر*. Cf. Dr Mauchamp, *op. cit.*, p. 212 et E. Doutté, *op. cit.*, p. 36.

(6) M. Doutté, *op. cit.* p. 130, emploie le terme d' *'Azima*, invocation à caractère de contrainte; cf. également p. 121 a. s. des noms de démons invoqués dans les incantations.

modérément, puis très fortement, jusqu'à ce que le *Djinn* qui le terrasse soit forcé, grâce aux noms d'Allah et des démons répétés plusieurs fois par le Taleb, de quitter son faible corps.

A remarquer que les Arabes, même les plus instruits, se servent presque toujours de ces noms, mais n'osent pas les appeler ainsi, à cause de la religion, qui exclut complètement ces sortes de croyances.

Quelquefois même, il y a un dialogue entre le *Fekih* et le *Djinn*. Le premier l'exhorte à sortir et le second réplique, par la bouche du malade, au milieu de mots entrecoupés de souffles et de soupirs, qu'il ne sortira que deux ans après et qu'au bout d'un an il se déplacera dans un autre membre. Le *Fekih* alors, faisant tous ses efforts pour que sa raison soit toujours présente, n'accepte aucune de ces conditions et continue sa *Tazima* jusqu'à ce que le *Djinn* sorte et que le malade ouvre les yeux.

Par ce qui précède, on voit que les Marocains, en plus des médicaments usuels, traitent toutes les maladies qui sont d'origine et de causes occultes, c'est-à-dire qui ne présentent aucun symptôme sur lequel ils puissent établir une ressemblance avec d'autres maladies connues, par des préservatifs et par des amulettes.

Parmi ces maladies qui n'atteignent, à leur dire, que des gens de mauvaise foi ou dénués de toute instruction coranique, à tel point qu'ils ne puissent réciter un verset du Coran (incontestable préservatif au moment opportun), sont : l'épilepsie, la danse de Saint-Guy, etc., considérées comme absolument incurables par les médicaments artificiels, c'est-à-dire usuels.

La prépondérance des préservatifs et des talismans dans tout le pays est jusqu'à présent incontestable et revêt même un caractère magico-religieux. Aussi les Marabouts sont-ils regardés comme les seuls gardiens de la santé publique.

Sidi bel Abbas, de Marrakech, est surnommé le guérisseur des yeux, car il guérit par sa *Baraka* toutes les maladies oculaires (1). Aussi on n'entend jamais un aveugle invoquer d'autre nom que celui d'Allah et le sien.

Bien d'autres encore, moins célèbres, dont les fils et les petit-fils jouissent d'une popularité fort rare, sont renommés pour leur action bienfaisante sur tous les maux.

Quelquefois, quand la douleur est assez vive et que le malade, las d'attendre les secours promis par le *Fekih*, perd toute patience, on lui enduit

(1) Cf. De la Martinière, *Souvenirs du Maroc*. Paris, Plon, s. d., p. 219. Sur *Sidi ben Abbas es Sebti* (1130-1204) le célèbre patron de la ville de Marrakech, cf. L. Brunot, *La mer dans les trad. et les industr. indig. à Rabat et Salé*. Paris, 1921, p. 58. et les indications bibliographiques qui y sont données; E. Vaffier, *Revue France-Maroc*, sept. 1918.

toute la partie endolorie avec de la terre prise dans le mausolée de certains Saints et mélangée dans une petite boîte avec l'eau des ablutions, considérée comme eau bénite.

Même contre des maladies congénitales, on emploie des fragments de Sourates écrits sur la coque d'un œuf cru, facile à laver, ou simplement sur du papier, avec du safran. L'eau de ce bain est recueillie dans un petit vase ou dans un récipient quelconque, puis, deux ou trois fois par jour, on en donne une gorgée au malade.

Si ce dernier n'est pas guéri au bout d'un certain temps, comme le prétendaient les pronostiqueurs, la cause en est attribuée à sa non croyance et à son infidélité, ce qui explique pourquoi le *Taleb* ne veut jamais délivrer des amulettes aux *Nsâra* (infidèles chrétiens), car, prétend-il, l'effet sédatif n'aura pas d'action sur eux.

Toutes les mesures prophylactiques sont négligées, ou du moins regardées comme interdites par la religion.

Pour anéantir l'effet des *Rih* (maladies épidémiques) ou simplement l'atténuer, on met à l'heure du coucher un peu de levain ou pâte trempée dans de l'huile d'Argan, ou d'olive, sur tous les seuils des maisons, et, le lendemain, on se parfume avec du Benjoin, odeur préférée des êtres invisibles (1).

D'autres maux sont guérissables exclusivement par les danses usitées dans la *Zaouia* par les adeptes de certaines confréries, en particulier par les *Gue-naoua*. Ces derniers célèbrent une fête annuelle, nocturne, qu'ils appellent la *Derdba*, où ils immolent en l'honneur de leurs saints patrons (2) un certain nombre de bœufs, de moutons et de poules, choisis pour la taille et pour la couleur.

Ils font cuire la viande d'une façon particulière, sans sel (3), et dans la *Zaouia* même, appelée la *Zeriba* (chaunière), tous les fidèles, après avoir montré, par la danse, leur dévouement à la confrérie, le troisième jour, malades ou non, prennent part à ce repas collectif qui les assure contre toutes les maladies occultes pendant une année entière.

(1) Cf. Doulté, *op. cit.*, p. 72 sur la magie des parfums. On distingue le Benjoin blanc : *Djaoui el Abiod*, du Benjoin noir : *Djaoui el Akhal*, qui font partie des sept parfums : *Seba' boukhourat*.

(2) Ils se réclament du cheikh de Bagdad Sidi Abd'el Qader el Djilani et le fondateur de leur confrérie serait Sidi Bellal, esclave du prophète, mais en réalité l'intervention des démons y joue un rôle plus important que celle des saints. Cf. Michaux-Bellaire, *Rev. du Monde Musulm.*, 1910, p. 422.

(3) Dr Mauchamp, *op. cit.*, p. 193; *Villes et Tribus du Maroc : Casablanca*, t. I, p. 64. Les esprits n'aiment que des mets sans assaisonnements; une partie du bouillon sert à asperger les murs et le sol, comme exorcisme. La *Derdba* se tient pendant le mois de Chaa'ban.

Même ceux qui sont loin, et qui ne peuvent par conséquent, participer à cette fête, à cause de leur état de santé, doivent recevoir, moyennant une offrande, un peu de la viande de ce repas.

Les femmes forment plus des trois quarts des adeptes.

A cela, il faut ajouter un grand nombre de femmes, stériles pour la plupart, qui viennent chaque année grossir la foule des croyants. Celles-ci font généralement des vœux surprenants.

SOINS A PRENDRE POUR LES AMULETTES

Tout malade, porteur d'une amulette, d'un préservatif ou d'un talisman (*Sbouh* (1), *Hiljab* ou *Tlâsm*), doit éviter, autant qu'il lui est possible, l'odeur du *Fassoukh*, mélange résineux ayant la propriété de détruire, ou du moins, de ralentir l'effet bienfaisant de ces écrits. Ce dernier, croit-on, vu son odeur désagréable et presque nauséabonde, épouvante les *Moualine Lemkan* (éternels propriétaires de l'endroit), qui, seuls, peuvent entendre les plaintes des humains.

Excepté une seule amulette faite d'une façon spéciale, et que les *Tolba* ne peuvent pas tous faire, appelée : *Hardj Mordjana* (2) (préservatif de corail), toutes les autres s'annulent par le puissant effet du *Fassoukh*. Certains m'ont déclaré que même le feu ne détruit pas son action. Quant aux *Moualine Lemkann* énoncés plus haut, ils sont considérés comme des anges judiciaires. Ils nous serviront dans l'autre monde de témoins dans tout ce que nous avons fait de bien ou de mal ici-bas. Comme agents de renseignements d'Allah, ils rendent de grands services à tous les humains qui ont le bonheur de s'attirer leur estime et leur sympathie par des offrandes et par des prières. Aussi on voit partout, au Maroc, des gens même instruits, qui, surtout lorsqu'ils veulent changer de résidence, répètent des supplications et placent dans toutes les pièces une pâte farineuse, fade et pas cuite, préparée avec de l'huile d'olive, par une femme âgée, *hadja*, (arrivée de pèlerinage) et dont la sagesse ne laisse aucun doute.

DE QUELQUES PLANTES EMPLOYÉES COMME REMÈDES PAR LES INDIGÈNES

1. — *Thym Zaâter*. — Très bon pour l'estomac. — On le boit avec de l'eau ou du lait.

(1) Plur. de *سب*, corde, morceau de linge.

(2) Prononciation locale de *حرز* amulette. Cf. Doutté, *op. cit.*, p. 146 et suiv. Depont et Coppolani, *Les confréries relig. musulm.*, Alger, 1897, p. 139 spécialement sur le *Herz Mordjana*.

2. — Menthe sauvage *Fliou*, employée également pour les maux d'estomac. On la fait cuire avec la *Tchicha* (1).

3. — Lavande sauvage *Halhal* (2), très bonne aussi pour l'estomac. On la boit dans du thé. — Très bonne aussi pour la maladie appelée *Slassil*.

4. — Bugle musqué, appelé *Chendgoura* (3) et une autre plante, dite *Ouden El Hallouf* (4), que les femmes font cuire et mangent pour leur permettre d'enfanter.

5. — *Thapsia Garganica*, appelé *Driass* (5). On fait bouillir cette plante avec du blé, puis on laisse sécher le blé et on le moule. Les femmes mettent ensuite cette farine dans la *Tchicha* et la mangent trois fois de suite. Elles peuvent ensuite avoir des enfants.

6. — *Cynodum Dactylum*, appelé *Nejem* (6). On fait bouillir les racines de cette plante, puis on les brûle, et celui qui est atteint de la maladie dite *Slassil* se parfume avec. Dieu le guérit rapidement.

7. — *Thuya*, appelé *Arar* (7), abortif en infusions.

8. — Laurier-rose, appelé *Defla*. Même propriété que la précédente.

THÉRAPEUTIQUE CHIRURGICALE DANS LES MALADIES DES YEUX.

M'étant entretenu avec un oculiste arabe du nom de *Mohammed bel Lhassen Dadsî*, j'ai recueilli les renseignements suivants en ce qui concerne l'oculistique indigène :

(1) C'est la nourriture bien connue des pauvres en pays berbère : blé grillé écrasé et bouilli avec de l'eau et un peu de beurre.

(2) Au Maghreb ce mot désigne la *Lavandula Stoechas* L. Cf. Ibn Baït., n° 692. Quant au terme de *Slassil*, nous n'avons pas trouvé d'affection désignée sous ce nom; peut-être faut-il lire simplement سلس pour *Salis el bouf*, incontinence d'urine.

(3) شندفورة *Teucrium Chamaepitys* L. Cf. *Tohfa*, p. 22, ou *Ajuga Iva* Schreb.

(4) Cf. *supra*, p. 325, note 3.

(5) Mot berbère, on trouve aussi *Aderias* et *Dries*. Cf. Laoust, *op. cit.*, p. 505; Salmon *op. cit.* p. 8 (note).

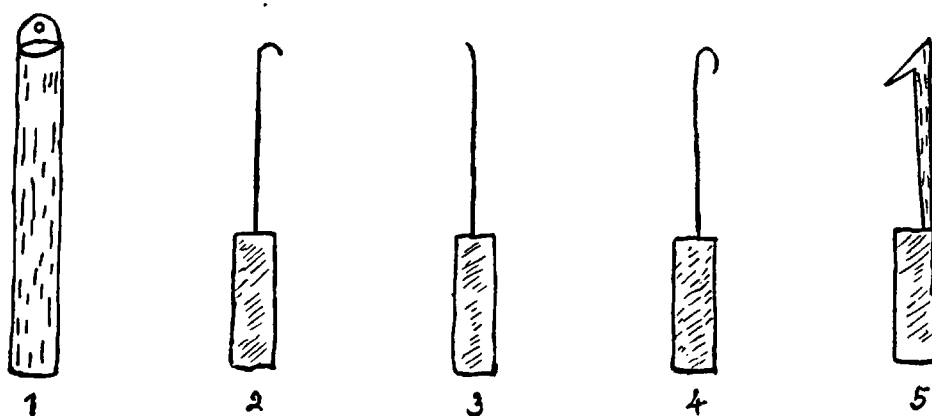
(6) نجم c'est le gros Chiodent d'Italie.

(7) Le mot d'عرعر désigne indistinctement au Maroc les différentes sortes de Cyprès, de *Thuya* et de *Genévrier*. Cf. Boudy. *Les Forêts du Maroc*, in *Rev. France-Maroc*, 15 juillet 1919, p. 186. Certaines espèces seulement comme le *Juniperus Sabina* sont douées des propriétés indiquées. Le Dr Leclerc (*Traité des Simples d'Ibn Baïtar*, n° 1528), traduit le terme d'*Arar* par *Juniperus*.

1° Traitement de la dacryocystite, taies de la cornée, trachomes, conjonctivites. Le *maallem* fait une pointe de feu dans la région temporale, du côté de l'œil atteint. Il se sert de l'instrument appelé *mahouar áfia* (fig. 2) (1), qui rappelle nos anciens cautères; ensuite, il passe du *Kolh* ou de l'antimoine (2).

2° Pour la cataracte. Il se sert du *merroud* (fig. 3) (3), poinçon en cuivre, qu'il enfonce dans l'angle externe de l'œil pour essayer de réaliser la luxation du cristallin. Il a obtenu certains résultats.

3° Pour le traitement de l'ectropion et entropion, il réalise les sutures



par le *mokhtaf* (fig. 4) (4), sorte d'aiguille courbe, et fait des pointes de feu au-dessus de la paupière lésée avec l'*amakod* (fig. 5) (5).

4° Pour le blépharospasme clonique, il fait une pointe de feu à l'angle supéro-interne de l'œil malade et applique du *kolh*.

(1) Fig. 2 *محوار* Ar.

(2) Le terme de *كحل* désigne habituellement le collyre sec au sulfure d'antimoine et la stibine elle-même, mais la pharmacopée arabe classique emploie ce terme pour différents collyres : collyre jaune *كحل أصفر* au Curcuma; collyre gris *كحل اغمبر* contenant de l'oxyde de zinc, etc. Cf. D^r Sanguinetti, *op. cit.*, p. 124. L'antimoine *انتمد* est proprement le *Kohl el Asouad* : cf. Ibn Bait., n° 1898. Au Maroc on distingue le *kohl* du Sahara de celui de la Mecque; ce dernier est appelé *كحل الآزرف* car il contient de l'oxyde de zinc ou *توتيا*. Le *Kohl blanc*, en berbère *Tazouli*, est de la Galène (sulfure de plomb).

(3) Fig. 3 *مرود* Ar.

(4) Fig. 4 *مخطاف* Ar.

(5) Fig. 5. Mot berbère, racine *Ek'k'ed*, cautériser.

5° Il opère le strabisme par la section du muscle.

Tous ces traitements se terminent par une application de *kolh*, gardé précieusement dans un bout de roseau (1). Le *kolh* blanc du Tafilalet, *Tazouit*, est très apprécié en oculistique.

Agadir, le 10 février 1918.

D^r BULT.

(1) *فص*. On est évidemment très loin de la riche instrumentation des chirurgiens arabes du Moyen-Age, décrite dans la *Chirurgie* d'Aboul-Qâsim ez-Zahraoui (Abulcasis) Ed. Channing, 1778, t. I et trad. du D^r Leclerc. Paris, Baillière, 1881.

Un saint musulman de Salé : Sidi El-Abd el-Medloun.

Les vieilles gens racontent que El-Abd El-Medloun, turc d'origine et dont le nom véritable est depuis longtemps oublié était boucher à Salé.

Une femme voilée s'arrêta un jour devant son étalage et sembla un instant convoiter du regard les tranches de foie qu'il vendait.

Quand elle fut passée, El-Abd El-Medloun, ayant deviné son désir, chargea un de ses apprentis de la rejoindre pour lui remettre la part de foie sur laquelle ses regards étaient tombés.

La femme était enceinte. Or chacun sait qu'il est de son devoir, dans un cas semblable, de contenter les caprices de la future mère; faute de quoi, en effet, il est déclaré responsable de l'accident qui peut résulter d'une contrariété aussi légère soit-elle, anomalie de l'enfant, voire même sa mort, car c'est le petit être à naître qui, selon la croyance indigène, réclame impérieusement toutes les bonnes choses dont le fumet parvient jusqu'à lui.

Rentrée chez elle, la femme s'empresse d'accommoder le foie et d'y goûter puis elle le servit à son mari lorsqu'il fut de retour; elle allait lui expliquer son aventure quand il lui demanda sévèrement d'où provenait cette nourriture. Il entra dans une violente colère en apprenant la générosité d'El-Abd El-Medloun; il accusa sa femme d'avoir manqué à ses devoirs en acceptant quelque chose d'un étranger, la frappa rudement et la tua. En mourant, elle accoucha de trois enfants, deux garçons et une fille qui vinrent au monde en tenant chacun dans leurs petites mains un morceau de foie qu'ils suçaient avidement.

Ce spectacle, loin de calmer la fureur du père, l'irrita davantage : il ôta la vie aux trois innocents puis se précipita à la recherche d'El-Abd El-Medloun qu'il tua également; après quoi, conscient de son crime, il se donna lui-même la mort.

Le boucher fut enterré dans le cimetière situé, à Salé, immédiatement derrière Bâb Fâs.

Le soir de cette malheureuse journée, lorsque le gardien, avant de fermer la porte, cria selon la coutume : « que celui qui est encore dehors s'empresse de rentrer », une voix sortant de la tombe fraîchement recouverte se fit entendre disant : « Il n'y a plus dehors qu'un serviteur de Dieu, victime d'une iniquité » (en arabe « Abd Medloun »), appellation demeurée à la victime que l'on reconnut alors pour un saint personnage et à qui les fidèles élevèrent aussitôt un marabout.

Resté, dans la pensée du peuple, l'ami, le protecteur de l'enfance, son tombeau est visité constamment aujourd'hui par les petites musulmanes qui ont entrepris l'apprentissage du tapis et de la broderie et que son influence est

censée faciliter. Les visites ont lieu d'un bout de l'année à l'autre et à toutes les heures du jour. Les jeunes apprenties, élèves d'un même atelier, parentes ou voisines qui vont en « ziara » emportent du raisin sec qui est partagé sur la tombe du saint et mangé immédiatement, ou bien, elles étalent, également sur la pierre mortuaire, une mixture composée de la cendre provenant de l'incinération de brins de laine pour les tapisseries, de soie pour les brodeuses, mêlée à du miel et que chacune lèche à tour de rôle en adressant au saint des invocations :

« Sidi El-Abd El-Medloun, donne-moi la compréhension!
Si je parviens à apprendre quelque chose, je t'apporterai un cierge ».

Un mendiant qui s'est institué le gardien (moqaddem) du sanctuaire reçoit, au nom du saint, à qui on ne connaît aucune descendance, les offrandes qui lui sont faites.

S. D. AMNOR-BOUILLOT,
Directrice de l'École de fillettes musulmanes de Salé.

L'Industrie du Fer chez les Berbères du Maroc.**HAUTS-FOURNEAUX BERBÈRES DES AIT CHITACHEN.**

Ce fut tout à fait par hasard que nous les découvrîmes, le 13 octobre 1919, au cours d'une tournée médicale dans le Sud de Demnat.

Partis de ce point, au matin, par le pittoresque Imi-n-Ifri, nous passons vers midi la crête aride du Djebel Aori et le triste plateau qui lui fait suite. De là, nous redescendîmes presque à pic, dans le lit même de l'assif-n-Oufad, branche mère de l'assif Ihouariden, lui-même affluent, et non des moindres, de l'Oued el-Akhder (Tessaout Fouqia).

Le site, déjà sévère, s'assombrit ici, jusqu'à l'oppression ; le cours d'eau s'est frayé un pénible chemin dans des gorges de plus en plus étroites, striées de roches alternativement rouges et noires. Des cluses infernales succèdent aux falaises abruptes que prennent d'assaut les troupeaux d'euphorbes cactoïdes, à la pâle couleur verte.

Un sentier difficile (et pourtant il est un fragment de la grande voie de Demnat au Dades), remonte les méandres de l'oued ; il nous mène à l'étape : le village d'Oufad, dans la tribu des Ait Chitachen.

Le cheikh, un berbère bien éveillé, poil roux et yeux verts, nous installe dans la plus confortable mesure : celle d'une veuve, qui nous offre la plus franche des hospitalités. Notre chambre s'ouvre sur une terrasse d'où nous pouvons contempler le rude panorama.

Nous sommes ici au confluent à peine élargi de deux étroites vallées : celle de l'assif-n-Tifni au sud, elle descend du Tizi-efdghat, et celle de l'assif-n-Tighli à l'ouest, venue, elle, du Tizi-n-Oualmeghra.

Le confluent lui-même porte quelques maigres champs enfouis en étage, sous d'immenses noyers déjà dorés par les premières atteintes d'un hiver précoce.

Un cirque d'énormes rochers ferme l'horizon bordant la vallée de lignes de faite aiguës qui se matelassent de brumes. Une crête secondaire détachée de la muraille de l'est, la divise : le versant nord, celui qui se présente à notre vue veiné d'étranges traînées noires, descend en éboulis, jusqu'à l'oued.

Et, dans ce paysage sinistre, par le silence d'un crépuscule d'automne, à mesure que l'ombre s'étend, montent des lueurs d'abord clignotantes et incertaines, puis de plus en plus précises, vives, éclatantes, comme seul en jette un foyer activé par un violent courant d'air.

Toute la nuit, sur la crête secondaire, des clartés veillent ; ce sont, paraît-il, les hauts-fourneaux berbères, que, dès l'aube, nous nous empressons d'aller visiter.

L'escalade de la montagne est rude, mais nous sommes pleinement récompensés de nos peines. Le vague sentier frayé parmi le chaos des roches



FIG. 1. — Haut-fourneau de forge, Tighli Oufad (Ait Chitachen).

sombres, traverse le village des Ait Hammani-n-Ouggouguen. L'usine, s'il est permis de lui donner ce nom, est tout au-dessus, tapie au sommet même de la crête.

Elle se compose d'un hangar dont le fond s'appuie au rocher, et qui

s'ouvre, face au nord, sur la vallée. Sa terrasse, de simple terre battue, comme toutes celles de la région, est supportée par de grossiers piliers faits de troncs d'arbres. Le hangar est divisé en trois parties, qui sont, de l'est à l'ouest : une aire où l'on concasse le minerai, le haut-fourneau et une forge (fig. 1).

Le minerai provient de la région elle-même; il est extrait du flanc de la

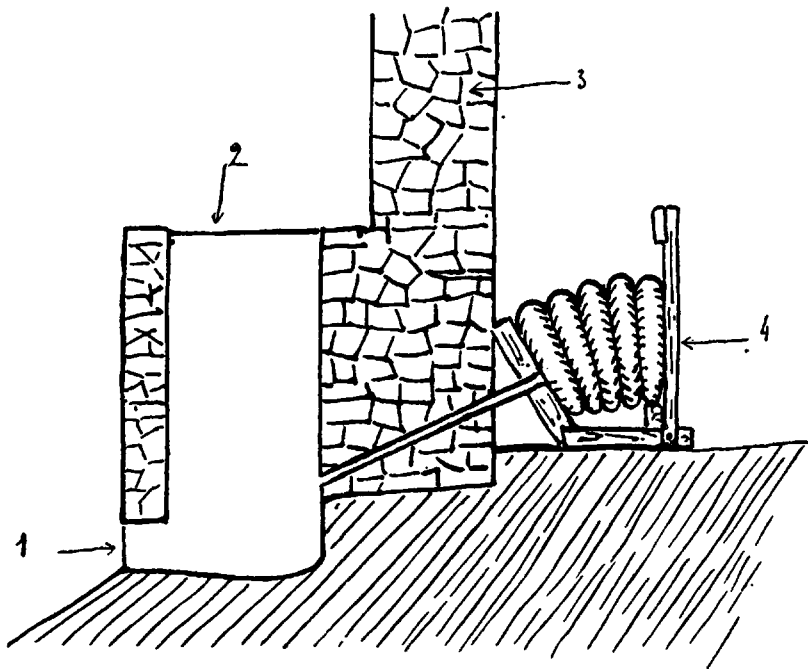


FIG. 2. — Schéma du haut-fourneau.

montagne, dans des endroits très accessibles; nous avons pu en voir plusieurs spécimens tout le long de l'assif-n-Tighli, en remontant vers le Tizin-Oualmeghra. Les mineurs se contentent de creuser une petite excavation qu'ils abandonnent pour une autre, dès que sa profondeur atteint deux mètres environ. Le minerai paraît très abondant et riche en fer, comme nous pourrions le voir au cours de sa manipulation.

Le minerai transporté de la mine à l'usine est concassé sur le terre-plein réservé à cet usage à droite du fourneau. Des ânes apportent le combustible : du charbon de bois fabriqué dans le pays même, ce qui explique en partie le caractère désolé de la région et aussi la production limitée du métal.

Le haut-fourneau (fig. 2) est d'une simplicité rare. Il se compose d'un corps central, auquel est adapté une puissante soufflerie.

Le fourneau, intérieurement, représente une base rectangulaire (50 centimètres sur 1^m,50 et 1^m,75 de haut). La partie inférieure est faite du roc évidé en une profonde rigole et la partie supérieure de murs en pierre solidement maçonnés et primitivement couverts d'un enduit (1 et 2). L'extrémité supérieure s'ouvre largement à l'air libre. La face antérieure présente en contre-bas une petite ouverture carrée en forme de porte. A la partie postérieure, la maçonnerie s'élève massive, d'un mètre environ : c'est le contre-feu (3), qui, à la fois, protège la soufflerie et sert de support à la terrasse qui tient lieu de toiture.

Sous cet abri, et en arrière du fourneau, est établie la soufflerie (4). Celle-ci n'offre de particulier que ses dimensions bien au-dessus de l'ordinaire; elle n'est d'ailleurs pas spéciale à cette région, et on en trouve une excellente description dans l'ouvrage de Hanoteau et Letourneux sur les Kabyles :

« En arrière du contre-feu sont placés parallèlement l'un à l'autre, et très rapprochés, deux soufflets ayant la forme de cylindres de 70 centimètres de diamètre et de 1 mètre de longueur. Chaque soufflet est formé d'une peau de bœuf tendue de cerceaux en bois, auxquels elle est fixée au moyen de fils. L'une des extrémités de cette peau est clouée à une planche fixe, placée à 30 ou 40 centimètres du contre-feu et percée d'un trou, dans lequel s'adapte la buse. L'autre est clouée sur une seconde planche, distante de la première, de toute la longueur du soufflet, et pouvant se mouvoir autour d'un axe horizontal, disposé à la partie inférieure sur des tourillons, de manière à former, lorsqu'on le met en mouvement, un angle de 45 degrés avec l'axe du cylindre. C'est dans cette planche qu'est pratiquée la soupape. Lorsqu'elle est mise en mouvement, ce qui se fait au moyen d'une poignée placée à la partie supérieure, l'air est comprimé dans l'intérieur du soufflet et s'échappe par la buse. Les buses des deux soufflets se réunissent, mais sans se confondre, dans le trou qui traverse le contre-feu et correspond au foyer de la forge. »

Ajoutons que cette soufflerie est à mouvements alternatifs et qu'elle exige deux hommes pour son maniement.

Le charbon et le minerai sont introduits en couches stratifiées par l'ouverture supérieure du fourneau; le feu y est mis, vivement activé par le jeu des soufflets. L'orifice de charge et celui qui sert de dégagement à la fumée est donc le même. A mesure que le niveau du combustible baisse, on recharge l'appareil, tandis qu'un homme armé d'un crochet de fer monté sur une tige de bois, enlève les scories par l'ouverture du bas. Les scories, entraînées par leur propre poids le long de la pente de la montagne, forment ces traînées noires qui donnent son aspect étrange au paysage.

L'opération de la fonte du métal dure quarante-huit heures; après quoi, on laisse refroidir le tout et on extrait le lingot par l'orifice inférieur du four. Ce lingot, impur et spongieux, a épousé exactement le fond de la

cavité où se sont rassemblées les gouttes du métal en fusion; il mesure approximativement 1^m,50 de long, 30 centimètres de large et 20 centimètres d'épaisseur. Sa face inférieure est convexe; quant à sa face supérieure, inégale et rugueuse, elle porte des fragments de charbon non entièrement brûlé et des scories; elle est assez l'image d'une mer figée.

A ce moment, on procède à l'épuration du minerai. La soufflerie est détachée du four, et, par un mouvement de translation à gauche, adaptée à la forge, qui, elle, ne diffère aucunement d'une forge berbère. Là, le lingot est divisé en petits morceaux et le laitier en est expulsé au marteau. Le fer, dorénavant prêt à servir, est entassé dans un coin. A l'époque des labours, le cultivateur vient en acheter des parcelles, jour de souq ou non, nous explique-t-on, et il le fait souvent transformer sur place en un de ces socs de charrue connus, dans toute la contrée, sous le nom de « socs de Demnat ».

L'outil ainsi obtenu ne peut être comparé à celui que les ma'alem forgent avec le fer d'importation; bien que fait d'une matière très dure, il se fendille et s'ébrèche facilement dès qu'on frappe dessus pour l'ajuster à la charrue. C'est un article de qualité inférieure.

Le fer des Ait Chitachen ne paraît pas employé à d'autres usages.

Cette préparation du fer, telle que nous venons de la décrire, constitue un procédé direct, le plus primitif de tous et qui n'est plus guère employé que dans les pays les moins civilisés, comme le Soudan.

Il y a une cinquantaine d'années, on pouvait le voir encore fonctionner en Finlande. Mais si la fabrication était la même, les dimensions des fours berbères sont bien plus considérables et le lingot produit bien plus pesant.

Il y a lieu de se demander si cette industrie, rare dans la montagne, — nous ne savons pas qu'elle ait été déjà signalée — est née du lieu même ou a été importée.

La nomenclature des différentes parties du four et des instruments, quelques imprécises que soient ses indications, semblerait le laisser supposer :

Le soufflet a gardé son appellation arabe : *lkir*; il est, d'ailleurs, d'un modèle courant employé par beaucoup de forgerons sédentaires; il est remarquablement bien construit et tranche par son aspect soigné avec la rusticité des autres instruments. Il semble donc importé, ou bien il représente un perfectionnement d'origine étrangère d'un outil primitif, aujourd'hui disparu.

Les autres noms arabes s'appliquent :

A la planche inclinée à 45 degrés sur laquelle sont fixées les peaux des soufflets : *sder elkir*, la poitrine du soufflet;

Au minerai : *Imaaden lhadi*;

Au crochet spécial qui sert à retirer les scories : *sfoud*, substantif arabe parfois berbérisé en *asfoud* par la préfixation d'un *a*.

Quant aux mots berbères employés, le four s'appelle *tinzer*, qui signifie « narine », et l'orifice d'éjection : *imi-n-tinzer*, « la bouche de la narine ». Les scories se nomment *tanight* : « la rouille », et les tuyères, *inifif* : « entonnoir », littéralement : « ce qui sert à verser ».

Nous voyons donc qu'aucun de ces mots n'appartient en propre à l'industrie du fer; ils ont été empruntés à la vie courante. Ceci plaide déjà en faveur de l'origine étrangère de cette industrie.

Cette hypothèse paraît se confirmer si l'on se rappelle l'état social des travailleurs du fer. Le mépris dans lequel ils vivent et qu'ils partagent avec les potiers, est bien connu. Misérables, ils sont mis à l'index de la population, ne peuvent être propriétaires et sont obligés de se marier toujours entre eux. « La fille du forgeron ne compte pas parmi les filles », dit un proverbe. Les forgerons, prétendent les Berbères, ne sont pas des Imazighen, et, si l'on demande à un forgeron s'il est amazigh, il répond : « je suis *amzil* », c'est-à-dire « forgeron », tout comme s'il s'agissait d'une autre race.

Nos Berbères de la vallée d'Oufad n'échappent pas à cette règle; leurs villages leur sont particuliers, ils forment une caste très fermée, dans laquelle la profession est héréditaire. Mais le droit de propriété ne leur est pas refusé; ils possèdent quelques maigres champs dans des districts qui paraissent rigoureusement délimités, ici, par l'oued.

Soumis par ailleurs à l'administration du cheikh d'Oufad, ils participent de ce chef aux corvées et aux harka de la tribu.

La corporation ne jouit d'ailleurs pas d'une bonne réputation : « ils volent le fer », nous dit-on; et comme explication à cette phrase ambiguë, les gens ajoutent : « ils volent le monde en pesant leur fer dans des balances falsifiées. » Cette accusation est peut-être injuste, mais on ne craint pas de les charger de tous les méfaits, tout comme s'ils étaient des Juifs, ces autres spécialistes du travail du fer.

Leurs calomniateurs sont naturellement parmi les cultivateurs, qui leur ont gardé une vieille rancune : « ceux qui pilent la terre, dit-on, ne font pas une action congrue; il y a là un grand péché. D'elle, les hommes ont été créés; celui qui la frappe, c'est comme s'il frappait son père et sa mère. »

L'antique haine, déjà apparente dans la Genèse, serait peut-être le vestige de guerres entre des autochtones, bergers ou agriculteurs, et des envahisseurs étrangers sachant travailler le fer.

Mais laissons un Berbère nous en raconter la cause :

« Les forgerons ne sont jamais riches. — Sidna Daoud était leur Cheikh. — En ce temps-là du monde, ils étaient comblés de richesses, et les fellah ne voulurent plus travailler pour eux. De leur côté, les forgerons ne voulurent plus forger des socs.

Alors, les fellahs se rendirent en pleurant chez Sidna Daoud : — Que vous arrive-t-il, ô fellah? — O Sidna Daoud, les forgerons regorgent de richesses, ils ne veulent plus nous forger des socs, bien que le temps des labours commence à passer. Sidna Daoud manda les forgerons. Quand ils furent là, il leur dit : — Pourquoi ne voulez-vous pas fabriquer des socs pour les fellah? Ils répondirent : « Sidna, nous n'avons pas le temps. — Pourquoi? répliqua Sidna Daoud. Ce n'est pas le temps qui vous manque, c'est vous qui êtes rassasiés. Alors, il se mit en colère et leur dit : — Partez, dorénavant, qu'aucun m'alleu ne s'enrichisse de sa profession. Depuis, les forgerons sont toujours pauvres; mais le fellah ne s'enrichit pas davantage en travaillant... sauf celui qui possède des brebis. »

Marrakech, 2 mai 1921.

D^{rs} A. PARIS et F. FERRIOL,
Médecins du groupe sanitaire mobile de l'Atlas.

Bibliographie

E. LÉVI-PROVENÇAL. — *Textes arabes de l'Oûargha*. Dialecte des Jbâla (Maroc septentrional). — Paris, Leroux, 1922, 1 vol. in-8°, 285 p. (*Publications de l'Institut des Hautes-Études Marocaines*, tome IX).

Les études dialectales d'arabe marocain ne chôment pas. L'an dernier, M. G.-S. Colin donnait ses *Notes sur le parler arabe du Nord de la Région de Taza*. Aujourd'hui, M. Lévi-Provençal publie ses *Textes arabes de l'Oûargha*, qu'il a recueillis au cours de l'année 1918 dans une région toute voisine de celle qu'a étudiée M. Colin.

C'est là une coïncidence heureuse qui permet de généraliser quelque peu, de déterminer certains caractères essentiels communs des parlers montagnards et de noter des points sur lesquels se produisent les différenciations dialectales.

J'aurai donné une idée générale de l'ouvrage de M. L.-P. et de sa méthode quand j'aurai dit que l'auteur a pris modèle sur les *Textes arabes de Tanger* de M. W. Marçais. Il est bon, en effet, que l'exploration linguistique d'un pays se poursuive avec une méthode cohérente, celle d'une étude initiale et fondamentale, à laquelle on se réfère constamment.

Les textes que M. Lévi-Provençal a recueillis appartiennent à un dialecte

de montagnards habitant le sud du massif du Jebel. Ce pays est traversé par la vallée moyenne de l'Oûargha, d'où le titre de l'œuvre. L'auteur a nettement délimité l'aire de ses recherches et a donné une carte, document précieux pour la carte linguistique à venir. M. Colin, également, en a donné une dans son travail. On s'aperçoit ainsi que ces deux études dialectales concernent des territoires contigus.

Les Jbâla ont des dialectes qui, dans l'ensemble, se distinguent des dialectes citadins d'une part, et des dialectes de l'Aroûbiya d'autre part. Sans doute, la *zawâj* marocaine y règne comme ailleurs. Cependant, des particularités phonétiques et une morphologie un peu spéciale, plus que le lexique lui-même, accusent une originalité linguistique indéniable. A quoi attribuer cette originalité? A l'influence littéraire d'une arabisation qu'on dit récente? Aux réactions de la langue berbère anciennement parlée chez les Jbâla? On peut faire à ce sujet beaucoup de suppositions. Le problème reste entier malgré les hypothèses proposées, et non démontrées, parce que nous ne savons pas exactement quand et comment les Jbâla se sont mis à parler l'arabe. M. Lévi-Provençal s'est contenté de décrire un dialecte à un moment déterminé de son évolution, sans plus; il

était difficile de procéder autrement.

L'ouvrage de M. Lévi-Provençal débute par une liste des toponymes des tribus Jbâla riveraines de l'Oûargha moyen : noms de tribus, de villages, des marabouts notables et de Chorfa installés dans chaque tribu. Cette liste offre d'autant plus d'importance qu'il s'agit d'une monographie de dialecte rural. On y trouve en abondance, des noms berbères, qui décèlent la langue originelle des Jbâla.

La bibliographie, qui vient après la toponymie, est nettement marocaine. M. Lévi-Provençal restreint ses investigations au Maroc et c'est son droit ; dans un travail de ce genre, il faut comparer le dialecte étudié à d'autres dialectes pour en faire ressortir les caractères originaux ; établir cette comparaison avec tous les dialectes arabes connus comme l'a fait M. Marçais dans ses textes de Tanger est une méthode qui vise à l'étude générale des parlers arabes ; établir cette comparaison avec le plus grand nombre possible de dialectes strictement marocains est une autre méthode qui vise à l'exploration approfondie d'un domaine bien délimité. L'école marocaine choisit de plus en plus la deuxième méthode, les documents sur les dialectes marocains devenant de plus en plus nombreux et révélant une diversité suffisante pour absorber toute l'attention d'un auteur.

Le système de transcription adopté par M. Lévi-Provençal est celui que M. W. Marçais a forgé pour ses textes arabes de Tanger avec une légère modification pour les voyelles, modification qui consiste uniquement dans le non-emploi de quelques signes notant des nuances

très délicates. Pour tous les dialectes arabes marocains, le système de M. W. Marçais restera un modèle complet que l'on imitera plus ou moins, selon les particularités des dialectes étudiés et selon aussi, il faut bien l'avouer, les aptitudes auditives des enquêteurs, du moins en ce qui concerne les voyelles. L'exposé d'un système de transcription suffit à lui seul à donner un aperçu assez complet de l'armature phonétique d'un dialecte. La phonétique des Jbâla n'apparaît pas comme très sensiblement différente de celle des villes dont le parler a été étudié. \int affriquée dentale sourde remplace ت et ث, ξ pour ج est une spirante cacuminale sonore et est considérée comme lettre solaire ; enfin $g = \text{ج}$ reste ferme et ne passe à g que dans les mots empruntés à l'Aroubiya. Il est curieux de remarquer combien ce dialecte de montagnards est bien plus près des dialectes citadins, par sa phonétique, comme par sa morphologie, que les parlers purement arabes des ruraux de la plaine, les gens de l'Aroubiya. Il y aura un jour à éclairer cette question par un peu d'histoire et un peu de géographie humaine. Il semble bien, d'une part, que les Berbères, les Jbâla et les Rifains plus particulièrement, aient été appelés à repeupler les villes après les massacres qui suivent inévitablement les conquêtes, et, d'autre part, que de nombreux individus de ces populations aient émigré spontanément vers les villes tandis que les Arabes restaient indéfectiblement attachés à leurs douars et à leurs troupeaux.

Avant ses textes, M. Lévi-Provençal donne au lecteur vingt pages d'observations sur les particularités morpholo-

giques du dialecte qu'il étudie. Entendons-nous bien : il ne donne pas une morphologie entière même esquissée; il nous met simplement en face des caractéristiques morphologiques du dialecte, celles qui en font l'originalité; il évite ainsi au lecteur la peine de faire des recherches peut-être longues, souvent incertaines quant au résultat, dans les textes eux-mêmes. De ce fait, il faudrait citer les vingt pages en question pour donner une idée de la morphologie spéciale au dialecte des Jbâla. Notons simplement que la conjugaison du verbe à l'imparfait, par la préfixation de *a* et par le changement du préfixe *l* en *d* est identique ou presque à celle des Tsoul et des Branès étudiée par M. Colin, p. 97-98. La disparition du *chedda* final dans les verbes sourds est un fait que l'on retrouve dans tout le Maroc et qui s'étend également à tous les mots des racines sourdes : ex. Rabat, Tanger, Fès, *mẓāṛ* « tiroir », plur. *mẓōra*, pour *مِجْر*; *mḡāṣ* « ciseau » plur. *mḡōṣa*, pour *مِغْس*; V. également Colin, p. 55; le phénomène se poursuit même d'une façon générale chaque fois que la gémifiée forme une syllabe, *تعلموا* devient plutôt *ʔ=álmō* que *ʔ=áll=mo*. — Le verbe *kel* « manger » (p. 26) présente, comme on s'y attend, une irrégularité spéciale au dialecte : alors que Fès conjugue tout le verbe sur la racine *kel*, les Jbâla de l'Oûargha ont *kel* au parfait et *jakol* à l'imparfait. Pour l'étude des formes verbales dérivées, M. L.-P. a suivi la nomenclature des grammaires classiques; ce procédé, qui a des avantages et qu'on ne saurait abandonner complètement, a cependant l'inconvénient

de mettre sur le même plan des formes très vivantes et d'autres qui ne le sont plus; les verbes de la IV^e forme et beaucoup de la VIII^e, comme le signale l'auteur (p. 30), sont devenus des verbes de la forme fondamentale. En réalité ces formes n'existent plus. On ne relève pas dans le dialecte des Jbâla de l'Oûargha la forme passive *تعمل* obtenue par la préfixation de *ʔ* à la forme fondamentale, passif très communément employé dans les villes du Maroc; par contre on y trouve la VII^e f. *أعمل* qui n'existe pas dans les parlers citadins. Enfin, on relève un passif obtenu par la vocalisation en *a* de la seconde radicale : *qbaḍō* « ils ont été arrêtés » de « *qēbḍō* ils ont arrêté »; ce passif, qui est rare dans le dialecte, se retrouve, également rare, au Nord de Taza : cf. Colin p. 100; on ne l'emploie pas dans les villes. Les notes de morphologie se terminent par une liste des principales particules; l'idée de la relever est heureuse car un dialecte se caractérise plus par ses « mots-outils » (cf. F. Brunot, *la Pensée et la Langue*, p. 5) que par sa morphologie ou son lexique.

On arrive ainsi aux textes, convenablement préparé pour les comprendre. Les dix-sept premiers concernent le folklore; il est bon de donner des textes de folklore pour caractériser un dialecte parce que les contes se retrouvant ailleurs dans d'autres dialectes, on peut ainsi les comparer plus facilement entre eux sur des textes dont le fond est commun. Le texte XVIII, dans le parler un peu spécial des Beni-Zeroual, concerne le grand santon de la région, Moulay Bou Chta; le texte XIX, également des Beni Zeroual, relève de l'éth-

nographie traditionnelle; suivent une note sur la fabrication des ceintures, une chanson et de nombreux proverbes. Ainsi, la physionomie du dialecte apparaît entièrement. Des notes nombreuses accompagnent les traductions, constituant un véritable commentaire ethnographique. Bien que la tentation de se livrer à des digressions ethnographiques soit très forte quand on relève des textes, l'auteur a su s'en défendre; le linguiste ne peut que l'en féliciter et l'ethnographe ne lui en voudra pas; il est bon que chaque matière soit traitée à part.

L'étude de M. Lévi-Provençal se termine par des observations lexicographiques; l'auteur relève, sous la forme d'un dictionnaire, les mots qui demandent un commentaire. Les racines de ces mots ne sont pas étudiées entièrement, j'entends par là que tous les dérivés de chaque racine n'ont pas été examinés; seul, le mot est étudié dans l'aspect qu'il a dans les textes. Ces notes lexicologiques ont l'intérêt qu'on devine: on s'aperçoit, en les lisant, que, à part quelques termes très spéciaux, le vocabulaire des Jbâla n'est pas sensiblement différent de celui du reste du Maroc occidental. Les comparaisons fréquentes que peut faire l'auteur avec les lexiques de Tanger, Larache, Rabat et Fès démontrent amplement l'existence d'une *κοινή* marocaine. Comme je le disais au début, M. Lévi-Provençal ne s'occupe que des parlers marocains et dans leur état actuel seulement, il ne fait aucune recherche d'étymologie; c'est de la lexicologie synchronique pourrait-on dire. Il y aurait lieu de poser de nouveau, à ce sujet, le problème « linguistique évolu-

tive ou linguistique descriptive », auquel s'est intéressé M. W. Marçais dans la *Revue des Études Anciennes*, 1920, à propos de l'ouvrage de M. Feghali concernant le parler arabe de Kfar 'Abida. M. Feghali a repris la question à son tour dans la même revue, tome XXIII, 1921. Il est évident que la description d'un dialecte peut s'accompagner, sans qu'il y ait pour cela de confusion, de la comparaison constante avec l'arabe classique. Cependant M. Lévi-Provençal a préféré s'en tenir à une méthode hybride, suivant en cela l'exemple de la plupart des linguistes.

Les *Textes arabes de l'Oûargha*, que M. Lévi-Provençal a présentés comme thèse complémentaire pour le doctorat ès-lettres devant la Faculté d'Alger, constituent un apport très important à l'étude des dialectes marocains. On doit féliciter l'auteur d'avoir mis à profit son séjour dans le cercle de l'Oûargha comme officier de renseignements pour donner une étude définitive et complète d'un dialecte caractéristique.

L. BRUNOT.

L. BRUNOT. — *Yallah, ou l'arabe sans mystère*. Paris, Larose, 1922, 99 p.

Ce petit livre, écrit sur un ton aimable, avec un esprit sans cesse renouvelé, qui le rendent attrayant d'un bout à l'autre, n'en est pas moins une substantielle introduction à l'étude de l'arabe parlé au Maroc. Il s'adresse au grand public; mais les spécialistes mêmes y pourront trouver profit.

L'auteur s'est attaché avec raison à un dialecte particulier, celui de Rabat.

En des lignes savoureuses, il situe ce dialecte, qui est à l'arabe classique ce qu'un patois français est au latin, au berbère ce que le picard est au bas-breton. Sans doute, ce sont là des comparaisons ; du moins parlent-elles à l'esprit.

Abordant l'étude des sons, il met en relief la solidité des consonnes, leur caractère guttural et emphatique ; d'autre part, la faiblesse des voyelles qui se nuancent au gré des sons voisins et tendent, sauf la voyelle accentuée, à s'effacer. Peut-être un mot sur le rôle de l'accent aurait-il complété heureusement ce chapitre, car la disparition des syllabes atones semble être le fait de l'accent d'intensité, qui serait ainsi un des facteurs essentiels de l'évolution de l'arabe.

M. Brunot évite la classification traditionnelle des formes du verbe, telle qu'on la trouve dans les grammaires de l'arabe classique. De ces formes, en effet, les unes ne sont plus productives : elles ne subsistent que çà et là, partie indissoluble d'un mot qui n'est plus senti comme un dérivé, et fait figure de terme simple. Quant aux autres, celles qui sont vivantes, M. Brunot procède à un regroupement, et, dédaignant des numéros d'ordre qui ne répondent plus à rien, les nomme d'après leur emploi : forme factitive, passive, réciproque, d'état. Son mérite est d'avoir compris que si la distance est moins grande entre l'arabe dialectal et l'arabe classique qu'entre l'une quelconque des langues romanes et le latin, un dialecte arabe actuel n'en est pas moins une langue neuve : il ne suffit pas de l'étudier historiquement,

dans ses origines, mais il faut aussi en dresser un tableau, car toute langue forme un système harmonieux dont il est bon d'avoir la description indépendamment du système antérieur.

L'arabe maghribin s'est développé sur un sol de langue berbère : pour des raisons de civilisation, de religion, de politique, le berbère a reculé et recule encore devant l'arabe. Mais les travaux scientifiques de ces dernières années ont mis en valeur l'importance du « substrat », et l'on s'est aperçu que l'arabe a fait des emprunts au berbère. M. Brunot signale des noms arabes de profession, comportant un *t* préfixe et suffixe. Ces noms ne prennent pas l'article, ce qui les dénonce comme étrangers. Le berbère connaît la formation *t-t*, très usitée, entre autres dans les noms d'action. L'influence berbère paraît incontestable. Ce genre de noms se retrouve ailleurs dans l'Afrique du Nord. M. W. Marçais en signale dans le *Dialecte arabe des Tlâd Brâhim de Saïda* (p. 122), dans le *Dialecte arabe parlé à Tlemcen* (p. 96), et en affirme l'existence dans tous les dialectes algériens. M. F. Guay, dans les *Archives Berbères* de 1918, vol. III, pp. 31-51, les a étudiés à Salé. La question qui se pose est de savoir si l'on est en présence d'un mode de formation vivant en arabe dialectal. Il semble, jusqu'à plus ample informé, qu'il s'agisse de mots arabes passés en berbère, berbérisés, puis revenus en arabe en gardant leur forme nouvelle. L'observation montre, en effet, que si le vocabulaire, la syntaxe, s'empruntent aisément, que si la phonétique d'une langue se modifie dans la bouche de peuples nouveaux, la morphologie ne

s'emprunte pas : les éléments morphologiques peuvent passer à la suite d'un mot, mais ils ne quittent jamais le mot qui les a transmis, et même dans ces conditions, ont peine à se maintenir. Si l'on prouvait qu'il en est autrement pour ces noms, on voit que l'on mettrait en discussion l'un des principes de la grammaire qui semblent, à l'heure actuelle, le mieux établis. La question est donc d'importance : elle mérite qu'un linguiste également versé dans l'arabe dialectal et dans le berbère s'en occupe.

Une remarque : M. Brunot a eu le mérite de parler du sursaut (§ 10.) Mais il est bon de mettre le lecteur en garde contre une confusion possible. M. Brunot n'a pas donné à ce terme la même valeur que M. W. Marçais : il arrive souvent en effet qu'au cours de la recherche scientifique, il y ait quelque manque de concordance dans l'emploi de termes dans l'appellation des choses. M. W. Marçais entend strictement par sursaut la progression de l'accent en arabe dialectal (cf. *Ūlād Brāhim*, p. 55). M. Brunot par un emploi moins limité, utilise ce terme pour signaler tout déplacement d'accent, voire le déplacement de voyelle qui l'accompagne.

Dans l'ensemble, tout autant que par les règles précises qu'il donne, ce petit livre vaut par les réflexions qui accompagnent l'exposition des faits. Ainsi l'auteur a-t-il grandement raison d'attirer l'attention sur les rapports du langage et de la civilisation (pp. 46 et 79). La langue est un élément de la civilisation : elle se modifie au gré de celle-ci. De tels principes ne doivent jamais

être perdus de vue : et c'est pourquoi *Yallah*, destiné surtout à des débutants, mais œuvre d'un linguiste averti, peut-être utile même à ceux qui savent déjà l'arabe.

André BASSET.

GEORGES S. COLIN. — *Notes de dialectologie arabe* (Technologie de la batellerie du Nil). Extrait du *Bulletin de l'Institut Français d'Archéologie orientale*, t. XX. Le Caire, 1921.

La technologie de la batellerie du Nil n'est pas indifférente à la dialectologie marocaine. L'activité maritime et nautique des populations de langue arabe a donné lieu à si peu d'études approfondies. — je n'en veux pour preuve que la bibliographie de M. Colin, pp. 48-49 — que tout travail concernant le lexique maritime d'une contrée quelconque des pays arabes ne doit pas rester étranger au Maroc (dont la civilisation thalassique a eu un grand renom. Par ailleurs, il est fort utile de comparer le lexique maritime marocain que A. Joly a étudié à Tétouan (*L'industrie à Tétouan : Métiers et industries de la mer*, in *Arch. Maroc.*, t. XVIII, 1912, pp. 230-232) et que j'ai étudié à Rabat-Salé (*Notes lexicologiques sur le Vocabulaire maritime de Rabat-Salé*, Paris, 1920), avec le lexique égyptien, afin de mieux dégager l'originalité de chacun d'eux et de souligner la nature des emprunts fait au roman, au grec, au turc.

Pour traiter son sujet, M. Colin décrit le chantier de construction, la barque, le grément, la voilure, les cordages, les types d'embarcations, puis

il donne la nomenclature des vents et des termes hydrographiques.

Chemin faisant, il donne tous les vocables égyptiens. Ainsi on a, non pas un dictionnaire toujours insuffisant pour donner une idée des choses dénommées, mais une étude complète, un cadre dans lequel les vocables prennent tout leur sens. Comme complément indispensable, un index alphabétique des mots arabes et coptes relevés permet de retrouver sans peine les vocables étudiés. En addenda, le chapitre nautique du *Mostatref* est traduit et annoté, et un couplet libertin d'une chanson des nautoniers est relevé à cause des termes techniques qu'il renferme. L'étude sémantique des vocables n'est approfondie que pour ceux dont l'origine étrangère est à démontrer ou pour ceux qui, arabes, demandent un commentaire philologique. Cette étude sémantique, pour ne pas gêner le texte, est répartie dans des notes et surtout dans la partie « additions et corrections ».

Bien que M. Colin ait eu maintes occasions de rapprocher des vocables marocains des vocables égyptiens, il n'en ressort pas moins que la technologie de la batellerie du Nil est très différente de celle de Rabat ou de Tétouan. Les mots grecs, turcs et italiens y abondent, tenant dans le dialecte d'Égypte la place que les mots espagnols ont dans les dialectes marocains. En parcourant simplement le glossaire du « Livre des Merveilles de l'Inde », on s'aperçoit que le lexique maritime des riverains de la Mer Rouge et du Golfe Persique est tout différent

de ceux qui nous occupent et fait au persan, voire au javanais, des emprunts considérables. Ainsi, il semble bien que les technologies maritimes des divers pays arabes soient bien différentes les unes des autres et se caractérisent surtout par l'origine de leurs emprunts.

M. Colin, p. 45, constate que le lexique de la batellerie nilotique est très pauvre en souvenirs égyptiens ou mêmes coptes; ce lexique est surtout arabe, mais « comme les Arabes (ceux de la conquête), qui n'ont jamais été de grands mariniens, ne disposaient pas d'un vocabulaire technique les vocables employés sont le plus souvent des noms d'usage courant détournés de leur sens propre et appliqués à des parties de la barque » (p. 45). J'avais été amené à faire une remarque identique en étudiant le lexique maritime de Rabat-Salé (p. v).

Le travail de M. Colin peut servir de guide à ceux qui seraient tentés d'écrire une monographie analogue concernant le Maroc. Les types d'embarcations varient au Maroc d'un port à l'autre et la terminologie maritime est également diverse; il y a donc encore quelques études intéressantes à faire, sur le modèle de celle de M. Colin, avant que les indigènes n'aient laissé la place aux Espagnols et aux Napolitains comme en Algérie.

On trouvera en outre dans les notes et addenda de M. Colin des renseignements très précieux qui aideront à fixer l'étymologie de plus d'un terme marin local.

L. BRUNOT.

Lieut.-Colonel Henry de CASTRIES. — *Les Sources inédites de l'histoire du Maroc, Première série, dynastie saâdienne. Espagne, t. I, 1 vol. in-4.* Paris, Ed. E. Leroux, 1921.

Peu d'archives européennes, *a priori*, doivent apporter autant de documents nouveaux pour l'histoire du Maroc sous la dynastie saâdienne, que celles d'Espagne et de Portugal : la situation géographique de ces deux États, les établissements qu'ils possédaient encore sur la terre d'Afrique, les expéditions qu'ils entreprirent parfois, les longues négociations qu'ils poursuivirent, nous autorisent à attendre beaucoup de la publication de ces archives. Le premier volume *Espagne*, qui vient de paraître, ne nous déçoit pas. Les documents qu'il contient datent de 1521 à la fin de 1550 ; mais ils sont nombreux surtout dans les toutes dernières années de cette période. Cela a son prix ; c'est un moment décisif dans l'histoire du Maroc : celui où les Chorfa achèvent de renverser les Waṭṭâsides, concentrent entre leurs mains toutes les forces de l'empire, et, pour la première fois, se heurtent aux Turcs d'Algérie, prélude de trois siècles de lutte.

Ces événements ne pouvaient laisser l'Espagne indifférente. Sans même qu'elle y prit part directement, leurs contre-coups devaient se faire sentir nécessairement sur ses places de la côte africaine. Elle était installée à Melilla depuis septembre 1497 ; sur ce qu'était cette installation, le présent volume apporte des renseignements précis : M. de Castries les a groupés de manière à tracer, en introduction, un tableau

de Melilla au xvi^e siècle. La situation y était précaire ; on ne se décida qu'assez tard à l'entourer de fortifications capables de supporter un assaut sérieux ; les Maures enserraient étroitement la place ; au reste, l'on n'était pas bien sûr d'avoir choisi le meilleur emplacement, et l'on songea plusieurs fois à le changer. Aucun point d'appui proche : on s'était établi en 1506 de l'autre côté du cap des Trois Fourches, à Ghassasa, aujourd'hui décidément identifié ; mais dès 1533, les Maures s'y étaient réinstallés. La vie, à l'intérieur, était fort difficile. Une organisation défectueuse : les chefs, aux pouvoirs mal définis, se querellaient ; les soldats, peu nombreux, étaient mal payés et mal ravitaillés ; on marchandait jusqu'aux armes les plus indispensables. D'ailleurs une garnison peu recommandable ; des aventuriers ou des repris de justice ; l'Espagne, qui mit plus tard ses bagnes dans les présides, y envoyait déjà une population douteuse ; les prêtres même y menaient trop souvent une vie scandaleuse. De Melilla, mal située, mal défendue, mal peuplée, l'Espagne ne sut tirer qu'un bien mince profit. Cependant, la place, en ces années troublées, ne fut pas sans jouer quelque rôle. De là, on pouvait observer et négocier ; et l'on vit arriver tour à tour en fugitifs, Bâ Ḥassoûn le Waṭṭâside, et Moulay el-Aḥmar le roi de Debdou. Au demeurant des hôtes que l'on désirait peu, car si réduite que fût leur suite, leur entretien était une lourde charge. Quelle misère !

Tout comme l'effort que l'Espagne consentait à faire pour Melilla était dérisoire, sa politique marocaine tout

entière manquait d'ampleur. Un fait la dominait : la crainte du Chérif. Le pouvoir de celui-ci, issu d'une crise de fanatisme, apparaissait comme une menace très sérieuse, non seulement pour les établissements chrétiens d'Afrique, mais même pour les royaumes de la Péninsule, pour l'Espagne surtout où les Moriscos restaient prêts à se soulever. Mais le Chérif était gêné. Quelle que fût l'origine de sa puissance, il avait besoin des commerçants chrétiens, et cherchait à entrer en relations avec eux. Devant ses tentatives, deux partis se dessinaient en Espagne, ceux que l'on voit toujours s'affronter en d'analogues circonstances : les intransigeants et les marchands. Les premiers, soutenus par tout le clergé, affirmaient que l'on ne devait, sous aucun prétexte, entrer en relations avec l'ennemi le plus acharné de la Chrétienté ; les autres représentaient que ce serait folie d'abandonner bénévolement aux commerçants des nations rivales tant de fructueuses affaires, sans aucun profit, puisqu'aussi bien le Chérif finirait toujours par être ravitaillé. Le gouvernement, qui connaissait officiellement les doléances des marchands, maintenait l'interdiction de commercer avec le Chérif. Mais sauf en ces questions économiques, son hostilité ne se manifestait par rien d'effectif. Ce n'est pas que l'Espagne ne fût sollicitée d'intervenir militairement ; bien des gens l'y poussaient au contraire : des illuminés et des hommes de sens rassis ; des diplomates et des capitaines ; des religieux chrétiens et des princes maures. Le plan qu'ils proposaient était simple, celui-là même que dom Sébastien devait reprendre

un quart de siècle plus tard : soutenir un prétendant — dans l'espèce le Wattâside — assurer son triomphe, et par là faire du Maroc tout entier un État vassal de Sa Majesté Catholique. Le gouvernement de Charles-Quint se refusa obstinément à suivre ces conseils. Peut-être fit-il aussi bien ; il serait vain d'en discuter. Mais il est intéressant d'observer que les grandes querelles du milieu du xvi^e siècle, les querelles qui transformèrent la situation politique du Maghrib extrême, lutte entre les Chorfa et les Wattâsides, entre les Turcs et les Chorfa, se réglèrent entre les seuls Africains. L'Europe, qui le pouvait, n'y joua aucun rôle : elle eut par moments, des velléités d'action, mais s'en tint là.

Cependant, tout en restant sur une prudente réserve, l'Espagne suivait de très près les événements ; et les nombreux rapports de ses agents apportent des précisions sur bien des faits demeurés jusqu'ici fort obscurs, notamment sur le rôle du dernier Wattâside, Bâ Hassoûn, en 1549 et 1550. Celui-ci, plus heureux que son neveu le sultan Aboû 'l-'Abbâs Ahmed, avait pu s'échapper de Fès au moment de la prise de cette ville par le Chérif, en 1549. L'événement avait eu une grande répercussion : Espagne et Portugal craignaient une attaque immédiate contre leurs places africaines, et même, on prit des précautions à Gibraltar et à Cadix (doc. XLVIII) ; car on redoutait une entente entre le Chérif victorieux et les Turcs qui pouvaient lui fournir une marine. Bientôt on craignit aussi pour Oran, lorsqu'on commença à connaître les préparatifs que le Chérif faisait contre

Tlemcen. L'on attendait un coup, sans trop savoir où il serait porté. Cependant Bâ Hassoûn s'était réfugié à Velez, où il ne songeait qu'à reprendre la lutte contre le Chérif. Il lui fallait des forces; il s'adressa à l'Espagne; il laissait entendre qu'il accepterait de céder en échange le Peñon de Velez. Les négociations traînèrent. Bâ Hassoûn, qui ne se sentait plus en sécurité, arriva brusquement à Melilla, demandant à passer en Espagne, où il voulait aller chercher lui-même du secours. C'est alors que s'échafaudèrent des plans d'intervention militaire. On pouvait grouper et soutenir tous les ennemis du Chérif; se servir de Bâ Hassoûn, s'entendre avec Moḥammed el-A'raj, le frère de l'ennemi, devenu son adversaire; plus à l'est, les Espagnols d'Oran, et notamment le gouverneur, comte d'Alcaudete, préconisaient une politique analogue à l'égard du royaume de Tlemcen, pour lequel on avait un prétendant disponible. Mais le gouvernement n'était pas favorable; il n'avait pas pleine confiance en Bâ Hassoûn; il lui faisait attendre trois mois l'autorisation de quitter Melilla; et loin de se disposer à la croisade, Espagne et Portugal étaient d'accord pour préparer l'évacuation de plusieurs places, Aṣilâ, El-Qaṣr eṣ-Ṣaghîr, Tanger. Les deux premières furent effectivement abandonnées en 1550. En vain Bâ Hassoûn avait-il demandé qu'on lui remit Aṣilâ, dont il aurait fait une base d'expédition contre le Chérif. Le Portugal aurait volontiers tenté l'aventure; mais il aurait fallu que l'Espagne fournit mille lances pour défendre la place, et Bâ Hassoûn ne réussit pas à les obtenir de Maximilien, ni de Charles-

Quint lui-même, qu'il alla supplier jusqu'à Augsbourg. L'empereur s'opposa de même, après l'évacuation d'Aṣilâ, à ce qu'on lui remit Tanger: occupé en Europe, il ne voulait point s'engager dans une aventure africaine. D'autres considérations agissaient aussi. Une expédition espagnole au Maroc aurait exposé l'Espagne à de graves difficultés avec le Portugal; elle risquait d'empiéter sur les terres dont la fameuse bulle de partage, encore valable, avait réservé la conquête à ce pays.

Pendant ce temps, on suit, par les rapports venus d'Oran, les phases de la lutte qui avait éclaté entre les Turcs et le Chérif. Celui-ci avait commencé par prendre Tlemcen, où les Turcs avaient établi leur domination. De là, il étendait ses conquêtes. Moûlay el-Aḥmar, le « roi de Debdou » devait s'enfuir de ses États, et venait lui aussi, se réfugier à Melilla, demandant à son tour à passer en Espagne, autorisation qui lui fut toujours refusée. Il apportait un plan analogue à celui de Bâ Hassoûn, avec qui il était en relations suivies (doc. CCXV): avec l'appui d'une aide minime, il se faisait fort de soulever contre le Chérif d'innombrables tribus entre Melilla et Debdou. Mais on se défiait de lui plus encore que de Bâ Hassoûn; on le soupçonnait, non sans raison peut-être, de jouer double jeu, et de négocier à la fois avec les Espagnols et avec les Turcs. Ceux-ci, cependant, faisaient une première tentative, infructueuse, pour reprendre Tlemcen; et cet échec causait à Oran quelque émotion. On était alors, en effet, en trêve avec les Turcs; mais on avait tout à craindre des Chérifiens. Déjà, du Tessala

où ils étaient installés, ils affamaient la ville, en arrêtant son ravitaillement. En novembre, la menace diminuait ; en février 1551, Tlemcen était reprise ; les Chérifiens fuyaient vers l'est, et le pays se soulevait sur leur passage. Moulay el-Ahmar, de connivence semblait-il avec les Turcs, quittait Melilla pour retourner à Debdou, laissant sa famille en otage, promettant de soumettre le pays à l'empereur. Eût-il tenu sa promesse ? Il est permis d'en douter ; en tous cas, il ne parvint même pas à prendre Taza, revint chercher sa famille en mai, ne cacha plus son entente avec les Turcs, — il est vrai qu'on l'avait

laissé à ses propres forces — et dès l'automne 1551, dut de nouveau abandonner Debdou pour se réfugier au désert.

Les volumes suivants nous apporteront sans doute des éclaircissements sur la suite de ces événements, notamment sur la tentative que fit Bâ Hassoûn, avec l'appui des Portugais, avant de s'adresser aux Turcs auprès desquels il trouva enfin une aide effective. Les historiens musulmans ne sont pas prodigés de détails sur cette période : les documents qui nous viennent d'Europe sont donc doublement précieux.

Henri BASSET.

L'éditeur Gérant : E. LAROSE.

S. F. I. P. (Etablissement A. DESNOES et BURDIX réunis) Angers-Paris.

LES PORTES DE L'ARSENAL DE SALÉ⁽¹⁾

Sur la face orientale de l'enceinte fortifiée de Salé, encadrée dans les murailles qui font face à l'oued Bou Regreg, s'ouvre une porte monumentale, Bâb el-Mrîsa. Son ampleur et son originalité frappent dès l'abord : c'est un immense arc brisé en fer à cheval, que viennent encadrer une bande décorative et une longue inscription koufique. Une puissante décoration végétale couvre les écoinçons de la porte : une frise d'arcatures largement conçue, maintenant mutilée, régnait jadis au-dessus de l'ensemble. Enfin deux tours en faible saillie, couronnées de quatre bandeaux décoratifs, flanquent cette vaste ouverture : Étroites et hautes, elles donnent à cette étrange porte un élan dont on reste charmé et étonné. En effet, jamais la porte marocaine ne domine les murs crénelés qui l'entourent; sa masse puissante ne fait qu'un léger ressaut sur le front des murailles : c'est un vaste ouvrage peu élevé mais très épais. Bâb el-Mrîsa au contraire n'a qu'une faible profondeur (8^m,62). Ailleurs l'arc de la porte est de dimensions modestes par rapport à la masse des tours qui l'encadrent. L'ouverture de la porte qui donne accès à une série de salles voûtées, où règne la pénombre, fait un trou noir au milieu des murailles ensoleillées. Ici, au contraire une arcade gigantesque encadre un large pan de ciel : nous ne retrouvons plus le visage habituel des portes maghribines. Nulle image de guerre ne s'évoque devant ce monument insolite. Que signifie cette immense porte ouverte en plein ciel?

Les traditions locales donnent une réponse pleine d'intérêt. Cette porte qui maintenant donne accès au quartier juif de Salé, au mellah, a connu d'autres destinées. Jadis un port existait à l'intérieur des

(1) BIBLIOGRAPHIE. — L. Brunot, *La mer dans les traditions et les industries indigènes de Rabat-Salé*, Paris, Leroux, 1921, p. 149-150. Henri Basset et E. Lévi-Provençal, *Chella : une nécropole mérinide*, (*Hespéris*, 1922). *Villes et tribus du Maroc : Rabat et sa région* T. I. Les villes avant la conquête, Paris, 1918, p. 29-30 et 195.

murailles de Salé et ce coin du mellah s'appelle encore *mrîsa*, le petit port. Une porte mutilée aujourd'hui, qui s'ouvrait sur la muraille ouest de la ville, à quelque distance de la première, y donnait aussi accès. Mais le port s'est ensablé et vers la fin du xviii^e siècle, le mellah a été installé sur son emplacement. En effet, une dune de plusieurs mètres d'épaisseur occupe toute cette partie du rivage du Bou

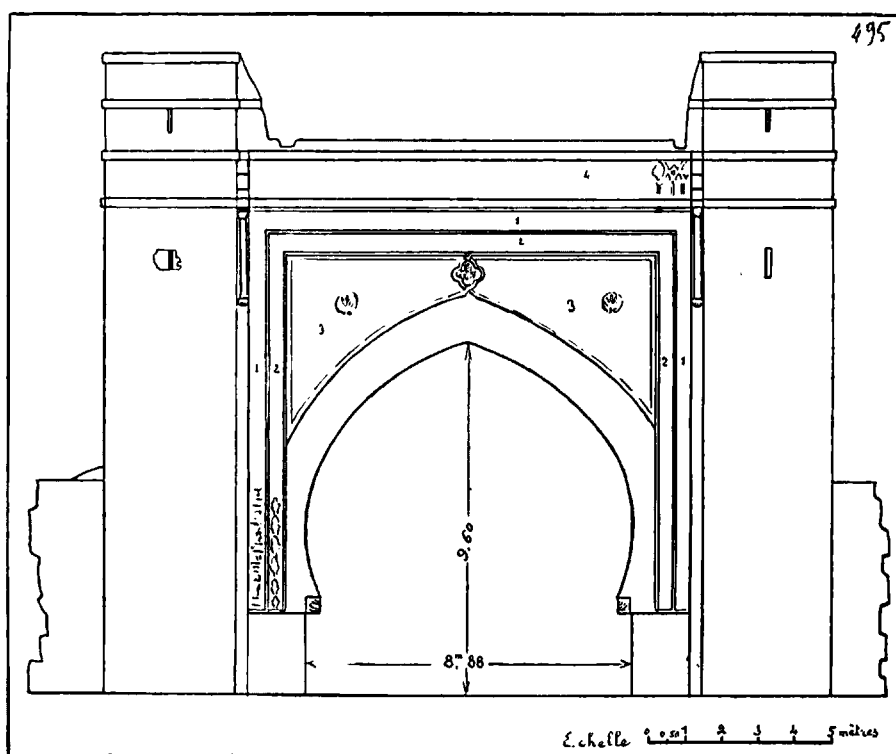
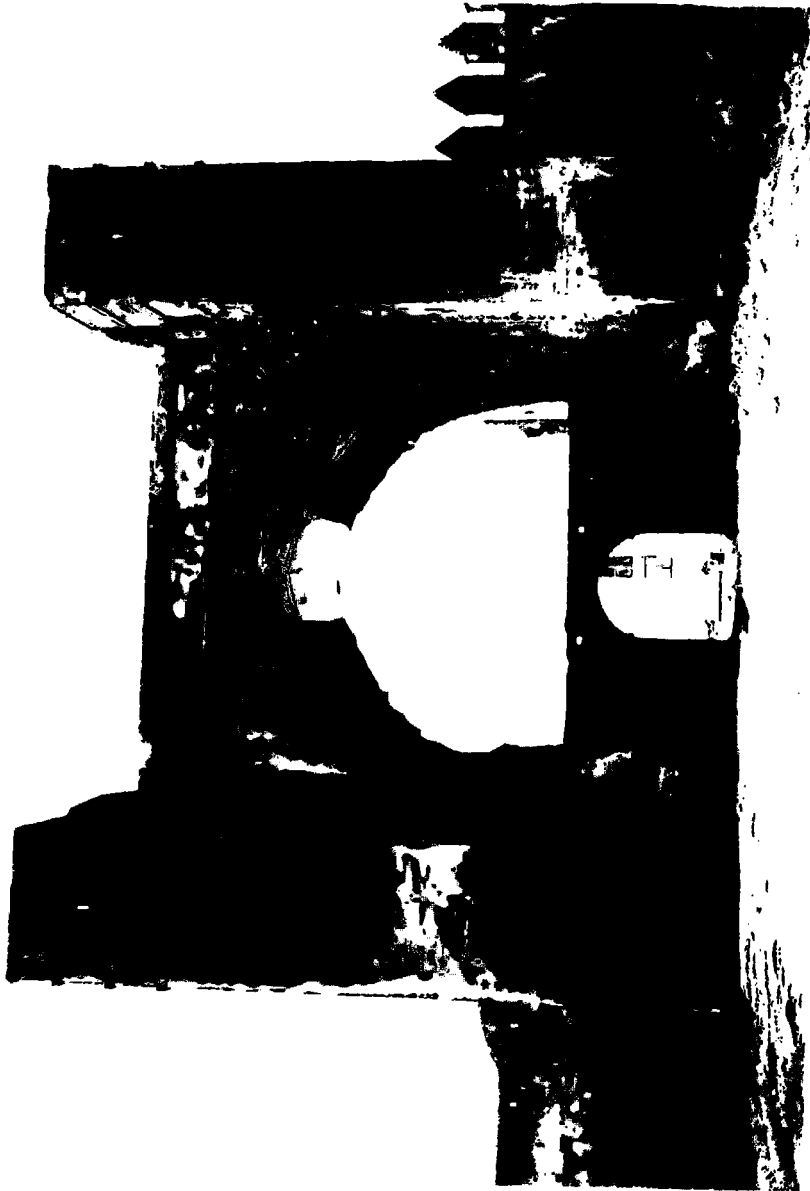


Fig. 1. — Bâb el-Mrîsa : face extérieure.

Regreg. Bâb el-Mrîsa n'a pas été exempte de ses atteintes : autrefois elle devait avoir plus fière allure car le sol actuel ne laisse voir qu'une faible partie des piédroits et nous n'avons plus à contempler qu'un monument à demi enfoui. Ainsi l'ampleur de cette porte, l'étrangeté de son aspect s'expliquent sans peine si l'on en croit les traditions locales : nous avons affaire à une porte marine.

Mais quelle est la date de ce monument unique au Maroc ? Ici la tradition est moins précise; à Bâb el-Mrîsa on a attaché le souvenir des fameux pirates de Salé qui restent plus grands dans la légende



Salé, Bab el-Mrisa. Vue d'ensemble.

que dans l'histoire. Le port intérieur de Salé aurait été leur point de départ et leur refuge et les arcs immenses de ses portes auraient encadré jadis la silhouette des vaisseaux corsaires.

Qu'y a-t-il de vrai dans cette curieuse histoire ? Sommes-nous en présence d'une porte marine ? Quelle est sa date ? Dans quel but fut-elle construite et quelles furent ses destinées ? Répondre à ces questions serait résoudre un petit problème historique et surtout assigner une date à une de ces belles portes marocaines qui, pour la plupart, ne portent pas d'inscription de fondation. L'étude du monument donne des indications assez nombreuses que les textes viennent préciser et compléter.

**

Aucune des dispositions de cette porte n'aurait de sens si elle avait été dès l'origine une porte terrestre. Un arc qui a près de 9 mètres d'ouverture et dont le sommet se trouve encore aujourd'hui à 9^m,60

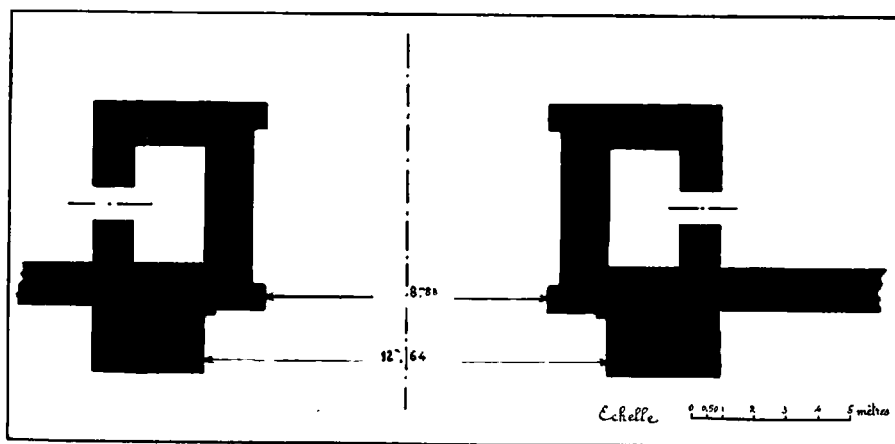


Fig. 2. — Bâb el-Mrisa : Plan.

du sol, ne fait qu'ouvrir une large brèche dans une muraille fortifiée. L'étude du plan est plus significative encore : presque toutes les portes anciennes des villes abritent un couloir coudé à angle droit ou tracé en baïonnette : ce dispositif, classique dans l'art de la fortification, explique la profondeur de ces ouvrages. Ici la porte n'a pas 9 mètres d'épaisseur et son entrée est droite (fig. 2). Les deux tours qui l'encadrent ont une faible valeur de flanquement : elles pronon-

cent sur le mur une saillie de 2^m, 10; à la qasba des Oudaïa, il est vrai, les deux tourelles latérales ont une saillie plus faible encore : mais il s'agit d'une porte de qasba bâtie à l'intérieur d'une ville et protégée par une première enceinte. De plus, perchée sur une crête, cette porte occupait une forte position où il était inutile d'accumuler des

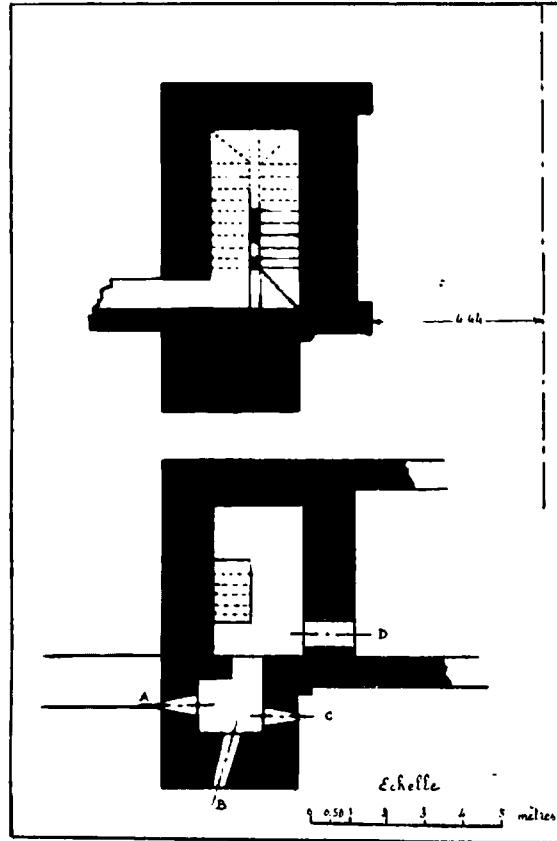


Fig. 3. — Bab el-Mrisa : en haut, plan à hauteur de l'escalier ; en bas, plan des chambres de défense.

organes défensifs. Ici, pour défendre une enceinte extérieure, sur un point où l'ennemi pouvait tenter un débarquement, l'absence de tours en forte saillie eût été une faiblesse. D'autres dispositions révèlent que nous avons affaire à une porte marine. La base des tours est occupée par de petites salles voûtées en berceau, qui ne présentent aucun organe défensif. Au niveau du chemin de ronde des murailles part un escalier éclairé de trois côtés par des jours étroits : la cage de cet

escalier ne peut avoir aucune ouverture sur le mur de façade des tours dont elle est séparée par toute leur saillie externe. Mais plus haut, à 0^m,50 environ au-dessus du sommet de l'arc s'ouvrent sur l'escalier de petites chambres voûtées en calottes sur pendentifs (fig. 3). Trois meurtrières ouvrent dans ces salles : l'une (A) permet de battre le mur d'enceinte au cas où l'ennemi serait parvenu à l'occuper : une autre (C) défend les abords immédiats de la porte. La meurtrière frontale (B) n'est pas creusée normalement au mur : son axe est nettement oblique : cette direction si curieuse était due à la nécessité de battre un canal qui reliait l'oued au port intérieur. La disposition du terrain imposait au canal cette obliquité. Sur l'étroit palier qui précède ces chambres de défense, une vaste ouverture (D) donne accès dans l'intérieur de la porte. De là on pouvait accabler de projectiles le vaisseau qui, par aventure, eût réussi à s'engager sous la porte. Ces organes de défense suffisaient à rendre inexpugnable une porte marine. Quel navire eût osé s'engager dans un étroit chenal sous les coups de l'ennemi, pour forcer un passage si facile à barrer ? D'ailleurs, la plateforme, au parapet muni de meurtrières, qui couvre tout l'édifice, venait encore renforcer la défense. La voûte qui couvrait le couloir de la porte était-elle percée de trous qui eussent servi à laisser tomber des projectiles sur un vaisseau engagé dans le passage ? Pareille hypothèse est peu probable : les ouvertures latérales des paliers suffisaient à cette défense intérieure de la porte. Il est d'ailleurs impossible de trancher la question avec certitude car l'arcade intérieure de la porte s'est écroulée ainsi que la voûte primitive. On a reconstruit une voûte assez grossière, d'un tracé imparfait, mais on retrouve les retombées d'une ancienne voûte dont on peut restituer le profil en arc très surbaissé (fig. 4) : donner cette forme à un berceau de neuf mètres de portée était une grande témérité. Aussi les tours qui contrebutaient cette voûte ont cédé à une poussée presque horizontale. Cette faute mise à part, l'architecte qui conçut cette porte marine a fait une œuvre logique : parti de la porte terrestre il a su en modifier les formes et éliminer tout ce qui n'importait pas au but nouveau qu'il poursuivait. Lorsqu'il l'a fallu, il a innové avec autant d'intelligence que de hardiesse.

Mais les ressources dont il disposa ne furent pas toujours de la

hauteur de son talent. Des deux portes, une seule, Bâb el-Mrisa, porte une décoration sculptée : encore cette décoration ne recouvre-t-elle que la façade extérieure de la porte. L'intérieur montre pour tout ornement, à la base de l'arc, un motif composé d'éléments floraux. Certes nous voyons au Maroc, du XII^e au XIV^e siècle, la décoration intérieure des portes se faire de plus en plus sobre : mais jamais elle

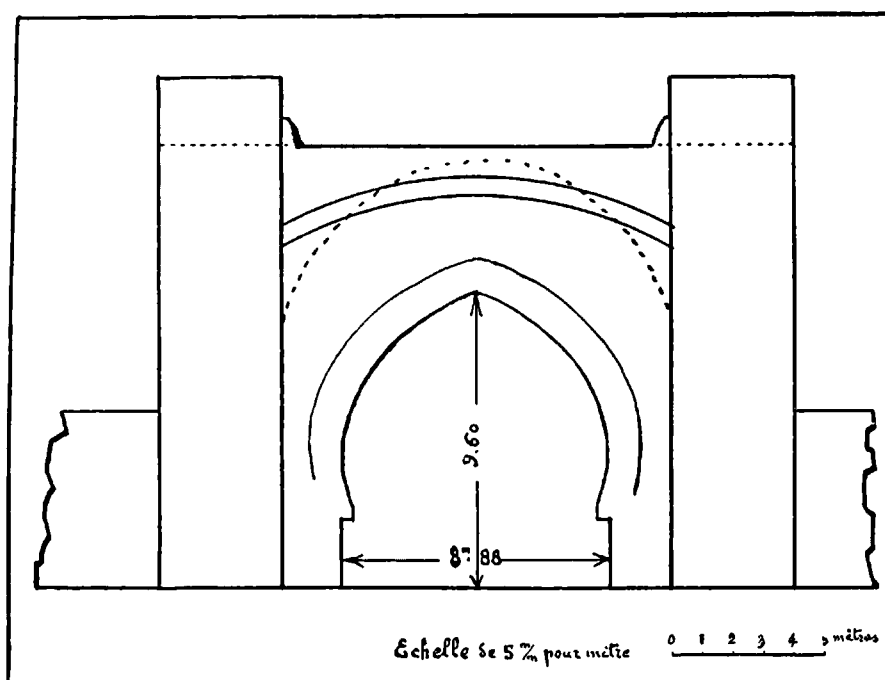


Fig. 4. — Bâb el-Mrisa : Face intérieure et restitution de la voûte primitive.

n'atteint cette pauvreté. Ici, de toute évidence, on a terminé à peu de frais une œuvre commencée avec luxe. Les mêmes préoccupations de sévère économie ont réglé l'emploi des divers appareils dans la maçonnerie de la porte. Toute la façade extérieure est en pierre de taille, un calcaire coquillier assez médiocre. La taille de ces pierres de moyen appareil est soignée; parfois on observe une tendance à l'alternance de lits épais et de lits minces. L'arc de la porte est fort bien appareillé en claveaux de faible épaisseur. Mais en dehors de la façade, la pierre de taille n'est plus employée que pour les chaînages d'angle des tours et pour les claveaux de l'arc intérieur. La masse

des murs est faite de moellons dégrossis et couverts d'un enduit; suivant un usage déjà cher au XII^{e} siècle, cet enduit est décoré par endroits de dessins en léger relief qui imitent l'appareil de pierre de taille. Sur la face intérieure des murs, on en vient à employer du moellon brut. Les escaliers des tours et les voûtes des chambres de défense étaient bâtis en briques noyées dans du mortier.

La deuxième porte aujourd'hui ruinée ne possède plus que son mur de façade entre deux tours réduites à leur saillie externe (fig. 5).

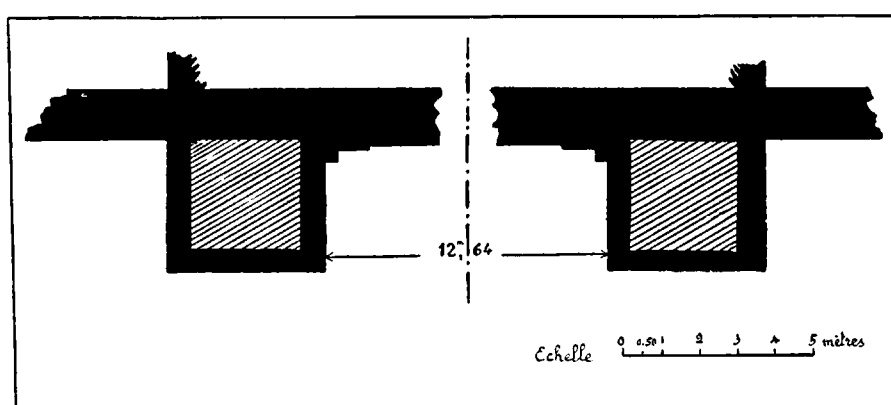


Fig. 5. — Porte Ouest de l' Arsenal de Salé : Plan.

Elle avait été conçue aussi largement que la première : entre les deux tours, elle a la même largeur ($12^{\text{m}},68$). Mais, de cette deuxième porte, toute décoration est absente. Un fait nous montre qu'on avait bien renoncé à toute parure : le bandeau qui encadre l'arc est moins large qu'à la porte sud; vide de tout décor, sa large surface morne eût trop accusé la pauvreté de l'ensemble. De ce fait, l'arc devait avoir une ouverture un peu plus grande que Bâb el-Mrîsa. L'appareil de cette porte décèle aussi que les projets primitifs ne furent pas réalisés. La pierre de taille est fort belle et de grande dimension. Au-dessus de la porte elle-même, entre les tours, des lits de pierres de taille très épais alternent avec des lits plus minces; ce rythme, qui est ici très accentué, ne manque pas d'une certaine grandeur. Mais tout révèle la hâte et la négligence : ces belles pierres sont séparées par d'épais lits de mortier; à Bâb el-Mrîsa, au contraire, le mortier ne formait qu'une couche fort mince. Enfin la façade n'a pas même été ravalée.

Si on a renoncé dans cette œuvre à tout souci d'art on a pourtant voulu bâtir un ouvrage défensif de grande valeur : les tours sont plus larges qu'à Bâb el-Mrisa et leur saillie est plus forte; les chambres de défense ménagées au niveau du sommet de l'arc ont deux meurtrières frontales au lieu d'une; au-dessous, on voit encore une autre meurtrière; il existait donc, sous la première, une seconde chambre de défense. Ce supplément d'organes défensifs s'imposait : la porte fait face à la mer et à l'estuaire et elle devait subir la première le choc d'une attaque ennemie.

L'étude de l'appareil qui nous a dit dans quelles conditions avaient été construites ces deux portes nous donne aussi une date approximative : mais cette indication n'a qu'une faible valeur car des appareils semblables ont parfois été employés à des époques différentes. Remarquons pourtant qu'une semblable économie de la pierre de taille et du moellon dégrossi se retrouve à Chella (1). L'appareil alterné y est aussi couramment employé. Les briques de même dimensions (25 cm. × 13 cm. × 3 cm.) y sont aussi noyées dans d'épais lits de mortier. Nous pensons donc au début de l'époque mérinide.

Une analyse sommaire du décor nous permet de préciser cette vague indication. Il ne saurait être question d'étudier ici tous les éléments décoratifs que présente la façade de Bâb el-Mrisa, ce qui reviendrait à traiter l'immense sujet de la décoration hispano-mauresque aux XII^e et XIII^e siècles. Mais le décor de cette porte la place entre le groupe des portes almohades (Bâb Agnâou à Marrakech, Bâb er-Rouâh, porte de la qasba des Oudaïa à Rabat), et la porte de Chella datée de 739 de l'hégire (2). Cette comparaison ne doit pas être poussée trop loin; par sa composition générale et par maint détail la porte de l'arsenal de Salé révèle une grande originalité. En premier lieu, l'arc lobé qui sous des formes diverses est de règle partout ailleurs disparaît ici. Rien ne vient doubler l'arc brisé outrepassé aux claveaux lisses : si la porte y perd en richesse elle y gagne en fermeté. L'artiste innova encore lorsqu'il plaça la bande décorée d'un entrelacs architectural et le bandeau épigraphique qui encadrent les

(1) Cf. Henri Basset et E. Lévi-Provençal, *Chella*, in *Hespéris*, 1922, p. 55.

(2) *Ibid.*, pp. 16 et 31.



Salé, Bâb el-Mrisa. Détail (inscription et décoration).



écoinçons : il laissa ces deux bandeaux empiéter largement sur les claveaux de l'arc. Les écoinçons se trouvent de ce fait beaucoup plus longs que larges : ils paraissent s'étendre pour se rejoindre et ce mouvement est d'une réelle beauté. Par ailleurs ni le bandeau épigraphique ni la bande à entrelacs n'ont une largeur en proportion avec l'ampleur de la porte : aussi paraissent-ils un peu grè-

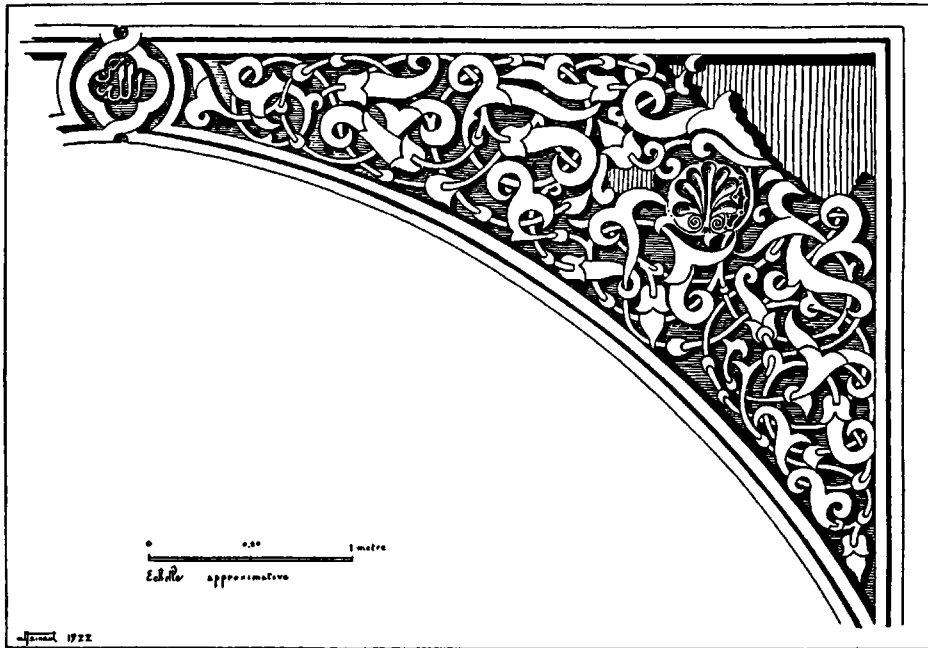


Fig. 6. — Bâb el-Mrîsa : Ecoinçon de droite.

les; mais l'étroitesse du cadre fait mieux sentir les vastes dimensions de l'ensemble. Dans cette composition si neuve, un seul détail peut nous donner une indication de date : la décoration commence à envahir les tours : les sobres bandeaux à entrelacs de Bâb el-Mrîsa annoncent le riche décor des tours de Chella.

Mais, mieux que sa composition générale, c'est son décor floral qui permet de dater Bâb el-Mrîsa et qui fait de cette porte un chef-d'œuvre. A Bâb Agnâou et à la porte de la qasba des Oudaïa, le décor floral se construit sur un rinceau simple dessiné par une tige épaisse et comme gonflée de sève; à Bâb el-Mrîsa (fig. 6), la tige s'amincit

et ses involutions dessinent un double rinceau, en attendant qu'à Chel-la des tiges d'une extrême ténuité s'enroulent en rinceaux superposés. A la fin du XII^e siècle, chaque feuille venait garnir l'intérieur d'une involution du rinceau suivant une tradition fort ancienne : la place et la direction de la feuille étaient imposées par le schéma constructif. A la porte de Salé quelques feuilles occupent encore la place traditionnelle mais la plupart s'attachent au hasard et se déroulent en tous sens. Bientôt, au XIV^e siècle, des feuilles aux formes encore belles viendront se placer sans aucune loi sur des rinceaux grêles aux enroulements multiples. Enfin ces feuilles, palmes doubles ou palmes simples apparaissent à Bâb el-Mrîsa fort simplifiées : un ou deux traits qui viennent couper en oblique la palme conservent seuls le souvenir des anciennes digitations. Parfois même tout modelé disparaît de la feuille. Cette simplification des formes qui apparaît très avancée dans les portes almohades est presque accomplie à Bâb el-Mrîsa : elle s'achèvera au début du XIV^e siècle. D'autres éléments de cette porte lui sont particuliers et apparaissent même comme contraires à l'évolution normale de la décoration hispano-mauresque. A pareille époque, l'art est encore riche d'inspiration et tente de nombreux essais. Nulle part autant qu'à l'arsenal de Salé on ne voit pareille variété dans la forme des palmes et de si fortes différences dans leur taille. Chaque élément du décor a sa physionomie propre : un artiste passionné de dessin a exécuté sur ces deux thèmes de la palme simple et de la palme double de nombreuses et subtiles variations. Cette richesse fut éphémère : dès le XIV^e siècle, les formes des feuilles se réduisent à quelques types. Cette pauvreté était inévitable; l'art de cette époque aime moins la ligne que la couleur : il crée de délicates symphonies d'ombre, de grisailles et de lumière, mais on ne reverra plus ces beaux poèmes de lignes fermes et souples. Jamais non plus on ne verra décor mieux adapté à la surface qu'il couvre : le mouvement des larges feuilles qui se déroulent presque horizontalement accompagne et souligne le mouvement des écoinçons. Au XIII^e siècle comme au XII^e l'architecture et la décoration ne se séparent pas.

Ainsi à Bâb el-Mrîsa, nous voyons le décor hésiter avant de s'engager dans la voie qu'il suivra désormais et montrer, avec sa force,

toute sa fécondité. Œuvre riche et originale, cette porte doit occuper une place éminente dans l'histoire d'un art qui va restreindre le répertoire de ses formes et fixer la loi de son développement.

**

Tout indique donc que ces portes marines datent du début de l'époque mérinide. L'inscription coranique (1) de Bâb el-Mrîsa indique quelle fut la destination du monument. On lit d'abord des formules propitiatoires courantes (2) :

le *ta'awwoûdh* (Je cherche refuge auprès d'Allah contre Satan le lapidé).

la *basmala* (Au nom d'Allah, le clément, le miséricordieux).

la *taçlîyya* (qu'Allah bénisse notre Seigneur Mohammed et qu'il lui accorde sa grâce).

Enfin sont inscrits les versets 10 à 13 de la sourâte LXI :

« O croyants, vous ferai-je connaître un capital capable de vous racheter des tourments de l'enfer.

« Croyez en Dieu et en son apôtre, combattez dans le sentier de Dieu, faites le sacrifice de vos biens et de vos personnes : cela vous sera plus avantageux si vous le comprenez.

« Dieu vous pardonnera vos offenses. Il vous introduira dans les jardins arrosés par des cours d'eaux : dans les habitations charmantes des jardins d'Eden, c'est un bonheur immense!

« Il vous accordera encore d'autres biens que vous désirez : l'assistance de Dieu et la victoire immédiate. Annonce aux croyants d'heureuses nouvelles ».

Le sens de ces versets est bien net, c'est une invitation à la guerre sainte et au sacrifice des biens de ce monde, une promesse

(1) Un cartouche situé sur le côté W. de Bâb el-Mrîsa contient la profession de foi islamique en caractères cursifs.

(2) J'adresse les plus vifs remerciements à M. Lévi-Provençal qui a bien voulu lire les inscriptions de Bâb el-Mrîsa, à MM. Henri Basset et L. Brunot qui m'ont signalé l'intérêt du sujet et aidé de leurs conseils et à M. J. Hainant qui a levé et exécuté, avec le plan des deux portes, tous les dessins qui illustrent cet article.

de victoire et de félicité éternelle. Comment ne pas admettre que ces deux portes n'aient pas été élevées en vue de la guerre sainte? D'ailleurs, les textes historiques confirment ces conclusions et assignent à ces monuments une date et une signification précises.

L'auteur du *Rawdh el-qirtās* et Ibn Khaldoun dans son *Histoire des Berbères* nous donnent des indications qui permettent de dater ces deux portes de façon certaine. Iaqoûb ben Abd Allah, gouverneur du Ribâth el-Fath et de Salé sous le sultan mérinide Aboû Iahîâ avait été chassé de la place par les Almohades; il put réoccuper les deux villes, mais il se brouilla avec le nouveau sultan Aboû Ioûsof Iaqoûb son oncle et se prépara à lutter contre lui. Les marchands européens qu'il avait fait venir en grand nombre pour lui vendre des armes s'emparèrent de Salé pendant la fête de la rupture du jeûne. Iaqoûb ben Abd Allah, réfugié à Ribath el-Fath, assista impuissant au pillage de Salé. Ceci se passait en 658/1260. Il se résigna à faire appel à Aboû Ioûsof qui se trouvait à Taza. Le sultan vint à marches forcées et, après quatorze jours de siège reprit la ville. « Le sultan donna ensuite l'ordre, nous dit Ibn Khaldoun, de fermer par un ouvrage de maçonnerie, la brèche de la muraille occidentale qui avait permis à l'ennemi de pénétrer dans la place et, pour mériter encore plus de la faveur divine, il y travailla de ses propres mains ». L'auteur du *Rawdh el-qirtās* est plus explicite encore sur ces travaux de fortification : « C'est alors que l'émir fit bâtir les murailles et les fortifications qui donnent sur la rivière et qui n'existaient pas à cette époque où les chrétiens entrèrent justement par ce côté ouvert ». Suivant le même historien, Aboû Ioûsof bâtit ces fortifications depuis l'arsenal jusqu'à la mer. Ces textes pourraient suffire : les murailles qui bordent l'oued n'existaient pas avant Aboû Ioûsof Iaqoûb; on peut penser à bon droit que les portes dont nous parlons faisaient partie de tout cet ensemble de fortifications. Elles auraient donc été construites dans les années qui suivirent 658/1260. Toutes ces constructions furent sans doute achevées avant 673/1274 : à cette date Aboû Ioûsof vint à Salé pour préparer la guerre sainte; là, nous dit Ibn Khaldoun, il fit restaurer les fortifications de la ville. Cette fois il n'est plus question de construction mais de restauration.

Des textes tirés d'historiens marocains contemporains complè-

tent ces données. Ahmed ben Khaled en-Nâçiri (1) nous apprend que le sultan mérinide Aboû Ioûsof Ia'qoub construisit le Dâr eç-çanâa (l'arsenal) de Salé après avoir expulsé les Espagnols qui avaient occupé la ville. Cet arsenal servait à construire des navires pour la guerre sainte; les vaisseaux étaient amenés dans l'oued par un canal. Les meurtrières de Bâb el-Mrisâ marquent encore la direction de ce canal. Le *Kitâb el-Istiççâ* donne le nom de l'architecte, Mohammed ben Ali ben Abdallah ben Mohammed ben El-Hadj el-Ischbîli, et ajoute que le bois nécessaire à la construction des vaisseaux était fourni par la forêt de la Mamora. Le fqîh Ibn Ali ed-Dokkâli es-Salâwî dans l' *Achraf el-Malâ bi-ba'dh akhbâr er-Ribâth wa Salâ* (histoire inédite de Rabat et de Salé) donne les mêmes renseignements. L'étude des monuments et les données des textes concordent en tous points : les portes du mellah de Salé sont bien les portes d'un arsenal maritime et leur construction, due au sultan mérinide Abou Ioûsof Ia'qoûb, se place entre 658/1260 et 668/1270 environ.

Ainsi daté, ce monument prend une signification historique fort nette. Aboû Ioûsof Ia'qoûb sera le premier des Mérinides qui fera la guerre sainte; avant même son accession au trône, nous dit Ibn Khaldoun, il brûlait d'y pousser les Beni Merîn (2). La prise de Salé par les chrétiens dut être pour lui un coup fort dur : la terre sacrée, le *ribâth* d'où les Almohades étaient partis pour la guerre sainte était aux mains des infidèles. Il abandonne tout pour le reprendre : après la délivrance de la ville, il fortifie le rivage de l'oued pour empêcher le retour de pareils malheurs. Il fait plus : un arsenal s'élève qui armera des vaisseaux pour la guerre sainte, qu'Aboû Ioûsof Ia'qoûb veut entreprendre dès que son pouvoir sera solidement établi au Maghrib. Sa pensée est fort nette; de la cité profanée partiront les vaisseaux de la revanche. Aboû Ioûsof et ses successeurs continueront cette politique de la guerre sainte; les rivages d'Espagne verront souvent arriver leurs vaisseaux et débarquer leurs troupes. Bâb el-Mrisâ annonce la guerre sainte mérinide : elle en est même le premier acte.

(1) *Kitâb el-Istiççâ*, édition du Caire, t. II, p. 11.

(2) Cf. H. Basset et E. Lévi-Provençal, *Chella*, p. 10 sqq.

**

Quelles furent les destinées de cet arsenal qui inaugura l'époque la plus glorieuse de la domination des Mérinides et qui fut sans doute le premier grand monument élevé par eux? Il servit à plusieurs reprises à construire des bâtiments pour la guerre sainte; il fut le lieu où le Sultan aime à lancer son appel aux armes, le camp où il concentre ses troupes avant de passer en Espagne. En 678, 684, 710 (1), Salé arma des vaisseaux qui allèrent combattre sur les côtes d'Espagne : l'Arsenal fonctionna donc régulièrement (2).

Cependant sa carrière ne dut pas être bien longue : lorsqu'au début du xvii^e siècle, après l'émigration de forts groupes de Morisques à Rabat-Salé, la piraterie salétine prend un essor tardif et commence sa brève carrière (3), l'arsenal va-t-il servir de base d'opérations aux aventuriers de toutes nations qui vont infester les côtes marocaines? Rien n'est moins probable : de nombreux témoignages nous apprennent que le chantier de construction des pirates était situé sur la rive de Rabat en bas de la Tour de Hassan. Le *Kitab el-Istiqâ* dit que le sultan Moulay Sliman « fit quitter aux juifs le quartier de Bâb Hosein au centre de la ville (de Salé) pour leur élever un quartier spécial à l'ouest de la ville ». L'ensablement du port était donc achevé depuis longtemps lorsque, à la fin du xviii^e siècle, on put bâtir, sur les sables de la dune, un quartier nouveau à l'abri des hautes marées. Une tradition israélite qui rapporte qu'avant le mellah, des tanneries s'élevaient sur l'emplacement de l'arsenal confirme ces vues. Au début du xvii^e siècle, l'arsenal était sans doute envahi par le sable et seuls les rares vaisseaux corsaires que put armer Salé au cours des xv^e et xvi^e siècles trouvèrent asile dans les murailles d'Abou Ia'qoub. A ces monuments s'attache donc le seul souvenir de la guerre sainte mérinide, car si la piraterie salétine fut en droit une

(1) *Rawd el-qirtâs* : trad. Beaumier, p. 515 et 541; Ibn Khaldoun, *Histoire des Berbères*, trad. De Slane, t. IV, p. 101 et 104; L. Brunot, *op. cit.*, p. 150.

(2) *Les Villes et tribus du Maroc* (Rabat et sa région) signalent sans indiquer leur source, une restauration de l'arsenal de Salé par le saâdien Abd el-Malek. Il s'agit sans doute de la réfection de la voûte dont il a été question plus haut.

(3) L. Brunot, *op. cit.*, p. 152 et p. 199.

forme nouvelle de la guerre sainte, en fait elle ne fut pas autre chose qu'une œuvre de banditisme international.

Mais ces portes de l'arsenal de Salé, commencées avec tant d'ampleur et de luxe, achevées en hâte et pauvrement, ne sont-elles pas le meilleur symbole de la guerre sainte que firent les Mérinides? De belles proclamations, des appels enflammés annoncent leurs expéditions; parfois des troupes se rassemblent et passent en Espagne. Mais bien rares sont les batailles rangées et les opérations de quelque envergure : le plus souvent la campagne se ralentit vite et, peu à peu, on glisse à la guerre de razzias et de pillage. Partout une magnifique façade, un beau départ; mais aussi une œuvre qui s'achève avec peine et souvent sans beauté.

Mars 1922

Henri TERRASSE.

SUR LA PRÉSENCE DE FORMES GLACIAIRES DANS LE HAUT-ATLAS DE MARRAKECH

Il n'est plus possible d'admettre l'existence de glaciers actuels dans le Haut-Atlas. Contrairement aux renseignements donnés à de Foucauld par les Indigènes, les neiges qui recouvrent les hautes cimes pendant plusieurs mois, disparaissent complètement en été : il ne peut donc se former de véritables névés.

Est-ce que cet état de choses a toujours existé? Contre les exagérations de Maw qui retrouvait partout l'influence d'anciens glaciers, une réaction tendait à la nier. Cependant un ensemble de faits dont quelques-uns ont été notés récemment par M. Paul Penet nous permet de croire que le Haut-Atlas, au moins dans la partie du Massif Central située au Sud de Marrakech, a connu une période glaciaire.

1° *La Neige*. — Dans la zone très élevée qui domine les hautes vallées de l'Ourika et du Reraia, nous n'avons sans doute trouvé aucun névé actuel; mais les plaques de neige qui persistaient encore à la fin de juin sur les hauteurs atteignant au moins 3.000 mètres sont intéressantes, et par leur composition et par leur position. Nous avons pu les étudier de près sur les pentes du Djebel Taehdirt et au sommet du Tizi n'Tifourar, à des altitudes dépassant 3.300 mètres (fig. 1).

Les plaques de neige occupent le plus souvent des dépressions; leur épaisseur varie de 30 à 60 centimètres. La neige apparaît parfois de couleur rose ou lie de vin. Le tassement, sans être très accentué, est bien net. A la surface, la neige est dure. Au-dessous on observe une mince couche de glace qui craque légèrement sous les pas. Non seulement on trouve sur le fond un lit de cailloux, mais encore la plaque de neige est semée de cailloux et de débris.

On peut admettre que, dans la conservation de ces plaques de neige, l'exposition joue un rôle prépondérant, mais il nous a été difficile de constater des règles bien certaines. L'exposition au Sud est évidemment la moins favorable, comme on peut s'en rendre compte en comparant les deux versants de l'Oued Ourika qui font face, celui de droite au Nord, celui de gauche au Sud. Si les plaques de neige semblent particulièrement nombreuses sur les hautes pentes orientées vers le Nord, elles existent aussi à toutes les expositions : celle de l'Ouest est influencée sans doute par l'abondance plus grande des



Fig. 1. — Plaques de neige au Tizi n'Tifourar.

précipitations; d'autres s'expliquent par les tourbillons de vent qui accumulent la neige aux endroits abrités.

C'est cette localisation qui est la plus intéressante au point de vue où nous nous plaçons. En dehors de minces filets courant le long des pentes, les plaques de neige de quelque étendue se trouvent dans les poches au flanc des sommets, sur les cols ou dans les dépressions vallonnées. Elles occupent ainsi une position sensiblement analogue à celle des névés et des glaciers.

L'aspect et la situation des neiges actuelles nous laissent donc supposer que les conditions de formation de névés ne sont pas loin d'être réalisées. C'est l'insuffisance de la réserve de neige qui arrête les amas actuels dans leur évolution.

2° *Les Cirques.* — L'hypothèse que cette insuffisance ne date que de la période actuelle est confirmée par l'étude de la morphologie, qui apparaît, dans les hautes altitudes au-dessus de 3.000 mètres, comme caractéristique des montagnes de cirques.

La haute chaîne qui court vers le Nord-Est par l'Amserdine, le Likoumt, le Tachdirt avec des altitudes constamment supérieures à 3.500 mètres, celle qui la relie ensuite à l'Est, avec l'Amenzel et le Tougour ou Daden ont leur flanc nord tout creusé de cirques. De là les formes alpines des sommets, la ligne de crête ébréchée, la sculpture des versants, le tout en contraste avec les formes de l'Oukaymeden voisin. Celui-ci qui domine sur la rive gauche la gorge du haut Ourika, se présente comme une haute plateforme mamelonnée, avec des pentes abruptes et ravinées par une érosion torrentielle vigoureuse.

Ces vues générales nous ont été confirmées par l'étude d'un cirque auquel nous avons accédé en escaladant le flanc nord du Djebel Tachdirt, à proximité du col du même nom. Il est limité du côté du sommet par une muraille impressionnante de plusieurs centaines de mètres de haut. Il présente la plupart des traits essentiels du cirque glaciaire tels qu'ils ont été analysés par M. de Martonne : le profil transversal en auge, les parois verticales, le fond plat caractéristique avec la surface encombrée de débris et bosselée, le barrage d'aval constitué par des blocs grossiers et non remaniés; nous n'avons pu observer ici de roches striées. Le torrent qui sort actuellement des plaques de neige persistantes marque une rupture de pente très accusée (fig. 2).

Par rapport aux autres cirques que nous avons vus de plus loin et observés à la jumelle, ce cirque présente cette particularité de n'être pas une simple niche, mais d'avoir une certaine longueur, comme s'il voulait se continuer par une vallée glaciaire. Il est donc un des plus remarquables, quoi qu'on pourrait trouver tel ou tel détail plus marqué dans un autre. Ainsi par exemple, le col de Tachdirt lui-

même dessine sur sa face orientée à l'Est, un cirque véritable qui est comme limité en aval par un léger relèvement du fond après lequel



Fig. 2. — Cirque de Tachdir.

se produit une chute brusque, presque un escarpement. De part et d'autre de cet accident, deux petits torrents qui se réunissent au-dessous ont commencé à se creuser.

Partout en effet on saisit le travail de l'érosion actuelle qui oblitère les formes anciennes : des éboulis atténuent les escarpements et

le fond est colmaté par les apports plus fins, le cirque glaciaire évolue vers le cirque torrentiel. Signalons à ce point de vue l'originalité d'un cirque situé sur la face nord-ouest du Djebel Likount. Il semble à demi remblayé par une masse considérable d'éboulis dans laquelle s'est creusé un cirque torrentiel; celui-ci est donc comme emboîté dans le cirque glaciaire.

De ces faits, nous pouvons donc conclure qu'une glaciation de type pyrénéen a occupé les sommets du Haut-Atlas, au moins sur le versant nord.

**

Il semble que la période glaciaire ne soit pas restée à ce stade en quelque sorte élémentaire : un type de glaciers plus développés a dû prévaloir tout au moins localement, comme l'implique l'analyse des faits suivants.

1° *Les formes des vallées.* — D'une manière générale, les vallées du Haut-Atlas se présentent suivant le processus normal : dans la section qui succède au bassin de réception, ce sont des vallées extrêmement jeunes, avec des gorges vertigineuses comme celles de l'O. Tifni, de l'Ourika entre Timichi et l'Agadir des Aït Boulmane; en aval, le profil transversal s'adoucit, de même que la pente du thalweg : ainsi l'Ourika après le confluent de l'O. Romas.

Cependant nous avons pu noter des formes toutes différentes, en particulier dans la haute vallée qui donne accès au col de Tachdirt. Là coule un torrent qui est la plus haute branche de l'O. Iminen, important affluent du Reraia. Tous les voyageurs ont été frappés du contraste entre les vallées de l'Iminen et du Reraia, très rapprochées et longtemps parallèles. Tandis que la vallée du Reraia est relativement riche, celle de l'Iminen, en aval d'Ouenskra, est réduite au thalweg très étroit dominé par des pentes si raides qu'à peine quelques cultures ont pu s'y accrocher. Autant l'ascension du Tizi n'Tamatert en venant du Reraia est facile, autant la descente sur l'Iminen est difficile, même dangereuse. Or cette vallée, en V si aigu vers l'aval, s'élargit en amont d'Ouenskra, prenant une forme évasée qui rappelle l'auge glaciaire. On observe deux aspects successifs. D'Ouenskra à Tachdirt, la vallée actuelle, assez large, tapissée de prairies et de cul-

tures est dominée, surtout sur la rive gauche, par une terrasse imposante composée dans toute son épaisseur d'alluvions plus ou moins grossières et de blocs assez volumineux (fig. 3). Sur la rive droite, au village même de Tachdirt le versant est recouvert par un chaos de blocs très gros, très durs dont l'aspect est singulier.

La plupart sont tout rayés de stries, quelques-uns présentent même de véritables cannelures. A quelques centaines de mètres au-



Fig. 3 — Vallée de l'O. Iminen à Ouenskra.

dessus du village de Tachdirt, il se produit un changement d'aspect qui coïncide à peu près avec un étranglement rocheux de la vallée et une chute du torrent. La vallée, élargie de nouveau, est dominée par des parois verticales de roches volcaniques. Le fond est comme remblayé de débris où percent çà et là des rochers plus importants, et le torrent recreuse sa vallée dans un sol peu résistant. Jusqu'à la base abrupte du col, la pente est relativement douce et la marche facile. Les terrasses d'Ouenskra ont disparu; mais entre les parois verticales et le fond de l'auge le raccord se fait par des talus d'éboulis.

C'est par cette vallée où il nous semble bien retrouver des formes glaciaires à peine masquées par un nouveau cycle d'érosion, qu'on parvient au col de Tachdirt, lui-même véritable selle glaciaire.

2° *Coulées de rochers*. — En outre, les débris qui adoucissent le profil en auge ne semblent pas toujours s'expliquer par l'accumulation torrentielle ou par la chute des rochers éclatés sous l'effort de la gelée. En dehors des pierrailles s'étalant au bas des versants en un cône de déjection fortement incliné, nous avons observé sur les flancs du Tifourar et du Tachdirt de véritables coulées de rochers descendant suivant la pente.

La coudée supérieure du Tifourar a bien l'aspect significatif d'une langue glaciaire pétrifiée. Le profil transversal est bombé. Les coulées sont composées de gros blocs anguleux, quelquefois très volumineux, dont le plus grand nombre n'a pu être ni amené, ni remanié par l'érosion fluviale. Elles ne peuvent résulter que d'un glissement des blocs sur un glacier ou même sur un champ de neige après la fonte. Il y aurait là un phénomène de nivation, sinon de glaciation analogue au glacier de pierre du type alaskien signalé par M. de Martonne à Dossenthal en Basse Engadine (1).

3° *Le barrage d'Arround*. — Quand on remonte le Reraia appelé dans sa partie supérieure O. Aït Mizane, on aperçoit d'assez loin la vallée barrée par une sorte de puissante digue naturelle (fig. 4). Vu de près, ce barrage laisse une impression inoubliable. C'est un chaos prodigieux de terre, de pierrailles et surtout de gros rochers : quelques-uns de ces blocs atteignent 4 à 5 mètres de hauteur. La largeur du barrage diminue assez régulièrement de la base au sommet où elle atteint encore près de 100 mètres. La hauteur relative au-dessus du thalweg est de 200 mètres environ vers l'aval; elle se réduit presque de moitié vers l'amont.

Un semblable accident ne pouvait échapper à aucun voyageur, géologue, géographe ou simple touriste. Il constitue une limite remarquable de géographie humaine : à sa base vers l'aval la convergence de deux affluents élargit la vallée du fleuve principal et une douzaine de villages se pressent sur un étroit espace dominant des

(1) *Le rôle morphologique de la neige en montagne*, in *La Géographie*, sept.-oct. 1920.

cascade de cultures en terrasse; c'est un merveilleux nid de verdure au cœur de la haute montagne désolée. Sur la pente d'amont tournée vers le Sud, Arround est au contraire, par 2.000 mètres d'altitude le seul et dernier village.



Fig. 4. — Barrage d'Arround.

Cependant il ne semble pas qu'on ait fait encore du barrage d'Arround une étude attentive pour en tirer une explication satisfaisante. Une description superficielle suggère assez naturellement l'hypothèse d'une moraine qu'a soutenue Maw.

Mais les critiques de Fritsch et de Thomson sont trop justifiées. On ne voit pas les autres traces d'un glacier assez puissant pour avoir laissé une semblable moraine. Ce n'est peut-être pas une raison suf-

fisante pour renoncer à l'explication glaciaire, la seule qui oriente les recherches. Car l'explication de Thomson par un « éboulement montagneux » n'explique pas grand chose. L'hypothèse de M. Paul Penet d'une origine volcanique ne s'accorde ni avec l'âge des éruptions volcaniques du Haut-Atlas, ni avec la structure du barrage.

Nous avons noté un certain nombre de faits sur lesquels on n'a pas assez appelé l'attention et qui feront peut-être faire plus de progrès qu'une solution trop arrêtée.

a) D'abord est-il rigoureusement exact de parler de « barrage » ? Un doute pourrait se présenter si l'on observe que le torrent au lieu d'avoir rompu l'obstacle en un point quelconque est entièrement rejeté sur le versant montagneux de gauche. On ne peut s'arrêter à cette objection : en effet, s'il n'y a pas, sur la rive gauche, une véritable section du barrage, on y constate la présence de quelques blocs rocheux, semblables à ceux du barrage et formant une trainée continue. La pente du Reraia qui descend de près de 100 mètres dans la traversée du chaos prouve que l'obstacle est relativement récent. Enfin, on ne peut contester l'existence ancienne d'un petit lac en avant de la digue de rochers. Le village d'Arround domine une plaine où l'eau ruisselle partout sur un fond de cailloux, en partie couvert de prairies. Cette plaine, large de plusieurs centaines de mètres devant le barrage se rétrécit progressivement au Sud dans la direction du marabout de Sidi Chamarouch où le torrent n'occupe plus qu'une gorge aiguë. C'est le fond de l'ancien lac. Rappelons à ce propos qu'il existe sur l'autre versant du Haut-Atlas à peu près à la même altitude un petit lac, le lac d'Ifni. Il serait sans doute intéressant de comparer sa formation avec celle du lac d'Arround.

Il est donc certain que le Reraia a été barré jadis à la hauteur d'Arround; mais il convient de retenir de la position actuelle du thalweg que le torrent a glissé vers sa rive gauche, c'est-à-dire à l'Ouest, comme s'il avait été refoulé par une poussée venue de l'Est.

b) La largeur du barrage, actuellement encore si considérable, fut jadis beaucoup plus grande. Des fragments en subsistent encore en aval de la masse principale. Il en est un qui prend une importance particulière : il forme une sorte de butte-témoin, piton conique où

s'étagent cultures et vergers et que couronne en nid de cigogne le village de Taourirt, nom berbère expressif (fig. 5). C'est l'érosion torrentielle qui a ainsi morcelé le chaos rocheux et les blocs de même



Fig. 5. — Buttes d'éboulis de Taourirt.

nature ont été entraînés plus bas encore, remblayant la vallée. On ne peut s'étonner de la rapidité du travail accompli, si l'on pense, d'une part à la violence du courant au moment de la fonte des neiges, d'autre part à la faible résistance de cette masse hétérogène de rochers mal cimentés par des débris de toute grosseur.

c) Au reste cette érosion n'est pas l'œuvre seulement du Reraia comme nous allons le voir. Quand, de la vallée, on regarde le barrage, on peut admettre qu'il ait été construit par des apports venus du Sud comme le torrent lui-même. Mais on s'aperçoit vite de l'erreur quand on escalade le sommet. Le barrage n'est pas borné en effet à la vallée principale; il se prolonge vers l'Est, inclinant même vers le Sud-Est (fig. 6). Gênés par la difficulté de la marche dans ce chaos et



Fig. 6. — Surface du « glacier de pierres » d'Arround.

par l'heure tardive, nous n'avons pu parvenir au commencement qui est certainement à plusieurs kilomètres d'Arround.

Les rochers qui hérissent la surface présentent tous la même structure porphyrique. Leurs angles sont en général émoussés, mais ce n'est pas du tout une règle absolue. Toute cette masse est logée dans une véritable vallée qui incline sa pente vers le Reraia et qui se rétrécit vers l'amont. Au sommet la pente est très irrégulière, elle se morcelle pour ainsi dire en paliers reliés par de véritables cascades de rochers, des « séracs », pourrait-on presque dire.

d) L'érosion actuelle poursuit son œuvre dans cet ensemble pétrifié. Elle a concentré son action de chaque côté de la masse rocheuse,

elle l'a isolée des versants de la vallée en creusant deux ravins parallèles qui aboutissent, l'un dans l'ancien lac d'Arround, l'autre au-dessous. On aperçoit encore sur le versant montagneux de même que sur la rive gauche du Reraia, une traînée de pierres : il y en a deux, à des hauteurs différentes dans le ravin de droite.

Le torrent de gauche a dû contribuer, par ses apports, à refouler le Reraia vers l'Ouest en admettant que la poussée de la masse rocheuse venue de l'Est n'ait pas suffi. Le torrent de droite a contribué à morceler le barrage dans la vallée principale, où la coulée de rochers était étalée à la façon d'un formidable cône de déjection.

La digue naturelle qui a barré le Reraia à Arround nous semble donc la terminaison d'un véritable torrent de rochers. Ce torrent n'a pu se former et progresser dans une vallée préexistante que par l'action glaciaire.

CONCLUSION

D'après l'ensemble des observations ci-dessus que des travaux de détail permettront de compléter, on peut admettre :

1° Que les formes actuelles du Haut-Atlas ne sont pas explicables par la seule érosion subaérienne.

2° Que le Haut-Atlas a été occupé localement par des glaciers de cirque de type pyrénéen dont les traces sont manifestes.

3° Que la glaciation des sommets a pu être accompagnée de poussées glaciaires allant jusqu'au système du glacier de vallée ou du glacier de pierres.

4° Que les phénomènes de la glaciation de l'Atlas et de sa « déglaciation » consécutive sont en rapport, d'une part avec l'importance formidable des alluvions quaternaires dans le Haouz, d'autre part avec l'affaiblissement actuel des cours d'eau, notamment sur le versant Sud.

Juillet 1922

J. CÉLERIER et A. CHARTON.

CHELLA

UNE NÉCROPOLE MÉRINIDE

(Suite et fin.)

IV

LÉGENDES ET CULTES

1. — LÉGENDES CONCERNANT LA DESTRUCTION DE LA VILLE.

De tout ce passé que nous avons essayé de retracer, de ce que Chella fut jadis, et des princes dont elle était la nécropole, rien ne subsiste dans la mémoire populaire. A peine un nom survit, celui des Mérinides, des *bni-mrîn*, comme on les appelle au Maroc. Mais bien qu'il existe encore des familles qui rattachent leur origine à cette dynastie, ce nom, dans le langage courant, est synonyme d'une période lointaine, d'un passé presque fabuleux. Dans Chella, le peuple, qui a pour elle un grand respect, ne voit plus que les vestiges d'une cité de légende.

Ce n'est pas une exception. Les villes ruinées sont nombreuses sur toute l'étendue de l'Afrique du Nord; mais il n'en est peut-être pas une dont l'abandon, aux yeux des indigènes, ne soit dû à des causes fabuleuses. Au Maroc, existent à ce propos deux groupes bien distincts de légendes explicatives. Les premières reposent sur le souvenir confusément gardé que l'Islâm n'a pas existé de toute éternité, et qu'il était un temps où le pays était soumis aux Chrétiens. Ceux-ci, quand arrivèrent les Musulmans, s'enfuirent en toute hâte, laissant là leurs villes et tous les trésors qu'elles contenaient, se contentant

de préposer des génies à leur garde. De telles légendes se retrouvent aussi bien à Fès que dans les régions les plus reculées du Rif et du Moyen-Atlas, où elles expliquent l'origine de villages de grottes artificielles aujourd'hui abandonnés (1). L'autre groupe, c'est celui qu'on retrouve dans tous les pays du monde : le vieux thème de la ville d'Ys. Les habitants de la cité ruinée étaient fort riches; l'excès même de leur fortune les poussa à l'impiété, jusqu'au jour où Dieu, irrité contre eux, les extermina. Légendes à tendances morales, qui prennent volontiers une forme littéraire, et que l'Islâm semble avoir développées dans ces régions.

Mais, qu'elles relèvent de l'un ou de l'autre groupe, ces légendes concordent sur un point, le seul important. Les habitants disparus possédaient de grands trésors, et ceux-ci sont restés sur place, offerts à ceux qui les sauront prendre. Les fouilles archéologiques entreprises en quelques endroits du Maroc depuis notre arrivée n'ont pas d'autre but dans l'idée de la plupart des indigènes.

Chella fut une de ces villes que perdit l'excès de ses richesses, aux dangers desquelles ses habitants ne surent pas résister. On donne d'ailleurs diverses versions de cet événement et des motifs de la colère divine. Voici une première légende, telle qu'elle nous fut racontée : « Les habitants de Chella avaient tant de blé et tant d'autres céréales qu'ils n'en faisaient plus nul cas; ils allaient jusqu'à faire leurs besoins dessus. C'était une grande impiété, et Dieu les en punit terriblement. Il les transforma en pierres : aujourd'hui encore il est aisé de reconnaître sur chaque pierre de Chella — tous ces petits cailloux qui couvrent le chemin creux à l'intérieur de l'enceinte — la trace d'yeux, de nez, de bouche. Et il permit que les Juifs et les Chrétiens fissent à leur tour leurs besoins sur eux. »

Les indigènes de l'Afrique du Nord ressentent un respect religieux pour tout ce qui se fait avec la farine, et surtout pour le pain. On se garde de le jeter, et dans les villes mêmes, on ramasse avec soin le morceau qui peut traîner dans la rue : ce serait comme un sacrilège de le laisser fouler aux pieds par les passants (2). On comprend donc qu'un châtement aussi rigoureux paraisse naturel. Mais

(1) Cf. Henri Basset, *Le culte des grottes au Maroc*, Alger, 1920, pp. 35-37.

(2) Cf. notamment W. Marçais, *Textes arabes de Tanger*, Paris, 1912, p. 127 et note 1.

ce respect pour le pain, symbole de la nourriture accordée par Dieu, et qui coûte cependant tant de peine, existe chez presque tous les peuples; et la légende, qui répond si bien à l'état d'esprit des populations nord-africaines, n'a pas été créée à propos de Chella : elle s'y est seulement localisée. Elle existe en Orient : les P. P. Jaussen et Savignac l'y ont retrouvée à plusieurs reprises. En Arabie du Nord elle explique l'aridité du sol dans la région d'al-Hijr (Hebra, Medâ'in Şâleḥ). Il y avait autrefois dans ce pays des dattes, du blé, du pain, des vêtements, en gros tas; on vivait dans l'abondance. « Mais un jour, une femme perverse s'oublia jusqu'à essayer son petit enfant avec du pain. Allah l'aperçut et fut profondément irrité... ». Il transforma les monceaux de dattes en rochers, le blé en sable, les vêtements en arbres sauvages et secs; la femme et son fils furent métamorphosés en lézards. Il existe une légende analogue chez les gens d'Amwâs, près de Jérusalem (1). Les détails peuvent n'être pas exactement semblables : les récits sont bien proches parents.

**

Une autre légende sur la destruction de Chella est fort populaire à Rabat, bien qu'elle soit d'allure plus littéraire et comporte une morale d'ordre plus philosophique. Dans les temps anciens, raconte-t-on, Chella était remplie d'habitants. Il y avait des maisons, des mosquées, des marchés, des *foudaq* et des bains. Un sultan régnait sur la ville. On vit arriver un jour un savant alchimiste (2); cet homme possédait le secret de fabriquer de l'or. Il s'installa, et grâce à sa science, eut rapidement assez d'or pour assurer sa subsistance pendant toute une année. Mais la chose se sut, et fut rapportée au sultan; celui-ci envoya ses *mkhazni* quérir l'alchimiste. Quand on l'eut amené, le sultan lui dit : « Je veux que tu m'apprennes la façon de fabriquer des lingots d'or. — Je l'ignore », répondit l'autre; et le sultan eut beau insister, il n'en put rien tirer de plus. Il eut alors recours à la ruse. Il ordonna de mettre l'alchimiste en prison : ce qui

(1) Jaussen et Savignac, *Mission archéologique en Arabie*, Paris, 1914-18, t. II, p. 116.

(2) Un *hakim*, dit l'informateur, mot qui, dans l'espèce, implique l'idée du pouvoir magique ou *hikma*. Sur cette acception, cf. *Enc. Isl.*, II, p. 324, s. v°.

fut fait. Puis, s'étant déguisé, il se fit conduire à la même prison, et enfermer avec l'autre qui ne le reconnut pas. Le sultan s'attacha à gagner sa confiance; il l'invitait à partager les repas qu'on lui apportait : car l'alchimiste, n'ayant pas de parents, risquait de souffrir de la faim (1). Au bout de quelque temps, il lui dit : « Mon frère, je me suis aperçu que tu as quelque ennui; raconte-moi tes peines, et je te dirai les miennes à mon tour. — Voici, dit l'autre : je suis alchimiste, et sais fabriquer de l'or; mais le sultan m'a confisqué mes ingrédients. — Qu'à cela ne tienne! je te les procurerai; mais alors tu m'apprendras ton secret. — Je te le dirai, répondit l'alchimiste, car tu as pris soin de moi, et il me faut récompenser tes bienfaits. » Le sultan se fit apporter les ingrédients nécessaires; et l'autre lui enseigna son art, sans se douter qu'il l'enseignait au sultan. Celui-ci fabriqua de sa main deux ou trois lingots, et sûr de bien posséder le secret, se fit délivrer. De retour dans son palais, il envoya ses *mkhazni* chercher l'alchimiste; et quand celui-ci fut là, il lui dit : « *Hakim*, apprends-moi le moyen de fabriquer de l'or. — Je l'ignore. — Ne me reconnais-tu donc pas? C'est moi qui étais en prison avec toi! Tu m'as appris ta recette. Rappelle-toi : Je t'ai dit ceci, tu m'as dit cela... » L'alchimiste s'aperçut qu'il avait révélé son secret au sultan, et s'en alla fort dépité. Mais il tenait sa vengeance. Rentré chez lui, il écrivit sur de nombreuses feuilles de papier comment il s'y fallait prendre pour fabriquer de l'or, et quels ingrédients on devait employer. Puis il distribua ces feuilles dans toutes les maisons. Les habitants de Chella, dans la joie, expérimentèrent tous la recette; ils fabriquèrent du précieux métal tant qu'ils voulurent, et tous devinrent riches, ne se nourrissant plus que des mets les plus délicats. Ces richesses leur firent perdre l'esprit; aucun ne se doutait du châtimeut qu'ils se préparaient pourtant eux-mêmes. Car avec l'abondance, la vie facile, une grande paresse les envahissait tous. « Pourquoi travailler? se disait chacun. Pourquoi pousser la charrue, puisque je suis riche? Quand j'aurai besoin de blé, j'irai au marché en achetant à pleines mesures! » Mais

(1) Il est d'usage que les repas des prisonniers leur soient apportés par leur famille ou leurs amis.

il vint un jour où il n'y eut plus ni blé, ni orge, ni autres céréales. On en arriva à donner pour un morceau de pain grossier un plat d'or ou de magnifiques pierres précieuses. Bientôt même, il n'y eut plus de pain du tout. La famine fut terrible : on essaya en vain de se nourrir de pierres précieuses en poudre. Et voilà comment les habitants de Chella, pour avoir été trop riches, moururent tous de faim au milieu de leurs trésors qu'ils laissèrent éparpillés sur le sol.

Cette histoire ressemble à ces contes philosophiques que l'Orient a toujours aimés; et l'on ne peut guère douter qu'elle n'en soit originaire, quoique, à notre connaissance, elle n'y ait pas encore été relevée. Mais, bien que l'informateur qui nous l'a contée telle qu'on vient de la lire soit un demi-lettré (1), elle est aujourd'hui extrêmement populaire à Rabat. Il en existe d'autres versions, à peine différentes (2). Quelle que soit son origine, cette légende s'est solidement implantée à Chella; et ce qui le prouve bien, c'est la suite même qu'elle comporte. Mais nous laissons ici la parole à l'informateur :

« Cet or, cet argent et ces pierres précieuses restant éparpillées sur le sol et les jours passant, *la terre grandit* sur le tout (3). Or, autrefois un porteur d'eau allait souvent à Chella, pour y travailler. De temps en temps, il revenait chez les gens de son pays (4). Au retour d'un de ces voyages, il trouva la ville vide; elle tombait en ruines. Il s'en alla répétant :

mšāu-nās,
ūšāu-nās,
ubādūk ḥomā-[~]nās!
mšēr-mni-ūttas
mā-bqāu-nās.

(1) Si Moḥammed ben Dâoūd, copiste à l'Institut des Hautes-Études marocaines, qui la tient de sa mère.

(2) Cf. L. Brunot, *La mer dans les traditions et les industries indigènes à Rabat et Salé*, Paris, 1921, p. 318-319.

(3) Croyance courante dans l'Afrique du Nord, d'après laquelle la terre croît comme les végétaux; et l'on y voit une confirmation dans la façon dont les ruines se recouvrent de terre. Un miracle fréquemment accompli par les saints après leur mort, est d'empêcher la terre de « pousser » sur leur tombeau. Ce qui s'explique le plus aisément du monde par le fait qu'on débarrasse soigneusement ces tombeaux des débris qui s'accumulent à côté.

(4) Littéralement : « il faisait revivre le sang ». *iēhîē-[~]ddam*.

Des hommes sont partis :
des hommes sont venus :
ceux là sont des hommes !
A part les Banî Waṭṭàs,
il ne reste plus d'hommes (1).

Le sultan de ce pays l'entendit et lui donna de l'argent. L'autre continua ses paroles. Alors le sultan le fit amener par ses *mkhazni*, et lui dit : « Je t'ai donné beaucoup d'argent, et tu continues à faire l'éloge de ces gens ? — Oui, seigneur : ceux-là sont des hommes. A part eux, il n'y a personne ! — Raconte-moi pourquoi. — Tu le veux ? — Oui. — Seigneur, l'œil ne croit que ce qu'il voit (2). Viens avec moi voir ce que ces gens-là me donnaient. » Le sultan l'accompagna ; ils arrivèrent à Hojr el-Jabal (3). Le porteur d'eau pénétra dans une grotte et dit au sultan : « Entre, seigneur, et vois. » Le sultan entra, et ne vit qu'assiettes et tables d'or et d'argent, dont il n'avait pas les pareilles. Il en resta bouche bée et dit : « Qu'est ceci ? » Le porteur d'eau répondit : « Quand les gens de Chella donnaient quelque fête, ils servaient leurs invités dans ces assiettes et sur ces tables que tu vois. Quand le repas était terminé, les porteurs d'eau commençaient à leur donner à boire et prenaient ces objets. Je suis l'un de ces porteurs d'eau. Ma part, je la cache dans cette grotte. Et voilà pourquoi je chante la louange de ces gens. » Le sultan répondit : « Ce sont bien des gens sans pareil que tu loues. A part eux, il n'y a personne ! »

La *moqaddima* du tombeau de Sidi 'l-Masnâwî nous a confirmé que lorsque les Banî Waṭṭàs étaient, comme d'ailleurs les Banî Merîn, rois à Chella, ils servaient la nourriture, au cours des noces et des fêtes, dans les plats d'or en question. C'est ainsi que, dans l'esprit du peuple, le nom des dynasties disparues s'associe au souvenir de l'âge d'or où les hommes vivaient dans la splendeur et l'abondance.

(1) Dictionnaire encore populaire à Fès, sous une forme à peine différente (cf. A. Bel, *Inscriptions arabes de Fès*, p. 85) et qu'il est curieux de retrouver à Rabat, car il rappelle la splendeur de la capitale au Moyen-Age.

(2) Proverbe : *ṣâh-l-ṭā'in mā-ṭāf*. Cf. E. Lévi-Provençal, *Textes arabes de l'Ouargha*, Paris, 1922, pp. 118-119, n° 45 et p. 164.

(3) Littéralement : le giron de la montagne. La montagne en question serait le Jabal Sidi Bou-Mnîna, l'éperon aux trois qoubba qui s'élève à peu de distance au sud de Chella.

2. — LES TRÉSORS.

Tous ces récits devaient contribuer singulièrement à exciter les convoitises des chercheurs de trésors. Ils n'étaient pas nécessaires pour les faire naître; mais ils leur donnaient un fondement solide. Dans un pays où la hantise de l'argent caché sévit avec une telle intensité, toute ruine, par le seul fait qu'elle est une ruine, est un champ de trésors. Chella ne pouvait échapper à la loi commune : en outre, la richesse du sanctuaire, dont il restait encore tant de brillants vestiges, avait assurément laissé quelque souvenir dans la mémoire populaire. En 1790 déjà, les soldats du makhzen creusaient la terre devant le mausolée de Sidi Iahîâ et cherchaient des trésors dans les chambres funéraires; ils eurent bien des imitateurs, dont nous avons chemin faisant noté des actes de vandalisme. On est sûr qu'il y a de l'or; on sait que d'aucuns en trouvent, et le récit de leurs découvertes monte les imaginations. Il y a dix ans environ est mort à la Mekke un Arabe de la banlieue de Rabat, nommé el-Hâjj eṣ-Ṣaḥrâwî. Il habitait Chella; il y vendait du thé aux pèlerins, et cultivait un jardin. Un jour, en creusant la terre, il découvrit un lingot d'or. Il partit pour l'Égypte où il le monnaya, et alla s'installer à la Mekke : des pèlerins l'y ont retrouvé. Ce n'est pas le seul exemple d'une telle fortune. Il y avait dans la fontaine une dalle bleue sur laquelle depuis longtemps les gens lavaient leur linge. Ils croyaient que c'était une pierre — et c'était une dalle d'argent. Un matin, ils ne la trouvèrent plus; mais l'un d'eux, en levant les yeux, vit une phrase écrite sur le mur. Un lettré la leur expliqua : elle signifiait : « Plus bœufs que des bœufs sont ceux qui lavaient sur de l'argent en croyant laver sur une pierre! (*âbqâr-bên-âbqâr ~lli-iṣṣâbbno âl-~nnôqra aṣḥâb-ḥom-ḥâṣr!*) (1) — Voilà donc pourquoi elle était bleue », conclurent-ils. De plus malins qu'eux l'avaient emportée pendant la nuit. Il reste encore à Rabat des gens qui savent exactement où se trouvait cette dalle. Au reste, sa présence n'avait rien que de naturel. Cette

(1) Phrase proverbiale à Rabat. Cf. Brunot, *op. cit.*, p. 319 : l'histoire est sensiblement la même; l'homme qui a enlevé le lingot est un Soûsi, ce qui est naturel, le Soûs étant la terre classique des magiciens et des inventeurs de trésors. Le proverbe est rapporté sous une forme légèrement différente.

fontaine est peuplée d'anguilles et de tortues sacrées; et voici ce que l'on raconte de 'Aïn Ajenna, source située en contre-bas, et qui est alimentée d'ailleurs par la même eau, après un passage souterrain : des gens plongèrent dans 'Aïn Ajenna — cette seule idée montre la puissance de l'imagination, en ces matières, chez les indigènes, leur dédain de l'observation, leur foi profonde en une réalité bien différente des apparences sensibles. — Ils remontèrent, sous la terre, le cours de l'eau, et parvinrent jusqu'à une maison d'or où aboutissaient des conduites d'or venant du Paradis (1). D'autres affirment qu'il est impossible d'arriver jusqu'à cette maison; mais ils n'en contestent pas l'existence: c'est la demeure des génies qui apparaissent, comme nous le verrons, sous la forme d'anguilles et de tortues.

Mais si ces trésors sont inaccessibles, d'autres ont été retirés de Chella. L'on voit en certain point de la khalwa deux trous de dimensions correspondant à celles d'une caisse : il y en avait une autrefois, en effet, que des gens du Sous ont réussi à emporter. Dans un mur est un autre trou, de la grosseur d'une *tandjiya* (2) : encore un trésor enlevé. On voit enfin la place d'un autre, sous une colonne.

Il en reste. Seulement, il n'est pas très facile de s'en emparer. Car, ainsi qu'il arrive d'ordinaire, les génies veillent jalousement sur eux, et l'imprudent qui s'aventurerait à chercher un trésor sans être versé dans cette magie spéciale risquerait fort d'y laisser la vie : bien heureux seulement si ses recherches restaient vaines, ou s'il voyait le trésor, à peine découvert, s'évanouir à ses yeux : c'est le moins qui puisse lui arriver. On cite des chercheurs qui ont disparu mystérieusement.

★★

Découvrir les trésors et se les approprier nécessite donc toute une science, et très compliquée. Au reste les livres de magie la dispensent généreusement. Ils consacrent de longs passages à la recherche

(1) Légende à base étymologique : 'ain ajenna = la fontaine du Paradis (pour عين الجنة).

(2) Sorte de marmite; à l'origine, la « tangéroise ». Sur ce mot et ses diverses acceptations au Maroc, cf. notamment L. Brunot, *Noms de récipients à Rabat, Hespéris*, I, p. 127.

des trésors, énumérant d'interminables formules de conjuration, des listes d'ingrédients, décrivant par le menu la série des gestes nécessaires; ils indiquent comment il faut se comporter quand apparaissent, sous une forme étrange et terrifiante, les génies-gardiens (1). Toute cette magie vient d'Orient; mais elle obtint un singulier succès en Afrique; les sorciers maghribins, surtout ceux du Soûs, furent vite renommés dans tout le monde de l'Islâm. Sous ces influences orientales, l'idée du trésor lui-même se transforma : l'or et l'argent devinrent secondaires : ils furent remplacés de plus en plus par les pierres précieuses et surtout par les talismans (2). Plus qu'ailleurs, ces influences devaient se faire sentir à Chella, ruine relativement récente, dans un pays depuis longtemps arabisé, à proximité d'une ville cultivée.

C'est ainsi que l'on raconte couramment aujourd'hui que dans l'une des fenêtres de la grande porte se dissimule l'anneau de Salomon (3), grâce auquel il se faisait obéir des génies : l'on sait la place que tient cet anneau dans la légende salomonienne si populaire en Orient. Nous ne saurions dire par quelle voie il vint au Maroc : mais ce qui est sûr, c'est que plusieurs personnages l'ont possédé tour à tour dans ce pays. C'est lui qui fit la puissance de Moulâï Ismâ'il, le souverain qui employait les génies à construire les immenses palais et les formidables murailles de Meknès. Puis, arrivé jusqu'à lui par une voie mystérieuse, on le retrouve sur la main de Si Jilâlî, le vrai Rogî, qui se souleva contre Sidi Moḥammed ben 'Abd er-Raḥmân (4). Divers personnages, aujourd'hui encore, possèdent des anneaux doués d'un pouvoir magique plus ou moins considérable; mais c'est à Chella qu'est l'authentique anneau salomonien.

Cependant, ce talisman historique n'est pas le seul qui se dissimule dans ces ruines. On y pourrait découvrir encore tous les objets magiques dont il est question en pareil cas, et dont il existe par le monde un grand nombre d'exemplaires : les sabres, les poignards,

(1) On trouvera des exemples de ces conjurations dans Doullé, *Magie et religion dans l'Afrique du Nord*, Alger, 1909, p. 120 et 266-268.

(2) Sur cette évolution, cf. Henri Basset, *op. cit.*, ch. III : « Les grottes et les trésors ».

(3) *ḥāḍem ṭ-ḥekma*.

(4) Edw. Westermarck, *The Beliefs in spirits in Morocco*, (*Acta Academiae Aboensis, Humaniora* 1), Abo, 1920, p. 107-108.

les bâtons, les fioles de *kohl*, les anneaux, les bonnets, les sandales grâce auxquels on peut parvenir à la *hikma*. Le folk-lore marocain est rempli d'histoires de *folba* qui ont découvert quelqu'un de ces objets précieux (1), de magiciens du Souïs qui ont tenté de s'en emparer (2); d'ailleurs — et l'esprit berbère reprend ici ses droits — ils en font d'ordinaire un très prosaïque usage; il leur suffit que leur existence soit assurée sans effort : l'ambition des Aladin berbères s'élève rarement plus haut. A moins qu'il ne s'agisse de personnages historiques. Jilâli er-Rogî possédait l'anneau de Salomon; mais d'aucuns lui prêtent aussi un poignard de *hikma*. Boû Hamâra, celui qui fut pris par Moulâi 'Abd el-Hafiz, — et à qui l'on attribue d'ordinaire ce nom de rogî — vexé de son surnom peu reluisant (= l'homme à l'ânesse) se faisait volontiers appeler Boû Hamâla (= l'homme à la cordelière). On en conclut généralement aujourd'hui que lui aussi possédait un poignard de *hikma*; et l'on ajoute que grâce à ce poignard, une mesure d'orge lui suffisait pour rassasier tous les chevaux de son armée.

On conçoit que de pareils talismans excitent tout autant que l'or la convoitise des chercheurs de trésors; le récit d'opérations réussies vient raviver leur foi. Voici un procédé qui nous a été donné sur place; il y manque, il est vrai, l'essentiel : le texte exact des abracadabras :

« Celui qui veut découvrir un trésor doit être très versé dans la science du *jadwal* (3). Il s'assure l'aide d'un *zohri* » — nous reviendrons plus loin sur ce personnage — « et va passer la nuit à Chella. Quand tout dort, il prépare le *bokhoûr*, qui doit être de l'encens mâle (4) et du *jâwi* (benjoin) noir — le *jâwi* noir spécial aux gnâwa (nègres), et que l'on nomme *bokhoûr el-jnoûn* (5), tandis que le *jâwi* blanc est celui dont se servent les autres gens. — Il a amené

(1) On en trouvera un exemple dans Douglé, *En Tribu*, Paris, 1914, p. 87.

(2) Cf. par exemple Dr. Herber, *Mythes et légendes du Zerhoun*, *Archives Berbères*, 1915-16, p. 155-156.

(3) Le *jadwal*, (litt. *tableau*), est la disposition en dessins géométriques de l'incantation écrite. Les tableaux magiques sont d'un emploi extrêmement courant : il n'est guère d'amulette où ils ne se retrouvent. Cf. Douglé, *Magie et Religion*, pp. 150-152.

(4) لبان اذكر. Cf. Dozy, *Suppl. Dict.* 11, p. 515.

(5) On peut noter le fait, car il montre une fois de plus les rapports qui unissent, dans l'esprit des musulmans nord-africains, les noirs avec le monde des génies.

un bouc noir. Le magicien (*fqih*) dessine un *jahwal* sur une feuille de papier, allume l'encens, et prononce ses incantations (1) ; il continue jusqu'à ce que la feuille s'envole de ses mains : elle va se poser juste à l'endroit où est le trésor. Le magicien égorge alors le bouc à cet endroit même, afin que les génies boivent le sang, et soient satisfaits. Puis il continue à faire des fumigations et à réciter la *'azima*, jusqu'au moment où la terre s'entrouvre : le trésor apparaît. Le *zohri* descend dans le trou. Il faut que ce soit lui, car si le magicien y descendait, la terre se refermerait sur lui. Et le *zohri* rapporte ce qu'il avait mission de prendre. Car le magicien lui avait dit : « Prends pour toi l'or, et ne me donne — par exemple — que l'étui à *koïl*, ou bien l'anneau, ou bien le poignard ». Ce sont autant d'objets qui lui permettent de parvenir à la *hikma*. Car, s'il se met autour des yeux du *koïl* de cet étui, il peut voir les *juouïn* et leur demander ce qu'il veut. Sur l'anneau est écrit le nom d'un génie-serviteur : s'il le met à son doigt et le tourne, ce génie apparaît et se met à ses ordres; de même le génie-serviteur du poignard arrive s'il tire celui-ci de sa gaine. Le génie se présente en prononçant cette formule :

âmêr, nâsmêl, îâ mûlâi!
âmêrîi âlâ-mâl-~l-ârb, îzêk!
âmêrîi âlâ-mâl-~ssârq, îzêk!

« Ordonne, j'obéirai. ô Maître !

Si tu veux les richesses de l'Occident, elles viendront vers toi!

Si tu veux les richesses de l'Orient, elles viendront vers toi. »

Les livres de magie et la science populaire connaissent bien d'autres procédés du même genre, dont beaucoup sont infiniment plus

(1) يعزم ويثقم ويهمهم. Le premier terme désigne à proprement parler le fait de répéter pendant un nombre de fois indéterminé un des noms de Dieu (*'azima*), pratique fort usitée dans la magie nord-africaine. Les deux autres verbes constituent des onomatopées qui représentent les formules cabalistiques prononcées par le magicien, comme il en existe dans toutes les magies. Cf. Perdrizet, *Negotium perambulans in tenebris*, Strasbourg, 1922, p. 23 (parlant de la magie gréco-orientale) : « La magie affectionnait pour ses abracadabras les noms à bredouillement, formés de Μαμαρ — ou Μεμερ —, de Βαβαρ — ou Βεβερ — » et les références citées. — ثقم est passé dans le langage courant avec le sens de « marmotter ». Quant à همهم, il est classique, comme son voisin زمزم.

compliqués, et ils s'étendent d'ordinaire bien davantage sur les génies qui gardent le trésor. Mais on retrouve dans ce récit des traits bien intéressants, et qui sont communs presque à tous. C'est avant tout la présence d'un aide, à qui le magicien abandonne l'or, tandis qu'il se réserve le talisman, bien préférable, car c'est à tout le moins un trésor inépuisable. Il est tout à fait remarquable que l'inventeur du trésor, le savant magicien seul capable d'en déterminer l'emplacement, d'en faire ouvrir les portes, de réduire pour un temps à l'impuissance les génies-gardiens, ne puisse lui-même enlever l'or ni les talismans. Ce trait, courant dans les histoires de découvertes de trésors qui se racontent au Maghrib (1), vient lui aussi d'Orient. Le magicien du conte de *Djouïdar le Pêcheur*, dans les *Mille et une Nuits*, doit recourir aux offices d'un aide — il est vrai que cet épisode du conte se passe au Maghrib — et Aladin s'aventure dans le jardin aux trésors pour le compte d'autrui. Mais notre récit apporte ici quelque chose de nouveau. L'aide ne saurait être une personne quelconque : c'est un *zohri*. Dozy traduit ce mot par « géomancien »; notre informateur donne un sens quelque peu différent. « Le *zohri*, dit-il, ne voit pas de loin; il a la paume de la main et le dessus de la langue fendus naturellement. Il y a beaucoup de gens dans ce cas : on dit que ce sont les fils des génies qui ont été mis dans le berceau des fils des hommes (2) ». Voilà qui nous éclaire sur leur rôle : ce sont en réalité des génies; ils n'ont à peu près rien à craindre de leurs congénères; ils peuvent descendre sous terre pour recueillir le trésor, tandis que le magicien lui-même n'oserait s'y risquer. La découverte des trésors exige l'union de la science de l'un, et de l'impunité de l'autre.

o

(1) La nécessité d'un aide, dans ce cas, n'a aucun rapport avec le sacrifice humain dont on accuse souvent, aujourd'hui encore, les chercheurs de trésors : la victime humaine tient alors la place du bouc du procédé ci-dessus. Une telle accusation se retrouve ailleurs que dans l'Afrique du Nord. Ainsi, en Egypte, on sacrifierait un nègre aux génies des trésors (Legrain, *Louqsor sans les Pharaons*, Paris-Bruxelles, 1914, p. 104) : les deux qualités de victime humaine et de victime noire, chères aux génies, se trouvent réunies.

(2) La croyance à une telle substitution est en effet extrêmement répandue dans l'Afrique du Nord.

**

Il eût été étonnant de ne pas trouver dans le folk-lore de Rabat quelques récits se rapportant aux aventures de chercheurs de trésors à Chella. Il en est en effet plusieurs, depuis la brève mention d'une tentative, réussie ou non, jusqu'au conte compliqué, formé de thèmes connus, et qui s'est localisé par hasard à Chella comme en bien d'autres endroits. On en trouvera ici deux exemples :

Une année, raconte-t-on, un magicien — *fqih* — du Soûs vint trouver le qâ'ïd, et lui annonça son intention de découvrir un trésor. Le qâ'ïd lui donna des mkhaznî et ce qu'il lui fallait. Magicien et mkhaznî s'en allèrent à Chella, firent leurs ablutions, prièrent, puis mangèrent. Lorsqu'une partie de la nuit fut passée, le magicien dit aux mkhaznî : « Quoi que vous voyiez, gardez-vous bien de rire ou d'avoir peur ! — Sois sans crainte », répondirent-ils. Cela dit, le magicien disposa devant lui un brasero, fit des fumigations et se mit à parler à voix basse. Alors des génies — *'afrit* — commencèrent à passer devant eux, sous la forme de chevaux, de chameaux et de bœufs; des pierres tombèrent en pluie devant les mkhaznî, qui restèrent impassibles, tandis que le fqih continuait ses incantations. Vint enfin un génie, qui se précipitant sur un des hommes, le fit tomber à la renverse : à la vue de cette chute comique, ses camarades se mirent à rire. Ce leur fut fatal : le *'afrit* se retournant contre eux les lança en l'air : les uns retombèrent à Sidi boû Sedra, les autres à Bâb el-Ĥadîd. Le lendemain, ils rentrèrent en ville et racontèrent leur aventure; quant au magicien, il disparut, et l'on ne retrouva jamais ses traces. Ce récit est absolument authentique, affirme notre informateur Moĥammed ben Dâoùd : le qâ'ïd dont il est question est Si 'Abd es-Salâm es-Sowîsî, qui fut pacha de Rabat au temps de Moulâi el-Ĥasan ; et lui-même tient l'histoire d'un nommé el-Ĥâjj Jilâlî ben Moĥammed, Arabe du Ĥawz, mort malheureusement depuis peu, et qui était l'un des héros de cette aventure.

L'autre histoire est moins savoureuse. Elle est plus compliquée et plus banale à la fois. Comme presque tous les récits de ce genre, elle a pour héros un magicien du Soûs. Celui-ci vint un jour à Chella; ses dix enfants l'accompagnaient. Ils campèrent auprès du

sanctuaire de Sidi 'l-Masnâwî, et y restèrent un certain temps, occupés aux calculs magiques nécessaires pour déterminer l'endroit où était caché le trésor qu'ils convoitaient; à la suite de ces calculs, ils décidèrent de fouiller aux environs de 'Aïn Ajenna. Ce fut d'abord le tour du premier fils; après qu'il eût fait ses incantations et ses fumigations, le trésor apparut; il descendit dans le trou; mais le 'afrît-gardien le tua. Ce fut ensuite le tour du second fils; il mourut de la même manière; puis le troisième, puis tous les autres successivement jusqu'au dixième. Restait le père, plus savant magicien. Il emmena un habitant de Chella, et, grâce à ses charmes, fit apparaître le trésor et le 'afrît-gardien. Celui-ci, sachant d'avance qu'il allait être vaincu, proposa aux deux hommes de porter l'affaire devant le 'chra' (!). Le magicien n'y consentit pas. Il montra à son compagnon le trésor — il y avait là un bâton, des sandales (1), un bonnet de coton, un étui à kohl et une peau de mouton — et lui dit : « Ces objets sont des talismans. Si j'arrive à vaincre le 'afrît, grâce à la baraka de Sidi 'l-Masnâwî, je ne désire pas autre chose que de m'emparer de sa personne. Quant aux objets, je te les abandonne. » Il tira de ses vêtements un tube de cuivre, et se mit à faire des incantations. A mesure qu'il parlait, le 'afrît fondait; il finit par devenir comme une abeille. Le magicien le prit, le mit dans le tube et l'y enferma. Alors le Soûsî expliqua à son compagnon les vertus magiques des talismans : « Si tu chausses les sandales et prends le bâton à la main, en faisant un pas, tu parcourras le chemin que tu aurais parcouru en une année; si tu mets le bonnet sur la tête, tu deviendras invisible. Si tu te mets aux paupières du kohl de l'étui, tu verras les génies. Si tu fais ta prière sur la peau de mouton, chaque fois que tu te prosternerás en prononçant la formule *Allah akbar!*, tu recevras une pluie de louis. »

L'autre prit les talismans; puis ils retournèrent tous deux au tombeau de Sidi 'l-Masnâwî. Le magicien prit congé de son compagnon, en lui disant qu'il allait rentrer dans son pays : effectivement il revint au Soûs. Arrivé chez lui, il ouvrit le tube, fit une incantation, et transforma le 'afrît-abeille en un mulet, qu'il mit à la meule de son moulin à huile.

(1) نعلة : sandale faite d'une simple semelle de cuir avec des cordons de palmier-nain.

Six ou sept ans passèrent. L'homme de Chella se dit : il faut que j'aille voir ce Soûsi, et que je sache ce qu'il a fait du 'afrîr qu'il avait changé en abeille! Il se mit en route; retrouva le magicien, qui lui montra le 'afrîr changé en mulet à la meule de son moulin. En voyant l'homme, le mulet le reconnut et se mit à pleurer. L'homme fut pris de pitié, et demanda au taleb soûsi de lui faire miséricorde. Celui-ci répondit : « Rien ne me rendra mes enfants; mais pour te faire plaisir, j'enlèverai ce mulet de la meule, et je le mettrai à l'écurie, à la disposition de ceux qui voudront l'employer comme bête de somme. »

Ce qui fait l'intérêt de cette légende, au reste visiblement incomplète, ce sont beaucoup moins ses péripéties que l'intervention, si secondaire soit-elle, de Sidi 'l-Masnâwî, l'un des saints protecteurs de Chella. Les saints, nous le verrons un peu encore par ailleurs, tendent de plus en plus à exercer un pouvoir d'ordre général sur tout le monde surnaturel de l'enceinte.

3. — LES GÉNIES.

Parmi toutes ces légendes de destruction de villes, tous ces récits de découvertes de trésors, il y a, nous l'avons vu, bien peu de traits originaux. Quelques détails seuls permettent le plus souvent de situer à Chella des thèmes merveilleux qui se retrouvent en maints autres endroits d'Orient et d'Occident. Sans doute, le peuple, à Rabat, n'ignore pas ces contes, mais il n'y attache qu'une importance médiocre : les trésors, bien gardés, ne sont-ils pas hors de portée, à Chella comme dans les autres villes ruinées? Au contraire, il existe dans cette enceinte tout un ensemble de forces surnaturelles qui, elles, tiennent dans la vie des habitants de Rabat, surtout des femmes, une place considérable. Chella est un centre de cultes, culte d'animaux sacrés, culte des génies, culte de saints; et c'est en même temps le théâtre de rites marqués d'une forte empreinte musulmane.

Dans les ruines de la chambre d'ablutions, dont l'eau recouvre aujourd'hui la cour tout entière, la transformant en un vaste bassin où les femmes lavent les toisons, on voit nager, en grand nombre,

des tortues et des anguilles. Familières, elles passent sans crainte entre les lavandières : aussi bien n'en ont-elles rien à redouter; ce sont, en effet, des animaux sacrés; on a pour elles la plus grande vénération. De nombreuses légendes rappellent le châtiment terrible réservé à qui leur ferait quelque mal. Ceux qui s'aviseraient seulement de mettre en doute leur caractère surnaturel ou leur puissance « seraient pris de violentes douleurs aux jointures »; le premier européen qui manifesta son scepticisme eut, dit-on, les pieds et les mains paralysés.

Un autre européen, nous a-t-on raconté à plusieurs reprises, ne se contenta pas de douter : « Il y a quelques années, un chrétien portant un sac, un homme de peu, vint et se mit à saisir tortues et anguilles. Il y avait là des musulmans qui s'indignèrent et représentèrent à l'homme qu'il commettait un sacrilège : s'il persistait, il encourrait sûrement la punition divine. L'autre était décidément un impie : il répliqua que si Dieu devait vraiment le punir, il le ferait à l'instant, car il n'avait pas l'intention de cesser. Il reprit sa pêche de plus belle, saisissant et tuant tortues et anguilles. Et puis, il les mangea. Mais le châtiment ne tarda pas : il fut terrible. Dieu envoya à cet homme une maladie qui fit tomber son corps en miettes (1). »

Assurément, dans cette histoire, tout n'est pas légendaire. On reconstitue aisément la scène. Le chrétien, un « homme de peu », d'éducation grossière et d'intelligence bornée, méprisant de toute sa supériorité d'européen les croyances des indigènes qu'il ne comprend d'ailleurs pas, un homme enfin comme on en a tant vus au Maroc, est venu, malgré des protestations indignées, faire une pêche fructueuse parmi les tortues et les anguilles sacrées. Mais la morale surajoutée n'est point dépourvue d'intérêt. Elle montre, une fois de plus, combien la punition surnaturelle paraît logique aux indigènes nord-africains : ils ne conçoivent pas la violation d'un tabou sans le châtiment immédiat. Et, dans le cas présent, la punition vient de Dieu, c'est Dieu lui-même qui est offensé par le sacrilège du chrétien.

(1) Selon une autre version, il tomba mort sitôt qu'il eût tué une tortue. On discute aussi sur sa nationalité. D'après quelques-uns, il aurait été Français; mais la majorité voit en lui un Espagnol.

Rien ne saurait mieux montrer à quel point, dans l'esprit populaire, ces vestiges de vieux cultes païens s'identifient à celui du vrai Dieu. Respecter les tortues et les anguilles sacrées de Chella, leur porter des offrandes, est dans l'esprit des femmes du peuple, à Rabat, une obligation islamique : les honorer, c'est honorer d'une certaine façon la divinité. Et cela est, en Berbérie, une observation qui s'applique à tous les cultes de ce genre.

Sur ces animaux sacrés règne une anguille énorme et d'aspect étrange : elle a de grands cheveux et porte des anneaux d'or aux oreilles (?). Mais — signe des temps nouveaux — depuis l'arrivée des Français, on ne la voit plus (1); quelquefois, pourtant elle sort un peu avant l'aube, surtout par clair de lune; mais c'est bien rare.

La *moqaddma* de Sidi 'l-Masnâwî, interrogée à son sujet, finit par avouer, après quelques réticences, que pour sa part, elle ne l'a jamais vue. Visiblement, cet aveu la mortifie. Demeurant à Chella même, au centre du lieu de culte, participant en quelque sorte, aux yeux du vulgaire, à la vie surnaturelle du sanctuaire, il lui en coûte de reconnaître qu'elle n'a pu en pénétrer certains secrets, qui se sont découverts pour d'autres, plus savants ou plus heureux.

Elle nous raconta qu'il y a bien longtemps, alors qu'elle-même « était encore dans le ventre de sa mère », l'anguille apparut à des membres de la société des *rmâ* (tireurs), qui venaient déjà à Chella, comme ils viennent encore aujourd'hui (2) — car Sidi 'l-Masnâwî, on le verra, est un de leurs patrons — se livrer à leurs pieux exercices de tir. Ceux-ci, en ce temps-là, duraient vingt jours de suite; les hommes allaient chasser et vivaient du produit de leur chasse. « Un jour qu'ils n'avaient plus d'argent pour acheter du sucre, du thé, et tout ce qu'ils ne pouvaient demander à la chasse, ils invoquèrent le saint. L'un d'eux alla faire ses ablutions à la fontaine : il en vit sortir l'anguille aux anneaux d'or; elle sauta aux pieds du tireur et déposa devant lui ses anneaux. L'autre les rapporta à ses compagnons : ils virent là une manifestation de la baraka du saint. Ils allèrent les vendre à Rabat, et eurent ainsi de quoi subsister. »

(1) Cf. aussi L. Brunot, *op. cit.*, p. 182.

(2) Sur cette société de caractère semi-religieux, cf. notamment L. Mercier, in *Arch. Mar.*, t. VIII, p. 181-183.

On saisit ici encore une contamination entre l'islâm et les vieux cultes. La société des *rmi* a pour but la guerre sainte; l'anguille, remarquable représentant des anciens génies païens, vient elle-même les encourager dans l'accomplissement d'une pratique essentiellement musulmane. Et le marabout, Sidi 'l-Masnâwî, n'est pas sans jouer, dans une certaine mesure, son rôle ordinaire de trait d'union.

Au reste, la présence d'animaux sacrés, et de cette espèce, dans une fontaine comme celle de Chella, n'est pas pour nous étonner. On retrouve pareilles tortues dans nombre de sources nord-africaines; quant aux anguilles, elles s'apparentent à tous les serpents sacrés ou porte-bonheur, dont le culte est demeuré très vivace en bien des endroits de la Berbérie (1). Les légendes mêmes, d'un point à un autre, ne varient guère : c'est ainsi qu'on retrouve à Chella l'histoire de l'anguille-fée qui a recours aux bons offices d'une femme pour l'assister lors de ses couches (2).

Mais ce qui fait l'intérêt de ces croyances à Chella, ce sont les détails du culte que l'on rend aux anguilles et aux tortues, car, par eux, nous pouvons nous faire une idée de ce que cette zoolâtrie, quelle que soit son origine, représente aujourd'hui dans l'esprit des indigènes nord-africains. On n'en saurait douter : tortues et anguilles sacrées sont pour eux des génies. Ils le disent expressément : la grosse

(1) Cf. notamment les faits recueillis par A. Cour, *Le culte du serpent dans les traditions populaires du nord-ouest africain*, in *Bull. Soc. Arch. Oran*, 1911. Cf. aussi A. Bel, *La population musulmane de Tlemcen*, in *Revue des Etudes ethnog. et sociol.*, 1908, p. 223, note 1; Henri Basset, *op.cit.*, p. 39 sqq.

(2) « Une femme visitait un jour les *rijâl* de Chella, quand elle vit une anguille sortir de l'une des chambres qui entourent le bassin. Cette anguille était enceinte (sic). La femme lui dit : « Quand les douleurs te prendront, envoie-moi chercher, je te délivrerai. » La femme rentra chez elle. Dans la nuit, on frappa à sa porte. Elle alla ouvrir et se trouva en présence d'un homme qui lui dit : « Es-tu bien une telle? — Oui. — Viens alors délivrer la femme à qui tu as promis ton concours. — Qui? — L'anguille qui est sortie de la chambre, dans la fontaine, et qui était enceinte. » La femme prépara ce qu'il lui fallait. L'homme lui dit : « Ferme les yeux! » Elle les ferma; puis : « Ouvre les yeux! » Elle les ouvrit. Elle s'aperçut alors qu'elle était dans une maison où une femme accouchait. Elle lui donna ses soins, puis reçut pour sa peine une grosse somme d'argent et se retrouva chez elle de la même manière qu'elle en était partie. Elle raconta son histoire à ses amies, qui s'en allèrent à leur tour à Chella dans l'espoir d'une pareille aventure. » — Sur les contes de ce genre, cf. René Basset, *Contes berbères*, Paris, 1887, p. 162-163.

anguille est un génie métamorphosé, et les autres sont ses filles. Ces génies ne sont même pas forcés de conserver toujours cette forme animale.

C'est le dimanche surtout que les femmes vont leur faire leurs dévotions; d'autres prétendent qu'on y peut aller le dimanche, le mardi et le jeudi, car ce sont jours de marché, et ces jours-là, les génies aussi vont au marché comme les hommes : ils sortent donc. De même, le vendredi, à l'heure du *zohor* : ils sortent pour la prière. Il faut autant que possible choisir un moment où l'on est seul avec ces animaux-génies. On a ainsi recours à eux lorsque l'on veut implorer quelque grâce et, (mieux encore, écarter de soi les effets d'un malheur que l'on devine menaçant ou qui s'est déjà produit. D'aucunes font des fumigations d'encens au bord de la fontaine, aux heures chaudes de la journée; c'est, en effet, un moment particulièrement propice aux cultes démoniaques (1). Mais la pratique la plus fréquente consiste à porter à manger aux tortues et aux anguilles : on leur offre surtout des tripes coupées en morceaux que l'on jette dans le bassin. Lorsque ces animaux sacrés ne peuvent ou ne veulent conjurer le mauvais sort, ils s'enfuient précipitamment; dans le cas contraire, ils arrivent en grand nombre à la surface de l'eau. En leur jetant ces morceaux de tripes, les femmes prononcent la formule suivante :

ʔfēd-ʔārek, iā-lm ʔbūm bib!
ḥada-lʔār-nzēl-ʔʔlənā,
ūhnā, nēzʔēlnāḥ ʔʔlēkōm!

« Reprends ton *ʔr*, toi que nous accusons de nous l'avoir donné!
 Ce *ʔr* s'est abattu sur nous,
 Et nous, nous le rejetons sur vous ! »

Il est peu de formules aussi riches de sens. Rien ne saurait mon-

(1) Les périodes de grande chaleur sont, tout comme la nuit, favorables à la sortie des génies; ils sont alors particulièrement redoutables, mais en même temps plus aisément accessibles. C'est ainsi que les quarante jours de canicule (*es-samā'im* : du 10 juillet au 20 août du calendrier julien) sont tenus généralement pour fort dangereux. Sur *es-samā'im*, cf. surtout Westermarck, *Ceremonies and beliefs connected with.... the solar year*, Helsingfors, 1913, p. 102 sqq. Sur la valeur magique du dimanche, cf. notamment J. Desparmet, *Ethnographie traditionnelle de la Mettidja*, in *Revue Africaine*, 1919, p. 66 sqq.

trer d'une façon plus claire que le mal vient d'un « sort » (1) lancé par une puissance surnaturelle : cette puissance, ce sont les génies, avec lesquels, nous l'avons vu, dans le cas présent s'identifient les animaux sacrés. Pour écarter ce mal, qu'il s'agisse d'une infirmité corporelle ou des atteintes d'une fortune adverse, le seul moyen est de le reporter à ceux qui l'ont jeté, de les prier de vouloir bien le reprendre, et au besoin de chercher à les y contraindre par les ressources de la magie. Cette formule, s'il était nécessaire, donnerait la clef des rites d'expulsion du mal où interviennent les génies et qui se célèbrent en un point consacré, tels que nous en retrouverons par exemple à Chella même, au « trou aux génies », à l'intérieur de la khalwa, et comme il en existe, sous une forme parfois très semblable, bien que moins nette, en maint endroit du sol nord-africain. Pour prendre quelques exemples entre cent autres en pays berbère, tel est le culte rendu à la « source des poules », chez les Gettiwa, dans la région de Demnât, et à la source de Lalla Takerkoûzt, au sud de Marrâkech : les gens ensorcelés y vont de même porter du pain ou de la bouillie aux tortues sacrées (2).

**

Il est donc difficile, aujourd'hui du moins, de faire le départ entre le culte des génies et celui de ces tortues et de ces anguilles sacrées; mais il existe à Chella bien d'autres génies encore. Leur forme, leurs mœurs sont celles de tous leurs congénères : ils sont nombreux, surtout dans la khalwa, qui est leur domaine propre. Là se trouve réuni tout ce qui d'ordinaire les attire ou leur sert de demeure : l'eau, les grands arbres, les ruines, les tombes, les trous pleins d'ombre; et comment ne pas peupler de myriades de génies un endroit si propre par son seul aspect à remplir les âmes simples d'une religieuse horreur?

Dans la khalwa même, en un endroit particulièrement, on les

(1) Ce mot nous semble le meilleur dans le cas présent pour rendre l'arabe *ḥāṣ*, terme sur lequel cf. notamment E. Westermarck, *L'âar or the Transference of Conditional Curses in Morocco*, in *Anthropological Essays presented to E. B. Tylor*, Oxford, 1907, p. 361 sqq.; W. Marçais, *Textes arabes de Tanger*, p. 396.

(2) Cf. Henri Basset, *op. cit.*, p. 89-90 et les références citées.



Fig. 39 — Chella : le trou aux génies.

recontre à foison. Tout contre la mosquée d'Aboû 'l-Hasan, au pied de la petite porte de la paroi sud-ouest, on voit comme un large trou (fig. 59), dernier vestige du passage, partout ailleurs comblé par les éboulements et l'exhaussement des terres, qui menait à la chambre d'ablutions. Dans ce trou s'enfoncent quelques marches, qui permettaient autrefois d'accéder à la mosquée. Au fond est une flaque d'eau croupissante, mais dont le niveau, même au fort de l'été, est entretenu par des infiltrations de la fontaine voisine. Un arbre, aux branches horizontales et toutes tordues, couvre ce trou d'une ombre profonde. De là, au coucher du soleil surtout, les génies sortent par essaims, comme des moustiques.

Ces génies de la khalwa ont pour souverain un personnage bien connu par ailleurs dans le folk-lore marocain, et que l'on nomme indifféremment ici Moulaï la'qoûb ou le Sultan Noir (*es solîân el akhal*). Le peuple, qui ignore le nom d'Aboû 'l-Hasan et serait bien empêché de le lire sur sa pierre tombale, ignore aussi les puérils arguments grâce auxquels les historiens officiels du makhzen se sont efforcés de prouver que ce prince était le sultan de la légende; de ces deux personnages fabuleux, Moulaï la'qoûb et le Sultan Noir, il fait un souverain qui commandait aux génies, un grand bâtisseur qui aurait fondé pour sa fille Lalla Chella une ville dont les écuries étaient à Rabat (1). La tombe d'Aboû 'l-Hasan est devenue la sienne, tandis que la stèle de Ghams ed-Doûâ devenait celle de Lalla Chella. Mort il reste le roi des génies qu'il était de son vivant, selon la loi ordinaire.

Sans doute, encore une fois, ne s'agit-il pas d'une légende originale; on connaît de nombreux tombeaux du Sultan Noir (2) et de

(1) Il y a là un jeu de mots qui repose sur le sens propre de la racine arabe *ط*, « attacher », d'où « attacher les bêtes à l'écurie. » De même, les gens de Salé prétendent volontiers qu'à l'origine, l'enceinte de Rabat était destinée à enfermer leurs bêtes de somme.

(2) Sur ce personnage et sa légende, cf. surtout René Basset, *Nédromah et les Traras*, Paris, 1901, app. IV; A. Bel, *Inscriptions arabes de Fès*, p. 41-42; Henri Basset, *Essai sur la littérature des Berbères*, Alger, 1920, p. 252-53. L'un de nous se propose d'étudier de plus près le cycle de Moulaï la'qoûb et du Sultan Noir. — Ce personnage est souvent appelé à Rabat, et aussi en quelques autres endroits, *es-solîân el-afhal*, « le sultan-étalon », ce qui, dit-on, symboliserait sa force et son impétuosité. Il faut surtout voir dans cette appellation une variante euphémistique du terme *akhal*, « noir » : on connaît les antiphrases qui désignent au Maroc les substances de couleur noire (charbon, goudron). Mais ici, le terme *el-afhal*, en remplaçant *el-akhal*, a l'avantage de conserver à l'expres-

sa fille. Mais elle s'est solidement implantée à Chella, et depuis assez longtemps, pour que le culte du souverain fabuleux y soit devenu extrêmement populaire, et célébré comme nous le verrons.

**

On a fréquemment recours aux génies de la khalwa. Les syphilitiques vont passer la nuit dans les couloirs qui, dans la mosquée ancienne, s'ouvrent de chaque côté du mihrâb. Tout un ensemble de raisons assez complexes explique la valeur de cet emplacement. Dans cette enceinte toute peuplée de génies, ces couloirs sombres qui s'enfoncent dans l'épaisseur de la muraille forment comme deux grottes; or celles-ci, dans l'Afrique du Nord, sont éminemment propices à l'incubation thérapeutique; les malades ont grande confiance en elles, et parfois même auprès du tombeau de certains saints guérisseurs, une minuscule chambre basse forme comme une petite grotte où le patient doit dormir une nuit (1). Mais ici, la forme du mihrâb est encore fort reconnaissable; l'homme du peuple lui-même ne peut ignorer qu'il se trouve dans une ancienne salle de prières; la valeur du sanctuaire musulman vient renforcer le pouvoir des génies; une fois de plus, les rites du paganisme et les apports de l'Islâm s'unissent sans effort.

Ainsi qu'on peut le voir (sur la fig. 59), les moindres rameaux de l'arbre qui surplombe le trou aux génies sont couverts de petits chiffons noués : c'est l'un des rites ordinaires par lesquels les femmes viennent se défaire de leurs maux auprès d'un sanctuaire. Le vendredi surtout, elles sont nombreuses en ce lieu; elles descendent au bord de la flaque d'eau et y lavent leur chevelure. Encore un rite typique d'expulsion du mal, lequel est essentiellement le fait des génies. Ceux-ci s'accrochent volontiers aux longs cheveux des femmes; et c'est pour elles un constant sujet de crainte. Il est bien difficile de les chasser de là; se coiffer sans précautions n'est pas sans danger. Venir laver ses cheveux dans cette eau sacrée, c'est donc encore reporter les génies,

sur la même consonance et la même finale. On doit rapprocher cette substitution de celle, non moins typique, d'*el-anvar* à *el-asghar*, à propos d'Idris II.

(1) Cf. Henri Basset, *Le culte des grottes*, p. 76 et note 1.

pour s'en débarrasser, à l'endroit d'où ils sortent, en un point où ils ne feront pas de difficulté pour abandonner leur inquiétant asile (1).

Comme toujours, aux rites d'expulsion du mal se mêlent des rites de propitiation. On fait aux génies de Chella des offrandes pour attirer sur soi leurs bonnes grâces, les petites gens surtout; mais les plus grands seigneurs, à l'occasion, ont recours à eux. A ce propos, le peuple de Rabat rappelle volontiers le mariage d'un chérif wazzâni, qui eut lieu peu après l'arrivée des Français. Quelque temps avant la cérémonie, le chérif rassembla une nuit quelques vieilles femmes du quartier des Oudâïa, de la ville proprement dite et des Touârga — c'est-à-dire de toutes les parties de Rabat. Puis ils se mirent en route, les femmes portant des brûle-parfums, de la résine et de l'encens. Ils se rendirent au bord de la mer, à l'abattoir, puis à Chella, lieux entre tous hantés par les génies; ils y firent des fumigations, en prononçant cette formule :

*ziïno-âzîna,
~!lab-izîin-âzîkom!*

Soyez-nous propices.

Et Dieu vous sera propice!

Il vint au mariage une affluence extraordinaire, et le chérif reçut d'innombrables cadeaux, dont la richesse est proverbiale à Rabat. Le peuple est demeuré persuadé que l'éclat et le succès de ces fêtes furent dus aux génies, flattés de la déférence que leur avait témoignée un homme d'une si haute noblesse religieuse, et de l'invitation qu'il était venu leur adresser en personne.

Ce fut sans doute un événement exceptionnel. Mais presque chaque soir de l'année, on peut assister dans les ruines du sanctuaire à l'une des plus pittoresques cérémonies que l'on puisse imaginer. Les femmes arrivent par groupes, à la tombée de la nuit : c'est le moment propice, les génies vont sortir. L'une tient un brasero de terre cuite. Elles vont d'abord au bassin et allument deux ou trois bou-

(1) On va aussi se laver les cheveux au bord de la mer, auprès de Sidi Mousâ ed-Dok-kâli. L'idée est la même : la mer, elle aussi, est peuplée de génies. Les femmes affirment en outre que cette pratique doit leur donner de beaux cheveux. Ces deux explications ne s'excluent pas.

gies qu'elles y laissent brûler : sur les braises du fourneau, elles mettent de l'encens, dont l'odeur forte se répand et se mêle à celle des orangers. Puis elles vont à la chapelle funéraire d'Aboû 'l-Hasan, pour elles le tombeau de Moulâï la'qoub, le Sultan Noir. Elles s'approchent avec respect, passent les mains sur les parois, les baisent, et baisent tout autour les grosses pierres éparses en s'inclinant profondément : tout, dans ce lieu, est empreint de sainteté. Enfin, elles arrivent au tombeau. Les marques de respect redoublent. Elles s'agenouillent l'une après l'autre, baisent pieusement le marbre, et à plusieurs reprises, d'un geste lent, passent le pan de leur hâïk sur la pierre. Puis, par terre, ou sur la stèle, elles laissent encore plusieurs bougies allumées, et, longues formes blanches, dans la nuit qui tombe de plus en plus, elles vont à la stèle de Chams ed-Dohâ, qui est Lalla Chella. Ce sont les mêmes gestes, les mêmes génuflexions, les mêmes baisers, les mêmes petites lumières qui restent après leur passage. Elles en placent aussi dans le mihrâb de l'ancienne mosquée d'Aboû Ioûsof. Et, comme l'obscurité est venue, elles se retirent en hâte; il serait dangereux de rester : la nuit est le domaine des génies, pour qui a été préparée cette illumination. Dans l'ombre, sous les grands arbres, parmi les vieux murs couverts de verdure, les débris épars de marbre et de mosaïque, c'est, dans la khalwa abandonnée aux génies, un merveilleux spectacle : au ras du sol, dans les creux des murs, se reflétant dans l'eau morte du bassin, une multitude de lumières clignotantes dessinent un décor de féerie, où l'on s'attend à voir passer, vêtu d'étoffes somptueuses, le maître des lieux, le Sultan Noir.

Cette scène n'est pas silencieuse. Par dessus les murs de la khalwa, des chants arrivent, des chants étranges, des chants profanes mêlés de psalmodies : autour de la fontaine aux anguilles sacrées, illuminée aussi de mille petites lumières, la vie s'est concentrée. Les hommes, devant la qoubba de Sidi 'l-Masnâwi, chantent les louanges du Prophète : les femmes se rassemblent devant le mausolée de Sidi lahiâ, tout éclairé, et plus haut, dans celui de Lalla Ragrâga; de la cabane du vendeur de thé s'échappent des chants moins sacrés. Chella, la nuit, vit de sa vie véritable, de sa vie à la fois surnaturelle et profane, à laquelle participent les génies et les hommes, ceux-ci protégés de

ceux-là par la présence des saints qui encadrent la source, et des tombeaux desquels ils ne s'écartent guère. Malgré l'invocation répétée du nom d'Allah et du Prophète, il se dégage de cet ensemble une impression intense de paganisme.

★★

Parmi tous les moûsam qui se célèbrent à Chella, l'un tient une place à part (1) : car il se fait en l'honneur du Sultan Noir enterré dans la khalwa, en tant qu'il est Moulāi Ia'qoûb. Celui-ci en effet, à Rabat, comme dans beaucoup d'autres villes nord-africaines, est le patron des porteurs d'eau (*garrāba*). Ils célèbrent sa fête chaque année au printemps; elle se prépare une semaine à l'avance. Chaque jour, pendant cette période, on voit un cortège pittoresque parcourir lentement les rues de Rabat. En tête, montés sur des ânes, quelques joueurs de *'ghaiïa* s'époumonnent à tirer de leur rauque instrument le plus de bruit possible. A quelques pas derrière eux, encadré de porteurs d'eau tenant des étendards, s'avance, majestueux, un taureau, le corps entouré d'une grande ceinture de femme, les cornes enveloppées d'un foulard de tête. Derrière lui, quatre membres de la corporation portent un drap largement ouvert, dans lequel on invite les passants à déposer leur offrande : cette quête doit couvrir les frais de la fête et, en particulier, l'achat du taureau.

Le huitième jour au matin, le cortège, dans le même ordre, part pour Chella, pleine de monde. On y arrive vers dix heures. Tandis que les joueurs de *'ghaiïa* restent sur l'esplanade, en dehors de la khalwa, on fait entrer le taureau à l'intérieur de celle-ci et on l'égorge juste entre le grand mur de la mosquée d'Aboû 'I-Iïasan et le tombeau du Sultan Noir. La foule est épaisse; sitôt la victime égoragée, quelques-uns des assistants, hommes et enfants, des femmes même, se précipitent sur le sang et s'en barbouillent le visage. Le taureau dépecé est cuit sur place dans quelque'une des dépendances qui bordent la mosquée d'Aboû 'I-Iïasan; c'est le plat de résistance du festin qu'offrent à eux-mêmes et aux confréries les *garrāba*. La khalwa, ce jour-là, est surtout à eux, mais toute la partie inférieure

(1) Signalé par L. Mercier, *op. cit.*, p. 144-146.

de l'enceinte est couverte de ces tentes improvisées, couvertures tendues entre deux arbres ou deux piquets, à l'abri desquelles les femmes peuvent se divertir et prendre leur part de cette fête campagnarde. Ce ne sont partout que chants et que rires; tandis que sur l'esplanade, au son des ghaïta et des tambours, les 'Isâwa (Aïssâoua), jusqu'au soir, se livrent à leurs exercices sauvages (1).

Cette fête répond exactement à celle que célèbrent chaque année, en l'honneur du même patron, les porteurs d'eau de certaines villes, comme Tlemcen (2) et Fès. Les éléments païens y tiennent une grande place; mais le protecteur invoqué les couvre de l'autorité de son titre orthodoxe. Quelle que soit son origine, Moulâï Ia'qoub fait aujourd'hui figure d'un saint musulman. Il n'est pas le seul à Chella : il a de nombreux confrères, dont l'origine, d'ailleurs, vaut la sienne. Il n'importe : lorsqu'il s'agit d'asservir — au moins en apparence — les vieux cultes à ses lois, l'Islâm n'est pas très difficile sur le choix de ses auxiliaires.

4. — LES SAINTS.

Selon une tradition, les saints de Chella seraient innombrables : « On dit les *rijâl* de Chella : c'est donc qu'il y en a partout. A partir de la porte de l'enceinte, le sol est jonché de saints; aussi, tout le monde, sultan compris, en y pénétrant, enlevait autrefois ses chaussures. » C'est un bel exemple de culte des ruines. Mais, suivant la croyance la plus courante, Chella, comme beaucoup d'autres localités ou d'autres régions, possède sept patrons principaux. On connaît les célèbres *sab'atou rijâl* de Marrâkech; mais ces assemblées de sept protecteurs ne sont pas particulières aux villes; on les retrouve en bien des endroits dans les campagnes. Tels sont au Maroc les sept saints des Chiyâzma, dont on doit visiter le sanctuaire le même jour, les sept tombeaux groupés des Fowârât, chez les Aït Hazzâqa: les sept saints des Aït 'Alî, fraction des Aït Na'mân des Bni Mîr; ceux des Brânes, et

(1) Le moûsam des porteurs d'eau ayant donné lieu à quelques désordres, l'autorité l'a désormais interdit à Chella. La fête a eu lieu l'année dernière à la Zâwiya de Moulâï Belqâsem, à côté de celle des Hamâdcha.

(2) Cf. A. Bel, *La population musulmane de Tlemcen*, p. 212.

ceux du Jabal Tighemmi, sur lesquels nous reviendrons... La liste en serait longue. Tantôt ils forment un groupe anonyme; tantôt au contraire, chacun a sa personnalité. C'est le cas des protecteurs de Chella, dont les sanctuaires, pour la plupart, se groupent autour de la fontaine, non loin de la khalwa.

Le plus vénéré de ces saints est Sidi Iahîâ. Il a la qoubba la plus spacieuse (fig. 60). Soigneusement entretenue, très blanche et bordée d'ocre, elle s'élève juste devant le bassin. Elle est précédée d'une petite plate-forme maçonnée où se trouve un grand arbre, fort vénéré lui aussi; et l'on accède à cette plate-forme par un escalier de quelques marches. A bien des jours de l'année, une multitude de femmes se pressent dans la qoubba, sur la plate-forme et l'escalier, car ce sont les femmes surtout qui ont recours à Sidi Iahîâ. La grande porte de l'enceinte s'appelle couramment Bâb Sidi Iahîâ : ce qui montre l'importance du culte de ce saint. Une fois par an, un moûsam se célèbre en son honneur. Il eut lieu, en 1926, au mois de mars; mais les gardiens des vergers protestèrent contre le choix de cette date, dont leurs oranges eurent à souffrir.

Il n'est pas étonnant de trouver en un tel endroit un sanctuaire consacré à Sidi Iahîâ. Il s'élève juste au-dessus de la source; or, quoi que certains lettrés, avec un zèle pieux, aient cherché à faire du saint un personnage historique (1), il est bien évident qu'il s'agit en réalité, comme l'affirme la croyance populaire, de Sidi Iahîâ ben loûnos; elle voit en outre en lui un prophète « qui vivait cent ans

(1) C'est ainsi qu'on voit dans ce personnage un frère du sultan almohade Aboû Ioûsof Ia'qoûb, Iahîâ; ou encore Aboû Bakr b. Iahîâ Ibn Mas'oûd, né en 653/1255, mort en 727/1327, qui fut qâdî de Grenade et mourut à Salé, au témoignage d'Ibn el-Khaţîb Lisân ed-dîn, *Ihâta*, le Qaire, 1319, t. I, pp. 224 et 353, et d'Ibn el-Qâdî, *Dorraţ el-hijâl* (q. v.). L'opinion d'un écrivain marocain du xviii^e siècle, Aboû 'Ali el-Hasan el-Ioûsî (*el-Moħaħarârât*, Fès, 1317, p. 37), est formelle : « Iahîâ b. Ioûnos, vénéré à Chella et très populaire, mais sur lequel on n'a aucun renseignement ». Il est intéressant en même temps de noter que le culte rendu à Chella à ce saint date de plusieurs siècles. Le sanctuaire aurait été restauré sous le règne du sultan Moulâi 'Abd er-Rahmân. — Cf. la longue controverse sur l'identification du personnage dans Aboû Jandâr, *op. cit.*, p. 57 sqq., et la réponse de 'Abd el-Halîz el-Fâsî (*el-Intiřâr bi 'l-wâhîd el-qahhâr...*, Casablanca, 1341). — Dans la qoubba de Sidi Iahîâ est enterré un savant de Fès, de la grande famille des Fâsiyîn, 'Abd el-Kabîr b. el-Majdhoûb el-Fâsî, mort en 1296/1879, sur lequel cf. E. Lévi-Provençal, *Les Historiens des Chorfa*, p. 346.



Fig. 60. — Chella : les qoubba des saints. Au premier plan, Sidi T-Hasan el-Intim et derrière, Lalla Ragniga.
A gauche, Sidi Iahia, qui cache Sidi T-Masudwi.

avant Mohammed (1) ». Ce saint, dérivé de saint Jean-Baptiste, est devenu, par une voie toute normale, un des principaux maîtres imposés par l'Islâm aux génies des eaux, un saint spécifique des sources, lorsqu'elles ne sont pas thermales. On connaît son célèbre sanctuaire près d'Oujda; mais aux environs mêmes de Rabat, se trouve une autre source consacrée à ce saint. À Chella, Sidi lahiâ dissimule le culte de la fontaine où s'ébattent tortues et anguilles sacrées.

Sidi 'Amr el-Masnâwî, dont la qoubba s'élève à l'extrémité de l'esplanade, de l'autre côté du bassin, est en passe de devenir un grand saint local (2). Nous avons vu qu'il s'immisce volontiers dans les aventures de chercheurs de trésors; d'autre part c'est un des principaux patrons des *mmî* de Rabat. Selon les lettrés, il aurait été un savant et la *moqabala* de son tombeau affirme qu'il était chérif idrîside « ben Moulaï Idrîs ech-Châwî » (*sic*). Sa noblesse se constitue donc. Mais la légende ignore ces qualités; elle rapporte par contre quelques traits qui montrent la puissance de sa baraka.

Ce saint, raconte-t-on, habitait Chella. Son sanctuaire actuel était sa maison; il y est enterré, ainsi que sa femme, son fils et son frère. Un jour, au temps où il vivait encore, un couple de cigognes vint faire son nid sur la maison du saint. Mais l'harmonie ne régnait pas dans le ménage. La cigogne mâle prit une seconde épouse, qui fit subir de mauvais traitements à la première : celle-ci s'en plaignit au saint. Sidi 'l-Masnâwî eut pitié d'elle; il lui attacha un morceau de ficelle autour de l'aile, et le mari-cigogne, voyant qu'elle portait une marque de la sollicitude du saint, revint à son épouse. L'année suivante, quand les cigognes furent de retour à Chella, l'on constata que la ficelle s'était changée en un collier de perles : devant cette preuve évidente de baraka, l'on ne douta plus de la sainteté de Sidi 'l-Masnâwî.

Selon une autre version de cette même histoire, quand la cigogne délaissée alla trouver Sidi 'l-Masnâwî, celui-ci lui écrivit un talisman

(1) On le met aussi quelquefois en rapport avec Sidi boû Sedra de Salé, qui, suivant le dicton. « adorait Allah sur un seul pied ».

(2) Si l'on en croit les textes des rescrits de protection accordés par certains sultans à ses descendants — l'un porterait la date de 1082/1671-72, — ce saint descendrait de 'Abd el-Malik el-Waqqâsi, patron d'Adakhsân (?) Cf. Abou Jandâr, *op. cit.*, p. 43.

qu'il suspendit sous son aile; l'année suivante, la cigogne reconnaissante revint avec un collier de perles qu'elle jeta sur les genoux du saint. Ce collier serait encore entre les mains des Chorfa Ragrâga (et non chez les descendants de Sidi 'I-Masnâwi). Quand une jeune fille se marie, elle le leur emprunte pour s'en parer pendant la noce : c'est un porte-bonheur (1).

Sidi 'I-Masnâwi, comme Sidi Iahîâ, a son môusan annuel fréquenté surtout par les *mmâ* venus des deux villes, de la banlieue et jusque des Châwiyya; sitôt dans l'enceinte de Chella, ils se livrent à leurs exercices de tir, prenant pour cibles des pierres ou des oranges. On y vient beaucoup aussi de Salé, en barque en remontant le Boû Regrêg; et c'est pour les Salétins l'occasion d'une fête nautique (2).

Au lieu d'el-Masnâwi (c'est-à-dire du Tâmasnâ), quelques-uns nomment ce saint el-Misâwi. Mais il semble qu'il n'y ait là qu'un calombour, grâce auquel les Misâwa, qui forment un douar dans l'Oulja de Rabat, prétendent descendre du saint. Ils ont naturellement pour lui une dévotion particulière, et viennent souvent lui rendre visite.

De Sidi 'I-Ĥasan el-Imâm (*Lahsen-limâm*), dont la qoubba, bien entretenue, est la première que l'on rencontre en arrivant sur l'esplanade (fig. 60), on ne sait à peu près rien. La légende, interprétant son nom, fait simplement de lui un imâm de Chella (3).

Au-dessus de ces qoubba s'élèvent celles de deux saintes, Lalla Ragrâga et Lalla Şanhâja (4). La légende de l'une et de l'autre est fort maigre. L'on dit de la première :

*lâlla-r'grâga,
~l'bil-'ss'bbâga!*

Lalla Ragrâga.

(Semblable aux) chevaux qui luttent de vitesse!

(1) Nous n'avons pu obtenir confirmation de ce renseignement.

(2) Sur ces fêtes, cf. L. Brunot, *op. cit.*, p. 98-99.

(3) Aboû Jandâr (*op. cit.*, *loc. cit.*) voit dans ce personnage un imâm de la Grande Mosquée de Rabat, petit-fils de Sidi Ahmed ech-Charif, enterré à Rabat, à Bâb Ouqâşa.

(4) Ce sont les deux qoubba mérinides dont il a été question plus haut. La qoubba bien entretenue est celle de Lalla Ragrâga.

et de la seconde :

*lālla ṣ̣' nbūḏa,
q̣' ḏḏājēt-kōll-hūḏa!*

Lalla Ṣanhāja.
Qui exauce tous les vœux !

De celle-ci, on raconte en outre que pendant sa vie, elle ne se refusait à personne: c'est tout ce que l'on sait d'elle. Ce n'est pas très original. Le thème de la prostituée sanctifiée, si fréquent dans l'hagiographie nord-africaine, est venu sans peine expliquer l'existence de cette sainte, dont, pour cause, on ne savait rien.

Pour cause : car nous avons toutes raisons de penser qu'en réalité, le culte de ces deux saintes femmes inconnues représente chacun, aujourd'hui, celui de tout un groupe de personnages, et de personnages masculins : les *rijāl Ragrāga* et les *rijāl Ṣanhāja*.

Les premiers surtout sont célèbres. On connaît la légende, rapportée par el-Kattānī dans la *Sa'wat el-aḥfās* (1), d'après laquelle, au temps où vivait le Prophète, sept hommes des Ragrāga (2), avertis par une inspiration d'en haut, allèrent le trouver dans son lointain Orient. Le Prophète leur adressa la parole en berbère et les renvoya convertir leurs compatriotes. Depuis, les saints Ragrāga sont fort honorés, on les retrouve en bien des points du Maroc, et le plus souvent, en groupe. Ainsi, leur sanctuaire des Aït loḥsof où Hammō, chez les Aït Na'mān des Buī Mūr, se compose de trois qoubba : à Fès, ils sont sept, et l'hagiographe el-kattānī donne tous leurs noms : chez les Chiyāzma, ils sont vingt-quatre, qui ont un moḥsam collectif.

Quant aux *rijāl Ṣanhāja*, on les retrouve dans les mêmes régions. Ils ont, chez les Oulād bou-'Azīz des Dokkāla, trois sanctuaires individuels (*hawch*); on sait que le premier s'appelait 'Alī, le second Zaka-riyyā', le troisième Hoūd, et qu'ils ne vivaient pas tout à fait à la même époque; mais ils sont toujours cités ensemble : ils forment un complexe hagiographique.

On conçoit que de tels groupes, généralement indissolubles et

(1) T. III, p. 237-41.

(2) Historiquement, les Ragrāga étaient une tribu ou une confédération de tribus qui vivaient dans les plaines atlantiques du Maroc.

souvent composés de personnages anonymes, aient fini parfois dans l'esprit du peuple, par se synthétiser en un saint unique. Que ce personnage soit devenu en même temps féminin, cela peut surprendre au premier abord, mais s'explique encore par un calembour, grammatical cette fois, né de l'identité de forme, en arabe, du collectif ethnique et du féminin singulier. Le nom restant immuable, le personnage désormais unique devait fatalement apparaître féminin : l'absence de toute légende — car, en dehors des villes, elle semble totalement oubliée — favorisait singulièrement cette substitution.

Celle-ci resterait néanmoins une hypothèse incertaine, si le hasard ne nous permettait pas d'en saisir ailleurs sur le vif un cas absolument typique. Dans le Jabal Tighemmi, entre l'Oued Zà et la Moulouya, et à mi-chemin entre Taourirt et Camp-Berteaux, est un sanctuaire que l'on nomme indifféremment *es sab'atou rijâl* ou *Lalbi Sab'a*. Les « sept hommes » sont en train de devenir « Madame Sept ». En vain les exégètes s'efforcent-ils d'expliquer cette double dénomination en disant qu'on aurait enterré là, avec leur sœur, six frères des Bnî Oukil tués à la guerre sainte : on aperçoit très bien par cet exemple le mécanisme d'un transfert aujourd'hui achevé à Chella.

Dans le haut de l'enceinte sont les deux *hawîta* de Sidi 'z-Zâher et de Sidi boù M'îza. La légende met ces deux saints en rapport. L'un était un voleur qui déroba une chèvre à l'autre, la mangea, puis affirma par serment qu'il n'était pas l'auteur du vol. Au moment même où il se parjurait ainsi, la chèvre se mit à bêler dans son ventre. Cela suffit à sanctifier voleur et volé : leur *baraka* s'était ainsi manifestée. C'est le miracle, on le sait, qui fait le saint : les considérations morales n'y comptent pour rien. Les saints voleurs sont légion ; et cette légende même se rencontre sous des formes diverses dans toute l'Afrique du Nord. Le plus souvent cependant, c'est quand le voleur vient se parjurer à la tombe du saint que le miracle se produit (1). Mais les deux saints sont aujourd'hui fort abandonnés ; leurs *hawîta*, en ruines, sont envahies par la végétation.

Tels sont les sept protecteurs de Chella. Mais la dévotion popu-

(1) Ainsi, par exemple, au tombeau d'el-Akhḍari : cf. Luciani, *Le Soullam d'el-Akhḍari*, Alger, 1921, p. 17. La légende existe aussi sous cette forme à Chella.

laire connaît encore dans l'enceinte un autre puissant personnage; il s'appelle Sidi 'n-Na'ās. « Monseigneur qui fait dormir » — c'est un fragment de colonne soigneusement blanchi à la chaux (fig. 61); l'on voit souvent quelques bougies brûler devant lui. Sidi 'n-Na'ās a naturellement la réputation de procurer le sommeil à ceux que tourmente l'insomnie. On vient l'implorer en lui adressant cette formule :

a-sidi 'n-na'ās,

āzlenī 'n-na'ās b' lqids!

O Sidi 'n-Na'ās.

Donne moi le sommeil, à la mesure normale !



Fig. 61. — Sidi 'n-Na'ās.

et l'on remet à la moqaddma de Sidi lahiā les offrandes de quelque valeur. Encore un exemple de culte litholâtrique : peut-on s'étonner de le rencontrer à Chella? Sidi 'n-Na'ās, qu'un simple titre islamise, n'est pas déplacé à côté des autres protecteurs de l'enceinte. Son islām, à tout prendre, n'est pas de plus mauvais aloi : lui aussi a fait le geste de soumission, dont la religion officielle est bien forcée de se contenter (1).

(1) On compte quelquefois parmi les *rijāl* de Chella trois saints dont les qoubba s'élèvent à une petite distance au sud de l'enceinte, sur un mamelon qui porte le nom du plus vénéré d'entre eux, le Jabal Sidi bou Mūna. Ce Sidi bou Mūna, à en croire l'histo-

5. — LE PÈLERINAGE.

Les saints s'efforcent donc, à Chella comme ailleurs, de supplanter les génies, ou tout au moins d'étendre sur eux une autorité chaque jour grandissante. Mais une cérémonie qui, du point de vue de l'orthodoxie pure, prête aux critiques les plus vives, montre encore toute la puissance de l'emprise musulmane sur un endroit sacré où se sont rassemblés tant de vestiges de l'antique paganisme berbère, et l'union indissoluble qui s'est faite dans l'esprit populaire entre les prescriptions de la religion officielle et la vénération pour un sanctuaire, siège de cultes qui lui sont contraires.

Dans les ruines de la mosquée d'Abou Iousof, au plus profond de la khalwa, une étrange cérémonie se déroule le jour de 'Arafa, neuvième du mois de dhoû 'l-hijja : c'est un jour essentiel au cours du Pèlerinage de la Mekke et la veille d'*el-'id el-kbir*, la plus grande fête de l'année, par laquelle les musulmans du monde entier s'associent par la pensée aux pèlerins qui sacrifient dans la vallée de Mina. Donc, ce jour de 'Arafa, quelques fidèles se rassemblent en ce point de la khalwa. Ce sont pour la plupart des hommes d'humble condition, habitant surtout le quartier des Touârga, quartier de pauvres gens, hors ville, à l'intérieur de l'*aydûl* du Sultan; ils viennent à peu de frais faire ce qu'ils considèrent parfois comme l'équivalent du Pèlerinage. Ils portent des vêtements ordinaires, mais sont pieds nus et tête nue. Un imâm les guide (1); il dépose au centre de l'oratoire d'Abou Iousof un mouchoir, de ceux que les pèlerins rapportent d'Orient, représentant le temple sacré de la Mekke : cela complète la fiction. Les hommes se rangent en file derrière lui, et le cortège s'ébranle, s'avancant de cette marche sautillante que l'on prend au cours du vrai Pèlerinage, le *siar*; ils psalmodient en chœur la formule consacrée que doivent prononcer les pèlerins au début du Pèlerinage

rien de Rabat, eđ-Do'ayyif, serait mort en rajab 1205/6 mars-4 avril 1791, et serait originaire de la tribu des Swâlem; le second saint, sur lequel on n'a aucun renseignement, porte le nom de Sidi 'l-Tâghî. Quant au troisième, Sidi 'Alî Abou 'ch-chakâwi (*boûchchakâwi*), il aurait compté parmi les disciples du célèbre Abou 'l-Mahâsin Iousof el-Fâst, mort en 1013/1604. Cf. Abou Jandâr, *op. cit.*, p. 44-45.

(1) C'était autrefois un nommé Si Jilâli bel-Makkî, imâm de Sidi 'l-Qojiri, dont le sanctuaire se trouve dans la Sowâïqa de Rabat. Il est mort il y a environ seize ans.

et à 'Arafa : *labbatka! allahomma labbatk!* — « Me voici, mon Dieu, me voici! » Comme l'on tourne sept fois autour de la Ka'ba, ils font sept fois le tour du mihrâb, en suivant l'étroit couloir qui le sépare de la muraille: il tournent dans le sens consacré: ils ont le mihrâb à gauche. Les sept tours achevés, ils font la prière, puis sept nouveaux tours, toujours derrière l'imâm (1).

La partie religieuse de la fête est achevée; le reste de la journée se passe en réjouissances profanes. Les femmes, en effet, après avoir déposé leurs offrandes aux tombeaux des saints, ont préparé de quoi faire bombance : Chella prend son aspect des jours de moussam.

Aujourd'hui, ce pèlerinage de valeur discutable, et que les lettrés voient d'ailleurs d'un fort mauvais œil, est de moins en moins suivi; les enfants s'amuse à en imiter les rites, et le font par plaisanterie. Mais la fête subsiste, et quelques familles vont encore se divertir à Chella, la veille d'*el 'id el-kbir* : c'est une partie de campagne.

Une telle cérémonie, où s'unissent aussi étrangement à l'origine les rites de l'Islâm et ceux du paganisme, n'est pas isolée dans l'Afrique du Nord. L'obligation et les pratiques du Pèlerinage, qu'ils accomplissent pourtant si rarement, ont vivement frappé l'esprit des habitants de la Berbérie. Cette obligation islamique encore tout imprégnée de survivances païennes, ces rites à forme si souvent magique, ces vestiges de culte d'une pierre, d'un puits ou d'un haut-lieu n'avaient aucune peine à trouver place dans l'ensemble de leurs croyances, sans les supplanter le moins du monde. De là, par exemple, cette tradition si fréquente, selon laquelle la pluie chargée de baraka qui tombe lors de la période du *nisân* est en rapports mystérieux avec l'eau de Zemzem (2), ou l'affirmation qu'à certains jours de l'année, les puits sont en communication avec le puits sacré de la Mekke. De là encore les cérémonies comme celle que nous venons d'étudier. Il existe un pèlerinage tout semblable, ce même jour de 'Arafa, en un autre sanctuaire célèbre du Maroc, celui de Moulaï

(1) D'après une tradition recueillie par P. Ricard (*Guide du Maroc*, Paris, 1919, p. 159), le Prophète aurait prié lui-même dans cette mosquée.

(2) Cf. également sur le rapport de l'eau de 'Achoûrà avec celle de Zemzem, E. Lévi-Provençal, *Pratiques agricoles et fêtes saisonnières des tribus Djebalât*, Paris, 1918, p. 23.

'Abd es-Salâm ben Machîch, le grand saint des Jbâla, sur le Jabal el-'Alam. Une cérémonie analogue se déroule au sanctuaire de Sidi Chachkâl, chez les Oulâd Zid des 'Abda, saint de moindre renommée, mais dont le tombeau est au bord de la mer, sur un rocher qui forme îlot à marée haute; cette circonstance n'est vraisemblablement pas étrangère à la naissance d'un culte, auquel sont venus se joindre ces rites de pèlerinage. C'est toujours le même travail de l'Islâm, pour absorber les cultes anciens.

**

Mais à Chella, il a fait mieux encore. Chaque fois que le sultan quitte Rabat pour aller faire un séjour de longue durée dans quelque autre de ses capitales, il va visiter les *rijâl el-blâd*, les sanctuaires des saints des trois villes. Cette *ziâra* dure trois jours : le premier est consacré à Chella, le deuxième à Rabat, le troisième à Salé. En cette circonstance, le sultan, à cheval, se rend directement de son palais à Chella. Il descend de monture devant le sanctuaire de Sidi Iahîâ et pénètre successivement dans les trois qoubba qui bordent l'esplanade : celles de Sidi Lahsen el-Imâm, de Sidi Iahîâ et de Sidi l-Masnâwi. Chacun des moqaddem lui offre du lait et des dattes, en échange desquels il remet un présent. Ensuite, pieds nus, il entre dans la khalwa, la parcourt et s'arrête devant les tombeaux. Peu de personnes le suivent : le *hâjib* (chambellan), les vizirs, le *qâ'ul mechwîr* et son lieutenant, sa garde personnelle, les « gens aux fusils » (*mwâlin el-mkâhel*), et les « gens de l'ablution » (*mwâlin el-ouđou*), qui tiennent ses chaussures. La visite se termine par le sacrifice d'un taureau (1). Lorsqu'il revient habiter Rabat, le sultan fait aux sanctuaires des trois villes un semblable pèlerinage, dans le même ordre et avec les mêmes cérémonies.

(1) On sacrifie ce taureau en lui coupant les jarrets : c'est une *l'argîba*. Sur ce mode de sacrifice, cf. G. Kampffmeyer, *Texte aus Fes*, in *Mitteilungen des Sem. für orient., Sprachen*, 1909, p. 30; W. Marçais, *op. cit.*, p. 379; E. Westermarck, *Les Cérémonies du mariage au Maroc*, tr. J. Arin, Paris, 1921, p. 56-57; E. Lévi-Provençal, *op. cit.*, p. 16 et note 2.

Cet hommage, assurément, s'adresse aux saints de Chella. Mais, nous l'avons vu, de Moulaï la'qoïb à Lalla Ragràga, l'orthodoxie de la plupart d'entre eux apparaît singulièrement douteuse, et leurs origines incertaines. Sous leur couvert ou à côté d'eux se perpétuent tout un paganisme que l'Islâm dissimule mal, des rites qu'un lien bien lâche rattache à la religion officielle, et qui sont venus s'implanter sur la tombe même de ceux qui se proclamaient les Défenseurs de la Foi, dans les ruines d'un édifice consacré à la gloire du Dieu de l'Islâm. Qui donc sur ce point l'a emporté? Comme la végétation recouvre aujourd'hui les splendeurs déchues de la nécropole méridionale, les vieilles croyances païennes ont repris possession du sanctuaire orthodoxe. Mais l'Islâm, pour ne pas se reconnaître vaincu, a repris la lutte sur un autre terrain; il a fait siennes toutes ces croyances, se contentant d'un semblant de soumission à ses saints. Et, lors de ces visites royales, les cultes de Chella, avec tout ce qu'ils comportent de paganisme, sont dans leur ensemble consacrés officiellement par la plus haute autorité religieuse qui soit au Maroc.

Henri BASSET et E. LÉVI-PROVENÇAL.

APPENDICE

L'inscription funéraire d'Abou 'l-Hasan à Marrâkech.

On a vu plus haut (page 19) que lorsque le sultan Abou 'l-Hasan mourut dans la montagne des Hintâta, son corps fut transporté à Marrâkech; le nouveau sultan, Abou 'Inân, fit provisoirement inhumer la dépouille de son père dans une dépendance d'une mosquée de cette ville, le Jâmi el-Mançoûr, en attendant de pouvoir la faire transporter et de lui donner une sépulture définitive dans la nécropole royale de Chella. Nous ajoutons, sur la foi d'un lettré indigène, que la première mqâbrîyya d'Abou 'l-Hasan était toujours à Marrâkech, au célèbre mausolée des Sa'diens.

Au cours de l'impression de ce travail, l'un de nous a pu vérifier sur place l'assertion de notre informateur et prendre un estampage de l'inscription gravée sur la mqâbrîyya en question. Celle-ci n'est point, comme on nous l'avait affirmé, en pierre bleue, mais en marbre blanc. Elle se trouve dans la petite salle contiguë à la salle des colonnes. Sa longueur est de 2 m. 17; sa hauteur, de 0 m. 17. La longueur du champ épigraphique est de 2 m. 05; sa hauteur, de 0 m. 04. L'inscription porte sur chaque face une seule ligne d'écriture, en caractères cursifs.

Face antérieure :

الحمد لله هذا اول صريح دُفن به مولانا السلطان المرحوم امير المسلمين المجاهد في
سبيل رب العالمين ابي الحسن بن مولانا السلطان المرحوم امير المسلمين المجاهد في
سبيل رب العالمين ابي سعيد بن مولانا السلطان المرحوم امير المسلمين المجاهد في سبيل
رب العالمين ابي يوسف يعقوب بن عبد الحق

Face postérieure :

وكانت وفاته رحمه الله في ليلة الثلاثاء السابع والعشرين من شهر ربيع الاول من عام
اثنين وخمسين وسبعمائة ودفن بهذا الصريح المبارك عصر يوم الاربعاء التالي لليوم المذكور

ونقل الى تربة اسلافه الكرام رحيمهم الله بشالة في اليوم السادس عشر من جادى الاول
 من العام المذكور

TRADUCTION :

La louange appartient à Allah!

Ceci est le premier tombeau où fut enseveli notre Maître, le Sultan, l'objet de la miséricorde divine, l'Émir des Musulmans, le Guerrier pour la Foi dans la Voie du Maître des Mondes, Aboû 'l-Hasan, fils de notre Maître, le Sultan, l'objet de la miséricorde divine, l'Émir des Musulmans, le Guerrier pour la Foi dans la Voie du Maître des Mondes, Aboû Sa'ïd, fils de notre Maître, le Sultan, l'objet de la miséricorde divine, l'Émir des Musulmans, le Guerrier pour la Foi dans la Voie du Maître des Mondes, Aboû Iousof la'qouh, fils de 'Abd el-Uaqq. Il mourut — qu'Allah lui fasse miséricorde! — pendant la nuit du lundi au mardi vingt-sept du mois de rabî' I de l'année 752. Il fut enterré dans ce tombeau béni, à l'heure du *'asr* du mercredi suivant, puis fut transporté au cimetière de ses nobles ancêtres — qu'Allah leur fasse miséricorde! — à Chella, le seize jomâdâ I de la même année.

Ce texte est intéressant à plus d'un titre. D'abord, par les dates qu'il renferme : celle de la mort d'Aboû 'l-Hasan; celle de son inhumation provisoire à Marrâkech; celle de son inhumation définitive à Chella. La première, le 27 rabî' I 752 = 24 mai 1351, était déjà fournie par l'épithaphe de la nécropole (*épig. hist.*, n° 6). On a vu que les historiens arabes, s'ils sont d'accord sur l'année du décès, ne le sont pas sur le mois et le quantième : on a encore ici une confirmation de la date fournie par Ibn el-Ahmar. Ce fut le surlendemain de la nuit de sa mort, que le sultan, déjà ramené des Hintâta, fut enterré à la mosquée d'el-Mançoûr à Marrâkech. On ignorait jusqu'à présent pendant combien de temps sa dépouille demeura dans cette ville. A peine quelques semaines, puisque le 16 jomâdâ I suivant, 11 juillet 1351, il était transporté à Chella. Mais la teneur du texte arabe ne permet pas de distinguer si cette date est celle du départ du corps de Marrâkech pour Chella, ou celle de son arrivée et de son ensevelissement dans la nécropole royale. Il dut évidemment s'écouler dans l'intervalle un nombre de jours peut-être assez considérable.

On peut se demander la raison pour laquelle on traça une inscription sur une mqâbriyya destinée à recouvrir un tombeau vide. Ce fut sans doute dans un but de pieuse commémoration : on voulut rappeler que le seul prince mérinide qui à la fois fut un sultan et un saint avait reposé en ce lieu pendant près de deux mois, en atten-

dant qu'on pût déférer à son désir d'être enterré auprès de ses ancêtres. Mais qui donna l'ordre de faire graver ce texte, qui constitue certainement une exception dans l'épigraphie tunulairé nord-africainé? On eût pu concevoir une inscription votive, sur une pierre de forme quelconque, sauf précisément celle d'une mqâbrîyya. Fut-ce sur l'ordre d'Aboû 'Inân ou de l'un de ses successeurs? On n'a que la ressource de demander à l'examen archéologique la clef de ce problème (1).

Les caractères arabes de cette inscription, qu'on nous avait signalés primitivement comme très frustes, ne le sont pas du tout. La cursive employée n'a pas, à vrai dire, cette ampleur vigoureuse que l'on admire sur la mqâbrîyya d'Aboû 'I-Hasan à Chella; néanmoins son tracé est sobre et de bonne tradition, sans grande élégance mais aussi sans lourdeur. La stèle, du modèle classique, n'a rien de commun, ni par son épigraphie, ni par sa forme, avec les autres tombes du mausolée sa'dien. Elle est sûrement plus ancienne que ces dernières, et il semble permis de la faire remonter, selon toute vraisemblance, à la dernière période de la dynastie mérinide.

H. B. et E. L.-P.

(1) Il serait, à notre sens, difficile de vouloir, pour la datation de cette inscription, tirer argument de la présence des mots ضريح « tombeau » et تربة « nécropole », au lieu des correspondants قبر d'une part, مقابر ou روضة d'autre part, qui sont employés presque exclusivement dans l'épigraphie funéraire et monumentale de Chella.

ACTES DU TROISIÈME CONGRÈS
DE
L'INSTITUT DES HAUTES-ÉTUDES MAROCAINES
7-9 DÉCEMBRE 1922

SÉANCE D'INAUGURATION
TENUE DANS L'AMPHITHÉÂTRE DE L'INSTITUT
LE JEUDI 7 DÉCEMBRE 1922 A 17 HEURES

La séance est ouverte à 17 heures, sous la présidence de M. le Maréchal de France LYAUTEY, A ses côtés ont pris place : M. Urbain BLANC, Ministre Plénipotentiaire, Délégué à la Résidence Générale ; S. E. Si el-Hadj Mohammed EL-MOKRI, Grand-Vizir ; M. G. HARDY, Directeur Général de l'Instruction Publique, des Beaux-Arts et des Antiquités ; S. E. Si Tohami ABABOU, Chambellan de S. M. le Sultan ; S. E. Si el-Hadj ABOU CHO'AYB ED-DOKKALI, Vizir de la Justice ; S. E. Si Ahmed EL-DJAÏ, Vizir des Habous ; S. E. Si Mohammed EL-HAJOUÏ, Délégué de S. E. le Grand Vizir à l'Enseignement musulman.

**

Discours de M. G. Hardy, Directeur Général de l'Instruction Publique,

MONSIEUR LE MARÉCHAL, EXCELLENCES,
MESDAMES, MESSIEURS,

On pourrait s'étonner de nous voir tenir des Congrès périodiques. Nos séances mensuelles sont parfaitement régulières et fort actives, et notre Bulletin fait apparaître, chaque trimestre, le résultat de nos travaux. Par ailleurs, nos Congrès sont modestes, sans banquets ni réceptions, tout juste émaillés de quelques discours rituels. Est-ce donc par simple esprit d'imitation que nous avons institué et que nous maintenons cette solennité ?

Non certes, et nos intentions sont bien déterminées : ce que nous cherchons surtout dans le Congrès annuel, c'est l'occasion, c'est l'obligation d'un inventaire, bien

mieux, d'un examen de conscience, — mieux encore, d'une confession publique. Car nous prétendons ne point vivre dans des tours d'ivoire et nous trouvons naturel et juste de rendre nos comptes.

Il suit de là que la sincérité représente notre premier devoir de congressistes. S'il arrivait qu'une de nos entreprises fût manquée ou retardée, si par hasard notre année avait été une année sèche, nous serions tenus de le dire, et nous le dirions. Ainsi nous trouvons-nous autorisés à noter sans fausse modestie les parties de notre tâche qu'on peut estimer réussies, et voici, pour 1922, ce que nous pouvons porter à notre actif :

J'annonçais, lors du dernier congrès, « un renforcement des organes centraux, en même temps qu'une liaison plus étroite et continue avec les organes extérieurs ». Cette formule assez vague, nous l'avons précisée et traduite dans les faits : au lieu de se juxtaposer simplement à l'École supérieure de Langue arabe et de Dialectes berbères, l'Institut des Hautes-Études Marocaines l'a tout à fait absorbée; les professeurs de l'École sont devenus les directeurs d'études de l'Institut, l'organisation du travail scientifique a pris officiellement le pas sur la besogne scolaire, et, dans les principaux centres du Maroc, des comités locaux ont été chargés de grouper les chercheurs, de conduire les enquêtes de détail, de tendre sur le Protectorat tout entier un rete souple et permanent.

D'autre part, nos rapports avec les milieux savants indigènes se sont resserrés et régularisés, et je saisis au passage l'occasion de remercier bien vivement S. E. Si El Hadjoni, naïb du Grand Vizir à l'Instruction Publique, qui a suivi toutes nos réunions et de qui la science, l'activité persévérante et la courtoisie nous furent d'un secours constant dans cette coordination des efforts; le présent Congrès se terminera par une séance exclusivement indigène, qui promet d'être fort intéressante et nourrie et dont la nouveauté ne passera certainement pas inaperçue aux yeux du monde musulman. Au surplus, cette collaboration, si désirable, va se trouver singulièrement facilitée et consolidée par la création de notre enseignement supérieur musulman, qui, lui aussi, a pris cette année, au sein même de l'Institut, une forme arrêtée et fort originale et qui permet d'espérer toute une renaissance marocaine des sciences proprement islamiques.

Le pont que nous rêvions de lancer vers la France a été inauguré par d'illustres visiteurs : MM. Diehl, Male, Gsell et Augustin Bernard, qui, en octobre 1921, ont accepté d'être les hôtes de l'Institut et qui, depuis lors, n'ont cessé de lui manifester une active sympathie. Le même pont devait, cet automne, être emprunté par une grande caravane géographique, composée de grands noms, et que la grève des inscrits a simplement retardée. Il est clair, en somme, que nous avons cessé d'être des isolés.

Il semble aussi que nos méthodes de travail aient franchement adopté le sens que nous désirions : il n'est plus personne ici qui se tienne dans son coin, couvrant de mains d'alchimistes les secrets arrachés au pays ou aux archives; un bel esprit d'entraide règne dans la maison; sans que sa personnalité soit le moins du monde menacée, chacun peut compter sur les conseils ou les recherches accessoires du voisin, et il est tel de nos travaux qui, signé d'un seul nom, représente un très curieux effort collectif. Bien mieux, nos étudiants sont méthodiquement familiarisés avec cette conception, à la fois très ancienne et très moderne, de l'équipe scientifique; pour ne citer que cet exemple, les élèves du cours de dialectologie arabe ont entrepris en commun, sous la direction du professeur, une étude sur le travail du cuir à Rabat, qui marche à grands pas et qui leur donnera, en même temps que de bonnes habitudes d'enquête et de composition, le goût de la recherche libre.

Notre outillage s'est perfectionné; nous avons ouvert un centre de documentation géographique, encore modeste, mais qui dispose d'une salle indépendante, qui est dans ses meubles et qui, par de menus miracles d'ingéniosité, mérite de plus en plus son droit à l'existence et à l'extension. Nous avons également amorcé, avec le concours du Ser-

vice des Monuments Historiques et du Service des Arts Indigènes, un laboratoire d'histoire de l'art, qui échangera des documents avec les institutions similaires de la France et de l'étranger et nous donnera les moyens d'étudier, d'une manière vraiment scientifique, les trésors de ce vieux pays d'art. Enfin, tout près d'ici, les bâtiments de la bibliothèque générale s'élèvent dans les délais prévus, sur des plans tout modernes, et les savants ou les simples curieux, en résidence ou de passage au Maroc, y trouveront, avant la fin de l'année 1923, des conditions incomparables de documentation, de paix et de confort.

Le secrétaire du Congrès se chargera de montrer que ces besoins d'organisation n'ont pas absorbé toute notre activité; la liste des travaux parus qu'il est en mesure de citer est impressionnante, tant par la quantité que par la qualité et la variété; la linguistique et l'ethnographie gardent, sans doute, une place considérable dans l'ensemble de nos recherches, mais les autres sciences, et notamment l'histoire proprement dite, l'archéologie, l'histoire de l'art, la géographie, commencent à manifester une vigueur singulière, et tout indique que nous touchons à ce rapprochement des divers domaines, à cette association et cette confrontation des méthodes qu'en 1920 nous présentions comme un des buts principaux de nos efforts.

Or, c'est là, à mon sens, ce qu'il y a peut-être de plus intéressant dans les résultats actuels de notre entreprise : pour établir notre bilan réel, il ne faut pas tenir compte seulement de ce que nous bâtissons ou de ce que nous publions; il faut y ajouter des acquisitions peut-être moins apparentes, mais à coup sûr plus importantes et plus grosses d'avenir : j'entends cette volonté de réalisation, cette belle passion intellectuelle, cette atmosphère de pure curiosité et de noble émulation, qui s'affirment davantage de jour en jour et qui nous attachent les uns et les autres de plus en plus étroitement à l'œuvre commune. S'agit-il de meubler les séances du Congrès? Les communications proposées surabondent. Veut-on dresser le plan de campagne de 1923? Un quart d'heure suffit, car chacun est en quelque sorte sous pression et ne demande que le temps de classer ses notes.

Est-ce à dire qu'il n'y ait pas d'ombres à ce clair tableau? En voici deux au moins :

L'une, c'est l'irrégularité de notre Bulletin : trois numéros compacts vont paraître coup sur coup, — ce qui est nettement regrettable, et, s'il est juste de noter que la mise en train, par suite de quelques accidents, a été un peu tardive, il n'est pas moins nécessaire de demander aux auteurs plus de régularité et de rapidité dans la correction et la livraison de leurs chères épreuves.

L'autre, c'est la lenteur de la plupart des comités locaux à s'engager dans la voie que nous leur avons indiquée et qui pourrait être si féconde en découvertes. Nous devons, en 1923, appliquer à ces parties faibles ou malades de notre organisme des remèdes appropriés, mais je me hâte d'ajouter qu'il n'y a pas là de quoi s'alarmer.

Vous nous restez, Monsieur le Maréchal, admirablement fidèle, et je erois bien que vous avez raison; c'est un ardent foyer qui s'allume sur cette colline où vous vous plaisez à voir, selon votre mot, une petite montagne Sainte-Geneviève, — un pur foyer qui ne brûle que des essences choisies et groupe autour de sa flamme des hommes de bonne volonté de plus en plus nombreux, français et marocains, bien décidés à s'entendre et à se rejoindre dans les sereines régions de la science.

Renan s'est, un jour, ingénié à prouver qu'on pouvait travailler en province; nous voulons, nous, montrer — montrer une fois de plus, car les devanciers illustres ne manquent pas — que le travail intellectuel et la vie coloniale ne sont nullement contradictoires.

Nous refusons d'admettre que l'excès de soleil coupe l'appétit de lumière, que le climat anémie l'esprit, que la nonchalance du milieu détrempe inévitablement les volontés, ou que l'énormité de la tâche immédiate ne laisse nulle place aux spéculations désintéressées. Nous ne voulons voir, sous des jérémiades si courantes, que les mauvaises excuses de fatigués et d'impuissants.

En revanche, à mesure que nous avançons dans la voie de la découverte, nous sommes de plus en plus séduits par l'étendue et la nouveauté du champ qui s'offre à notre examen; nous éprouvons cette sorte de vertige délicieux, cet élan, cette exaltation de tout l'être, qui saisit le soldat ou le colon à la vue des « grands pays muets » qu'il lui faudra conquérir ou défricher. Nous savons aussi que le temps presse, que les groupements sociaux, en apparence les plus figés dans les moules du passé, peuvent se transformer brusquement et qu'il est prudent de nous hâter, si nous voulons transmettre aux générations prochaines une image à peu près exacte des gens et des choses qui nous entourent.

Pourquoi ne point avouer, enfin, notre ambition de devenir, dans la famille scientifique, tout autre chose que des parents pauvres? La France s'est aperçue, tous ces temps-ci, que ceux de ses enfants qui, depuis un siècle, s'étaient dispersés aux quatre coins du monde, n'étaient, aux jours difficiles, ni les moins fidèles ni les moins utiles; elle s'est bien trouvée des chefs militaires et des administrateurs qui avaient fait leur éducation en Indo-Chine, à Madagascar, au Soudan ou dans l'Afrique du Nord; elle a largement employé, pour sa propre défense, ses troupes coloniales; elle a cherché et cherchera de plus en plus, dans ses annexes lointaines, des éléments essentiels de son ravitaillement alimentaire et industriel; elle découvre, en somme, qu'en se dépensant au delà des mers, elle a fait, sous une forme assez imprévue, un excellent placement et ouvert, en marge de ses institutions traditionnelles, une fraîche école d'énergie, d'initiative et d'intelligence.

Or, ce rajeunissement de la force française par l'éducation coloniale, il sera bientôt tout aussi patent dans le domaine scientifique que dans les domaines militaire, administratif et économique. La transplantation impose à nos esprits cette fameuse opération de la table rase, qu'il est si malaisé de pratiquer à huis clos; elle nous oblige à traiter une matière qui échappe à nos habitudes, et, par là même, à modifier nos procédés d'investigation, à réfléchir sur nos méthodes, à reprendre dans ses principes toute notre philosophie des sciences.

Il me serait facile de montrer que, depuis le jour où la France a commencé d'essaimer hors de ses frontières classiques, la science française a directement profité de ce mouvement d'expansion et qu'elle est revenue plus riche, plus vigoureuse de ces étranges régions où sa fantaisie semblait l'égarer. Le fait est parfaitement clair en ce qui regarde la géographie, les sciences naturelles ou la médecine. Mais l'est-il moins pour les sciences morales? Ne voit-on pas tout ce que la linguistique et l'ethnographie des peuples africains et asiatiques, par exemple, apportent d'inattendu et de précieux dans la connaissance générale de l'esprit humain? Est-il permis de méconnaître aujourd'hui la part très originale que ces peuples ont prise à l'histoire du monde et les grands problèmes de tout ordre que soulève l'étude de leur action? Il semble, en vérité, que, pour stimuler notre curiosité de chercheurs vieillissants et remettre au point notre vision d'occidentaux, une main providentielle ait brusquement arraché le voile qui nous séparait de tout un monde.

Le rôle des savants coloniaux serait donc éminent, et lourde leur responsabilité. C'est dire quel devoir de persévérance et de perfectionnement leur incombe, quelle haute idée ils doivent garder de leur mission, quel souci de réflexion et de probité doit animer, soutenir, élargir leurs tâches d'érudition. Il leur faut les fières vertus d'une avant-garde : l'audace, l'agilité, l'esprit de sacrifice, la résignation aux obscurs dévouements, — tout ce qui, en somme, depuis l'aube du monde, permet à la vraie science de renouveler sa force et de maintenir sa noblesse.

MONSIEUR LE MARÉCHAL, EXCELLENCES,

MESDAMES, MESSIEURS,

Je déclare ouvert le troisième Congrès de l'Institut des Hautes-Etudes Marocaines.

**

Discours de Si el-Hajoui, Délégué du Grand Vizir à l'Enseignement musulman.
(Traduction)

MONSIEUR LE MARÉCHAL, EXCELLENCES,
MESDAMES, MESSIEURS,

Je vous remercie d'être venus si nombreux au Congrès de l'Institut des Hautes-Etudes Marocaines.

La présence de Son Excellence le Maréchal de France Lyautey, Résident Général, de S. E. le Grand Vizir et de M. le Ministre provoquent la joie intime et profonde, car cette manifestation prouve les progrès réalisés par l'Institut dans toutes les branches de l'activité scientifique.

Chacun de nous remercie M. le Maréchal d'avoir fondé cet Institut et de l'intérêt qu'il ne cesse de témoigner à la diffusion de la Science au Maroc; la constitution de comités locaux fait participer tout l'Empire Chérifien à cet effort. Il faut le remercier encore de l'aide précieuse qu'il apporte à la collaboration des savants indigènes et des savants français au Maroc, car cette politique de collaboration et d'union présente des avantages de tous ordres que la pratique a confirmés.

La collaboration des savants spécialisés et leur entr'aide dans des enquêtes communes offrent une utilité à laquelle a fait allusion l'orateur qui m'a précédé. Cette collaboration donnera un essor encore plus vigoureux à l'Institut, car chacun profitera de la spécialité de son collègue. L'histoire d'ailleurs en donne des exemples.

Car les peuples de génie différent, en faisant échange de leur originalité, sont arrivés à des résultats remarquables. En Orient, les Califes abbassides, en Espagne, les Ommayades, ont fait traduire les ouvrages grecs, persans, indiens et en ont tiré un profit considérable. Cette semence scientifique a germé chez eux et y a donné les fruits que l'on connaît.

L'Europe à son tour a traduit les ouvrages arabes, s'est intéressée à la civilisation et à l'histoire islamiques et s'en est servie comme point de départ pour son développement propre. Puis ce fut le tour de l'Amérique et du Japon.

Un proverbe vulgaire dit chez nous : « Nos aïeux ont planté et nous, nous mangeons les fruits des arbres qu'ils ont plantés; à notre tour, nous plantons pour que nos arrière-neveux mangent les fruits de nos arbres. » Aujourd'hui, les Nations Musulmanes, engagées dans une voie pratique, se sont mises à l'école des sciences européennes. Que nos frères marocains le fassent aussi et qu'ils cessent d'être figés dans des formules surannées.

L'activité est la condition de l'amélioration du genre humain; c'est par elle que l'homme arrive à un résultat. Les sciences ne cesseront de s'accroître, les esprits ne cesseront de se confronter jusqu'au moment où Dieu voudra.

Les disciplines qui font particulièrement l'objet de l'activité de l'Institut sont l'histoire de nos ancêtres, la géographie du Maroc, la littérature et l'histoire marocaines, la dialectologie arabe et berbère; chacune de ces branches offre son utilité, car la science pour le moins vaut mieux que l'ignorance.

Il est nécessaire que les savants indigènes viennent à cet Institut, en fassent partie, soient au courant de ses enquêtes et de ses résultats, qu'ils voient les trésors qui y sont accumulés, livres, manuscrits, collections et instruments de travail.

Ces savants restent encore dans l'ignorance des archives historiques et pourtant c'est dans la conservation des vestiges du passé qu'est l'avenir de la science. Il n'y a pas de pays où la population s'intéresse aussi peu que le nôtre à son passé et qui témoigne moins d'intérêt à la conservation de ses archives nationales.

S'il s'agit de la Mésopotamie, de l'Irak, du Yémen ou de la Babylonie, on en connaît l'histoire détaillée, grâce aux fouilles et aux découvertes qu'on y a faites; il en sera de même ici. Combien y a-t-il de trésors enfouis dans les coins de notre pays?

L'orateur qui m'a précédé a fait allusion aux laboratoires d'histoire de l'art et de géographie, qui sont tous deux d'une utilité incontestable. De même, il a fait allusion à cette bibliothèque qui, dans son nouveau bâtiment, constituera la plus belle collection de livres du Maroc. Ce sont là des instruments de travail qui serviront à l'épanouissement de la science marocaine.

On verra bientôt les résultats que nous procurent les réunions mensuelles et les congrès annuels comme celui-ci. Dans notre congrès annuel, nous faisons l'inventaire du travail de l'année. Puisse Dieu justifier nos espérances!

Monsieur Hardy a parlé de la joie qu'éprouvent les maîtres français à se trouver réunis tous les mois pour échanger leurs idées. De même nous formulons l'espoir que les lettrés marocains apportent ici le fruit de leurs labeurs et qu'ils se pressent à nos réunions. Que l'Institut soit pour les étudiants et les savants de Rabat et de Salé le phare lumineux qui éclairera leurs travaux.

Nous lançons une flèche qui, par la grâce de Dieu, atteindra son but et nous nous préparons à entendre des communications arabes dont l'éloquence le disputera à l'utilité. L'une concernera l'enseignement indigène, l'autre la littérature marocaine, une autre l'histoire du Maroc, et la dernière l'édition des ouvrages arabes. Ces conférences seront certainement goûtées par les esprits cultivés.

Tout cela, grâce à la sollicitude de Notre Maître l'Inam — que Dieu étende sur les créatures l'ombre de sa noble dynastie! — Notre Seigneur Aboû l-Mahasin Yousof, fils de Moulay el-Hasan.

Mon Dieu accorde lui ton aide et donne lui la gloire!

Discours de M. le Marechal de France Lyautey.

M. le Maréchal de France Lyautey, s'adressant à M. Hardy, prend la parole en ces termes :

Vous avez dit des choses excellentes et dans la meilleure langue. Cela ne nous a pas surpris, car nous y sommes habitués, et ce que vous venez de dire est comme tout ce que vous dites, tout ce que vous faites, tout ce que vous écrivez, très bien.

J'ai été très intéressé par le discours de Si El Hadjoui. Non qu'il m'étonne : je le connais et je sais ce qu'il vaut; mais ses paroles ont pu surprendre un peu des auditeurs qui ne sont pas habitués à la population indigène, et qui ont dû être frappés par tant de précision et de documentation. Comme il s'est abstenu de les entourer de l'enveloppe littéraire, dont trop souvent se parent les discours! C'est un véritable bilan et un véritable programme.

Je suis heureux de lui faire tout mon compliment. Je sais qu'il me comprend, car s'il ne parle pas encore le français, il l'entend parfaitement.

Je remercie M. Hardy d'avoir bien voulu témoigner de l'intérêt que je porte à ce que vous faites ici. Rien n'est plus exact. J'y attache une grande importance et je ne puis dire combien je me réjouis de voir se créer ici, sur cette « petite montagne » ce foyer intellectuel, déjà si florissant après peu d'années d'existence. Ce qui me plaît avant tout, c'est la concordance de vos efforts, soit en matière d'histoire, d'histoire de l'art, d'ethnologie, etc..., soit en matière de recherches artistiques et archéologiques, comme celles qui s'effectuent avec tant d'activité sous la direction de M. Châtelain. Il y a de la

part de tous ceux qui apportent le contingent de leurs connaissances spéciales un effort scientifique, littéraire ou intellectuel tout à fait intéressant.

Il est vraiment satisfaisant de voir ce que nous voyons autour de nous : ici à Rabat se fait quelque chose de très grand, de très fécond : l'association de plus en plus étroite des indigènes à vos travaux. C'est, je crois bien, la première fois que cela se produit. Je ne voudrais pas avoir l'air de nous mettre trop en avant et je fais appel à tous ceux qui connaissent l'Afrique du Nord, mais je crois que nous ne sortirons pas des limites de la modestie en disant que cet effort commun des indigènes et de nous-mêmes n'avait jamais été réalisé d'une manière aussi constante ni aussi étroite. Et cela a la plus grande portée.

La continuité, la durée et la fécondité de notre établissement au Maroc ont comme condition absolue une multiplication de nos rapports avec les indigènes : association agricole, industrielle, association d'affaires, mais surtout association intellectuelle, celle de l'esprit et celle du cœur. J'estime que c'est la véritable sauvegarde du régime de coopération de la France et de la nation musulmane du Maroc.

C'est une action plus efficace que celle des baïonnettes et des postes. Ceux-ci ont eu et ont toujours leur rôle, rôle essentiel, effort admirable, dont nul ici n'est plus conscient que moi ; si notre armée n'avait pas fait et ne faisait encore ce qu'elle fait tous les jours, nous ne serions pas ici : c'est elle qui a donné à ce pays l'ordre et la sécurité qui n'existaient nulle part ; ce sont nos troupes qui ont dressé ce rempart qui nous permet de vivre en paix. Mais cela posé, et quand ce rôle protecteur et pacificateur de notre armée aura donné ses fruits, la sauvegarde de notre association sera dans ces travaux communs : pénétration de plus en plus complète de nos esprits et de nos cœurs ; je tiens à le redire.

Plus je fréquente les indigènes, plus je vis dans ce pays, plus je suis convaincu de la grandeur de cette nation. Alors que sur d'autres points de l'Afrique du Nord nous n'avons trouvé qu'une poussière sociale, conséquence d'anarchies antérieures et de carence de pouvoir, ici, grâce à la permanence du pouvoir assuré dans toutes les dynasties qui se sont succédé de manière continue, grâce au maintien, malgré les révolutions, des institutions essentielles, nous avons trouvé un empire constitué et avec lui une belle et grande civilisation.

Il y a eu là une révélation. A notre arrivée, on parlait des beaux monuments du Maroc, mais comme révélateurs d'un grand passé disparu, et nous ne soupçonnions certes pas que ces beautés vivaient encore. Nous en avons un exemple frappant dans le domaine des arts ; ils étaient, disait-on, perdus ou se perdaient. Or, il a suffi de ramener l'ordre pour que resurgissent ces artisans et ces maîtres de l'art. Il n'y eut pas à ressusciter l'art marocain, il n'y eut qu'à l'empêcher de mourir. Et pareillement, dans le domaine intellectuel, à mesure que l'ordre se rétablit, à mesure que nous pénétrons plus intimement dans la société marocaine, nous découvrons des érudits, des savants, des travailleurs, des hommes éminents qui vivaient jusqu'alors à l'écart.

Mais, peu à peu, grâce à la sympathie du contact, les esprits s'ouvrent et se pénètrent. Sans doute, la barrière de la langue subsiste-t-elle encore, et j'admire beaucoup des hommes comme le Ministre, le Pacha, les personnages notables ici présents, quand je les vois assister à nos longues séances où certainement bien des choses leur échappent ; c'est de leur part un geste précieux de sympathie, car je me rends compte de ce que ces réunions comportent d'ennui pour eux. Mais cet inconvénient s'atténue tous les jours.

Les grands travailleurs qui font partie de notre Institut des Hautes-Etudes Marocaines sont en grand nombre des arabisants, et parmi ceux qui ne le sont pas, beaucoup le deviennent. Le français s'apprend de plus en plus parmi les notables marocains, qui

l'ignoraient quand nous sommes arrivés. Beaucoup, qui ne parlent pas notre langue, la comprennent très bien.

La génération nouvelle apporte à l'étude un intérêt, une volonté des plus touchantes et travaille avec nous la main dans la main pour constituer un véritable trait d'union. Elle a, cette génération, l'admirable avantage, en possédant le goût de la recherche, en s'intéressant aux questions les plus modernes, de rester hautement soucieuse des traditions de ce pays, amoureuse de son histoire et de sa grandeur. On peut faire un très beau et bon Maroc en restant marocain et musulman. C'est sur cette génération que je compte pour être notre plus solide soutien dans l'effort de collaboration qui continuera de s'effectuer ici entre musulmans et français.

Vous avez tous compris que j'ai tenu à parler, au début de ces trois jours de séances, de ce sentiment de collaboration intime, cordiale et affectueuse qui existe si profondément entre eux et nous. Nous ne ferons jamais rien sans ces liens intellectuels, qui sont la force, l'honneur et la grandeur d'une société.

★★

M. TERRASSE fait ensuite une conférence accompagnée de projections, sur le décor des portes anciennes au Maroc.

SÉANCES DU VENDREDI 8 DÉCEMBRE

Le Congrès entre en séance à 10 heures, dans la Bibliothèque de l'Institut, sous la présidence de M. G. Hardy. Il prend connaissance des communications ci-dessous énumérées (1).

- 1^o Rapport annuel sur les travaux de l'Institut, par M. Pierre de CÉNIVAL.
- 2^o Rapport sur les derniers travaux d'histoire littéraire maghribine, par M. E. LÉVI-PROVENÇAL.
- 3^o Rapport sur la situation et les tendances des arts marocains, par M. P. RICARD.
- 4^o Rapport sur le service des Monuments historiques au Maroc, par M. PAURY.
- 5^o Rapport sur la participation du Maroc au mouvement scientifique international, par M. le D^r LIOUVILLE, Directeur de l'Institut scientifique Chérifien.

La séance est levée à midi.

★★

La séance est reprise à 14 h. 30.

Le Congrès entend les communications suivantes :

- 1^o *Sur la présence de formes glaciaires dans le Haut-Atlas de Marrakech*, par MM. CÉLÉRIER et CHARTON.
- 2^o *Le lanternon du minaret de la Koutoubia à Marrakech*, par M. GALLOTTI. Présentée par M. Lévi-Provençal.
- 3^o *Souvenirs d'un prisonnier d'el-Hiba, Marrakech, 1912*, par M. le D^r GUICHARD. Présentée par M. de Cénival.
- 4^o *Introduction à une étude sur les monnaies idrisites*, par M. MARECHAL. Ce dernier montre l'importance de la numismatique marocaine pour l'histoire des premières dynasties

(1) Les rapports 1 à 4 sont publiés en annexes aux actes du présent Congrès.

musulmanes du pays, s'appuie sur certaines monnaies pour établir la théorie des titres khalifiens en Occident et signale des erreurs de lectures dans les catalogues de monnaies musulmanes déjà publiés. Observations de MM. Lévi-Provençal et Ismaël Hamet.

- 5° *Les pierres debout de Moulay Bou Azza*, par M. le Capitaine ODINOT. Présentée par M. Lévi-Provençal. L'auteur signale quelques monuments mégalithiques situés dans la région qu'il administre.
- 6° *Les armes anciennes du Musée du Dar Batha à Fès*, par M. de VIGY. Présentée par M. Lévi-Provençal.
- 7° *Tombeaux romains récemment découverts à Rabat*, par M. P. RICARD. Il s'agit de sépultures du type classique, identiques à celles que M. Henri Basset a déjà mises à jour et fouillées à Rabat, près de Chella. Celles qui sont signalées par M. Ricard ont été trouvées à 200 mètres environ en amont de la sortie du tunnel du chemin de fer à voie normale, vers le Bou Regreg.
- 8° *Morphologie du pays Rehamna*, par MM. CÉLÉRIER et CHARTON.
- 9° *Contribution à l'étude de l'art hispano-mauresque*, par M. CATHERINE.

La séance est levée à 19 h.



SÉANCE DU SAMEDI 9 DÉCEMBRE

La séance de clôture est ouverte à 14 h. 30. Elle est réservée particulièrement aux congressistes indigènes, lettrés de Rabat et de Salé qui sont venus fort nombreux. Son Excellence Si el Hadj Mohammed EL-MOKRI, Grand-Vizir, prend place au bureau, entouré des ministres et des dignitaires du Makhzen.

M. HARDY, Directeur Général de l'Instruction Publique, des Beaux-Arts et des Antiquités, souhaite la bienvenue aux congressistes musulmans et prie son Excellence le Grand-Vizir de bien vouloir accepter la présidence de la séance.

Son Excellence Si el-HAJOURI, délégué de Son Exc. le Grand-Vizir à l'Enseignement musulman, fait une conférence sur l'enseignement des indigènes au Maroc. En une langue éloquente et d'une clarté extrême, il expose les bienfaits de l'instruction et montre que son développement constitue l'un des facteurs essentiels du progrès au Maroc. Il note la renaissance des sciences islamiques dans l'Empire Chérifien, en souligne l'excellence et montre la part déjà faite aux sciences exactes, naturelles et morales dans les programmes d'enseignement musulman. Il explique enfin le fonctionnement des écoles de fils de notables, des écoles supérieures musulmanes de Rabat et de Fès et de la section d'enseignement supérieur musulman à l'Institut des Hautes-Études Marocaines.

Son Excellence Si el-Arabi EN-NÂSIU, sous-secrétaire d'Etat adjoint au Vizir de la Justice, expose l'histoire du droit musulman mâlikite au Maroc et le développement du travail juridique dans le pays.

Si Ahmed SKIREJ, juge au Haut-Tribunal Chérifien, fait une communication sur l'histoire littéraire arabe et insiste particulièrement sur l'évolution des genres poétiques dans les derniers siècles.

Si Ja'far EN-NÂSIRI, secrétaire au Makhzen, expose aux congressistes l'histoire de l'imprimerie et montre l'importance des appareils critiques pour l'édition des textes arabes.

Sur proposition du bureau et après approbation des congressistes, il est décidé qu'une séance purement indigène sera tenue tous les mois à l'Institut des Hautes-Études Marocaines.

Le vœu suivant, présenté par M. le D^r LIUVINIE, Directeur de l'Institut Scientifique chérifien, est adopté :

La Section de Géographie Physique du Congrès de l'Institut des Hautes-Études marocaines, considérant l'intérêt non seulement scientifique mais d'utilité publique, offert par l'étude de l'Océanographie des côtes marocaines, de laquelle dépend l'établissement d'une carte des pêches de l'empire chérifien, décide de demander ce soir au Congrès siégeant en séance plénière de clôture d'approuver le vœu suivant que la section de Géographie approuve à l'unanimité.

« Qu'il soit instamment recommandé à l'Institut scientifique chérifien de prendre
« les mesures nécessaires, d'accord avec le service de la marine marchande et des pêches
« maritimes et au besoin avec le commandement de la marine au Maroc, pour commen-
« cer aussitôt que possible les recherches relatives à une carte lithologique des eaux ché-
« rifiennes. Cette carte qui devait résulter de la campagne océanographique promise
« par S.A.S. le Prince de Monaco au Gouvernement chérifien mais qui n'a pu avoir lieu
« par la mort de ce Souverain, est un document indispensable aux recherches scientifi-
« ques du Protectorat :

« 1^o par le complément apporté aux études géologiques du littoral.

« 2^o par la base géophysique indispensable à l'établissement d'une carte des pêches
« scientifiquement conçue, qu'elle constitue toute carte de pêches non précédée d'une
« carte lithologique des fonds marins représentant un coûteux instrument de travail
« dépourvu des garanties de méthode qui peuvent inspirer confiance. »

La séance est levée à 18 heures.

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE L'INSTITUT DES HAUTES-ÉTUDES MAROCAINES

1921-1922.

MESSIEURS.

Une année et demie a passé depuis notre dernier congrès. Ce n'est pas trop pour consolider ce qu'avait d'un peu hâtif une création forcément improvisée dans un domaine où presque rien n'existait d'ordonné. Reconnaissons que les grandes lignes esquissées dès les premiers jours étaient de proportions justes, puisque nous n'avons fait que creuser çà et là certains traits, que fouiller certains détails, pour donner à notre Institut une physionomie qui paraît non pas certes définitive, mais au moins stable et vivante. Constatons aussi que les résultats de cette année sont bien ceux que nous faisions espérer l'année dernière. La vérification par les faits nous engage à croire que la route choisie était la bonne route. Sans en concevoir un orgueil prématuré, voyons-y au moins de quoi alimenter notre courage.

M. le Directeur général de l'Instruction Publique vous a dit hier comment et selon quels principes avait évolué l'organisation de l'Institut : ma tâche sera aujourd'hui d'en résumer pour vous les travaux.

L'activité du groupe a pour manifestation principale la revue *Hespéris*, dont mon précédent rapport vous donnait l'apparition comme prochaine, et qui depuis lors a paru régulièrement, sans arriver par malheur à regagner un retard initial, que prolongent des difficultés matérielles. *Hespéris*, alimentée par nos séances mensuelles et par nos congrès apparaît comme le miroir de nos préoccupations et de nos recherches. Les travaux de chacun s'y unissent en un effort collectif, dont le spectacle vaut à l'équipe des sympathies et des encouragements précieux. Ne croyons pas que le monde ait les yeux fixés sur nous; mais ne nous interdisons pas un mouvement de satisfaction légitime, si nous voyons plusieurs des revues les plus qualifiées de France et de l'étranger signaler à leurs lecteurs nos modestes initiatives; ou si quelques corps savants correspondent avec nous pour nous demander des renseignements sur notre organisation ou pour nous offrir leurs publications en échange d'un service d'*Hespéris*.

Ces relations internationales, que nous commençons à nouer par le moyen d'*Hespéris*, nous seront très profitables. Elles sont pour nous la meilleure occasion de faire connaître l'objet de nos communes études, ce coin d'Afrique du Nord, sa confuse histoire, ses diverses civilisations, et d'assurer à nos efforts la plus large et la plus sûre diffusion. Pour nous-mêmes nous en retirerons l'inappréciable bénéfice d'un horizon élargi. Nous ne voulons pas travailler en vase clos, remâchant des préoccupations purement locales dans un Maroc tenu, comme il a si longtemps voulu l'être, à l'écart du reste du monde. Nous désirons au contraire relier nos études à l'ensemble des recherches auxquelles se livrent à travers le monde des travailleurs qu'anime une curiosité proche de la nôtre. Nous cherchons à nous imprégner de ce sens du relatif, qui, situant chaque

chose à sa place dans le tableau de l'univers, munît nos mains d'unités de mesure réelles et donne à nos travaux leur véritable valeur.

Nous avons maintenant à notre disposition les principaux instruments nécessaires à ce travail de confrontation. Tant par abonnements que par échange, la Bibliothèque reçoit une centaine de revues françaises ou étrangères. Le nombre des échanges pourra encore être accru. Dès à présent nous arrive un écho de tout ce qui se dit dans le monde en histoire, en linguistique, en géographie, en histoire des religions.

Tandis que les apports réguliers des périodiques font pénétrer les préoccupations du jour dans notre bibliothèque, elle s'efforce, dans la mesure de ses moyens budgétaires, de combler ses principales lacunes, et surtout de mettre en valeur et de rendre utilisables les ressources déjà importantes qu'elle renferme. La plus grande partie du fonds ancien de l'École Supérieure a été inventoriée cette année, et le catalogue sur fiches, résultat du travail entrepris, permet déjà de s'orienter à travers les diverses séries. Il deviendra bien plus utile encore lorsque nous aurons fini de classer d'importantes acquisitions récentes, telles que la Bibliothèque du Club allemand de Tanger, et une excellente bibliothèque particulière, constituée par un fonctionnaire du Gouvernement Général d'Algérie. Ces achats nouveaux vont mettre à notre portée une des plus importantes collections qui soient consacrées à l'Afrique du Nord.

En même temps, la publication du premier volume des *Manuscripts arabes de Rabat*, de M. LÉVI-PROVENÇAL, donne droit de cité à la Bibliothèque parmi les dépôts de livres ayant une valeur originale. Pour la première fois une bibliothèque du Maroc est l'objet d'un inventaire véritablement précis et scientifique. Le catalogue de la bibliothèque de la mosquée de Karaouiyine à Fès n'était qu'une liste sommaire. Celui des manuscrits de Rabat, conforme aux règles les plus strictes que s'imposent les bibliographies, restera un nécessaire élément de tout travail relatif à la littérature maghrébine. J'ajoute qu'il n'épuise pas les ressources présentes de la Bibliothèque. Aux 544 numéros qu'il décrit, on pourrait en ajouter cinq cents autres acquis plus récemment. Ce sera la matière d'un second volume.

L'année s'est d'ailleurs montrée favorable à la mise en valeur des richesses bibliographiques marocaines. C'est encore M. LÉVI-PROVENÇAL, qui en collaboration avec M. BEN CHENEB, a entrepris ce *Répertoire chronologique des éditions lithographiques de Fès*, que publie la *Revue Africaine*. C'est lui toujours dont la thèse récemment publiée, *Les Historiens des Chorfa* va devenir l'indispensable guide journallement feuilleté par tous ceux qu'intéresse l'histoire marocaine. Ceux-là seulement qui ont appris à leurs dépens la difficulté des recherches à travers l'inextricable échecueu des auteurs maghrébins seront à même d'apprécier tout ce que l'ouvrage de M. LÉVI-PROVENÇAL contient de nouveau et d'utile. Enorme bibliographie, études biographiques sur les écrivains, critique de leurs sources, analyse de leurs procédés, tout cela déblaye et ordonne un terrain semé jusqu'ici d'enlisantes fondrières.

Pendant qu'*Hespéris* draine les communications faites aux séances de l'Institut, des ouvrages plus considérables paraissent dans la collection des *Publications de l'Institut des Hautes-Études Marocaines*. Quatre volumes ont vu le jour depuis notre dernier congrès. Plutôt que vous en lire une énumération, mieux vaut je crois passer en revue en la classant selon l'ordre des matières, la production totale de l'année, de façon à fournir un tableau d'ensemble des travaux récents.

Bien entendu, la nature du pays l'exige, et la forme de sa civilisation, c'est sous la rubrique de l'ethnographie, du folk-lore et de la linguistique que se classent le plus grand nombre des ouvrages et des articles nouveaux. Le monde berbère est le principal objet d'enquêtes. Je signalerai dans cet ordre d'idées la traduction par Mme ARIN, de l'ouvrage de M. WESTERMARCK : *les Cérémonies du Mariage au Maroc*, dont il faut rapprocher la curieuse note de M. HOUCEN KACI sur les *Cérémonies du mariage à Bahlil*; la description du *Haouach à Telouet* par M. le Dr PARIS; l'étude de M. LAOUST sur *La litté*

rature des Berbères, à propos du livre de M. HENRI BASSET; et surtout le très important article de M. LAOUST : *Noms et Cérémonies des Feux de joie chez les Berbères du Haut et de l'Anti-Atlas*, nourri de documentation nouvelle et d'aperçus originaux.

Les notes de M. GOULVEN sur les *Origines anciennes des Israélites au Maroc* résument une question controversée, sur laquelle le dernier mot n'a pas été dit. Quant au milieu arabe marocain il a surtout inspiré cette année des travaux linguistiques : enquêtes lexicologiques de M. Louis BRUNOT sur le *Vocabulaire maritime de Rabat et de Salé* et sur les *Noms de récipients à Rabat*; manuel ingénieux du même auteur pour l'étude de l'arabe marocain, *Yallah! ou l'arabe sans mystère*; et étude dialectologique de M. LÉVI-PROVENÇAL : *Textes arabes de l'Ouargha*. Rappelons enfin que M. LAOUST a bien voulu se charger de réunir et de résumer les informations recueillies au cours de l'enquête préparatoire à l'établissement d'une carte linguistique du Maroc. Le travail se poursuit. Nous aurons l'occasion d'en reparler, lorsqu'il sera terminé.

L'histoire proprement dite n'a pas été négligée. Un autre des travaux que l'Institut avait mis l'an dernier à son programme, la publication d'un recueil de textes historiques relatifs au Maroc dans l'Antiquité, verra bientôt le jour. M. Raymond ROGER s'en est fait l'éditeur et y met la dernière main.

Tout en continuant avec une admirable activité la publication de ses *Sources Inédites de l'Histoire du Maroc*, dont un volume, *Espagne*, tome I, est paru l'an dernier, et dont un autre volume, *France*, 2^e série, relative à la dynastie filalienne, t. I, doit paraître précisément ces jours-ci, le comte Henry de CASTRIES a encore trouvé le loisir de donner à *Hespéris* un très important article de diplomatique marocaine : *Les signes de validation des chérifs saadiens*. Pour *Hespéris* encore, M. MICHAUX-BELLAIRE a résumé l'histoire des Confréries religieuses, qui à certaines époques eurent une si grande influence sur l'histoire politique générale du Maroc. L'étude d'histoire médicale du D^r RENAUD sur *La peste de 1799* précise et même rectifie en plusieurs points les données de l'histoire tout court. Le D^r HUGUET, enfin, évoque la figure de M. de Chénier, consul de France au Maroc, auteur d'un bon livre de *Recherches Historiques sur les Maures*, digne à ce double titre de nous intéresser, mais dont le meilleur titre de gloire demeure d'avoir été le père d'Andre Chénier. Ces études de détail préparent les travaux de synthèse. En attendant que l'on puisse leur donner l'ampleur convenable, le manuel d'histoire du Maroc, que prépare M. Ismaël HAMET, rendra grand service aux étudiants en mettant à leur portée les renseignements jusqu'ici épars à travers des ouvrages spéciaux.

La création à l'Institut des Hautes-Etudes Marocaines d'un centre d'études géographiques et d'un centre d'études d'histoire de l'art correspond certainement à une orientation nouvelle des travaux de certains de nos confrères. Plusieurs articles déjà publiés, plusieurs autres qui vont l'être, attestent dans ces branches une activité digne de retenir l'attention.

Avant de se consacrer aux enquêtes géographiques spéciales, telle que celle lude sur *les Merjas de la plaine du Sebou*, que vous apportera le prochain numéro d'*Hespéris*, M. CÉLÉRIER a fait avec M. HARVY une très utile mise au point des connaissances actuelles en matière de géographie marocaine. Par ce petit livre, paru dans la collection du *Bulletin de l'Enseignement public au Maroc*, les résultats acquis sont rendus assimilables aux étudiants. Pendant qu'ils s'en pénétreront, les spécialistes continueront leur besogne.

Nous possédons déjà depuis plusieurs années d'intéressantes et précises études sur les arts indigènes. M. RICARD vient encore de nous donner un article sur *Les poteries berbères à décors de personnages*, et nous en promet d'autres sur la technique des tapis. Par contre, on ne peut signaler jusqu'ici qu'un très petit nombre de travaux archéologiques sur les grands monuments du Maroc. L'analyse archéologique exige entre l'historien, l'architecte, le dessinateur, l'épigraphiste, une collaboration de tous les instants, qu'il faut du temps pour établir. Dans ce domaine encore nous avons des résultats à noter.

Hespéris bientôt prendra rang de revue d'art. L'article de M. G. MAÏGAS sur *La chaire de la Grande Mosquée d'Alger* ouvre la voie et montre l'exemple. Il sera suivi dès le prochain numéro de la revue par l'étude de MM. HENRI BASSET et LÉVI-PROVENÇAL sur *Chella*. M. GALLORI nous envoie de Marrakech des relevés exacts et habiles du lanternon qui domine le minaret de la Koutoubia. Nous publierons aussi des notes de M. le D^r FERRIOL sur Tinnel et sa grande mosquée almohade. Enfin M. TERRASSE a déjà donné au cours de nos séances un aperçu des travaux qu'il prépare et dont ce que nous connaissons nous donne droit d'attendre beaucoup.

Tirons de tout cela, Messieurs, de favorables présages. L'équipe de travail est désormais organisée. Elle va commencer à recueillir des résultats. La plupart d'entre nous, établis depuis peu d'années au Maroc, ont dû s'adapter aux objets nouveaux de leurs études. Tout engage à penser qu'après ces préparations, voici venir la période de rendement. Il est tel de nos confrères que je n'ai pas cité moins de cinq fois au cours de ce rapport, pour cinq travaux tous importants et originaux, qui, préparés au cours des dernières années, sont ensemble venus au jour. Pour peu que l'on suive sa trace, l'exploration scientifique du Maroc promet de faire des progrès rapides. Souhaitons que son exactitude, sa méthode et son ampleur répondent à l'intérêt du champ qui se propose aux recherches.

Pierre de CENIVAL.

•

LES
DERNIERS TRAVAUX D'HISTOIRE LITTÉRAIRE MAGHRIBINE
(1914-1921)

En parcourant la « Bibliographie marocaine de 1921 », répertoire qui paraîtra désormais tous les ans et qui est destiné à rendre d'appréciables services à tous ceux qui s'occupent de ce pays sous l'un quelconque de ses aspects, les lecteurs d'*Hespéris* ont sûrement été frappés par la place minime qu'y tient le relevé des travaux d'histoire littéraire arabe, à côté de l'abondance relative — on ne saurait d'ailleurs trop s'en réjouir — des études géographiques et ethnographiques, par exemple. Il ne faut pas s'étonner outre mesure de cette pénurie et l'on doit ne la déplorer qu'à bon escient : car une année s'écoule vite, surtout quand les spécialistes ne sont pas nombreux, et aussi quand, sur toute l'étendue du monde islamique, tant de sujets appellent leur attention et leurs efforts. J'ai expliqué récemment, ce qu'à mon sens il faut entendre par l'expression assez factice de littérature marocaine. On me permettra de n'y pas revenir : au point de vue littéraire, le Maroc ne constitue pas une unité; on peut dire tout au plus que les productions de ce pays se rattachent au groupe des œuvres maghrébines, à la littérature éclosée de Tunis à Fès et à Cordoue; et, dans une revue d'ensemble, si l'on peut s'en tenir au seul Occident musulman, il est impossible de pousser plus loin la classification régionale, qui, en littérature arabe, n'a guère de signification et de portée qu'en matière historique.

**

La bibliographie arabe continue, ces dernières années, à faire l'objet d'enquêtes, qui viennent compléter les grands répertoires des Ahlwardt, des Derembourg et des Brockelmann. Elle s'attaque — et c'est là le fait nouveau qui nous intéresse surtout — au Maroc, dont les bibliothèques sont à peu près inexplorées; elle y retrouve des œuvres aussi bien occidentales qu'orientales, et un grand nombre de manuscrits inédits ou rares. En 1918, M. M. MAILLARD, dans la *Revue du Monde Musulman*, donne une amorce de bibliographie marocaine en publiant, d'après une simple liste de titres, le répertoire des livres déposés à la Grande Mosquée de Tanger (1). La même année, un travail bien plus important voit le jour, et sort des presses mêmes de la vieille capitale marocaine : le *Catalogue des livres arabes de la Bibliothèque de la Mosquée d'El-Qaraoutyîn à Fès* (2), établi par des uléma de cette université et publié, en arabe, par M. A. BEL, alors en mission au Maroc. J'ai dit ailleurs (3) que, grâce à ce travail, on est en droit d'affirmer que la vénérable librairie de la métropole intellectuelle du Maghrib-Extrême ne paraît plus avoir conservé la richesse que l'on s'attendait à voir révélée ainsi dans chacun de ses détails. En colla-

(1) *Bibliothèque de la Grande Mosquée de Tanger, Essai de Bibliographie marocaine*, in *Rev. Monde Mus.*, année 1917-18, p. 107-193.

(2) 1 vol. in-4°, Fès, 1918.

(3) *Les Historiens des Chorfa*, Paris, 1922, p. 10 et n. 1.

laboration avec M. M. BENCHENEN, j'ai dressé, pour la *Revue Africaine*, un *Essai de répertoire chronologique des éditions arabes de Fès* (1), sous forme de notices sur les ouvrages lithographiés ou imprimés dans cette ville. Enfin, cette année même, a paru la première série du catalogue des *Manuscrits arabes de Babat*, conservés à la Bibliothèque Générale du Protectorat, établi par mes soins (2).

Un nombre relativement considérable de textes maghribins relatifs à l'histoire politique, à la biographie ou à l'hagiographie ont été publiés ou traduits depuis 1914. M. E. MICHAUX-BELLAÏRE a terminé la traduction du *Yachr el-mathânî* d'el-Qâdiri, jusqu'à la fin du 9^e siècle de l'Hégire (3), complétant ainsi celle qu'avaient établie au début de ce dictionnaire hagiographique deux attachés à la Mission scientifique du Maroc, MM. GRAULLE et MAILLARD. Dans les *Publications de la Faculté des Lettres d'Alger*, M. Georges MAUCOIS, en collaboration avec un professeur de la médersa de Tlemcen, Si Aboû 'Alî el-Ghawthî, a donné, en 1917, une édition critique, avec une introduction et une traduction annotée, de la *Rawdat en-nisrin*, petite chronique mérinide due à la plume d'un écrivain de naissance royale, Ibn el-Ahmar (4). M. M. BENCHENEN, dans la même collection, a publié le texte et la traduction des *Classes des savants de l'Ifrîqiya*, par Aboû 'I-'Arab el-Tamîmî et Mohammed el-Khoehani (5), et, l'année dernière, le texte arabe d'une chronique mérinide, inédite et anonyme, intitulée *al-Dhukhîr al-es-saniya*, d'après un manuscrit provenant de Tunis (6). Le même savant a, en collaboration avec M. A. BEL, publié à Alger, en 1920 (7), le début de la *Takmilat es-sîla* d'Ibn el-'Abbâr qui manquait à l'édition donnée par F. Codera dans la *Bibliotheca Arabico-hispana*, en 1889, de cet important dictionnaire biographique andalou : c'est l'un des némales plus en vue du Maroc, le chérif Mohammed 'Abd el-Haï el-Kattâni, qui grâce à un manuscrit de sa belle bibliothèque, a permis aux deux éditeurs de combler cette importante lacune. Avant de donner les lettres manquantes à l'édition Codera, ils avaient publié et traduit la préface de la *Takmila*, avec un commentaire bio-bibliographique (8).

Une version en langue espagnole, par A. HUICI, du *Rawd el-qirâs* d'Ibn Abî Zar', déjà traduit en portugais, en latin, en allemand et en français, a, en 1918, été insérée dans les *Anales del Instituto general y técnico* de Valence.

Tout récemment, dans un genre un peu différent, le manuscrit d'un traité d'hippologie, à la fois monographie du cheval de guerre et anthologie poétique, *Ilîliat el-forsân wa-chî'âr ech-choj'ân* de 'Abd er-Rahmân Ibn Hodhaïl l'Andalou, a été reproduit en phototypie par les soins de M. L. MENCIEN, qui en annonce une traduction (9).

Les travaux d'histoire littéraire proprement dite sont bien moins nombreux que les éditions ou traductions de textes. Mais il est à noter que c'est la littérature andalouse qui en fait à peu près uniquement l'objet, sous forme de monographies relatives à des poètes du Moyen-Age. C'est d'abord M. de ALDECOA qui, dans les *Archives Berbères*, publie un court article sur Lisân ed-din Ibn el Khaïb ; le nom de ce grand personnage, vizir

(1) *Revue Africaine*, année 1921, pp. 158-173, 275-290; année 1922, pp. 170-175, 333-347

(2) 1 vol. in-8°, Paris, 1921.

(3) *Archives Marocaines*, vol. XXIV, Paris, 1917.

(4) T. LV, Paris, 1917.

(5) T. LI et LII, Alger, 1920.

(6) T. LVII, Alger 1921.

(7) 1 vol. in-8°, Alger, 1338/1920.

(8) In *Revue Africaine*, année 1918, pp. 306-335. Cf. René Basset, in *Rivista degli studi orientali*, vol. VIII, Rome, 1920, p. 685-687.

(9) 1 vol. in-8°, Paris, 1922.

heureux puis proscrit, historien abondant et poète délicat, est mêlé de très près au Maroc à l'histoire des derniers Mérinides. C'est à Fès qu'il trouva la mort et que, trois siècles plus tard, El-Maqqari lui consacre la plus grande partie de son *Nafh el-ib*. L'étude de M. de Aldecoa, qui sans doute est à refaire sur un plan de plus grande envergure, n'en apporte pas moins une utile contribution à l'histoire des rapports du Maroc médiéval et de l'Andalousie finissante (1).

M. M. SOUALAH a étudié à la fois la vie et l'œuvre d'Ibn Sahl, ce poète espagnol d'origine juive, qui ne craignit pas d'introduire en poésie classique des mètres populaires tels que le *mowachchah*. Sa monographie pourra rendre quelques services, de même que sa traduction et son édition d'une *Élégie andalouse sur la guerre de Grenade* (2).

Dans le même temps, M. A. COUR étudie un autre littérateur andalou célèbre, Ibn Zaïdoûn, auteur d'épîtres célèbres et de poésies amoureuses (3). M. Cour publie à la fin de son livre, après les avoir traduites, la plus grande partie des pièces de son diwân : on aurait souhaité qu'il réunit d'un seul coup l'œuvre poétique entière d'Ibn Zaïdoûn. M. II. MASSÉ, dans *Hespéris* (4), consacre au même poète, à propos du livre de M. Cour quelques pages de cette psychologie pénétrante et de cette finesse de forme que l'on avait déjà goûtées dans son beau travail sur Saadi.

Tel est, à peu près (5), le relevé des travaux d'érudition littéraire maghribine depuis 1914. La guerre mondiale a eu, comme bien l'on pense, sa répercussion sur les productions européennes d'orientalisme : pourtant ces dernières années n'ont pas été tout à fait infécondes. Le bilan des œuvres relatives à la littérature arabe dans l'Afrique du Nord ne marque pas, en France, une régression : on peut, d'ores et déjà, entrevoir pour un avenir prochain, une mise en valeur encore plus marquée du patrimoine littéraire du monde islamique; le Maroc, à coup sûr, ne sera pas le dernier à y collaborer.

Rabat, 3 décembre 1922.

E. LÉVI-PROVENÇAL.

(1) In *Arch. Berb.*, vol. 2, 1917, pp. 43-87.

(2) 2 vol. in-8°, Alger, 1914-19.

(3) 1 vol. in-8°, Constantine, 1920.

(4) Vol. 1, pp. 183-193.

(5) L'auteur de ces lignes a récemment tenté de mettre un peu d'ordre dans l'imbroglio de l'historiographie et de la biographie marocaines modernes et de définir la manière dont les savants du pays conçoivent les études historiques.

LES ARTS MAROCAINS

SITUATION ET TENDANCES

Depuis dix ans que le Protectorat français est établi au Maroc, les arts marocains ont vivement attiré l'attention du public européen. C'est qu'ils ont encore du caractère, de l'originalité, de la vie, et qu'ils sont dus à des artisans habiles qui n'ont pas complètement oublié les techniques et décors d'autrefois. Il serait donc regrettable de s'en désintéresser, de les abandonner aux mauvaises influences qui gâtent le goût, de les laisser succomber devant la concurrence européenne. C'est dans ce but, que le Résident Général, soucieux de mettre en valeur toutes les forces vives du pays, s'en est préoccupé dès 1912.

Si l'on jette un coup d'œil sur le passé, on constate que le Maroc a une histoire artistique des plus honorables. Les dynasties successives qui y ont régné depuis plus d'un millénaire ont légué aux générations un patrimoine archéologique parfois considérable. Parmi les Idrissides, Zénètes, Abuoravides, Almohades, Mérinides, Saadiens, Alaouites, il est des noms fameux connus non seulement pour leurs hauts faits, mais encore pour leur faste et leurs monuments. Les Mérinides, entre autres, ont doté certaines villes marocaines d'édifices remarquables, témoins glorieux d'une période extrêmement florissante et raffinée. Les gens que favorise la fortune suivent encore leur exemple dans la construction de leurs demeures et de leurs palais.

Les industries d'art, plus périssables, ne furent pas non plus négligées. Dans un cadre riche et somptueux, s'introduisit un ameublement qui devait être en rapport avec l'architecture. Par ce qui en subsiste, par ce qui s'exécute encore aujourd'hui, on peut se faire une idée de ce qu'était le luxe marocain.

On eut, par exemple, le culte des tapis. D'abord importés d'Orient, ceux-ci ornèrent les mosquées, les palais et les maisons. Un peu tardivement, on se mit même à les imiter à Rabat. L'Asie Mineure fournit les modèles. Sans doute, la composition et les motifs ornementaux subirent quelques changements. Il n'en reste pas moins que les ouvrières réalisèrent des œuvres du plus haut intérêt, tant au point de vue de l'ordonnance générale que du coloris, de la solidité du tissu et des couleurs. Ce qui incita, il y a quelques années, le marché européen à s'intéresser à la fabrication, à l'intensifier, et à lui ouvrir de nouveaux débouchés.

La confection du tapis est d'ailleurs très ancienne dans le pays. Pratiquée par les Berbères des plaines et des montagnes, depuis des temps immémoriaux, elle est caractérisée par une très haute laine, un coloris général nettement affirmé et des dessins géométriques très simples. Elle diffère ainsi nettement de celle des tapis de Rabat au poil assez court et aux motifs plus particulièrement floraux. Les plus beaux spécimens du genre viennent du Moyen Atlas. Ceux des Zaïane sont justement réputés pour leur chaud et puissant coloris monochrome, ceux des Beni Mtir et Beni Mguild pour leur brillante polychromie, ceux du Guigo pour leur tonalité générale blanche avec des oppositions noires, marron ou brunes.

Les tissus des ruraux sont aussi dignes d'intérêt. Il en est même de remarquables. De très menus dessins, blancs ou colorés, remplissant des bandes plus ou moins larges, mis en valeur par des surfaces nues, composent des châles, des couvertures et des tentures d'une très grande originalité.

Quant aux tissus citadins de laine, de coton, de soie et d'or, ils sont d'une variété extrême. Destinés au vêtement et à l'ameublement, ils prennent parfois la valeur de véritables œuvres d'art. Une perfection technique, un assemblage judicieux de couleurs, des ornements appropriés font de certains d'entre eux des tentures, des revêtements, des brocarts d'une richesse incomparable. Fès, à ce point de vue, est resté un centre artistique de premier ordre où se sont conservées les plus belles traditions orientales et hispano-mauresques.

Et comme si ce n'était assez, des broderies ont encore ajouté à ces splendeurs. Leur diversité est très grande, et chaque ville a son genre particulier. Aux broderies touffues, largement conçues de Rabat, s'opposent celles, infiniment plus fines et plus ténues, de Fès. Au premier abord, les broderies de Salé et de Meknès paraissent semblables; une grande distance les sépare pourtant; d'un côté, des points nattés assez voisins de ceux de certaines tapisseries européennes, exécutés sur toile aux fils méticuleusement comptés; de l'autre, des points plus nourris, multicolores, exécutés sur étamine avec une certaine liberté. Autrefois, Azemmour et Fès connurent des techniques différentes tombées dans l'oubli. On est surpris de cette diversité des ouvrages du gynécée marocain. Les influences les plus complexes s'y rencontrent et font entrevoir de constants apports étrangers, que des recherches historiques expliqueront plus clairement un jour.

L'industrie artistique du cuir a aussi sa valeur. Le cuir marocain, qui a une réputation séculaire, est entré dans la confection de coussins, de harnachements, de revêtements, de sacs d'une très grande originalité, que des incisions ou des broderies de soie et d'or ont magnifiquement embellis. Il a donné, dans la reliure, des applications parfois splendides. Les corans, les ouvrages de droit et de jurisprudence, les recueils de prière ont été reliés dans des écrins où les applications d'or ont créé des merveilles.

Ceci m'amène à parler de l'enluminure et de la calligraphie. On a fait des prodiges pour la conservation et la propagation des textes sacrés. Des mains expertes ont tracé, avec une patience et une habileté rares, sur le parchemin ou sur des papiers de choix, avec des encres indélébiles, des caractères épigraphiques d'une étonnante souplesse. La miniature s'est mêlée aux inscriptions. Le lapis-lazuli, la pourpre, le vert du Prophète, les laques de toutes couleurs se sont mêlés à l'or pour animer, de leurs charmantes harmonies, l'extraordinaire enchevêtrement des arabesques.

Cet enchantement de la couleur, auxquels sont si sensibles les Nord-Africains, s'est reporté dans les habitations, sur les revêtements mosaïques, les plâtres, les bois sculptés et surtout sur les plafonds.

La céramique, à partir du XIV^e siècle, a revêtu les soubassements des médersas et des palais. Les Mérinides n'ont jamais été dépassés. Mais ils ont ouvert une voie qui n'a jamais été abandonnée. La mosaïque marocaine actuelle est unique en son genre. Et le céramiste ne s'est pas borné à la confection de carreaux de revêtement, il a aussi fabriqué des poteries émaillées de bleu et de plusieurs couleurs qui ont longtemps constitué la seule vaisselle des villes.

Le mobilier n'a pas donné lieu à la confection de meubles tels que nous les comprenons aujourd'hui. L'habitude séculaire de coucher et de s'asseoir sur des divans, de manger autour de tables basses, d'écrire à même sur le papier, sans autre soutien que celui de la main, a empêché son développement. Des coffres pour serrer les bijoux et les vêtements précieux, des armoires, plus souvent des placards et des étagères pour contenir la vaisselle, quelques bancs et fauteuils pour les coiffeurs, des chaires plus rares encore pour l'enseignement et la prédication dans les mosquées, voilà à peu près tout ce que l'on trouve en fait de meubles, que la sculpture, la peinture ou des incrustations ont souvent enjolivés.

Les boiseries par contre, ont donné lieu à des travaux parfois remarquables. Des portes à deux vantaux, s'ouvrant sur les portiques, des cloisons au fond des chambres,

des balustrades dans les galeries des étages, des frises sous les combles des plafonds à coupes et à stalactites, des auvents ont enrichi, non seulement les mosquées et les sanctuaires, mais encore les palais et les maisons.

Dans l'art du bronze et du cuivre, les lustres des mosquées de Taza et de Fès rivalisent avec ceux de l'Alhambra. Les revêtements des portes de certains édifices religieux de Fès et de Meknès sont couverts de ciselures plus intéressantes que celles de Cordoue et de Séville. Les braseros, bouilloires, bassines, aiguères, plateaux, vases et récipients divers sont autant d'ustensiles d'un véritable intérêt.

La ferronnerie a trouvé d'heureuses applications dans la confection des grilles. L'armurerie, dans celles de sabres et d'armes à feu. La bijouterie, rurale ou citadine, en des types variés qu'on recherchait vainement ailleurs.

L'arrête à cette énumération qui pourrait être plus longue mais qui suffit à prouver l'existence d'un art aux applications nombreuses, d'un art marocain plus complet que celui de l'Algérie, différent de celui de la Tunisie, très apparenté à celui de l'Andalousie, sans contact direct avec la nature, et purement imaginatif; en cela, foncièrement musulman.

Voyons maintenant la situation actuelle. Art de luxe, l'art marocain est à peine organisé. Lorsqu'un propriétaire veut construire une maison, il s'entend avec un maître-maçon, un maître-charpentier, un maître-menuisier de son choix, qui dirigent le travail conformément à ses vues; il fournit lui-même les matériaux nécessaires, paie les artisans, les ouvriers et les manœuvres, délaisse ses propres occupations pendant tout le temps que dure la construction. Il est son propre architecte et son propre entrepreneur.

La méthode ne change guère lorsqu'il s'agit de travaux de moindre importance. Les commandes sont passées à des hommes ou des femmes de métier qui travaillent isolément ou en compagnie de quelques ouvriers. Elles sont souvent accompagnées d'arrhes ou de fournitures de matières premières qui en tiennent lieu. Des paiements partiels s'effectuent au cours du travail s'il est de quelque durée. Le règlement définitif se fait à la livraison. En somme, les industries de luxe se font à la commande. Elles répondent surtout à des besoins locaux et cherchent rarement l'exportation.

Il n'y a pas d'enseignement proprement dit, officiel ou privé. Il n'y a que l'apprentissage du chantier et de l'atelier. C'est ce qui explique que certaines traditions aient pu se perpétuer très longtemps.

Ces traditions ne nous sont cependant pas toutes parvenues. Le Maroc a connu des périodes de crise qui ont causé l'oubli et la perte de certaines d'entre elles. La mode, car elle existe, en a fait tomber d'autres et fait naître de nouvelles. Lancée dans un monde peu averti, elle a causé de sérieux dommages. L'art marocain arrive à un tournant de son histoire où il peut subir de rudes atteintes.

La concurrence européenne qui a importé de l'orfèvrerie et de la cuivrierie, des draps, cotonnades et soieries, des tapis, de la porcelaine, de la vaisselle de tôle émaillée et de fer battu, des colorants fugaces et à bon marché, a considérablement nui aux producteurs locaux. C'est une loi économique à laquelle le Maroc ne pouvait échapper, étant donné sa situation industrielle et technique. Si elle a servi le commerce européen, avantage incontestable, si elle a répondu à des préoccupations de nouveauté et de bon marché, assez légitimes de la part des autochtones, elle a réduit les revenus de quelques corporations, provoqué un mélange regrettable de styles, faussé le goût des artisans et avili certains produits. Un dévergondage ornemental, un bariolage sans nom, l'emploi de matériaux indigents, de coloris sans solidité, sont les principaux dommages subis, depuis une vingtaine d'années, par les arts marocains.

Voilà pour la concurrence. Le touriste n'a pas eu, en général, une meilleure influence. Souvent, il s'est rué, avec une parfaite inconscience, et parfois une inqualifiable ignorance, sur des articles de pacotille, en encourageant la fabrication d'une came-

lotte du plus mauvais goût. Le commerce a même suivi, à un moment donné, ce mouvement. Les arts marocains ont ainsi été gravement exposés. A un engouement inconsidéré pouvait succéder un mépris et une désaffection des plus préjudiciables. Ils n'ont cependant pas sombré. En la circonstance, le Protectorat a fait œuvre utile. Le Service des Arts Indigènes, qu'il a institué dès la première heure, a été son instrument.

Il fallait d'abord faire l'éducation du public européen et indigène, lui montrer ce qui est vraiment beau, intéressant, caractéristique, et pour le moins honorable. Des expositions en ont fourni l'occasion. L'exposition franco-marocaine de Casablanca en 1915, la foire de Fès en 1916, la foire de Rabat en 1917, le Pavillon de Marsan à Paris en 1917 et en 1919, l'exposition de Wiesbaden en 1921, les foires de Marrakech en 1921 et en 1922, l'Exposition Coloniale de Marseille en 1922, la foire-exposition de Rabat la même année, ont montré, tant en France qu'au Maroc, les divers produits d'art marocain, fabriqués spontanément ou rénovés par l'action officielle et privée.

Mais de telles manifestations, pour si utiles qu'elles soient, sont d'une durée trop éphémère. Des musées permanents devaient être créés. On n'y a pas manqué. A Rabat et à Fès, des collections ont été constituées depuis 1915. Elles s'enrichissent chaque jour. On y réunit, pendant qu'il en est temps encore, des spécimens anciens de tous les arts du pays, citadins et bédouins. La faveur dont ils jouissent indique assez qu'ils répondent à un véritable besoin. Ils sont très visités. La plupart des voyageurs viennent s'y instruire avant de se rendre dans les souks.

Le musée influe non seulement sur les européens, mais encore sur les indigènes, qui ont vite compris l'intérêt qui s'attache aux choses anciennes. Notre curiosité et notre respect, à ce point de vue, les a frappés et a réveillé en eux ce joli sentiment d'admiration qu'ils ont tous pour les ancêtres et pour ce qu'ils ont laissé, et qui sommeillait en ce qui concerne les arts. « — Que Dieu soit miséricordieux, disent-ils, en faveur de l'artisan qui a exécuté cet objet d'art ». Cette sentence vaut une prière. « — Que nous voudrions, lorsque nous serons morts, ajoutent-ils, que nos descendants agissent pareillement en notre faveur. » La constitution de nos musées répond presque à un sentiment religieux. Il ne faut donc plus s'étonner que certains indigènes soient très attentifs à cette œuvre. Bien plus, il en est qui collectionnent à notre exemple. A Fès, à Marrakech, des notables achètent à prix fort des objets de valeur, particulièrement des manuscrits. Ce n'est qu'un commencement.

Mais à tout prendre, l'objet de la collection, fut-il exposé au public, fut-il visité chaque jour, n'est qu'une chose morte.

Le Service des Arts indigènes ne se contente pas de rechercher de beaux objets et de les mettre en valeur. Il appelle sur eux l'attention de l'artisan. Il les analyse, les critique, indique le parti qu'on peut en tirer tout en tenant compte du temps et des besoins; il provoque les initiatives, stimule le savoir-faire de chacun, demande des réalisations nouvelles.

Pour cela, il se conforme à la coutume. Il agit comme le ferait un particulier indigène, en passant des commandes sur prix convenu, mais sous promesse de majoration de ce prix par un « fabor » traditionnel si l'exécution est plus que satisfaisante. Cette clause est nécessaire pour exciter l'esprit de recherche et le désir de bien faire. Le procédé a donné d'excellents résultats à tous les points de vue. Il présente encore l'immense avantage de laisser l'artisan dans son atelier d'où il faut se garder de le faire sortir, de faire assister tous les ouvriers et les apprentis de cet atelier et des ateliers voisins à des travaux de choix, d'agir, par répercussion, sur la corporation entière, de rendre productives enfin les dépenses du Protectorat, puisque chaque dépense est représentée par un objet d'une valeur marchande.

Il y a une exception à cette règle. C'est à Rabat avec l'atelier officiel pour la teinture des laines et la fabrication des tapis. Cet atelier est indispensable. La réputation des

tapis de Rabat risquerait fort de sombrer sous les tapis défectueux répandus dans le commerce et exécutés soit par des femmes travaillant chez elles, soit dans les fabriques fondées par des Européens. Il faut donc parer à ce danger en montrant autre chose aux connaisseurs. Je dois dire d'ailleurs que, souvent, les fabricants viennent y puiser des enseignements et des conseils.

Ainsi, le Service des Arts indigènes fabrique quelque peu. De ce fait, il constitue, à côté des collections anciennes, des collections nouvelles. Rabat, Fès, Meknès, Casablanca, Marrakech exposent, dans des musées d'art marocain moderne, des objets de fabrication récente qui complètent heureusement ceux des musées d'art ancien. Et comme il serait vain d'entasser ces collections, on les vend chaque fois qu'elles ne sont plus utiles comme modèles. On donne en outre le nom des artisans qui sont à même d'exécuter des commandes. Le Service des Arts indigènes devient alors une active agence de renseignements artistiques.

Sa propagande ne s'arrête pas là.

Il livre le fruit de ses observations dans des revues appropriées, appelle l'attention des savants, des antiquaires, et même du commerce et de l'industrie sur les arts marocains et leurs techniques. Le bruit s'en répand plus loin qu'on ne le supposerait. Les spécialistes sont nombreux qui ont traversé les mers pour étudier les arts marocains.

Répondant aux dispositions du décret du 22 mai 1919 et du 17 décembre 1921 sur la réglementation des tapis marocains en vue de leur entrée en France avec franchise de douane, le Service des Arts indigènes délivre l'estampille d'Etat et élabore un « corpus » ou recueil de motifs de tapis, actuellement à l'impression. On peut déjà le consulter. Cette documentation n'en est qu'à ses débuts. Avec le temps, elle se complètera, s'étendra à d'autres objets et constituera des archives de la plus haute utilité.

Les industries d'art qui sont susceptibles de se maintenir ou de se développer, de procurer à leurs artisans des ressources certaines, qui sont viables en un mot, sont toutes l'objet des plus grands soins. La céramique, la menuiserie et la sculpture sur bois, la ciselure du plâtre, la peinture, les bronzes et les cuivres, la ferronnerie et le damasquinage, le découpage des métaux, la reliure et l'enluminure, la broderie d'or et de soie, sur étoffes et sur cuirs, la fabrication des tissus de laine et de soie, des tapis et des couvertures, tel est le programme entrepris.

La dernière exposition coloniale de Marseille a révélé que les arts marocains ont une saveur, une originalité, une tenue complètement absentes dans les arts algériens et tunisiens. Ce résultat se double d'avantages économiques et moraux qui ont leur importance. Bien des artisans, qui vivaient ignorés et dans la gêne, sont aujourd'hui aisés et en vue. Les uns ont entouré leur famille d'une domesticité qu'ils n'avaient pu entretenir jusque-là. D'autres ont épousé une deuxième femme — ce ne sont peut-être pas les plus sages. D'autres, plus avisés, de locataires qu'ils étaient, sont devenus propriétaires. Quelques-uns enfin font fructifier leurs économies en s'associant à des jardiniers ou à des cultivateurs. Presque tous peuvent se passer d'interprètes : ils ont appris les quelques mots de français indispensables aux transactions. Ils accueillent très bien l'étranger. Le bénéfice moral d'une telle situation, est d'une valeur inappréciable.

Dans leur tâche, les agents du Service des Arts indigènes n'ont à compter que sur leurs connaissances propres, en matière d'art, de langue, d'us et coutumes musulmans, sur une liaison constante avec les autorités locales européennes et indigènes, sur les bonnes relations qu'ils entretiennent avec les artisans d'une part, la clientèle d'autre part. La persuasion est à peu près leur seule arme. Ils ne s'appuient sur aucune défense administrative, si ce n'est au sujet des tapis que leurs détenteurs veulent introduire en franchise de douane en France. Ils ont, il est vrai, le haut appui moral de la Résidence et celui des amateurs éclairés. Il semble que cela soit suffisant, car il n'en a pas fallu davantage jusqu'à ce jour.

Prosper RICARD,

RAPPORT SUR LA DÉFENSE DES VILLES

ET LA

RESTAURATION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Cet exposé a pour objet de rassembler les résultats déjà acquis dans le domaine de la défense des sites et des monuments, de préciser nos buts, nos principes d'action. Aussi laisserons-nous volontairement en dehors de cet essai les considérations de détail qui feront l'objet de communications ultérieures.

Nous insisterons spécialement sur le fait qu'au Maroc, nous nous sommes trouvés relativement aux Monuments Historiques dans un cas particulier, et ce sera l'honneur de ceux qui, au début de l'établissement du Protectorat, ont compris que ce n'étaient pas seulement les bâtiments qu'il fallait garder, mais avant tout, les villes elles-mêmes et leurs sites.

En conséquence, nous pensons qu'il est nécessaire pour juger de l'effort accompli et des résultats obtenus, de laisser là l'expérience acquise en France, et de créer, à notre usage, une table de valeurs nouvelles.

Il n'y a pas de comparaison possible entre l'état moral et social des peuples occidentaux et celui des peuples orientaux.

Le renouvellement rapide des formes esthétiques, privilège de notre esprit créateur, toujours en mouvement, rejette dans le passé l'œuvre réalisée, la pousse vers le musée, et l'artiste s'élançait avec enthousiasme vers d'autres conquêtes artistiques.

Ici c'est tout autre : l'esprit traditionaliste évoluant au milieu de formes plus lentes à se modifier, a conservé par delà les siècles une survivance et maintenu jusqu'à nous, ce qui, à l'époque où nous étions encore des gothiques, vivait déjà dans son expression affirmée, substantielle.

Cette considération est essentielle; c'est elle qui a orienté le sens de nos restaurations, de notre action pour la défense des villes.

Une restauration ne peut, à notre avis, être faite sans transformer aussi peut-être le monument dont elle prolonge l'existence; elle fera perdre un peu du charme particulier aux ruines et, même si l'artisan apporte à son travail infiniment de tact, il ne pourra jamais au sens absolu, refaire du vieux.

Ce qui est plus important, c'est l'esprit dans lequel sont faites les restaurations qui doit toujours tendre à conserver le sens des formes et à faire survivre la tradition. Car la main d'œuvre, nous l'avons, possédant les formules des artisans qui édifièrent les monuments livrés à nos soins; aussi l'indigène ne garde-t-il pas, aussi jalousement que nous en France, ses trésors artistiques. Il sait qu'il retrouvera toujours prêtes à jaillir de lui, sans apport nouveau, des formes à jamais consacrées. Les musulmans, pour lesquels la fuite du temps n'est rien, laissent crouler leurs monuments avec autant d'indifférence qu'ils ont mis d'ardeur à les élever. Nous nous sommes donc substitués à eux pour garder les vestiges artistiques d'une civilisation brillante. Nous avons étendu le manteau protecteur sur l'ensemble du site, de la ville, au milieu duquel elle surgit, aussi bien que sur les monuments.

Le rôle compris ainsi est beaucoup plus du domaine de l'art que de la science. Pour l'archéologue comme pour l'artiste, nous conservons les admirables villes afin que le

premier puisse mieux comprendre le monument se dressant dans son milieu original, et le second jouir de l'harmonieux ensemble.

Nous avons d'abord protégé les sites, les villes et les édifices en les classant, et enfin nous restaurons les monuments; c'est l'ordre que nous suivrons dans cet exposé.

★
★★

RABAT

La première reconnaissance faite à Rabat ne laissa aucun doute sur les points qu'il fallait défendre.

La Casbah des Oudaïa et ses abords;
La Médina;
La Mosquée et la Tour Hassan;
Chella.

CASBAH ET MEDESSA DES OUDAIA

La Casbah des Oudaïa, site admirable, unique, offre pour l'histoire et l'archéologie un grand intérêt. Fondée par l'Almohade Abd el Moumen, agrandie par ses successeurs, elle représente en même temps qu'un merveilleux spécimen d'art arabe marocain, le point de départ des expéditions qui furent menées en Espagne contre les chrétiens.

Un dahir classe certains points de la Casbah :

La porte d'entrée monumentale;

L'enceinte, remparts et bastions, et à l'intérieur le groupe de constructions dites « la Médersa ».

Un arrêté portant règlement artistique enveloppe cet ensemble que nous considérons comme Monument Historique, afin que nulle construction nouvelle ne puisse en venir rompre l'harmonie. Le règlement autorise la consolidation des constructions anciennes, leur entretien ou leur réfection en cas d'effondrement. En un mot, nous avons voulu conserver à ce site exceptionnel son enveloppe extérieure, sans toutefois entraver la vie qui l'anime, et fait de lui l'une des plus attrayantes curiosités du Maroc.

Des travaux très importants ont été faits pour le dégagement de la grande porte de la Casbah, qui disparaissait derrière des constructions parasites, venues s'adosser aux vieux murs des remparts. Cette porte dont on n'apercevait qu'une partie se révélait comme étant un ouvrage important. Des démolitions la mirent à jour mais en très mauvais état. Les passages avaient été recloisonnés, et les voussours, glissant sur leurs joints menaçaient ruine. Ces travaux sont de 1915.

Il faut rendre hommage à ceux qui, avec un tact et des soins particuliers, restaurèrent ce beau morceau d'architecture almohade pour notre plus grande joie.

Derrière les remparts, au milieu d'éboullis, se dressait un groupe de bâtiments ayant été, peut-être une école de pilotage, peut-être une médersa, et, sans doute, l'une après l'autre, avec une petite mosquée et un hammam. — Le tout avait été aménagé en vue d'habitations indigènes. — Les hautes salles sectionnées en leur hauteur par des planchers intermédiaires avaient perdu tout leur caractère, les colonnes du patio étaient tombées; des déprédations innombrables avaient été commises par les indigènes, avec toute l'indifférence qui les caractérise. Une à une les colonnes repriront leur place, les planchers intermédiaires disparurent, le patio redevint un patio entouré de hautes et belles salles.

Quelques photographies prises au moment des travaux montreraient plus clairement qu'aucun commentaire ne pourrait le faire, combien les travaux qui furent faits, furent



Fig. 1. — Rabat, Porte de la casbah des Oudaïa. Face intérieure, *avant dégagement.*

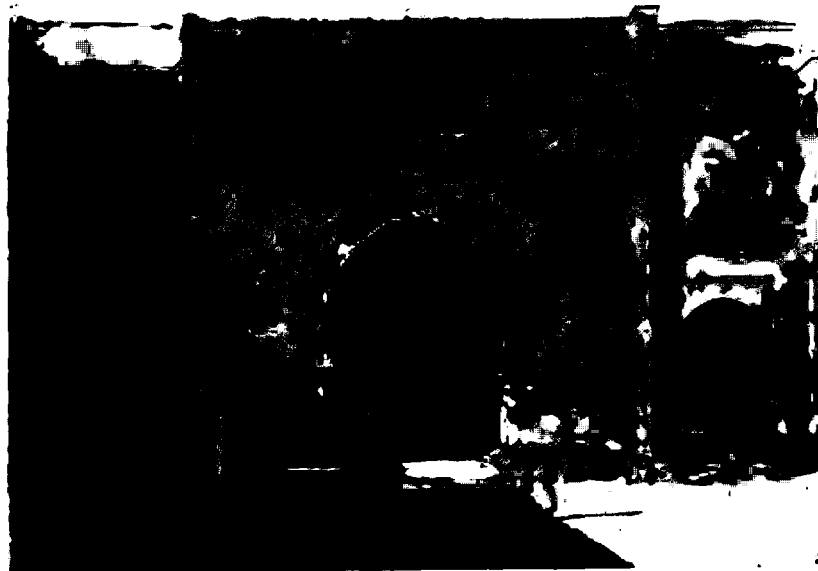


Fig. 2. — Rabat, Porte de la casbah des Oudaïa. Face intérieure, *après dégagement.*

importants et délicats. La Medersa, une fois remise en état, sa grande salle augmentée sur sa face côté jardin, largement éclairée, devint musée cherilien. Personne au Maroc n'ignore le musée des Oudana, ni les jardins qui l'entourent et qui ont été créés à cette époque (1917-1918).

Le grand bassin, le perron central, les murs de soutènement des allées, l'aménagement des chemins de ronde et la refecton d'une partie des remparts sont de 1917.

En 1918, dans les jardins et appuyé à la muraille, limitant la Casbah vers le Souk El Ghzel, on construisit un pavillon contenant une salle d'exposition, puis en prolongement, quelques petites boutiques pour artisans indigènes.

Le hammam remis en état fonctionne, et vous connaissez le café maure joliment installé qui domine l'estuaire du Bou-Regreg et le panorama de Salé.

Il nous a paru aussi de première nécessité de garantir la médina de Rabat qui, moins ancienne que la Casbah de Oudana, puisqu'on fait remonter sa fondation au XVIII^e siècle par les Andalous chassés d'Espagne, n'en est pas moins intéressante et très particulière avec ses rues blanches et ses souks violemment bigarrés.

Par dahir nous avons classé les vastes enceintes avec leurs portes. Un règlement a été établi qui greve d'une servitude d'aspect, la totalité de la médina et du mellah. Deux rues, celle des Consuls et El Oza, depuis longtemps livrées au commerce et ayant subi des influences européennes, regrettées pour nous, échappent un peu à nos règlements. Nous exigeons cependant que sa tenue générale reste en harmonie avec l'aspect de la ville.

Avec la Mosquée et la Tour d'I Hassan nous touchons au monument le plus important du Maroc guerrier, conquérant. Il exprime en son apogée, la puissance de la dynastie qui a poussé son besoin d'expansion au delà de la mer, en Espagne, et dans l'Afrique du Nord depuis la Tripolitaine, jusqu'à l'Océan.

Seule, en Tunisie, la Mosquée de Kairouan, quoique inférieure en étendue, peut être comparée à celle d'I Hassan dont les ruines constituent pour l'archéologue un document d'une très grande importance. Nous avons par dahir, classé leur ensemble.

En 1915, la Tour se dressait au milieu de terrains où affleuraient de ci de là quelques débris de chapiteaux, de colonnes, mais où il était impossible de reconnaître le plan d'un édifice quelconque. La totalité du terrain avait été morcelée en lots et vendue à des propriétaires qui en avaient fait des jardins; on y voyait même un court de tennis.

Le Colonel Dieulafoy entreprit des fouilles qui lui permirent de retrouver le sol d'une grande nef, de deux cours secondaires. La prétendue citerne fut déblayée, l'emplacement des colonnes, des piliers, révélèrent un immense édifice, vraisemblablement une mosquée comme il n'en existe nulle part d'autre. Il fit consolider les murs du pourtour qui existaient encore, avec leurs contreforts, les premières assises des pieds droits des portes monumentales, du mihrab. Remontant les tambours des colonnes en se guidant sur celles qui avaient été trouvées intactes, pour la hauteur, il put tenter un premier essai de reconstitution et échafauder des hypothèses quant à la destination de cette vaste mosquée.

Le minaret présentait sur l'une de ses faces, une grande fissure qui fut bouchée et le plan incliné qui permet de monter au sommet, consolidé et restauré. Le sommet même fut aménagé en plateforme.

Ces premiers travaux, quoique considérables, ne révèlent pas tout mais ils permettront et faciliteront les travaux de reconstitution par l'image qui pourront être tentés ultérieurement.

CHELLA

Chella aura toujours pour nous un irrésistible attrait. Site dénudé, désertique, décor simple et grandiose, tel il apparaît du seuil de la porte des Zaers. L'enceinte franchie,

L'impression est différente : il offre aux regards le charme de son sol accidenté et de ses magnifiques jardins d'orangers.

Avec ses vestiges de constructions romaines, mauresques, ses marabouts et sa source, nous l'avons trouvé tel qu'il nous a semblé nécessaire de le considérer comme un monument historique et nous l'avons classé. Le classement comprend toute l'étendue comprise dans l'enceinte, mosquée, nécropole, marabouts et l'enceinte elle-même, avec son admirable porte.

Le Service du Plan de Rabat a pris sur lui, pour seconder nos efforts, de réserver une large zone de protection autour de Chella afin que nulle construction européenne ne vienne rompre l'harmonieuse sérénité du lieu.

En 1915, les ruines à l'intérieur de la nécropole étaient envahies par une végétation débordante qui poussait les vieux murs et menaçait de n'en rien laisser. D'importants travaux de déblaiement et de terrassement dégagèrent et permirent de nettoyer les abords. Le grand mur, dernier vestige important de la koubba de Abou el Hassane Ali qui protégeait les tombeaux, fort intéressant par sa décoration, ruiné à sa base, était en faux aplomb. Il fut redressé, consolidé.

L'année suivante, la salle des ablutions de la Mosquée fut nettoyée et divers sondages pratiqués.

Les échauguettes de la porte monumentale mérinide furent remises en état.

MARRAKECH

Avec Marrakech, les difficultés se font plus grandes.

La ville nouvelle est bien théoriquement éloignée du centre indigène, mais celui-ci qui s'ouvre en demi-cercle sur le Gueliz attire, en son centre, la place Djemaâ El Fna, une grande partie du commerce européen. Chaque soir une foule grouillante l'anime qui déserterait l'endroit si l'on ne gardait à cette immense place le cadre auquel elle est habituée et qui lui donne un si grand caractère.

D'autre part, l'ampleur des rues des souks, les grands espaces qui aèrent cette grande ville, la rendent aussi plus vulnérable. Les voitures de toute nature peuvent la parcourir, et où passe la voiture, la boutique ne tarde pas à s'installer.

C'est en considération de tous ces écueils que nous avons pris un règlement artistique, s'étendant sur toute la ville à l'intérieur des murailles, avec des modalités qui rendent assez souple l'arme défensive que nous avons forgée.

Ainsi, nous avons classé *non aedificandi* la place Djemaâ El Fna, mais nous n'imposons aux façades qui l'entourent qu'une servitude d'aspect, afin d'éviter les réactions qui peuvent être si funestes au sort du centre indigène; nous traiterons chaque immeuble de cette place comme un cas d'espèce et tenterons ainsi de satisfaire, à la fois, nos buts esthétiques et la puissance de vie et d'évolution contre laquelle nous nous heurterons inévitablement. Il se trouve même un quartier neuf, au sud-est de la Koutoubia, régi par un règlement de voirie applicable aux villes nouvelles. Nous avons classé les murailles, tout le réseau de murailles qui, sans l'étouffer, serpente autour de la ville et de l'agdal.

Deux zones, l'une intérieure, l'autre extérieure, la protègent et, en certains points, s'élargissent pour garder, au spectateur, le recul indispensable; devant la porte de Doukkala, par exemple, afin que le minaret de la Koutoubia se présente sur la silhouette lointaine de l'Atlas.

Une zone isole le minaret de la Koutoubia et, au delà de la zone, un dahir limite en hauteur, le développement des constructions. Enfin la Municipalité a porté, sur son plan d'extension, la création de jardins, entre la place Djemaâ El Fna et la Mosquée, et entre celle-ci et les murailles les plus proches, pour qu'aucune construction n'intercepte

la vue de cette pièce unique de l'art architectural musulman, de quelque point qu'on venille l'aborder.

Comme monuments historiques nous avons classé la Médersa Ben Youssef, les fontaines El Mouassine attenant à la mosquée, celle de Sidi El Hassane, et la fontaine Echrob ou Chouf, toutes trois d'un caractère architectural spécial à Marrakech; à l'extérieur de la ville, le pont du Mis et 5 autres ponts, situés sur l'oued Issil qui participent si parfaitement à l'enchantement qui se dégage du sol bousculé sur lequel s'élève la palmeraie; le mausolée des chérifs Saadiens, vénérable monument arabe dans lequel on retrouve le sentiment et les proportions des édifices du XVI^e siècle italien. Dans ce dernier monument aussi discrètement que possible et avec prudence, nous restaurons les murs, les plafonds, les revêtements.

En 1918, toutes les toitures furent reprises, charpentes et couvertures, afin de supprimer les infiltrations qui détérioraient les boiseries de la Koubba. Les soubassements, les dallages, la toiture des koubbas du bâtiment principal ont été restaurés, et nous entreprenons de restituer à la salle longue, contiguë à la grande salle, le plafond en menuiserie qui avait été masqué par une voûte en berceau surbaissé.

Koutoubia

Le mauvais état des voûtes dans la partie supérieure du minaret nous obligea, en 1921, à y faire immédiatement des travaux de réfection. Puis, nous avons commencé la restauration du lanternon dont nous avons tout le revêtement et le couronnement à reprendre: ces travaux sont en cours.

Médersa ben Youssef

La toiture qui recouvre la koubba d'entrée, la terrasse qui s'étend sur la salle de prières et divers autres travaux de détails ont été exécutés de 1916 à 1921.

Nous étendons ce chantier, et attaquons à la fois la réfection des revêtements de zelliges, les menuiseries et les plâtres grattés situés dans la grande cour.

SALÉ

C'est une petite cité ayant conservé presque intégralement son caractère. Sur l'agglomération tout entière, nous avons étendu une servitude de protection que nous avons voulue assez souple pour ne point gêner l'indigène dans ses habitudes ou ses aspirations, mais suffisante cependant, pour empêcher les européens assez nombreux, qui ont choisi Salé comme résidence, de transformer sa physionomie.

Ce règlement de voirie prescrit « qu'en vue d'empêcher que des constructions européennes ne viennent compromettre le pittoresque des quartiers de la population indigène, aucune construction ne pourra s'y élever qu'en se conformant aux proportions d'ensemble et d'ornementation des anciennes constructions de la médina. »

D'autre part, afin que Salé garde tout son attrait, la simplicité spacieuse de ses abords, une large bande a été réservée par le Service des Plans de Villes, autour de ses murailles, à l'intérieur de laquelle des servitudes de *non aedificandi*, de hauteur et de reculement des pistes, ont été édictées. Divers dahirs classent : les murailles de Salé, ses portes, l'aqueduc dit Mur des Arcades, la porte de l'ancienne Zaouia de Sidi Ben Abbas, proche de la maison de convalescence; enfin la très remarquable petite médersa, contemporaine de celles de Fez, mais de proportions plus élégantes, plus élancées.

Dans cette Médersa, jusqu'en 1921, quelques consolidations urgentes ont été faites. A ce moment, nous avons repris les travaux commencés, étayé les murs et refait la toiture et la koubba en bois de la salle des prières. Ultérieurement, et dès que les consolidations importantes que nous effectuons seront terminées, nous entreprendrons la restauration de la cour. Actuellement, elle disparaît dans un corset de bois.

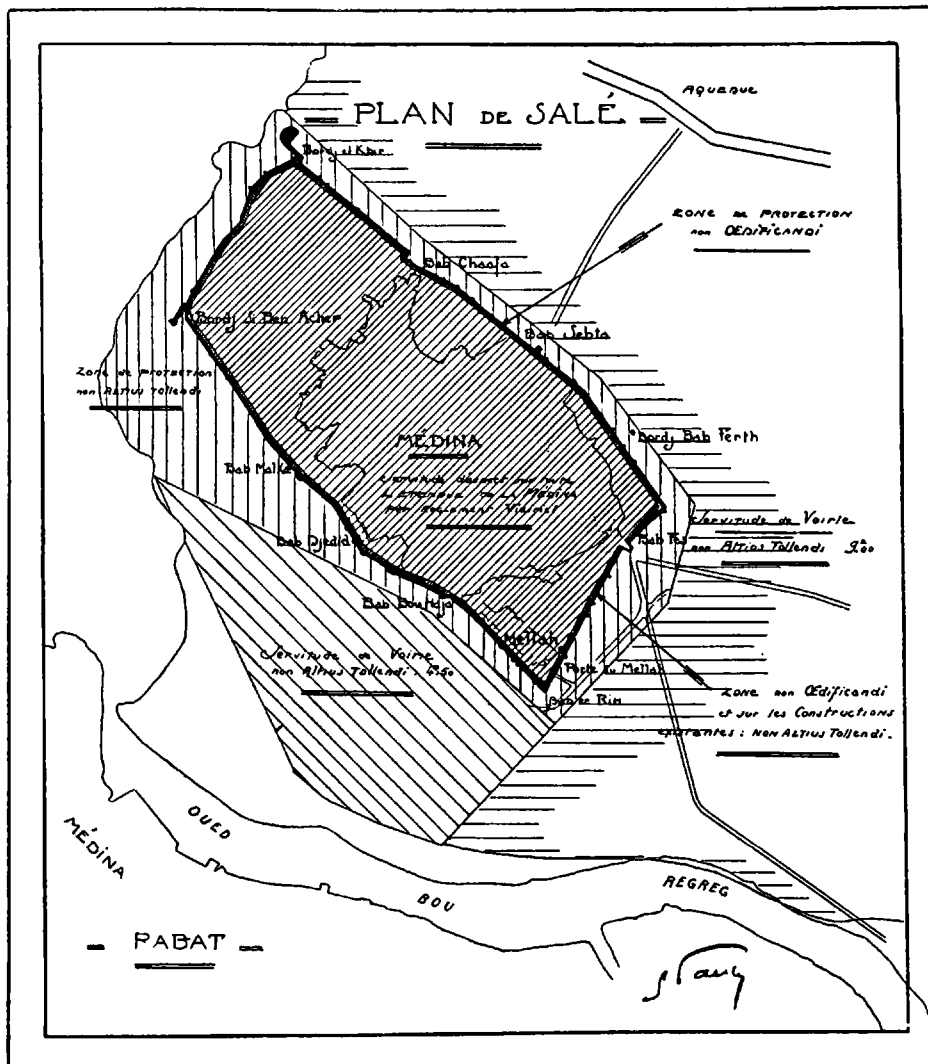


Fig. 3. — Plan de Salé, avec indication des zones de protection et des servitudes de voirie.

MAZAGAN

Notre domaine est, ici, très limité, puisqu'il comprend l'ancienne ville portugaise qui est dans l'impossibilité de se développer à l'intérieur de ses remparts. Le règlement de voirie que nous établissons pour elle, sera donc très simple.

Les remparts aux solides bastions, et l'église paroissiale de l'Assomption, récemment restaurée, ont été classés.

Nous sommes arrêtés, pour la salle d'armes du Château, par des droits de propriété, encore mal définis. Nous voudrions la classer aussi vite que possible, afin que les habitants des maisons qui sont bâties, au-dessus d'elle, n'aient plus la tentation de la transformer en égout, ce qui un moment l'avait fait prendre pour une citerne.

SAFI

La petite cité pittoresque de Safi présente un ensemble très curieusement artistique. La médina étagée que domine comme un belvédère, la *Kechla*; le Château de mer, son quartier des potiers, constituent un jeu riche d'impressions que complète le voisinage de la mer.

Le Château de mer, construit par les Portugais au xvi^e siècle qui domine le port, la *kechla*, le quartier des potiers qui entoure le sanctuaire de Si Abd er Rahmane, au-delà du ravin de bab el Kouass, sont classés.

Sont à l'étude des projets de classement pour les remparts qui joignent la *kechla* à la mer. Également à l'étude, un règlement d'esthétique s'appliquant à toute la ville indigène, mais tenant compte de l'extension du port.

Il existe aussi des vestiges de l'église catholique portugaise. Une voûte, en croisée d'ogives, est intéressante par les écussons qui décorent les clés pendantes. Les indigènes ont établi un hammam sous cette voûte, sans d'ailleurs l'endommager et nous nous proposons de la classer et de la restaurer dès qu'il nous sera possible de le faire.

MOGADOR

Ne nous semble pas en danger. Datant du xviii^e siècle, et contruite sur les plans et sous les indications d'un ingénieur français, elle évoque un certain quartier de Versailles qu'une colonie musulmane aurait adaptée à son usage. Elle se transforme très lentement, mais dans le même sens et nous n'aurons qu'à veiller, sans angoisse, sur les constructions nouvelles pour les maintenir en harmonie avec l'ensemble; cependant, il nous paraît indispensable de classer la ceinture de murailles et la *Skala*, qui réunit sur sa plate forme de nombreuses pièces d'artillerie, tant en fer qu'en bronze, et dont quelques-unes sortent des ateliers de Séville et de Barcelone. La porte de la marine et les bastions font également l'objet d'un projet de classement.

D'autre part, la zone de protection, portée sur le plan d'extension de la ville et dans laquelle des jardins sont prévus, établira la liaison entre les deux villes que les nécessités du terrain on faite très proches.

MEKNES

A Meknès, la ville nouvelle se développe en un site très attrayant et semble vouloir dégager insensiblement la ville indigène de tous les européens qui y habitent sauf ceux qui sont établis en bordure des passages reliant la route de Rabat à celle de Fez. Sauf

les rues Rouamerzine, de Dar Suen et l'avenue du Mellah, Meknès sera facile à maintenir dans son caractère strictement indigène.

Sont donc isolés, et par conséquent à l'abri, le groupe des palais et jardins du Sultan Moulay Ismaïl.

Nous avons établi, comme pour les autres villes, un règlement de voirie approprié. Sont classés : les portes et les remparts de la ville, la place El Hédim, le grand ensemble de Bab Mansour et de Djama en Nouar, le très pur morceau d'architecture constitué par Bab El Khémis.

Dans l'Agdal, les magasins de Moulay Ismaïl, le Djenane Ben Alima, transformé en jardin d'essai, et ses deux ravissants pavillons d'été; la grande pièce d'eau, la koubba El Khatatine, située à l'entrée du Palais du Sultan et où Moulay Ismaïl rendait la justice et reçut les ambassadeurs envoyés par Louis XIV.

Le Dar El Béida, résidence de Sidi Mohamed Ben Allah aménagé, par nos soins et dans son caractère, en école militaire pour fils de notables indigènes.

Nous avons, en cours d'enquête, les classements de diverses fontaines, des nombreux puits coraniques dont les façades en menuiseries arrêtent si heureusement le regard dans les rues de Meknès.

Egalement, les médersas de Bou Anania, de Filala et le fondouk du Henné, près du grand souk.

De 1915 à 1922, nous avons travaillé à Meknès.

D'abord, c'est l'admirable Bab El Khémis dont les ruines sont complètement consolidées, puis la médersa Bou Anania reçoit des étalements urgents.

En 1916, nous commençons l'aménagement du Dar Béida qui a été à peu près terminé dernièrement par la création d'un vaste jardin maure, parsemé de chapiteaux, trouvés dans les ruines.

Au jardin de Ben Alima les pavillons eurent leurs toitures refaites.

Bab Berdaïn, Genaoua et Bab Mansour, furent quelque peu et insuffisamment restaurées. En 1920, la pénurie de personnel fit abandonner tous les travaux en cours qui ne furent repris qu'en 1921.

Bab Mansour a été, pendant les années 1921 et 1922, complètement restauré. Le bastion de droite qui menaçait de s'écrouler fut redressé. Nous lui avons rendu sa silhouette primitive, en débouchant la bènika du second bastion. Nous avons même découvert, au cour des travaux, une grande salle voûtée que nous avons aménagée pour les artistes de passage.

Le Dar Jamaï, convenablement restauré, sert, maintenant, de bureaux pour l'Inspection des Monuments Historiques, des Arts Indigènes et de l'Office Economique.

FEZ

La ville de Fez apparaît *a priori*, comme facilement défendable du fait, que la ville nouvelle est très notablement distante du groupe des anciennes médinas.

La plus ancienne, Fez el Bali se trouve protégée par la proximité des jardins de Bou Djeloud et la masse même de Fez Djedid. Les rues en sont étroites, le sol accidenté est impraticable aux voitures, ce qui pour notre action, est un avantage notable.

Au point de vue site, il nous a paru en première urgence que nous devons classer les diverses enceintes qui ceinturent les villes et l'Agdal, les remparts intérieurs, toutes les portes. Des zones ont été réservées autour des villes, afin de maintenir en son cadre original et grandiose la capitale marocaine.

Ce qui rend notre rôle si délicat, et ceci est vrai pour toutes les villes dont nous avons la garde, c'est qu'il nous faut conserver le caractère, l'attrait des cités marocaines

sans entraver la vie du peuple qui les habite. Celui-ci, désireux de bénéficier des avantages de notre civilisation, tente une diversion à ses habitudes esthétiques, et accueille favorablement, sinon nos mœurs, du moins nos procédés d'existence. Nous avons à lutter contre lui, contre l'indigène lui-même.

Si l'éloignement des villes nouvelles fut à l'origine, une très excellente disposition, elle demande à être complétée par une surveillance constante des villes anciennes, si nous ne voulons pas se voir perdre le bénéfice des premiers pas accomplis dans ce domaine de la conservation des sites.

Certains quartiers, la Casbah des Cherarda, celle des Filala purent être classés immédiatement. Mais, dans le règlement que nous proposons actuellement à la signature du Maréchal, et qui s'étend sur les deux villes anciennes, nous avons dû tenir compte des différents degrés d'exigences qu'il nous est permis d'imposer, puisque nous ne pouvons pas réglementer Fez Djedid où certains quartiers se transforment inéluctablement de la même manière que Fez el Bali qui est resté si profondément indigène.

D'autre part le quartier du Douh rassemble, dans son milieu aimable, une grande partie de la colonie européenne et nous nous contentons d'exiger que les constructions qui s'édifient, s'inspirent du milieu qui caractérise les quartiers les plus proches.

Voici pour les sites.

Sont classés : le groupe des portes Dekaken et Bou Jeloud et la série des médersas mérinides, perles d'art, expression d'une dynastie savante et noble.

La Médersa Saffarine, la plus ancienne, celle de Attarine, de Mesbahia, de Sahridj, construites sous le sultanat de Abou Saïd Olmane.

Celle de Bou Anania, la plus largement conçue, dont le plan aux éléments bien équilibrés, bien proportionnés, apparaît comme la synthèse la plus complète qui ait été faite sur ce programme. Son décor, débordant sur le souk, accueille bien avant l'entrée l'étudiant.

La médersa Cherratine, la plus récente, édifiée sous les Alaouites.

Enfin le fondouk Nejjarine, qui forme avec la place qui le précède et la fontaine, l'un des groupes les plus pittoresques de la Médina.

Depuis 1915, nous avons travaillé d'une manière presque ininterrompue, dans les médersas.

Dans aucune autre ville, le monument mérinide ne trouve plus d'expression, plus de variété dans sa décoration.

L'arabesque, née de l'enroulement de fleurs et de feuilles, était apparue autour des arcades de l'ancienne mosquée d'Ibn Touloun au Caire. Plus tard, l'imagination arabe voulut se faire plus subtile et transforma la ligne vivante en une ligne purement idéologique qui définit bien le sens spirituel de cet art. Quand le polygone régulier fit son apparition, dans le répertoire ornemental, les géomètres arabes en dégagèrent quelques principes et constituèrent en formules scientifiques, ce que les maâllems d'aujourd'hui exécutent encore, lorsqu'ils veulent décorer leurs habitations.

C'est la phalange des artisans encore imprégnés de la tradition polygonale, si l'on peut dire, qui nous a permis d'entreprendre lentement, mais avec la certitude d'aboutir, la remise en état de ces coffrets incomparables qui n'ont perdu ni leur atmosphère religieuse, ni leurs hôtes. Et ce sont encore des êtres bien vivants qu'il nous faut soigner.

L'objet est trop vaste pour que nous puissions nous étendre sur le détail de nos restaurations.

Nous nous contenterons de signaler que, de 1915 à ce jour, nous avons consolidé les coupoles en bois des koubbas situées de part et d'autre de la cour, à la médersa Bou Anania. Puis, la charpente et l'avent de la koubba d'entrée donnant sur le petit Taala. La charpente de la toiture de la mosquée et une voûte en bois, les darbouz, plâtres sculptés et zelliges à l'intérieur du patio; l'avent couronnant les façades sur cour, les con-



Fig. 5. — Fès, Auvent de l'entrée de la Médèrsa Bou Anania, après restauration.



Fig. 4. — Fès, Auvent de l'entrée de la Médèrsa Bou Anania, avant restauration.

soles sculptées qui le supportent; nous avons restauré l'escalier de l'entrée principale et le vestibule; la façade côté sud, et nous commençons des travaux sur la façade de la mosquée.

À la Médersa *Ularine*, les couloirs et le vestibule d'accès sont restaurés, trois façades sur le patio sont terminées, la quatrième est presque achevée. Nous travaillerons, cette année, à l'intérieur de la salle de prières.

À la Médersa *Sahrijj*, la charpente en bois de la Mosquée a été remplacée et deux faces du patio sont restaurées.

Nous faisons procéder de front, à la restauration de ces trois monuments; nous continuerons par des travaux à la Médersa Mesbahia, à la Médersa Cherratine, à celle de Sefarine et nous concluons avec la réfection de la petite médersa Cherrabline.

En 1917 et 1918, une très importante restauration fut faite à la grande porte de la mosquée des Andalous dont l'auvent a été complètement refait.

Le *Dar Adhyet*, affecté au Service des Arts Indigènes, a été entièrement remis en état pendant les années 1917-18. C'était la demeure d'un notable indigène du XVIII^e siècle. Elle est remarquable par ses grandes lignes et les heureuses proportions de son patio.

Le *Batha* fut aménagé en partie, après restauration, en musée, et plusieurs écoles coraniques furent l'objet de travaux de réfection.

Aux environs de Fez, la koubba de *Sidi Harazen* fut restaurée par nos soins.

TAZA

Nul ne contestera l'intérêt du site de cette ville, située en sentinelle, à l'entrée du couloir de Taza.

Sa médina montée en plein ciel, sur un escarpement, est entourée d'une enceinte fortifiée dont les bastions sont classés. Une zone, large de 350 mètres, et qui descend jusqu'au fond des ravins, englobe le marabout de Si El Hadj Ali Ben Bar, les ruines qui l'avoisinent, la grotte de Kifan Ben Ghomari, la nécropole et les rochers taillés sur les pentes de la ville.

La grande mosquée, seul monument très important de Taza, est classée. En certaines de ses parties, elle date de l'Almohade Abd El Moumene; et est surtout remarquable par sa coupole devant le mihrab, son minbar et son formidable lustre.

Comme pour les autres villes, certaines précautions ont été prises et un règlement d'esthétique, récemment promulgué a pour effet, de maintenir la médina dans son aspect original.

En 1918, quelques travaux ont été faits à la grande Mosquée et à la bibliothèque. En 1922, la coupole du mihrab qui est si joliment ajourée et la toiture la surmontant ont été remises en état.

AGADIR

Nous avons classé le quartier de Sidi Bou Knadel, groupé autour du marabout du même nom, avec sa petite place ses escaliers et ses portiques.

La Kasbah des Aït Rba, dite Kasbah Tadla ainsi que le pont situé sur l'Oum Er Rebia, ont été classés.

MEHEDYA

Nous avons classé l'ensemble des ruines, murs d'enceinte, puits, rotonde du Commandant du Port et les sites compris entre l'enceinte et l'Oued Sebou.

Comme partout ailleurs une zone de protection grève les abords de servitudes.

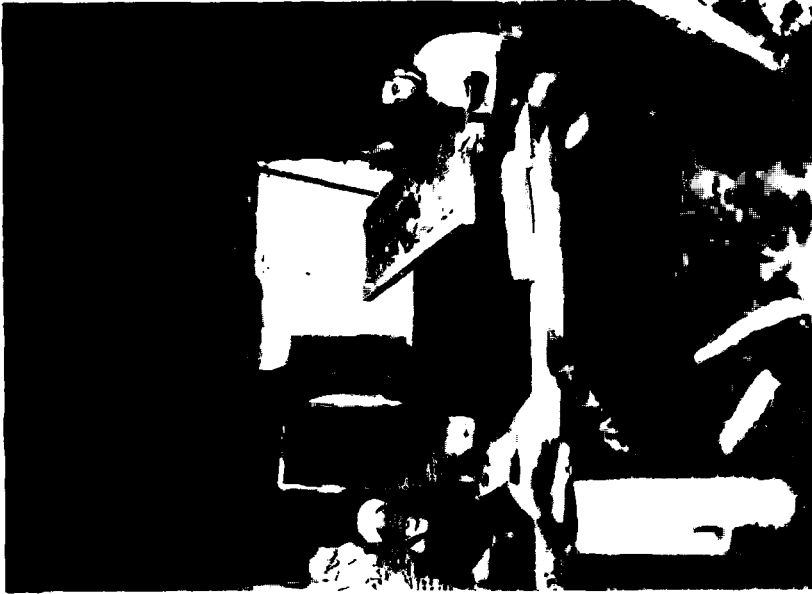


Fig. 7. — Fès, Médresa Iou Anouia. Menuisiers travaillant à la restauration des bois.

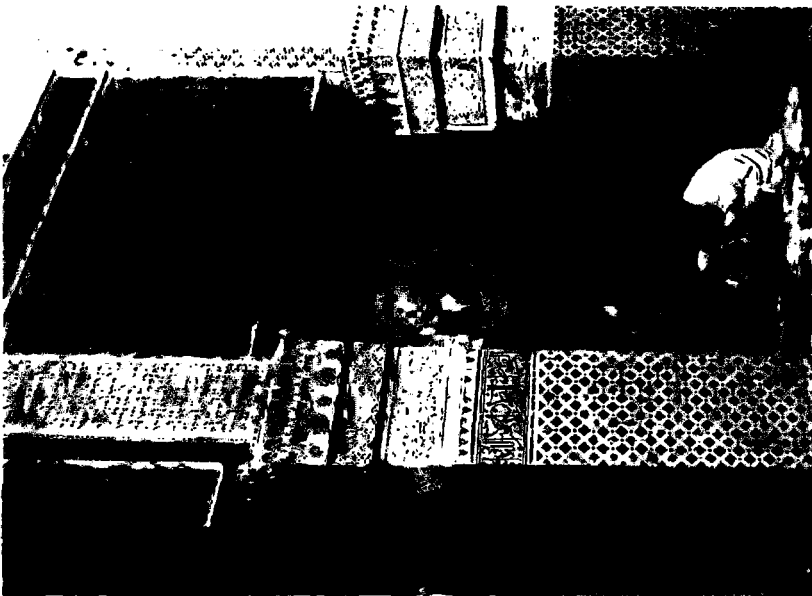


Fig. 6. — Fès, Médresa d'el-Attarin. Un maître ouvrier occupé à la restauration des panneaux de faïence.



J'ai dit, au cours de cet exposé, en parcourant les médersas de Fèz, que nous avions à soigner des êtres vivants, — vivants d'abord par ce que ces monuments n'ont jamais été désaffectés et poursuivent inlassablement leur rôle. Leur entretien n'est donc pas uniquement celui d'un monument historique. L'art qui s'y manifeste, imprégné d'absolu, de stabilité religieuse, n'a pas, depuis la naissance de ces monuments, renouvelé ses formules. — Vivants, de la vie tranquille des êtres qui se sentent éternels, mais qui toutefois n'ont comprimé en eux l'instinct qu'aux époques de déchéance, car l'Arabe, en vidant de formes animées ses moyens d'expression, chercha toujours à briser la monotonie de ses visions plastiques en combinant, sans repos, les lignes familières qu'il tord dans tous les sens.

L'arabe, sans avoir notre activité créatrice qui suscite la découverte, accomplit un miracle. — Le miracle de l'esprit arabe le voici admirablement défini par Elie Faure :

« Le miracle de l'esprit arabe c'est qu'il fut, lui, partout, et partout domina sans rien créer par lui-même. Anarchique et un, nomade, sans plus de frontières morales que de frontières matérielles, il put, par cela même, persuader aux peuples vaincus de s'absorber dans l'unité de son génie. »

Edmond PASTY.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES MENSUELLES
DE
L'INSTITUT DES HAUTES-ÉTUDES MAROCAINES

Séance du jeudi 19 janvier 1922.

La séance est ouverte à 15 heures, sous la présidence de M. Hardy, Directeur Général de l'Instruction Publique. M. Urbain Blanc, Ministre Plénipotentiaire, Délégué à la Résidence Générale, assiste à la réunion. Sont présents MM. Henri Basset, Bruno, Louis Brunot, Célérier, de Cenival, Fleury, Gérenton, Ismaël Hamet, Laoust, Lévi-Provençal, Marty, Ricard, le D^r Renaud, Roger, Salfranc, Terrasse, Vors.

M. Laoust étudie les mariages collectifs chez les Berbères. Quelques tribus du Maroc et de l'Algérie ont l'habitude de célébrer à la fois, à certains jours de l'année, tous les mariages de la tribu. L'institution du mariage ne présente d'ailleurs pas chez elles de caractères particuliers. L'usage de ces mariages collectifs ou simultanés se rencontre aussi chez certaines peuplades de l'Afrique centrale et même en quelques régions d'Europe, en Bretagne par exemple. M. Laoust décrit les cérémonies auxquelles donnent lieu ces fêtes de mariage chez plusieurs tribus du sud marocain. Il rattache à son étude celle des mariages simulés, qui n'avaient jamais encore été signalés au Maroc. Il est probable qu'au cours de ces fêtes, les mariages aujourd'hui simulés étaient autrefois consommés, et qu'en eux survivent de vieux rites naturistes, par lesquels les Berbères s'efforcent d'aider au renouveau de la végétation.

MM. Basset et Lévi-Provençal présentent quelques observations sur une inscription française et arabe placée depuis peu à l'entrée de la ville de Rabat, et qui contient des erreurs historiques.

La séance est levée à 17 heures 30.

Séance du jeudi 23 février 1922.

La séance est ouverte à 15 heures, sous la présidence de M. Hardy, Directeur Général de l'Instruction Publique.

M. Henri Basset résume le résultat de ses recherches sur le grand dieu libyque Amon. On connaît surtout ses attributions oraculaires et solaires; il semble pourtant qu'il ait été principalement considéré par les Libyens comme un protecteur des troupeaux. C'était son caractère primitif — il reste peut-être même des traces de ce culte dans les croyances actuelles relatives aux troupeaux; — ce n'est que par son assimilation avec l'Amon thébain, dieu bélier et solaire dont il prit le nom, et avec le dieu de la Grande Oasis, qu'il devint un dieu solaire et rendit des oracles. Rien ne permet d'affirmer l'origine libyque du dieu égyptien; quant aux gravures rupestres du Sud-Oranais qui semblent représenter un bélier coiffé du disque solaire, leur âge n'est pas déterminé de façon assez sûre pour que l'on puisse en tirer un argument dans quelque sens que ce soit.

M. Henri Basset examine ensuite les rapports qui unirent l'Ammon libyque avec Baal Hammon, Melqart et Saturnus.

La séance est levée à 16 heures 45.

Séance du jeudi 30 mars 1922.

La séance est ouverte à 15 heures, sous la présidence de M. le Maréchal de France Lyauté.

Le Secrétaire donne lecture des procès-verbaux de séances envoyés par les comités régionaux de Marrakech et de Casablanca.

M. Bruno, avocat à Rabat, présente une étude sur la justice berbère au Maroc central. L'auteur a mené son enquête auprès d'un groupe de tribus, Guerrouan, Zaïan, Beni Mguild, Beni Mfir, Aïl Sadden, qui, nomades ou récemment fixées, se trouvent avoir le même genre de vie et les mêmes institutions.

Il n'existe pas chez les Berbères de personnel proprement judiciaire. La Djemaa à laquelle les causes sont déférées, n'a qu'un pouvoir de conciliation. M. Bruno expose les règles auxquelles sont soumis la nomination des arbitres et le choix des cautions, « imasaien », qui garantissent la comparution des parties et l'exécution de la sentence. Il étudie la procédure et les modes de preuve admis devant les juridictions berbères.

M. le Maréchal de France Lyauté prend ensuite la parole. Il demande que soit dressée une carte du Maroc à l'époque romaine, en tenant compte de tous les textes connus et de toutes les découvertes archéologiques faites dans ces dernières années.

Il parle ensuite de l'organisation de l'enseignement supérieur franco-musulman et de la très haute importance que présente la formation d'une élite musulmane, non seulement au point de vue du développement du Maroc et de la politique de Protectorat, mais aussi au point de vue de la politique islamique générale.

Séance du jeudi 27 avril 1922.

La séance est ouverte à 15 heures, sous la présidence de M. Hardy, Directeur Général de l'Instruction Publique. Sont présents MM. Bourilly, Bruno, Célérier, de Cenival, Hamet, Lévi-Provençal, Loubignac, Marty, Montagne, Passemard, le Dr Renaud, Roger, Terrasse.

M. Ismaël Hamet présente une communication sur les noms berbères judaïsés. Il résume, d'après les travaux de M. Nahum Slousch, l'histoire de l'établissement des Juifs en Afrique, et étudie la question des judéo-berbères. Il cite un certain nombre de noms d'origine berbère actuellement portés par des Juifs marocains.

M. le Lieutenant de vaisseau Montagne cite un texte géographique d'Edrisi relatant une exploration des îles de la Mer des Ténèbres. Les navigateurs partis de Lisbonne abordèrent à plusieurs îles où M. Montagne croit reconnaître les Açores et les Canaries. La description des habitants de ces dernières îles s'applique convenablement aux Guanches. De même l'appréciation des distances concorde avec l'indication du temps qu'il a fallu pour les parcourir. A trois jours des Canaries, les voyageurs débarquèrent sur le continent au milieu de populations berbères. Ce point de débarquement doit être cherché dans le Sous.

M. Passemard offre à l'Institut sa Note sur les terrasses alluviales du Sebou, paru dans les Comptes Rendus de l'Académie des Sciences. Il expose les résultats de la mission qu'il a accomplie au Maroc pendant l'année 1921. Aucun des éléments d'information qu'il a pu recueillir ne permet d'établir de synchronisme entre les données de la pré-histoire européenne et celles que fournit l'Afrique du Nord. Les récentes découvertes de

M. Reygasse montrent qu'il y aura lieu de réviser un grand nombre de notions admises jusqu'ici en matière de préhistoire africaine. M. Passemard croit que la géologie seule, et non pas la comparaison archéologique avec l'Europe, permettra d'établir pour l'Afrique une chronologie préhistorique.

La séance est levée à 16 h. 45.

Séance du jeudi 16 novembre 1922.

La séance est ouverte à 15 heures, sous la présidence de M. le Maréchal de France Lyautey.

Sur la proposition de M. le Directeur Général de l'Instruction Publique, l'Institut procède à l'élaboration de son programme de travail pour 1922-1923. Un certain nombre de membres s'inscrivent pour des communications à faire en séances.

M. Terrasse présente une étude sur les portes de l'arsenal de Salé. Ces portes, qui donnent actuellement accès au Mellah, présentent, tant dans leur plan que dans leurs défenses, des caractères tout à fait particuliers. M. Terrasse montre qu'il s'agit de portes marines en partie ensablées. Elles faisaient jadis communiquer le port avec les bassins de l'arsenal créé par le sultan mérinide Abou Youssef Yaqoub pour construire les vaisseaux qui devaient porter ses armées en Espagne, à la guerre sainte. Le style de l'ornementation, d'accord avec les textes historiques, assigne à la construction de ces portes une date voisine de l'an 1260 de l'ère chrétienne.

M. Hardy lit l'ordre du jour du Congrès annuel de l'Institut, qui se tiendra à Rabat les 7, 8 et 9 décembre prochains. Pour mieux assurer la collaboration de l'élément indigène, une séance sera consacrée aux lettrés musulmans qui présenteront des communications dans leur langue.

La séance est levée à 16 h. 30.

BIBLIOGRAPHIE MAROCAINE

ANNÉE 1922

BIBLIOGRAPHIE

- BEGUINOT (Francesco). **Gli Studi berberi dal 1919 al maggio 1922**, ds. *Rivista degli Studi Orientali*, t. IX, 1922, p. 382-408.
- BEN CHENEB et E. LÉVI-PROVENCAL. **Essai de répertoire chronologique des éditions de Fès** (suite et fin); ds. *Revue Africaine*, 1922, 1^{er} trim., p. 170-185; 2^e trim., p. 333-347.
- BRAIBANT (Charles). **Inventaire des Archives de l'Amirauté d'Alger**, ds. *Revue Africaine*, 1^{er} trim. 1922, p. 39-84.
Le registre n° 274 contient des pièces capitales pour l'histoire de la campagne du Maroc, 1844.
- CENIVAL (Pierre de). **Rapport sur les travaux de l'Institut des Hautes-Études Marocaines 1921-1922**, ds. *Hespéris*, 4^e trim. 1922, p. 439-442.
- CHARTON (A.). **Bibliographie marocaine**, ds. *Bulletin de la Soc. de Géogr. du Maroc*, 2^e trim. 1922, p. 79-87; 3^e trim., p. 191-204; 4^e trim. 316-334.
Résumés et brefs comptes-rendus critiques de nombreux ouvrages et articles de revues.
- Chronique bibliographique. Travaux récents sur le Maroc et de caractère scientifique et documentaire**, ds. *Bulletin de la Soc. des Sc. Naturelles du Maroc*, 1^{er} sept. 1922, p. 115-116.
- GATTEFOSSÉ (J.) et E. JAHANDIEZ. **Essai de Bibliographie botanique marocaine**, ds. *Bulletin de la Soc. des Sc. Naturelles du Maroc*, 1^{er} juin 1922, p. 71-86.
Sur *Institut des Hautes-Études Marocaines Publications*, tomes I-VII (1918-1921), C. R. par Gabriel FERRAND ds. *Journal Asiatique* avril-juin 1922, p. 286-289.
Bulletin de l'Institut des Hautes-Études Marocaines (1920) et *Hespéris* (1921), C. R. par F. BEGUINOT ds. *Oriente Moderno*,

13 mars 1922, p. 636-637; par M. COMEX, ds. *Bulletin de la Soc. de Linguistique*, n° 71, p. 146; par A. GU[AIROS] ds. *Bulletin de la Soc. de Géogr. du Maroc*, 1^{er} trim. 1922, p. 364-366; par IGNAZIO GARDI ds. *Rivista degli Studi Orientali*, t. IX, 1922, p. 410-411, par CH. DE LA ROSCIÈRE ds. *Comité des Travaux Historiques, Bulletin de la Section de Géographie* t. XXXVI, 1921, p. LIX-LX.

LÉVI-PROVENÇAL (É.). **Les manuscrits arabes de Rabat. I.** (Bibliothèque générale du Protectorat français au Maroc, première série), Paris, E. LEROUX, 1921, in 8° (XI+306+74 p.), 13 pl. *Publications de l'Institut des Hautes-Études marocaines*, t. VIII.

C. R. par LOUIS BRUNOT, ds. *Bull. de l'Enseignement Public du Maroc*, 1922, n° 44, p. 94.

- **Les derniers travaux d'histoire littéraire maghribine, 1914-1921**, ds. *Hespéris*, 4^e trim. 1922, p. 443-445.

RENAUD (D^r). **Etat de nos connaissances sur la médecine ancienne au Maroc**, *Publ. du Service de la Santé et de l'Hygiène publiques au Maroc, Exposition coloniale de Marseille 1922*, in-8°, 14 p. Nouveau tirage d'une étude parue ds. *Bulletin de l'Institut des H. E. M.* 1920.

SUR SANCHEZ ALONSO (B.). *Fuentes de la Historia española*, Madrid, 1920, in-8°, 448 p. : C. R. par J. CAZENAVE, ds. *Revue Africaine*, 3^e-4^e trim. 1922, p. 319-320.

GÉOGRAPHIE

GÉOGRAPHIE PHYSIQUE

ABRARD (R.). **La structure du système préifain au nord de Meknès**, ds. *Bull. de la Soc. Géol. de France*, 1921, t. XXI, fasc. 1-2 p. 87-93, 5 fig.

— **Observations sur les nappes de charriage du bassin du Sebou**, ds. *C. R. sommaire des séances de la Soc. Géol. de France*, 24 avril 1922, p. 86.

— **Sur quelques fossiles du Maroc**, ds. *C. R. sommaire... de la Soc. Géol. de France*, 26 juin 1922, p. 156.

SUR BERNARD (Augustin), *Le régime des pluies au Maroc*, (*Mém. de la Soc. des Sc. Nat. du Maroc*, n° 1) Paris, Larose, 1921; C. R. par CLERNOËL, ds. *Bulletin de la Soc. de Géogr. du Maroc*, 2^e trim. 1922, p. 62-66; par J. L[ADREIT] de L[ACHARRIÈRE], ds. *Renseignements coloniaux* (suppl^e. à *l'Afrique française*) août 1922, p. 240.

CÉLÉRIER (J.). **Le service de météorologie maritime. Le service météorologique**, ds. *Bulletin de la Soc. de Géogr. du Maroc*, 1^{er} trim. 1922, pp. 567-572.

- **Note sur les sources de la haute vallée de l'Oum-er-R'bia**, ds. *Bulletin de la Soc. de Géogr. du Maroc*, 3^e trim., p. 158-162.
- CÉLÉRIER (J.) et A. CHARTON. **De Petitjean à Meknès par l'Outita et le Zerhoun**, ds. *Bulletin de la Soc. de Géographie du Maroc*, 2^e trim. 1922, p. 50-55.
Voyage dans le Haut-Atlas (Ourika et Reraïa) ds. *Bulletin de la Soc. de Géogr. du Maroc*, 3^e trim., p. 138-157, pl. h. t.; 4^e trim., p. 269-282, 1 pl. et 1 panorama h. t.
- **Sur la présence de formes glaciaires dans le Haut-Atlas de Marrakech**, ds. *Hespéris*, 4^e trim. 1922, p. 375-386.
- CHARRIER (Henri). **Note sur le régime des pluies dans la région de Tanger**, ds. *Bulletin de la Soc. des Sc. Naturelles du Maroc*, 1^{er} juin 1922, p. 87-96, 1 pl.
 C. R. par A. CHARTON, ds. *Bull. de la Soc. de Géogr. du Maroc*, 4^e trim. 1922, p. 320-321.
- CHARTON (A.) et J. CÉLÉRIER. **Massifs et vallées du Haut-Atlas de Marrakech (Ouria et Reraïa)**, ds. *France-Maroc*, décembre 1922, p. 304-309, 4 illustr.
- Estudios relativos a la Geologia de Marruecos, segunda parte [comprenant] :**
Introduccion par A. MARIN, p. 1-27; **Estudio geologico de la Peninsula Norte-Marroqui**, par E. DUPUY DE LOME y J. MILANO DEL BOSCH, p. 27-143; **Notas para el estudio hidrologico del Rif Oriental**, por A. del VALLE et Pablo F. YRUEGAS, p. 143-224; **Nota geologica de las islas Chafarinas**, por A. MARIN, p. 224-242; **Apendice**, p. 242-251; **Excursion à Xexauen**, por J. MILANO DEL BOSCH, p. 251-263. Madrid, 1921, *Boletin del Instituto geologico de Espana*, t. XLII, (Tercera serie, t. II), 416 p., 11 planches h. t. av. cartes et coupes.
- FRÖDIN (John). **Géographie physique de l'Ouest du Maroc**, ds. *Geografiska Annaler*, 1922, p. 58-76, 9 phot.
 C. R. par A. BERNARD, ds. *la Géographie*, nov. 1922, p. 484.
- GENTIL (Louis). **Sur l'âge des phosphates marocains**, ds. *Comptes-Rendus de l'Acad. des Sciences*, 3 janvier 1922, p. 42-44.
 — **Sur la climatologie du Maroc**, ds. *Comptes-Rendus... de l'Acad. des Sciences*, 30 janv. 1922, p. 311-313.
- JOLEAUD (J.). **Sur l'âge des dépôts de phosphate de chaux du Sud marocain, algérien et tunisien**, ds. *Comptes-Rendus... de l'Acad. des Sciences*, 16 janv. 1922, p. 178-181.
- LECOINTRE (M.). **Sur la stratigraphie du nord de la Chaouia (Maroc Occi-**

- dental), ds. *Comptes-Rendus... de l'Acad. des Sciences*, 4 décembre 1922, p. 1161-1163.
- NÉGRIS (Ph.). **L'Atlantis et la régression quaternaire**, ds. *Comptes-Rendus... de l'Acad. des Sciences*, 3 janv. 1922, p. 47-48.
- PERROT (Émile) et LOUIS GENTIL. **Sur les productions végétales du Maroc. La constitution du sol marocain et les influences climatologiques. Rapport de la mission confiée à MM. Perrot et Gentil par M. le Ministre du Commerce et l'Office National des matières premières, contenant en outre :**
- 1° Notice de M. René MADRE... : **Coup d'œil sur la végétation du Maroc;**
 - 2° Notice de M. Jean GATTEFOSSÉ... : **Les Plantes dans la Thérapeutique indigène au Maroc;**
 - 3° Notice de Mme DUFOUGERÉ... : **Sur les matières colorantes végétales employées au Maroc.**
- Paris, en dépôt chez Larose, 1921, in-8°, 170 p., 8 pl. hors texte, 7 fig. ds. le texte, une carte h. l. (*Travaux de l'Office national des matières premières, Notice n° 10*).
- C. R. par J. L[ADREIT] de L[ACHARRIÈRE], ds. *Renseignements coloniaux*, suppl. à *l'Afrique française*, avril 1922, p. 104.
- ROLLAND (F.-A.). **Observations géologiques dans les environs de Fédhala (Maroc)**, ds. *Bull. de la Soc. des Sc. Naturelles du Maroc*, t. II, n° 7 et 8, 30 déc. 1922, p. 141-144, 3 pl.
- **Sur l'existence du Nummulitique dans la région de Settat**, ds. *C.-R. somm. Soc. Géol. de France*, 6 nov. 1922, p. 178.
- RUSSO (D^r P.). **Le cénomanien et les atterrissements tertiaires dans les Hauts Plateaux marocains**, ds. *Bulletin de la Soc. de Géog. du Maroc*, 4^e trim. 1922, p. 246-257, 2 croquis.
- **Le pays de Figuig. Etude de géophysique**, ds. *Bulletin de la Soc. de Géogr. du Maroc*, 3^e trim., p. 125-135, 2 croquis.
- **Emplacements de quelques affleurements non décrits du paléozoïque marocain**, ds. *Bulletin de la soc. des Sciences Naturelles du Maroc*, 1^{er} sept. 1922, p. 113-114.
- **Un niveau helvétique à Fès et dans le Sais**, ds. *C.-R. somm. de la Soc. Géol. de France*, 9 janvier 1922, p. 20.
- **Rapports des terrains paléozoïques et secondaires dans l'Amalat d'Oudjda**, ds. *C.-R. somm. de la Soc. Géol. de France*, 22 mai 1922, p. 114-116.
- **Sur la constitution géologique du territoire des Hauts-Plateaux et**

de Figuig (Maroc oriental), ds. *Comptes-Rendus... de l'Acad. des Sciences*, 1^{er} mai 1922, p. 1188-1190.

- **Sur de nouveaux pointements de Trias au Maroc oriental**, ds. *Comptes-Rendus... de l'Acad. des Sciences*, 18 sept. 1922, p. 475-476.
- **Le pays Rehamna** (Maroc occidental), ds. *La Géographie* t. XXXVIII, juillet-août 1922, p. 180-196.

Sur Russo (D^r). *La Terre marocaine*. Oudjda, Imp. E. Allard, 1921, in-8° : C. R. par Augustin BERNARD, ds. *La Géographie*, t. xxxvii, mars 1922, p. 314-315; par A. CHARTON, ds. *Bull. de la Soc. de Géogr. du Maroc*, 4^e trim. 1922, p. 302-305.

SAVORNIN (J.). **Les captures de l'Oum er Rebia et l'hydrographie générale du Moyen-Atlas marocain**, ds. *Comptes-Rendus... de l'Acad. des Sciences*, 3 janv. 1922, p. 53-55.

- **Observations stratigraphiques et tectoniques à la frontière Nord-Est du Maroc**, ds. *Comptes-Rendus... de l'Acad. des Sciences*, 27 févr. 1922, p. 627-630.
- **Sur l'âge des phosphates marocains**, ds. *Compte-Rendu somm. des séances de la Soc. Géol. de France*, n° 4, 20 févr. 1922, p. 45-48.
- **Sur l'extension superficielle des bassins de phosphates marocains**, ds. *Compte-Rendu somm. de la Soc. Géol. de France*, 6 mars 1922, p. 58-60.
- **Remarques sur les témoins de la transgression mésocrétacée à travers le Maroc central**, ds. *Compte-Rendu somm. de la Soc. Géol. de France*, 6 févr. 1922, p. 36-38.
- **Nouvelles observations sur la transgression mésocrétacique au Maroc**, ds. *Compte-Rendu somm. de la Soc. Géol. de France*, 24 avril 1922, p. 87-88.
- **Sur la constitution du Djebel Tselfat et des régions voisines**, ds. *Compte-Rendu somm. de la Soc. Géol. de France*, 20 nov. 1922, p. 185-187.
- **Etat actuel des connaissances sur la Géologie du Maroc français**, ds. *Bulletin de la Soc. de Géogr. d'Alger et de l'Afr. du Nord*, 1922, n° 88, pp. 238-265, cartes.

C. R. par Augustin BERNARD, ds. *la Géographie*, nov. 1922, p. 486; par A. CHARTON, ds. *Bulletin de la Soc. de Géogr. du Maroc*, 3^e trim. 1922, p. 198-199.

YOVANOVITCH (B.). **Observations sur le régime des eaux dans le Nord du Maroc**, ds. *Compte-Rendu somm. de la Soc. Géol. de France*, 24 avril 1922.

- **Etude géologique détaillée du Djebel Tselfat**, ds. *Bull. de la Soc. Géol. de France*, t. XXII, 1922, fasc. 2-5, p. 48.

**

GÉOGRAPHIE GÉNÉRALE. GÉOGRAPHIE HUMAINE.

- SUR ALVAREZ (D. Abelardo Merino) Marruecos ds. *Bol. de la R. Soc. Geographica de Madrid*, t. LXII, 1921 : C. R. par A. CHARTON ds. *Bull. de la Soc. de Géogr. du Maroc*, 4^e trim. 1922 p. 316-317.
- BARROUQUÈRE (C.). Azemmour, ds. *Bulletin de la Soc. de Géogr. du Maroc*, 1^{er} trim. 1922, p. 594-595.
- SUR BERNARD (Augustin), *Le Maroc*, 6^e éd. Alcan, 1922 : C. R. par LADREIT de LACHARRIÈRE, ds. *L'Afrique française*, mars 1922, p. 157-158; par LEVAINVILLE ds. *la Géographie*, nov. 1922, p. 427-432; par Georges YVER ds. *Revue Africaine*, 2^e trim. 1922, p. 362.
- SUR BLACHE (J.). *Les genres de vie au Maroc*, ds. *Geographical Review*, New-York, oct. 1921 : C. R. par A. CHARTON ds. *Bulletin de la Soc. de Géogr. du Maroc*, 1^{er} trim. 1922, p. 600.
- BLAZQUEZ (A.). *Las costas de Marruecos en antigüedad*. Madrid, Editorial Reus (S. A.), 1921, in-8°, 51 p., 1 carte h. t. (*Real academia de la Historia*).
- Boundaries of the Spanish Sahara and the Ifni Enclave*, ds. *Geographical Review* publ. by American Geogr. Soc. of New-York, octobre 1922, p. 651-652.
- CÉLÉRIER (J.). Les « merjas » de la plaine du Sebou, ds. *Hespéris*, 1^{er}-2^e trim. 1922, p. 109-138, 16 fig.; 3^e trim., p. 209-240, 16 fig.
- CHARTON (A.). L'immigration au Maroc depuis la guerre, ds. *Bulletin de la Soc. de Géogr. du Maroc*, 1^{er} trim. 1922, p. 577-580.
Article reproduit ds. les *Renseignements Coloniaux*, supplément à *L'Afrique française*, mai 1922, p. 153-155.
- COURSIMAUT. — Note géographique et ethnographique sur l'avant pays de Ksar-es-Souk, ds. *Bulletin de la Soc. de Géogr. du Maroc*, 1^{er} trim. 1922, p. 503-514.
- HARDY (G.) et J. CÉLÉRIER. — *Les grandes lignes de la géographie du Maroc*, Paris, Larose, in-8°, 215 p., illustrations. Editions du *Bulletin de l'Enseignement public du Maroc*, avril 1922, n° 40.
C. R. par A. CHARTON ds. *Hespéris* 4^e trim. 1922, p. 497-499.
- PEYRONNET (Cap.). — A propos du recensement de 1921 [résultats du recensement au Maroc], ds. *Bulletin de la Soc. de Géogr. d'Alger et de l'Afrique du Nord*, 1922, fasc. 89, p. 340-359.
- *Tadla. Pays Zaïan, — Moyen Atlas*, ds. *Bulletin de la Soc. de Géogr. d'Alger et de l'Afrique du Nord*, 1922, n° 90, pp. 467-521; n° 91, pp. 623-691 (à suivre).

- S[ANGRONIZ] (J.-A. DE). — **Las islas Chafarinas**, ds. *Revista Hispano-Africana*, mars-avril 1922, p. 76-78, 1 carte, 4 fig.
Rapide étude géographique et historique. Note bibliographique.
- SEGUY (René). — **Comment naissent les villes au Maroc. Oued-Zem, point d'eau**; dans la *Revue hebdomadaire*, 29 avril 1922, p. 543-550.
SUR TROUSSU et SAINT-YVES. *Le Haut-Atlas de Marrakech*, (la Géographie, avril 1921) : C. R. par A. CHARTON ds. *Bulletin de la Soc. de Géogr. du Maroc*, 1^{er} trim. 1922, p. 693-694.
- VAYSSIÈRE (P.). — **L'Oasis de Figuig. Son importance économique, ses cultures**, ds. *Revue d'Hist. nat. appl.*, t. III, janv. 1922, p. 12-15.

*
**

QUESTIONS ÉCONOMIQUES

- [Aviation]. MAUNOURY (M.-J.). — **Les progrès de l'aviation commerciale entre la France et le Maroc**, ds. *Revue Politique et Parlementaire*, 10 juin 1922, p. 463-466.
— **Le programme aérien africain**, ds. *l'Afrique française*, janvier 1922, p. 25-27.
- BORLÉE (M.). — **Les colonies françaises : II. Le Maroc**, ds. *Bull. de la Soc. Royale belge de Géographie*, 1922, fasc. 2, p. 110-146, 1 carte.
- CATHERINE. — **La Politique de l'eau**, ds. *France-Maroc*, octobre 1922, p. 262-264, figures.
A propos de l'alimentation en eau de Casablanca.
- CHARTON (A.). — **Casablanca, ville industrielle**, ds. *Bulletin de la Soc. de Géogr. du Maroc*, 3^e trim. 1922, p. 181-190.
- [Chemins de fer]. ALBERT (André). — **Le Transmauritanien**, ds. *Bulletin de la Soc. de Géogr. du Maroc*, 2^e trim. 1922, p. 56-61.
— CATHERINE (Henri). — **L'électrification du Transmarocain** [forces hydroélectriques au Maroc], ds. *France-Maroc*, mars 1922, p. 70-75, figures.
— CROSSON-DUPLESSIX. — **Étude sur les Chemins de fer marocains**, ds. *Bulletin de la Soc. de Géogr. d'Alger et de l'Afr. du Nord*, 1922, n^o 88, pp. 151-175.
— DONON (Jean). — **Le Transmauritanien** [d'après le Général CALMEL], ds. *Renseignements coloniaux* (Suppl. à *l'Afrique française*), janvier 1922, p. 17-21, carte.

- MAZIÈRES (Marc DE). — **Les chemins de fer marocains**, ds. *Bulletin de la Soc. de Géogr. d'Alger et de l'Afrique du Nord*, 1922, n° 88, pp. 214-237.
- MAZIÈRES (Marc DE). — **Les chemins de fer marocains. Les ports du Bou Regreg et du Sebou**, ds. *Bulletin de la Soc. de Géogr. du Maroc*, 1^{er} trim. 1922, p. 573-575.
- PAIN. — **Note sur le chemin de fer à voie de 0 m. 60 du réseau du Maroc**, ds. *Bulletin écon. de Madagascar*, 3^e trim. 1922, p. 227-231.
- PEYRONNET (Cap.). — **Les chemins de fer du Maroc**, ds. *Bulletin de la Soc. de Géogr. d'Alger et de l'Afrique du Nord*, 1922, n° 88, pp. 176-213.
- **Le réseau ferré Marocain. Lignes construites, en construction ou concédées**, ds. *le Génie Civil*, n° 24, 17 juin 1922, pp. 552-553, 1 carte.
- EFFÈRE. — **Le pétrole au Maroc**, ds. *La Nature*, 29 avril 1922, p. 257-260, 3 fig.
- FRÖDIN (John). — **Våstra Marockoskulturzoner [Les zones de culture à l'ouest du Maroc]** Extr. de *Ymer*, 1922, fasc. 2, p. 164-186, 7 fig.
- LE CHATELIER (A.). — **Les phosphates du Maroc**, Paris, 1921, in-4°, 12 p., une carte au 1/400.000^e des phosphates du Maroc, de leurs voies d'évacuation, de leurs ports d'embarquement. Ext. du *Bull. Association française pour le développement des travaux publics*.
C. R. par Augustin BERNARD ds. *La Géographie*, t. XXXVIII, juin 1922, p. 89.
- MAESTRATI (J.). — **L'Oléiculture dans la région de Fez, Rabat**, D^{on} G^{ale} de l'Agriculture, 1922, 24 p., 1 carte.
C. R. par A. CHARTON, ds. *Bull. de la Soc. de Géogr. du Maroc*, 4^e trim. 1922, p. 332.
- Le Maroc. La Vie technique et industrielle.** Numéro spécial hors série, novembre 1921, in-4°, 70 p., 86 ill., 2 cartes, 1 graphique.
- MAZIÈRES (Marc DE). — **Les phosphates du Maroc**, ds. *Bulletin de la Soc. de Géogr. du Maroc*, 1^{er} trim. 1922, p. 575-576.
- **Le Congrès international d'Oléiculture de l'Afrique du Nord. A Marrakech (26 nov. au 2 déc. 1922)**, ds. *Bull. de la Soc. de Géogr. du Maroc*, 4^e trim. 1922, p. 306-313.
- [Ports du Maroc]. BENDER (R.-J.). — **Le port de Casablanca**, ds. *La Nature*, 17 juin 1922, p. 369-371, 2 fig., 1 pl.
- BERGER (François). — **Agadir**, ds. *Bulletin de la Soc. de Géogr. du Maroc*, 1^{er} trim. 1922, p. 531-542.

- BIELZA (A.). — **La obra española. El puerto de Melilla**, ds. *Revista Hispano-Africana*, mars-avril 1922, p. 149-154, 9 fig., 1 carte.
- **La obra española. El puerto de Ceuta**, ds. *Revista Hispano-africana*, janvier 1922, p. 9-15, 11 fig.
- DELONGLE. — **Les ports du Maroc. Mehedia, Kénitra**, ds. *Revue Maritime*, 1922, p. 501-513 :
- SUR DELONGLE (Pierre). *Les ports du Maroc, Casablanca*, ds. *Revue Maritime*, déc. 1921 : C. R. par A. CHARTON, ds. *Bulletin de la Soc. de Géogr. du Maroc*, 1^{er} trim. 1922, p. 600-601.
- SUR HAMET (D^r). — *L'histoire d'un port marocain : Agadir*. (*Rev. Maritime*, juillet-août 1921) : C. R. par A. CHARTON, ds. *Bulletin de la Soc. de Géogr. du Maroc*, 1^{er} trim. 1922, p. 601-602.
- LÉRIS (Pierre). — **Le rêve de Louis Say [Saïdia et Port-Say]**, ds. *France-Maroc*, janvier 1922, p. 12-13, fig.
- MAIN (Fernand). — **Les ports du Maroc français. Etude sur leur situation et les raisons économiques de leur développement**, ds. *La Géographie*, t. XXXVII, mars 1922, p. 258-277, 2 gravures; avril 1922, p. 372-400, 5 gravures.
- C. R. par A. CHARTON, ds. *Bull. de la Soc. de Géogr. du Maroc*, 4^e trim. 1922, p. 333.

La Région lyonnaise. Organisation et production, Organe mensuel de l'Association industrielle, commerciale et agricole de Lyon et de la région. Ds. le n° avril 1922, Marcel CHABUT. **Les produits du sol marocain**, p. 85-98, 5 fig. — MARIUS PORTE. **Développement économique du Maroc**, p. 99-107, 6 fig. — **Les Travaux publics. les moyens de communication, les transports**, p. 108-109. — **L'avenir industriel du Maroc**, p. 109. — **La législation douanière du Maroc**, p. 110-112.

ROUPPERT (H.). — **Aperçu agricole sur la Région de Fez**. Service de l'Agriculture, Monographies agricoles du Maroc, n° 1. Abbeville, 1921.

C. R. par Augustin BERNARD, ds. *la Géographie*, nov. 1922, p. 486; par A. CHARTON, ds. *Bulletin de la Soc. de Géogr. du Maroc*, 2^e trim. 1922, p. 75-77.

SANS (B.). — **Manuel d'agriculture marocaine**. Paris. Delagrave, 1922.

TORNEZY. — **Etude agricole du bassin supérieur de l'Oued Tensift et de ses affluents**, ds. *Bulletin de la Soc. de Géogr. du Maroc*, 1^{er} trim. 1922, p. 515-530.

C. R. par Aug. BERNARD, ds. *La Géographie*, nov. 1922, p. 487.

VATTIER (Jos.). — **Fez, la cité marchande**, ds. *Renseignements coloniaux* (suppl. à *l'Afrique française*), juin 1922, p. 176-179.

- Au « Maroc utile », ds. *Bulletin de la Soc. de Géogr. du Maroc*, 4^e trim. 1922, p. 314-315.
 Note sur la valeur économique des régions pacifiées pendant la campagne de printemps 1922, Moyen-Atlas.
- VELU (H.). — **Le Cheptel marocain. Ce qu'il est. Ce qu'il peut devenir**, ds. *Bulletin de la Soc. de Géogr. du Maroc*, 3^e trim. 1922, p. 170-180.
- WATTIER (Ch.). — **Forêts du Maroc**, ds. *France-Maroc*, août 1922, p. 217-224, fig.; septembre 1922, p. 243-248; octobre 1922, p. 267-271.
 C. R. par A. CHARTON, ds. *Bull. de la Soc. de Géogr. du Maroc*, 4^e trim. 1922, p. 318-319.
- WEISS (E.). — **Le lin marocain**, ds. *La Nature*, 7 octobre 1922, p. 230-232, 5 fig.
- YOVANOVITCH (B.). — **Le Maroc et ses perspectives en matière de pétrole** extrait de la *Revue Pétrolifère*, reproduit par la *Gazette Financière Marocaine*, 15 janvier 1923.



CARTOGRAPHIE

- GENTIL (Louis). — **Carte physique et politique du Maroc**, au 1 : 1.500.000°
 Paris, Larose, 1922.
 Sur GENTIL (Louis). *Carte géologique provisoire du Maroc* 1 : 1.500.000°, Paris, Larose, 1920 : C. R. signé A. M. D. ds. *Geographical Journal*, novembre 1922, p. 372; par BOURCART (Jacques). *Une nouvelle carte géologique générale du Maroc*, ds. *la Géographie*, t. XXXVII, mars 1922, p. 283-285; par JOLEAUD (L.) *Les récents progrès de la géologie au Maroc* (A propos de la nouvelle carte au 1 : 1.500.000° de M. Louis GENTIL) ds. *Rev. Générale des Sciences*, 30 déc. 1921, p. 741-743, 1 fig.); non signé, *Une nouvelle carte géologique du Maroc*, ds. *l'Afrique française*, février 1922, p. 78-80.
- LA RONCIÈRE (Ch. DE). — **Communication sur la cartographie du Sahara et du Niger dans les planisphères du Moyen-Age**, ds. *Acad. des Inscriptions et Belles-Lettres, comptes rendus*, 1922, mars-avril, p. 87-88. (Itinéraires du Tafilalet au Soudan).
- MARTONNE (Commandant DE). — **Nouvelle carte côtière entre Mogador et Agadir**, ds. *Bulletin de la Soc. de Géogr. du Maroc*, 1^{er} trim. 1922, p. 580-581.
- RAMBERT (G.). — **La cartographie à l'exposition coloniale de Marseille**, ds. *Annales de Géographie*, 15 nov. 1922, p. 433-448.
 Les pages 436-438 sont consacrées aux cartes du Maroc.
- TOURNEUR-AUMONT. — **La cartographie du Maroc**, ds. *Bulletin de l'Institut colonial et agricole de Nancy*, 1922, fasc. XXII, p. 142-155.

ANTHROPOLOGIE, ETHNOGRAPHIE,
ARCHÉOLOGIE PRÉHISTORIQUE

BASSET (Henri). — **Les rites du travail de la laine à Rabat**, ds. *Hespéris*, 1^{er}-2^e trim. 1922, p. 139-160.

Sur : BASSET (Henri). *Essai sur la littérature des Berbères*. Alger, Carbonel, 1920 : C. R. par Gabriel FERRAND ds. *Journal Asiatique*, avril-juin 1922, p. 289-291.

Sur : BASSET (Henri). *Le culte des grottes au Maroc*, Alger, Carbonel, 1920; C. R. par A. COUR, ds. *Rec. Soc. Arch. de Constantine*, 1922, p. 324-326; par Gabriel FERRAND, ds. *Journal Asiatique*, avril-juin 1922, p. 291-293.

BEGUINOT (F.). — **La letteratura Berbera secondo un opera di H. Basset**, extr. de *Oriente Moderno*, anno II, n^{os} 7-8-9, 28 pp.

BÉJOT (Lt.). — **Au sujet d'une station préhistorique trouvée à El-Boroudj**, ds. *Bulletin de la Soc. des Sc. Naturelles du Maroc*, 1^{er} sept. 1922, p. 102.

Sur BÉJOT (L.). *Étude sur le tatouage en Algérie*, extr. des *Bulletins et Mémoires de la Soc. d'Anthropologie de Paris*, séance du 15 juillet 1920 : C. R. par Henri BASSET, ds. *Hespéris*, 1^{er}-2^e trim. 1922, p. 175-176.

BERTRAND (Louis). — **Africa**, ds. *Revue des Deux Mondes*, 1^{er} mars 1922, p. 114-135.

Réponse à M. Louis Bertrand, ROUGER (Gustave). *La France et les indigènes de l'Afrique du Nord*, ds. *La Revue de France*, 1^{er} janvier 1922, p. 130-139.

BORÉLY (Jules). — **Le joyeux Miloud** [fête des Aissaoua à Meknès], ds. *France-Maroc*, février 1922, p. 50-52, figures.

BRUNO (H.). — **La justice berbère au Maroc central**, ds. *Hespéris*, 3^e trim. 1922, p. 185-192.

Sur BRUNO (Louis). *La Mer dans les traditions et les industries indigènes, à Rabat et Salé*, Paris, Leroux, 1921; C. R. par A. CHARTON, ds. *Bulletin de la Soc. de Géogr. du Maroc*, 1^{er} trim. 1922, p. 557-563; par A. COUR, ds. *Rec. Soc. Arch. de Constantine*, 1922, p. 320-321; par I[gnazio] G[UIDI], ds. *Rivista degli Studi Orientali*, t. IX, 1922, p. 418-420; par Cl. HUART, ds. *Journal Asiatique*, janvier-mars 1922, p. 105-107; par E. LÉVI-PROVENÇAL, ds. *Revue Africaine* 1922, 1^{er} trim., p. 216-219; non signé, ds. *Bulletin hispanique*, janvier-mars 1922.

CAMPARDOU (Joseph). — **Notes archéologiques sur la région de Taza**, ds. *Bul-*

letin trimestriel de la Soc. de Géogr. et d'Archéol. d'Oran, 3^e et 4^e trim. 1921 (fasc. CLIX), p. 173-194.

C. R. par Henri BASSET, ds. *Hespéris*, 1^{er}-2^e trim. 1922, p. 175; par A. CHARTON, ds. *Bull. de la Soc. de Géogr. du Maroc*, 4^e trim. 1922, p. 330.

SUR CAMPARDOU. *La grotte de Kifan bel Ghomari à Taza, — La nécropole de Taza, — Stations préhistoriques à Guercif*, C. R. par M[arcellin] B[oule], ds. *Anthropologie*, 1922, p. 148.

COUR (A.) — Articles 'Isawiya, 'Isawa, ds. *Encyclopédie de l'Islam*, 26^e livr. Paris, Picard, 1921, gr. in-8^o, p. 562-563.

SUR GOULVEN (D). *Notes sur les origines anciennes des Israélites au Maroc*, ds. *Hespéris*, 1921 : C. R. par A. CHARTON, ds. *Bulletin de la Soc. de Géogr. du Maroc*, 3^e trim. 1922, p. 201.

GOULVEN (J.). — *Esquisse historique sur les mellahs de Rabat-Salé*, ds. *Bulletin de la Soc. de Géogr. du Maroc*, 2^e trim. 1922, p. 11-41.

HERBER (Dr J.). — *Tatouages du pubis au Maroc*, ds. *Rev. d'Ethnographie et des Traditions populaires*, 1922, p. 37-47, illust.

— *Les poésies rifaines du Zerhoun*, ds. *Hespéris*, 3^e trim. 1922 p. 241-254 (4 pl.).

SUR HERBER. *Mythes et légendes du Zerhoun*, ds. *Archives Berbères* 1916 : C. R. par D. REAL, ds. *Anthropologie*, 1921, p. 560.

SUR LAOUST (E.). *Noms et cérémonies des jeux de joie chez les Berbères du Haut et de l'Anti-Atlas*, ds. *Hespéris*, 1921 : C. R. par M. D[ELAFOSSE] ds. *Revue d'Ethnographie et des Traditions populaires*, n^o 9, 1^{er} trim. 1922., p. 74-75.

MAITROT (A.). — *La survie des symboles dans l'Afrique du Nord*, ds. *Rec. Soc. Arch. Constantine*, 1922, p. 105-124, 1 pl.

MILLIOT (L.). — *Le Qânoûn des Ma' âtqâ*, ds. *Hespéris*, 3^e trim. 1922, p. 193-208 (4 fig.).

Notice sur les Beni Alaham, ds. *Bulletin de la Soc. de Géogr. du Maroc*, 2^e trim. 1922, p. 42-49.

PALLARY (Paul). — *Notes critiques de préhistoire nord-africaine* ds. *Revue Africaine*, n^o 312-313, 3^e et 4^e trim. 1922, p. 369-424.

SUR WESTERMARCK (E.). *Les Cérémonies du mariage au Maroc*, trad. de l'anglais par Mme J. ARIN. Paris, Leroux, 1921, in-8^o (*Ecole Supérieure de langue arabe et de dialectes berbères de Rabat*, t. VII) : C. R. par Augustin BERNARD, ds. *la Géographie*, t. XXXVII, mars 1922, p. 315; par H. BASSET, ds. *Revue de l'Hist. des Religions*, t. LXXXV, p. 214-218; par Henri MASSÉ, ds. *Revue Africaine*, 3^e et 4^e trim. 1922, p. 511-512.

**

MÉDECINE INDIGÈNE

- BOURGIN (D').** — A propos du marabout Sidi Belgacem. Etude sur la prophylaxie de la lèpre, *Publ. du Service de la Santé et de l'Hygiène publiques au Maroc. Expos. coloniale de Marseille, 1922*, in-8°, (1 p.).
- BULIT (D').** — Notes sur la thérapeutique indigène dans le Sud Marocain, ds. *Hespéris*, 3° trim. 1922, p. 322-336 (1 fig.).
- DU MAZEL (D').** — Visite au maristan de Sidi Fredj, à Fez, *Publ. du Service de la Santé et de l'Hygiène publiques au Maroc. Exposition coloniale de Marseille, 1922*, in-8°, 13 p.
- GATTEFOSSÉ.** — Les plantes dans la thérapeutique indigène du Maroc. Extr. de *Rapport de mission Perrot-Gentil, 1921 : Les productions végétales du Maroc*, Paris, Larose.
C. R. signé D^r G. ds. *l'Afrique française*, juin 1922, p. 324.
- LENS (Mme A.-R. DE).** — La médecine des Indigènes marocains. Les pratiques médicales des matrones à Meknès, ds. *Maroc Médical*, n° 5, 15 mars 1922, pp. 194-198; n° 6, 15 avril 1922, pp. 240-242; n° 7, 15 mai 1922, pp. 279-280; n° 8, 15 juin 1922, pp. 309-311; n° 9, 15 juillet 1922, pp. 333-335; n° 10, 15 août 1922, pp. 357-359; n° 11, 15 septembre 1922, pp. 391-392; n° 12, 15 octobre 1922, pp. 421-422. Casablanca, Imprimerie de la Vigie Marocaine.
- MAURAN (D').** — Considérations sur la médecine indigène actuelle au Maroc, *Publ. du Service de la Santé et de l'Hygiène publiques au Maroc. Exposition coloniale de Marseille, 1922*, in-8°, 9 p.
Nouveau tirage d'une étude parue ds. *Bulletin de l'Institut des H.-E. Marocaines*, 1920.
- ROUSSEAU (D').** — La trépanation en tribu Sraghna., *Publ. du Service de la santé et de l'Hygiène publiques au Maroc. Expos. coloniale de Marseille, 1922*, in-8° (4 p.).
- VALETON (D').** — Le Marabout de Sidi Ben Achir [à Salé]. Ses rapports avec l'Assistance publique, *publ. du Service de la Santé et de l'Hygiène publiques au Maroc. Exposition coloniale de Marseille, 1922*, 5 p.
— Le Maristan de Salé, *publ. du Service de la Santé et de l'Hygiène publiques au Maroc. Exposition coloniale de Marseille, 1922*, 15 p.

**

- LE GLAY (M.).** — Le chat aux oreilles percées. Paris, Plon-Nourrit, 1922, in-12.

LENS (A. DE). — **Derrière les vieux murs en ruines**, Paris, Calmann-Lévy, 1922, in-12.

— **Marouf le Clairvoyant**, ds. *La Revue de France*, 15 août 1922, p. 713-741.

Deux romans et une nouvelle, où l'on trouvera une documentation ethnographique d'une réelle valeur.

LINGUISTIQUE

ARABE

BRUNOT (LOUIS). — **Yallah! ou l'arabe sans mystère**, Paris, Larose, in-8°, 99 pp. (*Bulletin de l'Enseignement public du Maroc*, n° 34, 1921).

C. R. par André BASSET ds. *Hespéris*, 3^e trim. 1922, p. 350-352; par Marcel COMEX, ds. *Bulletin de la Soc. de Linguistique de Paris*, 1922, n° 71, p. 141-142; par A. COUR, ds. *Rec. Soc. Arch. Constantine*, 1922, p. 321-322; par J. L[ADREIT DE] L[ACHARRIÈRE] ds. *L'Afrique française*, mars 1922, p. 158-159; par L. M[ASSIGNON] ds. *Revue du Monde Musulman*, t. I, juin 1922, p. 170; non signé, ds. *The Moslem World*, octobre 1922, p. 427.

Sur BRUNOT (LOUIS). *Notes lexicologiques sur le vocabulaire maritime de Rabat et Salé*. Paris, Leroux, 1920. C. R. par A. CHARON ds. *Bulletin de la Société de Géographie du Maroc*, 1^{er} trim. 1922, p. 357-363; par A. COUR, ds. *Rec. Soc. Arch. Constantine*, 1922, p. 321; par Ignazio G[UMI], ds. *Rivista degli Studi Orientali*, t. IX, 1922, p. 418-420; par Cl. HUART, ds. *Journal Asiatique*, janvier-mars 1922, p. 107-111; par E. LÉVI-PROVENÇAL, ds. *Revue Africaine*, p. 219; par S. R[EIZLER] ds. *la Géographie*, t. xxxvii, mars 1922, p. 309.

Sur COLIN (G. S.). *Notes sur le parler arabe du Nord de la région de Taza*, ds. *Bulletin de l'Institut fr. d'Archéol. Orientale*, t. XIII. Le Caire, 1920 : C. R. par E. LÉVI-PROVENÇAL, ds. *Revue Africaine*, 2^e trim. 1922, p. 356-358.

Sur FISCHER (A.). *Das Liederbuch eines Marokkanischen Sängers*, Leipzig, Teubner, 1918 : C. R. par G. L. M. CLAUSON, ds. *Journal of The Royal Asiatic Society of Great Britain and Ireland*, juillet 1922, p. 458.

LÉVI-PROVENÇAL (E.). — **Textes arabes de l'Ouargha. Dialecte des Jbala**, (Maroc septentrional). Paris, E. Leroux, 1922, in-8°, 285 p., 7 pl., 1 carte. *Publications de l'Institut des Hautes-Études marocaines*, t. IX.

C. R. par L. BRUNOT, ds. *Hespéris*, 3^e trim. 1922, p. 347-350; et ds. *Bull. de l'Enseignement public du Maroc*, 1922, n° 44, p. 93; par H. MASSÉ ds. *Revue Africaine*, 3^e et 4^e trim., 1922, p. 510-511.



BERBÈRE

F. BEGUINOT. — **Gli Studi berberi dal 1919 al maggio 1922**, Voir Bibliographie.

SUR LAOUST (E.). *Etude sur le dialecte berbère des Ntifa*, Paris, Leroux, 1918, in-8°; C. R. par G. FERRAND, ds. *Journal Asiatique*, avril-juin 1922, p. 286-287.

LITTÉRATURE ARABE OCCIDENTALE

DOUYGES S. J. (le P. M.). — **Notes sur les philosophes arabes connus des latins au moyen âge. V. Inventaire des textes arabes d'Averroès**, ds. *Mélanges de l'Université Saint-Joseph*. Beyrouth (Syrie), t. VIII, 1922, fasc. 1 (54 pp.).

SUR CARRA DE VAUX. *Les penseurs de l'Islam*, Paris, Geuthner, 1921, 2 vol. in-12; C. R. par Michelangelo GUMI, ds. *Rivista degli Studi Orientali*, t. IX, 1922, p. 422-424; par HUART, ds. *Journal des Savants*; par E. LÉVI-PROVENÇAL, ds. *Hespéris*, 1^{er}-2^e trim. 1922, p. 177-179.

SUR COUR (A.). *Un poète arabe d'Andalousie : Ibn Zaïdoûn*; C. R. par C. A. NALLINO ds. *Rivista degli Studi Orientali* t. IX, 1921 p. 199-206.

[IBN HODEÏL] ALY BEN ABDERRAHMAN BEN HODEÏL EL ANDALUSY. — **La parure des cavaliers et l'insigne des preux**, édité d'après le manuscrit de M. Nehlil, revu et corrigé sur l'exemplaire de la bibliothèque de l'Escurial, par Louis MERCIER. Paris, Geuthner, 1922, in-8°, vi p. + 98 p., texte arabe reproduit en fac-similé. (La traduction sera publiée ultérieurement.)

C. R. signé M. ds. *Revue Archéologique*, juillet-octobre 1922, p. 200-201; signé CH[EIKHO] (L[ouis]), ds. *el-Machriq*, août 1922, p. 744-745.

LÉVI-PROVENÇAL (E.). — **Les historiens des Chorfa. Essai sur la littérature historique et biographique au Maroc du xvi^e au xx^e siècle**. Paris, E. Larose, 1922, in-8°, 470 p., 5 pl.

C. R. par Henri BASSET, ds. *Revue Africaine*, 3^e-4^e trim. 1922; par Louis BRUNOT, ds. *Bull. de l'enseignement public du Maroc*, 1922, n° 44, p. 91; par CH[EIKHO] (L[ouis]), ds. *el-Machriq*, 1922, p. 818-819; par Henri MASSÉ, ds. *Hespéris*, 1^{er}-2^e trim. 1922, p. 179-181; par David LOPÈS, ds. *Revista de Historia*, de Lisbonne, t. XI, 1922, p. 284-285.

SUR es-SAH (Mohammed ben'Abd es-Salam ben'Abd er-Rahman), *el-Montakhabât el-abqariyya li-tollâb el-madâris eth-ghanawiyya*, Rabat, Impr. officielle, 1921, in-8° 237 p.; C. R. par E. LÉVI-PROVENÇAL, ds. *Revue Africaine*, 2^e trim. 1921, p. 358-359.

HISTOIRE

- BASSET (Henri) et LÉVI-PROVENÇAL (E.). — **Chella : une nécropole mérinide.** Voir : Archéologie.
- BOUJANDAR (Si Mohammedi). — **Châlla wa-âthârohâ. Histoire de la Zaouia de Chellah et description de ses ruines,** Rabat (1340 hég.), 1922, (en arabe), in-8°, 64 p., 8 illustr.
- Réplique de 'ABD EL-HAFIDH EL-FÂSI, *et-Intisâr bi'l-wâhid et-qahhâr fi ibtâl nagdh Abî Jandâr*, au sujet de l'identification du saint Sidi Iahîâ ben Iouïnos, Casablanca, 1341 hég. 1922, en arabe in-8°, 36 p.
- CASENAVE (J.). — **Les présides espagnols d'Afrique** (leur organisation au XVIII^e siècle), ds. *Revue Africaine*, 2^e trim., 1922, p. 255-269; 3^e-4^e trim. 1922, p. 457-502.
- CASTRIES (Lieut.-Col. Henry de). — **Les Sources inédites de l'histoire du Maroc**, 2^e série, Dynastie filalienne. Archives et Bibliothèques de France, t. I. Paris, Leroux, 1922, in-4°, 713 p.
- Sur CASTRIES (Lieut.-Col. Henry de). *Sources Inédites de l'Hist. du Maroc.* Archives et Bibliothèques des Pays-Bas, t. V., Paris, Leroux, 1920; C. R. par Georges YVER, ds. *Revue Africaine*, 1922, 1^{er} trim., p. 211-216.
- Sur CASTRIES (Lieut.-Col. H. de). *Sources Inédites...*, Arch. et Bibl. d'Espagne, t. I, Paris, Leroux, 1921; C. R. par Henri BASSET, ds. *Hespéris*, 3^e trim., 1922, p. 334-357.
- Sur CASTRIES (Le comte Henry de). *Graciosa : une ville portugaise oubliée du Maroc*, ds. *Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Comptes rendus des séances*, 1920; C. R. non signé ds. *Revue de l'histoire des Colonies Françaises*, 1922, 2^e trim., p. 319-321.
- Sur CASTRIES (Le comte Henry de). *Du nom d'Alhambra donné au palais des Souverains à Marrakech et à Grenade*, ds. *Journal Asiatique*, onzième série, t. XVII; C. R. non signé ds. *Revue de l'Hist. des Colonies Françaises*, 1922, 3^e trim., p. 181.
- Sur COUR (A.). *La dynastie marocaine des Beni Wattas (1420-1554)*. Constantine, Bratam, 1920; C. R. par G. CIROR, ds. *Bulletin hispanique*, oct.-déc. 1922, p. 384-386; par Cl. HUART, ds. *Journal Asiatique*, janvier-mars 1922, p. 96-98; par L. M[ASIGNON], ds. *Revue du Monde Musulman*, t. I, juin 1922, p. 167.
- FROIDEVAUX (Henri). — **L'Histoire coloniale à l'Exposition coloniale de Marseille**, ds. *Revue de l'Hist. des Colonies françaises*, 1922, 3^e trim., pp. 115-144.
- Sur GOULVEN (J.). *La place de Mazagan sous la domination portugaise*, Paris, Larose, 1917, in-12 : C. R. par David LOPÈS, ds. *Revista de Historia*, de Lisbonne, t. XI, 1922, p. 156.

- HARDY (Georges).** — **Vue générale de l'Histoire d'Afrique**, Paris, A. Colin, 1922, in-12, xx + 200 p.
C. R. par CLERNOËL ds. *Bulletin de la Soc. de Géogr. du Maroc*, 4^e trim. 1922, p. 293-297.
- HARDY (G.)** et P. AURÈS. — **Les grandes étapes de l'histoire du Maroc**. Paris, Larose, in-8°, 135 pages, illustrations. (*Bulletin de l'Enseignement public du Maroc*, n° 29, 1921.)
C. R. non signé ds. *The Moslem World*, oct. 1922, p. 427.
Sur HARRIS (Walter B.). *Morocco that was*, Londres, Blackwood, 1921, in-8°; C. R. non signé ds. *Renseignements coloniaux* (suppl. à l'*Afrique française*, janvier 1922, p. 32).
- LÉRIS (Pierre).** — **Une ambassade française au Maroc**, ds. *France-Maroc*, avril 1922, p. 103-105.
Ambassade du Comte de Breugnon, reçue à Marrakech par le Sullan Sidi Mohammed ben Abdallah, le 18 mai 1767.
- **Chénier et le Maroc du xviii^e siècle**, ds. *France-Maroc*, octobre 1922, p. 264-266, figures.
Louis de CHÉNIER, consul de France au Maroc.
- **Chénier à Salé**, ds. *France-Maroc*, novembre 1922, p. 288-290, figures.
- **Chénier à Tanger**, ds. *France-Maroc*, décembre 1922, p. 310-312, 1 illustr.
- LÉVI-PROVENÇAL (E.).** — **Les Historiens des Chorfa**. Voir Littérature arabe occidentale.
- La mise en valeur du Maroc par les Normands en 1639** ds. *Rev. de l'Histoire des Colonies*, 1922, 3^e trim., pp. 165-167.
Exploitation de mines d'étain.
- NACIRI.** — **Etude sur les origines des Cités du Bou-Regreg** [Rabat et Salé] ds. *France-Maroc*, septembre 1922, p. 240-243, figures.
- ODINOT (Cap. P.).** — **Relations du Maroc avec les Turcs du xvi^e au xix^e siècle**, ds. *Bulletin de la Soc. de Géogr. du Maroc*, 4^e trim. 1922, p. 258-268.
- RABANIT (Henri).** — **Moulay Ismaël, Louis XIV et la princesse de Conti**, ds. *France-Maroc*, janvier 1922, p. 2-5, 3 fig., 2 fac-simile.
- **Le bombardement de Tanger et de Mogador en 1844** (d'après le journal d'Auguste Warnier...), ds. *France-Maroc*, février 1922, p. 47-49, figures; mars 1922, p. 76-78.
Sur RODRIGUES (Bernardo). *Anais de Arzila. Crónica inedita do seculo XVI* publicada por ordem da Academia das Sciências de Lisboa e sob a direcção de David LOPES. Lisboa, 1913-1920, 2 vol. in-4°; C. R. par A. NALLINO ds. *Rivista degli Studi Orientali*, t. IX, 1921, p. 213-214.

SANGRONIZ (José Antonio de). — **Noticia histórica sobre el Peñon de Vélez de la Gomera desde su pérdida en 1522 hasta su conquista definitiva en 1554, reinando la católica y prudente Majestad de D. Felipe segundo**, ds. *Revista hispano-africana*, nov. 1922, p. 336-339, 1 carte, 1 fig.

VOINOR (Le commandant). — **Une phase curieuse des Rapports des Autorités algériennes avec l'Amalat d'Oudjda (1873-1874)**; ds. *Revue Africaine*, 1922, 1^{er} juin, p. 85-169.

Sur VOINOR. *Taza et les Riata*, ds. *Bulletin trimestriel de la Soc. de géographie et d'archéologie d'Oran*, 1920; C. R. par M. le général BOURGEOIS, ds. *Comité des Travaux historiques, Bulletin de la Section de Géographie*, t. XXXVI, 1921, p. XLVII-XLVIII; par A. CHARTON, ds. *Bull. de la Soc. de Géogr. du Maroc*, 4^e trim. 1922, p. 317-318.

ARCHÉOLOGIE, BEAUX-ARTS

ANTIQUITÉ

BASSET (Henri). — **Note sur une inscription latine d'Azemmour**, ds. *Extraits des procès-verbaux des séances, Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques*, juin 1922. — P. LXI-XVIII.

CHATELAIN (Louis). — **Compte-rendu des découvertes archéologiques de M. le Colonel de Ganay au sud de Fez [Anocour]**, ds. *Bulletin Archéologique du Comité des Travaux Historiques et scientifiques*, 1921, p. CLXIX-CLXXIII.

— **Rapport sur les fouilles au Maroc**, ds. *Bulletin Archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques*, 1921, p. CCXIV-CCXVIII.

— **Travaux et recherches du service des Antiquités du Maroc**, depuis 1919, ds. *Académie des Inscriptions et Belles Lettres; Comptes-Rendus*, 1922, janvier-février, p. 28-31.

[RAINEAU (Michel)]. — **Volubilis**, ds. *l'Illustré*, de Lausanne, 21 oct. 1922, p. 495, 2 illust.

— **Volubilis**, ds. *La France Illustrée*, 4 nov. 1922, p. 271-272, 5 illustr.

★★

ARCHÉOLOGIE ET ARTS ARABES

BASSET (Henri) et E. LÉVI-PROVENÇAL. — **Chella : une nécropole mérinide**, ds. *Hespéris*, 1^{er}-2^e trim. 1922; p. 1-92; 3^e trim., p. 255-316; 4^e trim., p. 387-427; 16 pl., 61 fig.

- CLOUZOT (Henri). — **Les bijoux de la collection Georges Chapsal**, ds. la *Renaissance de l'Art français et des industries de luxe*, déc. 1922, p. 674-681, 20 fig. (dont 4 représentent des bijoux marocains).
- L. DEMADE. — **Les portes de Fès**, ds. *France-Maroc*, février 1922, p. 42-43, 2 figures.
- FERRIOL (D'). — **Les ruines de Tinnel** (photographies WATTIER), ds. *Hespéris*, 1^{er}-2^e trim. 1922, p. 161-174, 4 pl., 6 fig.
- LA NÉZIÈRE (J. DE). — **Les monuments mauresques du Maroc**, I et II. Paris, Librairie centrale des Beaux-Arts, 1922, 2 albums de 25 planches chacun.
- PAUTY. — **Rapport sur le service des Monuments historiques**, ds. *Hespéris*, 4^e trim., 1922, p. 451-467, 7 fig.
- RIBERA (Julian). — **La Musica de las cantigas de Santa Maria**, Estudio sobre su origen y naturaleza, Madrid, 1922, in-4° (152+345 pp.).
- RICARD (Prosper). — **Les arts marocains. Situation et tendances**, ds. *Hespéris*, 4^e trim. 1922, p. 446-450.
- **Dinanderie marocaine**, ds. *France-Maroc*, décembre 1922, p. 313, 1 fig.
- **La renaissance de la reliure à Fès**, ds. *Bulletin de l'Enseignement public du Maroc*, n° 39, Paris, Larose, mars 1922, p. 62-66, 2 illustrations.
- ROUSSEAU (Gabriel). — **L'enseignement professionnel d'Art indigène. L'ébénisterie et la menuiserie**, ds. *Bulletin de l'Enseignement Public du Maroc*, oct.-nov. 1922, p. 13-21.
- SEGUY (René). — **L'art marocain**, ds. *La Renaissance de l'art français et des industries de luxe*, avril 1922, p. 193-207, 5^e illustr., 1 pl. h. t.
- TERRASSE (Henri). — **Les portes de l'arsenal de Salé**, ds. *Hespéris*, 4^e trim. 1922, p. 359-373, 2 pl., 6 fig.

**

ART MODERNE

- Les peintres du Maroc. Emile Beaulme**, ds. *France-Maroc*, janvier 1922, p. 9, 1 fig.
- Deux Daumier d'actualité**, ds. *l'Afrique française*, février 1922, p. 63, 2 fig.
- Caricatures de Daumier, à propos de la guerre hispano-marocaine, de 1859.

- CATHERINE (Henri). — **Les peintres du Maroc**. M. Giordano di Palma, ds. *France-Maroc*, novembre 1922, p. 297, 1 fig.
- CROS (Louis). — **Exposition Boiry**, ds. *France-Maroc*, août 1922, p. 231, 1 fig.
- KAIN (Gustave). — **L'exposition des peintres du Maroc, galerie Georges Petit**, ds. le *Mercur de France*, 15 déc. 1922, p. 760-763.
- RABANIT (Henri). — **Eugène Delacroix au Maroc**, ds. *France-Maroc*, avril 1922, p. 110-113, fig.
- ROUGER (Gustave). — **Nos artistes au Maroc**, avec une lettre préface du Maréchal LYAUTEY, ds. *L'Art et les Artistes*, octobre 1922, 83 illustr., 1 pl., h. t.
- SEGUY (R.). — **L'exposition J. Majorelle**, ds. *France-Maroc*, mars 1922, p. 82-83.
- THARAUD (Jérôme et Jean). — **Un peintre dans le Grand Atlas [Jacques Majorelle]**, ds. *L'Illustration*, 8 avril 1922, p. 309-312, 9 illustr., dont 5 en couleurs.

LE PROTECTORAT

- Annuaire économique et financier (1921-1922)**. Gouvernement chérifien. Protectorat français au Maroc. Cannes, Impr. Robandy, 1922, in-4°, xxii+518 p., 3 cartes, 8 plans.
- L'attaque de Fez il y a dix ans**, ds. *L'Afrique française*, mars 1922, p. 123. Facsimilé d'un plan d'attaque de Fez, trouvé le 1^{er} juin 1912, par la colonne Gouraud, au camp des révoltés.
- [**Armée marocaine**]. RABANIT (Henri). — **La salle d'honneur des troupes marocaines**, ds. *France-Maroc*, décembre 1922, p. 317.
- **Les troupes marocaines dans l'armée française**, ds. *Renseignements coloniaux* (suppl. à *L'Afrique française*), janvier 1922, p. 28-29.
- **La vie à la Légion étrangère**, ds. *Renseignements coloniaux* (suppl. à *L'Afrique française*), janvier 1922, p. 6-17.
- Sur BRITSCH (A.). *Le Maréchal Lyautey*. Paris, Renaissance du Livre, 1921; C. R. par Augustin BERNARD, ds. *La Géographie*, t. XXXVII, févr. 1922, p. 179; par G. YVER, ds. la *Revue Africaine*, 1922, p. 220.
-
- Les confins sud de la région de Marrakech en août 1922**. A propos de la visite à Tiznit des chefs mauritaniens, ds. *L'Afrique française*, sept. 1922, p. 396-403, 1 carte, 2 illustr.

C. R. par A. CHARTON, ds. *Bull. de la Soc. de Géogr. du Maroc*, 4^e trim. 1922, p. 329.

Une création nouvelle du Protectorat. Le Conseil de la Politique indigène au Maroc, ds. *l'Afrique française*, mars 1922, p. 139-141.

Dix ans de Protectorat marocain, ds. *l'Afrique française*, mars 1922, p. 121-123.

FELCOURT. — **L'œuvre du protectorat français au Maroc**, ds. *Revue économique internationale*, t. IV, n^o 2, 1921, p. 227-240.

FRIBOURG (André). — **L'Afrique latine : Maroc, Algérie, Tunisie**, Paris, Plon-Nourrit, 1922, in-12, 96 p., 6 illustr.

— **Après le voyage de M. Millerand. L'île Fortunée ou la France dans l'Afrique du Nord**, ds. *la Revue Hebdomadaire*, 13 mai 1922, p. 131-153.

GOULVEN (J.). — **Dix ans de Protectorat français au Maroc, 1912-1921**. Casablanca, impr. du *Petit Marocain*, 1922, in-8^o, 22 p. (Souvenir du voyage du Président de la République, avril 1922.)

GUICHARD (Dr). — **Mes prisons (18 août-7 septembre 1912)**, ds. *France-Maroc*, décembre 1922, p. 314-316, 1 figure.

Souvenirs d'un prisonnier d'El-Hiba, à Marrakech.

HUOT (Lieut.-Col.). — **L'œuvre sociale de la France au Maroc. Politique de Protectorat**. Conférence donnée au Musée social, le 27 février 1922, ds. *Le Musée Social*, avril 1922, p. 121-152.

— **La situation politique en Chaouia (août-décembre 1907)**, ds. *Bulletin de la Soc. de Géogr. du Maroc*, 3^e trim. 1922, p. 107-124.

— **La situation politique en Chaouia, déc. 1907-janv. 1908**, ds. *Bulletin de la Soc. de Géogr. du Maroc*, 4^e trim. 1922, p. 232-245.

Sur KANN (Reginald). *Le Protectorat marocain*, Paris, Berger-Levrault, 1921, in-18^o; C. R. par T. OLIVA, ds. *l'Africa Italiana*, 1922, fasc. IV, Luglio-Agosto, p. 133-134.

LADREIT DE LACHARRIÈRE (J.). — **La colonisation française au Maroc**, ds. *Renseignements coloniaux* (Suppl. à *l'Afrique française*), avril 1922, p. 94-98.

— **Les enseignements de l'exposition coloniale de Marseille**, ds. *l'Afrique française*, août 1922, p. 375-378.

MAITROT (Commandant). — **Les Allemands au Maghreb**, ds. *Bulletin de la Soc. de Géogr. d'Alger et de l'Afrique du Nord*, 1921, fasc. 86; 1922, fasc. 90, p. 556-573.

[Moulay Hafid]. **L'abdication de Moulay-Hafid**, ds. *l'Afrique française*, juin 1922, p. 285-289 (signé Igoulou).

- **La confiscation des biens de Moulay Hafid**, ds. *l'Afrique française*, juin 1922, p. 306.
- ORTEGA (Manuel L.). — **El falso Muley Hafid y el verdadero Muley Hafid. Intrigas en el Rif. Al margen de una conjura**, ds. *Revista hispano-africana*, novembre 1922, p. 344-346, 1 fig.
- NAUDEAU (Ludovic). — **L'exposition coloniale de Marseille. L'Afrique du Nord. Algérie-Tunisie-Maroc**, ds. *l'Illustration*, 21 oct. 1922, p. 390-395, 8 illustr.
- [Opérations militaires, 1922]. **Le Maroc militaire. Les opérations aux environs de Bekrit** (signé A.A.X.), ds. *France-Maroc*, janvier 1922, p. 5-8, figures.
- LACROIX (le général DE). — **La situation militaire du Maroc**, ds. *l'Afrique française*, mars 1922, p. 155-156 (d'après *Le Temps*).
- **La pacification du Maroc et les opérations militaires en 1921-1922**, ds. *l'Illustration*, 25 mars 1922, p. 263-266, 4 illustr., 4 cartes.
- **Pendant le voyage présidentiel au Maroc. La prise de Ksibat**, ds. *l'Illustration*, 29 avril 1922, p. 376, 2 illustr., 1 carte.
- **Le Maroc militaire. La prise de Ksibat** [signé L.], ds. *France-Maroc*, juillet 1922, p. 198-201, fig.
- CATHERINE (Henri). — **Opérations militaires d'automne. Ouauizert**, ds. *France-Maroc*, septembre 1922, p. 248-251, figures.
- **La pacification du Maroc français. La campagne de printemps 1922**, ds. *Renseignements coloniaux* (suppl. à *l'Afrique française*), sept. 1922, p. 241-247, 2 cartes.
- **La pacification du Maroc. Vue d'ensemble sur la campagne de 1922**, dans *l'Illustration*, 18 nov. 1922, p. 487-490, 8 illustr., 1 carte signé R[eginald] K[amm.]
- **Avec le groupe mobile en opérations dans le Moyen Atlas (1922)**, ds. *l'Afrique française*, novembre 1922, p. 486-491, 6 illustr.
- **Les opérations militaires au Maroc en 1922**, ds. *Renseignements coloniaux* (suppl. à *l'Afrique française*), décembre 1922, p. 339-344.
Extraits du rapport de M. Calary de Lamazière à la Commission des Finances de la Chambre.
- RAYNAUD (Robert). — **A Fez il y a dix ans. Comment fut signé le traité de Protectorat du 30 mars 1921. La signature. Les massacres**, ds. *l'Afrique française*, mars 1922, p. 132-136.
- La Renaissance du Maroc. Dix ans de Protectorat, 1912-1922. Dessins de H. AVELOT, Et. BOUCHAUD, SUZANNE CRÉPIN, MAMMERI, J. DE LA**

- NÉZIÈRE, Albert LAPRADE. Rabat, Résidence générale, 1922, in-8°, 495 p., 1 portr., cartes et illustr.
C. R. par A. CHARTON, ds. *Bulletin de la Soc. de géogr. du Maroc*, 3^e trim., 1922, p. 191-192.
- ROBIN (L.). — **La commission arbitrale des litiges miniers au Maroc, clôture des travaux**, ds. *l'Afrique française*, juin 1922, p. 302-304.
- [**Service de Santé**], BOUVERET Ch. et A. POUPONNEAU (D^m). — **Le médecin d'Assistance au Maroc**. Conseils pratiques au jeune médecin du Service de la Santé et de l'hygiène publiques. Préface du Médecin Inspecteur OBERLÉ. Paris, A. Maloine 1922, 1 vol. in-12 de 134 pp.
- OBERLÉ et RENAUD H.-P.-J. (D^m). — **La pénétration pacifique par le médecin au Maroc depuis 1908**, dans *Archives de Médecine et de Pharmacie Militaires*. T. LXXVII, n° 3, septembre 1922, pp. 230-261 avec 2 cartes; Paris, Charles Lavauzelle.
- TARDE (A. DE). — **Quelques thèmes d'un homme d'action : le Maréchal Lyautey**, ds. *la Revue hebdomadaire*, 29 avril 1922, p. 528-542.
- Le voyage du Président de la République dans l'Afrique du Nord**, ds. *Renseignements coloniaux* (suppl. à *l'Afrique française*), mai 1922, p. 105-153 [le voyage du Président au Maroc occupe les pp. 105-121].
- M. MILLERAND au Maroc, ds. *l'Illustration*, 15 avril 1922, p. 335-342, 16 illustr. — et **Le voyage de M. Millerand en Afrique du Nord** *ibid.*, 22 avril, p. 357-360, 9 illustr.
- **Le Président Millerand dans le Nord Africain. L'œuvre de la République. Maroc, Algérie, Tunisie**. Paris, Hachette, 1922, gr. in-8° VIII+199 pp., 32 pl.
- BOUJANDAR (Si Mohammed.) — **Le voyage au Maroc de M. Millerand, Président de la République Française**, 1922, [en arabe]. Rabat, Impr. Officielle, 1922, in-8°, 112 p.

*
**

LA QUESTION ESPAGNOLE

- La acción de España. Los regulares de Melilla**, ds. *Revista hispano-africana*, nov. 1922, p. 350-357, 8 fig.; déc. 1922, p. 382-389, 6 fig.
- DU TAILLIS (Jean). — **Au cœur du Rif inconnu**, ds. *l'Illustration*, 2 sept. 1922, p. 195-199, 7 illustr., 2 cartes; 9 septembre 1922, p. 226-229, 8 illustr.

L'Espagne au Maroc et la question de Tanger, ds. *l'Afrique française*, 1922, janvier, p. 6-24; février, p. 67-77; mars, p. 148-155 et p. 172; avril, p. 175-184; mai, p. 249-266 et 268; juin, p. 292-302; juillet, p. 334-356; août, p. 379-386; septembre, p. 415-424; octobre, p. 446-453; novembre, p. 494-511; décembre, p. 527-535.

La plupart des chroniques publiées sous ce titre sont signées el-Fqih=Léon Rollin.

L'Espagne et le Rif. Le Directeur d'un journal de Madrid visite Abd-el Krim et ses prisonniers espagnols au camp d'Adjir, ds. *l'Illustration*, 19 août 1922, p. 154, 2 illustr.

GOICOECHEA (Antonio). — **Aspecto del problema hispano-marroquí. La libertad del estrecho**, ds. *Revista Hispano-Africana*, mars-avril 1922, p. 81-82.

La guerre dans le Rif. L'assaut du Peñon de Velez, ds. *l'Illustration*, 27 mai 1922, p. 514, 3 illustr.

Operaciones en la zona español. Informacion de la campaña de Marruecos, ds. *Revista Hispano-Africana*, janvier 1922, p. 22-27, 10 fig.

Operaciones militares. Informaciones de la zona española, ds. *Revista Hispano-Africana*, mars-avril 1922, p. 109-114, 15 fig.; mai, p. 158-167, 21 fig.; juin, p. 202-211, 20 fig.; juillet-août, p. 251-255, 10 fig.; octobre, p. 324-328, 1 carte, 5 fig.

ORTEGA (Manuel L.). — **En la Cumbre del Buhaxen. Una visita al " Señor de la Montaña "** [Raïssouli]. Cuatro días en la zona rebelde, ds. *Revista Hispano-Africana*, septembre 1922, p. 286-293, 6 fig.

— **El pacto con el cherif Raisuni**, ds. *Revista Hispano-Africana*, octobre 1922, p. 304-306, 3 fig.

SANGRONIZ (J.-A. DE). — **Muley Abdesselam Ben Machich, " polo del Islam " y patrono de Yebala**, ds. *Revista Hispano-Africana*, janvier 1922, p. 18-19.

La Sovranità del Sultano del Marocco sulla zona d'influenza spagnuola, ds. *Oriente Moderno*, 15 mars 1922, p. 631-633 (signé U. F.).

*
**

TANGER

Voir : **L'Espagne au Maroc et la question de Tanger**, ds. *l'Afrique française*.

Sur *Villes et Tribus du Maroc*; t. VI. *Tanger et sa zone* (Documents et renseignements publiés par la Direction des Affaires indigènes

et du Service des Renseignements, section sociologique). Paris, Leroux, 1921, in-8°; C. R. par M. de ALDECOA, ds. *Bulletin de la Soc. de Géogr. du Maroc*, 1^{er} trim., 1922, p. 553-556; par Augustin BERNARD, ds. la *Géographie*, t. XXXVII, mars 1922, p. 315; par SEGONZAC (M^{is} de). *Tanger*, ds. *Bulletin de la Soc. de Géogr. du Maroc*, 2^e trim., 1922, p. 3-10; par S. M. ZWEMER, ds. *The Moslem World*, oct. 1922, p. 428.

YANGUAS (José DE). — **Tanger. Las tres soluciones**, ds. *Revista Hispano Africana*, mars-avril 1922, p. 147-148.

VOYAGES

ANFREVILLE DE LA SALLE (L. D'). — **Le Maroc nouveau. Marrakech, capitale du Sud**, ds. le *Correspondant*, 1922, 25 mars.

DIEHL (Charles). — **Trois semaines au Maroc**, ds. *Revue de Paris*, 1^{er} juillet 1922, p. 37-57.

DUPRÉ (Raoul). — **Marrakech et ses environs. Excursions de Pâques de la Société de Géographie du Maroc**, ds. *Bulletin de la Soc. de Géogr. du Maroc*, 2^e trim. 1922, p. 91-98.

DURAND (P.-L.). — **Tourisme et excursions. Excursions autour de Marrakech**, ds. *Bulletin de la Soc. de Géographie du Maroc*, 1^{er} trim. 1922, p. 582-593.

[Foucauld (Charles de)]. — **L'inauguration du Monument de Foucauld à Casablanca**, 1^o, **Allocution** de Mgr. DANÉ, 2^o, **Discours** de M. de SEGONZAC, 3^o, **Allocution** de M. le Maréchal LYAUTEY, 4^o, **Extraits de lettres inédites** du Père de FOUCAULD, ds. *Bulletin de la Soc. de Géogr. du Maroc*, 4^e trim. 1922, p. 211-232, 2 fig.

— SEGONZAC (Marquis DE). — **La visite de Ch. de Foucauld à Ouauizert**, ds. *l'Afrique française*, oct. 1922, p. 441-442.

SUR BAZIN (René). *Charles de Foucauld, explorateur du Maroc, ermite au Sahara*. Paris, Plon-Nourrit, 1921; C. R. par Augustin BERNARD, ds. *La Géographie*, t. XXXVII, févr. 1922 p. 178; par G. ESQUER; ds. *Revue Africaine*, 3^e trim. 1922, p. 521-522.

GRAHAM (R.-B. Chunninghame). — **Mogreb-el-Aksa : a Journey in Morocco** [en 1897], nouv. édit., London, Duckworth, 1921, xi+300 pp., (18 sh.).

C. R. signé F. R. G., ds. *Geographical Journal*, mars 1922, p. 210; signé J. N. ds. la *Géographie*, nov. 1922, p. 484.

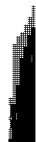
MANGIN (Général). — **Autour du continent latin avec le " Jules Michelet "**.

- I. Tanger et les îles Canaries**, ds. *Revue des Deux Mondes*, 15 septembre 1922, p. 241-250.
- NANCY-GEORGE. — **Maroc-la-Rouge, ou les enseignements de l'Islam**, préface de M. J.-H. ROSNY aîné. Paris, Libr. des Lettres, 1922, in-12 (m + 227 p.).
- RABBE (P.-F.). — **Sur les rives du Bou Regreg. Chella-Salé-Rabat**. Paris, Berger-Levrault, 1922, in-12, 197 p., illustr.
- RAYMOND (Jean). — **La Traversée de l'Atlas occidental en automobile, de Marrakech à Agadir**, 13 juin 1921, ds. *Bulletin de la Soc. de Géogr. du Maroc*, 4^e trim. 1922, p. 283-292.
- REDAN (Pierre). — **Aux confins du pays Berbère [Maroc oriental]**. Paris, Delalain, in-16 (190 pages).
C. R. ds. *L'Afrique française*, oct. 1922, p. 471-472.
- RICARD (Prosper). — **Le tourisme aérien au Maroc**, ds. *France-Maroc*, avril 1922, p. 99-102, fig.
— **Une traversée du Haut Atlas par Tizi N'Test et le pays Goundafi**, ds. *Club Alpin français. Bulletin de la Section du Maroc*, n° 1, annexe au *Bulletin de la Soc. de Géogr. du Maroc*, 4^e trim. 1922, p. 5-22, 1 croquis, 1 photo.
- ROUTHIER (D' Henri). — **Chez le Cheik Said Tizirir**, publ. du *Service de la Santé et de l'Hygiène publiques au Maroc. Exposition coloniale de Marseille*, 1922, 16 p.
- VICAIRE (Marcel). — **Au Maroc, Feuilles d'album**, préface de Jérôme et Jean THARAUD. Paris, H. Leclerc, 1922, in-8°, 4 p., 36 pl. h. t.
- WATTIER (Ch.). — **La route des Alpes du Maroc [Moyen et Grand Atlas]**, ds. *France-Maroc*, février 1922, p. 34-37, figures; mars 1922, p. 78-81.
C. R. par A. CHARTON, ds. *Bulletin de la Soc. de Géogr. du Maroc*, 2^e trim., 1922, p. 86-87.

DROIT. — Législation. — Administration

- LEBEL (R.). — **Les carrières administratives au Maroc**, ds. *l'Orientation professionnelle*, Paris, 10, rue Scheffer, 1922, août-sept. (n° 37-38) p. 1-32; octobre (n° 39), p. 1-25.
SUR GOULVEN (J.). *Traité d'économie et de législation marocaines*. Paris, Rivière, 1921, 2 vol. in-8°; C. R. par A. CHARTON, ds. *Bull. de la Soc. de Géogr. du Maroc*, 1^{er} trim., 1922, p. 601.

- LECLÈRE (Commandant). — **Les terres collectives de tribu au Maroc**, ds. *Renseignements coloniaux*, (suppl. à l'*Afrique française*), février 1922, p. 33-42.
C. R. par A. CHARTON, ds. *Bulletin de la Soc. de Géogr. du Maroc*, 2^e trim., 1922, p. 83.
- MESUREUR (André). — **La propriété foncière au Maroc, avec un glossaire des termes arabes**. Paris, Vuibert, 1921, in-8°, vii + 123 pp.
C. R. par CHARTON, ds. *Bull. de la Soc. de Géogr. du Maroc*, 1^{er} trim. 1922, p. 603.
- MILLIOT (Louis). — **L'évolution de la terre collective dans la propriété individuelle, en Algérie et au Maroc**, ds. *Renseignements coloniaux* (suppl. à l'*Afrique française*), décembre 1922, p. 333-339.
- MILLIOT. — **Les terres collectives (Blad Djema'a)**, étude de législation marocaine. Paris, E. Leroux, 1922, in-8°.
C. R. par J. L[ADREIT] de L[ACHARRIÈRE], ds. l'*Afrique française*, oct. 1922, p. 469-471.
-



Bibliographie

Gabriel FERRAND — *Voyage du marchand arabe Sulaymân en Inde et en Chine. (Les Classiques de l'Orient, t. VII)*. Paris, éd. Bossard, 1922, 8°, 157 p.

La récente collection des classiques de l'Orient vient de s'enrichir d'un volume dans lequel M. G. Ferrand traduit le récit de voyage du marchand arabe Soulaymân en Inde et en Chine, rédigé en l'an 851 de notre ère, et les remarques par lesquelles le compléta vers 916 Aboû Zayd Hasan de Sirâf, sur le golfe Persique. Ces deux opuscules, dont le manuscrit, unique se trouve à notre Bibliothèque Nationale, avaient déjà été traduits par Reinaud en 1845; mais depuis cette date, nos connaissances sur la géographie historique du Moyen et de l'Extrême-Orient se sont considérablement accrues; peu de savants y ont autant contribué que M. Gabriel Ferrand: on connaît son recueil des textes arabes relatif à l'Extrême-Orient, dont deux volumes ont déjà paru, et son édition, actuellement sous presse, du recueil d'*Instructions nautiques* laissé par le pilote arabe de Vasco de Gama. Nul mieux que lui n'était désigné pour donner de l'ancien et fort important récit de Soulaymân une nouvelle édition, qui mit à profit les progrès de la science.

Les relations étaient suivies, au ix^e siècle, entre les ports du golfe Per-

sique et la Chine. Elles dataient déjà de loin. Dès le siècle précédent, les commerçants musulmans étaient nombreux à Canton; en 758, nous les voyons intervenir au cours d'une révolte. Ce port, que l'auteur assimile au Khanfou des itinéraires arabes, semble d'ailleurs avoir été le seul ouvert au commerce étranger; mais tout y était très bien réglé. Les marchands musulmans formaient une véritable colonie; l'un d'eux servait d'*imâm* et de *khâlib*, et avait juridiction sur ses coreligionnaires, organisation qui rappelle quelque peu celle des marchands chrétiens au Moyen-Age dans les ports d'Orient et de Barbarie; les marchandises étaient passibles à l'entrée d'un droit de 30 o/o, et restaient consignées jusqu'à l'acquittement dans les entrepôts de la douane. L'administration chinoise, fort perfectionnée, excite l'admiration de Soulaymân et de ses compatriotes; ils vantent notamment l'organisation de la justice, en matière commerciale surtout; la façon dont on contrôlait les dettes et jugeait les faillites; ils louent le système des passeports, nouveaux pour eux, et qui permettait de voyager en toute sécurité à l'intérieur du pays. Car, bien que le commerce arabe fût concentré à Canton, d'aucuns s'avancèrent plus loin: Ibn Wahab, quelques années plus tard, allait rendre visite au souverain, qui résidait alors à Si-ngan-

fou : on trouvera le récit de son voyage dans la seconde partie de cet ouvrage.

Quelques dizaines d'années plus tard, les choses changèrent. Agitations, révoltes, anarchie, bouleversèrent la sage administration que décrivait Soulaymân, et rendirent fort précaire le commerce. Les marchands arabes allèrent plus rarement à Canton, et l'on ne vit plus arriver que de loin en loin les vaisseaux et les marchandises de Chine dans les ports du golfe Persique. Dans cette période troublée pourtant, les relations ne furent pas entièrement interrompues : l'œuvre d'Aboû Zayd Hasan de Sirâf, rédigée vers 916 d'après des renseignements recueillis par lui-même auprès des marins de sa ville natale, est presque aussi volumineuse et aussi documentée que le récit de Soulaymân.

Ces deux relations ne nous renseignent pas seulement sur la Chine, mais aussi sur la route qui y menait. L'itinéraire de Soulaymân concorde, d'une manière générale, avec ceux que donnent les géographes ou les polygraphes de son siècle et du suivant, tels qu'Ibn Khordâdzbêl ou Mas'oûdi. On connaissait l'existence d'une route de terre, par où arrivait parfois le musc, mais on ne la suivait pas. Le voyage par mer durait environ cinq mois ; on faisait de fréquentes escales. De leur passage en tant de pays divers, les marins rapportaient quelques faits d'histoire, légendaire ou réelle, quelques traits de mœurs qui les avaient frappés ; on les trouve, en grand nombre, consignés dans ces deux relations, mêlés à la description des choses merveilleuses qu'on voyait en ces régions lointaines, les peuples étranges et les

phénomènes de la mer. Ces récits de voyage ont tout le charme des *Aventures de Sindbâd le marin*.

Aussi ce livre ne s'adresse-t-il pas seulement aux géographes et aux orientalistes. La collection dans laquelle il a paru se propose de faire connaître au public lettré de l'Occident quelques-unes des meilleures œuvres de l'Orient. D'autres peuvent avoir une plus large portée, mais peu sont d'une lecture aussi attachante. Au reste, le volume se présente admirablement, comme tous ceux de la collection : son impression est fort soignée, et de nombreux bois de belle allure signés de Mlle A. Karpelès, viennent le rehausser.

Henri BASSER.

A. BEL. — *Les Beni Snous et leurs mosquées*, (extrait du *Bulletin archéologique*, 1920). Paris, Imp. Nat., 1922, 43 p. 8 plans et fig.

M. Bel, qui connaît admirablement la région des Beni Snous (Beni Snous et Azâil), au sud-ouest de Tlemcen, non loin de l'actuelle frontière marocaine, a remarqué que plusieurs des mosquées dans lesquelles prient ces campagnards sont des édifices anciens. Il s'est efforcé de les faire classer comme monuments historiques ; et le rapport qu'il a établi pour appuyer cette proposition constitue une étude archéologique approfondie. Le pays est fort islamisé : il possède, pour une population somme toute assez faible — moins de 7000 âmes — quatre mosquées cathédrales : Tafesera, el-Tleta, el-Khemis et Beni Achir. Les trois premières surtout méritent de retenir l'attention ; elles sont pourvues de minarets où l'on retrouve les caractéristiques

téristiques des minarets d'époque mérinide : décorés d'arcatures, couronnés de merlons et surmontés d'une lanterne ; de fait, M. Bel estime qu'ils datent de la première moitié du XIV^e siècle. Quant aux mosquées, elles sont au moins aussi anciennes, et peut-être même davantage : M. Bel incline à les croire almohades.

Les lignes générales de l'architecture de ces édifices sont les mêmes que dans les villes, Tlemcen notamment, si proche, et dont l'influence est manifeste. Mais la décoration, à l'ordinaire très sobre et d'ailleurs fort maltraitée, apparaît différente dans le détail. On n'a pas fait appel aux artisans des villes ; elle est l'œuvre de campagnards, et cela se trahit par le choix des motifs : on y rencontre, à Tafessera surtout, toute une série de ces dessins que l'on est accoutumé de trouver dans les grimoires magiques ou sur des amulettes plus ou moins orthodoxes, ou qui décorent les étoffes et les poteries berbères. Il est bien intéressant de connaître par ces exemples la disposition et la décoration de mosquées de campagne à l'époque brillante où s'élevaient les somptueux édifices de Tlemcen, de Fès, de Chella et de Salé.

Mais ces mosquées peuvent nous apprendre encore autre chose. Leur nombre dans cet étroit canton et leur ancienneté apportent quelques précisions sur la date et l'intensité de la pénétration de l'islam dans quelques campagnes berbères. Sans doute les Beni Snous étaient à l'égard de Tlemcen dans une dépendance économique étroite, qui pouvait faciliter chez eux la diffusion des doctrines musulmanes : placés sur un sol trop pauvre pour qu'il pût les nourrir,

ils devaient chercher dans cette ville, autrefois comme maintenant, un marché sur lequel écouler le produit de leurs industries rurales : et Tafessera était une bourgade plus importante qu'aujourd'hui, centre d'une industrie du fer qui a depuis disparu. Cependant ces circonstances ne suffisent pas à expliquer l'islamisation profonde du pays. Car, par ailleurs les Beni Snous, montagnards, ont su garder leur originalité : même, ils ont conservé jusqu'à nos jours leur parler berbère. Mais on entrevoit, si l'on accepte les conclusions de M. Bel relativement à l'âge des constructions qu'il étudie, deux grands mouvements de prosélytisme musulman, au cours du Moyen-Âge, dans ces campagnes tlemcéniennes : à l'époque des Almohades ; et plus sûrement au XIV^e siècle, au temps de la dynastie 'abd-el-wâdide. Il serait fort intéressant de pouvoir faire ailleurs les mêmes constatations. Le grand mouvement de prosélytisme du XVI^e siècle nous voile les efforts antérieurs : l'étude des humbles mosquées de campagne pourrait parfois les faire apparaître.

HENRI BASSET.

DUPUIS-YAKOUBA. *Industries et principales professions des habitants de la région de Tombouctou.* (Publication du Comité d'études historiques et scientifiques de l'A. O. F.) Paris, E. Larose, 1921, 193 p. 2 pl. et nombreuses figures.

Ce livre est avant tout un album, tout rempli de dessins et de croquis, nets et typiques, où le texte, parfois un peu sommaire, n'intervient que pour expliquer les figures. M. Dupuis-

Yakouba, qu'un très long séjour à Tombouctou a complètement familiarisé avec les choses et les gens du grand marché Soudanais, présente successivement l'outillage et les produits de toutes les industries qui s'y pratiquent : il apporte ainsi un ensemble d'excellents documents, très utile contribution à l'ethnographie, non seulement du Soudan, mais encore de l'Afrique du Nord. On sait en effet les liens nombreux, historiques, religieux et économiques, qui unissent ces régions : tout en conservant leurs caractères particuliers, principalement en matière de décoration, sur laquelle les influences proprement soudanaises sont considérables, les industries de Tombouctou présentent de très grandes analogies avec celles de l'Afrique du Nord, surtout du sud tunisien, algérien et marocain. Ces rapports, se trahissent d'ailleurs nettement dans la terminologie employée à Tombouctou, où se mêlent les mots sougħaï, arabes et berbères. Je me contenterai de signaler ici quelques-uns des chapitres particulièrement intéressants au point de vue de ces influences réciproques.

La maison, en briques crues, décorée de ces pylones qui donnent un aspect si particulier aux édifices soudanais, est une maison citadine, à deux cours : demeure d'apparat et demeure de service nettement séparées ; les maîtres vivent à l'étage, moitié construit, et moitié terrasse sur laquelle on dort, l'été, dans des huttes de feuillages qui rappellent de près les constructions légères sur les terrasses du Tidikelt et celles qu'on élève à la même saison sur les terrasses des *tighremt* marocaines ; les portes, munies d'anneaux

et de fausses peintures analogues à ceux qui se rencontrent dans le sud algérien, se ferment par les mêmes moyens : la serrure de bois ou le cadenas à ressorts longitudinaux du Sahara et du Sous.

Dans les métiers, même hiérarchie : même situation inférieure des potiers et des ouvriers qui travaillent les métaux. Parmi ceux-ci, les orfèvres font des bijoux qui rappellent souvent ceux de l'Afrique du Nord : étuis à amulettes, bracelets ou grandes épingles des femmes. Si l'industrie du bois apparaît très différente, celle du cuir, au contraire, présente des analogies frappantes. La tradition veut que les cordonniers de Tombouctou descendent des conquérants marocains venus avec Djoûder à la fin du xvi^e siècle ; de fait, leur outillage est voisin de celui de leurs confrères marocains, et les chaussures qu'ils confectionnent sont pour les hommes les mêmes belgha jaunes, pour les femmes, d'analogues belgha rouges, décorées de broderies ou de cuir rapporté : les motifs seuls diffèrent dans l'ensemble. De même, la technique décorative des pochettes, des étuis à tabac, des coussins en cuir incisé, repoussé ou peint est toute autre que dans les régions occidentales du Maroc ; mais elle s'apparente de près à celle du Tafilelt, de Figuig et du sud algérien. D'ailleurs les objets mêmes circulent aisément aujourd'hui encore, d'une rive à l'autre du Sahara : c'est à Tombouctou que se fabriquent les bracelets de perles que l'on voit arriver dans le Sous, et ceux de pierre si estimés chez les Touareg, même chez ceux du Nord, chez qui ils parviennent comme les boîtes de cuir fabriquées au

même endroit. Les étoffes soudanaises arrivent jusqu'à Fès et Tripoli, tandis que les cuivres marocains parviennent à Tombouctou : vestiges d'échanges séculaires, et qui semblent avoir été autrefois beaucoup plus importants qu'aujourd'hui.

Henri BASSET.

G. HARDY et J. CELERIER. — *Les grandes lignes de la géographie du Maroc*, 1 volume, 213 pages. Paris, Larose, 1922 Editions du *Bulletin de l'Enseignement public du Maroc*.

Voici un petit livre, qui, sous une forme modeste et presque scolaire, marque une date dans la géographie marocaine. C'est, dénuée d'ambition mais sans parti-pris de superficielle vulgarisation ou de totale encyclopédie, la première synthèse géographique de ce pays marocain qui est bien, pour notre science, l'un des plus remarquables carrefours naturels que l'on connaisse. Il faut d'abord voir ici, au-delà du but immédiat que se sont proposés les auteurs une mise au point qui n'avait pas encore été faite jusqu'alors. En effet, le livre toujours jeune et toujours vivant de M. Augustin Bernard reste le guide essentiel, le tableau concret et complet de la terre et de la vie marocaines ; mais dans un tel ouvrage, la géographie bien que l'on sente à chaque instant l'esprit aigu du géographe, ne fournit guère que les éléments d'une préface nécessaire pour bien pénétrer l'histoire, l'ethnographie l'économie et la vie politique du Maghreb, Le *Maroc physique* de M. Gentil ne veut pas être un traité de géographie marocaine mais un exposé, au demeu-

rant systématique et magistral des problèmes posés par l'étude du sol marocain. L'on peut en dire autant de la récente *Terre Marocaine* du Docteur Russo, fruit de travaux personnels plutôt que synthèse documentée. Quant au livre de M. Goulven, le *Maroc*, s'il s'inspire d'une méthode évidemment géographique, sa publication un peu hâtive exigeait sans nul doute un ouvrage nouveau. Ainsi un livre de géographie marocaine, conçu dans un esprit scientifique, accessible aux travailleurs et rassemblant les éléments essentiels de la bibliographie marocaine, était indispensable et impatiemment attendu. Voilà donc une lacune comblée de la manière la plus heureuse.

L'on voudrait dire ici en quelques mots les rares qualités dont témoigne ce petit livre de deux cents pages à peine qui sera bientôt, souhaitons le, le bréviaire de ceux qui veulent prendre une vue exacte du Maroc.

Il nous fallait une vision scientifique du Maroc, la voici : En effet, le Maroc vu par l'esprit peu systématique de nos géographes n'est point un ensemble homogène, vaste canevas sur lequel il est facile de broder des variations coloniales, économiques et ethnographiques. Point de généralisations éloquentes, de discours d'apparat. Des faits avant toute chose et des explications. MM. Hardy et Celerier ont fait de l'étude des régions le fond solide et durable de leur ouvrage. Dans l'état actuel de la géographie marocaine un tel dessein ne va point sans difficultés. La définition même de la région naturelle est parfois insaisissable. Il est souvent délicat de subordonner la variété des aspects à l'unité de l'expli-

cation. Des termes purement géologiques comme « Détroit Sud Rifain » « Meseta Marocaine » s'ils sont nécessaires pour comprendre l'histoire physique, ne risquent-ils pas de masquer la nature géographique, vivante et concrète. Enfin n'est-il pas dangereux, quelquefois, de trop séparer des régions très différentes mais pourtant rigoureusement solidaires ? Les auteurs ont parfaitement évité ces écueils. C'est ainsi que l'étude d'ensemble de la Meseta qui nous apprend ce qu'il faut savoir de l'histoire du sol, introduit une étude régionale de la plaine maritime, des plateaux du Centre et du Haouz, expressément fondée sur l'observation géographique. C'est ainsi, autre exemple, que le Sous n'est point séparé du Sahara dont il est un accident heureux et qu'il reste associé à l'Atlas qui lui infuse la vie. Nous obtenons ainsi une division régionale du Maroc qui, sauf retouches de détail et précisions de limites, semble bien définitive. Douze chapitres étudient successivement la région du Nord ; le bassin du Sebou avec ses trois parties, le seuil de Taza, la région de Fes Meknès, la plaine inférieure ; la Meseta avec la plaine maritime, les plateaux, le Haouz, le Moyen-Atlas, le Haut-Atlas, le Sous et la région saharienne, le Maroc oriental. Chaque étude, substantielle et précise, est à la fois une définition, une description et une explication de la région. Mais dans cette méthode, nul procédé, toujours le souci de découvrir, de mettre en valeur le fait cardinal, le fait explicatif. Ici c'est l'influence atlantique qui crée la plaine maritime ; là c'est la structure du Rif qui met le Maroc du Nord « à l'écart du monde ».

L'étude régionale est la substance même de l'ouvrage ; mais elle est cependant encadrée par une vue d'ensemble et une étude de la mise en valeur qui en sont la préface et la conclusion nécessaires. Dans cette vue d'ensemble en cinq chapitres, sont abordées dans un esprit de classification méthodique et strictement géographique les questions générales concernant la géographie physique et humaine du Maroc.

La vie économique d'un pays, en pleine transformation comme le Maroc, pose des problèmes généraux qui sont étudiés en quatre chapitres dans la troisième partie : la « mise en valeur ». On pourrait être tenté de voir dans ces quatre chapitres assez brefs un résumé hâtif et peut-être insuffisant. Mais l'inventaire des ressources économiques a été fait région par région et ceci encore est d'excellente méthode. L'on a tant abusé des études cursives et décisives sur un Maroc idéal et sans nuances qu'il n'était pas mauvais d'introduire dans le domaine économique le sens des réalités géographiques. Cependant, croyons-nous, les chapitres sur les productions, sur la colonisation, sur l'irrigation auraient pu être avantageusement développés. Il eût été intéressant de voir figurer sur des cartons sans doute très provisoires la répartition des cultures, celle des oliviers, celle des cultures irriguées, celles des terres collectives ou des terrains de parcours.

Cette trop sèche analyse ne donne qu'une faible idée de l'intérêt du livre. Il faudrait dire encore quel souci de belle clarté l'anime, quelle méthode rigoureuse l'inspire, quelle originalité l'enrichit. Très documenté, sans aucune simplification arbitraire, le livre de

MM. Hardy et Celerier se lit sans grand effort, l'esprit retenu et satisfait. L'on est séduit par la netteté classique de la construction, saisi par l'impression de vie qui déborde de ces pages. Des titres lapidaires, des formules expressives évoquent les paysages et les hommes, fixent les faits et les idées. Des dessins rapides et vivants, empruntés à de Foucauld ou exécutés par l'un des auteurs illustrent et éclairent le texte, expliqué en outre par de nombreux croquis et cartons schématiques. Notons une innovation négative : les reproductions photographiques ont été totalement omises. L'on voit d'excellentes raisons, financières et scientifiques, de cette condamnation. Les auteurs préfèrent le schéma, le type, la vision simplifiée par l'esprit. Sans doute, mais quelques photographies, bien choisies et bien commentées de l'Atlas, ou des volcans des Beni Mguild gardent une valeur géographique qui n'est point subjective.

Plus que ne l'indique une bibliographie trop sommaire, l'ouvrage de MM. Hardy et Célérier représente la mise au point la plus récente de nos connaissances géographiques. C'est, mis à la portée du lecteur averti et pourvu d'une instruction géographique élémentaire une synthèse personnelle

et méthodique d'une foule de travaux épars dans les recueils techniques, les récits de voyages et les ouvrages de toutes sortes qui ont traité du Maroc. Mais n'allons point voir ici un simple et sec résumé ; la méthode rajeunit le document, et bien plus, à chaque page, l'on sent ou l'on devine, enrichissant et vérifiant les données acquises par les devanciers, les vues originales, les observations personnelles. Tels chapitres sur le Haut Atlas, sur le Sebou inférieur, sur la classification des fleuves marocains, sur le Haouz, ne sont point seulement des monographies excellentes, mais révèlent une étude plus profonde, un sens aigu de l'observation.

Souhaitons que les progrès de la géographie marocaine soient assez rapides pour enrichir bientôt les « Grandes lignes de la Géographie du Maroc ». Mais tel qu'il est, cet ouvrage rendra les plus grands services, non-seulement aux étudiants, mais encore aux administrateurs et aux géographes soucieux de bien connaître le Maroc. Espérons enfin que cet ouvrage, qui continue une série déjà brillante, contribuera à répandre et à développer les études géographiques au Maroc.

Albert CHARTON.

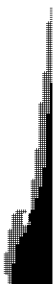


TABLE DES MATIÈRES

I. — ARTICLES

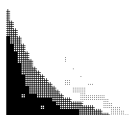
	Pages
Henri BASSET. — <i>Les rites du travail de la laine à Rabat</i>	139
Henri BASSET et E. LÉVI-PROVENÇAL. — <i>Chella : une nécropole méridionale</i>	1, 255, 385
H. BRUNO. — <i>La justice berbère au Maroc central</i>	185
J. CELERIER. — <i>Les « merjas » de la plaine du Sebou</i>	109 209
J. CELERIER et A. CHARTON. — <i>Sur la présence de formes glaciaires dans le Haut-Atlas de Marrakech</i>	373
F. FERRIOL. — <i>Les ruines de Tinnel</i>	161
J. HERBER. — <i>Technique des poteries rifaines du Zerhoun</i>	241
R. MAUNIER. — <i>Leçon d'ouverture d'un cours de sociologie algérienne</i> . . .	93
L. MILLIOT. — <i>Le qânoûn des M'âtqâ</i>	193
H. TERRASSE. — <i>Les portes de l'arsenal de Salé</i>	357

II. — RAPPORTS ET COMMUNICATIONS

E. D. AMMOR-BOUILLOT. — <i>Un saint musulman de Salé : Sidi el-Abd et-Medloun</i>	337
D' BULIT. — <i>Notes sur la thérapeutique indigène dans le Sud Marocain</i> . .	322
H. DE CASTRIES. — <i>Identification de l'atelier monétaire de Mohammedia</i> . .	317
P. DE CENIVAL. — <i>Rapport sur les travaux de l'Institut des Hautes-Études Marocaines, 1921-1922</i>	437
E. LÉVI-PROVENÇAL. — <i>Les derniers travaux d'histoire littéraire maghribine</i> .	441
A. PARIS et F. FERRIOL. — <i>Hauts-fourneaux berbères des Aït Chitachen</i> . .	339
E. PAUTY. — <i>Rapport sur la défense des villes et la restauration des monuments historiques</i>	449
P. RICARD. — <i>Les Arts marocains, situation et tendances</i>	444

III. — CONGRÈS ET SÉANCES MENSUELLES DE L'INSTITUT DES HAUTES-ÉTUDES MAROCAINES

Actes du III ^e Congrès	427
Comptes rendus des séances mensuelles	463



IV. BIBLIOGRAPHIE

1°) BIBLIOGRAPHIE MAROCAINE EN 1922	467
2°) COMPTES RENDUS :	
L. Béjot, <i>Étude sur le tatouage en Algérie</i> (HENRI BASSET)	176
A. Bel, <i>Les Beni Snous et leurs mosquées</i> (HENRI BASSET)	496
L. Brunot, <i>Yallah, ou l'arabe sans mystère</i> (ANDRÉ BASSET)	350
J. Campardou, <i>Notes archéologiques sur la région de Taza</i> (HENRI BASSET)	175
Carra de Vaux, <i>Les Penseurs de l'Islam</i> (E. LÉVI-PROVENÇAL)	177
H. de Castries, <i>Sources inédites de l'Histoire du Maroc</i> (1 ^{re} Série, Espagne, t. I). (HENRI BASSET)	354
G. S. Colin, <i>Technologie de la batellerie du Nil</i> (L. BRUNOT)	352
Dupuis-Yakouba, <i>Industries de la région de Tombouctou</i> (HENRI BASSET)	497
G. Ferrand, <i>l'oyage du marchand arabe Sulayman</i> (HENRI BASSET)	495
G. Hardy et J. Célérier, <i>Les grandes lignes de la géographie du Maroc</i> (A. CHARTON)	499
E. Lévi-Provençal, <i>Les Historiens des Chorfa</i> (H. MASSÉ)	179
E. Lévi-Provençal, <i>Textes arabes de l'Onargha</i> (L. BRUNOT)	347
M. Mercier, <i>La civilisation urbaine au Mzab</i> (H. MASSÉ)	181